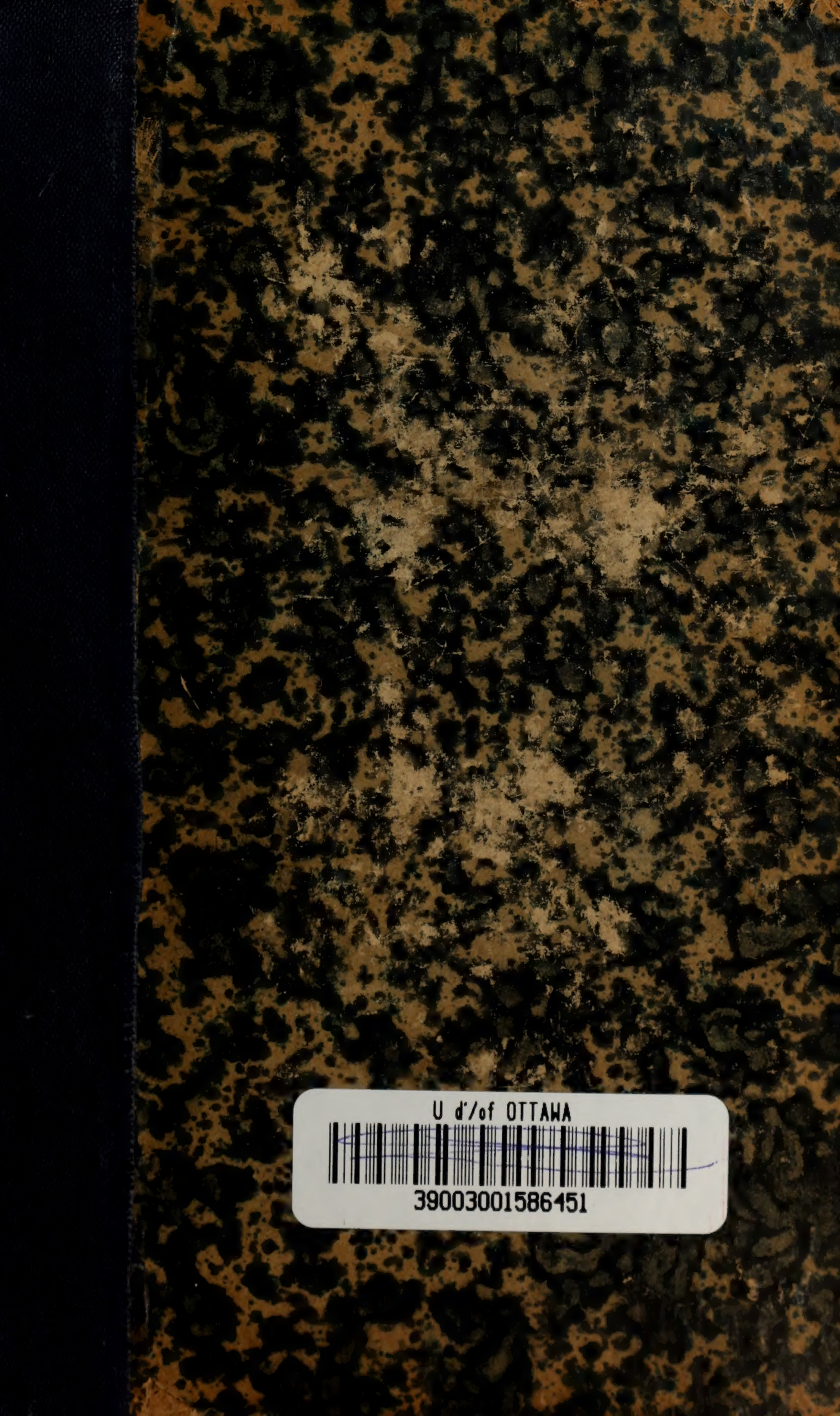


HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

438. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. GUSTAVE RETAUX.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

PAR

M. L. RICHOU

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, PROFESSEUR D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
AU GRAND SÉMINAIRE DE RODEZ

Seconde édition, revue et considérablement augmentée.

TOME TROISIÈME

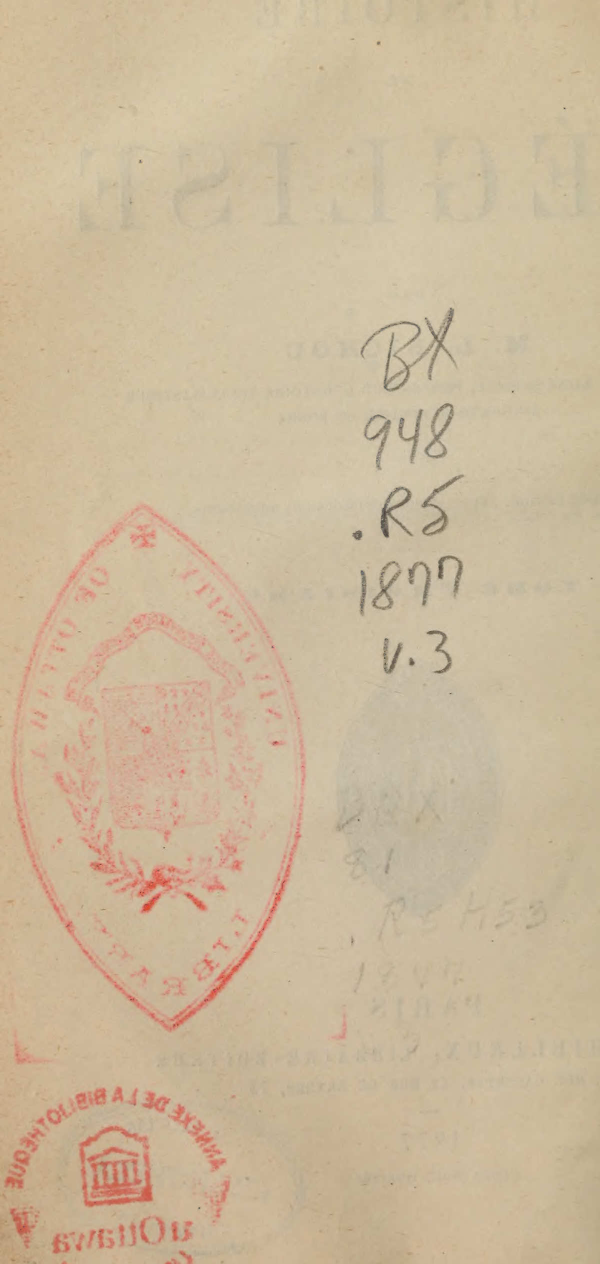


PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, RUE CASSETTE, ET RUE DE RENNES, 75

1877



TROISIÈME PÉRIODE.

ÈRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ MODERNE. ACTION DE L'ÉGLISE DANS LE MONDE, ENVAHI PAR LE PROTESTANTISME.

CHAPITRE PREMIER

Le prosélytisme de l'Église et la conversion des peuples infidèles (1), au commencement de notre ère.

—

« Judicium gentibus proferet...
et legem ejus insulæ expectabunt. »
ISAÏ. LXII, I. 4.

I

1. Les missions et l'apostolat dans l'Église. — L'action de l'Église est toujours la même dans son objet principal et sa fin essentielle ; le but qu'elle se propose nécessairement pendant cette période, comme dans les deux précédentes, est de faire connaître l'Evangile à ceux qui l'ignorent, ou de ramener à la pureté de la foi ceux qui ont

1. Auteurs à consulter : — W. H. Marshall, *Les missions chrétiennes*. — Le R. P. André Marie, *Missions dominicaines*. — M. Huc, *Le christianisme en Chine, en Tartarie, etc.* — L. Pagès, *La religion chrétienne au Japon*. — Charlevoix, *Le christianisme au Japon. Histoire du Paraguay*. — J.-F. Luquet, *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*. — *Lettres édifiantes*. — *Annales de la Propagation de la Foi*. — *Missions catholiques*, revue hebdomadaire.

altéré les divins enseignements, afin que la sainteté des mœurs dérive de la sainteté de la doctrine, sous la garde et la direction du vicaire de Jésus-Christ.

La conservation du dépôt de la foi et de la discipline de l'Église, dans les périodes que nous avons traversées, suppose la promulgation de l'Évangile chez un grand nombre de peuples. C'est ainsi que nous avons vu, après l'Église de Jérusalem, l'Église des gentils, composée du monde *romain* et du monde *barbare*, embrasser la foi de Jésus-Christ. Les missions catholiques de nos trois derniers siècles ne sont que la continuation de l'œuvre des apôtres. Au moment où l'Église est contristée par le grand schisme qui s'élève en Occident, et lorsque des contrées entières viennent à lui faire défection par la grande *apostasie protestante*, un monde nouveau s'ouvre devant elle, et le prosélytisme des missionnaires les fait voler à la conquête des âmes. Le mouvement des croisades s'arrête ; mais celui des missions se développe. Il est soutenu et favorisé par l'art de la navigation, le goût des voyages et le génie des découvertes ; mais le Ciel seul inspire l'ardeur de ces apôtres, et la foi de Pierre préside à toutes ces entreprises.

Donnons un simple aperçu de cette propagation de l'Évangile chez les nations infidèles, en commençant par les missions de l'Extrême-Orient, dans la Tartarie et la Chine.

2. **Missions de la Chine et de la Tartarie.** — La pierre monumentale, découverte en 1625, près de la cité de Si-ngnan-Fou, et dont l'authenticité, malgré les railleries de Voltaire, est maintenant hors de doute, montre d'une manière décisive la Chine évangélisée avant la fin du septième siècle. Gibbon admet « que la prédication du Christianisme en Chine, entre le septième et le treizième siècle, est invinciblement prouvée par des témoignages chinois, arabes, syriaques et latins ».

Il est dit sur la pierre monumentale, retrouvée à Si-ngnan-Fou par des ouvriers chinois, qu'un religieux nommé Olopen, homme d'une éminente vertu, vint en 635 du Ta-thsin ou empire romain à Si-ngnan-Fou. L'empereur envoya ses offi-

ciers au-devant de lui jusqu'au faubourg occidental, le fit introduire dans son palais et ordonna qu'on traduisit les saints livres qu'il avait apportés. Ces livres ayant été examinés, l'empereur jugea que la doctrine en était bonne et qu'on pouvait les publier. Le décret qu'il donna en cette circonstance est cité dans l'inscription. On y dit, à la louange de la doctrine enseignée par Olopen, que la lumière de vérité éclipsée dans la Chine au temps de la dynastie des Tcheou, et portée dans l'Occident par Laotze, semble revenir à sa source primitive, pour augmenter l'éclat de la dynastie régnante. Cette doctrine proclame qu'Aloho, c'est-à-dire Dieu, en langue syrienne, créa le ciel et la terre et que, Satan ayant séduit le premier homme, Dieu envoya le Messie pour délivrer l'humanité du péché originel ; qu'il naquit d'une vierge dans le pays de Ta-thsin et que les Persans vinrent l'adorer, afin que la loi et la prédiction fussent accomplies.

Les caractères syriaques, formant quatre-vingt-dix lignes, contiennent les noms des prêtres syriens qui étaient venus en Chine, à la suite d'Olopen. Le préambule de l'inscription est surmonté de la figure d'une croix, gravée dans la pierre, et cette pierre ou table de marbre qui porte l'inscription a dix pieds de haut et cinq de large (1). Cette période de la dynastie des Thang, fondée par Taï-Thang, se distingue, dans l'histoire de la Chine, de toutes les autres, par les relations nombreuses que les Chinois entretenaient alors avec les peuples étrangers, les Arabes, les Persans, les Indiens, qui trafiquaient librement dans leurs ports. La politique, autant que le commerce, aidait à resserrer ces liens. Izdegerd III, roi de Perse, menacé par l'invasion musulmane, en 644, envoya demander des secours jusque dans la Chine, à un empereur de la dynastie des Thang. A cette même époque, l'empereur des Grecs envoyait aussi une ambassade au *Fils du Ciel* pour l'exciter contre les Arabes. Les noms des missionnaires, désignés dans les bandes latérales de l'inscription de Si-ngan-Fou, avec des caractères syriaques, trahissent

1. *Le christianisme en Chine*, par M. Huc, I, 49.

l'origine de leur pays, en remplissant eux-mêmes une ambassade religieuse ; et malheureusement l'inscription syro-chinoise laisse apercevoir des traces de l'erreur nestorienne, répandue depuis le cinquième siècle, et comme réfugiée dans la Syrie et dans la Perse. Il est dit dans l'abrégé de cette doctrine chrétienne, gravée sur la pierre, que « l'une des trois personnes de la Trinité se communiqua elle-même au très-illustre et très-vénérable Messie, en cachant sa majesté. » Cette manière de parler se rapproche trop de celle de Nestorius, qui ne voyait dans le Christ qu'une simple inhabitation du Verbe, et une plénitude de grâce supérieure à tous les dons communiqués aux saints, mais non un lien hypostatique entre les deux natures. Peut-être faut-il attribuer à cette grande erreur, qui renversait elle-même les fondements de notre foi, le succès peu durable ou peu étendu de cette mission, quoique les monuments arabes et les traditions du moyen âge fassent mention de ces chrétiens, disséminés dans l'empire chinois, persévérant jusqu'au dixième siècle, avec la dynastie des Thang, et enfin presque anéantis par les révolutions successives de la Chine, où les conquêtes de Gengis-Khan firent les derniers ravages. Après l'invasion du terrible Gengis-Khan et le danger qui menaçait encore l'Europe en 1241, le désir de convertir les hordes mongoles étant devenu plus ardent, Innocent IV et saint Louis employèrent les Dominicains et les Franciscains à nouer des négociations avec plusieurs princes de cette nation. Il serait trop long et un peu hors de notre sujet de suivre le récit de ces différentes embassades, députées vers le khan des Tartares et remplies, par les missionnaires, au péril de leur vie, comme on le voit par les relations curieuses des Franciscains, Jean de Plancarpin, Anselme et Rubruk, plus connu sous le nom de Rubruquis.

Contentons-nous de dire que l'ordre de Saint-Dominique apparaît dès sa naissance à ces postes avancés de la chrétienté. « Les 13,370 martyrs, qu'il produisit dans ce premier siècle, donnent une idée du nombre prodigieux d'apôtres dominicains déjà répandus chez les infidèles.(1)» Sous

1. *Missions domin.*, par le R. P. André Marie, t. I, 9.

le pape Nicolas IV, la mission du franciscain Jean de Monte-Corvino est restée célèbre, ainsi que la fondation d'un archevêché à Pékin, qui disparut par le soulèvement des Chinois contre la domination mongole. Le pape Clément V nomma métropolitain cet homme apostolique, « en qui nous trouvons, observe Neander, le modèle d'un vrai missionnaire, n'épargnant aucune peine pour donner la parole de Dieu à ce peuple, dans sa langue. » Rien n'est si touchant que le récit de cet apostolat, écrit de la main du frère mineur avec la plume de saint François d'Assise.

3. **Mission du franciscain Jean de Monte-Corvino.** « Khanbalik (ou Pékin) dans le royaume de Katay (la Chine),

le 8 du mois de janvier 1305.

« Moi, frère Jean de Monte-Corvino, de l'ordre des Frères-Mineurs, j'ai quitté Tauris, capitale de la Perse, l'an du Seigneur 1291. J'ai pénétré dans les Indes, où j'ai séjourné durant treize mois, dans l'église de Saint-Thomas, apôtre. Là, j'ai baptisé environ cent personnes, et le compagnon de mon voyage, frère Nicolas de Pistoie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, y est décédé et a été enterré dans l'église. Pour moi, pénétrant plus avant, je suis parvenu dans le Katay, domaine de l'empereur des Tartares, nommé le grand khan. J'invitai ce souverain, en lui remettant la lettre du Pape, à embrasser la foi catholique de Notre-Seigneur Jésus Christ; mais il est profondément plongé dans l'idolâtrie, ce qui ne l'empêche pas d'accorder de nombreuses faveurs aux chrétiens. Je suis à sa cour depuis plus de deux ans. » Le vertueux missionnaire raconte ensuite les efforts des nestoriens pour le perdre, les intrigues et les calomnies dont il fut l'objet et dont son innocence sortit victorieuse, pendant que le Ciel répandait des bénédictions sur ses travaux apostoliques. « J'ai bâti une église dans la ville de Khanbalik, qui est la principale résidence de l'empereur ; cette église est achevée depuis six ans ; elle a un clocher où j'ai fait mettre trois cloches ; jusqu'à présent j'ai baptisé dans cette église, je pense, environ six mille personnes, et sans les diffamations dont j'ai parlé, j'en aurais baptisé plus de

trente mille. J'ai recueilli successivement cent cinquante garçons, fils de païens, âgés de sept à onze ans, qui n'avaient encore aucune religion ; je les ai baptisés et leur ai enseigné les éléments des lettres grecques et latines. J'ai écrit pour leur usage des psautiers ainsi que trente hymnaires et deux bréviaires ; en sorte que onze de ces garçons savent déjà notre office et chantent au chœur, selon la pratique de nos monastères, que je sois présent ou non. L'empereur se plaît beaucoup à les entendre chanter... Un prince nommé Georges, issu de l'illustre race de l'empereur, et appartenant autrefois à la secte des nestoriens, s'attacha à moi la première année de mon arrivée ici : je l'ai converti à la vérité de la foi catholique ; il a reçu les ordres mineurs, et lorsque je célèbre les saints mystères, il m'assiste, revêtu de ses habits royaux... Il y a six ans (en 1299), le roi Georges est mort en vrai chrétien, et son âme a été vers le Seigneur; il a laissé pour héritier un enfant en bas âge, qui est actuellement âgé de neuf ans... Il y a déjà douze ans que je n'ai reçu aucune nouvelle ni de la cour de Rome ni de notre ordre, et que j'ignore l'état des affaires dans l'Occident. » En 1305, le généreux apôtre des Tartares et des Chinois écrivait de nouveau à ceux qui évangélisaient la Perse pour les instruire du progrès de sa mission, et leur disait qu'il avait fait faire six tableaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, afin d'aider à l'instruction des simples; qu'il possédait une seconde église ; qu'il avait une entrée au palais et une place fixe à la cour, comme légat du Pape.

Telle était la haute position qu'avait su conquérir, à la cour de Pékin, l'humble frère mineur, qui resta longtemps isolé au milieu de ce vaste empire du grand khan. Enfin, sept missionnaires franciscains lui furent donnés pour compagnons de son apostolat, et même pour suffragants de sa métropole, lorsque le Saint-Siége créa Jean de Monte-Corvino, archevêque de Khanbalik. Clément V lui adressa une lettre par laquelle il le plaçait à la tête de toutes les missions catholiques de l'Extrême-Orient, à la condition d'être toujours soumis au pontife romain et de recevoir de lui le

pallium. Le pape Jean XXII multiplia les apôtres de la foi sur tous les points alors abordables des terres infidèles, et donna une nouvelle vie à la congrégation *des voyageurs pour* Jésus-Christ, formée des deux familles de saint François et de saint Dominique (1324). L'illustre apôtre des Tartares et des Chinois prolongea jusqu'à cette époque sa laborieuse carrière, et convertit plus de trente mille infidèles (1).

Cette florissante mission, établie au centre même de ce vaste royaume envahi par Gengis-Khan, ne devait guère dépasser en durée la vie du premier archevêque, qui laissa peu de successeurs après lui.

Les Mongols, qui, au commencement du treizième siècle, étaient sortis des steppes de la Haute-Asie et avaient alors pour la première fois bouleversé l'Orient, vinrent une seconde fois, vers la fin du quatorzième siècle, remplir le monde de la terreur de leur nom comme on l'a déjà vu dans la période précédente (2). Timour, surnommé *Lenk*, c'est-à-dire *le Boiteux*, allait éclipser la gloire du célèbre Témoutchin ou Gengis-Khan, qui appartenait à la même souche que lui. Sa bravoure et ses talents militaires égalaient son ambition, et ne le cédaient même pas à son inexorable cruauté. Tamerlan ne se contenta pas de marquer son passage par la destruction des villes et l'extermination des populations entières. Mais en renversant le khalifat de Bagdad et le sultan Bajazet, qui fut vaincu à la bataille d'Ancyre, où le nombre des combattants s'élevait à près d'un million, ce farouche ennemi du Christ encore plus que du sultan, fit disparaître les chrétientés nouvelles fondées avec tant de peine par les religieux de saint François et de saint Dominique (3).

4. Apostolat des Jésuites en Chine ; les Pères Dominicains. — Nous arrivons à l'époque où le prosélytisme catholique va reprendre l'œuvre des missions en Chine avec

1. *Christ. en Chine.* Huc, I, 385, 389, 391, 393.
2. T. II, nº 104.
3. Moelher, *Précis du moyen âge,* p. 515.

un succès plus durable, et embrasser des contrées encore plus étendues. Saint François-Xavier, impatient de rendre à l'Église, par la conversion des infidèles, ce qu'elle venait de perdre par la défection de l'hérésie protestante, fait pénétrer la foi dans les Indes, pose les fondements d'une église dans le Japon et vient mourir à quelques milles du continent de la Chine, dont il se réjouissait déjà de forcer les portes (1552). Elles ne devaient s'ouvrir qu'à la patiente persévérance et à l'ingénieuse habileté des Ricci, des Adam Schall, etc., transformés en artistes, en mécaniciens et en astronomes, qui frayaient la route à l'Évangile par la science.

En 1583, le Père Ricci, de la compagnie de Jésus, abordait en Chine, où l'intrépide apôtre soutint pendant vingt-sept ans cette lutte fameuse entre le pouvoir de la lumière et celui des ténèbres (1).

Le Père Mathieu Ricci était né à Macerata dans la Marche d'Ancône, en 1552, l'année même où saint François Xavier rendait le dernier soupir, laissant un héritier de son zèle apostolique et un continuateur de son œuvre. Ricci avait d'abord été destiné à l'étude du droit; mais, ayant préféré la vie religieuse, il était entré dans la compagnie de Jésus, en 1571. Dirigé dans son noviciat par le P. Valignan, un autre successeur de l'*Apôtre des Indes*, il débarquait à Goa, en 1578, à l'âge de vingt-sept ans, avec l'intention de se rendre à Macao, où le P. Roger lui fut donné pour compagnon. Rien de plus précaire que la position de ces étrangers durant les premières années de leur résidence en Chine. L'intérieur du pays était alors fermé à ceux que les Chinois désignent sous le nom de *Barbares*, et le séjour des missionnaires dans la ville de Tchao-King dépendait entièrement de la personne et du caprice du vice-roi. C'est ainsi qu'ils se virent obligés de se retirer soit à Macao, soit à Canton, pour ne pas porter ombrage aux autorités chinoises, ou même pour se soustraire à la fureur des idolâtres. Au lieu du

1. *Missions chrét.*, par Marshall, I, 61. *Le christianisme en Chine.* Huc, I, 44.

costume de *bonze* ou prêtre chinois, qu'ils avaient essayé d'abord, ils revêtirent celui de *lettré*, qui était une longue robe à manches fort larges, afin de mieux se concilier, par cette profession nouvelle, l'estime d'une nation où les savants sont en honneur. Cet habit, du reste, n'était pas une fausse promesse de science, comme ils ne tardèrent pas à en donner des preuves.

Mais avant la science venait la charité, cette compagne inséparable de l'apostolat. Nos missionnaires étaient rentrés à Tchao-King : ils rencontrèrent un jour, le long des remparts de la ville, un homme couché par terre, à peine recouvert de quelques haillons et en proie à la souffrance; cet infortuné n'avait plus qu'un souffle de vie, et gisait abandonné par ses parents sur la voie publique, après que les médecins avaient déclaré sa maladie incurable. Les deux Pères Ricci et Roger prirent dans leurs bras le pauvre moribond et l'emportèrent chez eux comme un riche trésor. Malgré leurs soins empressés et affectueux, ils ne pouvaient pas rendre à ce malade la vie du corps ; mais après l'avoir ranimé, consolé et instruit, ils lui demandèrent s'il ne voulait pas embrasser, avec la loi de Jésus-Christ, l'espérance d'une vie meilleure. « Oui, répondit-il, je veux être chrétien. Je n'ai pas étudié les livres, je suis un ignorant, mais je crois que votre religion est véritable et céleste, puisqu'elle inspire à ses disciples l'amour du prochain et les œuvres de miséricorde. » Il reçut donc le baptême, et peu de temps après, sa fin approchant, il mourut de la mort des justes. Il fut le premier chrétien que Dieu se choisit au milieu de ce vaste empire de la Chine. Rien n'annonçait encore que les lettrés, les nobles et les princes se feraient eux-mêmes les disciples de la croix. En attendant, il fallait avoir recours à d'autres procédés pour attirer les esprits curieux et réveiller les cœurs insouciants qui ne se laissaient point toucher par le prosélytisme de l'amour.

Le Père Ricci pensa que le savant ferait peut-être plus d'impression que le religieux sur un peuple déjà cultivé, et profondément infatué de sa valeur scientifique et littéraire. Le jésuite était parvenu à se rendre maître du plus pur dia-

lecte chinois, au point d'exciter par ses écrits l'admiration des lecteurs les plus délicats. Versé dans la connaissance des mathémathiques et de la géographie, qu'il avait étudiées à Rome sous le Père Cristophe Clavius, il entreprit de faire, pour les Chinois, une mappemonde dans laquelle il comptait flatter un peu leur vanité nationale, en plaçant la Chine dans le centre de la carte, et en disposant les autres pays autour de l'empire céleste, appelé vraiment à juste titre l'*Empire du Milieu*. L'impression produite par la mappemonde sur l'esprit des Chinois encouragea le P. Ricci. Il poursuivit avec habileté ce moyen d'influence, composa des sphères terrestres et célestes, en cuivre et en fer, et fit aussi des cadrans solaires qu'il offrit en présent aux magistrats de la ville. Il avait arrangé dans l'intérieur de son habitation de Tchao-King une horloge qui sonnait les heures, et qui excitait l'admiration générale par l'effet puissant de son timbre autant que par la régularité de ses mouvements. C'est à l'aide d'un semblable instrument, offert à l'empereur, qu'il réussit, non sans peine, à franchir les portes de Péking, et même celles du palais.

En 1605, la mission de Péking comptait déjà plus de deux cents néophytes. Cette même année, un prince impérial reçut le baptême et fut nommé Joseph. Ses exhortations attirèrent bientôt plusieurs de ses parents et son frère aîné qui, après avoir étudié avec soin les livres chrétiens, demanda à être mis au rang des catéchumènes. Deux de ses cousins suivirent son exemple, et tous les trois furent baptisés solennellement le jour de l'Épiphanie, sous les noms de Melchior, de Gaspard et de Balthasar, en souvenir des premiers mages de l'Orient, dont ils continuaient l'admirable vocation à la foi. La mère du prince Joseph adonnée aux superstitions des bonzes, et aux rêveries de la métempsycose, dans la secte des abstinentes fut touchée de l'exemple de ses fils, devenus chrétiens, et après avoir été instruite de la vérité de nos mystères, elle rompit son long jeûne, et fut baptisée avec un grand nombre de ses amies ou de ses servantes.

Les hommes de la science ne furent pas les derniers à

embrasser la foi. Kin-Taï-sse, fils du fameux Kin, l'une des illustrations de la ville de Tchao-Tcheou, s'était déjà laissé gagner par les missionnaires. Son ardeur passionnée pour l'alchimie, après lui avoir fait dépenser en fumée une grande partie de son temps et de son bien, le poussa vers le laboratoire du P. Ricci qu'il trouva occupé à traduire en chinois les *éléments* d'Euclide. L'humble lettré se prosterna devant le Père, frappa trois fois la terre du front et dit : « Maître, souffrez que je sois votre disciple. » La proposition fut acceptée avec joie par le missionnaire caché sous le savant, et l'entrée du disciple fut célébrée, le lendemain, selon les rites, par un splendide banquet. Après avoir fréquenté quelque temps cette école, le lettré chinois fort appliqué à l'étude des mathématiques, de la géométrie et de la mécanique, devint capable de composer des instruments de physiques et de précieux ouvrages, et s'il ne réussit pas à tout changer en or, il trouva néanmoins la vraie *pierre philosophale* dans la science de la religion. Cette découverte dépassa toutes ses espérances et fut la plus belle récompense de tous ses travaux. Un autre lettré, nommé Paul Seu, élevé comme mandarin parmi les premiers dignitaires de l'empire, se distingue mieux encore par son humble profession de foi, qui nous a été conservée (1). Du Halde rapporte de sa petite-fille Candide que « pendant trente-quatre ans de veuvage, elle imita parfaitement les saintes veuves décrites par saint Paul, fonda trente églises dans son pays natal, et en fit construire dix-neuf dans les autres provinces de l'empire. » Outre Paul Seu, dont la famille subsiste encore, les docteurs Léon et Michel, tous deux présidents de cours souveraines, furent en même temps des chrétiens et des apôtres On compta bientôt en Chine, au nombre des chrétiens chinois, quatorze mandarins de premier ordre, et dans la classe des lettrés, dix docteurs, onze licenciés et trois cents bacheliers.

Il est difficile d'évaluer le nombre des chrétiens, répandus, dès cette époque, dans le vaste empire de la Chine. Le

1. *Le christian. en Chine*, par M. Huc, II, 194.

témoignage des protestants eux-mêmes suffirait seul à établir la grandeur et la persévérance de l'œuvre du P. Ricci. Un de ces écrivains, obligé d'avouer en 1858, qu'une partie des descendants de Paul Seu sont à présent *romanistes*, ajoute, avec un déplaisir marqué, que dans la seule province évangélisée par les soins du missionnaire, les catholiques sont aujourd'hui au nombre de soixante-dix mille.

Ce fait démontre clairement le succès des premiers missionnaires, l'incomparable solidité et la permanence de leurs résultats. Des nobles et des hommes d'État ne furent pas seuls à devenir disciples de Ricci et à apprendre la sagesse de la bouche de cet étranger.

Peu d'hommes firent autant que ce jésuite dans un aussi court espace de temps, dit un protestant connu, M. Gutzlaff. On croira à peine, ajoute ce témoin non suspect, qu'à la mort de Ricci, il existait dans la province seule de Keang-Nan trente églises, et dans presque toutes les grandes villes il se trouvait des chrétiens. Quelques jours avant sa mort, Ricci adressa ces paroles à ses compagnons désolés : « Mes Pères, quand je pense aux moyens par lesquels je pourrais le plus efficacement propager la foi chrétienne en Chine, je n'en trouve pas de meilleur ni de plus persuasif que ma mort. »

Par son enterrement public avec la sanction officielle de l'empereur, il légalisa le christianisme en Chine. En 1610, Ricci terminait sa carrière apostolique; les événements qui devaient mettre son œuvre à l'épreuve étaient proches. Cinq ans après sa mort, un orage terrible éclata ; les Pères de Pékin, jusqu'alors respectés par le persécuteur, furent bannis à Macao, et pour un temps le progrès de la foi sembla complétement arrêté. Mais il avait été décrété que les apôtres ne manqueraient jamais pour continuer l'œuvre commencée par Ricci. En 1628, Adam Schall, fut nommé à sa place « président du tribunal des mathématiques, » l'empereur trouvant que ses sujets étaient incapables de remplir les fonctions de Ricci et de ses compagnons. La religion rentra dans la capitale, sous les auspices de la philosophie et de la science.

Adam Schall ne fut pas le seul représentant du christianisme et de la science dans l'empire chinois. En 1634, les Dominicains et les Franciscains arrivèrent, et malgré les périls dont ils étaient entourés, ces dignes frères et successeurs de Jean de Monte-Corvino se répandirent sur tous les points de cet empire, depuis Canton jusqu'à la Grande-Muraille, et même dans la Tartarie et la Mongolie. Leurs travaux ne furent point stériles. « La moisson fut si abondante, dit un témoin qui l'a vue dans sa maturité, que les ouvriers étaient en trop petit nombre pour la recueillir. » « La marche des missionnaires, observe un écrivain anglais, ressemblait généralement à un triomphe, bien qu'interrompue par de terribles vicissitudes jusqu'aux derniers temps de la monarchie des Ming, où ils furent, pour ainsi dire, souverains dans le palais. » Schall, après avoir été l'ami et le confident du dernier souverain de la dynastie Ming, continua de recevoir les marques d'estime des deux premiers empereurs tartares. A la mort du second, pendant la minorité de son successeur, Cang-Hi, une formidable persécution s'éleva. Les quatre régents donnèrent le titre de précepteur du jeune prince au Père Adam Schall ; mais les bonzes et les mahométans excitèrent contre la religion chrétienne une tempête qui menaça de l'anéantir. Le vénérable Adam Schall, âgé de soixante-quatorze ans, fut chargé de chaînes et jeté en prison avec une foule de mandarins convertis, dont cinq furent martyrisés. Schall avait été condamné à être étranglé et coupé par morceaux; mais, d'après les chroniques, toutes les fois que les juges s'assemblèrent pour lire la sentence, des tremblements de terre les forcèrent à s'enfuir du tribunal, et le peuple, regardant ce prodige comme un avertissement du Ciel, obtint la révocation du jugement. Schall, épuisé par les infirmités et les souffrances, succomba sous les mauvais traitements, et mourut en 1666.

Tombé du faîte des honneurs, privé de ses dignités, accablé de reproches et de calomnies, il endura l'emprisonnement et les fers, montrant par sa constance qu'il était plus heureux de confesser le nom du Christ dans une pri-

son, que de l'avoir annoncé avec honneur dans un palais. Schall n'était plus, les gouverneurs des provinces lancèrent des édits foudroyants. Vingt-cinq missionnaires, dont vingt-un Jésuites, furent saisis et déportés à Canton. Là, ils attendirent la fin de l'orage. Bientôt leur patience fut récompensée, et ils se retrouvèrent au milieu de leur troupeau ; en 1671, le père Ferdinand Verbiest, successeur d'Adam Schall, obtint du nouvel empereur, sur lequel il avait acquis une grande influence, un nouveau répit pour ses frères. Dans cette seule année, un écrivain protestant le mentionne, plus de vingt mille Chinois furent convertis. La persécution avait porté ses fruits habituels, et l'exemple des confesseurs, selon la loi des missions chrétiennes, avait conquis l'admiration des païens pour une foi qui pouvait inspirer tant d'héroïsme. En 1672, un oncle de l'empereur et plusieurs autres personnages de haut rang, parmi lesquels un des huit généraux qui commandaient l'armée tartare, furent reçus dans le giron de l'Église. Verbiest était un digne successeur de Ricci et de Schall : « Comptez-moi, Seigneur, disait-il souvent, au nombre de ceux qui ont désiré, mais auxquels il ne fut pas permis de verser leur sang pour vous. Sous le voile de votre miséricorde infinie, j'ose vous offrir ma vie en sacrifice. » Dans cette disposition d'esprit, il travailla pendant près de vingt ans, jouissant de la confiance et de l'estime de Cang-Hi. En 1688, Verbiest mourut... Quelques semaines après sa mort, les Pères Gerbillon et Bouvet furent reçus à la cour et occupèrent dans l'estime du philosophe impérial la même place qu'avaient occupée Schall et Verbiest. En 1702, une belle église, construite dans les dépendances du palais, fut ouverte avec solennité, et la première messe fut célébrée par le Père Gerbillon.

Mais les immenses travaux des Jésuites en Chine ne doivent pas nous faire oublier ceux des Dominicains. Sans parler d'un couvent de Frères-Prêcheurs établi à Macao, dès 1587, et des tentatives de Jean de Castro et de Michel de Benavidez pour pénétrer en Chine, quelques années après, les Dominicains de Manille, sous la conduite de Barthélemy

Martinez, en 1625, prirent possession de l'île de Formose, qui devient pour eux la clef du céleste Empire. Le P. Ange-Cocchi, florentin de naissance, et noble enfant de saint Dominique, fut le premier qui pénétra dans la province de Fo-Kien, en 1631. Rejoint par deux autres Pères, Jean Moralès et François Diaz, en 1633, il les attendait pour mourir et léguer son apostolat entre leurs mains. Nous retrouvons le nom de ces apôtres dans la célèbre controverse des cérémonies chinoises, avec le nom d'un autre compagnon de François Diaz, que nous aurons à faire connaître comme le premier martyr de la Chine. Parmi tant de missionnaires de l'ordre mendiant que nous passons, à regret, sous silence, il est impossible d'oublier le P. Victor Ricci, émule du Jésuite, dont il partageait le nom, la patrie et le zèle. Son apostolat s'exerça d'abord sur les petits enfants, voués à la mort par les Chinois, et son cœur préluda, comme celui d'une mère, à l'œuvre d'un Vincent de Paul et d'un Forbin-Janson. Entouré de ces pauvres abandonnés, qui avaient besoin d'une nourrice ou des premiers soins de l'enfance, ne sachant que manger et pleurer, il était obligé, comme il l'écrit lui-même, de préparer leurs repas avec de la farine et du sucre, il s'occupait de les vêtir, de les laver, de les panser dans leurs maladies, de les couvrir, de leur rendre enfin tous les services qu'une mère pieuse rend à ses enfants; « de sorte que le jour et la nuit, dit-il naïvement, ils me causent une grande inquiétude. » Sa consolation et sa joie étaient de les régénérer par le baptême. Ce père nourricier des petits enfants est, au besoin, changé en ambassadeur, et il intervient entre les Espagnols de Manille et les Chinois, dans une affaire délicate qu'il sait mener à bonne fin, par une paix avantageuse à tous.

D'une extrémité de cet empire à l'autre, le nom de Jésus et la fermeté de ses adorateurs étaient connus. Les nouveaux chrétiens étaient assez fortifiés maintenant dans l'amour de Dieu et les pratiques de la religion, pour soutenir la lutte. Une main seule écartait l'orage, et cette main allait perdre sa force. En 1722, l'empereur Cang-Hi mourut à l'âge de soixante-neuf ans, plein d'amour et d'admiration

pour les missionnaires, mais trop esclave des passions terrestres pour embrasser leur doctrine. Yong-Tching, son fils et son successeur, dont la vanité semble avoir été blessée par la supériorité de ses parents chrétiens et leur constance à repousser les anciennes superstitions, fulmina immédiatement un édit d'extermination contre la religion de Jésus ; et, dans cette année de triste présage, tous les missionnaires sans distinctions furent chassés de leurs sanctuaires ; plus de trois cents églises furent détruites ou livrées à des usages profanes ; plus de trois cent mille chrétiens furent livrés à la fureur des infidèles (1).

5. **Le Père Alexandre de Rhodes, et la mission du Tong-King**.— Les mêmes faits se renouvellent dans la fondation de la mission du Tong-King, ouverte en 1627 par le Père Alexandre de Rhodes, de la compagnie de Jésus. En quelques mois, il convertit deux cents prêtres idolâtres, une sœur du roi, dix-sept de ses proches parents. En moins de trois ans, lui et son compagnon, le Père Antoine Marquès, baptisèrent près de six mille païens ; plusieurs bonzes en grande réputation de sagesse et de vertu remplirent avec joie dès ce moment les humbles fonctions de catéchistes, et rendirent aux missionnaires de grands services, en prêchant l'Évangile. Bientôt ils purent donner des preuves de leur sincérité. Par l'influence des femmes du roi, tremblantes de peur que le monarque embrassât une doctrine, qui condamnait la polygamie, les deux missionnaires furent expulsés. Lorsque, l'année suivante, les deux Pères rentrèrent dans le royaume, ils trouvèrent que, dans ce court espace de temps, leurs fervents cathéchistes avaient conservé leur foi, et avaient aussi préparé quatre mille néophytes à recevoir les sacrements. En 1639, douze ans seulement après l'arrivée du Père de Rhodes au Tong-King, il y avait quatre-vingt-deux mille cinq cents chrétiens. Soixante-douze villages comptaient à peine quelques habitants païens. Dans les deux années 1645 et 1646, vingt-quatre mille Tong-Ki-

1. Marshall, ibid. 72. *Missions dominicaines*, par le P. André Marie, t. I, 195.

nois furent baptisés. Avant qu'un demi siècle se fût écoulé, le nombre prodigieux de deux cent mille convertis avait été gagné à Jésus-Christ.

Jusqu'ici l'histoire de la religion au Tong-King correspond à ce que nous avons appelé la *première époque* ou l'*établissement* des missions dans la Chine proprement dite. La seconde allait commencer et fournir les mêmes résultats. Le feu qui devait éprouver l'œuvre des missions au Tong-King était déjà allumé en 1630; quelques années après seulement, fut systématiquement organisée la persécution, qui depuis lors n'a cessé pendant plus de deux cents ans d'attaquer, sans jamais vaincre, la foi et la constance des chrétiens (1).

6. **Apostolat de saint François Xavier dans les Indes Orientales et dans le Japon.** — L'établissement du christianisme au seizième siècle dans les Indes et au Japon se résume à peu près dans l'apostolat de saint François Xavier.

Il paraît certain, comme nous l'avons vu (2), que l'apôtre saint Thomas avait porté l'Evangile, dès le premier siècle, jusqu'aux Indes Orientales. L'existence d'une société chrétienne, qui s'était perpétuée jusqu'au temps où les Portugais vinrent s'établir dans ces riches contrées, en est la preuve. Ceux qui composaient alors cette Église répandue sur la côte de Malabar et dans les pays voisins, s'appelaient chrétiens de saint Thomas et prétendaient posséder le tombeau du saint apôtre, martyrisé à Méliapour. Des nestoriens venus de Perse au sixième et au neuvième siècle pénétrèrent dans l'Inde, et s'étant unis aux anciens chrétiens qu'ils y trouvèrent, ils leur communiquèrent les dogmes particuliers, qui distinguent leur secte. Ce qui est bien digne de remarque, c'est qu'à l'arrivée des Portugais en ce pays, on retrouva dans la croyance et dans le culte des Églises malabares tous les dogmes et tous les usages qui étaient communs aux catholiques et aux nestoriens, avant la séparation de ces derniers.

1. *Missions chrétiennes*, par Marshall, t. I, 82.
2. Tome Ier, n° 13.

Les anciens chrétiens, répandus sur la côte de Malabar et tombés dans la plus profonde ignorance, ne faisaient du reste que la moindre partie des habitants de l'Inde; les autres avaient embrassé le mahométisme ou restaient plongés dans la nuit de l'idolâtrie. Saint François Xavier vint dissiper ces ténèbres, en faisant briller parmi ces peuples la lumière de l'Évangile et l'éclat de ses miracles.

Il naquit au château de Xavier, dans le royaume de Navarre, d'une famille noble et ancienne, et fut l'un des six compagnons qui s'unirent les premiers au fondateur de la Compagnie de Jésus, et qui le suivirent en Italie. Persuadé à l'école d'Ignace et à celle de Jésus-Christ, qu'il ne sert absolument de rien à l'homme de gagner tout l'univers s'il perd son âme, il se consacra d'abord au service des malades, dans un des hôpitaux de Venise.

Mais Jean III, roi de Portugal, ayant fait demander à saint Ignace des missionnaires pour aller prêcher l'Évangile dans les Indes, François Xavier fut choisi pour cette pieuse entreprise. Il partit de Lisbonne au mois d'avril 1541, et arriva l'année suivante à Goa, capitale des possessions que les Portugais avaient acquises dans ces contrées. Muni de lettres de recommandation du roi de Portugal pour le gouverneur des Indes Orientales, où les rares sectateurs du christianisme ne valaient guère mieux que les païens, François se mit à l'œuvre, et travailla d'abord à convertir les chrétiens, en ouvrant des écoles et en y enseignant lui-même. Il commençait sa journée en parcourant les rues de Goa, et en appelant les enfants à l'école au moyen d'une clochette. Les heureux effets ne se firent pas attendre. François prêchait aussi sur les places publiques. Quand les chrétiens lui parurent suffisamment régénérés, il alla trouver les païens du voisinage et d'abord ceux qui habitaient les côtes poissonneuses. Puis il se rendit dans le royaume de Travancore, qu'il trouva entièrement idolâtre et qu'il laissa entièrement chrétien, après quelques mois de résidence. Le long de la côte il fonda quarante-cinq églises. Sur l'île de Manaar, un de ses disciples opéra tant de conversions, que

plusieurs centaines de chrétiens endurèrent le martyre, quand la persécution s'éleva. Il laissait partout des missionnaires après lui : à Goa, il établit un vaste séminaire, fit rédiger des catéchismes dans la langue du pays, et surmonta tous les obstacles que les bonzes voulaient opposer à sa prédication (1545-1547). Saint François alla jusqu'aux îles Moluques, et comme il avait entendu parler d'autres îles lointaines (les îles du More) habitées par une population nombreuse et très-féroce, il voulut également s'y rendre. On essaya de l'en détourner : « Ah ! s'écria-t-il, si l'on savait qu'il y eût là une mine d'or et d'argent, nos marchands sauraient bien y pénétrer, et moi, pour des âmes, je ne hasarderais pas ma vie ! »

Il parvint dans cette île inhospitalière, convertit la ville entière de Tolo, qui contenait vingt-cinq mille âmes, et à sa mort ne laissa pas moins de vingt-neuf villes, villages et hamaux conquis au royaume du Christ et soumis à sa loi. Dès l'année 1548, on pouvait compter plus de deux cent mille chrétiens, le long des côtes, à partir du cap Comorin.

Enfin, cet infatigable apôtre pénétra jusque dans l'empire du Japon (1549), dont les habitants sont si sensibles aux arts et à toute espèce de bienfaits.

L'empire du Japon, situé à l'orient de la Chine et de la Corée, se compose de cinq grandes îles et forme un vaste archipel, avec les autres îles plus petites qui en dépendent. Il surpasse la France en superficie ; peut-être même en population ; ses grandes richesses consistent en mines d'or et d'argent, et son commerce en perles et en magnifiques étoffes de soie, rehaussées d'or et d'un travail exquis, ajoute encore aux richesses de ce peuple les merveilles de son industrie. Si l'on s'en rapporte au récit des missionnaires mieux renseignés que personne sur ce sujet, les Japonais se distinguent par la sagacité de leur esprit autant que par la droiture de leur jugement et la facilité prodigieuse de leur mémoire ; ils sont d'un caractère franc, loyal, prévenant et généreux ; leurs manières sont nobles autant que leur caractère, qui conserve son indépendance

même dans la pauvreté, et leur obéissance au prince n'est comparable qu'à celle qu'on leur a vu rendre à Dieu. D'un autre côté cette fierté de caractère dégénère facilement en mépris pour les étrangers, en humeur vindicative et remuante, qui n'est souvent que plus à craindre sous les apparences de la modération et du sang-froid. La religion des Japonais a beaucoup d'analogie avec celle des Chinois, à qui ils paraissent avoir emprunté leur civilisation. On croit qu'originairement ils n'honoraient que leurs empereurs défunts, appelés *Camis*, et les démons ou les *Fotoques*, espèces de divinités venues de la Chine. Parmi les plus anciennes idoles, le Père de Charlevoix (1) nomme Amida, comme un de ces dieux du premier ordre, de fabrique ou d'exportation chinoise. Xaca est après Amida le dieu le plus révéré au Japon : il naquit, disent les bonzes ou les prêtres du pays, d'une mère vierge qu'il fit mourir en naissant ; il se retira tout seul dans les déserts de Siam, et il y vécut plusieurs années dans les exercices de la plus austère pénitence. Les deux autres divinités principales, dont l'origine est inconnue, sont Canon et Gizon. Les bonzes prétendent que le dieu Canon vivait il y a deux mille ans, et qu'en ce temps là il créa le soleil et la lune : on lui a élevé à Ozaca un temple qui est un des plus beaux du Japon. L'organisation des bonzes en une sorte de hiérarchie et en différents couvents, sous un seul chef, ne présente qu'une unité factice, et des sectes aussi divisées et incohérentes que les dieux qu'elles honorent.

Quand les Jésuites arrivèrent au Japon, les mœurs étaient singulièrement déchues, et une révolution dans le gouvernement monarchique avait transformé la nation en soixante-six principautés ou royaumes indépendants. Xavier prêcha d'abord dans le royaume de Saxuma, par l'organe d'un truchement devenu chrétien. Au bout de vingt-six mois, il avait baptisé une multitude de païens, converti des rois, ruiné l'autorité des bonzes par ses paroles et par ses miracles, établi des ouvriers évangéliques pour continuer son œuvre.

1. Tome Ier, p. 22. *Le christian. au Japon.*

Mais le roi lui ayant ordonné, sous peine de mort, ainsi qu'à tous les chrétiens, de quitter le territoire de Saxuma, il se rendit à Bungo. Il se disposait à passer en Chine, et il était déjà en vue de ce pays, sur l'île de Sancian, lorsqu'il fut arrêté par la mort, le 3 décembre 1552 (1). Si l'on juge des talents et de l'esprit de Xavier par les cinq livres d'épîtres qui nous restent de lui, on ne peut douter qu'il ne fût né avec beaucoup de génie, et qu'il ne se fût acquis une réputation distinguée parmi les savants et les bons écrivains, s'il eût suivi la carrière des lettres dans laquelle il s'était d'abord engagé. Mais une plus grande gloire lui était réservée. Il a été canonisé par Grégoire XV en 1622, et Urbain VIII lui a donné le titre d'*Apôtre des Indes* (2).

Il serait difficile de donner une idée de la moisson d'âmes et de toutes les œuvres dignes d'une église en sa première ferveur, qui s'accumulaient sur les pas du saint apôtre. Lui-même, dans une lettre à saint Ignace, avoue qu'il ne trouve pas de mots pour les décrire : « Souvent, dit-il, la multitude qui afflue vers moi pour recevoir le baptême est si grande, que je ne puis plus lever le bras pour faire le signe de la croix en administrant ce sacrement. Ma voix s'éteint par la fréquente répétition du *Credo*, des commandements et d'une instruction sommaire sur les devoirs de la vie chrétienne, les joies du ciel, les peines de l'enfer, et les actes bons ou mauvais qui conduisent l'homme à l'une de ces deux fins. » Ce n'est là que l'un des fragments de ces lettres admirables, que l'humble François écrivait à genoux à son supérieur. Mais que penser des continuelles extases où ses compagnons le voyaient ravi, et dont il se plaignait lui-même amoureusement à Dieu, comme d'un excès de sa bonté et de sa miséricorde? C'est dans la prière et la méditatiion du saint qu'il faut cherher le secret de ses miracles et le fruit des conversions qu'il opérait. A Malacca, une mère dont l'enfant était depuis trois jours dans la tombe vint à lui avec foi et le supplia de lui rendre sa fille : « Dieu, disait-elle, accorde

1. Moelher, *Hist. de l'Église*, III, 225.
2. *Siècles chrétiens*, VIII, 168.

toutes choses à vos prières.» « Allez, lui répondit-il, ouvrez le tombeau, vous la trouverez en vie. » En effet, en présence d'un grand nombre de spectateurs qui s'étaient assemblés pour être témoins du miracle, tant son pouvoir était connu, la pierre fut déplacée, le tombeau fut ouvert, et la jeune fille fut trouvée vivante. On connaît le dernier prodige qui suivit la mort de l'apôtre, lorsque deux cent trente ans après sa sépulture, son corps fut trouvé intact dans le tombeau, associé au privilége de celui du Sauveur, dont la chair ne vit point la corruption. Sa figure n'avait pas subi le moindre changement, au point qu'on aurait pu reproduire ses traits (1).

7. Prédication de l'Évangile dans les Indes Occidentales et dans l'Amérique. — Les grandes découvertes des Portugais et des Espagnols au commencement du quinzième siècle (2), n'ont pas eu seulement une importance décisive pour le commerce, les transactions, les sciences et notamment la géographie et l'histoire, mais encore pour l'histoire de l'Église. Partout où les Portugais et les Espagnols pénétrèrent dans le cours du quinzième siècle, le christianisme marcha à leur suite. L'Évangile fut prêché sur les îles d'Azor et des Canaries, sur les îles du Mont-Vert, dans le royaume de Congo, sur la côte occidentale de l'Afrique, où un roi se convertit avec toute sa famille. Le christianisme y fit longtemps les plus heureux progrès, jusqu'à ce que sur la fin de cette période le zèle des Portugais se refroidit peu à peu et s'éteignit presque complétement. Le christianisme fut également adopté par plusieurs habitants du royaume d'Angola.

Informé de la découverte des Indes Occidentales et de l'Amérique par Christophe Colomb, le pape Alexandre VI y envoya, en 1493, des moines franciscains, afin qu'ils prêchassent l'Evangile sur les îles et autres lieux où les Espagnols s'étaient définitivement établis. Les Franciscains furent bientôt suivis des religieux de saint Dominique.

1. Marshall, *Miss. chrét.*, I, 198.
2. Moelher, *Hist. de l'Église*, II, 309.

Rien n'est triste malheureusement comme la conduite des Espagnols envers les Américains. Qui ne connaît leur passion pour l'argent, leur avidité insatiable, leur dureté et leur barbarie envers les indigènes? Qui ne sait qu'au commencement les Espagnols consentaient à peine à reconnaître les Américains pour des hommes, qu'ils les chassèrent de leurs possessions et en firent des esclaves? On se figure aisément les difficultés que la prédication évangélique devait rencontrer parmi ces multitudes inertes et insensibles. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'Église ne négligea rien pour modérer les Espagnols et préparer aux Américains un sort digne d'une créature humaine. A l'exemple du legat du pape, Guillaume, évêque de Modène, dont la présence dans le nord de l'Europe avait été si bienfaisante; à l'exemple des papes qui n'avaient cessé de recommander aux chevaliers de l'ordre teutonique d'user de douceur, de charité et de patience envers les Prussiens, le clergé opposa lui-même une vive résistance aux manœuvres de ces farouches guerriers. Les Franciscains et les Dominicains, ces derniers surtout, méritent tout éloge, non-seulement pour ce qu'ils ont fait, mais encore pour ce qu'ils ont enduré en soutenant la cause des Américains. Pierre de Montesino flétrit énergiquement du haut de la chaire la conduite de ses compatriotes envers les Américains, mais surtout l'habitude de les réduire en esclavage (1511). Ses chefs, à qui on l'avait dénoncé, se réunirent en assemblée, prononcèrent en sa faveur et décidèrent qu'il fallait excommunier tout Espagnol qui entreprendrait encore de faire son esclave d'un Américain.

L'homme qui se signala le plus dans ces tristes conjonctures fut le Dominicain espagnol, Barthélemy de Las Casas. Impossible de concevoir les fatigues auxquelles il se soumit joyeusement, pour faire observer la loi chrétienne à l'égard des Américains. Il courut tous les dangers, brava plus d'une fois la mort pour accomplir ce noble et évangélique dessein. Il réussit enfin, grâce au concours de son ordre et des amis qu'il s'était conciliés, à alléger le sort des Américains. Les Dominicains n'avaient pu empêcher, dès le principe, que l'esclavage des Américains ne fût autorisé par un décret

royal de Madrid. Il était stipulé sans doute qu'on les traiterait avec humanité ; mais les missionnaires, peu satisfaits de cette réserve, obtinrent enfin que tout Américain qui embrasserait volontairement le christianisme et resterait en paix, pourrait résider dans ses possessions ; que nul Américain ne serait plus réduit en esclavage ; qu'ils seraient tous, comme les Espagnols eux-mêmes, les libres sujets du roi d'Espagne. Mais ce que les Franciscains et les Dominicains ne purent empêcher, c'est que des esclaves fussent emmenés d'Afrique dans les Indes occidentales et dans le continent d'Amérique, pour y exécuter les travaux qu'on avait, dès le principe, imposés aux indigènes, et en vue desquels on les avait tous réduits en esclavage. On sait que ce trafic odieux, cette flétrissure du christianisme, qui consiste à traîner des esclaves d'Afrique en Amérique, s'est continué jusqu'à nos jours.

Nous n'essayons même pas d'adoucir ce tableau ni d'atténuer les torts des Européens à l'égard de ces peuples du Nouveau-Monde, qui étaient plongés dans la plus grossière idolâtrie, et qui allaient jusqu'à immoler à leurs dieux des victimes humaines et des prisonniers de guerre ; ces temples jonchés de débris sanglants et de hideux trophées pouvaient bien demander vengeance au Ciel, et le vaillant Cortès, aussi rempli de foi que de courage, crut être l'exécuteur de cette vengeance, dans l'étonnante conquête du Mexique. Laissons à ce grand homme la gloire de son entreprise, qui n'appartient pas à notre sujet, et aux princes chrétiens l'élévation de leurs idées dans le premier but qu'ils se proposèrent. Il nous suffit d'admirer la conduite de la Providence, et l'œuvre des missionnaires au milieu de tant d'obstacles réunis.

La propagation de la foi trouvait surtout en Amérique les plus grands obstacles, tantôt dans le sol couvert d'antiques forêts et découpé par de nombreux cours d'eau ; tantôt dans la stupidité, la sauvage brutalité ou la dégradation de ses habitants ; tantôt enfin dans la cupidité et dans les vices des Européens, qui, par les mauvais traitements et leurs détestables exemples, aliénaient les indigènes à l'Évangile. Mais le zèle le plus ardent pour la foi surmonta tous ces obstacles,

et bientôt l'on vit des chrétientés au Mexique, au Pérou, au Chili, au Brésil, dans la Floride, le Canada et la Californie. L'Amérique centrale, surtout la contrée habitée par les cruels Caraïbes, fut pendant cinq ans le théâtre des travaux de saint Louis Bertrand (1580), de l'ordre de saint Dominique, à qui Dieu, comme nous le lisons dans la bulle de sa canonisation, communiqua le don des miracles et des langues. Les missions devinrent très-florissantes au Paraguay. En 1586, quelques Jésuites parvinrent dans cette contrée, mais ne gagnèrent qu'avec beaucoup de peine la confiance des indigènes, qui jusqu'alors n'avaient eu que des rapports d'hostilité avec les Européens. Assemblés peu à peu dans des hameaux (qui prirent le nom de réductions), ces sauvages furent civilisés : on en fit tout à la fois des hommes et des chrétiens. Pour les préserver du contact pernicieux des Européens, les rois d'Espagne, seigneurs suzerains du Paraguay, décrétèrent que nul de leurs sujets ne pouvait pénétrer dans les réductions sans une permission spéciale. Il arriva donc ainsi que les vices autrefois répandus parmi les sauvages furent extirpés, et que dom Pedro Faxardo, évêque de Buenos-Ayres, put écrire au roi d'Espagne : « Je ne crois pas que dans les réductions il se commette annuellement un seul péché mortel. » Dans toutes les réductions, dont le nombre s'éleva à une certaine époque à trente, on commençait, par une prière en commun, la journée dont les heures étaient exactement réglées. Peu à peu les sauvages naguère si nonchalants, encouragés par l'exemple des missionnaires, qui mirent même la main à la charrue, apprirent des métiers, des arts, diverses industries, et se procurèrent l'aisance nécessaire. Sous le rapport civil, chaque réduction était soumise à un cacique, qui gouvernait avec une douceur patriarcale. Les fautes qui pouvaient se présenter étaient d'ordinaire punies par une peine ecclésiastique. Le christianisme en général formait la base de la législation et de l'administration d'ailleurs très-simple. La plus grande gaieté, qui était entretenue par des jeux innocents et toujours surveillés, régnait dans toutes les réductions. La république chrétienne du Paraguay montre quels effets le christianisme peut

produire, s'il pénètre dans tous les rapports de la société (1).

8. **Progrès du christianisme dans les colonies françaises.** — Plusieurs colonies françaises établies à la Martinique, à la Guadeloupe et en d'autres îles, offrirent un nouvel objet de zèle aux ministres de notre sainte religion, qui entreprirent la conversion des naturels du pays, tous plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'idolâtrie. Les Dominicains et les Franciscains, les religieux du Carmel se dévouèrent à cette œuvre ; et des ecclésiastiques zélés pour la propagation de la foi et le salut des âmes se joignirent à eux. Nos rois, non moins appliqués à favoriser les progrès du christianisme, que ceux du commerce et de l'agriculture propres à ces climats, accordèrent leur protection aux ouvriers évangéliques. Nous verrons ces pays de missions se transformer en florissants diocèses.

Le plus vaste pays, dont les Français se soient mis en possession au delà des mers, depuis la découverte du Nouveau-Monde, est le Canada, dans l'Amérique septentrionale. Ils s'y établirent dès l'an 1525 ; mais ce ne fut proprement qu'en 1615 que quelques Pères Récollets, bientôt assistés d'autres missionnaires, jetèrent dans ce pays les fondements du christianisme. Dieu bénit les travaux de ces hommes apostoliques, qui, pour amener la conversion de ces pauvres sauvages, s'enfonçaient avec eux dans leurs forêts, bravant la rigueur du froid, vivant des mêmes aliments, se pliant à leurs caractères et à leurs mœurs. Le récit des progrès et de la conservation de la foi dans la colonie française du Canada, soit avant soit après la conquête anglaise appartient à une époque plus rapprochée de la nôtre.

En traçant à la hâte ce tableau des premières et principales missions, nous n'avons en vue que l'établissement du christianisme dans ces différentes contrées. Nous ne tarderons pas à raconter comment toutes ces œuvres divines et cette propagation de l'Église furent entravées, suspendues ou détruites par les passions humaines ou par la violence

1. *Histoire de la Religion*, par Wilmers.

de la persécution. L'utilité, la grandeur et la générosité de l'œuvre des missions méritent seules ici notre admiration et suffisent déjà pour glorifier le catholicisme, qui possède à l'exclusion des sectes hétérodoxes le secret de ces prodiges (1).

9. **La nouvelle Grenade et Carthagène. Le P. Claver, apôtre des nègres.** — Mais pour résumer dans un seul trait la perfection d'un saint allié à l'héroïsme d'un missionnaire, disons ce que l'Eglise catholique a produit dans le bienheureux Père Claver, l'apôtre et l'esclave des nègres.

Né vers la fin du quinzième siècle, époque à laquelle des grâces prodigieuses furent répandues comme pour compenser des calamités irréparables, ce rejeton d'une race illustre de la Catalogne reçut dès son enfance les dons célestes qui ne firent que s'accroître dans le cours de sa vie. En 1602, il était admis comme novice dans la société de Jésus, à Tarragone sur l'ordre de Claude Aqua-Viva. En 1610, il quittait Séville pour la terre où devaient s'écouler trente-neuf ans d'une vie justement nommée un martyre perpétuel. En 1615 il célébrait sa première messe à Carthagène. « Faites tout pour la plus grande gloire de Dieu. » — « Ne cherchez rien en ce monde, que ce que Jésus lui-même a cherché. » Sa vie tout entière est écrite dans ces deux lignes qui furent sa règle. Au moment de sa profession il ajouta aux engagements ordinaires le vœu « d'être jusqu'à sa mort l'esclave des nègres. » Comment l'a-t-il tenu ? Ceux qui ont lu l'histoire de sa vie le savent. Aussitôt qu'un vaisseau négrier arrivait de la côte d'Afrique, du Congo, de la Guinée ou d'Angola, son visage pâle et amaigri prenait une teinte inaccoutumée de santé. Il était le premier sur le rivage pour saluer les captifs, étonnés de recevoir un tel accueil ; il les consolait par des paroles de bienveillance et versait dans leur cœur le baume de l'espérance. Il les suivait dans leurs misérables demeures, avec un amour de père. En partageant

1. *Missions chrétiennes*, par Marshall, comparaison des missions catholiques et des missions protestantes dans le *caractère* des missionnaires, la *méthode* ou les procédés d'action et le *résultat* des travaux.

leurs souffrances il leur apprenait à les supporter et à les unir aux souffrances du Christ. Avec des paroles d'une éloquence plus qu'humaine, il leur parlait de Celui dont il ne pouvait guère prononcer le nom sans verser des larmes. Vêtu d'un cilice de la tête aux pieds, l'homme de Dieu, sous un pareil climat, restait pendant de longues heures au tribunal de la pénitence, et tombait évanoui par suite de la chaleur et de la puanteur fétide des pauvres Africains, qui se pressaient en foule autour du médecin des âmes. Lorsque le soir arrivait, et qu'ils l'emportaient épuisé dans sa demeure, son seul repos était de passer en oraison les heures de la nuit. Il administrait les malades atteints des maladies les plus répugnantes ; souvent il baisait les hideuses plaies dont les scrofules et la gangrène les avaient couverts. Au milieu de pareilles scènes, l'Esprit de Dieu qui était en lui se montrait quelquefois au dehors, et la gloire de son Maître brillait dans sa personne. Un jour à Saint-Sébastien, l'archidiacre de Carthagène étant venu distribuer des aumônes, « le trouva au milieu des malades, ressemblant à un séraphin, et la tête entourée d'un cercle de lumière. » Tel fut le serviteur de Dieu, telle fut son œuvre, Il travailla surtout parmi les nègres avec un succès capable de répondre pour toujours au préjugé qui croit cette race incapable d'une véritable conversion. L'autorité qu'il prit sur leurs esprits, dit un de ses biographes, et leur affection à son égard les faisait obéir sans hésitation. Sa vue seule domptait les plus indisciplinés ; et les plus vicieux en le voyant passer, s'agenouillaient et demandaient sa bénédiction. Le nombre des païens et des mahométans qu'il amena à la vérité nous paraîtrait incroyable, s'il n'était certifié par des témoins respectables. Un religieux l'ayant questionné à ce sujet peu de temps avant sa mort, il lui répondit qu'il croyait en avoir baptisé trois cent mille : mais comme son humilité le portait toujours à diminuer ses bonnes œuvres, des personnes qui devaient être bien informées affirment qu'il a baptisé au moins quatre cent mille infidèles (1).

1. *Missions chrétiennes,* par Marshall, t. II, 230. — *Vie du P. Claver*, par Fleuriau.

II

10. La persécution et le martyre, inséparables de l'apostolat catholique. — L'établissement de l'Église dans les différentes parties du monde est accompagné de tous les signes de l'apostolat, la sainteté, les miracles, la fécondité des œuvres, comme aux premiers jours de nos *origines chrétiennes*. A la marque éclatante de la *catholicité* de l'Église, vient se joindre le sceau du *martyre*. La persécution contre l'Église dans les pays infidèles a pu tenir à plusieurs causes, que nous ne ferons qu'indiquer, quels que soient, du reste, les prétextes faux ou insidieux dont la politique païenne, l'industrie mercantile ou les préjugés nationaux ont cherché à se couvrir, il est facile de reconnaître l'œuvre de Satan et la part des hommes dans la ruine de tant de chrétientés florissantes, et surtout dans la destruction de cette belle Église du Japon, composée de deux cent mille chrétiens. Les usages de la vie civile peu connus, et les traditions religieuses obscurément exprimées dans la langue du pays divisèrent les missionnaires eux-mêmes et nuisirent aux missions.

Le vaste champ de ces travaux apostoliques s'ouvre encore devant nous, mais arrosé du sang des martyrs, comme aux premiers siècles. Ce sang qui n'a guère cessé de couler pour la défense de la cause catholique, depuis l'établissement de l'Église, est une marque toujours subsistante de la divinité de notre religion ; on peut dire qu'aucun siècle n'a manqué de ce témoignage, et qu'aucune contrée du globe n'a pu se dérober à la bienfaisante influence de ce sang répandu. Cent quarante ans se sont écoulés depuis l'édit publié par Yong-Tching contre les chrétiens du Céleste-Empire, et il y a aujourd'hui en Chine trois fois plus de chrétiens qu'à l'époque où il voulait purger l'empire de leur présence. Princes et nobles, soldats et paysans, femmes et enfants, ont

traversé la terrible fournaise, elle les a conduits au triomphe par la mort.

Avant l'édit sanglant de Yong-Tching, qui organisa la persécution, le sang avait déjà coulé, et ce fut le dominicain François-Fernandez de Capillas qui parut choisi de Dieu pour être le nouvel Étienne de cette Église naissante, vers le milieu du dix-septième siècle. Cet apôtre, issu d'une illustre famille espagnole, ayant fait profession religieuse dans le couvent de Saint-Paul à Valladolid, était passé, avec le P. François Diaz, dans l'île de Formose, et de là en Chine, où il se trouvait en 1642. On le voyait parcourir à pied les villes et les bourgades, pauvrement vêtu, sans autre bagage que son bréviaire sans autre appui que la croix (1). Un grand nombre d'infidèles convertis, d'apostats réconciliés à l'Eglise, de vierges consacrées à Dieu, la bonne odeur de Jésus-Christ répandue de tout côté par ses fervents disciples, attestaient que le Seigneur bénissait sa mission. Il ne manquait que le témoignage du sang au couronnement de son apostolat. Les mandarins secrètement irrités par les calomnies des bonzes le firent arrêter dans les environs de Fo-Ngan, en 1647. On lui demandait qui l'avait nourri et logé dans ses courses apostoliques: « Je n'ai, dit-il, d'autre maison que le monde, d'autre toit que le firmament, d'autre lit que la terre, d'autres provisions que celles que la Providence m'envoie chaque jour, d'autre but en Chine que de travailler et de souffrir pour la gloire de Jésus-Christ et pour le bonheur éternel de ceux qui croient en son nom. » Battu de verges, chargé de chaînes, traîné de tribunal en tribunal, soumis à toutes sortes de tortures, le confesseur de la foi ne cessa d'annoncer la vérité chrétienne aux juges et aux bourreaux. Insensible aux flatteuses promesses comme aux plus affreux supplices, il répond au juge qui lui proposait d'apostasier : « Garde tes honneurs, tes richesses et tes plaisirs ; je n'ambitionne rien au monde que la gloire de mourir pour

1. *Missions dominic.*, ibid., t. I, p. 190. — *Le christ. en Chine*, ibid., III, 14.

soutenir la foi que j'ai prêchée ; tes plus cruels tourments seront mes plus chères délices : je ne suis pas venu d'Europe en Chine, pour m'enrichir de tes trésors, mais pour prêcher la divinité de Jésus-Christ aux dépens de mon sang... Tu peux déchirer mes membres en mille pièces, mais tu ne saurais, avec toute ta rage, me séparer de Jésus-Christ par la grâce duquel j'espère sortir victorieux des supplices... Pourquoi diffères-tu ma mort ? Tu peux m'arracher le cœur de la poitrine, mais tu n'as pas la puissance de m'arracher le cœur de mon Dieu, à qui je suis consacré par le saint baptême et par la profession religieuse. » François de Capillas, reconduit dans son cachot, encouragea, instruisit et baptisa plusieurs prisonniers. Enfin le 15 janvier 1648, il consomma son glorieux martyre, à Fo-Ngan, sous les yeux d'un peuple innombrable. La tête du saint fut portée bientôt à Manille, et de là au couvent de Saint-Paul à Valladolid, le premier berceau du missionnaire.

11. Persécution en Chine et zèle atroce des mandarins contre la foi chrétienne. — Le premier fait que nous tenons à signaler dans la persécution dont la Chine fut le théâtre, est le zèle atroce que déployèrent les mandarins pour exécuter les édits sanguinaires de leur maître, en dirigeant leurs efforts contre les membres de la famille impériale, qui ne cédèrent pas plus aux tourments qu'aux perfides caresses du tribunal. Quatorze ans d'une persécution, servie tantôt par la violence et la cruauté, tantôt par la ruse et la perfidie, ne purent arracher de leurs cœurs la foi qui y avait pris racine. « Quand on réfléchit, disait leur guide et leur conseiller, le Père Parennin, à tout ce que cette famille a souffert, il est difficile de concevoir une épreuve plus formidable, plus généreusement supportée. Des princesses de sang royal, dont la vie s'était écoulée dans le faste et l'abondance, étaient tombées dans les derniers abîmes de l'indigence ; point d'époux pour les soutenir, point de parents pour les assister, point d'amis pour les consoler ; ayant toujours devant leurs yeux le spectacle de leurs fils enchaînés et destinés à la mort, de leurs filles plus malheureuses encore, réservées à un sort pire que la

mort; dans l'impossibilité de recevoir les sacrements, seule consolation qu'elles eussent pu goûter au milieu de leurs peines. Endurer toutes ces infortunes, supporter un tel déluge de souffrances, sans rien perdre de sa foi encore si récente, sans laisser échapper une plainte, est-il rien de plus admirable et de plus héroïque dans la constance des chrétiens des premiers siècles de l'Église (1) ? ».

Le Père Parennin avait bien raison de s'écrier en faisant allusion aux égards hypocrites de l'empereur envers sa personne et celle de ses collègues de Pékin : « Oh ! de grâce, moins de faveur pour les missionnaires et plus de justice pour la religion qu'ils prêchent. » Il avait passé lui-même plus de quarante ans en Chine, il avait été l'ami intime de Cang-Hi, qu'il avait accompagné pendant dix-huit ans dans tous ses voyages en Tartarie. Lorsqu'il mourut, Yong-Tching fit des funérailles publiques à ce glorieux missionnaire. Mais l'empereur était aussi résolu de vaincre que les confesseurs de tout souffrir. Furieux de la patience qui déjouait tous ses efforts, il les fit ramener de l'exil et enfermer séparément en d'étroites prisons, de six pieds de large et de dix de longueur. Dans ces cachots, des aliments à peine suffisants pour les soutenir leur étaient passés à travers une petite ouverture, seul moyen de communication avec le monde extérieur. Peu de jours après, l'un des princes fut trouvé sans vie par le geôlier. Ils moururent un à un. Encore un peu de temps et tous auraient été réunis à la société des martyrs. Mais Yong-Tching expira en 1735, et son fils Kien-Long régna en sa place (2). Lorsque le nouveau prince, dans l'année qui suivit son couronnement, rendit la liberté aux princes qui avaient survécu, et que l'on vit marcher en tête de la troupe le dixième fils de Cang-Hi, vers le palais dont il était banni depuis quinze ans, le peuple s'agenouilla avec respect et remplit l'air d'acclamations. Mais les espérances fondées sur cet acte de justice furent de courte durée. Kien-Long revint à la détestable

1. M. Huc, *Le christian. en Chine*, III, 378.
2. *Miss. chrét.*, Marshall, I, 73.

politique de son père et donna de nouveau l'ordre de persécuter les chrétiens.

Les disciples d'un rang plus humble se montrèrent aussi nobles dans leur conduite que les princes de la famille impériale, lorsque les pouvoirs de l'enfer eurent organisé en système cette lutte aussi longue qu'elle fut générale et terrible. Trois royaumes et vingt et une provinces furent envahis par cette persécution dont nous ne voulons retracer que les principaux traits.

Pendant dix ans, cette persécution sanglante poursuivit ses ravages. Quelques-uns cédèrent, comme aux jours de saint Cyprien, sous la violence des tourments; mais la grande majorité des princes, des magistrats, des soldats, des marchands, des bateliers, des femmes et des enfants, rivalisèrent d'héroïsme avec les confesseurs des premiers temps.

L'un de ceux qui confessèrent la foi en 1746 écrivait : De tous côtés on entend les gémissements des chrétiens ; ils sont liés ou mis à la torture; on cherche à les contraindre par des cruautés inouies à renoncer à Jésus-Christ. Ils avaient eu pour maîtres des hommes de l'école de saint Paul qui avaient gravé dans leurs cœurs ces paroles: les souffrances d'ici-bas ne sont pas dignes d'être comparées à la gloire qui doit nous être révélée. Les disciples les plus faibles imitaient l'exemple des forts. Une jeune fille de dix-neuf ans, traînée devant le tribunal, fit paraître sa joie de l'honneur qu'elle allait recevoir en confessant le nom de Jésus. Le mandarin furieux s'écria: Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te condamner à mort? Voici ma tête, répliqua cette nouvelle Agnès, vous pouvez ordonner qu'elle soit tranchée, mais ce sera pour moi une joie indicible. Alors les juges confondus, comme l'avaient été leurs devanciers, par un courage qu'ils admiraient sans le comprendre, se consultaient pour savoir comment vaincre une telle opiniâtreté. Ils ne pouvaient y tenir, en voyant des jeunes filles et des enfants rire de leurs menaces, mépriser leurs tourments, ne s'inquiétant, comme Festus s'en plaignait à Agrippa bien des siècles auparavant, que « de

questions concernant leurs superstitions et d'un certain Jésus mort qu'ils affirmaient être vivant. »

Jusque-là, les missionnaires ambitieux de la couronne du martyre qu'ils étaient venus chercher dans ces contrées lointaines, avaient consenti, dans l'intérêt de leur troupeau, à se soustraire au danger. C'était l'injonction du Maître à ses premiers apôtres, et ce fut toujours la règle de conduite de leurs successeurs, de ne pas saisir la couronne avant qu'il la leur offrît. L'ordre de saint Dominique eut de nouveaux martyrs.

Le père Alcober fut le premier saisi et le premier torturé. Lorsque les païens se permettaient des questions obscènes, il leur répondait bien haut : Des questions dignes d'un ministre de Satan ne méritent pas de réponse. Ces questions concernaient les femmes chrétiennes consacrées à une vie pure. Qui vous a conseillé, dirent-ils dans la même circonstance, à une jeune femme, citée devant leur tribunal, d'embrasser l'état de virginité ? — « Moi-même, répliqua-t-elle; sur-le-champ elle fut livrée au bourreau. »

Les pères Royo, Serrano et Diaz furent saisis successivement et horriblement mutilés. Le premier avoua devant les juges qu'il avait été trente ans en Chine, et les deux derniers furent livrés au bourreau sans subir d'interrogatoire. Sanz, leur vénérable évêque, devint l'objet de recherches spéciales ; afin d'épargner aux chrétiens les vexations et les souffrances auxquelles les exposaient leurs généreux efforts pour le cacher, il crut de son devoir de se livrer ; il parla devant le tribunal avec l'autorité d'un apôtre ; vingt-cinq soufflets lui furent appliqués sur le visage et, malgré ses années, ce nombre fut porté à quatre-vingt-quinze ; enfin, pour terminer ce fécond apostolat de trente ans, il fut martyrisé le 26 mai 1747. Ses dernières paroles au bourreau furent celles-ci : Mon ami, je vais au ciel, que ne puis-je vous emmener avec moi ! Son sang fut recueilli, selon l'usage, par un célèbre brigand qui devint peu après un fervent chrétien. La sentence publique prononcée contre l'évêque Sanz mérite d'être citée comme témoignage des progrès de la foi ; elle contenait ces paroles : « Le nombre de ceux

qu'il a pervertis est si grand, qu'on les rencontre à chaque pas dans ce district ; les membres des tribunaux et les soldats eux-mêmes lui sont dévoués. » Ce qui donna un caractère frappant et tout à fait singulier aux travaux apostoliques de l'évêque de Mauricastro, dit le dernier biographe de saint Dominique, ce fut le succès qu'il obtint en convertissant les Chinois et en les conduisant au plus haut degré de perfection. Le nombre des vierges chrétiennes désireuses de se consacrer à Dieu par des vœux fut si grand qu'il rappelait les jours de l'église primitive (1).

La grande persécution chinoise de 1747 a été décrite par un historien païen, dans un document officiel. Dans un rapport à l'empereur, le vice-roi d'une des provinces les plus considérables priait le souverain d'observer la grande influence des missionnaires et l'audace de leurs disciples, en manifestant ouvertement leur sympathie et leur amour. « Pendant qu'on les conduisait enchaînés, disait ce gouverneur, des milliers de personnes vinrent à leur rencontre pour leur servir d'escorte d'honneur. Un grand nombre d'entre elles témoignaient leur douleur par des larmes ; des jeunes filles et des femmes s'agenouillaient devant eux et cherchaient à toucher leurs vêtements. » Il semble dépeindre la conduite de ces chrétiens qui, animés du même esprit, touchaient le corps de saint Paul avec des linges auxquels le Tout-Puissant attachait, comme le dit l'Écriture, le pouvoir de guérir les malades et de mettre les démons en fuite, voulant par là autoriser l'usage des reliques.

Le Père Beuth, Jésuite français, fut victime de cette persécution. Quelle espèce de Dieu, dit le mandarin au Père Beuth conduit devant son tribunal, voulez-vous faire adorer au peuple ? — Celui qui créa le ciel et la terre. — Oh ! le malheureux, comme si le ciel et la terre avaient été créés ! qu'on lui donne dix coups. Ces coups furent donnés avec un rotin à travers le visage. En pareil cas, le patient s'évanouissait ordinairement après les deux premiers coups. Le mandarin, ayant ensuite écrit le saint nom de Jésus en

1. Marshal, ibid. *Missions dominicaines*, t. I, p. 212.

caractères chinois, demanda au confesseur la signification de ce nom. Ce n'était pas le moment de garder le silence ; comme saint Étienne, s'écriant sur le point d'exhaler son dernier soupir : Je vois le Fils de l'homme à la droite de Dieu ; ainsi ce nouveau témoin, devant cette foule païenne, répondit : C'est le nom de la seconde personne de la sainte Trinité faite homme pour notre salut. — Dix coups de plus, s'écria le mandarin. Le supplice recommença une troisième fois, lorsque la victime ensanglantée prononçait encore de ses lèvres fidèles les titres de son Dieu sauveur. Deux mois après, il mourait de ses blessures. Son seul bonheur pendant les derniers jours de sa vie, était d'entendre lire, par ses compagnons de prison, la passion de Notre-Seigneur (1747).

Le 12 septembre 1748, cette année ressemblant à la précédente, les Pères Tristan de Attermis et Joseph Henriquez furent étranglés dans leur prison, après avoir souffert les tortures accoutumées. Le 28 octobre, quatre Pères Dominicains reçurent en même temps la couronne du martyre ; chaque année, presque chaque mois apportait son tribut. Si quelqu'un d'eux survivait au milieu de cette longue persécution, c'était pour accepter par charité un ministère caché au milieu de son troupeau, renvoyant à plus tard la gloire si recherchée du martyre.

Dix-neuf années après le martyre du Père Beuth, la persécution dont il fut victime durait encore, nous trouvons un missionnaire de son ordre qui exprimait son admiration pour le courage que Dieu inspirait à ces Asiatiques naturellement pusillanimes, et proclamait surtout l'innocence et l'étonnante fidélité de ceux qui, sans avoir l'occasion de pratiquer certains devoirs de la religion, ne pouvant pas même voir un missionnaire, ne tombaient jamais dans l'apostasie et avaient soin de faire baptiser leurs enfants. Pour tant d'autres exemples aussi remarquables, nous renvoyons aux ouvrages exclusivement consacrés à l'histoire de la religion en Chine. Le champ à parcourir est trop vaste pour prétendre approfondir la moindre de ses parties (1).

1. *Missions chrét.*, par Marshall, I, 77. — *Lettres édifiantes*, t. III, p. 804, édit. Panth. litt. Relation de M. Glayot.

Le Tong-King eut également ses martyrs, dont la liste se prolonge jusqu'à nos jours. Dès l'année 1630 s'alluma le feu de la persécution, que l'on voit bientôt organisée, et dès l'année 1692, le père Royer, réduit à se cacher des jours entiers dans une barque, ne quittait sa retraite que la nuit pour aller visiter quelque village riverain, menant une vie semblable à celle que nous décrit Mgr Retord, vicaire apostolique des mêmes contrées en 1857. En 1721, on traduisit les chrétiens, en grand nombre, devant les tribunaux. Un vieillard, nommé Luke-Thu, reçut ordre de fouler aux pieds la croix ; ce nouvel Éléazar, digne de laisser à la jeunesse, comme l'ancien, le mémorable exemple d'une vie courageuse et pure, releva le signe du salut, et le pressant sur sa poitrine, à la vue de tous les païens, il s'écria : « Mon Seigneur et mon Dieu, vous qui pénétrez le fond des cœurs, vous connaissez les secrets du mien ; je désire qu'ils soient aussi connus de ceux qui veulent m'effrayer par leurs menaces, pour qu'ils sachent que ni les tourments ni la mort la plus cruelle ne pourront jamais me séparer de votre amour. » La noblesse de cette réponse, admirée de la foule, déconcerta les mandarins ; ils renvoyèrent le vieillard en prison, mais son martyre ne fut que retardé de quelques jours. Luke-Thu eut le temps d'assister auparavant à la mort glorieuse de François Buccharelli, et de dix chrétiens qui servaient d'escorte au saint missionnaire; et comme quelques personnes, prenant pitié de son grand âge, voulaient l'écarter de peur qu'il ne fût reconnu par les mandarins : « Non, non, répondit-il, s'efforçant de rester au premier rang, ceux-ci sont mes frères. »

En 1737, le 12 janvier, les Pères Alvarez, Cratz, Dacunha et d'Abren souffrirent le martyre au même lieu et à la même heure. Les païens ne revenaient pas de leur étonnement, en voyant la grâce et la joie céleste qui brillaient sur le front de ces martyrs : « Ces étrangers, disaient-ils, semblent regarder la mort avec délices ; quelle est donc cette foi qui apprend à mépriser la vie et à embrasser la mort avec tant de satisfaction ! » Au moment de la persécution de 1750, lorsque tous les missionnaires survivants furent

entassés sur un vaisseau, et séparés de leurs chères chrétientés, les Jésuites avaient sous leur conduite plus de cent vingt mille chrétiens ; les Lazaristes, quatre-vingt mille ; les missionnaires de la Propagande, trente mille ; et les Dominicains, vingt mille, faisant un total de deux cent cinquante mille chrétiens au Tong-King seulement. Après le départ des missionnaires, la persécution continua ; il y eut un bien petit nombre de défections, et la constance invincible de la grande majorité peut seule expliquer les résultats presque incroyables obtenus dans cette mission (1).

12. Question épineuse des rites chinois et malabares. — Parmi les causes qui retardèrent les progrès de la vraie religion en Chine, et qui servirent même de prétexte à la persécution des chrétiens, il est impossible de ne pas signaler, au moins en passant, la fameuse question des *cérémonies chinoises*. La diversité de sentiments et de conduite des missionnaires à ce sujet fut longtemps un obstacle à l'œuvre de leur zèle, jusqu'à la dernière décision portée par la bulle de Benoît XIV, *Ex quo singulari*.

Les points de discussion définitivement condamnés par ce savant pontife, peuvent se rapporter à trois chefs principaux : 1° au culte de Confucius ; 2° aux honneurs que l'on rendait aux morts ; 3° aux noms idolâtriques donnés à Dieu par les Chinois et que les Jésuites voulaient faire conserver dans le langage et les temples chrétiens.

Le culte public, rendu à Confucius deux fois l'année, au printemps et à l'automne, consistait en un sacrifice solennel, auquel le mandarin gouverneur de chaque ville devait assister avec les lettrés de son district. Le nom du philosophe, inscrit sur une tablette, reposait sur un autel richement paré d'étoffes de soie. Rien ne manquait, ou plutôt rien ne manque à ce témoignage d'un culte religieux, ni le temple, ni les cierges, ni les brasiers, ni les parfums ; un porc est immolé, et ce sacrifice, où l'on rase le poil de la victime en réservant le sang, est accompagné de prostrations et de

1. *Missions chrétiennes*, par M. Marshall, I, 84. — *Missions dominicaines*, I, 412.

marques de respect, avec une invitation faite à l'esprit de Confucius pour l'engager à descendre. Enfin, le sacrificateur répand le vin sur une représentation de forme humaine et adresse une prière à l'esprit du grand maître, et termine les cérémonies de l'offrande devant la foule agenouillée. Les honneurs que l'on désigne sous le nom de culte *simple* sont rendus à Confucius par les mandarins à l'occasion de leur entrée en charge, et par les lettrés, spécialement à l'époque où ils prennent des grades.

Le culte ou les honneurs rendus aux ancêtres diffèrent peu, dans le fond, de ceux usités pour Confucius. Les cérémonies du culte solennel se pratiquent à trois époques différentes : avant la sépulture, quand le corps est exposé ; tous les six mois, dans la salle particulière de chaque maison désignée sous le nom de *salle des ancêtres* ; enfin, tous les ans, vers le commencement du mois de mai, sur les tombeaux placés hors des villes et surtout sur les montagnes. Le sacrifice d'une chèvre, l'oblation de viandes et de vin, l'encens qui brûle, et le papier auquel on met le feu pour le changer en véritable monnaie et subvenir aux besoins des morts, tels sont les principaux signes que l'on a pu confondre de bonne foi avec les usages de la vie civile ou les simples témoignages de la piété filiale, comme le pensait Ricci, mais qu'un examen plus sérieux a fait juger condamnables, et véritablement entachés de superstition et d'idolâtrie. C'est ici qu'il importe de rappeler ce que nous dit le Sage sur l'origine des simulacres anciens : « Un père, accablé sous le poids de sa douleur, s'empressa de faire l'image du fils qui lui avait été enlevé, et il commença à honorer comme un dieu celui qui venait de mourir comme les autres hommes, et il établit à ce sujet dans sa famille des solennités et des sacrifices. Puis, avec le temps cette coutume impie, prenant de la force, fut regardée comme une loi, et, par l'ordre des rois, on adora de vaines images » (1).

Le troisième point, sur lequel les missionnaires n'étaient pas d'accord, était la dénomination convenable à adopter

1. *Sapientia,* XIV, 15, 16, 17.

pour désigner le vrai Dieu dans la langue des Chinois. Ce peuple si avancé dans l'ordre moral et philosophique selon quelques-uns, n'ayant pas de termes pour exprimer le nom de Dieu d'une manière exacte, les chrétiens finirent par adopter celui de *Tien-Chu*, c'est-à-dire Seigneur du ciel. On rejeta avec raison celui de *Tien*, qui veut dire ciel matériel, et celui de Xang-ti, Seigneur d'en haut, usités par les lettrés, qui donnaient à ces expressions un sens tout à fait contraire à l'idée d'un Dieu immatériel et incréé. L'usage de ces termes, qui semblaient donner à la substance universelle les attributs de la divinité, fut déclaré illicite par Benoît XIV, ainsi que la participation aux cérémonies superstitieuses dont nous avons parlé (1).

Tel fut le dernier résultat de cette longue controverse, qui commença vers l'an 1645 et ne fut terminée qu'en 1742. Nous n'essayerons pas de raconter toutes les péripéties de cette lutte, ni de suivre les historiens qui ont copié les *Mémoires* du père d'Avrigny, trop habile à changer en satire le récit de ces tristes débats. Il nous suffit de dire que sur l'exposé de la question présentée par les Dominicains et déférant les Jésuites à Rome, un décret de la Propagande, en 1645, défendit les cérémonies chinoises jusqu'à ce que le Saint-Siége eût prononcé. Les Jésuites se plaignirent de ce décret, et présentèrent un autre exposé, d'après lequel un second décret de 1656 permit l'observation des rites incriminés, parce qu'il parut que ces pratiq ues ne renfermaient qu'un culte purement civil et politique. Mais en 1684, à l'arrivée des prêtres appartenant au séminaire des Missions-Étrangères, la question fut examinée de nouveau et déférée au tribunal du siége apostolique. La Congrégation du Saint-Office, chargée par Innocent XII de porter un jugement motivé sur cette affaire, rendit un décret solennel, après avoir entendu les deux parties, et prohiba entièrement les honneurs rendus à Confucius et aux ancêtres, ainsi que les termes usités par les lettrés chinois pour désigner le nom

1. *Lett. à Mgr l'évêque de Langres,* par J.-F. Luquet, 121.

de Dieu. Ce décret fut approuvé le 20 novembre 1704, par Clément XI, qui avait poursuivi avec zèle l'examen commencé par son prédécesseur. Il fut rendu, comme s'exprime Benoît XIV, « après un examen fait avec lenteur, maturité et un très-grand soin, après avoir entendu les raisons des parties à qui l'on donna la plus ample faculté de se défendre librement ».

Toutefois, comme il restait quelques points de détail à décider sur les lieux, et afin d'assurer parfaitement l'exécution du décret, Clément XI déclara qu'il ne serait pas publié avant d'avoir été envoyé à son légat en Chine. Le cardinal de Tournon était alors chargé de cette mission délicate. Il s'en acquitta courageusement par la promulgation du décret, sans trouver la soumission qu'il avait droit d'attendre, et n'eut pour récompense de son zèle que la persécution, par son emprisonnement et par sa mort, qui arriva le 8 juin 1710. Un autre envoyé du Saint-Siége, Mgr de Mezza-Barba, honoré du titre de patriarche d'Antioche, s'efforça de rappeler à la voie de l'obéissance ceux qui s'en écartaient, et dans ce but adressa aux missionnaires un mandement, où il tempérait au moyen de huit permissions la rigueur de la bulle *Ex illa die*, donnée, en 1715, par Clément XI ; enfin, Benoît XIV retira en 1742 les huit permissions ou concessions du légat, et fit cesser la tolérance des usages chinois. Il restait encore un nombre considérable de chrétiens en Chine. Mais, en somme, les missions étaient en décroissance, et la grande persécution que nous avons signalée dut faire disparaître toutes ces taches, en purifiant et régénérant cette Église dans son propre sang (1).

Les mêmes controverses furent agitées sous les mêmes légats dans les Indes orientales, à propos des usages malabares. Ici encore, la solution fut contraire aux Jésuites (2). Le cardinal de Tournon, arrivé à Pondichéry, après avoir

1. M. Huc, *Le christian. en Chine*, III, 299. — *Les provinciales*, annotées par M. l'abbé Maynard, t I, 220.

2. *Mémoires de Picot, XVIIIe siècle*, Ier et IIe vol. — *Lettres de M. Luquet*. — *Hist. ecclés.*, de Moelher, III, 233.

consulté plusieurs Jésuites même, et examiné pendant six mois l'objet des contestations, défendit d'omettre aucune des cérémonies du baptême, insufflations, emploi du sel, de la salive, etc., sous prétexte de s'accommoder aux préjugés du pays ; il défendit encore de différer le baptême, de donner aux néophytes des noms d'idoles ; de refuser d'entrer chez les *parias* pour leur porter les sacrements, cédant au préjugé de caste ; de marier les enfants à six ou sept ans, et de pratiquer des usages superstitieux dans les cérémonies nuptiales, etc., de se servir des cendres de vache, et de prendre des bains autrement que par propreté. Ce mandement, daté du 23 juin 1704, fut publié le 11 juillet suivant, avant que le cardinal se fût rendu en Chine pour y achever sa légation.

Le nom du savant pape Benoît XIV domine ces longs débats, et nous rappelle en même temps la science, l'esprit, la prudence, la connaissance du monde et l'amour de Dieu, en un mot, ajoute Son Éminence le cardinal Matthieu (1), toutes les qualités qui font les grands papes. Ses bulles, ses décrets et ses lettres réglaient, en Orient, la question des rites chinois et des rites malabares ; rappelaient, en Pologne et en divers pays de la chrétienté, la sainteté des droits du mariage, contre ceux qui jugeaient les causes d'invalidité sans informations suffisantes (Bulle *Dei miseratione*); le même pape plaidait, en Amérique, la cause des malheureux indigènes réduits en servitude ; il déterminait, avec la même science et la même sagesse, les différentes juridictions des chrétientés maronites, coptes, melchites, ainsi que celles des catholiques d'Albanie et de Servie. Les royaumes de Naples, d'Espagne et de Portugal acceptèrent ses règlements dans toutes les affaires ecclésiastiques. Ce pontife, appelé Prosper Lambertini, était né à Bologne le 31 mars 1675, de parents illustres par leur noblesse ; la grandeur de sa naissance, jointe à celle de sa réputation et de ses talents, ne l'empêchait pas de dire : « Je me souviendrai toujours que je suis né très-petit particulier ; que la dignité que je possède ne

1. *Pouvoir tempor. des Papes*, p. 561.

doit point être partagée, et que Rome ne s'est obligée par aucun contrat à enrichir ma famille, qui ne sera respectable qu'autant qu'elle conservera sa simplicité. » Il parlait de quelques membres de sa famille, assez voisins de l'indigence, si le roi de Sardaigne n'eût pris soin d'y pourvoir ; et, dans son éloignement du népotisme, il ne voulait pas même permettre à son propre neveu de le venir visiter : rigueur qui peut paraître excessive, mais dont l'exemple n'était pas inutile sur la plus haute chaire de l'univers, pour insinuer à ceux qui la remplissent et même à tous les prêtres, qu'ils ne doivent apparaître dans l'Église de Dieu que sous l'image de nouveaux Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie. De fréquents accès de goutte, que la faiblesse de l'âge rendait plus redoutables pour un homme de quatre-vingt-trois ans, l'avertirent que sa fin approchait : il demanda avec empressement les sacrements de l'Église, et mit autant d'édification à les recevoir que de patience à souffrir les douleurs les plus aiguës. Quand la voix lui manqua, il s'entretint des saintes pensées que lui fournissaient les divines Écritures, dont il s'était nourri jusqu'au moment où il expira, le 3 mai 1758. Les ouvrages de Benoît XIV sont les *Traité de la béatification et de la canonisation des saints* ; celui *du sacrifice de la Messe*, et son livre *sur les fêtes de Jésus-Christ et de la sainte Vierge* ; son *Traité sur le Synode* est un des meilleurs que l'on possède sur la discipline ecclésiastique ; les derniers volumes de ses œuvres contiennent le recueil de ses bulles.

13. **Le protectorat portugais dans les Indes orientales.** — Du reste, la situation du christianisme dans les Indes orientales différait beaucoup de celle qui lui était faite par les princes de la Chine. Le *protectorat de la couronne du Portugal*, exercé chez les Indiens, avait ses avantages, mais aussi ses inconvénients, comme nous le fait pressentir un missionnaire de la compagnie de Jésus, le P. Bertrand (1).

Le Portugal fut la première, et pendant longtemps la seule puissance européenne qui exerçât son autorité dans

1. *Hist. du Maduré*, I, 321.

les Indes orientales. Elle y rendit à la religion des services éminents ; elle favorisa puissamment sa propagation ; elle employa souvent la pompe de ses ambassades pour l'introduire au sein de l'idolâtrie, l'autorité de son nom pour la protéger et la force de ses armes pour la défendre ; elle fournit avec une admirable libéralité les ressources pécuniaires pour l'entretien des missionnaires et d'un certain nombre d'évêques. Mais comme il était nécessaire qu'on vît se vérifier dans tous les siècles et dans tous les lieux cette triste vérité : que l'Église doit payer de ses larmes les secours et la protection qu'elle reçoit des puissances séculières, ces faveurs de la cour de Portugal furent contre-balancées par les conditions qu'elle imposait, et par les inconvénients naturels qui en résultaient. Nous pourrions citer parmi ces inconvénients, les vues politiques qui, souvent mal déguisées, semblaient accompagner cette protection : d'où naissait dans l'esprit des peuples la persuasion que la religion chrétienne était un moyen d'assujétir les nations au joug des Portugais ; persuasion que la conduite des Européens n'a que trop souvent justifiée. Or, on comprend qu'une telle pensée devait susciter un obstacle immense à la propagation de la foi, et l'on sait que c'est elle qui a soulevé les persécutions les plus terribles et causé la ruine de plusieurs chrétientés. Mais ce qui touche de plus près à notre sujet, ce sont les conditions imposées à l'Église par les rois de Portugal. Elles sont comprises dans ce qu'on appelle *les droits de patronage,* qui constituaient en faveur de cette nation une espèce de monopole des missions des Indes. D'après ces droits, nul évêque ne pouvait être nommé aux siéges existants, aucun nouveau siége ne pouvait être érigé, qu'avec le consentement et la participation du roi, à qui appartenait le droit de présenter les candidats ; de plus, aucun missionnaire européen ne pouvait se rendre aux Indes qu'avec sa permission et sur les navires portugais ; enfin, aucun bref, aucune bulle du Saint-Siége n'avait, disait-on, force de loi dans l'Inde, qu'après avoir passé dans les mains et reçu l'approbation du roi de Portugal. Par conséquent, toutes les missions de l'Inde étaient des missions portugaises.

Il est vrai qu'on y admettait des sujets des autres nations ; mais ces sujets devaient par là même perdre, pour ainsi dire, leur nationalité ; et l'on comprend facilement combien cette circonstance devait diminuer chez les autres peuples le nombre des vocations. Quant aux secours temporels, si nécessaires pour le développement des œuvres apostoliques, il fallait se résoudre à les attendre presque uniquement du gouvernement portugais.

Néanmoins, dans les commencements, ces conditions étaient compensées par de précieux avantages, que le Portugal seul pouvait offrir, et sans lesquels la propagation de la foi était alors impossible. Elles présentaient d'ailleurs, considérées en elles-mêmes, un principe d'équité et des garanties nécessaires ; car le roi de Portugal étant la seule puissance européenne établie dans l'Inde, il était naturel qu'il fût jaloux de conserver son autorité et d'empêcher les autres nations d'exercer leur influence autour de lui par des missions qui lui appartiendraient. Pressé par ces raisons, le Saint-Siége consentit aux conditions de la cour de Portugal, et confirma le droit de patronage par des bulles solennelles. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que « le roi exigea, dit-on, une clause par laquelle le Saint-Père annulait d'avance toutes les bulles que ses successeurs pourraient donner en sens contraire. » Quoi qu'il en soit de cette clause plus ou moins authentique et devenue impossible à observer par le changement des circonstances, l'influence de la puissance portugaise produisit pendant longtemps de très-heureux fruits. Les missionnaires arrivaient en grand nombre et les secours du gouvernement étaient abondants. Mais peu à peu les missions se multiplièrent, les besoins s'accrurent énormément, et le Portugal fut dans l'impossibilité de fournir le nombre d'ouvriers nécessaires ; ceux des autres nations qui vinrent s'y joindre étaient encore loin de suffire. Une autre conséquence non moins funeste du patronage portugais fut la dépendance où les missionnaires se virent à l'égard du gouvernement de Portugal : toutes leurs missions relevaient des évêques, qui eux-mêmes étaient à la nomination et sous la main du roi.

Nous aurons à raconter, en revenant sur le tableau de nos missions, les circonstances qui firent dégénérer en schisme le *protectorat portugais.*

Afin de soustraire les missions de l'extrême Orient à ce droit de patronage, devenu trop onéreux, le P. Alexandre de Rhodes, de la compagnie de Jésus, se rendit auprès du Saint-Siége, et s'efforça d'obtenir du pape l'érection de plusieurs évêchés indépendants de la couronne de Portugal, dans ces contrées lointaines, en leur assurant hors de ce royaume des titres et des revenus. Dans cette négociation délicate, il déclina, pour lui-même et pour la compagnie de Jésus, l'honneur de remplir aucun de ces nouveaux siéges ; il songeait, en même temps, à fonder un séminaire de prêtres étrangers à la compagnie, qui pussent fournir de dignes sujets à cet épiscopat des missions. « J'ay creu, disait ce noble apôtre, que la France, estant le plus pieux royaume du monde, me fournirait plusieurs soldats qui aillent à la conquête de tout l'Orient, pour l'assujétir à Jésus-Christ, et particulièrement, que j'y trouverais moyen d'avoir des évêques qui fussent nos Pères et nos maîtres en ces églises ; je suis sorti de Rome à ce dessein, le onzième septembre de l'année mil six cent cinquante-deux, après avoir baisé les pieds du pape. » Il parlait du pape Innocent X.

Cette espérance ne fut point trompée ; mais elle ne devait se réaliser pleinement qu'après la mort de l'apôtre du Tong-King, arrivée en 1660. Son projet fut repris et exécuté par une femme forte et généreuse, la duchesse d'Aiguillon, qui obtint d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, la nomination de trois évêques français pour les missions de la haute Asie. François Pallu, chanoine de Tours, fut nommé, sous le titre d'évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Tong-King et de la Chine méridionale ; Pierre de La Mothe-Lambert, conseiller à la cour des aides de Rouen avant d'embrasser l'état ecclésiastique, devint, sous le titre d'évêque de Bérythe, vicaire apostolique de la Cochinchine, avec l'administration des provinces de Tché-Kiang, Fo-Kien, Kouang-Tong, Kiang-Si, de l'île de Haï-Nan et d'autres îles voisines ; un troisième prélat, au choix des deux pre-

miers, Ignace Cotolendi, curé d'Aix, en Provence, fut chargé, sous le titre d'évêque de Métellopolis, du vicariat apostolique de Nanking, avec l'administration des provinces de Péking, Chan-Si et Chan-Tong, de la Tartarie et de la Corée.

Avant d'entreprendre leur long voyage, les vicaires apostoliques voulurent fonder, à Paris, un séminaire, qui devînt le centre d'action et le point de réunion de tous les intérêts communs aux missionnaires (1). Un établissement de ce genre avait déjà été projeté à Paris par Jean Duval, évêque de Babylone, vicaire apostolique en Perse, qui, rappelé en France pour les affaires de sa mission et se voyant incapable dans son état d'infirmité de continuer son ministère en Orient, voulut au moins assurer l'avenir d'une œuvre si chère à son cœur. Des personnes pieuses et d'un rang élevé dans le monde vinrent au secours de ce prélat, et lui donnèrent quelques maisons et un assez vaste terrain situé rue du Bac, à l'angle de celle de la *Fresnaie* dite depuis rue de *Babylone*, du titre même de l'évêque. Le vénérable apôtre crut ne pouvoir mieux faire que de traiter avec la congrégation naissante des Missions-Étrangères, à laquelle il céda sa propriété de la rue du Bac, avec l'engagement pris par les donataires de fonder un séminaire destiné à fournir des sujets aux missions françaises de l'Orient et en particulier à celle de la Perse. Vincent de Meurs, Armand Poitevin et Michel Gazil, tous prêtres, s'unirent pour commencer l'établissement, que Louis XIV autorisa par des lettres patentes en date du 27 juillet 1663. Le cardinal Chigi, alors légat en France, et l'abbé de Saint-Germain des Prés sanctionnèrent l'érection sous le rapport spirituel. La première pierre de l'église des Missions-Étrangères ne fut posée par François de Harlay, archevêque de Paris, qu'en 1683, par conséquent longtemps après le départ des premiers vicaires apostoliques. Mgr François Pallu, à son retour de ses courses apostoliques et de Rome, est ce

1. *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, par M. F. Luquet, 34. — *Le christian. en Chine*, par M. Huc, III, p. 112.

prélat missionnaire, dont parle Fénelon dans son beau sermon sur l'Épiphanie (1).

14. La persécution du Japon. — La persécution du Japon, qui amena la ruine et l'extinction du christianisme en ce pays, doit maintenant nous occuper. La religion chrétienne continua de s'étendre dans les diverses provinces de l'empire japonais (2), jusqu'au temps de l'empereur Taïkosama dont le règne concourt avec les vingt dernières années du seizième siècle. Alors le nombre des fidèles était si grand, qu'il y avait non-seulement plusieurs villes, mais encore plusieurs contrées où il ne restait pas un seul idolâtre, et qu'il y avait lieu d'espérer qu'en peu de temps tout le Japon serait chrétien. Mais bientôt il s'éleva, contre les missionnaires et contre ceux qu'ils avaient convertis, une persécution plus violente et plus universelle que toutes celles dont il est parlé dans l'histoire des premiers âges de l'Église.

Taïkosama, qui avait été nourri dans les principes de l'idolâtrie, publia, en 1586, un édit par lequel il était défendu sous peine de mort à tous les Japonais, de quelque rang qu'ils fussent, d'embrasser la religion de Jésus-Christ et d'en faire profession. Aussitôt, la persécution s'alluma dans toute l'étendue de l'empire, et les historiens qu'on doit le moins soupçonner d'exagération, assurent qu'il y eut, depuis la publication de cet édit, jusqu'à la mort de Taïkosama, c'est-à-dire jusqu'à 1598, plus de cinquante mille chrétiens mis à mort.

Dans ce grand nombre de martyrs du Japon, on en distingue vingt-six, divisés ordinairement en trois groupes, et mis à mort par les ordres de Taïkosama : six religieux franciscains, trois religieux jésuites, et dix-sept laïques japonais, du tiers ordre de Saint-François. Le chef de ces Franciscains, apôtres du Japon, était saint *Pierre-Baptiste*, favorisé du don des miracles, et qui guérit publiquement une jeune fille atteinte de la lèpre ; au même institut séra-

1. *Le christianisme en Chine*, par M. Huc. III, 116.
2. *Les siècles chrétiens*, VIII, 361.

phique appartenaient saint *Martin* de l'Ascension, dont on conserve le pieux discours adressé à ses compagnons dans le chemin du martyre ; saint *François Blanco*, né comme les deux précédents en Espagne, et saint *Philippe de Las Casas*, né à Mexico, de parents espagnols : ce dernier embrassa, avec tendresse, la croix où il devait mourir, et comme elle était mal construite, il souffrit plus que les autres, se contentant de répéter : « Jésus, Jésus » et mourut percé de trois coups de lance ; saint *Gonzalès Garcia*, simple frère lai, qui n'osa pas se servir d'autres paroles que de celles du bon larron : « Seigneur, souvenez-vous de moi », et enfin saint *François de Saint-Michel*, frère lai, et Espagnol. Les Pères Jésuites étaient *Paul Miki*, et les deux Pères *Jean de Goto* et *Jacques Kisaï*. Tous furent conduits avec les dix-sept autres dont nous taisons le nom, à Nangasaki. Le pape Urbain VIII déclara bienheureux ces vingt-six suppliciés, par un décret du 10 juillet 1627 ; enfin les mêmes vingt-six martyrs ont été canonisés, avec une solennité sans exemple, le 8 juin 1862, jour de la Pentecôte. Sur un simple désir du souverain pontife Pie IX, des évêques de presque tous les points du monde catholique sont accourus à Rome pour consoler, en cette circonstance, le chef de l'Église, privé de la plus grande partie des États que comprenait son pouvoir temporel. C'est ainsi qu'ont été récemment placées sur nos autels « les premières fleurs de l'Église du Japon », moissonnées, dès l'an 1597, par un nouveau Néron, Taïkosama.

Sous les deux empereurs qui succédèrent à ce prince, la persécution devint encore plus générale et plus sanglante : on avait juré la perte des chrétiens. Deux nouveaux édits de proscription furent publiés contre eux, l'un en 1614, l'autre en 1615. Le premier portait que toutes les églises des chrétiens seraient brûlées, que tous les missionnaires seraient embarqués avec défense, sous peine de mort, de rentrer dans l'empire, et que tous les Japonais qui n'abjureraient pas le christianisme, seraient brûlés vifs. Le second était encore plus rigoureux : il défendait à tous les sujets de l'empereur l'exercice même secret de la religion chrétienne, et ordonnait que quiconque aurait donné asile

aux ministres de cette religion, serait mis à mort ainsi que toute sa famille. L'exécution de ces édits fut pressée avec une extrême vivacité par ceux à qui elle fut confiée. Le Japon fut couvert de gibets et de bûchers ; le sang des chrétiens ruissela de toutes parts ; ils étaient conduits au supplice par centaines et par milliers ; et, dans ce nombre infini de victimes, il y en eut peu à qui la crainte de la mort et l'appareil des tourments arrachèrent quelques marques de faiblesse.

Le 16 octobre 1619, cinquante-deux victimes furent liées sur des chariots, au nombre de onze ; les hommes et les jeunes gens étaient dans le premier et le dernier, les femmes et les enfants à la mamelle ou portés dans les bras occupaient tous les autres. A l'extrémité de Méaco se dressaient les potences qui attendaient les martyrs ; ils y furent attachés deux à deux et se tournant le dos. Au centre étaient les mères avec leurs petits enfants. Mais parmi ces femmes, jalouses de procurer à leurs nouveaux-nés une seconde vie plus désirable que la première, nul n'aurait pu voir sans verser des larmes, dit un pieux auteur, « cette Técla, mère de cinq enfants, et qui en avait trois auprès d'elle au même gibet ; car elle avait dans ses bras Lucie, de quatre ans ; Thomas, âgé de douze ans, était suspendu à sa droite, et François, de neuf ans, était lié à sa gauche : ses deux autres enfants occupaient la croix voisine. » Un déluge de flamme envahit les martyrs, tandis que, de toute leur âme, ils invoquaient Jésus. Les tendres mères caressaient avec la main la tête et le visage des enfants, pour essuyer leurs larmes et apaiser leurs plaintes. Catherine, fille de Técla, s'écria, sur le point d'expirer : « Mère, je n'y vois plus. — Invoque Jésus et Marie », lui répondit cette mère admirable, avec le cœur de l'ancienne mère des Machabées. Cette femme séraphique tenait dans ses bras sa petite Lucie, et elle l'étreignit avec tant d'amour qu'on trouva plus tard l'enfant adhérente et comme incorporée de nouveau à sa mère (1).

En 1622, la tempête, qui semblait être arrivée au point

1. *Les martyrs du Japon*, par M. Léon Pagès, p. 413.

de ne pouvoir plus s'accroître, acquit encore de nouveaux degrés de violence. L'empereur Toxogunsama, prince d'une férocité au-dessus de toute imagination, animé d'une haine implacable contre les chrétiens, communiqua ses sentiments à tous ceux qui partageaient son autorité. On inventa pour les tourmenter des supplices nouveaux, dont la cruauté surpasse tout ce qu'on avait jamais imaginé de plus affreux en ce genre. On attachait les uns à des potences et on leur déchirait les membres avec des roseaux, jusqu'à ce que la pourriture et les vers les eussent dévorés ; on descendait les autres la tête en bas dans des fossés remplis de vipères où ils demeuraient suspendus. On jetait ceux-ci dans des sources d'eau brûlante, où ils restaient jusqu'à ce qu'ils fussent cuits et desséchés. Ceux-là étaient plongés à différentes fois dans des gouffres de bitume et de matières sulfureuses, d'où on les retirait pour les exposer au soleil, afin d'aigrir et d'envenimer les ulcères qui se formaient sur toutes les parties de leurs corps. Ces supplices, dont le seul récit fait horreur, duraient souvent jusqu'à huit, dix et même quinze jours (1).

L'édit de 1667 portait défense, sous peine de mort, à tout Japonais de sortir de l'empire, et à tout étranger d'y entrer ; il chassait à perpétuité toute la race des Portugais et il condamnait au supplice, sans autre examen, toute personne qui serait soupçonnée d'être chrétienne. Cette loi a été exécutée avec tant de vigilance et de sévérité, dans toutes ses dispositions, que depuis ce temps l'entrée du Japon est exactement fermée à tous les Européens ; de manière qu'on ignore tout ce qui s'est passé dans ce grand empire pendant le cours des deux derniers siècles, tant à l'égard de la religion que par rapport aux affaires civiles.

Le motif dont on se servit pour déterminer les souverains du Japon à déclarer une guerre si cruelle au christianisme et à faire périr une partie de leurs sujets qui l'avaient embrassée, est bien digne de remarque. On vint à bout de persuader à ces princes que s'ils n'arrêtaient pas les progrès de

1. *Les siècles chrétiens*, ibid., t. VIII.

la nouvelle religion qui s'établissait dans leurs États, ils s'exposaient au danger d'avoir dans peu les rois de Portugal pour maîtres. On leur fit voir sur une mappemonde les vastes possessions de l'Espagne en Europe, en Afrique, en Asie et surtout en Amérique ; et on leur dit que quand les princes chrétiens voulaient faire la conquête d'un pays nouvellement découvert, ils commençaient par y envoyer des missionnaires qui engageaient les peuples à se soumettre à l'évangile, et que quand ces docteurs de la loi chrétienne avaient fait un grand nombre de disciples, il venait d'Europe des troupes aguerries qui se joignaient aux nouveaux chrétiens pour détrôner les souverains légitimes, entreprise qui ne manquait jamais de réussir. Ainsi la politique eut autant de part à la destruction du christianisme dans ce grand empire, que l'attachement des monarques et des peuples au culte des idoles (1).

Malgré ces milliers de martyrs dont nous venons de parler, nous savons que l'histoire de la persécution n'est jamais terminée : la liste de nos martyrs n'est point close. Que les princes infidèles aient persécuté la foi dans le Japon, à la Chine, au Tong-King, en Corée, etc., nous ne saurions en être surpris ; mais que les États catholiques aient chassé les missionnaires eux-mêmes des pays qu'ils avaient civilisés, en arrachant, par exemple, aux Jésuites les *réductions* du Paraguay, c'est le dernier trait de la persécution que nous aurons à raconter. Il est nécessaire, avant d'arriver à cette époque, de dire ce que *l'hérésie protestante* a fait de la société dans laquelle nous vivons.

1. Ibid. *Les siècles chrétiens*, VIII, 372.

CHAPITRE II

Obstacles à l'action de l'Église, au sein même des États chrétiens et des sociétés modernes, pendant le quinzième et le seizième siècles.

15. **Triple genre d'obstacles et lutte incessante contre l'Église de Dieu.** — Les obstacles, que l'Église rencontre en cette dernière période, sont analogues à ceux que nous avons signalés dans les périodes précédentes, et viennent : 1° du côté des princes qui veulent reprendre à l'Église ses droits acquis, ou ne craignent pas d'empiéter sur ceux qui lui sont essentiels : c'est la continuation de la lutte du sacerdoce et de l'empire ; 2° du côté des passions ou des instincts contraires à l'esprit du christianisme, qui amènent par degrés la corruption des mœurs chez ceux mêmes dont la foi est intacte ; 3° du côté de la raison humaine, indocile ou rebelle au joug de la foi, en rejetant les vérités révélées ou l'autorité même de l'Église.

ARTICLE Ier.

Obstacle à l'action de l'Église dans la lutte entre les deux pouvoirs (1).

> « Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari ; et quæ sunt Dei, Deo. »
> (S. MATTH., XXII, 21.)

16. **Le concile de Bâle et les pragmatiques.** — De grands conflits s'étaient élevés pendant le moyen âge entre

1. Auteurs à consulter : Æneas-Sylvius : *de Gestis concilii Basileensis*. — *Concordata nationis germanicæ*. — Jager : *Hist. de l'Eglise en France*, t. XIII, XIV. — *Recherches sur l'assemblée de* 1682, par M. Charles Gérin. — Bouix, *de Papa*.

les deux puissances : la querelle des *investitures* avait duré longtemps ; les démêlés, qui avaient réduit le pape Boniface VIII à soutenir la lutte avec Philippe le Bel, étaient un funeste exemple donné aux princes ; et la coutume de contester les droits de l'Église, en matière temporelle, pouvait facilement conduire au mépris des droits spirituels. L'Église s'était vue menacée dans son indépendance par la translation du Saint-Siége à Avignon, par l'affaiblissement de l'autorité des papes au milieu des vicissitudes et des interminables longueurs du grand schisme d'Occident. L'opposition faite au pape Eugène IV par les prélats du concile de Bâle, et l'esprit de défiance si voisin du schisme, que nous allons voir se perpétuer dans les *pragmatiques*, empruntées elles mêmes aux décrets de cette assemblée d'une autorité plus que douteuse, décèlent l'origine du gallicanisme parlementaire, et préparent la voie à la fameuse *déclaration des quatre articles.*

Le pape Eugène IV, successeur de Martin V et Vénitien de naissance, tient un rang distingué entre les pontifes romains. Mais les temps mauvais, où il vécut, rendaient bien difficile le gouvernement de l'Église. La France était alors déchirée par les guerres intestines des ducs de Bourgogne et d'Orléans. C'était le moment où ce beau royaume, envahi par l'Angleterre, ne trouvait plus d'espoir et de salut que dans la pucelle d'Orléans (1422). Eugène IV, élu en 1431, avait peine à pacifier Rome elle-même et à contenir les *Colonna*, ces puissants seigneurs révoltés contre lui, et les esprits irrités contre la cour pontificale. L'aigreur s'accroissait encore des délais apportés à la réforme ecclésiastique qu'on attendait. Une autre circonstance, venant de la composition des membres de ce concile, nuisit à sa tenue et mit en péril les délibérations soumises à des influences diverses : la plupart des évêques, au lieu de se rendre en personne à Bâle, envoyèrent leurs délégués. On vit donc (1), dans cette assemblée de Bâle, une multitude d'hommes qui n'avaient point l'expérience requise et ne connaissaient point ces

1. Moehler, *Hist. de l'Égl.*, II, 457.

procédés délicats, dont un évêque doit user à l'égard du pape.

Au jour fixé pour l'ouverture de ce concile, le 3 mars 1431, un seul membre se présenta dans la grande cathédrale de Bâle, et ce n'était pas même un évêque : l'abbé de Vézelay, du diocèse d'Autun en Bourgogne, n'ayant trouvé personne, prit acte le lendemain, en présence des chanoines de cette église, de ce qu'il avait fait la veille. Le 23 juillet, le même abbé, avec le concours de deux députés de l'université de Paris, chargés momentanément de tenir la place de Julien Césarini, légat du Saint-Siége, firent l'ouverture du concile. Deux mois plus tard, Julien en personne, cardinal de Saint-Ange, n'était entouré que de trois évêques et de sept abbés. Ce fut avec ces quelques prélats que l'on entreprit de réaliser l'objet du concile, en travaillant à la réunion de l'Église grecque avec l'Église romaine, à la réduction des Hussites par l'exposition de la foi catholique, à la réformation de la discipline et à la pacification des princes chrétiens. Les signes d'hostilité, de défiance, de soupçon, se manifestèrent dès le commencement contre le pape. Les peintures, sans doute exagérées, que l'on fit à Rome de cet état des esprits éveillèrent aussi la défiance du pape. C'est pourquoi, dès le début, l'idée vint à Eugène IV de clore ce concile et de le transférer à Bologne. Les Pères de Bâle y formèrent opposition, et renouvelèrent les décrets de Constance, touchant la surbordination du pape au concile. Le cardinal président, Julien Césarini, eut beau supplier le pape avec les dernières instances de ne point dissoudre le concile. Eugène IV, qui n'avait aucune confiance dans cette assemblée, la supprima. Le chef de l'Église donna pour motif de cette suppression les guerres qui venaient d'éclater entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne et qui empêcheraient que le concile ne fût suffisamment nombreux, l'intention des Grecs de se réunir aux Occidentaux et l'impossibilité d'effectuer ce projet de réunion dans une ville située au delà des Alpes, où les Grecs ne voudraient pas se rendre, surtout le petit nombre des Pères de Bâle, et les semences d'erreur répandues

dans cette ville. Cet antagonisme entre le pape qui voulait supprimer l'assemblée, et le conciliabule qui s'y refusait, prit de telles proportions que le concile fixa au pape un délai de seize jours pour retirer sa bulle de suppression. Le 19 février 1133, dans la dixième séance, le pape fut déclaré rebelle et opiniâtre. Plusieurs princes, bien intentionnés, entendant le cri de détresse poussé par l'Église, s'appliquèrent à réconcilier l'assemblée de Bâle avec Eugène IV, et l'empereur Sigismond parvint, avec l'aide du duc de Bavière, à opérer ce rapprochement. Le pape retira sa bulle (1er août 1433), et dans la seizième séance, du 5 février 1434, on lut les lettres d'Eugène, qui autorisaient la légitime continuation du concile.

Toutefois la réconciliation n'était qu'apparente : les nuages s'amoncelèrent de nouveau à l'horizon, et bientôt une tempête horrible se déchaîna. Les Pères de Bâle se mirent en rapport avec les Grecs, pour travailler à la réunion de ces derniers avec l'Église, et ils entendaient le faire sans le concours du pape, ce qui était le comble de l'audace et de l'usurpation. Une autre cause de la division du pape et du concile fut la tendance démocratique ou révolutionnaire des Pères de Bâle. Les étranges opérations de cette assemblée ne visaient plus qu'à énerver totalement la force du centre, et à faire de la papauté un pur fantôme. Quand ces prétentions se révélèrent au grand jour, les meilleurs esprits passèrent dans les rangs du pape et abandonnèrent le parti adverse, notamment Æneas Sylvius Piccolomini et Nicolas de Cuse. La vingt-sixième séance du 31 juillet 1437 amena la rupture définitive.

Les Pères de Bâle, invités à se rendre à Florence, persistèrent dans leur séparation. Eugène IV déclara leur assemblée schismatique et excommunia ses membres. De leur côté, les prélats opiniâtres de ce concile excommunié nommèrent un antipape, dans la personne du duc Amédée de Savoie, un ermite, qui s'intitula Félix V (1439). Voilà jusqu'à quelles extrémités on en était venu dans cette époque néfaste, conclut l'historien Moelher, et cela pour avoir commencé à discuter si le pape était au-dessus ou

au-dessous du concile. Un concile en était venu au point de se dire *universel*, quoique séparé du pape, de même que Jean XXIII et Benoît XIII se prétendaient papes, quoique séparés de l'Église.

Le concile de Bâle avait proposé quantité de réformes : la suppression des réserves, des provisions, des annates, des droits de pallium, des taxes et des frais de chancellerie, la simplification des appels à Rome, où les causes majeures devaient seules être portées ; dans les cas moins graves, l'appel ne devait être accueilli que lorsque toutes les instances seraient épuisées, et, dans ces cas-là, le pape instituerait des juges dans les églises d'où émanait le procès, *judices in partibus*. Les souverains étaient disposés à accueillir ces sortes de décrets, et l'Allemagne, qui avait d'abord gardé la neutralité, en adopta une partie, surtout avec les adoucissements qu'y apporta Eugène IV; elle reconnut ce pontife et retira sa protection au concile de Bâle. Les Français se réunirent à Bourges, et faisant l'application des mesures prises à Bâle, les consignèrent dans la *pragmatique sanction*, dont voici la substance : 1° que les évêques seraient de nouveau librement élus, que les nominations papales et royales seraient supprimées ; 2° que les appels à Rome seraient ramenés dans les bornes du décret de Bâle, mentionné ci-dessus ; 3° que les annates seraient abolies ; 4° qu'on adhérait aux principes de Pise et de Constance, puis de Bâle, sur la subordination du pape au concile universel.

Le vice inhérent à cette *pragmatique sanction*, rédigée dans l'assemblée du clergé de 1438, était un vice d'origine ; et cet empiétement du pouvoir du prince sur les droits du pape, selon la remarque du cardinal Gousset (1), frappait déjà de nullité cette pièce devenue trop célèbre. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans l'examen d'un pareil édit, emprunté presque tout entier à une autre assemblée, aussi suspecte que le concile de Bâle, pour faire ici le discernement des réformes plus ou moins utiles ou même jugées,

1. *Expos. du droit canonique*, p. 484.

en quelque sorte, nécessaires au bien de l'Église, lorsque le tribunal des juges est lui-même reconnu incompétent. Il n'appartenait pas plus au roi de France qu'à tout autre prince de statuer, même de concert avec les évêques du pays, sur les droits du pape et les rapports des églises du royaume avec le pape : une ordonnance, en matière ecclésiastique, est sans valeur aucune en ce qui concerne la discipline générale, à moins qu'elle n'ait été sanctionnée par le chef de l'Église universelle. La déclaration de l'assemblée de Bourges était donc, aussi bien que celle de 1682, une tendance au schisme et non un moyen de réformer les abus.

C'est sans doute pour rendre un peu de crédit à la pragmatique, dont le vice originel apparaissait à tous les yeux, que l'on mit alors en circulation une pièce nouvelle, intitulée *pragmatique sanction* de saint Louis. Ce qui paraît certain, comme le démontre Mgr Affre, de sainte et héroïque mémoire (1) et plusieurs autres critiques modernes, c'est que l'œuvre prétendue du saint roi n'est rien moins qu'authentique. Trois raisons, dit le savant archevêque de Paris, en résumant le travail de M. Thomassy sur ce sujet, rendent suspecte l'authenticité de la pragmatique sanction de saint Louis : la première est le silence de tous les historiens depuis Joinville, l'illustre chroniqueur du treizième siècle, jusqu'à ceux du quinzième, sans qu'une loi si pratique qui touchait aux intérêts du Saint-Siége, des évêques, des bénéficiers, des patrons, et jusqu'à un certain point, de tous les Français, ait laissé de trace dans le long et varié récit des faits, accomplis pendant deux cents ans. L'étonnement redouble lorsqu'on cherche en vain quelque vestige de cette même loi dans la jurisprudence et les actes des tribunaux. La pragmatique de Charles VII eut un immense retentissement ; est-il possible que celle de saint Louis n'ait pas même été mentionnée, ni par les jurisconsultes, ni par les historiens? La première produit immédiatement des résistances, et est suivie d'un commencement

1. *Appel comme d'abus*, p. 42.

de réforme : après l'acte de saint Louis les expectatives et les réserves augmentent considérablement, en particulier sous le pontificat de Jean XXII, malgré la loi contraire que l'on suppose édictée. Ces réserves n'excitent pas de réclamation jusqu'au moment où le grand schisme les rendit intolérables ; personne du moins ne pense à leur opposer l'autorité de la pragmatique. L'époque où celle-ci est invoquée est un troisième argument contre son autorité : elle paraît au moment même où son autorité était utile pour triompher des résistances que rencontrait la pragmatique de Charles VII. Cette coïncidence ne semble-t-elle pas très-défavorable à l'authenticité de l'acte attribué à saint Louis ?

Mais à ces arguments, dont la force ne saurait être éludée, tout négatifs qu'ils paraissent, on peut en ajouter plusieurs autres non moins concluants. On lit en tête de la pragmatique ces mots : *Ad perpetuam rei memoriam*, formule sans exemple dans l'intitulé des lois et des ordonnances françaises ; il ne manquait à cette formule que l'addition des mots sacramentels : *Servus servorum Dei*, à la place de *Ludovicus Dei gratia Francorum rex*, pour être en tout semblable au titre usité pour les bulles et constitutions apostoliques. La supposition de la pragmatique se trahit autant par ce qu'elle dit que par ce qu'elle omet de dire, lorsque l'on considère ses caractères intrinsèques. Ainsi elle parle des empiétements des papes sur les élections, dont personne ne se plaignait au treizième siècle, mais qui excitèrent plus tard des plaintes fort vives : elle parle des taxes de la cour romaine, réclamation parfaitement opportune pendant le grand schisme et surtout sous Charles VII, mais qui était absurde, quand saint Louis demandait des taxes au clergé de France pour la guerre sainte, et sollicitait le pape de contraindre ce même clergé à les payer. La pragmatique de saint Louis ne parle pas des régales, et le droit de régale était la plus grande, la plus fréquente difficulté de l'Église au treizième siècle (1).

1. Rohrbach., t. IX, édit. L. Vivès, p. 189. — M. le comte de Carné. *Étude sur les fondateurs de l'unité nationale*, I, 226. — M. Thomassy.

Les papes, mécontents, protestèrent contre la pragmatique de Bourges, principalement Pie II ; elle fut supprimée sous le roi François Ier et sous Léon X. La libre élection des évêques fut remplacée par la nomination royale, comme nous allons le voir, dans le premier concordat passé entre les deux puissances, au sujet de la France.

17. Concordat entre le pape Léon X et le roi François Ier. Cinquième concile œcuménique de Latran. — Nous passons sous silence les conventions, qui furent conclues dès le temps d'Eugène IV, entre l'Église romaine et les princes d'Allemagne. Un premier concordat de ces princes n'allait à rien moins qu'à supprimer les droits de confirmation payés jusqu'alors à la chambre pontificale, les annates et autres redevances analogues ; il restituait la libre élection des évêques et des abbés, mitigeait conformément aux décrets de Bâle, les affaires juridiques qui devaient être vidées à Rome, ainsi que les appels, et réintégrait dans l'Église les évêques de Trèves et de Cologne, excommuniés depuis 1445. Le pape Eugène IV avait confirmé ces demandes à son lit de mort. Il restait à stipuler quelles compensations recevrait la chambre pontificale pour la perte de ses anciens droits. Un nouveau concordat, celui de Vienne ou d'Aschaffenbourg, conclu avec Rome, sous Frédéric III, en 1448, pourvut aux besoins de l'Église catholique en Allemagne. Il fut décidé que les annates et les droits de confirmation seraient rendus au Saint-Siége, que les évêques et les abbés seraient librement élus, et les dignités du chapitre conférées par le collateur ordinaire ; les canonicats, devenus vacants dans les mois impairs, seraient pourvus par le pape, et les autres continueraient à relever du droit commun. C'est d'après ce concordat que toutes les affaires religieuses, comprises dans cet ordre d'idées, ont été réglées jusqu'à nos jours entre l'Église d'Allemagne et le Saint-Siége.

Les affaires religieuses, en France, ne suivirent pas tout d'abord un cours si paisible. La politique des princes, surtout celle de Louis XII, n'était bonne qu'à conduire au schisme le royaume très-chrétien ; mais aussi, il est permis

de dire que la politique de Jules II, avec ses projets gigantesques et les guerres qu'il dirigeait en personne, à l'âge de 70 ans, ne devait pas contribuer à la paix générale de l'Église. Jules II fut un souverain habile, dit Moelher (1), et même un grand souverain. Beaucoup trop italien pour être un pape dans l'entière acception du mot, ses efforts ne tendaient qu'à affranchir l'Italie de la domination étrangère, et à la rendre *autonome*, selon le langage de nos jours: de là ses nombreuses querelles avec les plus puissantes nations européennes. Ces querelles, jointes à d'autres causes fâcheuses, amenèrent une scission religieuse infiniment regrettable. En 1511, le roi de France, Louis XII, convoqua à Pise, contre Jules II, un concile qu'il prétendait devoir être *œcuménique*. Jules II, il est vrai, avait permis de convoquer un concile œcuménique ou universel dans l'espace de deux ans pour réformer l'Eglise; mais les circonstances s'y étant opposées, Louis XII l'avait fait à sa place. On le voit, les rôles étaient intervertis ; et la France avait bien moins raison de se plaindre d'un pape qui endossait la cuirasse et maniait l'épée comme un vaillant prince, que le pape lui-même, d'un nouvel Osée, portant la main à l'encensoir. Quoi qu'il en soit, le concile *œcuménique* de Pise, imité de celui de Bâle, et transféré à Lyon, finit dans la honte et l'opprobre, ou dans une confusion, digne du modèle qu'il s'était proposé. Jules II, convoqua alors le cinquième concile de Latran, rangé parmi les conciles œcuméniques (1512-1517).

Les séances, qui furent tenues sous Jules II, n'offrent rien de remarquable, si ce n'est l'éclatant et facile triomphe de la papauté sur les Pères de Pise : Jules II, déterminé par ses succès à la guerre, prit en main les armes spirituelles. Le 13 août de cette année, il tint un grand consistoire, où il lança l'anathème contre le roi Louis et jeta l'interdit sur tout son royaume, exceptant toutefois la Bretagne, parce que cette province avait toujours été fort attachée au Saint-

1. *Hist. de l'Eglise*, II, 466.

Siége, et en considération de la reine Anne, qui en était duchesse, et pressait sans cesse le roi son époux de se réconcilier avec le pape. Le grand dessein du pontife et la dernière préoccupation de sa vie dans les sessions du concile, qu'il présida et ordonna de continuer, fut d'abolir la pragmatique sanction de Charles VII. Il fit lire à la quatrième session les lettres données autrefois par Louis XI, pour supprimer cette pièce, et recommanda de publier, à la cinquième session, la seconde monition touchant la pragmatique, afin que l'affaire ne traînât point en longueur. Sentant que sa fin était proche, il reçut les derniers sacrements avec de grandes démonstrations de piété. Il fit appeler ensuite les cardinaux pour leur déclarer qu'eux seuls, et non les Pères du concile, devaient faire l'élection de son successeur; qu'ils pouvaient accorder le droit de suffrage aux cardinaux absents, mais non pas aux schismatiques du concile de Pise. C'est ainsi que, sur son lit de mort, il qualifia les rebelles, recommandant de ne pas même les recevoir dans la ville, de peur qu'elle ne fût souillée par leur présence; mais il ajouta que Julien de la Rovère leur pardonnait, quoiqu'il les condamnât comme Souverain Pontife. Ce pape mourut le 21 février 1513, dans la dixième année de son pontificat (1).

L'élévation de Léon X au Saint-Siége donna l'espérance d'une réconciliation entre la France et la cour romaine; et l'avénement de François Ier, successeur de Louis XII, disposa les cœurs au rapprochement et à la paix; la victoire de Marignan, remportée par ce prince chevaleresque, le rendit maître du Milanais; un pape, tel que Léon X, ne demandait pas mieux que de se faire un ami de ce brillant vainqueur, et la conférence de Bologne fut résolue.

L'entrevue eut lieu, le 11 décembre 1515, et le prince, après les génuflexions et les cérémonies d'usage, baisa les pieds du pape, la main et la bouche. « Très-saint Père, dit-il, je suis charmé de voir ainsi, face à face, le Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ; je suis le fils et le servi-

1. De Maistre. *Le Pape*, p. 188.

teur de Votre Sainteté; elle me voit prêt à exécuter tous ses ordres. » Le pape, de son côté, voyant un si grand prince prosterné à ses pieds, s'écria : « C'est à Dieu, et non à moi, que ceci s'adresse. » Tout concourait à relever les charmes de la conversation de Léon X, sa figure noble et gracieuse, son esprit cultivé, l'à-propos de sa parole et la délicatesse de son langage. Le lendemain, Léon X célébra solennellement, en présence de François Ier, à l'église de Saint-Pétrone. Au moment de la communion le roi fut obligé d'écarter la foule, et de ne laisser approcher que les plus considérables de ceux qui le suivaient. Un d'entre eux ne pouvant pénétrer jusqu'au sanctuaire, on l'entendit s'écrier tout à coup : « Saint-Père, puisque je ne suis pas assez heureux pour communier de votre main, au moins je veux me confesser à vous, et parce qu'il ne m'est pas permis de vous dire mon péché à l'oreille, je vous déclare tout haut que j'ai combattu en ennemi, et autant qu'il m'a été possible, contre le feu pape Jules II, et que je ne me suis point mis en peine des censures fulminées à cette occasion. » Cet aveu public attira l'attention de toute l'assemblée. Le roi, prenant la parole, dit qu'il était dans le même cas : la plupart des seigneurs s'avouèrent également coupables, et demandèrent l'absolution. Le pape la leur donna sur-le-champ ; après quoi François Ier dit d'un ton ferme : « Saint-Père, ne soyez point surpris que tous ces gens-ci aient été ennemis du pape Jules : car c'était bien aussi le plus grand de nos adversaires, et nous n'avons jamais connu d'homme plus terrible dans les combats. Il aurait été mieux à la tête d'une armée que sur le trône de saint Pierre. »

On a vu plus haut en quel état se trouvaient les procédures contre la pragmatique sanction, lorsque le roi entreprit la conquête du Milanais. Les prélats français étaient cités et ajournés au concile de Latran, et si l'abolition de la pragmatique était demeurée suspendue, on ne le devait qu'à l'habileté des envoyés du roi, qui avaient su gagner du temps. François Ier profita de son séjour à Bologne pour prier le pape d'abandonner ces poursuites, à quoi Léon X répondit, en lui proposant de faire plutôt un nouveau traité,

qui pourrait contenter les deux cours. Le roi y consentit, et désigna son chancelier Antoine du Prat comme celui qu'il chargeait de régler les articles avec les cardinaux d'Ancône et des Quatre-Saints-Couronnés, auxquels le pape confia cette importante mission. Tels furent les préliminaires de ce fameux concordat, qui fut publié par une bulle de Léon X, en date du 18 août 1516.

Les principaux articles de ce traité, que nous tenons à faire connaître, sont renfermés dans cette bulle, où le pape rappelle en peu de mots tous les efforts qu'avaient faits ses prédécesseurs pour abolir la pragmatique; dans un esprit de conciliation et dans la vue du bien de l'Église, plusieurs dispositions consignées dans la pragmatique sont maintenues dans le concordat.

En ce qui concerne les *élections*, faites autrefois par le clergé et le peuple, elles sont abolies pour les églises cathédrales et métropolitaines. Lorsqu'une église deviendra vacante, le roi nommera un docteur ou un licencié en théologie ou en droit, âgé de 27 ans, et ayant d'ailleurs toutes les qualités requises ; cette nomination se fera dans les six mois depuis la vacance du siége ; et si le sujet ne remplit pas les conditions qu'on vient de dire, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre ; et si la seconde nomination n'est pas plus régulière que la première, le pape sera en droit de pourvoir à cette église.

Pour les abbayes et les prieurés conventuels, le roi en usera comme à l'égard des évêchés, excepté qu'il sera obligé de nommer des religieux du même ordre; mais il suffira que ces religieux aient vingt-trois ans, et il n'est point dit qu'ils doivent être gradués dans les universités. Les réserves et les expectatives n'auront plus lieu dans le royaume, et le pape les déclare nulles, au cas que quelqu'un en obtînt, dans la suite, par importunité.

Au sujet des *grades et des études*, le pape oblige le collateur ordinaire à conférer dans chaque église cathédrale une prébende à un docteur, ou licencié ou bachelier en théologie, qui ait fait des études pendant dix ans dans une université. La fonction de ce chanoine, appelé *théologal*, sera

de faire des leçons au moins une fois la semaine ; et afin qu'il ait plus de temps pour étudier, il pourra s'absenter du chœur, sans rien perdre des émoluments attachés à la résidence personnelle. Le concordat détermine ainsi le temps des études : dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie ; sept ans pour les docteurs et licenciés en droit et en médecine ; cinq ans pour les maîtres et licenciés ès-arts ; six ans pour les simples bacheliers en théologie, et cinq ans pour les simples bacheliers en droit.

Dans la nomination des gradués, le collateur préférera celui qui est plus ancien ou plus titré dans la même faculté, ou qui a pris des degrés dans une faculté supérieure.Les collateurs feront encore attention à ne conférer les cures des villes qu'à des gradués, ou à ceux qui auront étudié trois ans en théologie ou en droit, ou bien à des maîtres ès-arts.

L'article relatif aux *mandats apostoliques* devait paraître très-considérable, lorsqu'il était en vigueur ; mais dans la suite il fut abrogé, et céda bientôt à la discipline du concile de Trente, qui condamnait ces sortes de réserves. Le pape s'y réservait en effet le droit de pourvoir d'un bénéfice sur un collateur qui en aura dix à sa collation, et de deux sur un collateur qui en aura cinquante, pourvu toutefois que ces deux *mandats* ne soient pas pour deux prébendes de la même église. Ceux qui auront été pourvus de cette manière, l'emporteront sur les gradués.

Le pape ordonne ensuite que les causes ecclésiastiques, excepté celles qu'on nomme majeures, seront terminées par les juges du lieu ; qu'on n'appellera point au juge supérieur, sans avoir passé par le subalterne ; que les causes des exempts seront jugées par des commissaires pris du lieu même et nommés par le Saint-Siége ; qu'on ne différera point au delà de deux ans le jugement d'une cause ecclésiastique ; qu'après la seconde sentence interlocutoire, et la troisième définitive, le jugement sera exécuté nonobstant l'appel ; qu'après trois années de possession pacifique,on ne pourra plus inquiéter un bénéficier, n'eût-il même qu'un titre coloré. Viennent ensuite des mesures disciplinaires et

pénales contre les clercs concubinaires et les enfants nés de ces commerces illicites.

Après avoir établi ces règles, le pape ajoute : « Pour éviter le scandale et pourvoir à la tranquillité des consciences timorées, on ne sera point tenu, dans la suite, d'éviter les excommuniés, à moins que la sentence n'ait été publiée juridiquement et dénoncée, ou bien qu'il ne soit notoire qu'ils sont tombés dans l'excommunication, de sorte que la chose ne puisse être dissimulée, cachée ou excusée en quelque manière que ce soit. » Ce décret, tiré originairement du concile de Constance, mais non absolument le même que celui tracé par Martin V, se lit textuellement dans le concile de Bâle et dans la pragmatique sanction.

Les trois derniers articles du concordat pourvoyaient à diverses nécessités des temps. Dans le premier, on défend de prononcer la sentence d'interdit pour des causes légères, ou pour le crime de quelques particuliers. Le second supprime la Clémentine *Litteris*, par laquelle quelques-uns prétendaient que tout ce qui était énoncé, même en forme de narration, dans une bulle du pape était dès lors prouvé, et ne pouvait être contesté par la voix des témoins ou des autres monuments publics. Par le dernier article il est déclaré que le concordat a force de loi, de contrat et d'engagement entre le royaume de France et le Saint-Siége, à condition néanmoins que le roi le fera recevoir dans ses États, six mois après la confirmation, qui en sera faite par le concile de Latran (1).

Le 15 décembre 1516, se tint une congrégation générale, où le concordat fut proposé et accepté sans aucune observation. Trois jours après il fut approuvé dans une session publique du concile, sous la présidence du pape ; et Léon X déclara en agir ainsi, afin de donner plus de force à la mesure qu'il prenait de sa propre autorité et dans la plénitude de son pouvoir. De nombreuses difficultés s'élevèrent contre l'enregistrement et l'exécution du concordat ; la fer-

1. Jager, *Hist. de l'Église en France*, XIV, 230.

meté de François Ier à le maintenir eut raison de l'opposition du parlement.

L'abrogation de la pragmatique de Charles VII et la promulgation du concordat conclu avec le roi François Ier, occupèrent une partie des sessions du concile, qui promulgua, en outre, plusieurs articles dogmatiques et disciplinaires. On lut, dans la huitième session, un décret contre les néoaristotéliciens, qui erraient principalement sur la nature de l'âme, prétendant qu'elle était mortelle, et qu'il n'y en a qu'une pour tout le genre humain, etc. « Voulant apporter un remède opportun à cette doctrine pestilentielle, avec l'approbation de ce saint concile, nous condamnons, dit le pape, et réprouvons tous ceux qui soutiennent que l'âme intellective est mortelle, ou qu'il n'y en a qu'une seule dans tous les hommes, ainsi que ceux qui révoquent en doute les vérités opposées ; attendu que selon la décision de notre prédécesseur Clément V, au concile général de Vienne, l'âme est essentiellement par elle-même la forme du corps humain, qu'elle est immortelle, et qu'elle peut et doit se multiplier, et se multiplie en effet, suivant la multitude des corps dans lesquels elle est infuse. » Il est recommandé à ceux qui aspirent aux ordres sacrés, pour éviter de tomber en de semblables erreurs, de joindre à l'étude de la philosophie et des sciences profanes celle de la théologie et du droit pontifical. Un décret de réformation de la cour romaine, sur les prélats, sur l'abus des commandes et de la pluralité des bénéfices, fut publié dans la neuvième session. L'éducation chrétienne, chaste et religieuse de la jeunesse, et surtout des clercs destinés aux autels, est l'objet de la sollicitude des Pères de Latran, qui ne craignent pas d'édicter des peines sévères contre les blasphémateurs, les concubinaires et les simoniaques, avec le concours des juges séculiers, obligés d'appliquer la sentence, s'ils ne veulent l'encourir eux-mêmes. La censure des livres devenait plus nécessaire au moment où la récente invention de l'imprimerie allait répandre, à profusion dans le monde, et la vérité et l'erreur. « Pour remédier aux abus d'un art si utile, dit Léon X, nous statuons et ordonnons, avec l'appro-

bation du sacré concile, pour tous les temps à venir, que personne n'ose imprimer ou faire imprimer un livre ou écrit quelconque, dans notre ville, dans quelque cité ou diocèse que ce soit, qu'il n'ait été examiné avec soin, approuvé et signé, à Rome, par notre vicaire et par le maître du sacré palais ; et dans les diocèses, par l'évêque ou son délégué, ayant la science compétente des matières traitées dans l'ouvrage, et par l'inquisiteur du lieu.» L'examen des prédicateurs fut recommandé avec autant de soin que celui des livres ; et l'on prit soin de concilier les priviléges accordés aux religieux avec les attributions de la charge pastorale des évêques. Enfin, pour soustraire les pauvres aux usures ruineuses des Juifs, on permit l'érection des *monts-de-piété*, déjà approuvés par l'autorité apostolique, à la seule condition d'une modique indemnité versée par l'emprunteur, qui doit ainsi couvrir les dépenses nécessaires à la gestion de ces banques populaires, et l'on déclara que, loin de mériter le blâme, ce prêt est une chose louable, méritoire, digne des indulgences que l'Église y attache(1). La bulle sur les *exemptions*, émanée du pape dans le même concile, statue que les chapitres exempts ne pourront se prévaloir de leurs priviléges pour éviter la correction des supérieurs, et déclare nulles les exemptions octroyées à l'avenir sans cause juste et sans avoir entendu les parties intéressées. On maintint les *annates*, qui étaient une taxe imposée sur le revenu de la première année des bénéfices vacants, taxe établie d'abord en faveur des collateurs, puis en faveur des papes, surtout pendant le séjour du Saint-Siége à Avignon. Les *réserves* ou *réservations apostoliques* étaient un autre droit tout spirituel qu'avait le pape de prévenir les collateurs ordinaires en nommant, avant eux à certains bénéfices, soit à cause du lieu ou du temps où le bénéfice venait à vaquer, lorsque, par exemple, le titulaire mourait *en cour de Rome*, soit à cause de la qualité du bénéfice, à raison de son importance ou de sa

1. *Somme des Conciles,* par M. l'abbé Guyot, II, 319. — *Les Conciles généraux et particuliers*, par M. Paul Guérin, III, 259.

dignité, soit enfin à cause de la qualité de la personne, si le bénéficier défunt était un cardinal, un domestique du pape, un officier de sa cour. Ces réserves se trouvèrent sinon abolies, du moins modifiées par le concordat de Léon X.

Ainsi fut inaugurée la nouvelle discipline dans le cinquième concile œcuménique de Latran, et annulée la pragmatique sanction, trop longtemps regardée comme une sorte de palladium de la part des rois de France et des légistes parlementaires.

ARTICLE II

Obstacles à l'action de l'Église dans la lutte des passions et le relâchement des mœurs (1).

« Refrigescet charitas multorum. »
(S. MATTH. XXIV, 12).

18. **Les désordres moraux de l'humanité et la sainteté de l'Église dans tous les temps.** — Avant d'arriver au *protestantisme*, qui est comme le confluent de toutes les erreurs et l'arène de toutes les passions, il importe d'étudier l'état moral de la société, au quinzième siècle et au commencement du seizième. Les désordres moraux, introduits dans les différents temps avec le cours des siècles, diffèrent moins par la nature des passions qui les engendrent, que par le nombre ou la gravité des délits,

1. Auteurs à consulter : J. Crasset : *Vie de sainte Catherine de Bologne.* — J.-Fr. Duchesne : *Hist. des cardinaux français de naissance.* — Zacharia Ferrerio : *Vita S. Casimiri.* — M. Th. de Bussière : *Vie de sainte Françoise Romaine, avec une introduct. sur la vie mystique.* — *Vie de Ximenès*, par Mgr Héfélé. — *Vie de du Guesclin*, par M. Siméon Luce. — *Vie de Bayard.* — *Vie de Léon X*, par M. Audin. — *Vie de Thomas Morus*, par Stapleton. — *Le pape Alexandre VI et les Borgia*, par le R. P. Ollivier, dominicain. — *Une réhabilitation d'Alexandre VI*, par le R. P. Montagne. — *Revue des Quest. hist.*, t. IX, 466. — *La Civiltà catholica.* — *Essai de généalogie et mémoires sur la famille des Borgia*, 15 mars 1873.

selon le milieu où ils se développent, l'époque où ils se produisent et la fermentation de la société, abandonnée à ses instincts pervers, dont elle est le jouet, la complice et la victime. C'est ainsi que le *sensualisme* païen, caché sous le beau nom de *renaissance*, est venu se glisser, au seizième siècle, dans notre société moderne, avec l'amour des lettres païennes, dont on ne s'est pas contenté d'admirer la forme : les humanistes, en effet, c'est-à-dire les littérateurs de ce temps, comme nous le verrons, n'ont que trop réussi à faire revivre les passions avec les fables des dieux de l'antiquité, en essayant de reproduire les anciens modèles de la Grèce et de Rome.

Au milieu de ces nouveaux périls qui menacent l'Église, rien n'est plus admirable que l'enfantement laborieux des saints sur la terre, et la continuité de ces exemples de vertu, qui forment comme la tradition vivante de l'Église catholique, aussi pure que la tradition de sa foi et de son enseignement.

Les saints n'ont jamais manqué à l'Église, ni dans la période qui précède la réforme de Luther, ni dans celle qui la suit. Ils sortent, comme autant de fleurs épanouies à la lumière et à la chaleur du soleil de la charité, dans le jardin de l'Époux : la paix des monastères les fait éclore, et cette bonne odeur de J.-C. se répand jusqu'au milieu de l'agitation du monde ou de la cour. Après les fondateurs d'ordre, que nous avons nommés au treizième siècle, viennent, dans l'ordre de Saint-Dominique, sainte Catherine de Sienne et saint Vincent Ferrier, le bienheureux Henri de Suso, « serviteur de l'éternelle sagesse » comme il se nommait lui-même ; dans l'ordre de Saint-François, sainte Elisabeth de Thuringe, et plusieurs autres saintes du même nom, de Hongrie et de Portugal, dont les vertus étaient l'ornement du trône ; sainte Catherine de Bologne, qui, ayant embrassé, dès l'âge de quatorze ans, la règle de sainte Claire, mourut en 1463 ; sainte Catherine de Gênes, qui consacra tout son long veuvage de trente-six ans, dans les hôpitaux de cette ville, au soin des malades et à l'entretien des pauvres : elle mourut en 1510 ; enfin la bienheureuse

Colette de Corbie, fille d'un simple charpentier, qui entreprit la réforme de l'ordre de Sainte-Claire, avec un courage supérieur à tous les obstacles, et qui mourut à Gand, en 1447. Sainte Françoise, dame romaine, d'une famille noble et riche, morte en 1440, fonda une congrégation nouvelle, appelée des Oblates, parce que les filles qui la composaient, au lieu des vœux ordinaires, se contentaient de faire l'oblation d'elles-mêmes, sans être liées par une profession irrévocable.

Sainte Brigitte de Suède, qui appartient à la même époque que sainte Catherine de Sienne, n'est pas moins célèbre par le nombre et le caractère de ses révélations. Elle naquit en Suède, d'une famille illustre et puissante, qui était alliée aux souverains de ce royaume (1302). Dès l'âge de dix ans, émue d'un sermon sur la passion de l'Homme-Dieu, elle crut voir, pendant la nuit, son Sauveur couvert de sang et de plaies, qui lui dit : « Regarde-moi, ma fille. — Ah ! s'écria-t-elle, qui vous a ainsi traité ? — Ceux, répondit la voix, qui me méprisent et qui sont insensibles à mon amour.» Le seul souvenir de la passion du Sauveur tirait des larmes de ses yeux. A l'âge de seize ans, elle épousa un jeune seigneur nommé Wulfon, dont elle eut huit enfants qui sont tous regardés comme bienheureux. Au retour d'un pèlerinage, que ces deux époux avaient fait ensemble à Saint-Jacques en Galice, ils résolurent l'un et l'autre d'embrasser la vie religieuse. Libre de tout engagement par la mort ou la retraite de son mari, sainte Brigitte fonda, vers l'an 1344, au diocèse de Lincop, un monastère de soixante religieuses et un hospice pour vingt-cinq Frères attachés au service de cette communauté. La règle qu'elle donna aux unes et aux autres est à peu près la même que celle de Fontevrault, et le couvent porta le nom du Saint-Sauveur, ou d'ordre de Sainte-Brigitte. Elle visita une dernière fois les lieux saints avant sa mort, qui arriva en 1373, à Rome. L'Église, en approuvant ses révélations par les papes Grégoire XI et Urbain VI, avant qu'elles fussent soumises au concile de Bâle, a simplement constaté leur caractère privé et le profit de cette lecture pour les chrétiens,

comme ne contenant rien d'opposé à la foi. La fin du quatorzième siècle est signalée par le courage et la vertu de deux grands saints, qui ont glorifié l'Église : l'un est saint Jean Népomucène, le martyr du secret de la confession ; et l'autre, le bienheureux Pierre de Luxembourg, aussi admirable par l'austérité que par l'innocence de sa vie.

Saint Jean naquit à Pomuk ou Népomuk, en Bohême. Ordonné prêtre, il devint vicaire général de Jean de Jenstein, archevêque de Prague, et confesseur de la reine Sophie, seconde femme, depuis 1389, de Wenceslas IV, roi de Bohême. Ce prince qui n'observait pas la fidélité conjugale, ne voulait pas croire à la vertu de son épouse que sa beauté seule lui rendait suspecte. La jalousie le poussa à demander au confesseur la révélation du sceau sacramentel. Jean repoussa cette demande. Wenceslas n'attendait qu'un prétexte pour se venger. En 1393, se trouvant engagé dans un conflit de juridiction avec l'archevêque, le roi fit tourmenter cruellement son vicaire général ; puis le fit précipiter, pendant la nuit, dans la Moldava, qui traverse la ville.

Pierre, né en 1369, de Gui de Luxembourg, reçut une éducation digne de sa naissance, qui le rapprochait des principales familles de France, d'Allemagne et de Hongrie, assises sur le trône. Il fit ses études à Paris, où le pape Clément VII, Robert de Genève, lui donna un canonicat, dont il fut pourvu à l'âge de dix ans. A peine atteignait-il sa dix-septième année qu'il était successivement élu évêque de Metz, et créé cardinal. Mais personne ne fut tenté de mépriser sa jeunesse, lorsqu'on vit le nouveau prélat ne faire servir toutes ses dignités qu'à l'élévation de sa propre vertu. Il réduisait en servitude sa chair innocente, qu'il domptait par un rude cilice, par des flagellations et des jeûnes réitérés ; et son âme, dégagée de la terre, se récréait par sa conversation dans les cieux. Quand il sentit les approches de la mort, dès l'an 1387, il ne regretta point sa fin prématurée ; et pour s'y préparer dignement, il recevait jusqu'à deux fois par jour l'absolution de ses péchés, et se nourrissait du pain des forts. Arrivé à ce dernier moment,

il leva les yeux au ciel et s'écria : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » Après sa mort l'expression d'une joie divine et d'une indicible beauté rayonnait sur toute sa figure comme si son chaste corps fût déjà entré en partage de la félicité de son âme.

A côté de cet ange de la terre vient se placer saint Casimir, fils de Casimir III, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, qui naquit un siècle plus tard, en 1458 et mourut en 1484. Ce jeune prince qui s'était voué à la chasteté, eut toujours la plus tendre vénération pour la reine des vierges, et composa, en son honneur, l'hymne :

Omni die
Dic Mariæ
Mea, laudes, anima...

dont un exemplaire fut trouvé près de son corps demeuré intact, en 1604. Cette vie si courte n'eut que des jours pleins : saint Casimir donnait aux pauvres ce qu'il retranchait aux luxe de sa cour, et il prenait sur ses nuits le temps de la prière pour le consacrer à Dieu.

C'était le temps, où vivait une sainte Jeanne de Valois, qui partageait le trône de Louis XII ; elle en descendit sans regret, pour céder la place à une autre, lorsque le Saint-Siége eût prononcé sur la nullité de son mariage avec le duc d'Orléans, devenu le roi de France. Regardant sa disgrâce comme une faveur du ciel, et mise en possession du simple duché de Bourges, elle oublia l'injure faite à la reine, pour se glorifier du titre de servante de Dieu. Elle fonda ce ordre de vierges, en l'honneur de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie, selon l'assurance qu'elle avait reçue, comme gage de ses prières, dans sa plus tendre enfance, d'instituer un jour la nouvelle congrégation. Après avoir ainsi réalisé le plus cher de ses vœux, et passé ses jours à soulager les pauvres et les misérables avec les entrailles d'une maternelle charité, et à toucher de ses propres mains les plaies des malades, qu'elle guérissait souvent par le simple contact, elle mourut en 1505.

Un autre fondateur plus célèbre fut saint François de Paule, qui retint le nom d'une petite ville de Calabre, où il naquit en 1416. Il avait été le fruit de la prière comme Samuel, et ses parents le consacrèrent à Dieu. A l'âge de quinze ans, il se retira dans une vigne qui appartenait à ses parents, pour vaquer plus librement à la prière, et bientôt il chercha une solitude plus profonde, au fond d'une grotte et sur le bord de la mer, où il demeura quatre ans, n'ayant de commerce qu'avec Dieu. Quelques disciples vinrent le trouver dans sa retraite, et, désireux de le suivre dans les voies de la pénitence, prirent pour modèle ce jeune homme, à peine âgé de dix-neuf ans. Leur nombre croissant tous les jours, François fut obligé de bâtir un monastère ; puis, avec l'assentiment de l'évêque de Cosenza, il entreprit la construction d'une église pour le service du couvent. La congrégation nouvelle se répandit en Calabre et en Sicile, et en 1474, elle fut approuvée par le Saint-Siége et affranchie de la juridiction de l'ordinaire. François de Paule, nommé supérieur général, fut appelé en France, en 1482. Louis XI, effrayé des approches de la mort, avait eu recours à son intervention, et, s'il ne put obtenir du saint une prolongation de vie, il eut du moins la grâce de mourir dans ses bras. Le saint lui-même termina sa carrière, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1507, et mourut au couvent de Plessis-lez-Tours. Il fut canonisé, douze ans après sa mort, par Léon X. L'austérité de sa règle, qui ne permettait que le pain, l'eau et l'huile, ne paraît pas avoir abrégé cette longue vie et l'humilité de ce grand saint et celle de son ordre demeurent le plus beau titre de ceux qui s'appellent *Minimes* : « Quandiu fecistis uni de fratribus meis *Minimis* mihi fecistis. »

Cette émulation dans l'humilité des frères *minimes* et des frères *mineurs* nous ramène à ces derniers, que représentent vers la même époque saint Bernardin de Sienne et son disciple, saint Jean Capistran.

Saint Bernardin, né à Massa, ville de Toscane, en 1380, fit ses études à Sienne, dont il a gardé le nom. Sa vertu grandit encore plus que ses talents, à l'école de maîtres cé-

lèbres. On remarquait en lui une sagesse au-dessus de son âge et une tendre piété envers la sainte Vierge, qui le faisaient respecter de ses condisciples jusqu'à leur interdire, en sa présence, toute parole messéante : « Silence, voici Bernardin ! » Pendant la contagion qui désola l'Italie en 1400, il se consacra au service des malades avec un zèle que le mépris de la vie rend plus touchant encore dans la jeunesse. A l'âge de vingt-deux ans il entra dans l'ordre de saint François d'Assise, où il devint l'un des plus célèbres prédicateurs de son temps. Des ennemis, jaloux de ses succès, voulurent rendre sa doctrine suspecte ; mais le pape Martin V la jugea irrépréhensible et conçut pour l'auteur la plus haute estime. L'humilité de saint Bernardin lui fit refuser plusieurs évêchés; il se contenta de la qualité de vicaire général de son ordre dans toute l'Italie, et profita de l'autorité que lui donnait cette place pour rétablir la régularité parfaite dans les couvents soumis à son inspection. Il en réforma un grand nombre et fit refleurir partout la piété dont il était lui-même le modèle accompli. La mort mit fin à ses travaux en 1444. Saint Bernardin a laissé plusieurs ouvrages qui comprennent des sermons pour l'avent, le carême, les fêtes des saints et les dimanches de l'année, dans le goût et le style de son siècle, avec quelques traités sur divers sujets de morale et de piété.

Saint Jean, appelé de Capistran du nom d'une petite ville des Abruzzes où il naquit en 1385, eut pour père un gentilhomme angevin qui avait suivi Louis, duc d'Anjou, à la conquête du royaume de Naples. Les progrès qu'il fit dans l'étude du droit lui méritèrent la réputation d'un des plus habiles jurisconsultes de son temps. Mais ayant pris le parti du roi Ladislas, dans un démêlé qu'eut ce prince avec les habitants de Pérouse, il fut arrêté et jeté en prison. Touché de l'inconstance des choses humaines et du délaissement où il se trouvait, son cœur se tourna vers Dieu ; et le premier usage que Jean fit de sa liberté, après avoir payé sa rançon, fut d'entrer dans une autre captivité volontaire, sous la règle de saint François et à l'école de Bernardin de Sienne. Le pape Eugène IV le chargea de plusieurs missions à rem-

plir pour le bien de l'Église ; au concile de Florence, où il travailla efficacement à l'union des Grecs avec l'Eglise latine, auprès de quelques princes attachés à Félix V, pour les engager à se retirer de l'obédience de cet antipape ; et surtout dans la prédication de la croisade contre les Turcs, en 1455. Ce vaillant soldat de Jésus-Christ paya même de sa personne au moment du combat : sous les murs de Belgrade, et pendant que l'intrépide Huniade Corvin soutenait l'effort de la lutte et que l'armée des chrétiens commençait à plier, Jean Capistran, un crucifix à la main, arrêtait les progrès des Turcs avec une arme nouvelle, et c'est ainsi que fut décidée la victoire, le 6 août 1456. Il survécut peu à ce grand événement, et mourut au mois d'octobre de la même année, âgé de soixante et onze ans.

A tous ces noms illustres, qui attestent déjà la magnifique efflorescence de la sainteté dans l'Eglise, il serait facile d'en ajouter d'autres, tels que ceux de saint Laurent Justinien et de saint Antonin de Florence, qui furent élevés sur des siéges importants, comme sur le chandelier de l'Eglise, pour éclairer la maison de Dieu. Le premier fut nommé par Eugène IV à l'évêché de Venise, où il ne diminua rien de la vie austère qu'il avait si longtemps pratiquée dans la retraite : les pauvres étaient sa famille, et l'objet de son zèle était la réforme de son clergé, dont il combattit le luxe et les autres vices. Il fut décoré du titre de patriarche par le pape Nicolas V, et mourut en 1455, n'ayant jamais eu pour lit que la paillasse où il se contentait de prendre son repos, et disant dans sa dernière maladie que Jésus-Christ était mort sur le bois de la croix et non sur le duvet. Le second prélat, qui devint archevêque de Florence, dut aussi son élévation au pape Eugène IV, qui distingua les mérites de l'humble et savant dominicain. Il mourut en 1459. Il nous a laissé une *Somme* de théologie morale, dans laquelle il s'est proposé de développer la science du salut et les devoirs de la vie chrétienne.

19. **Affaiblissement de la foi et des mœurs chrétiennes, à l'époque de la Renaissance.** — L'influence chrétienne avait adouci les caractères et triomphé, en grande

partie, de la barbarie du moyen âge ; elle s'était même emparée de la féodalité et de la chevalerie, qui formaient les éléments de la société à la suite de l'invasion barbare, et la douceur de l'Eglise avait fait son œuvre, en soumettant ce qu'il y a de plus fort. La pureté des mœurs était plus difficile à obtenir, surtout chez les guerriers, qui pouvaient bien se dire *sans peur*, mais non pas toujours *sans reproche*. Tous les héros de ce temps, à partir de du Guesclin jusqu'à Bayard, étaient de bons et preux chevaliers, dont le courage, l'honneur et la loyauté ne faisaient aucun doute. S'ils demeuraient implacables dans leurs inimitiés et leurs vengeances, ils se montraient humains et généreux envers leurs ennemis vaincus ; et si leur conduite venait à démentir leur foi, ils revenaient aux sentiments chrétiens en face de la mort, et paraissaient alors aussi soumis à leur Dieu qu'ils avaient été fidèles à leur prince.

La mort de Bertrand du Guesclin et de Bayard est la meilleure preuve que l'on puisse alléguer de cette antique alliance de l'honneur avec la foi. Le premier nous est ainsi représenté dans sa chronique, lorsqu'il faisait le siége de Châteauneuf-de Randon. Voyant la mort approcher, il reçut dévotement les sacrements et fit venir par devers lui le maréchal de Sancerre, messire Olivier de Mauny et la chevalerie de son siége : « Seigneurs, dit-il, de votre compaignie me fauldra briefvement partir pour la mort, qui est à tous commun. Par vos vaillances et non par moy m'a tenu fortune en grand honneur, en toute France, en mon vivant, et à vous en est deu l'honneur, qui mon âme à vous recommande... Je requiers Dieu, mon créateur, que couraige vous doint toujours envers le roi ; que par vous, sire Mareschal, et par voz vaillances et de toute la chevalerie, qui tant loyalement et vaillamment se sont toujours portez envers lui, vos guerres soient affinées... » Puis il manifesta le désir que les Anglais, qui avaient pris jour pour rendre le château, le fissent avant sa mort. Il connut peu de temps après que sa fin était venue, et c'est alors qu'il se fit apporter l'épée royale, et la tenant en sa main, par-devant tous il dit : « Premièrement je vous prie que envers Dieu vueillez avoir pour

recommander mon âme. Et vous, Loys de Sancerre, qui de France êtes mareschal, plus grand honneur avez bien deservi, vous recommande mon âme, ma femme et tout mon parenté. Au roi, Charles de France, mon souverain Seigneur, me recommanderez, et cette épée soubz qui est le gouvernement de France, de par moy luy rendrez ; car en main de plus loyal ne la puis mectre en garde. » Et après cette parole il fit le signe de la croix sur lui. Ainsi trépassa, de ce siècle, ajoute la Chronique, messire Bertrand du Guesclin, qui tant valut en ses jours. Le gouverneur de Châteauneuf-Randon, pour rendre honneur à l'illustre connétable, vint déposer sur son cercueil les clefs de la forteresse.

Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, ainsi nommé du château de Bayard, dont on voit les ruines sur une colline du Graisivaudan, né en 1475, mourut en 1524, d'une mort aussi chrétienne que celle de du Guesclin. On l'avait vu, en 1503, défendre seul contre les Espagnols le pont du Garigliano, et sauver ainsi l'armée française en retardant la poursuite de l'ennemi. En 1513, il commande à l'armée qui protége le Nord-Est de la France contre l'empereur Maximilien. La fortune trahit son courage : il est fait prisonnier à la journée de Guinegate. Le roi d'Angleterre, le voulant prendre à son service : « Je n'ai qu'un maître au ciel, qui est Dieu, répliqua le prisonnier, et un maître sur la terre, qui est le roi de France ; jamais je n'en servirai d'autres. » Rendu à la liberté, il retourne en Italie, se signale à la bataille de Marignan, sous les yeux de François Ier, qui voulut être armé chevalier de sa main. Il fut moins heureux en 1524 contre le connétable de Bourbon, qui avait livré à l'empereur le duché de Milan, où il commandait pour le roi de France. Le chevalier Bayard, chargé du commandement de l'arrière-garde, s'efforça de protéger l'armée française dans sa retraite, en la voyant attaquée par des forces supérieures. C'est alors qu'en traversant la Sesia, entre Romagnano et Gattinara, il fut mortellement blessé d'un coup d'arquebuse qui lui fracassa l'épine dorsale.

Bayard, quoique saisi par la mort sur le champ de bataille, obtint la grâce de mourir plein de componction pour

ses fautes passées. Dès qu'il se sentit blessé à mort ; il invoqua le nom de Jésus et prenant la garde de son épée qu'il baisa en guise de crucifix, il récita pieusement quelques versets du *Miserere*. Comme sa blessure lui faisait perdre beaucoup de sang, bientôt il ne fut plus en état de se tenir à cheval ; s'étant donc fait descendre par son écuyer, il voulut qu'on le mît à terre, le dos appuyé contre un arbre. Autour de lui s'étaient arrêtés quelques gentilshommes français qui ne pouvaient se décider à l'abandonner ; mais il les pria tous de se retirer afin de ne pas tomber entre les mains de l'ennemi, les chargeant seulement de saluer le roi, les princes du sang et les officiers de l'armée. Il ne resta pour l'assister que le jeune gentilhomme qui lui servait d'écuyer et à qui il se confessa, croyant suppléer ainsi la confession sacramentelle. Mais son pauvre écuyer fondait en larmes et Bayard s'efforçait de le consoler en lui disant : « C'est la volonté de Dieu que je sorte de ce monde, tout le regret que j'ai en mourant, c'est de n'avoir pas fait mon devoir aussi bien que je le devais ; j'espérais toujours me corriger de mes fautes. Mais, puisqu'il faut mourir, je supplie mon Créateur d'avoir pitié de mon âme : j'espère qu'il m'accordera cette grâce et qu'il ne me jugera pas dans la rigueur de sa justice. »

Bientôt parurent les ennemis qui poursuivaient l'armée française, et leurs chefs apprenant que le blessé qui gisait là dans la poussière était le célèbre Bayard, chacun voulut le voir et lui témoigner la haute estime que tous avaient de son mérite. Bien loin de le traiter en ennemi et tout émus de l'état déplorable dans lequel ils le voyaient, leur premier soin fut de lui procurer tous les soulagements qui étaient en leur pouvoir. Le marquis de Pescaire, un des généraux, ne pouvait se lasser de publier les louanges de ce grand capitaine ; le connétable de Bourbon vint aussi prendre part à l'affliction commune et offrir à Bayard les meilleurs chirurgiens qu'on pourrait trouver. Mais celui-ci lui répondit : « Il n'est pas temps, Monseigneur, de quérir les médecins du corps, mais ceux de l'âme. Je connais que je suis blessé à mort et sans remède ; mais je loue Dieu qu'il me donne

grâce de le connaître à la fin de ma vie et de connaître mes péchés, et prend la mort en gré, fors que je ne puis faire service aucun pour l'avenir au roi mon souverain. Je prie Dieu qu'après mon trépas il ait tels serviteurs que je voudrais être. » Comme le prince témoignait à Bayard qu'il avait grand'pitié de lui : « Monseigneur, lui répliqua-t-il, il n'y a point de pitié en moi, car je meurs en homme debien; mais j'ai pitié de vous voir servir contre votre prince, et votre patrie et votre serment. » Après quoi, il ajouta : « Je vous supplie, laissez-moi prier Dieu, mon Rédempteur, et pleurer et gémir mes péchés, car je suis prêt à lui rendre mon esprit. » Cependant, il vécut encore deux ou trois heures toujours occupé de prières très-ferventes et de sentiments de componction ; il eut le temps de confesser ses péchés à un prêtre et il dit: « Mon Dieu je suis assuré que ta puissance est plus grande et ta miséricorde, que tous les péchés du monde ne sont énormes. Par quoi, Seigneur, en tes mains je recommande mon âme, » et en proférant ces paroles il rendit le dernier soupir. Ainsi mourut en héros chrétien le chevalier Bayard, surnommé sans peur et sans reproche après avoir servi sous les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, laissant à toute la nation l'idée d'une droiture et d'une valeur dont on parlera toujours avec admiration (1).

La chevalerie qui avait ses vertus propres et distinctes, avait aussi ses vices ou ses défauts. La loi de l'honneur qui était la source des unes, le fut en même temps des autres.

Une extrême sensibilité sur les affronts vrais ou imaginaires, et la nécessité d'en tirer vengeance pour éviter l'infamie et le mépris, perpétuèrent les duels et les transmirent aux siècles suivants ; de sorte que longtemps après les derniers chevaliers qui survécurent à François Ier, l'esprit de la chevalerie était encore à cet égard dans sa première force. Il a fallu toute la sévérité des lois et toute la vigilance des souverains, non pour le détruire, puisqu'il subsiste encore

1. *Mort de Bayard,* Jager, XIV, 325.

de nos jours, mais pour en modérer les effets. L'Église, par ses canons, a toujours condamné ces abus de la force et ces vieux préjugés germains, dans les temps mêmes où la société les encourageait et les tolérait. Les tournois, ces jeux brillants et dangereux, qui firent si longtemps l'amusement des cours et l'exercice favori de la noblesse, devaient aussi leur origine à la chevalerie. Ils furent en vogue dans toute l'Europe et singulièrement en France, jusqu'à l'événement qui fit périr Henri II. Ceux qu'on célébra du temps de François I[er] furent d'une magnificence qui n'avait jamais eu d'égale. Les femmes mêmes aimaient à paraître dans ces joutes publiques, autrement qu'en simples spectatrices ; et l'on a écrit que Catherine de Médicis en eût disputé le prix aux seigneurs les plus adroits et les plus exercés. Les mœurs de la nation, qui étaient douces et polies sous François I[er], changèrent prodigieusement sous les règnes malheureux des fils de Henri II. A la cour, on vit un mélange bizarre de superstition, de mollesse, de libertinage et de cruauté, que les Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis, apportèrent avec eux. Ce n'était plus ni cette franchise aimable, ni cette galanterie chevaleresque, ni ce goût d'amusements honnêtes que le rival de Charles-Quint avait fait régner autour de lui. La perfidie, la débauche et des crimes inconnus en France jusqu'à cette époque, en avaient pris la place. Le peuple, en voulant imiter les mœurs de la cour, devint licencieux, effréné, se porta sans pudeur aux plus coupables excès, et mêla ses vices grossiers à ceux dont les grands lui donnaient l'exemple. Ce n'est pas sans fondement que des observateurs judicieux ont attribué les désordres de Henri III et de ses favoris aux leçons qu'il avait reçues de sa mère, et dont, pour son malheur et celui de la nation, il ne se souvint que trop, lorsqu'il fut le maître de se livrer à ses penchants (1).

Ces mœurs douces et polies, dont on fait honneur à François I[er], le Père des lettres, et que l'on qualifie du nom de *galanterie*, dégénéraient souvent en une déplorable

1. *Les siècles chrétiens*, VIII, 217-222.

légéreté de mœurs, pour ne rien dire de plus. « On ne peut malheureusement parler de cette cour sans parler aussi de sa corruption, dit un de nos historiens les plus accrédités (1). François Ier le corrompit par les changements qu'il y fit et par les exemples qu'il lui donna. Les changements qu'il y fit altérèrent la simplicité des vieilles mœurs, jetèrent une forte perturbation dans les usages comme dans les règles de la noblesse, et favorisèrent outre mesure l'intrigue et la courtisanerie. Les exemples qu'il donna, le scandale qu'il affichait et qu'il laissait afficher publiquement autour de lui, ont chargé sa mémoire du reproche de graves atteintes portées aux mœurs publiques. Pourtant il serait injuste de ne voir le seizième siècle qu'à travers la chronique scandaleuse de Brantôme ou les écrits des calvinistes contemporains. Brantôme ne s'est jamais piqué de chercher la vérité, ni même la vraisemblance. »

Marguerite de Valois et Marot, son valet de chambre, représentent assez fidèlement cette littérature de la cour, empreinte d'une grâce légère et semée de jeux d'esprit, mais souvent entachée d'allusions ou de peintures que réprouve la morale. Nous n'osons pas nommer ici Rabelais, le bizarre curé de Meudon, type trop populaire d'une littérature plus malsaine et plus dangereuse encore, où la débauche de l'esprit et de l'imagination provoque la débauche du cœur, ou du moins en devient la complice.

20. **Mœurs du clergé, réformation de la discipline. Le cardinal Ximénès.** — « Il y avait plusieurs siècles, dit Bossuet dans son *Histoire des variations* (2) qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique : « Qui me donnera, s'écriait saint Bernard, que je voie avant de mourir l'Église de Dieu, comme elle était dans les premiers jours ? » Si ce saint homme a eu quelque chose à regretter en mourant, ça été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des mœurs de l'Eglise. Il n'a cessé d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les

1. M. Dareste, *Histoire de France*, t. III, 587.
2. I, 29, t. XXVII, édit. Gauthier.

papes mêmes ; il ne craignait pas d'en avertir les religieux qui s'en affligeaient avec lui dans leur solitude, et louaient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés, que la corruption était plus grande dans le monde. Les désordres s'étaient encore augmentés depuis. L'Eglise romaine, la mère des Églises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenait de toute sa force par tout l'univers, n'était pas exempte du mal ; et, dès le temps du concile de Vienne, un grand évêque chargé par le pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il y fallait *réformer l'Église dans le chef et dans les membres*. Le grand schisme, arrivé peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non-seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles ; et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Constance. »

On sait, il est vrai, que ce cri de réforme, dans la bouche des pasteurs et des saints, avait une toute autre signification que ce même cri dans la bouche des hérétiques, des Vaudois, des Albigeois, des Wiclef et des Jean Huss, ennemis aussi déclarés de la vérité catholique que de la hiérarchie de l'Eglise. Différents conciles, même généraux, avaient voulu réduire le train des pasteurs du premier ordre, la beauté de leurs équipages, la délicatesse de leur table. Il n'est que trop vrai que le faste, la mollesse et la magnificence des grands prélats étaient répréhensibles, et nous avons dit quelle avait été la mission des ordres mendiants, destinés à rappeler le clergé séculier à la sainteté de sa vocation. Ce fut néanmoins en répétant souvent ces clameurs contre l'autorité des pasteurs légitimes, en dénonçant leur luxe et en accusant leur conduite, que les ennemis de l'Église parvinrent à décrier le clergé dans l'esprit des peuples.

Les conciles particuliers qui se tinrent après le grand schisme d'Occident, et même des conciles généraux, comme

nous le voyons par le cinquième œcuménique de Latran, ne se contentèrent pas de signaler les abus ; mais s'efforcèrent d'y porter remède. Les premières réformes, publiées à Latran, dans les bulles des pontifes, roulent sur l'*élection des papes* et sur la *réformation de la cour romaine* ; puis viennent les bulles sur les *exemptions*, sur la *censure des livres*, au sujet de l'imprimerie récemment découverte, sur la *prédication*, et sur les *priviléges* des religieux (1). Malheureusement la situation politique du quinzième siècle, rempli de combats, de divisions et de troubles, ne favorisait guère la célébration des conciles, ni l'application des mesures les plus sages, prises dans les différentes assemblées de ce temps.

La discipline qui résulte des règlements dressés dans ces assemblées se réduit à quelques points : 1° le concile de Cologne, tenu en 1423, explique en détail quelles sont les obligations des différents ordres du clergé.

Il recommande:

« Aux ecclésiastiques en général, la prière, comme mé-
« diateurs établis entre Dieu et les hommes ; la méditation
« de la loi divine, dont ils sont les docteurs ; la vie sainte
« qui seule donne de l'efficacité aux prédications ;

« Aux évêques, d'observer et de faire observer les règles
« canoniques qui ferment aux sujets indignes l'entrée de la
« cléricature et des bénéfices ;

« Aux doyens des chapitres, de veiller à la bonne tenue
« du chœur pendant la célébration des offices divins ; de
« réprimander en plein chapitre les chanoines scandaleux,
« et de punir les incorrigibles par la soustraction de leurs
« revenus ;

« Aux curés, de soutenir l'autorité de leur ministère par
« la régularité de leur conduite, évitant par-dessus tout, l'a-
« varice, le luxe et l'incontinence, les plus désastreux de
« tous les vices ; de bien se persuader que la prédication
« est la première de leurs fonctions ; que Jésus-Christ les a
« envoyés prêcher l'évangile, que ce serait à eux une injus-

1. *Somme des Conciles*, par M. l'abbé Guyot, t. II, p. 318.

« tice d'abandonner la parole (1) ; que l'Apôtre les presse « dans la personne de Timothée de s'adonner à l'office d'é« vangélistes (2) ; qu'ils sont placés en sentinelles, et que si « une âme périt par leur négligence, le Seigneur leur en « demandera compte (3); que la fonction de prédicateur est « une des plus difficiles, qu'elle demande la connaissance de « l'Ancien et du Nouveau Testament, un esprit vif et varié, « de la véhémence et de l'onction, beaucoup de tact et de « discernement, autant d'expérience que de fermeté.»

2° Les troubles occasionnés tant par le schisme des papes que par leurs démêlés avec les souverains, rendirent plus communs qu'ils ne l'avaient été les appels, soit au concile général, soit au pape mieux informé, soit au pape futur. L'histoire du quinzième siècle en fournit un grand nombre d'exemples. Les pontifes s'y opposèrent de tout leur pouvoir ; entr'autres Martin V, Eugène IV et Pie II. Ce dernier leur avait été favorable du temps qu'il n'était encore que simple particulier, et qu'il tenait la plume au concile de Constance, sous le nom d'Æneas-Sylvius Piccolomini ; mais étant devenu pape, il les condamna, comme des attentats contre l'autorité pontificale.

3° Nicolas Clémangis, un des savants les plus distingués du quinzième siècle, et recteur de l'Université de Paris, en 1393, avait fait un traité contre la multiplication des fêtes, où il entreprenait de prouver qu'elles étaient en trop grand nombre, mal observées et plus contraires que favorables à la piété ; d'où il concluait qu'il fallait plutôt en retrancher qu'en établir de nouvelles. Cependant on en institua plusieurs vers cette époque, telles que celle de la Transfiguration, établie ou du moins rendue plus solennelle par Calixte III, en mémoire de la grande victoire que les chrétiens remportèrent sur les Turcs, près de Belgrade, le 6 d'août 1456; celles de la Visitation et de la Compassion de la sainte Vierge ordonnées, l'une par le concile de Bâle, l'autre par

1. *Act.*, I.
2. I *Tim.*, IV.
3. *Ezech.*, XXXIII et XXXIV.

le concile de Cologne en 1423 ; celle de la Conception, étendue à toute l'Eglise par le pape Sixte IV ; celle de saint Joseph, dont le célèbre Gerson qui avait une dévotion particulière à ce saint, sollicita vivement l'institution, au concile de Constance, et quelques autres.

4° On prononça des peines sévères contre les représentations et les fêtes indécentes qui se faisaient dans quelques églises ; contre les mariages clandestins et les scènes bruyantes, appelées charivaris, qu'on faisait dans les rues à la porte des nouveaux mariés, qui passaient à de secondes noces.

5° Le Jubilé célébré d'abord de siècle en siècle, et déjà réduit à chaque demi-siècle, par le pape Clément VI, en 1350, le fut encore à chaque vingt-cinquième année par Paul II. Sixte IV, son successeur, en fit l'ouverture en 1475. Cette réduction dont les motifs étaient puisés dans les circonstances du temps, et les besoins de la chrétienté s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Vers l'époque où se tenaient ces conciles, un homme célèbre qui a honoré l'Eglise plus encore que le royaume d'Espagne, travaillait au maintien de la discipline, à la culture des sciences, à la conversion des infidèles, et gardait la pauvreté de saint François au milieu des honneurs et des richesses. Le cardinal Ximénès, né à Torelaguna, dans la vieille Castille, en 1437, fit de brillantes études à l'Université d'Alcala, puis à Salamanque, et, après un voyage à Rome, se trouva pourvu d'un bénéfice, dans le diocèse de Siguença, et du titre de grand vicaire que lui donna le cardinal Mendoza, son évêque. Il quitta cette charge pour entrer dans l'ordre des Cordeliers, au couvent de Tolède, où il se livra à l'étude des langues savantes et de la théologie. Devenu confesseur de la reine Isabelle, épouse de Ferdinand le Catholique, il fut appelé par elle au gouvernement de ses États, et en même temps promu à l'archevêché de Tolède, à son propre insu : tout fut l'œuvre de sa protectrice, qui avait découvert, sous la simplicité de la bure, un homme digne de l'épiscopat et des plus hautes fonctions qu'envient les politiques du royaume. Le nouvel archevêque com-

mença par visiter les églises et les hôpitaux, pourvoir avec abondance aux besoins des pauvres, chassant les usuriers, détruisant les lieux de débauche, révoquant les juges sans lumière et sans probité, et rétablissant partout l'ordre et la bonne administration. Il tint des synodes, dans lesquels il fit des règlements très-sages sur les mœurs et la conduite du clergé. Il entreprit de réformer aussi l'ordre des Cordeliers, tombé dans un déplorable relâchement, et il en vint à bout par sa constance et son habileté, malgré les contradictions qu'il rencontra. L'université d'Alcala dut à son ancien élève son rétablissement et sa splendeur, il en augmenta les revenus, attira dans son fameux collége de Saint-Ildephonse des professeurs versés dans toutes les sciences, et fit exécuter, avec une dépense prodigieuse et dans l'espace de douze années la Bible polyglotte de Complut ou Alcala. Il favorisa la conquête du royaume de Grenade, pour soumettre les Maures au joug de Jésus-Christ, et il en convertit près de trois mille, auxquels il donna le baptême. Le pape Jules II l'honora de la pourpre romaine, en 1507. Il mourut à l'âge de 81 ans, en 1517, dans les premières années du règne de Charles V, dédaigné par les courtisans du jeune prince qui refusa de le voir. Ce grand homme était contemporain du pape Alexandre VI, et réparait, en quelque sorte par l'éclat de ses vertus, le scandale du vice donné au même siècle, sous la pourpre et sous la tiare.

21. **Conduite des papes. Mœurs d'Alexandre VI, Rodrigue Borgia.** — Différentes accusations ont été intentées contre le dernier pape du quinzième siècle et les premiers du seizième. On a surtout incriminé les mœurs privées d'Alexandre VI, dont l'habileté politique n'est pas mise en cause. Le R. P. Ollivier, des Frères Prêcheurs, dans son ouvrage intitulé: *Le pape Alexandre VI et les Borgia*, et plusieurs autres écrivains catholiques, suivis par Mgr le cardinal Matthieu, ont tenté la réhabilitation du Pontife. — Le R. P. Matagne et la *Civiltà cattolica* (1) opposent à cette réhabilitation morale des faits et des dates, qu'il paraît dif-

1. 15 mars 1873.

ficile de contester. La mémoire de ce pape reste toujours entachée, au moins en grande partie, et nous n'avons pas à dissimuler les faiblesses de l'homme, que le pontife est obligé d'avouer et de condamner en sa propre personne.

Rodrigue Borgia, né en 1431 selon Gaspar Escolano cité par les Bollandistes, était fils de Geoffroy et d'Isabelle, sœur d'Alphonse Borgia, qui étant devenu pape, sous le nom de Calixte III, fraya la voie des honneurs à son neveu, dans l'Église, après que celui-ci eut quitté le barreau puis la carrière militaire, pour entrer dans la cléricature. Le soldat s'était attaché à une femme, que l'on dit avoir été remarquable par sa beauté, Rosa Vanozza, dont il eut plusieurs enfants ; et toute la question est de savoir, par la date de leur naissance, si la vie du militaire n'empiéta pas sur celle du cardinal. « Dans l'atmosphère d'un monde aussi corrompu, remarque la *Civiltà*, était-ce chose étonnante que la contagion atteignît le clergé ? Que beaucoup d'ecclésiastiques et de prélats ne répondissent guère à la sainteté de leur vocation ? Qu'au milieu de la corruption universelle, le scandale pénétrât dans le sanctuaire, et rendît plus rares ces brillants exemples de vertu, donnés au monde dans des temps plus heureux ?»

Après cet aveu des scandales donnés par Alexandre VI, nous empruntons la parole d'un savant catholique (1) comme un témoignage de la réparation demandée : « Il fallait un saint pour remettre en honneur le nom de Borgia. Ce saint fut François de Borgia, quatrième duc de Gandie, vice-roi de Catalogne, et le compagnon de Charles V, qui l'appela, devenu religieux, auprès de lui, à Yuste. Troisième général de la Compagnie de Jésus, François de Borgia fut beaucoup employé par saint Pie V, lorsqu'il s'agit d'entraîner l'Occident à cette alliance contre les Turcs, qui amena la victoire de Lépante. La vie de l'arrière petit-fils d'Alexandre VI jette sur un triste passé le doux éclat d'une gloire expiatrice. »

Ce fut le 2 août de l'année 1492, que Rodrigue fut pro-

1. Voir Von Reumont dans la *Theol. litt. Blatt.* de Bonn. 1870, col. 481.

clamé pape. Il commença par donner la pourpre, qu'il avait hélas! déjà trop souillée, à César, l'un de ses fils, ordonné diacre. Puis renonçant à ce premier projet d'ambition pour l'élévation de sa famille, il conçut un autre dessein. Il songea tout à coup à délier César des engagements qu'il avait contractés, et à l'élever aux dignités séculières. Le cardinal, qui n'était que diacre et qui manquait de vocation ecclésiastique, fut relevé de ses vœux, de l'avis du Sacré-Collége. Son père obtint pour lui de Louis XII, avec qui il fit alliance, le titre de duc de Valentinois, et lui donna lui-même les fonctions de généralissime des armées pontificales.

Le pape reprit alors ses poursuites contre les feudataires du Saint-Siége, surtout contre les Vitelli, les Ursins, les maisons de Gravina et de Formo. Les chefs de ces familles séditieuses ayant tramé un complot contre le Saint-Siége et contre la personne de César Borgia, à qui le pape avait donné le commandement de ses troupes, furent arrêtés à Sinigaglia et condamnés à mort suivant les lois de la guerre (1). Nous passons sur ce fait qui n'était après tout que la défense légitime du pouvoir temporel du Saint-Siége, et sur la bulle *Inter cætera*, sentence arbitrale qui fit loi dans tout le seizième siècle et servit à maintenir la paix entre les princes chrétiens (2).

Abordons son lit de mort, après tant d'autres historiens qui en ont défiguré le triste et solennel spectacle. Il était parvenu à l'âge de soixante-dix ans, jouissant de toutes ses facultés intellectuelles, quand « le samedi, 12 août 1503, au matin, dit Burchard, il se sentit indisposé. Après vêpres, vers trois ou quatre heures du soir, se déclara une fièvre qui ne le quitta pas. Le 16 août, on lui tira environ seize onces de sang, et alors survint une fièvre tierce. Le jeudi 17, à six heures du matin, il prit une médecine. Le vendredi 18 août, vers six ou sept heures, il se confessa à Mgr Pierre, évêque de Culm, qui dit ensuite la messe devant lui, et après avoir communié lui-même, administra le sacrement

1. *Histoire de l'Église et des Papes*, par M. l'abbé Jorry, 321.
2. De Maistre. *Le Pape*, p. 273.

d'Eucharistie au pape assis sur son lit, ensuite il acheva la messe. Cinq cardinaux étaient présents. Le pape leur dit qu'il se trouvait mal. A l'heure de vêpres, l'extrême-onction lui fut donnée par l'évêque de Culm, et il expira en présence du dataire et de l'évêque. »

Ce récit, qui porte tous les caractères de la vérité, était trop simple et trop naturel pour avoir quelque crédit auprès des ennemis du pape. Il importait à leurs passions de faire mourir Alexandre VI comme elles l'accusaient d'avoir vécu. L'effet de la fièvre avait rendu le cadavre noirâtre et gonflé. Ce fut assez pour qu'on soupçonnât l'effet d'un poison. Mais qui l'aurait donné au pape ? Sur ces entrefaites, César Borgia tombe malade ; ne serait-ce pas aussi l'effet d'un empoisonnement ? On rapproche la mort de l'un de la maladie de l'autre, et on les attribue à la même cause. Alexandre et César sont accusés tout à coup d'avoir voulu enlever la vie à plusieurs cardinaux pour s'emparer de leurs biens, et d'avoir avalé par mégarde le poison qu'ils destinaient aux autres ! Une rumeur populaire suffit ainsi pour accréditer un empoisonnement. L'empoisonnement étant supposé sans preuve, c'est sans preuve qu'on le donne comme le résultat d'une erreur. L'erreur ne peut s'expliquer qu'en supposant un attentat : on le suppose, on le répète, on finit par le faire croire au monde. Voltaire le dément inutilement : on continue à redire le même trait avec la même légéreté, sur la foi de la même rumeur plutôt que d'en examiner l'origine, l'invraisemblance et l'absurdité (1).

22. **Caractère et politique de Jules II.** — La conduite du pape Jules II a donné lieu à un autre genre d'accusation. Ce pontife paraît en quelque sorte effacé par le prince temporel et par le guerrier intrépide ; c'est le reproche d'ambition qu'on adresse à la politique du Saint-Siége, ou plutôt à ce nouveau César, qui préférait le casque à la tiare pontificale. Un caractère ardent et plein de patriotisme, un génie impérieux, la valeur et le talent mili-

1. *Pouvoir temporel des Papes*, ibid. 460.

taires le rendaient plus propre au commandement des armées qu'aux fonctions paisibles du ministère apostolique. Sitôt qu'il fut élevé sur le Saint-Siége, il forma le projet de faire rentrer sous la domination des papes les places de la Romagne, de la Marche d'Ancône et du duché d'Urbin, et les autres domaines de l'Église, qui avaient été envahis par les Vénitiens, par César Borgia, par les Bentivoglio, les Baglioni et les autres familles puissantes. Borgia fut le premier qu'il obligea de renoncer à ses usurpations. Les Bentivoglio, les Buglioni, vinrent après, et furent également dépouillés, les uns de Bologne, les autres de Pérouse. Les Vénitiens étaient plus difficiles à réduire. Jules forma contre eux la fameuse ligue de Cambrai, dans laquelle entrèrent le roi de France, Louis XII, Maximilien et Ferdinand le Catholique. Obligé d'implorer la paix, le doge écrivit au pape une lettre de soumission et demanda la paix. Jules II l'accorda facilement, leva les censures que les Vénitiens avaient encourues et invita ses alliés à poser les armes.

Le comte de Maistre, qui appelle Jules II, le prince-pontife, *l'une des plus grandes têtes qui aient régné*, avoue, qu'au siége de la Mirandole, son entrée par la brèche ne fut pas extrêmement pontificale ; mais au moment où le canon eut fait silence, il n'eut plus d'ennemis, et l'historien anglais du pontificat de Léon X nous a conservé quelques vers latins où le poëte dit élégammant au pape guerrier : « A peine la guerre est déclarée que vous êtes vainqueur ; mais chez vous le pardon est aussi prompt que la victoire. Combattre, vaincre et pardonner, pour vous c'est une même chose. Un jour nous donna la guerre, le lendemain la vit finir, et votre colère ne dura pas plus que la guerre. Ce nom de Jules porte avec lui quelque chose de divin ; il laisse douter si la valeur l'emporte sur la clémence. »

Bologne avait insulté Jules II à l'excès ; elle était allée jusqu'à fondre les statues de ce pontife altier ; et cependant après qu'elle eut été obligée de se rendre à discrétion, il se contenta de menacer et d'exiger quelques amendes ; et

bientôt Léon X, alors cardinal, ayant été nommé légat dans cette ville, tout demeura tranquille (1).

23. **Noblesse et aménité de Léon X. Sa sollicitude pour la réforme des mœurs. Cinquième concile œcuménique de Latran.** — Le détail des actes pontificaux de Léon X nous mènerait trop loin ou nous ferait sortir de notre sujet. Mais ce que nous tenons à faire connaître, avec un prince de l'Église, juste appréciateur du mérite de ce pape, c'est la sollicitude de Léon pour la réforme des mœurs, et l'exemple qu'il savait donner lui-même d'une vie simple, digne et pure, au milieu de la magnificence des arts et du goût des lettres. « Etait-il étranger à l'esprit ecclésiastique et à l'esprit chrétien, se demande l'auteur que nous citons, en réponse à plusieurs écrivains allemands imités par Alzog (2), était-il étranger à l'esprit ecclésiastique ce pontife, qui fait promulguer, par le concile de Latran, des règlements pleins de sagesse sur les obligations du sacerdoce, remet en honneur la théologie, recommande aux cardinaux la régularité et la perfection de leur état, aux évêques la modestie, aux prêtres le zèle, l'étude et la piété et à tous les bénéficiers, les obligations de la résidence ? On lui reproche d'avoir pris peu d'intérêt aux travaux du concile de Latran : et cependant il les dirigea pendant quatre ans, depuis la cinquième session jusqu'à la douzième ; il en prononça la clôture et il publia une bulle pour en résumer l'histoire (3). L'œuvre de la véritable réforme était donc rigoureusement commencée dans l'année même où la fausse réforme troubla l'Europe pour des siècles (1517). Il y avait des abus sans doute, mais les conciles et les papes les signalaient ; la sainteté reparaissait de toutes parts avec la science ; le Saint-Siége était entouré du respect et de la vénération de l'univers : jamais peut-être l'Église n'avait joui de tant de gloire et de prospérité. Le pape était véritablement le monarque universel : rois, princes, grands du monde, c'était à qui obtiendrait un

1. De Maistre. *Le Pape*, p. 192. — Roscoë, ch. IX, p. 128.
2. *Hist. universelle de l'Église*, t. II, 532.
3. Voir plus haut, n° 17.

de ses regards. On le chantait dans tous les idiomes; on l'invoquait ou on le remerciait en tête de tous les livres ; ses images étaient dans les chaumières comme dans les palais, et son nom sur tous les livres (1). »

Ceux qui veulent un réformateur plus accentué le trouveront dans le pape Adrien VI.

Le successeur de Léon X fut le cardinal Adrien, né à Utrecht, d'une humble condition, d'un genre de vie sérieux et même austère. Son mérite seul l'avait fait choisir pour présider aux études de Charles-Quint, et son élévation au trône pontifical put être attribuée en partie à la reconnaissance, ou, si l'on veut, à la politique de ce prince. Adrien, de son côté, crut devoir récompenser le zèle avec lequel l'empereur soutenait les intérêts de la foi contre les hérétiques, et lui accorda, entre autres grâces, l'administration perpétuelle des grandes maîtrises des ordres militaires et le droit de présentation aux évêchés d'Espagne. Les troubles de l'Italie et les progrès du luthéranisme en Allemagne ne permirent pas à ce pieux et vigilant pontife de réaliser les plans de sage réforme et de pacification générale qu'il avait conçus. Son règne ne dura pas deux ans.

1. *Pouvoir temporel des Papes,* ibid., 481.

ARTICLE III

Obstacles à l'action de l'Église de la part de l'hérésie et du schisme.

§ I

L'ÉGLISE ET LE PROTESTANTISME, OU LA PRÉTENDUE RÉFORME (1).

> « Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa : erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi. »
>
> (II ad Timoth , III, 1.)

I.

LA RÉFORME EN ALLEMAGNE, EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.

24. **Nature et caractère de l'hérésie protestante.** — Le protestantisme, déjà contenu en germe dans les erreurs et les schismes des siècles précédents, réprimé par la forte main d'Innocent III lorsqu'il triompha des sectes manichéennes, anathématisé au concile de Constance, dans la personne de Wiclef, et que l'on croyait avoir frappé à mort par le supplice de Jean Huss et de Jérôme de Prague, fait son apparition au seizième siècle, et menace en même temps l'Eglise et la société. Ce système d'attaque, couvert sous le nom de réforme, est moins dangereux par la nature des erreurs qu'il ressuscite ou qu'il invente, que par le principe même de toutes les hérésies qu'il s'efforce de légitimer. Le plus grand coup que le système protestant puisse porter

1. Auteurs à consulter. — Walchii, *Vita Lutheri* est donnée par les protestants, comme la source la *plus riche*; mais elle est aussi l'une des plus empoisonnées. — Ulembergius, *Historia de vitâ, moribus*, etc. *M. Lutheri*, source abondante et sûre. — *Vies de Luther, de Calvin et de Henri VIII*, par M. Audin. — Bossuet, *Histoire des Variations*. — *L'histoire d'Angleterre*, par le Dr Lingard. — *La Symbolique* de Moehler.

à l'Église est la négation de son autorité infaillible, qui est la règle de foi et la base de tous les dogmes : c'est le droit du *libre examen* dans l'interprétation de la Bible, ou le rationalisme en face de la parole de Dieu ; la doctrine de la *justification*, entendue à la manière des protestants, n'est qu'une application de ce droit qu'ils revendiquent pour le dernier des fidèles et qui, dans son exercice, ne peut manquer d'amener autant de sentiments que de têtes. La hiérarchie des pouvoirs dans l'Église et dans la société n'a plus de raison d'être, et le *droit d'insurrection* ne tarde pas à suivre le *droit d'examen*. De là cette vaste encyclopédie d'erreurs et cette interminable série de révolutions, renfermées dans le protestantisme.

La négation audacieuse et opiniâtre de toute autorité est le secret de sa force, comme son nom l'indique ; un principe subversif de tout ordre fait la base de son organisation, et la haine de la vérité est le seul mobile commun à tant de sectaires différents.

25. **Causes des progrès de la prétendue réforme, et circonstances extérieures qui l'ont favorisée.** — Nous pouvons déjà reconnaître dans la nature de l'erreur protestante, ou plutôt dans l'assemblage de mille erreurs, décorées du nom de réforme, une première explication des progrès de l'hérésie. Cette cause de succès nous paraîtra plus évidente à mesure que nous pénétrerons plus avant dans le système de Luther et de Calvin, où la doctrine du *libre examen* vient se confondre avec la doctrine du *serf-arbitre*, et où la morale facile des sectaires, dégagée du soin des bonnes œuvres qu'elle juge inutiles, trouve dans la loi justifiante un vrai stimulant au péché. Mais les *circonstances extérieures* qui ont favorisé cette grande révolution intellectuelle, religieuse et politique, ne nous aident pas moins à nous rendre compte du développement pris par la *réforme*. Cette immense défection des esprits et des cœurs dans l'Occident, ne peut être comparée, pour le mal qu'elle a fait à l'Église, qu'à l'ancienne apostasie de l'arianisme, qui prit naissance en Orient, et qui surexcita dans l'empire au quatrième siècle toutes les mauvaises passions. Les circons-

tances qui ont fomenté l'hérésie du seizième siècle ont produit des effets sinon plus rapides et plus universels, du moins plus durables. Ce qui prépara les voies à la *prétendue réforme*, nous l'avons déjà fait pressentir, ce fut l'affaiblissement de l'autorité pontificale, le relâchement de la discipline et des mœurs, au milieu des luttes du grand schisme d'Occident. Il n'est pas nécessaire d'insister sur cette cause déjà connue, et sur les tristes conséquences qu'elle dut amener, dans l'ordre politique et religieux : la sécularisation du pouvoir temporel, le rôle prépondérant de la diplomatie, et l'esprit hostile des princes et des peuples contre les prérogatives et même contre les droits du Saint-Siége. Les tendances des diverses classes de la société, surtout en Allemagne, favorisaient les prétentions de la puissance séculière : les grands, les universités et le clergé souvent faisaient cause commune avec le prince ou l'empereur, contre la suzeraineté de Rome, qui avait néanmoins toujours pris leur défense ou garanti leurs priviléges.

Un autre événement dont on ne saurait méconnaître l'influence sur les succès de la réforme, quoiqu'elle ait été moins directe (1), ce fut la *renaissance*. A l'approche des hordes musulmanes, les muses épouvantées ont fui vers l'Occident, qui les accueille et les réchauffe à son foyer. Lui-même s'éprend d'amour et d'enthousiasme pour l'antiquité ; il l'étudie avec la passion qu'inspirent d'ordinaire les choses nouvelles et intéressantes. Le paganisme pénètre dans les arts, comme dans la littérature. Les prédicateurs citent en chaire les poëtes grecs et latins, sans beaucoup de profit spirituel pour l'auditoire. Cet engouement littéraire ralentit l'ardeur des études théologiques et précipite leur décadence dans un grand nombre d'universités. De faux principes s'y sont introduits à la faveur des troubles de l'Église, et elles tendent d'ailleurs à se séculariser. De plus, les humanistes font à la scolastique une guerre à outrance. Sans épargner la cour romaine, ils jettent encore à pleines mains la calomnie et le ridicule sur la vie religieuse. Reuchlin,

1. *Étud. relig. histor.*, par les Pères Jésuites, 1869, p. 691.

Érasme, Ulric de Hutten, ce prodige de débauche, se signalent entre tous dans cette lutte acharnée, où la religion souffre des désordres qu'elle a été la première à condamner.

Une impulsion nouvelle est donnée à la philosophie par Marsile Ficin qui vulgarise les œuvres de Platon; Aristote, le prince du moyen âge, est détrôné, et saint Thomas perd le crédit dont il jouissait. En un mot, la légèreté et l'engouement des partis donnent la main à la hardiesse ou à l'habileté des novateurs, et les moyens les plus puissants pour pallier et propager l'erreur sont au service de la réforme.

Enfin, depuis peu on avait vu apparaître une invention nouvelle, qui en multipliant, comme des remèdes ou des poisons, les lumières bonnes ou mauvaises, allait jouer un rôle immense dans les destinées du monde : c'était l'imprimerie. Bientôt toutes les doctrines se répandent comme un torrent. Le génie du mal, ordinairement si actif et si bien secondé, exploite sur une vaste échelle la nouvelle industrie. Les traductions falsifiées de la Bible, les pamphlets contre le pape et les moines, les écrits obscènes circulent partout et font d'effroyables ravages parmi des populations surprises tout à coup, et que leur inexpérience même expose davantage à la séduction. Par ce moyen les thèses des novateurs pénètrent jusque dans les chaumières, s'y fixent comme des prédicateurs muets mais opiniâtres, tandis que l'usage de la langue latine, encore général parmi les savants, va maintenant permettre de lire en un instant, d'un bout du monde à l'autre, leurs nouvelles théories, et préparer ainsi partout des défections et des soulèvements.

Il faut ajouter que l'imprimerie, née en Allemagne, et placée entre des mains vénales ou hostiles, favorisait beaucoup plus la propagation de l'erreur que la défense de la vérité. Cochlée, Hochstraët, ou quelque moine, se chargent-ils de répondre au réformateur de Wittemberg, dit Audin, c'est à peine si un imprimeur veut publier leurs élucubrations. Ils sont obligés de recourir à des ouvriers novices ou sans talent, qui tachent leur œuvre de solécismes et de barbarismes, tandis que des moines séduits par Luther et répandus pour vivre dans les imprimeries, ont loué leurs bras et leur intel-

ligence à des typographes qu'enrichit la réforme : ces apostats, devenus les transfuges de la vie cénobitique, reproduisent avec une ardeur inconcevable les libelles des novateurs. S'il arrive qu'un catholique ait assez d'or pour tenter la cupidité d'un imprimeur, son écrit sort des mains apostates de l'ouvrier, tout marqueté de fautes ; et alors, selon la remarque de Cochlée lui-même, il n'y a pas assez de rires parmi les marchands de la cité de Francfort pour se moquer de l'ignorance des *papistes*.

« C'est ainsi que nous allons voir se propager la réforme, « ayant pour prétexte des abus qu'elle ne corrige point, « pour appui l'autorité des princes, et pour complices « toutes les passions du cœur (1). »

26. **Rôle des réformateurs**. — Il est temps d'étudier le *rôle des chefs* dans ce vaste plan d'attaque, en laissant à chacun celui qui convient à son caractère, s'accommode à son talent, ou lui est suggéré par sa position. Luther entre le premier dans la lice. Homme de parole et d'action, sachant faire passer dans ses écrits l'énergie de son âme et sa fougue passionnée, il proclame le principe du *libre examen* et de l'interprétation privée des Écritures, après s'être lui-même engagé par degrés dans une voie de résistance, de lutte violente et d'orgueilleuse opiniâtreté à l'égard du pape, des conciles et de l'Église entière. Henri VIII arrive par le *schisme* à l'hérésie qu'il a combattue pour établir l'Église anglicane sur sa propre autorité, qui remplace celle du pape, et profite de la complicité du Parlement et du mutisme des évêques, pour inféoder l'Église nouvelle à la couronne, en faisant des martyrs et en spoliant les monastères. Enfin, le *réformateur* Calvin, qui n'avait pas le génie de *créer*, mais le talent d'*ordonner* et de disposer, organise le système protestant dans sa rigueur logique, et réussit à implanter dans la malheureuse Genève sa législation et sa théocratie.

27. **Martin Luther, sa naissance et son éducation.** — Martin Luther naquit vers l'an 1483, à Eisleben en Thuringe, de pauvres mineurs assez en peine de pourvoir

1. *Étud. relig.*, janvier 1872, p. 51, 66.

aux frais de son éducation. A l'âge de quatorze ans il se rendit à Magdebourg, puis à Eisenach, avec son bâton et son sac de pèlerin, allant recueillir de petites aumônes que lui faisaient les riches, sous les fenêtres desquels il chantait. Une veuve d'Eisenach, charmée de la voix du mendiant et touchée de ses larmes, lui servit de seconde mère. C'est dans cette petite ville, appartenant aux ducs de Saxe, que Luther étudia la grammaire, la rhétorique, la poésie, sous un maître renommé J. Trebonius, recteur du couvent des Carmes déchaussés. Il puisa encore à l'Université d'Erfurt les connaissances variées que la science abondante de ce temps pouvait offrir aux grandes aptitudes dont il était doué. Il étudia les langues latine et grecque, et même la langue hébraïque, qu'il possédait très-bien, comme on le voit par sa traduction fort estimée de la Bible, et reçut ses grades en philosophie (1505). La mort d'un de ses compagnons, frappé de la foudre à ses côtés, le décida, par une résolution subite, à entrer dans le cloître d'Erfurt, et à partager la vie de ces moines, dont il paya plus tard l'hospitalité de la plus noire ingratitude. Il ne tarda pas, sur la recommandation du provincial de l'ordre des Augustins, Jean Staupitz, d'être appelé (1508) à l'Université de Wittemberg, fondée six ans auparavant. On prendrait plaisir à s'arrêter sur les commencements de la vie de Luther, si à travers les épreuves du couvent et dans les combats intérieurs de cette âme ardente on ne voyait déjà percer une exaltation, qui, à défaut d'un moine obéissant et soumis, ne donnera qu'un orgueilleux hérésiarque. Envoyé à Rome par son provincial, Luther ne trouva point dans cette ville le christianisme austère et rigide qu'il avait rêvé dans Erfurt. La beauté des arts et la splendeur du culte ne touchèrent point son âme ; et tout cet enthousiasme de la renaissance que la cité de Jules II partageait avec ses princes et ses pontifes, ne lui parut qu'un retour scandaleux vers l'antiquité païenne, et comme une résurrection des divinités de Rome et de la Grèce. Il était entré dans Rome en pèlerin, il en sortit, dit son historien, comme Coriolan, en ennemi.

Il s'écria avec Bembo : « Adieu, Rome, que doit fuir quiconque veut vivre saintement ; adieu, ville où tout est permis, excepté d'être honnête homme. » Au moins, en se rappelant plus tard ces vers, n'aurait-il pas dû dire, que tous les Italiens « diseurs de messes, » étaient des ânes qui n'entendaient rien au latin, et ne savaient même pas parler leur langue naturelle (1).

Ce fut au retour de ce voyage, qu'il prit le grade de docteur ; tout en maudissant la scolastique d'Aristote, et se flattant d'aspirer à des études plus larges, il choisit pour ses auteurs favoris saint Augustin, saint Bernard et Tauler.

28. **Le docteur de Wittemberg ; Tetzel et les indulgences.** — Pendant qu'il enseignait à Wittemberg, arriva dans cette ville le dominicain Tetzel, chargé de publier une indulgence dont le gain était attaché à l'offrande de quelques pièces de monnaies. Une partie de cette somme, dit Moehler (2), était destinée à la reconstruction, depuis longtemps commencée, de l'église de Saint-Pierre à Rome, et une partie au prince Albert de Brandebourg, qui avait été nommé, d'une manière tout à fait illégale, archevêque de Mayence et de Magdebourg, et évêque d'Halberstadt.

La forme de la dispensation de l'indulgence avait depuis longtemps attiré l'attention des hommes d'État et des supérieurs ecclésiastiques ; les premiers étant hostiles à l'indulgence pour des raisons économiques, les seconds, à cause de ses fâcheux effets sur les mœurs et la religion. Pour la première fois, en 1500, l'offre d'une indulgence fut admise à cette condition seulement que l'argent resterait dans l'empire d'Allemagne. Il fut défendu en plusieurs endroits de la publier ; l'évêque Jean de Meissen l'interdit dans son diocèse, et les exemples ne manquent pas d'évêques qui conseillaient aux prédicateurs de combattre ceux qui publiaient des indulgences, notamment dans le diocèse de Constance.

1. Audin, *Vie de Luther*, I, 103.
2. *Hist. de l'Église*, t. III, 93.

Il n'est donc pas étonnant que Luther soit monté en chaire pour combattre Tetzel, et pour attaquer des abus qui s'étaient glissés dans la publication des indulgences. Le dominicain réfuta dès le jour suivant son adversaire, dans un sermon qui a été conservé, et ne craignit pas à la fin de son discours de jeter un défi solennel, qui rappelait les anciennes *épreuves* du moyen âge. Luther releva cette figure oratoire dans un style qui lui était familier et dans un langage qui traduit déjà l'échauffement de sa bile au début de la lutte : « Je me moque de tes cris comme des braiments d'un âne : au lieu d'eau je te conseille du jus de la treille ; et, en place du feu, hume, mon ami, l'odeur d'une oie rôtie. Je suis à Wittemberg. Moi, docteur Martin Luther, à tout inquisiteur de la foi, mangeur de fer rouge et pourfendeur de rochers, fais savoir qu'on trouve ici bonne hospitalité, porte ouverte, table à convenance et soins empressés, grâce à la bienveillance de notre duc et prince, l'électeur de Saxe. » Mais il fallait quelque chose de plus sérieux que cette gaieté bouffonne pour traiter un pareil sujet.

Le 31 octobre 1517, à midi, le portier du couvent des Augustins affichait, sur les piliers extérieurs de l'église de Tous-les-Saints, les quatre-vingt-quinze thèses du frère Martin Luther, « maître ès-arts, maître lecteur en sainte théologie. » Ces thèses étaient encore dirigées, au moins principalement contre l'abus des indulgences. Le dominicain Tetzel n'opposa pas moins de cent six thèses à celles du moine saxon, et résolut, pour frapper les esprits, de les faire afficher sur les colonnes de l'église de Wittemberg, à côté du manifeste de Luther. Mais les écoliers, moins sympathiques à la personne du dominicain qu'à sa doctrine, firent brûler ces thèses au milieu de la place publique. On sait que les dominicains étaient chargés de la censure des livres, et qu'ils ne pouvaient être nullement populaires à cause de leur office, indépendamment des circonstances que nous venons de raconter. Lorsque le mouvement de la renaissance entraînait les esprits et les cœurs, plusieurs de ces religieux avaient prétendu que l'étude des *classiques*

ou des auteurs païens portait à l'erreur ; c'est ainsi qu'ils avaient gravement offensé les *humanistes*, devenus redoutables par leur crédit et leurs talents. On peut expliquer jusqu'à un certain point, par de semblables préjugés, la longue hésitation d'Érasme, le chef de cette école, qui croyait demeurer catholique, même en donnant la main à la réforme, et qui n'eut les yeux déssillés que lorsqu'il *vit toute cette comédie finir par des mariages*, chargé à son tour des malédictions de Luther.

29. **Luther en négociation avec Rome, et à la conférence de Leipsig.** — Invité, en 1518, à comparaître à Rome dans l'espace de six semaines, Luther fut dispensé de s'y rendre par les bons offices du prince électeur Frédéric de Saxe, et on lui permit de se justifier à Augsbourg, en présence du cardinal Cajetan, homme fort distingué et plein de modération. La conférence roula sur les idées de Luther en matière de foi, que le légat du pape trouva entachées d'erreurs. Cajetan se contenta de demander une rétractation sur l'affaire des indulgences : Luther la refusa obstinément. Le 9 novembre 1518, Léon X chargeait de nouveau Miltitz, gentilhomme saxon, de tenter un accommodement, et d'obtenir par voie d'insinuation ce que le cardinal Cajetan n'avait pu obtenir par voie d'autorité. Vers le même temps Luther, après avoir appelé du pape *mal informé* au pape *mieux informé*, en appelait, le 28 novembre, au concile universel.

Au milieu de ces négociations avec la cour de Rome, qui porte, comme on le voit, la condescendance jusqu'aux dernières limites, ne demandons pas quelle fut la sincérité ou la bonne foi de Luther. Il écrivait à Sa Sainteté dans les premiers jours de mars de l'an 1519 : « Très-saint Père, la nécessité me contraint, moi lie des hommes et poussière de terre, à m'adresser à une aussi grande majesté que la vôtre. Que Votre Béatitude daigne prêter une oreille miséricordieuse à une pauvre petite brebis, et écouter mes bêlements. » — « Quare paternas ac vere Christi vicarias aures huic oviculæ interim clementissimè accommodare dignetur Beatitudo Tua, et balatum meum hunc officiose in-

telligere. » — « Charles de Miltitz, chancelier privé de Votre Sainteté, homme de probité, *honestus vir*, m'a accusé en votre nom, auprès de l'illustre prince Frédéric, de présomption, d'irrévérence envers l'Église romaine, et Votre Sainteté en a demandé satisfaction. J'ai été contristé d'être assez malheureux pour qu'on me soupçonnât d'irrévérence envers la colonne de l'Église, moi qui n'ai jamais eu d'autre désir que d'en défendre l'honneur... Ah ! très-saint Père, devant Dieu, devant la création, j'affirme que je n'ai jamais eu la pensée d'affaiblir, d'ébranler l'autorité du Saint-Siége. Je confesse que la puissance de l'Église romaine est au-dessus de tout ; au ciel, ni sur la terre, il n'est rien au-dessus d'elle, Jésus excepté. Que Votre Sainteté n'ajoute aucune foi à ceux qui parlent autrement de Luther. » Presque en même temps le même docteur, plus à l'aise avec un de ses amis, traitait l'*honestus vir* de la lettre précédente, de menteur et de Judas, qui lui avait donné un baiser perfide, et répandit en le quittant des *larmes de crocodile* ; et venant de clore sa lettre au pape et de la remettre à Miltitz, il envoyait à Spalatin le secret de la confidence, et n'attendait pas à lui ouvrir son cœur tout entier : « Faut-il que je vous le dise à l'oreille ? En vérité, je ne sais si le pape est l'Antechrist en personne ou son apôtre, tant le Christ, c'est-à-dire la vérité, est corrompu, est crucifié dans ses décrets. » — « Savez-vous ce que je pense de Rome ? écrit-il encore à son ami, après la conférence de Leipsig : c'est un ramassis de fous, de niais, d'imbéciles, d'ignares, de bûches, de bornés, de possédés et de diables. Voyez donc ce qu'on peut attendre de Rome, qui vomit sur l'Église un semblable tartare. Je vais traiter cet âne d'Alfred de façon que le pontife romain s'en souviendra. Il ne faut pas les épargner, c'est de nécessité ; étalons au grand jour les mystères de l'Antechrist. »

La conférence de Leipsig avait sans doute contribué à échauffer la bile de Luther ; car les théologiens romains qu'il méprisait eurent les honneurs de cette dispute sérieuse, où furent agitées les questions de la primauté du pape, de l'état de l'homme déchu, de la grâce et de la li-

berté, de la pénitence et des indulgences. Quoique Luther fût soutenu par son collègue André Bodenstein, surnommé Carlostadt, du lieu de sa naissance, Eck, défenseur de la cause catholique, n'en remporta pas moins une victoire décisive, si l'on en croit ses nombreux auditeurs, parmi lesquels figurait Georges, duc de Saxe, qui s'intéressait particulièrement à la conférence. Ajoutons que Luther lui-même fut amené par le cours de la dispute à faire plus d'une concession, celle-ci entre autres, que la suprématie du pape était plus ancienne qu'il ne l'avait prétendu, qu'elle avait même un fondement dans la Bible. Les qualités personnelles du docteur Eck, aidèrent beaucoup au triomphe de la vérité ; grâce à son excellente mémoire, il était toujours en mesure de citer littéralement les nombreux textes des Pères dont il avait besoin, tandis que ses adversaires, Carlostadt surtout, étaient souvent obligés de les chercher laborieusement. Il les surpassait aussi par l'habileté de sa dialectique. Les bourgeois de Leipsig rivalisèrent entre eux pour honorer le vainqueur et lui préparer des fêtes splendides, tandis que Luther dut se contenter de ce qu'on appelait le *vin d'honneur* et d'un paisible repas (1).

Mais la bonne cause ne profita point de ce triomphe. Luther, se sentant blessé au fond de l'âme, allait profiter de la première occasion pour venger l'offense infligée à son honneur. Jean Eck partit pour Rome quelques mois après la dispute, afin de décider le pape à intervenir solennellement contre le novateur.

Tous les moyens de conciliation semblaient épuisés. Une bulle de Léon X, lancée le 14 juin 1520, condamna comme hétérodoxes quarante-et-une propositions de Luther, et lui accorda soixante jours de réflexion, pendant lesquels il aurait à se rétracter sous peine d'encourir l'excommunication. Deux nonces du pape, Caraccioli et Alexandre, furent chargés de remettre la bulle à l'archevêque de Mayence, qui devait, de concert avec le docteur Eck, veiller à l'exécution des ordres de Léon X.

1. Moehler, *Hist. de l'Église*, III, 97.

30. Luther condamné par Léon X ; sa rupture avec Rome. — Il n'est pas nécessaire de transcrire ici les paroles ou plutôt les bouffonneries sacriléges de Luther au moment de sa condamnation et de sa rupture ouverte avec Rome. Encore s'il n'avait fait que s'irriter follement contre cette bulle, *fille de la nuit et des ténèbres*, qu'il appelle une *chauve-souris, noctuam ;* contre cette bulle, fille d'une bulle de savon, et contre son auteur, qu'il apostrophe du nom d'*ignorantissime* Antechrist, et traite de mulet, d'âne et de taupe : « *Quis morio, quis asinus, quæ talpa, quis stipes non queat damnare?* » Mais joignant l'action aux paroles, Luther fit brûler à Wittemberg, près de la porte Orientale, la bulle de Léon X, imprimée en gros caractères, les écrits d'Emser, d'Eck, de Priérias, en un mot de tous ceux qui étaient entrés en lice avec le père de la réforme. « J'ai fait incendier hier, dit-il, dans la place publique, les œuvres sataniques des papes. Il vaudrait mieux que ce fût le pape qui eût été ainsi brûlé, je veux dire le siége pontifical. Si vous ne rompez avec Rome, point de salut pour vos âmes... Abomination sur Babylone ! Tant que j'aurai un souffle dans la poitrine, je dirai : Abomination sur Babylone (1)! »

31. Luther, mis au ban de l'empire, est protégé par l'électeur Frédéric. — Luther est en pleine révolte contre l'autorité spirituelle et se rit des censures du pape ; mais dans une question religieuse d'une si haute gravité et qui intéresse les États catholiques, l'autorité de l'empereur n'est point indifférente et ne saurait être méprisée, surtout quand il s'agit de Charles V. Le nonce du pape, Alexandre, fit de grandes démarches pour décider le nouvel empereur à mettre Luther au ban de l'empire. Cette question devait être vidée dans une assemblée de princes qui se tint à Worms et à laquelle fut cité l'hérésiarque. Il s'y rendit, après avoir obtenu un sauf-conduit de vingt-un jours. Lorsqu'on lui demanda de se rétracter, il ne consentit à le faire qu'autant qu'il serait convaincu d'erreur par des

1. *Vie de Luther*, par Audin, I, 308, 331, 401.

arguments tirés de paroles évidentes de l'Écriture sainte, ou déduits par la certitude rationnelle. Malgré cet appel fait à la Bible, comme juge des controverses, le 26 mai 1521, la mise au ban de l'empire fut prononcée contre Luther et ses adhérents ; sa doctrine fut interdite et ses livres condamnés au feu. Luther ne fut arraché au danger, qui le menaçait après l'expiration du sauf-conduit, que par la protection de l'électeur Frédéric, qui le fit enlever à son escorte par des chevaliers masqués ; lorsque cet enlèvement, convenu d'avance, eut été exécuté, le moine saxon se laissa conduire à la Wartbourg, forteresse voisine d'Eisenach, pour y attendre, caché et inconnu, la suite des événements (1521-1522). C'est au fond de cette solitude, qu'il osait appeler sa Pathmos, que cet étrange prophète élabora son nouvel évangile. Il n'en sortit qu'au bout de dix mois pour venir à Wittemberg et réprimer l'entreprise de Carlostadt, son ancien maître, qui, s'érigeant en réformateur, avait nié la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, détruit les images et déjà pris une épouse (1).

32. Luther marié n'est plus qu'un moine apostat. Influence de sa parole et de ses écrits. Sa mort. — L'exemple de Carlostadt, marié, ne tarda pas à être suivi par Luther, et l'union de ce moine avec une religieuse achève le dénouement de cette comédie, selon le mot d'Érasme. Nous en savons assez sur le caractère de l'hérésiarque, pour nous faire une idée de son influence sur les différentes classes de la société. Tout l'aidait à propager sa fausse doctrine ; en chaire, l'éloquence du tribun et jusqu'à ses emportements lui servaient à dominer ses auditeurs, à déguiser et à répandre ses enseignements pervers, comme au jour où il prêcha son sermon sur le mariage ; dans ses écrits on retrouve l'animation de sa parole, mais aussi les turpitudes de son langage ; à table, sa verve jaillit et coule avec un flux intarissable et sur toutes sortes de sujets, au milieu des pots de bière qu'il vide ; enfin, à défaut de la parole et des écrits, il fait circuler dans le peuple les cari-

1. *Vie de Luther*, par Audin, II, 250.

catures les plus grossières, pour ne pas dire les plus immondes : le *pape-âne* et le *moine-veau*, deux débauches d'artistes, sorties du cerveau de ce docteur ; la truie papale, afin de représenter le pape et son concile ; et la puissance de l'image, sous le pinceau de Cranach ou de quelque peintre de l'école de Nuremberg, ameutait la foule contre tout ce qu'il y a de plus catholique et de plus sacré (1).

Est-il étonnant que cette vapeur, s'élevant du puits de l'abîme, ait suscité après Luther et contre Luther lui-même une nuée de prophètes menteurs : Marc Stubner, Storch et Munzer, sans parler des iconoclastes Carlostadt et Didyme ? Les effets de la réforme, même dans l'ordre social et politique, se traduisent dès le temps de Luther par la *guerre des paysans*, où près de cent mille hommes sont taillés en pièces, en punition de leur fanatisme, et où Thomas Munzer, survivant aux rebelles, périt décapité. Nous arrivons ainsi jusqu'à la diète de Spire, tenue en 1529, et le nom de *protestants* que prennent les luthériens, pour résister aux catholiques, demeure attaché à la grande hérésie dont nous faisons l'histoire. Martin Luther, le chef de ces prétendus réformés, mourut en 1546. De quelle manière finit-il ses jours ? Cet hérésiarque avait jeté le trouble dans les âmes et dans la société, par l'exaltation de cette foi à son Christ, qu'il a maintenant perdu, comme il l'avoue lui-même : « J'ai presque perdu le Christ dans ces grandes vagues du désespoir où je suis enseveli, et dans les tempêtes de blasphèmes contre Dieu. » — « Moi, dit-il encore, qui ai donné le salut à tant d'autres, je ne puis me le donner à moi. » Il avait répondu de la même manière à Catherine Bora, et ne lui avait point caché l'anxiété ou plutôt le désespoir de son âme. Un soir, les étoiles scintillaient d'un éclat extraordinaire : « Vois donc comme ces points lumineux jettent de l'éclat, dit Catherine à Luther. — Oh ! la vive lumière !... Elle ne brille pas pour nous ! reprit celui-ci. — Et pourquoi ? Est-ce que nous serions dépossédés du royaume des cieux ? — Peut-être, dit le moine apostat, en punition de ce que nous

1. *Vie de Luther*, par Audin, II, 391.

avons quitté notre couvent. — Il faudrait donc y retourner. — C'est trop tard, le char est trop embourbé, » ajouta l docteur, et il rompit l'entretien.

Les dernières années de la vie de Luther sont ainsi tourmentées de chagrins et de doutes ; et il ne sort de cet état que pour lancer contre Rome et le pape ses adieux furibonds (1). Quelque part qu'il porte sa vue, sur les cours et les villes, sur les châteaux de la noblesse et les chaumières du colon, il ne voit partout que des légions de diables. Il se répand en invectives et en malédictions contre le concile qui s'ouvre à Trente, aussi bien que contre le pape Paul III, qu'il traite de *sale panse,* de *vilain garnement* et de *misérable faquin.* Le 16 février 1546, à la veille de sa mort, il maudit les juristes comme des sycophantes, des sophistes et une plaie du genre humain. Enfin, quand déjà ses membres se roidissaient sous les étreintes de la mort, quelles sont les dernières paroles, le dernier avertissement qu'il laisse à ceux qui l'entouraient? « Priez, leur dit-il, pour Notre-Seigneur Dieu et son Évangile, pour qu'ils soient sauvés ; car le concile de Trente et ce misérable pape ont contre lui une grande colère. » Ce fut ainsi qu'il mourut.

33. **Doctrine de Luther.** — Les erreurs de Luther s'appellent les unes les autres, comme un abîme appelle un autre abîme ; le point de départ est la négation du dogme des indulgences, et le terme est la négation de la grâce elle-même dans le dogme défiguré de la justification ; et pour soutenir toutes ces erreurs, l'hérésiarque est amené à rejeter l'autorité de l'Église qui les condamne.

1° Suivant les catholiques, les indulgences ne tirent leur vertu, et les sacrements leur efficacité que des mérites de Jésus-Christ. Luther, s'arrêtant à la cause *méritoire* de la part de Dieu, en conclut que l'imputation des mérites de Jésus-Christ constitue, à elle seule, toute l'essence de la justice chrétienne.

2° Si cette imputation devient la justification du pécheur, il faut qu'elle s'opère par une voie sûre, universelle, indépendante de tout ministère extérieur. Or la foi à Jésus-

1. *Vie de Luther,* par Audin, III, 476.

Christ, ou la confiance à l'imputation de ses mérites, dès que nous savons qu'il a satisfait pour nous, est ce moyen universel, qui tient lieu de tout le reste. Il suffit donc de croire qu'on est justifié, pour l'être en effet. Plus cette foi est ferme, plus cette justification est certaine. Tant que l'on conserve cette foi, on demeure inébranlable dans la justice, même en *péchant fortement,* pourvu que l'on *croie plus fortement encore*; et ce n'est qu'en perdant cette foi, qu'on perd la justice.

3° Les sacrements, même ceux de la loi nouvelle, n'ont donc par eux-mêmes aucune vertu, et ne sont destinés qu'à nourrir la foi. S'ils conféraient la grâce, ou s'ils accroissaient la justice, la foi serait dépouillée de son efficacité. Il n'y en a que trois, dit Luther, dont on voit clairement l'institution dans l'Écriture : le *Baptême*, la *Cène* et la *Pénitence,* signes d'une foi véritable, plutôt que moyens de justification.

4° La foi étant la seule voie de parvenir à la justice, et l'imputation des mérites le seul moyen efficace qui les confère, il s'ensuit que les bonnes œuvres sont inutiles, qu'il n'y a point de peines à subir, après la mort, dans un état mitoyen entre la béatitude et la damnation; que la prière pour les morts est une invention moderne aussi bien que la confession articulée, déjà proscrite par Wiclef.

5° Il suit du même principe, que les ministres des sacrements n'ont aucun pouvoir spécial, aucun caractère qui les distingue des autres membres de la société chrétienne. Tout leur ministère se réduit à déclarer que les péchés sont remis à ceux qui, ayant la foi, reçoivent d'eux les sacrements. La hiérarchie devient une superfétation inutile, et en même temps les lois ecclésiastiques, la discipline, le célibat, le jeûne, l'abstinence, les peines canoniques, les censures, etc., sont des choses surannées, et méritent d'être abolies ; la cour romaine surtout, avec le pape et les cardinaux, devaient être « jetés dans le fossé de Toscane », si l'on s'en rapporte à Luther, en pleine révolte contre Rome.

6° L'abolition de la hiérarchie, empruntée par Luther à Wiclef, entraînait l'abolition de la messe, au moins des messes privées, et de la plupart des cérémonies extérieures

du culte. Néanmoins l'hérésiarque conserve un reste de liturgie, avec le dogme de la présence réelle, mais altéré par l'*impanation*.

7° Enfin Luther, s'en tenant toujours à la seule imputation des mérites de Jésus-Christ, sans la coopération de l'homme, ne pouvait admettre l'intercession des saints, comme si cette intercession eût fait injure à notre Rédempteur, en supposant ses mérites insuffisants pour notre salut. Mais l'erreur la plus grossière, qui vient de la justification par la foi seule, est la grâce nécessitante de Luther : Dieu opère tout dans l'âme qu'il justifie, de sorte que la volonté humaine demeure absolument passive sous l'empire d'une grâce, à laquelle elle ne peut donner un consentement libre. Tel est l'assemblage monstrueux d'innovations et d'erreurs, que l'on a décoré du nom de *réforme* de Luther (1).

34. **Henri VIII et le schisme d'Angleterre.** — Pendant que l'hérésie envahissait l'Allemagne, et que Luther se faisait le tribun de l'erreur, le schisme d'Henri VIII séparait l'Angleterre du Saint-Siége. Les commencements de ce prince avaient donné de meilleures espérances ; il avait composé contre Luther son ouvrage intitulé : *Assertio septem Sacramentorum* (1521), et le pape Léon X, pour récompenser le zèle du monarque et le talent de l'écrivain, lui avait décerné le titre de *défenseur de la foi*. Il faut même reconnaître que, jusqu'à la fin de sa vie, Henri VIII repoussa énergiquement et réprima plus d'une fois violemment la doctrine des novateurs. Mais dans ce pays, où Wiclef avait semé ses erreurs, ouvrir la porte au schisme, c'était l'ouvrir bientôt à l'hérésie.

35. **Caprices amoureux de Henri VIII. Catherine et Anne de Boleyn.** — La cause du schisme d'Henri VIII est assez connue : des caprices amoureux firent éclater sa révolte contre Rome ; un absolutisme sans frein poussa le roi à se mettre à la place du pape ; la cruauté, jointe à la

1. *Les siècles chrétiens*. Commencements de l'hérésie de Luther. T. VII.

cupidité la plus basse, achevèrent la ruine de cette Église où florissaient tant de monastères et tant de saints. Sur la dispense du pape Jules II, Henri avait épousé Catherine, fille de Ferdinand le Catholique, laissée veuve par Arthur, frère du roi d'Angleterre. Cinq enfants étaient issus du mariage d'Henri avec la veuve de son frère, et tous étaient venus à mourir, à l'exception de sa fille Marie. Catherine était de quatre ans plus âgée que le roi, et plus elle devenait faible et maladive, moins elle lui inspirait d'attachement, surtout depuis qu'Anne de Boleyn, dame de la cour, avait paru à ses yeux. Feignant d'avoir des scrupules religieux à propos de son mariage avec sa belle-sœur, il prétendit que le pape n'avait pas eu droit de lui accorder dispense, qu'il était du reste tellement tourmenté par sa conscience, qu'il désirait la dissolution de ce mariage. De son côté, Anne de Boleyn ne consentait à partager sa couche qu'à la condition de devenir reine en devenant sa femme. Le pape Clément VII, prié de dissoudre cette union, usa d'une louable prudence, afin de traîner l'affaire en longueur. En 1528, il envoya en Angleterre le légat Campège, chargé d'instituer une enquête, de concert avec le chancelier Wolsey, archevêque d'York. Le légat avait ordre de procéder avec lenteur, mais bientôt il lui fut impossible de temporiser davantage. Le pape évoqua l'affaire à son tribunal. Henri impatient d'une réponse, et conseillé par Thomas Cranmer, théologien d'Oxford, fit consulter un grand nombre d'Universités, en France, en Espagne, en Italie, en Belgique et en Allemagne, et obtint de deux d'entre elles, à prix d'argent ou sur des renseignements incomplets, une décision ardemment sollicitée. Content de cette solution, Henri fit un pas de plus, et en 1531, il se déclara lui-même chef de l'Église anglicane. En 1532, il retira les annates au pape et décréta que, si les évêques nommés aux évêchés n'étaient pas confirmés par lui, ils seraient néanmoins consacrés, attendu que Henri VIII était juge suprême en cette affaire. Son but étant d'amener le pape à dissoudre son mariage, il accepta volontiers la déclaration des évêques qui le reconnaissaient pour le chef

de l'Église, en tant que cela était compatible avec le droit divin (1).

36. Absolutisme de Henri VIII; complicité de l'Épiscopat et du Parlement dans le schisme. — Cet absolutisme du prince et son ingérence dans le domaine spirituel de l'Église ne peuvent s'expliquer pour nous que par la complicité de l'épiscopat et celle des ministres du Parlement. A la tête de cet épiscopat servile ou muet, il faut placer Thomas Cranmer, qui, luthérien en secret, était parvenu, au moyen d'une hypocrisie savante et raffinée, à obtenir le siége de Cantorbéry. Cet archevêque remplit tous les désirs du prince dans l'affaire du divorce, et ne parut exercer qu'un simple acte de juridiction et d'officialité. Il cita Henri VIII et Catherine devant son tribunal, et leur déclara qu'il ne souffrirait plus leur commerce incestueux. Puis il écrivit au roi de rompre ses relations avec Catherine. Henri avait déjà vécu trois ans avec Anne de Boleyn, et attendait encore qu'elle lui donnât une postérité. Sur ces entrefaites, la question avait aussi avancé à Rome. Le collége des cardinaux se prononça tout entier pour l'indissolubilité du mariage de Catherine, et le pape somma Henri VIII, sous peine d'excommunication, de rompre les liens qui l'attachaient à Anne de Boleyn. Mais en Angleterre les choses étaient déjà arrivées à la dernière extrémité. Henri s'était fait reconnaître chef de l'Église par décret du Parlement, et, en 1538, Thomas Cromwel fut nommé son vicaire général. Anne de Boleyn mit au monde, plus tôt que ne le faisait supposer le mariage de Henri, une fille qui fut nommée Élisabeth et devint reine dans la suite. Tous les habitants du royaume furent obligés de jurer qu'Élisabeth était légitime héritière du trône et de reconnaître ainsi la validité du divorce. Plusieurs refusèrent ce serment, ainsi que le serment de suprématie, par lequel on déclarait reconnaître le roi pour chef suprême de l'Église. Fisher, évêque de Rochester, et le chancelier Thomas Morus préférèrent le martyre à ce serment schismatique et déloyal.

1. *Hist. de l'Église,* par Moehler, III, 183.

Le cardinal Réginald Polus dut quitter le pays ; son frère et sa mère perdirent la vie (1).

« Sir Thomas More, dit W. Cobbett (2), avait été pendant longtemps grand chancelier du royaume, et ses contemporains ainsi que tous les historiens l'ont dépeint comme un homme aussi parfait qu'il a été donné à un mortel de l'être. C'était le plus grand jurisconsulte de son siècle, un des plus fidèles serviteurs de la couronne, et la nouvelle de sa mort attrista l'Europe entière. » Fisher était aussi distingué par son savoir que par sa piété et son intégrité. C'était le seul membre survivant du conseil privé du feu roi. La mère de ce monarque (grand'mère de Henri VIII) lui avait survécu ; et, à son lit de mort, elle avait conjuré son petit-fils de prêter une attention toute particulière aux avis de ce vénérable prélat. Tant que les sages conseils de Fisher réussirent à contenir les passions de Henri, ce prince se plaisait à répéter souvent qu'un souverain ne pouvait se glorifier de posséder parmi ses sujets un homme comparable à Fisher. Il n'était pas rare au conseil de voir le roi le prendre par la main et l'appeler son père ; de son côté, le bon prélat témoignait sa reconnaissance pour l'affection que lui portait son roi par un zèle et par un dévouement qui n'avaient d'autres bornes que les devoirs imposés par Dieu et par la patrie. Ces devoirs lui commandaient de s'opposer au divorce du roi et aux tentatives qu'il faisait pour s'emparer de la suprématie spirituelle. Aussi le tyran, oubliant et ses nombreux services et son attachement bien connu, après l'avoir fait languir quinze mois dans un cachot, l'envoya à l'échafaud où ce vénérable vieillard resta exposé comme un vil malfaiteur. Voilà pourtant, ajoute cet auteur non suspect, né et élevé dans le protestantisme, l'exécrable monstre que Burnet a l'audace de nous dire avoir été *nécessaire à la réforme.* » Ce fut alors, continue W. Cobbett, que le sang commença à couler de toutes parts. Tous ceux qui refusèrent de prêter le serment de suprématie, ou pour mieux

1. *Hist. de l'Église*, par Moehler, III, 184. — *Henri VIII*, par Audin, I, 38-136 — 144-160.

2. *Lettres sur la réforme*, 58.

dire, d'*apostasie*, furent déclarés coupables de trahison et traités comme tels. Les cruautés qui eurent lieu à cette époque sont à peine croyables aujourd'hui, et l'on frémirait d'horreur, si j'en rapportais tous les exemples que me fournit l'histoire de cette calamiteuse révolution. Je me contenterai de citer ici le traitement atroce que l'on fit éprouver à Jean Hougton, prieur de la Chartreuse de Londres. Conduit à Tyburn, à peine fut-il attaché au fatal gibet, qu'on coupa la corde et qu'il tomba à terre tout vivant. On le dépouilla alors de ses vêtements et on lui arracha le cœur et les entrailles pour les jeter au feu. Ensuite on sépara la tête du corps, qu'on coupa en quartiers pour le faire bouillir, et dont on suspendit les divers membres dans les différentes parties de la ville. Un de ses bras fut cloué au mur, au-dessus de l'entrée principale de son couvent. J'ignore si ce sont là les moyens qui, au dire de Burnet, étaient *nécessaires* pour introduire le *protestantisme* en Angleterre ; en tout cas, ils différaient beaucoup de ceux qu'avaient employés le pape Grégoire et le moine Augustin pour y introduire la *religion catholique !* » Ces exécutions et ces martyrs, dans l'ordre sacerdotal, monastique et laïque, rappellent les plus beaux temps de l'Église primitive. Plusieurs Franciscains, à qui on voulut témoigner de la faveur, furent simplement noyés. Comme on leur voulait faire avouer l'indulgence dont ils étaient l'objet, ils répondirent que, par mer ou par terre, le chemin était également long.

37. Cruauté de Henri VIII même envers ses épouses. Son avarice sordide.—La cruauté de Henri VIII à l'égard de ses sujets, qui lui refusaient le serment de suprématie, n'a pas lieu de nous surprendre lorsqu'on sait la conduite qu'il tint à l'égard de ses propres épouses. Catherine, sa première femme, qui avait vécu vingt-quatre ans avec ce prince, ne consentit jamais à voir briser les liens regardés par l'Église et par elle comme étant indissolubles. Pour prix de sa fidélité conjugale, elle fut reléguée à Bugden, dont les brouillards épais usèrent lentement en elle les sources de la vie. Elle essaya, par ses prières, d'apitoyer son royal geôlier;

et le roi, fatigué de ses plaintes incessantes, prescrivit à Cromwel de la reléguer à Fotheringhay-Castle, la résidence la plus insalubre de toute l'Angleterre. A cette nouvelle, Catherine fondit en larmes et déclara qu'on ne la conduirait que la corde au cou à cette horrible demeure. Enfin, ce fut Kimbolton et ses humides brouillards, qui finirent par vaincre l'obstination de la princesse.

Il est impossible de dire le sentiment qui serre le cœur en lisant la dernière lettre de Catherine à Henri VIII, qu'elle appelle, à la veille de sa mort, son seigneur et son époux bien-aimé (1). La seconde femme du roi, Anne de Boleyn, fut accusée d'adultère et mise à mort. On ne peut nier qu'elle ait été légère de caractère, mais le crime ne fut pas prouvé ; l'archevêque Cranmer ne prononça aucune parole en sa faveur. Le jour même de son supplice, Henri VIII épousait Anne Seymour, qui mit au monde Édouard VI. Elle mourut bientôt (1537), et le choix de Henri tomba sur Anne de Clèves. Henri attendait sur le port, en costume déguisé, le moment où elle aborderait en Angleterre. La princesse allemande n'ayant pas trouvé grâce à ses yeux, fut renvoyée immédiatement dans son pays ; et Cromwel, accusé de haute trahison pour lui avoir conseillé ce mariage, fut mis à mort. Le roi alors donna sa main à Catherine Howard, qui fut bientôt mise en accusation par Thomas Cranmer, condamnée sur des présomptions d'adultère, et exécutée à son tour. La dernière femme de Henri VIII, Catherine Parr, qui favorisait les novateurs, n'échappa au décret lancé contre elle que par son adresse à éluder un tournois théologique, où ses plus forts arguments n'auraient servi qu'à la perdre. Car Henri VIII entendait que l'on n'apportât aucun changement aux dogmes catholiques. Il retint scrupuleusement la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation, la communion sous une seule espèce, le célibat des clercs et le vœu de chasteté, le sacrifice de la messe pour les vivants et pour les morts, et la confession faite au prêtre, enfin jusqu'aux usages ecclésiastiques, par

1. *Vie de Henri VIII*, par Audin, II, 82-215.

exemple, l'eau bénite, les cendres, etc. Enfin, pour résumer les actes de ce despote, que le protestant W. Cobbett appelle un monstre, il suffit de dire, qu'en trente-huit ans de règne, cet ancien défenseur de la foi devenu son plus mortel ennemi, fit périr deux reines, deux cardinaux, vingt prélats, treize abbés, cinq cents moines, douze ducs et comtes, trente-huit docteurs en théologie et en jurisprudence, et trois cent quatre-vingt-dix-huit victimes de divers sexe ou condition.

Un dernier trait manque à ce tableau, l'avarice cupide du roi d'Angleterre, attestée par une foule de signatures, qu'on lit dans les pièces du temps ; la spoliation des monastères tourne au profit de la couronne, et ces pièces authentiques portent le *récépissé* du monarque : « Reçu — Henri, roi. »

« Parmi les objets qui composaient, dit W. Cobbett, la boutique de ce royal recéleur, se trouvent des images de toutes espéces: force chandeliers, bobèches, burettes, coupes, ciboires, gobelets, cuillers, diamants, saphirs, perles et pendants d'oreilles, des pièces de monnaie de toute valeur, des plaques d'or et d'argent, arrachées de la reliure des livres qui avaient appartenu aux bibliothèques des monastères, ou enlevées des autels de leurs chapelles (1). » Mais ce qui dépasse toute imagination, en fait de honteuse bassesse et de folie sacrilége, c'est la guerre faite aux tombeaux, et le dépouillement de la châsse vénérée de saint Thomas Becket. Le martyr des droits et des immunités de l'Église, du temps de Henri II, est cité à comparaître en justice, jugé et condamné, après les trente jours de délai qu'on lui donnait pour préparer sa défense et sortir de son tombeau. La sentence s'exécute, des hommes armés ouvrent la châsse du saint qui repose en paix ; on en retire l'or, l'argent, les pierres précieuses qui remplirent plusieurs coffres et furent transportées jusqu'à Londres. Parmi les diamants qui étincelaient sur le tombeau, il en était un, d'un grand prix, et qu'on nommait le diamant français,

1. *Lettres sur la réforme*, 118.

parce que Louis VII en avait fait présent au saint, en 1179. Henri le fit monter et le porta depuis au doigt. Dans l'espace de quelques années, Henri supprima six cent quarante-cinq monastères, dont vingt-huit avaient des abbés qui siégeaient au Parlement; on démolit, en diverses provinces, quatre-vingt-dix colléges, deux mille trois cent soixante-quatorze chanteries et chapelles libres, et cent dix hôpitaux. Nous renonçons à dire quel fut, dans les mains du spoliateur, l'emploi de ces immenses richesses (1).

Henri VIII mourut à Londres en 1547, et laissa pour successeur Édouard VI, Marie et Élisabeth. Cette dernière, fille d'Anne de Boleyn, consomma l'œuvre d'Henri VIII, et n'eut qu'à perpétuer le *schisme* auquel elle se flattait de devoir le trône, en *établissant* la nouvelle Église sur la profession de l'*hérésie* protestante.

38. Les sacramentaires: Ulric Zuingle et Calvin. — Le luthéranisme, que Henri VIII avait été des premiers à combattre, était passé d'Allemagne en Angleterre, à la faveur du schisme anglican. Il devait prendre possession de la Suède par le calcul politique et par l'habileté de Gustave Vasa, qui voulait s'emparer des biens de l'Église ; des motifs analogues engagèrent Christian II à tenter de l'introduire en Danemark. Frédéric, duc de Schleswig et Holstein, et son fils, Christian III, recoururent à la force pour vaincre la résistance de leurs peuples attachés au catholicisme, et ne réussirent que trop bien à implanter la prétendue *réforme* sur les débris de l'ancienne Église.

Ulric Zuingle, curé de Zurich, à la même époque que Luther, et en des circonstances semblables, avait attaqué la puissance de l'Église, la messe, le purgatoire, le célibat des prêtres, etc. Comme Luther, il enseignait la prédestination absolue et rejetait le libre arbitre. Seulement, tandis que Luther considérait le libre arbitre comme détruit par le péché originel et par suite de la dégradation de l'homme qui avait perdu toute ressemblance avec Dieu et n'avait plus que la force de pécher ; Zuingle n'admettait le péché

1. *Vie de Henri VIII*, par Audin, II, 295-302.

originel que pour la forme, et déifiait la nature humaine, comme n'étant qu'un phénomène passager, une force de Dieu. Quoi qu'il en soit du point de départ et de la doctrine de ce novateur, accusé de panthéisme, son erreur grossière sur l'Eucharistie, qu'il réduit à un simple *signe*, est demeurée célèbre. Que cette interprétation des paroles sacramentelles ait été suggérée à son auteur par un ange blanc ou noir, elle n'en est pas moins le renversement de toutes les lois du langage. Venons à l'interprétation imaginée par Calvin, ou plutôt à son système théologique élaboré et mis en ordre d'après les idées de Luther et de Zuingle : « Je ne sais, dit Bossuet, si le génie de Calvin se trouvait aussi propre à échauffer les esprits, et à émouvoir les peuples, que le fut celui de Luther ; mais, après les mouvements excités, il s'éleva en beaucoup de pays, principalement en France, au-dessus de Luther même, et se fit le chef d'un parti qui ne céda guère à celui des luthériens. Par son esprit pénétrant et par ses décisions hardies, il raffina sur tous ceux qui avaient voulu en ce siècle-là faire une Église nouvelle, et donna un nouveau tour à la réforme prétendue (1). »

39. **Calvin ; son éducation, son caractère et sa tolérance.** — Le vrai fondateur de l'Église *réformée*, c'est Jean Calvin, fils d'un tonnelier de Noyon en Picardie, né en 1509.

Obligé de recourir à la famille des Monmor pour les frais de sa première éducation, il vécut d'abord, comme Luther, *aux dépens du crucifix*, et reçut quelques bénéfices avant même d'avoir achevé ses études. L'Église ne faisait que réchauffer une vipère en son sein ! Paris, Orléans et Bourges, donnèrent successivement l'hospitalité à ce jeune étudiant qui promit toujours plus par les qualités de l'esprit que par celles du cœur. Il était sans doute la joie et l'orgueil de ses maîtres, assidu, docile et plein d'ardeur pour le travail ; mais aussi, par son caractère, le tyran ou le persécuteur de ses condisciples. François Baudouin rapporte que

1. *Hist. des variations,* livre IX, 567.

Calvin ne faisait d'autre métier au collége que de calomnier ses camarades, qui l'avaient surnommé l'*accusatif*, accusativus. Ils disaient de lui : « Jean sait décliner jusqu'à l'accusatif (1). » Nous ne voulons point accuser à notre tour, ni scruter la conduite de Calvin, non plus que celle de son ami, Théodore de Bèze. Il nous faut rechercher ici son enseignement plus que ses mœurs.

Familiarisé de bonne heure avec les doctrines de Luther, le dogmatiseur prit goût à plusieurs d'entre elles, et déjà, en 1533, il n'aurait pas échappé aux censures de la Sorbonne, s'il n'eût trouvé un protecteur dans la personne de François Ier et un asile à la cour de la princesse Marguerite. En Suisse, où tout était dans une affreuse confusion, Calvin se présenta dès le commencement avec l'autorité et les allures d'un autocrate. En 1535, il se rendit de Bâle à Genève dont il devint, avec le concours de Farel et de Viret, le véritable réformateur (2). La ville essaya de s'affranchir complétement de son évêque et du duc de Savoie. Elle était travaillée par une grande fermentation politique, qui risquait de se traduire en révolution religieuse. Le culte catholique ne tarda pas à y être aboli. L'évêque de Carpentras, Sadolet, essaya vainement, dans une lettre magnifique, de ramener les Génevois dans le sein de l'Église. Né en quelque sorte pour commander, Calvin avait l'âme tellement impérieuse, qu'il ne pouvait tolérer aucune opinion à côté de la sienne. L'Espagnol Michel Servet fut brûlé par ses ordres, pour avoir nié la divinité de Jésus-Christ, et les moyens que prit cet usurpateur du pouvoir et cet homme altéré de sang pour faire tomber la victime entre ses mains tiennent autant de la ruse du renard que de la cruauté du tigre. Doué d'une éloquence peu commune et d'un savoir beaucoup plus étendu que les autres réformateurs, Calvin connaissait le secret de donner une couleur agréable à des doctrines qui auraient semblé abominables dans la bouche d'un autre. Il mourut en 1564 (3).

1. *Vie de Calvin*, par Audin, I, 36.
2. *Vie de Calvin*, par Audin, I, 208.
3. Moehler, *Hist. de l'Église*, III, 175.

40. Calvin et sa doctrine. — Au fond, Calvin ne s'écarte ni de Luther ni de Zuingle ; tout ce que ces derniers enseignent sur la foi, sur la grâce et sur le libre arbitre, se retrouve chez lui, ainsi que la prédestination absolue, qui va jusqu'à faire Dieu, auteur du mal. Sa doctrine roule sur deux points, dit Bossuet, sur celui de la *justification* et sur celui de l'*Eucharistie*.

L'idée de Luther sur la *justification* par la *foi seule* est, pour ainsi dire, le cœur de la doctrine protestante. La *foi* seule ou la *confiance* en Dieu, sans la charité ni les œuvres, justifie le pécheur par l'*imputation extrinsèque* des mérites de Jésus-Christ. « La vraie foi ne connaît ni péché, ni mérites (1). Elle dit : Je puis avoir fait du bien et du mal, cela ne me regarde pas : Voici le Christ qui a souffert pour moi. Car voilà précisément le propre de la religion chrétienne, que l'homme y est justifié, non parce qu'il a fait des œuvres, mais parce qu'il s'assimile les œuvres qui sont hors de lui, à savoir la passion de Jésus-Christ. C'est une grande faute que d'examiner le péché dans notre cœur, où il n'est pas mis par Dieu, mais par Satan. Envisageons donc le Christ, et quand nous voyons que nos péchés sont en lui, nous sommes sauvés du péché, de la mort et de l'enfer. Alors l'homme peut dire : Mes péchés ne sont pas en moi, mais ils sont hors de moi, en Jésus-Christ : donc ils ne peuvent me nuire. La justice des chrétiens n'est que réputée telle par Dieu et sur une justice formelle. » C'est la même doctrine de la justice imputative et du remède universel de la foi, qui est exposée par le docteur dans sa lettre intime à Hieronymus Weller. S'il suffit de *croire* qu'on est justifié, pour passer réellement de l'état de péché à l'état de grâce, les *bonnes œuvres* sont *inutiles*, en même temps qu'elles sont jugées *impossibles* par Luther, qui frappe le *libre arbitre* d'impuissance. Les sacrements ne valent plus que comme signes *extérieurs* de cette foi *invisible* dont ils sont le gage, et qui est la seule disposition essentielle à notre âme. De là ces *variations* de l'école protestante sur la na-

1. Luther, dans ses *Commentaires sur Isaïe*, chap. LI.

ture, les effets et le nombre des sacrements. Il ne s'agit plus que de tirer les dernières conséquences de ce système, et tel est le mérite que nous reconnaissons à Calvin.

Le théologien de la prétendue réforme ajoute, comme déduction de la foi justifiante de Luther, trois articles importants, dont il enrichit sa doctrine, selon la remarque de Bossuet (1). « Premièrement, cette certitude que Luther reconnaissait seulement pour la justification, fut étendue par Calvin jusqu'au salut éternel, de sorte qu'un parfait calviniste ne peut pas plus douter de son salut, qu'un parfait luthérien de sa justification. » C'est en vertu de cette assurance donnée par Calvin au prince Frédéric III, électeur palatin de l'empire, que celui-ci disait dans sa profession de foi *n'avoir point à appréhender les jugements de Dieu*. Je sais très-certainement, pensait-il, que je serai sauvé, et que je comparaîtrai avec un visage gai devant le tribunal de Jésus-Christ. « De là s'ensuivait un second dogme, dit Bossuet, c'est qu'au lieu que Luther demeurait d'accord que le fidèle justifié pouvait déchoir de la grâce, Calvin soutient au contraire que la grâce une fois reçue ne se peut plus perdre. C'est ce dogme qui est appelé *l'inamissibilité de la justice*. » En vertu de cette doctrine, l'homme a une certitude tellement infaillible de sa justice et de son salut futur, qu'il peut commettre jusqu'à l'homicide et l'adultère, comme David, sans perdre par ces crimes la grâce une fois acquise, et qu'au milieu même de pareils péchés il conserve la conviction consolante d'être élu enfant de Dieu et héritier du salut. Il y eut encore un troisième dogme que Calvin établit comme une suite de la justice imputée : c'est que le baptême ne pouvait pas être nécessaire à salut, comme disent les luthériens. Si nous sommes justifiés par la seule foi, le baptême n'est nécessaire ni en effet, ni en vœu. C'est pourquoi Calvin ne veut pas qu'il opère en nous la rémission des péchés, ni l'infusion de la grâce ; mais seulement qu'il en soit le sceau et la marque que nous l'avons obtenue (2). Telle est la logique impitoyable du défenseur de

1. *Histoire des variations*, livre IX, § 568.
2. *Histoire des variations*, ibid. § 570.

Genève, ce qui fait dire à Bossuet que Calvin, posés les principes erronés de Luther, raisonnait mieux que lui, mais aussi s'égarait davantage.

Sur le second point, qui est le dogme de l'Eucharistie, Luther et Zuingle ne pouvaient nullement s'entendre, et Calvin s'efforça inutilement de les rapprocher, sinon de les concilier, par une habile distinction de la présence *virtuelle* du corps de Jésus-Christ.

L'interprétation des paroles sacramentelles ne laisse point de milieu entre la *présence réelle,* admise par Luther selon l'évidence du texte, et le symbole ou la métaphore inventée par Zuingle. Aussi, pendant que les expressions employées par Calvin semblent favoriser le dogme catholique, sa pensée est toute zuinglienne et force à le ranger parmi les *sacramentaires.*

Mais si l'on veut saisir l'ensemble des doctrines de Calvin, sous le triple point de vue *dogmatique*, *moral* et *liturgique*, il faut lire son *Institution chrétienne*, dont le plan embrasse quatre grands objets : Dieu, créateur et conservateur de toutes choses par sa puissance ; Jésus-Christ, rédempteur du genre humain, fondateur et législateur de la seule religion divine ; le Saint-Esprit, sanctificateur des âmes qu'il purifie et qu'il éclaire par la grâce ; enfin, l'Église où la vraie foi s'enseigne et se conserve.

Dans le *premier livre* (1) Calvin, pour procéder avec ordre, remonte à la première vérité. Il prouve l'existence de Dieu par les ouvrages de la création et par la nécessité d'un premier être. Mais cette idée primitive que la nature nous retrace sans cesse s'obscurcit, s'altère et se défigure dans l'esprit des hommes, par l'ignorance, les passions et l'empire des sens. De là naissance de l'idolâtrie ; nécessité d'une révélation positive ; elle est accordée aux hommes et contenue dans le Nouveau Testament. Mais comment connaissons-nous que ces livres sont inspirés et qu'ils renferment toutes les vérités surnaturelles qui appartiennent à la foi ? Les catholiques prétendent que c'est par le témoignage infaillible de l'Église. Calvin rejette ce principe comme la

1. *Les siècles chrétiens,* VII, 614.

source de l'autorité que les pasteurs de la communion romaine se sont attribuée. Ce témoignage de l'Église n'est, selon lui, qu'un témoignage humain. Il en faut un plus sûr et plus immédiatement émané de Dieu. Quel est-il ? C'est le témoignage intérieur du Saint-Esprit, de cet Esprit de vérité qui a parlé aux prophètes, aux apôtres, et qui entre dans nos cœurs pour nous assurer que les prophètes et les apôtres n'ont dit que ce que Dieu leur a révélé. C'est uniquement par l'Écriture que nous connaissons Dieu et ses attributs, l'unité, l'éternité, la justice, la toute-puissance, la bonté, la miséricorde, etc. Quoiqu'elle nous apprenne qu'il n'y a qu'une divinité, on y découvre cependant que Dieu renferme trois personnes dans la simplicité d'une même essence, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui ne sont point trois substances, mais trois personnes dans une substance unique. L'Écriture défend de représenter Dieu sous des formes sensibles. De là Calvin conclut que les catholiques sont tombés dans l'idolâtrie en admettant l'usage et le culte des images. Toutes les créatures sont soumises à la Providence, rien n'est plus clairement établi dans les livres inspirés. Mais on y voit encore que Dieu opère tout dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Calvin infère de là que nos déterminations ne sont point libres, que Dieu les a produites en nous, et que nos vertus et nos crimes sont également son ouvrage. Il revient encore à ce principe, l'un des points fondamentaux de sa doctrine dans la seconde partie, où il le développe dans toute son étendue.

Seconde partie ou second livre. — Pour parvenir à la connaissance de Jésus-Christ, rédempteur du genre humain, et à celle des effets de la rédemption, Calvin recherche quel était l'état de l'homme en sortant des mains du Créateur, comment il est déchu de cet état primitif, et quelles sont les forces actuelles de son âme. Occupé de cet objet, il trouve dans l'Écriture qu'Adam, père de tous les hommes, a été créé dans un état d'innocence et de justice ; qu'il a péché ; que son péché s'est communiqué à tous ses descendants, et qu'en conséquence de ce premier péché

nous naissons tous enfants de colère. Il conclut de ces vérités que la concupiscence domine l'homme d'une manière impérieuse, absolue ; qu'elle influe sur toutes ses actions et qu'elle en est le principe ; qu'elle les rend vicieuses ; que l'homme n'a point de force pour lui résister ; que la liberté est une chimère et que nous croyons agir librement parce que nous suivons naturellement la pente que nous avons au mal. Il fonde cette impuissance de l'homme pour le bien sur tous les passages où il est dit que sans Dieu l'homme ne peut rien. Mais Dieu n'a pas abandonné l'homme à son malheur. Le Fils de Dieu est venu sur la terre racheter les hommes pécheurs et satisfaire pour eux. C'est Jésus-Christ Dieu et homme tout ensemble. Il a réuni les deux natures divine et humaine, quoiqu'il n'y ait en lui qu'une seule personne. Il est médiateur entre Dieu et les hommes. Il a effacé le péché, il a obtenu grâce pour le pécheur. C'est l'effet propre de sa médiation, et ses mérites nous sont imputés par la foi.

Troisième partie ou troisième livre. — Calvin développe de plus en plus son système dans cette troisième partie. Il examine comment les mérites de Jésus-Chsist nous sont imputés et nous deviennent propres ; comment cette imputation nous justifie et quelle est la nature, quels sont les effets de la justification acquise par cette voie. C'est par la foi seule que les mérites de Jésus-Christ nous sont imputés, c'est donc la foi seule qui nous justifie. Mais la foi est une opération toute gratuite du Saint-Esprit. Il la répand et l'imprime dans les âmes d'une manière profonde et inaltérable. Elle leur rend propres les mérites de Jésus-Christ, et c'est par là qu'elle les justifie. Mais en quoi consiste-t-elle, cette foi justifiante ?

Dans une ferme persuasion que le fidèle a de son salut, c'est-à-dire, dans un acte intérieur par lequel, aidé du Saint-Esprit, le fidèle croit qu'il est du nombre des élus, que Dieu veut le sauver et lui a préparé tous les moyens pour l'être infailliblement. Telle est la foi qui nous unit à Jésus-Christ, qui nous fait devenir ses membres et nous approprie ses mérites. Elle est inamissible de sa nature, parce

que les opérations du Saint-Esprit ne sont point variables, passagères, mais stables et permanentes. La ferme persuasion que le fidèle a de son salut est jointe à la connaissance et à l'usage des moyens par lesquels il doit être sauvé : or le principal de ces moyens est la pénitence ; ainsi la pénitence est nécessairement liée avec la foi ; elles sont inséparables l'une de l'autre, de sorte que celui qui a la foi justifiante a en même temps la pénitence. Mais, suivant Calvin, la pénitence n'est pas autre chose que la conversion du cœur à Dieu et le changement de vie. Ainsi les catholiques qui la font consister dans la contrition, la confession et la satisfaction, sont dans l'erreur. La contrition n'est propre qu'à troubler les consciences par l'incertitude qui l'accompagne toujours. La confession est une invention humaine introduite pour tyranniser les fidèles, et la satisfaction est injurieuse à Jésus-Christ, en ce qu'elle attribue aux actions de l'homme un mérite capable de satisfaire à la justice de Dieu. Calvin dit la même chose des indulgences, du purgatoire et du suffrage des saints. Si tous les hommes n'ont pas la foi qui justifie, c'est qu'elle n'est due à personne et que Dieu l'accorde selon son bon plaisir. Elle est accordée aux élus et refusée aux réprouvés, parce que Dieu a choisi les uns pour être sauvés et les autres pour être damnés, sans autre raison de ce choix que sa volonté absolue. Calvin appuie ses dernières assertions sur le passage de l'Écriture où il est dit que Dieu a aimé Jacob et haï Esaü avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal.

Quatrième partie ou quatrième livre. — Calvin examine dans cette dernière partie de son ouvrage quels sont les moyens dont Dieu se sert pour nous faire entrer dans la société de Jésus-Christ et nous y conserver. On y entre par la foi, on y est conservé par les sacrements. Mais qu'est-ce que la société de Jésus-Christ ? C'est l'Église. Et l'Église, qu'est-ce que c'est ? Une société visible qui conserve la prédication de la vraie doctrine de Jésus-Christ et l'administration des sacrements qu'il a institués pour fortifier les âmes dans la foi. Il suit de là, selon Calvin, que toute société où la parole de Dieu est altérée, où les sacrements sont con-

fondus avec des pratiques superstitieuses et où des traditions humaines ont pris la place des anciennes vérités n'est point la véritable Église de Jésus-Christ, la société des saints et des prédestinés. Il conclut de cette maxime que l'Église romaine a cessé d'être la véritable Église, parce qu'elle est tombée dans l'idolâtrie, parce que la Cène est devenue chez elle un sacrilége, et parce qu'elle a étouffé sous un nombre infini de superstitions la pureté du culte établi par Jésus-Christ et les apôtres. L'Église doit avoir des ministres pour annoncer la parole de Dieu et administrer les sacrements, mais le ministère appartient à la société des fidèles. C'est elle qui choisit ses ministres, qui les institue, et ce n'est qu'en son nom qu'ils exercent le ministère comme ses délégués. A l'égard des sacrements, Calvin n'en admet que deux : le Baptême et la Cène ; Luther y joignit la Pénitence, mais le nouveau réformateur l'identifie avec la foi, comme nous l'avons vu. Le Baptême n'est pas seulement un remède contre le péché originel et contre les péchés commis avant qu'on le reçoive, mais encore contre tous ceux que l'on commet après l'avoir reçu. Le souvenir du Baptême les efface. La vertu du Baptême est telle que son effet ne peut être détruit par les péchés que l'on commet après l'avoir reçu. Ainsi, quand on a été justifié une fois par le Baptême, on ne perd jamais plus la justice. Lorsque Calvin parle de l'Eucharistie, il emploie toute son adresse et toute sa subtilité à envelopper sa pensée. Mais au travers des expressions fortes et magnifiques dont il se sert, on voit qu'il réduit la présence de Jésus-Christ dans ce sacrement à une présence en figure, et son effet au souvenir de la mort de Jésus-Christ. Ce qui n'empêche pas, selon Calvin, que l'on puisse dire dans un sens propre et véritable que nous mangeons la chair de Jésus-Christ, que nous buvons son sang ; et que cette manducation ne nous unisse à lui d'une manière intime et ineffable. Quant à la Messe, c'est une idolâtrie au sentiment de Calvin. L'Eucharistie n'a point été instituée pour être offerte à Dieu en sacrifice, ni pour être adorée. Le seul sacrifice chrétien est celui que Jésus-Christ a offert et consommé sur la croix pour la rédemption des hommes,

l'Eucharistie en retrace le souvenir et nous en applique le mérite. Tout ce qui est au delà doit son origine à l'idolâtrie, à la superstition.

Telle est en abrégé la doctrine que Calvin établit et développe dans les quatre livres de ses Institutions théologiques. Nous terminerons cet extrait par deux réflexions que nous ne pouvons omettre. 1° On voit que Calvin avait emprunté ses principes aux réformateurs qui étaient venus avant lui : Il ne fit que les réunir, les lier ensemble, en former un plan suivi et raisonné. Il prit çà et là, dans la doctrine des autres, ce qui lui convenait pour en composer son système et il rejeta ce qui lui déplaisait. Prédestination comme Luther, sacramentaire comme Zuingle, ce qui l'a distingué de tous deux, ce qui lui est propre, c'est le culte qu'il a établi dans la société dont il est devenu le chef. Il retrancha de ses temples les autels, les croix, les images, les habits sacerdotaux, les encensements, les bénédictions, en un mot, tous les objets de vénération, toutes les cérémonies propres à nourrir la piété, et c'est là ce que lui et ses disciples ont appelé un culte spirituel et digne de Dieu, une adoration en esprit et en vérité. 2° Luther avait commencé à dogmatiser en 1517, mais il n'attaqua le culte catholique et le dogme de l'Église qu'en 1520. Calvin publia ses institutions en 1535. L'intervalle n'est que de quinze ans et dans ce court espace de temps la manière dont Calvin expliquait les paroles de Jésus-Christ dans l'institution d'un sacrement qui est le centre et le point essentiel du culte chrétien était déjà la troisième interprétation donnée par les docteurs de la réforme, d'un texte qui par sa nature et son objet devait être le moins susceptible de plusieurs sens. Et ces trois explications opposées étaient données par trois chefs de parti qui se glorifiaient tous de ne suivre que l'Écriture et qui prétendaient qu'elle est assez claire pour que les simples fidèles puissent y découvrir quels sont les sens vrais ou faux sur les questions les plus difficiles qui s'élèvent dans l'Église.

II

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU SAINT ET ŒCUMÉNIQUE CONCILE DE TRENTE. — CONDAMNATION DES ERREURS DU XVI[e] SIÈCLE ET RÉFORMATION DES MŒURS.

41. Circonstances qui amènent la réunion d'un concile universel au seizième siècle. — La grande révolution religieuse du seizième siècle en Occident, comparée quelquefois à l'invasion du mahométisme en Orient, ne fut après tout qu'une défection et une apostasie. Il suffisait à l'Église de rejeter de son sein ceux qui rejetaient la vérité; les mille *variations* de l'erreur, dont Bossuet nous fait l'histoire, confondent l'hérésie protestante par le seul exposé des doctrines qui se détruisent ou se réforment, se heurtent et se succèdent sans fin. Mais en présence des sectes qui flottent à tout vent de doctrine, il fallait que l'Église catholique affirmât par une démonstration solennelle et son unité de foi, et sa fidélité à garder le dépôt de la foi. Le remède fut la réunion du concile universel.

Les conférences, les négociations et les diètes d'Allemagne n'avaient pu arrêter les progrès de l'hérésie. La condescendance du pape n'avait point adouci Luther, et la bulle de Léon X n'avait point diminué le nombre de ses adhérents. Les assemblées, qui portaient le nom de *diètes*, comme *celle* de Worms, présidées par l'empereur et composées en grande partie de laïques, semblaient s'arroger le droit de prononcer sur des matières réservées au corps enseignant de l'Église (1). Ainsi, à la diète de Nuremberg de 1524, il fut statué que chaque prince ferait étudier par des hommes instruits les points de la religion nouvellement controversés, afin de pouvoir ensuite examiner dans la diète les livres de Luther, séparer le bon du mauvais et déterminer ce qu'on devait écrire et prêcher provisoirement jusqu'à ce qu'on assemblât un concile général. Le cardinal Campège, légat

1. M. l'abbé Guyot, *Somme des conciles*, II, 383.

apostolique, remontra que cet examen sur des matières ecclésiastiques remettait en question les articles déjà définis par l'Église ; qu'il serait très-dangereux de commettre le jugement à des personnes étrangères la plupart à la science théologique et favorables à l'hérésie ; que si leur sentiment prévalait, on ne pourrait, dans la suite, sans beaucoup d'efforts, détruire ce qui aurait été autorisé par cette assemblée. Le décret passa, malgré les judicieuses réclamations du légat. Si la diète renvoyait la discussion des articles en litige à un comité d'ecclésiastiques, prêtres ou évêques, il était à présumer que les hérétiques ne reconnaîtraient pas la compétence de ce tribunal : ce qui se vérifia dans la célèbre diète d'Augsbourg où fut présentée, en 1530, la *confession d'Augsbourg*, formule de foi luthérienne rédigée par Mélanchton. Les diètes contribuaient à montrer la force de la faction luthérienne, et c'est ainsi que les *protestants* ligués à Spire, devenaient les confédérés de Smalkade, déterminés à repousser par la guerre quiconque voudrait les inquiéter sur leur religion.

42. **Ouverture du concile œcuménique de Trente.** — Malgré les efforts réitérés des pontifes romains, pour se rendre aux vœux de toute la chrétienté dans la convocation du concile œcuménique, il ne put s'ouvrir à Trente que le 13 décembre 1545. Les obstacles, suscités par la défiance des hérétiques ou par la rivalité des princes sur le choix du lieu, ne cessèrent que près de vingt-sept ans après le commencement de la lutte. Il est facile de comprendre comment le protestantisme avait pu mettre ce délai à profit pendant un quart de siècle.

« Aucun concile, dit Pallavicino, ne peut être comparé à celui de Trente, ni pour le temps de sa *durée*, ni pour le nombre et l'importance des *dogmes* définis en ses canons, ni pour l'efficacité des mesures employées à la réforme véritable des *mœurs* et de la *discipline*, ni pour la gravité des *obstacles* qui l'entravèrent, ni pour le soin consciencieux qu'on apporta dans les *discussions ;* et, ce qui fait assez juger de la grandeur de l'œuvre, jamais concile ne fut ni plus exalté par ses partisans, ni plus censuré par ses en-

nemis. » Les faits viennent à l'appui de chacune de ces paroles.

43. **Durée du concile de Trente. Périodes diverses.** — Si nous partons de l'ouverture du concile de Trente en 1545, le 13 décembre, pour arriver jusqu'à sa dernière reprise, au 18 janvier 1562, et à sa clôture en 1563, nous embrassons un intervalle de près de dix-huit ans. Au milieu de la tenue de ce concile, et de ses différentes suspensions, dont la plus longue fut de dix années, la face du monde eut le temps de se renouveler presque tout entière (1). Tous les principaux personnages avaient disparu. Charles V, le grand empereur, qui avait tour à tour appelé et repoussé le concile, qui aurait voulu s'en servir comme d'un moyen, ou l'écarter comme un obstacle, qui l'avait recherché bien plus pour les affaires de l'Allemagne que pour celles de l'Église, avait cessé de vivre, sans avoir atteint le double but de domination et de pacification vers lequel s'étaient dirigés tous ses efforts. Il laissait un successeur commandé par les mêmes exigences, mais à qui manquait la fermeté et l'ascendant de son génie. Luther avait disparu au milieu de l'incendie qu'il avait allumé. Pour hériter de son influence, pour profiter des bénéfices de sa révolte, les compétiteurs ne faisaient pas défaut. Les princes, les villes, les seigneurs, les évêques mêmes attirés ou repoussés par l'ambition, la cupidité, les passions, l'amour de la nouveauté, s'étaient partagés de plus en plus entre les anciennes et les nouvelles doctrines. Les rois de France, François Ier et Henri II, plus chevaleresques que les empereurs d'Allemagne, avaient apporté au concile un concours plus désintéressé et plus loyal, quoique mêlé encore de préventions et de réserves. C'était après eux une femme ambitieuse et mobile, qui, au gré de ses intérêts et de ses caprices, dirigeait les affaires politiques et religieuses du royaume. Cinq papes s'étaient succédé sur la chaire de saint Pierre, et le règne de quelques-uns qui n'avaient fait qu'apparaître s'était passé entre les intervalles des réunions

1. M. Baguenault de Puchesse, *le Concile de Trente*. — *Revue des quest. hist.*, VII, 76.

du concile. L'auguste assemblée ne s'était tenue que pendant la moindre partie de cette assez longue suite d'années, et elle avait subi bien des phases diverses.

La première période, période de travaux effectifs et de décisions mémorables, avait eu lieu du 13 décembre 1545, jour de l'ouverture, au 15 mars 1547, jour de la translation du concile à Bologne, c'est-à-dire pendant 15 mois. Cette période répond au pontificat de Paul III.

La seconde époque, celle de Bologne, troublée par des dissidences, et où aucun décret de doctrine ni même de réforme n'avait pu être porté, s'était prolongée pendant dix-sept mois, à partir du 15 mars 1547, jour de la translation, jusqu'au 17 septembre 1449, où le pape donna l'ordre d'ajourner toute réunion à Bologne et de congédier les Pères.

La troisième période, après un intervalle de dix-neuf mois et demi, s'était ouverte de nouveau à Trente, le 1er mai 1551, avait duré une année presque révolue, et s'était terminée au 28 avril 1552, au moment où le concile, menacé par l'approche des protestants victorieux, avait été contraint, d'accord avec le pape Jules III, de se disperser. Marcel II et Paul IV remplissent l'intervalle jusqu'à la reprise du concile par Pie IV.

Enfin, après un intervalle de dix années moins quelques mois, le 18 janvier 1562, s'était inaugurée la quatrième et dernière période du concile, qui jusqu'à la clôture définitive ne devait plus être interrompu. « *Nullum ex reliquis conciliis fuit diuturnius tempore.*

Ce fut le pape Paul III, Alexandre Farnèse (1544 - 1549), qui convoqua le concile. Ce pontife, ayant déjà bien mérité de Rome en confiant à Michel-Ange la continuation de la basilique de Saint-Pierre, mérita mieux encore de l'Église en approuvant l'ordre naissant de saint Ignace, et surtout en présidant par ses légats à l'ouverture du saint et sacré synode œcuménique. Malheureusement la conduite équivoque de l'empereur Charles V, dans les débats religieux, força bientôt l'assemblée à se séparer. On reproche à Paul III d'avoir sacrifié son devoir et l'intérêt du Saint-Siége au dé-

sir qu'il avait d'agrandir sa famille. Marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, il avait un fils nommé Louis Farnèse, auquel il donna d'abord les duchés de Camérino et de Népi; il l'investit ensuite, au préjudice de l'Église, des duchés de Parme et de Plaisance. Les difficultés que le pape rencontra pour faire entrer son fils en possession de ce duché, malgré le refus opiniâtre de Charles V, furent une source de chagrins amers pour le pontife, payé de la plus noire ingratitude par la conduite infâme et tyranniqne de Louis Farnèse, qui périt même assassiné. Paul III mourut, âgé de quatre-vingt-deux ans, après avoir répété plusieurs fois ces paroles du psaume XVIII, dont il se servait pour exprimer sa douleur et ses remords : « *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor a delicto maximo.* »

Deux des légats qui avaient présidé au concile de Trente succédèrent l'un après l'autre à Paul III. Le premier, Jean-Marie Grocchi, cardinal del Monte, né d'une famille obscure, avait paru digne de la tiare, tant qu'il n'eut pas à la porter : il ne réalisa pas les espérances qu'on avait conçues de lui. Il prit le nom de Jules III et convoqua de nouveau l'assemblée des évêques à Trente; mais les prélats français n'y purent paraître, et l'invasion du Tyrol par Maurice de Saxe obligea une seconde fois les Pères à se retirer. Ce pape mourut le 23 mars 1555. Le second, qui retint le nom de Marcel et s'appela Marcel II, fut emporté par une mort prématurée, et n'eut pas le temps de reprendre l'œuvre interrompue, retardée encore sous le pontificat de Paul IV, par la guerre contre l'Espagne et les débats avec l'empire.

Paul IV (1555 - 1559) déploya surtout contre les protestants une vigueur qu'on n'aurait pas attendue de son âge avancé. Ce pontife septuagénaire alla jusqu'à menacer des censures de l'Église le puissant empereur Charles V, qui, dans des vues d'intérêt personnel, se montrait plus qu'indifférent à la répression de l'hérésie. Pendant ce temps, il travaillait à la réformation des mœurs, obligeait les ecclésiastiques à porter des habits conformes à leur état, condamnait sévèrement les livres impies, punissait les blasphémateurs, interdisait les lieux que réprouve la morale, étendait l'autorité de

l'inquisition comme un moyen nécessaire pour contenir les hérétiques, veillait à ce que les évêques résidassent dans leurs diocèses, et à ce que les religieux gardassent la clôture ; secondait enfin le rétablissement momentané de la religion catholique en Angleterre par la reine Marie (1).

Le pape Pie IV, de la maison des Médicis (1559 - 1565), devait apposer son approbation au concile entier, et réparer les ruines de l'Église, comme il savait réparer les anciens monuments de Rome, et procurer des eaux plus saines et plus abondantes à la ville, en même temps qu'il la dotait de la célèbre imprimerie du Vatican.

44. Objet du concile de Trente sur la foi et la discipline. — 1° *Définitions dogmatiques touchant la règle de la foi, la justification, les sacrements et les indulgences.* L'objet du concile de Trente avait été indiqué par Paul III, dans la bulle solennelle de convocation. Après s'être mis sous la protection de Dieu, le pontife avait appelé le concours de tous, pour assurer l'intégrité et la vérité de la religion chrétienne, la réformation des mœurs, l'union et la concorde entre les princes et les peuples chrétiens, et les moyens de repousser les entreprises des barbares et des infidèles. L'Europe était ébranlée par les troubles religieux qui avaient enfanté les dissensions politiques : il fallait asseoir l'œuvre de la pacification générale sur le fondement des vérités saintes qu'enseigne la foi, et sur la restauration de la discipline et des mœurs, dont le relâchement avait servi de cause ou de prétexte aux attaques. Afin de montrer l'impatience où l'on était d'apporter un remède pressant et efficace aux maux de l'Église, on résolut de s'occuper simultanément de la *foi* et de la *discipline*. Nous ne séparons ici ce double *objet* que pour mettre à même de mieux apprécier, dans leur ensemble, les *définitions dogmatiques* et les *mesures disciplinaires*.

Le concile était présidé par les trois légats du pape : Jean-Marie del Monte, cardinal ferme et habile, dévoué sans réserve aux intérêts du Saint-Siége, sur lequel on le

1. *Hist. de l'Église et des Papes*, par M. l'abbé Jorry, p. 358.

vit s'asseoir lui-même à la mort de Paul III ; Michel Cervini, cardinal-prêtre de Sainte-Croix, esprit distingué, savant théologien, joignant une connaissance profonde des affaires à une grande piété, digne de ceindre aussi la tiare ; enfin, Réginald Polus, cardinal-diacre de Sainte-Marie, chassé d'Angleterre pour son attachement à la foi catholique, et portant comme une auréole de martyr.

Les trois premières sessions ne furent que les préliminaires des opérations du concile, et l'on commença par réciter l'antique symbole de Nicée, en signe de l'unité de notre foi, toujours ancienne et toujours nouvelle dans l'Église. Le point de départ de toute discussion fut l'autorité de nos saints Livres et l'établissement de la vraie *règle de foi* qu'il faut suivre ; car les protestants avaient faussé jusqu'à cette *règle* de nos croyances, en faisant de la lettre seule de la Bible et le *code* exclusif de la loi et le *juge suprême* des *controverses,* sans vouloir tenir compte de la *tradition* que Luther prétendait sujette à l'erreur, ainsi que l'Église elle-même dans son enseignement *oral.* Le concile ne saurait admettre le *libre examen* de nos Écritures, ni le *rationalisme* protestant qui n'aboutit qu'à soumettre la parole de Dieu à celle de l'homme, et l'interprétation divine au caprice de la raison individuelle. Les Pères furent aussi amenés à s'occuper de la *canonicité* des *Écritures* et de l'autorité des *traditions,* comme règle de foi. D'accord avec les usages toujours suivis, avec les décisions des principaux conciles, avec les traditions de l'Église grecque, ils furent d'avis de recevoir tous les livres, même les deutéro-canoniques, qui faisaient et font encore partie du corps de l'Écriture sainte. Ces livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, furent énumérés en détail. Après les textes *originaux,* que l'on ne cesse pas de regarder comme les sources primitives de l'inspiration divine, les Pères reconnurent pour seule *authentique* entre les versions latines, et comme reproduisant fidèlement en substance la parole de Dieu, la version, appelée *Vulgate,* répandue depuis plus de mille ans dans toute l'Église.

Le concile, par cette déclaration, n'entendait pas, ainsi que ses adversaires le lui ont reproché bien à tort, conférer à la Vulgate un caractère nouveau d'inspiration, encore moins garantir le travail de saint Jérôme et des anciens traducteurs, de la plus petite irrégularité ou de la moindre faute. Il prétendait dire avant tout que la Vulgate pouvait et devait être prise, dans toutes les discussions, les prédications et les expositions de la saine doctrine, comme une autorité digne de toute créance et une règle certaine, et qu'elle était exempte de toute erreur sur la doctrine et sur la morale. L'immense majorité des Pères se contenta de recevoir la Vulgate, sans entendre ni approuver, ni désapprouver les autres textes. Les Pères refusèrent encore d'accueillir une proposition tendant à l'interdiction de traduire l'Écriture sainte en langue vulgaire, et précisèrent seulement les conditions ou les réserves qui devaient accompagner ce travail.

Les *traditions apostoliques*, toujours conservées dans l'Église, concernant la doctrine et les mœurs, furent admises comme ayant une autorité infaillible, et embrassées avec autant de respect et de piété que nos saintes Écritures, puisque c'est la parole de Jésus-Christ, transmise de vive voix aux fidèles par les apôtres et leurs successeurs et recueillie par l'Église entière. Tel fut l'objet *dogmatique* de la IV[e] session, qui fixa la *règle* de la *foi* et l'usage qu'on devait faire des Écritures.

A l'aide de cette *règle de foi* le saint concile put discuter et juger les différents points de doctrine soumis à son examen. Il fallait rétablir en premier lieu la doctrine du *péché originel* et celle de la *justification* qui avaient été profondément défigurées par le système protestant. Une discussion remarquable s'engagea sur la conception immaculée de la Vierge Marie. La cause de l'Immaculée-Conception, qui avait pour elle l'opinion des plus illustres théologiens, celle de presque tous les ordres religieux, la tradition même de l'Église qui l'honorait par un office spécial, trouva de nouveaux défenseurs, aussi éloquents qu'érudits, dans les jésuites Laynez et Salmeron, venus à Trente comme

théologiens du Saint-Siége. L'ordre de Saint-Dominique seul, au nom du principe absolu de la nécessité de la Rédemption, qu'il voulait maintenir sans exception ni réserve, et que pourtant la doctrine bien comprise de l'Immaculée-Conception n'entame pas, tenait pour l'avis contraire. Après avoir écarté tout ce qui n'était qu'opinion d'école, les Pères portent sur le péché originel, sa nature, sa transmission, ses remèdes, un décret en cinq canons, où ils déclarent que leur intention n'est pas d'y comprendre la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, mère de Dieu (1).

Le décret sur la *justification*, précédé des admirables chapitres qui expliquent la doctrine avant de la définir, contient toute la substance du traité de la grâce. Les textes de la sainte Écriture, appelés en témoignage par les hérétiques, sont rendus à leur vrai sens. L'homme est considéré à l'*état de nature déchue,* et l'énergique expression de l'apôtre, qui donne le nom de *péché* à la *concupiscence*, ne peut signifier autre chose que l'*inclination au péché* et à toutes sortes de péchés, si ce n'est la *peine* du *péché*, mais non le péché formel et volontaire. Luther avait éteint le *libre arbitre* de l'homme; le concile de Trente déclare ce *libre arbitre diminué* seulement par la chute et notre état de *pécheurs* en Adam, *incliné* vers le mal et nullement *détruit,* lorsqu'il s'agit d'opérer le bien avec le secours de la grâce. (Sess. V[e] et VI[e].)

Cet *état* de *nature déchue* appelle un rédempteur ou un *réparateur*. Le saint concile explique la *nature* de cette *réparation* ou *justification*, qui transfère l'homme pécheur et enfant d'Adam, de l'état d'homme coupable et ennemi de Dieu à l'état d'homme juste et à la grâce de l'amitié divine. Le titre et la qualité d'enfants adoptifs de Dieu nous sont acquis par le mystère de la *régénération* dans *l'eau du baptême* ou dans le baptême de désir. La préparation exigée des adultes pour arriver à cet état de grâce, suppose le concours de la liberté de l'homme et les dispositions intérieures.

Les *causes* de la justification ne peuvent donc atteindre

1. *Revue des quest. hist.*, t. VII, 37. — *Hist. du Concile de Trente,* par e P. Prat, I, 170.

leur *effet* que par la coopération libre de celui qui croit et qui adhère à Dieu ; la gloire que Dieu se procure à lui-même par le salut de l'homme, les mérites du Fils qui sollicitent la miséricorde du Père, et cette miséricorde qui agit par les sacrements dans l'application de la grâce, nous offrent bien la cause *finale*, méritoire, *efficiente* et instruementale de la justification ; reste la cause *formelle*, qui est la *justice* de Dieu, non la justice par laquelle il est juste lui-même, selon l'explication de Luther, mais celle par laquelle il nous justifie, par laquelle nous sommes renouvelés dans l'intérieur de notre âme. C'est ainsi que nous trouvons dans la foi en Jésus-Christ, par l'assentiment aux vérités révélées, le commencement, le fondement et la racine de notre justification *gratuite*, d'après l'enseignement de saint Paul. La grâce ou l'amitié de Dieu se conserve et s'accroît par l'observation de ses commandements ; enfin, la grâce de la prédestination est couronnée par le don de la persévérance finale. Les mérites acquis par les *bonnes œuvres* en état de grâce sont les fruits de la justification. Cette question si grave, agitée par les dissidents, occupa un grand nombre de séances préparatoires et fut traitée à fond par les théologiens et les évêques. La liberté et la vivacité des discussions alla un jour jusqu'à un excès qui fit exclure un Père du concile. L'évêque de La Cava, San Felice, avait avancé cette erreur que l'homme est justifié seulement par la foi. Un prêtre grec, l'évêque de Chiron, choqué de cette opinion étrange, lui dit vivement qu'il « ne pouvait être excusé d'effronterie ou d'ignorance. » Ainsi attaqué, l'évêque de La Cava ne peut se contenir et, s'emportant jusqu'à des voies de fait, il saisit à la barbe son interlocuteur. Excommunié en raison de cet outrage, il est condamné à sortir de Trente. Le pape, consulté, prescrit néanmoins à ses légats de l'absoudre, et plus tard même il fut admis à venir reprendre sa place parmi ses collègues (1).

Dans le décret sur la *justification*, le concile de Trente

1. *Revue des quest. hist.*, VII, 38. — *Hist. du Concile de Trente*, par le Père Prat, I, 187-196.

condamne également les erreurs des pélagiens qui veulent que les hommes puissent être justifiés par les œuvres seules de la grâce, et celles des Luthériens qui attribuent tout à la grâce divine, rendent Dieu auteur des bonnes œuvres comme des mauvaises actions, refusent à l'homme le libre arbitre, le justifient par la foi seule, ne tiennent aucun compte de ses actes, n'appellent au salut que les prédestinés, déclarent impeccable l'homme justifié par les mérites du Christ, affirment qu'il peut se tenir sûr d'être sauvé, et l'exemptent de toute peine dans ce monde comme dans la vie future. (1)

La question sur les sacrements, véritables moyens, ou instruments de justification et canaux de la grâce, fut traitée dans la VIIe session et les suivantes. Treize canons sur les *sacrements en général* déterminent l'*auteur* des sacrements de la loi nouvelle ; leur *nombre*, leur *nature* et leur *dignité* d'après l'institution divine ; leur *nécesssité*, leur *fin*, et leur *efficacité* dans le *sujet* qui les reçoit ; les *conditions* de la part du *ministre* et le *mode* de leur administration. En examinant chacun des sacrements en particulier, le concile fit quatorze canons sur le sacrement du *Baptême*, et anathématisa toutes les erreurs des luthériens, des calvinistes, des rebaptisants, etc. La *Confirmation* ne donna lieu qu'à trois canons qui portent sur la *nature* de ce sacrement, sur son *efficacité* et sur son *ministre*. (Sess. VII.)

Le sacrement de l'Eucharistie exigea de plus longs développements. On y traita successivement, en onze canons précédés de chapitres :

1° De la présence *réelle* du corps et du sang de Jésus-Christ au très-saint Sacrement de l'autel ;

2° De l'*institution* de l'adorable Eucharistie ;

3° De l'excellence et de la dignité de ce sacrement ;

4° Du dogme exprès de la *Transsubstantiation ;*

5° Des *conséquences pratiques* qui découlent de la présence réelle, savoir : du culte de l'Eucharistie, de la conservation de ce sacrement qui demeure autant que les espèces, et ne passe point avec l'usage qu'en font les

1. *Revue des quest. hist.*, VII, 41.

fidèles ; de la préparation requise pour en approcher, etc.

Une précision toute divine dans l'expression de ce dogme fit disparaître les subterfuges de l'hérésie, et la triple erreur de Luther, de Zuingle et de Calvin tomba sous les anathèmes du concile. (XIIIe Session.) La question de la communion sous les deux espèces et de celle des petits enfants ne fut agitée que dans la XXIe session. Après avoir fixé la doctrine sur le *sacrement* de l'*Eucharistie*, les Pères s'occupèrent d'établir dans toute son intégrité le dogme du *sacrifice de la Messe*. (XXIIe Session.) Ils complétaient ainsi leur œuvre et repoussaient toutes les erreurs des dissidents sur ce point si capital de la foi catholique. Deux commissions furent chargées de rédiger les canons et de corriger les abus signalés dans la célébration de la Messe. Le Père Salmeron parla le premier, en présence de tous les ambassadeurs, de cent cinquante-six évêques, de cent théologiens et de deux mille personnes assistant au concile. Solennelle assemblée, qui paraissait ainsi représenter, dans ses divers membres, l'Église entière. Son discours savant et habile occupa toute la séance, quoique la veille même on eût édicté un réglement qui limitait à une demi-heure le temps pendant lequel chaque orateur devait garder la parole. Neuf chapitres doctrinaux furent dressés sur la nature, la vertu, les effets, les conditions, les cérémonies du sacrifice de la Messe. Après un débat animé et approfondi, les Pères les approuvèrent, et condamnèrent les abus qui s'y rattachaient sous le triple titre d'*avarice, d'irrévérence et de superstition* (1).

Dans l'intervalle des Sessions XIIe à XXIe, dont nous avons parlé, se trouve placée la discussion sur le sacrement de *Pénitence*, qui remet les péchés commis après le Baptême, et sur le sacrement d'*Extrême-Onction*, qui efface les restes de nos péchés. (XIVe Session.)

Le saint concile de Trente explique la *nécessité* du sacrement de Pénitence, son institution divine, et sa différence avec le Baptême ; ses trois parties : la contrition, la con-

1. *Revue des quest. hist.*, VII, 71.

fession et la satisfaction, qui en sont comme la *matière*. Il considère ensuite l'*onction* faite au malade comme *instituée* par Jésus-Christ et *promulguée* par saint Jacques. L'*efficacité* de ce sacrement, son *ministre* et son *opportunité* font l'objet de trois chapitres et de quatre canons.

La XXIIIe Session, tenue le 15 juillet 1563, publia les décrets relatifs au sacrement de l'Ordre, après avoir écarté les questions irritantes qui divisaient les théologiens, pour s'en tenir à la pure doctrine catholique. Les chapitres doctrinaux, qui traitaient du sacrement de l'Ordre, portaient, entre autres dispositions, que le caractère des prêtres est ineffaçable. Les évêques sont supérieurs aux prêtres et ont été établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Église de Dieu, Le sixième canon anathématisait ceux qui disent que dans l'Église catholique il n'y a pas une hiérarchie établie par l'ordre de Dieu (*ordinatione divina instituta*), laquelle est composée d'évêques, de prêtres et de ministres. Le huitième et dernier canon portait anathème contre ceux qui prétendent que les évêques, qui sont choisis (*assumuntur*) par l'autorité du pontife romain, ne sont pas de vrais et légitimes évêques, mais que c'est une invention humaine. A la lecture solennelle de la Session, à peine six évêques firent-ils quelques réserves contre les canons qu'ils ne trouvaient pas suffisamment explicites à l'égard soit du droit des évêques, soit de l'autorité du Saint Siége. (1)

Le décret de foi sur le Mariage, précédé d'une courte exposition de la doctrine catholique, contenait douze canons et fut promulgué dans la session XXIVe, le 11 novembre 1563. On y définissait que le Mariage est un véritable sacrement ; que l'Église peut ajouter ou retrancher aux degrés de parenté qui annulent le Mariage ; qu'elle a pu établir des empêchements dirimants ; que le Mariage contracté validement ne peut être dissous, que les prêtres et les réguliers qui ont fait vœu de chasteté sont inhabiles à se marier ; que le Mariage non consommé peut être rompu par la profession religieuse d'une des parties ; que l'é-

1. *Revue des quest. hist.*, VII, 354.

tat de virginité ou de célibat est bon et préférable à celui du Mariage ; que l'Église peut imposer, pour la solennité des noces, certains temps de l'année ou certaines cérémonies ; enfin, que les causes qui concernent le Mariage appartiennent aux juges ecclésiastiques. L'Église fit usage du pouvoir qu'elle s'attribuait, en restreignant les empêchements d'alliance spirituelle, d'affinité et d'honnêteté publique, mais aussi en introduisant le nouvel empêchement de *clandestinité* ; il fut seulement arrêté que ce décret, annulant les mariages contractés sans la présence du propre curé et des témoins, ne serait obligatoire qu'après sa promulgation où sa publication dans les paroisses. Cette clause regardait les provinces où les hérétiques dominaient et où la publication du décret ne pouvait se faire dans les formes.

Le concile termina l'exposé de la doctrine catholique par les chapitres et les canons, relatifs au dogme du purgatoire, au culte des images et des reliques, et enfin à la question des indulgences qui avait été soulevée la première. Suivant les Saintes Écritures et la tradition ancienne des Pères, les âmes qui sont détenues en ce lieu de souffrance peuvent être soulagées par le sacrifice de la Messe, les aumônes, les prières. Les évêques auront soin qu'on évite, dans les prédications publiques, les questions difficiles ou trop subtiles sur cette matière, ainsi que tout ce qui est incertain, de pure curiosité ou offre l'apparence d'un gain sordide. Quelques Pères avaient demandé que le lieu et le feu du purgatoire fussent définis ; mais leur opinion fut écartée, comme ne présentant pas de certitude. L'invocation des saints qui nous aident à obtenir de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, les grâces dont nous avons besoin, fut déclarée, par le second décret, salutaire à la piété, conforme à la parole de Dieu et à la gloire du Sauveur. Le concile ordonna qu'on instruisît avec soin les peuples, touchant le culte qui est dû aux corps et aux reliques des saints, temples vivants du Saint-Esprit et appelés en Jésus-Christ à une gloire éternelle. Il prescrivit de n'admettre ni nouveau miracle, ni nouvelle relique, ni image extraordinaire sans l'examen et l'approbation expresse de l'évêque. Enfin, dans la XXVe et dernière session,

l'usage des *indulgences* fut déclaré très-salutaire, et ceux qui les disaient inutiles furent anathématisés. Mais le concile désire qu'on ne les accorde qu'avec réserve et modération et que l'on retranche les abus qui tiennent à la superstition, à l'ignorance, à l'appât du gain. Il recommande l'observation de toutes les coutumes et commandements de l'Église romaine sur l'abstinence, le jeûne, la célébration des jours de fête (1).

45. **Mesures disciplinaires pour la réformation des mœurs dans l'ordre pastoral et monastique et dans l'ordre social.** — Le second objet du concile fut la réformation dans la discipline et les mœurs. Nous réduirons à quatre points principaux les nombreuses mesures disciplinaires portées dans le concile :

1° Réforme et amélioration dans les devoirs de la charge pastorale. La première et la plus urgente réforme devait atteindre le corps des pasteurs, et le jugement commencer ainsi par la maison de Dieu. C'est ainsi que procède le concile en rappelant aux évêques leurs obligations, puis en confirmant et même en étendant leur droit afin de rendre au corps enseignant son éclat et, à l'autorité morale, le nerf qu'elle avait perdu. Pour faire tomber tout reproche d'ignorance dans l'Église, on enjoignit aux évêques de diriger, avec soin, l'enseignement de la théologie et de l'Écriture Sainte, et de ne pas négliger le pieux et grave office de la prédication. Ce fut la matière d'un décret solennel publié dans la Ve session. Les évêques établirent donc d'abord des chaires de théologie, et les professeurs, à qui sont confiées ces prébendes, sont menacés de la soustraction des fruits s'ils ne remplissent pas leurs fonctions. Quant au ministère de la prédication, charge propre des pasteurs, le concile ordonna : 1° que tous les évêques, archevêques et primats sont tenus de prêcher par eux-mêmes ou par d'autres, si un empêchement légitime les retient ; 2° que les archiprêtres, les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes, sont obligés, au moins tous les di-

1. *Revue des questions historiques,* VII, 386-394.

manches et fêtes solennelles, par eux-mêmes ou, s'ils ont juste sujet de dispense, par d'autres, de nourrir du pain de la parole de Dieu le peuple qui leur est confié ; 3° que si, après avoir été avertis par l'évêque, ces pasteurs négligent pendant trois mois de s'acquitter de ce devoir, ils y seront contraints par censure ecclésiastique ou par quelque autre voie, selon la prudence de l'évêque ; 4° enfin, on restreint les pouvoirs des réguliers quant à la prédication. Toutes ces importantes prescriptions supposaient la résidence et la résidence elle-même était incompatible avec la pluralité des bénéfices. De là, dans la VI[e] session, le décret de la résidence, qui revint encore à la XXIII[e] session où le temps de l'absence est fixé à deux ou trois mois au plus en supposant, même pour cela, des causes raisonnables : ce décret s'applique non-seulement aux évêques, mais encore aux ecclésiastiques du second ordre, pourvus de bénéfices. Mais en intimant aux pasteurs les obligations de leur charge, le concile maintint leur droit aux évêques et s'empressa même d'étendre la puissance de l'Ordinaire, afin qu'étant sur les lieux, sa juridiction pût agir plus efficacement. Ce fut dans ce but, et pour éviter toute entrave, qu'on donna, en certains cas légitimes, le pouvoir aux évêques de juger comme délégués du Saint-Siége. Ainsi les exemptions furent diminuées ou abolies, les appellations rejetées ou restreintes à certains cas de causes criminelles avec les conditions énumérées sess. XIII, *de Ref*. Les causes criminelles des évêques sont réservées au pape. Le pape avait déclaré qu'il donnait toute liberté au concile pour réformer sa cour et même sa personne en tout ce qui paraissait avantageux au bien de l'Église. Le cardinal Seripandi, un des légats, s'autorisa de cette déclaration pour aborder une question si délicate. Il fut vivement appuyé de l'archevêque de Prague, dom Barthélemy des Martyrs. Quelques évêques ayant dit que le respect ne leur permettait pas de croire que les illustrissimes et révérendissimes cardinaux aient besoin de réforme. « Et moi, répliqua le vieil et austère archevêque, je pense que les très-illustres cardinaux ont besoin d'une très-illustre réforme, et il me semble que la vénération

dont je les honore serait plus humaine que divine, plus apparente que véritable, si je ne souhaitais que leur conduite et leur réputation fussent aussi pures et inviolables que leur dignité est éminente. » Les Pères accueillirent avec surprise, et les cardinaux entendirent sans mécontentement l'opinion du saint et vénérable prélat. Ils eurent à écouter ses avis, avec d'autant plus de grâce qu'il relevait au-dessus de leur dignité celle des évêques, et qu'il déclarait l'autorité épiscopale plus conforme que la leur à l'antiquité, aux traditions de l'Église et à l'ordre de Dieu. Telles sont les mesures les plus importantes concernant les devoirs et la juridiction des pasteurs : l'Église, ainsi fortifiée dans la plus noble partie d'elle-même, pourra désormais plus librement enseigner et régir selon la mission qu'elle a reçue.

2° Réforme dans l'établissement des séminaires. — Persuadés que pour avoir de bons pasteurs, il faut cultiver de longue main, par des soins assidus, ceux qui sont destinés à le devenir, le concile alla jusqu'à ce qu'on peut appeler la racine de la réforme, par le décret des séminaires. Nous ne pouvons passer sous silence ce mémorable décret qui est le dix-huitième et le dernier de la XXIII[e] session (1).

3° Réforme dans les ordres religieux. — Cette portion si chère de l'Église qui reproduit la vie intime du Sauveur par l'accomplissement des conseils évangéliques, dut attirer l'attention des Pères du concile. La XXV[e] session publia donc un décret en vingt-deux chapitres touchant les réguliers. On y mentionne spécialement la Société de Jésus comme un pieux institut approuvé par le Saint-Siége (2). Enfin la dernière session donna un dernier décret sur la réformation générale, où entrent des mesures qui regardent presque toutes les classes de la société (3). On y porte au chapitre XIX des peines contre les duellistes. Le saint concile termine par de sages avis adressés aux princes contre lesquels avait échoué, dans le cours des sessions, une tentative de réforme. Toutes ces lois et ces décrets discipli-

1. *Hist. du Conc., de Tr.*, de Prat, t. II, p. 154.
2. *Hist. du Conc.*, ibid., page 278.
3. *Hist.*, ibid., 289.

naires opérèrent un heureux changement qui devait montrer de plus en plus la solidité de cette œuvre divine (1).

46. **Obstacles à la tenue du concile, et sagesse dans le mode des délibérations.** — Il ne reste plus, pour achever d'apprécier la sagesse du concile, que de mettre en regard des étonnants obstacles qui lui furent suscités, le calme imperturbable de l'assemblée et les résultats consciencieux de la discussion : *Nullum... obstaculis interpositis magis arduum, sedulitate in rebus discutiendis accuratius.* Obstacles dans la nature même de l'entreprise, dans le nombre, la variété, la subtilité des erreurs nouvelles, autant que dans les passions déchaînées et la haine des sectaires ; obstacles dans les fréquentes interruptions du concile que la peste chassa de Trente et que la guerre arracha forcément à ses paisibles fonctions : obstacles dans la politique même des princes chrétiens ; de Charles V, qui, malgré le pape Paul III, s'efforçait de retenir les évêques espagnols à Trente lorsque les autres Pères étaient à Bologne, ainsi que de ses successeurs et des exigences outrées des ambassadeurs ; de Henri II, qui, sous Jules III, défendit aux évêques français de se rendre au concile, et de Catherine de Médicis, dont les menées intrigantes cherchaient, au milieu des troubles religieux, à se faire de l'équilibre des partis un instrument de règne et de domination (2) ; obstacles, enfin, de la part de certains esprits vifs, brouillons et tenaces qui, dans le sein même du concile, mettaient de temps en temps à l'épreuve la noble fermeté des légats ou la patience et la longanimité des Pères (3).

Quant à la manière dont le concile procéda dans ses recherches et aux lumières dont il s'entoura pour éclairer ses discussions, nous renvoyons à l'histoire de Pallavicino ou à celle du P. Prat (4). Dans cette réunion importante, où la science théologique avait ses plus célèbres représentants :

1. *Hist.* du P. Prat, t. I, p. 106.
2. *Hist. du Conc.*, ibid., t. I, p. 312.
3. *Hist.* du P. Prat, t. I, p. 187, 196, 484.
4. T. I, p. 110-115.

Laynez, Salmeron, Soto, etc., on agitait les questions dans les congrégations générales qui précédaient toujours les sessions solennelles ; les débats des Pères et des théologiens préludaient ainsi à la promulgation des décrets élaborés de longue main et soumis plusieurs fois à la discussion. De plus, avant de résumer la doctrine en canons définitifs chargés d'anathèmes, on avait soin de l'exposer auparavant en chapitres plus étendus, sous forme didactique, quand la matière était assez importante et demandait plus de précision. Enfin, le respect du concile pour la tradition, dont il était l'interprète, se faisait une loi scrupuleuse de ne pas trancher les questions librement débattues dans les écoles, pour concentrer toute la force des décrets sur l'hérésie. C'est ainsi que le mot de droit divin, *jure divino*, fut écarté pour l'institution des évêques comme pour l'obligation de la résidence des pasteurs. Les Pères et les théologiens se trouvaient partagés. Dans la congrégation du 16 juin, le Père Laynez, général des Jésuites, fit un long et chaleureux discours sur toutes les matières controversées. Après avoir traité tour à tour du mode de nomination des évêques, des conditions requises pour leur élection, des dispenses à accorder pour l'épiscopat, il en vint à parler de l'autorité du pape qu'il éleva au-dessus de toute discussion et de toute loi, et qu'il déclara complétement égale à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il avait fait dans son discours quelques insinuations blessantes pour les Français. Le soir même, il envoya présenter ses excuses au cardinal de Lorraine et l'assurer qu'il n'avait eu aucun dessein de l'offenser non plus qu'aucun des évêques français. Le cardinal de Lorraine eut le bon esprit de ne s'en point froisser. Moins patient, l'évêque de Verdun, Nicolas de Psaulme, répliqua par une violente attaque contre la puissance que s'attribuait la cour romaine. Le Français chante bien haut, s'écrie un évêque italien prenant à double sens le mot de Gallus : *Nimis alte hic Gallus cantat*. Pierre Danez, évêque de Lavaur, relève vivement ce jeu de mots : *O utinam*, reprend-il, *ad Galli cantum excitaretur Petrus et fleret amare !* Et

cette saillie, en égayant l'opinion publique, la mit pour ce jour-là du côté des Français (1). Les Pères et les légats donnèrent, en cette circonstance et en d'autres occasions, l'exemple de la modération et de la sagesse ; et l'on peut dire que le cardinal de Lorraine n'usa de toute son influence, d'accord avec le pape, que dans l'intérêt de la paix et du bien de l'Eglise.

47. **Œcuménicité du concile de Trente ; son approbation par le pape, et sa réception.** — Nous n'ajouterons qu'un seul mot sur l'œcuménicité, l'autorité et la réception du concile de Trente.

L'œcuménicité du concile de Trente apparaît dans sa *convocation*, sa *réunion*, sa *tenue*, et surtout dans *l'approbation* solennelle et définitive du Saint-Siége. 1° Sa convocation a été universelle, comme on le voit par les bulles pontificales, adressées à tous les évêques et même à tous les souverains. 2° Réunion générale et représentant l'Église universelle. Pour le prouver, je ne m'arrête pas aux détails des sessions solennelles qui représentent toujours un nombre imposant et qu'il serait facile de constater ; je vais de suite à la souscription authentique des actes, et je me contente de relever le nombre collectif des signatures. On en compte, en tout, deux cent cinquante-cinq, savoir : de quatre légats, de deux cardinaux, de trois patriarches, de vingt-cinq archevêques, de cent soixante-huit évêques, de sept abbés, de trente-neuf procureurs d'absents avec commission légitime, de sept généraux d'ordre. Si l'on veut refuser les trente-neuf procureurs à qui l'on ne donna point le droit de suffrage pour définir en matière de foi, on aura toujours, même sans les abbés, plus de deux cents évêques, juges de la foi, réunis de différentes contrées et représentant tout l'univers catholique. Or, avant de souscrire, on lut publiquement, pour la seconde fois, les actes des sessions précédentes, tenues sous Paul III et Jules III. Ainsi, la souscription et l'approbation des Pères porta sur le concile entier. 3° Dans la

1. *Revue des questions historiques*, VII, 353.

tenue du concile, liberté de discussion et de suffrage. Il faut distinguer le travail préparatoire, élaboré par les théologiens et discuté dans les congrégations, de la promulgation solennelle acceptée dans les sessions, sur les décrets proposés ; de plus, ce qui tient à la foi mérite surtout de fixer l'attention. Or, on peut avancer, sans crainte d'être démenti, que surtout en matière de définition dogmatique, le résultat des délibérations, loin d'accuser aucun esprit de parti, montre, au contraire, qu'on a su se dégager entièrement de toute influence politique et de tout préjugé d'opinion. Ce n'est pas que la puissance séculière n'ait essayé d'entraver le concile et n'ait même cherché à faire pénétrer sa domination étroite et tracassière jusqu'au sein de l'assemblée ; mais cette tentative, déjouée par la noble persistance des Pères et de la cour romaine, n'a mené qu'à mieux faire éclater la conduite de l'Esprit-Saint. Aussi, nous remarquerons qu'au moment de la translation du concile à Bologne, quand Charles V retenait une partie des Pères à Trente, aucun décret ne fut le résultat de cette tyrannie; de même, lorsque Henri II, à la reprise du concile, sous Jules III, défendit aux évêques français de se rendre à Trente et menaçait de rétablir la pragmatique sanction, le concile poursuivait saintement son œuvre, en dépit de la politique du roi de France qui fut obligé de céder, et professait, par sa conduite autant que par ses paroles, qui ne respirent ni crainte ni orgueil, la plus magnifique indépendance et la glorieuse liberté des enfants de Dieu. Quant à l'influence de la cour romaine, qui ne pouvait manquer de déplaire à Fra-Paolo, nous savons, comme catholiques, à quoi nous en tenir. Les légats du Pape proposaient les questions, *proponentibus legatis*, et c'était leur droit ; on ne fit pas autre chose dans le concile œcuménique de Nicée et ailleurs, où la présidence appartint toujours au Saint-Siége. Aussi nous ne nous arrêtons pas à cette espèce de blasphème que proféraient certains ennemis de Rome : *Spiritum sanctum Roma Tridentum in mantica deferri.* Que les discussions particulières aient été parfois un peu vives, cela ne peut être attribué qu'à la faiblesse de l'humanité toujours courte par quelque

endroit et sujette aux écarts; mais la liberté des votes n'en ressort que davantage, et l'on aurait mauvaise grâce à exiger un miracle pour éviter les inévitables querelles que suscitaient les débats théologiques.

Si, laissant de côté ces accidents partiels, nous ne fixons nos yeux que sur le cours des sessions solennelles où l'Église paraît dans sa pompe, la collection spontanée des suffrages, met hors de doute la maturité, la prudence et la parfaite exemption de contrainte dans les délibérations.

4° Le Pape Pie IV, pour couronner le concile, y donna par une bulle sa solennelle approbation. Il institua de plus une congrégation interprète du concile de Trente, puis, conformément aux vues de cette sainte assemblée, il dressa l'*Index* ou catalogue des livres suspects, ainsi que les règles que devait suivre la congrégation particulière qui en était chargée. Enfin, il tira du concile même une magnifique profession de foi qui devait servir de rempart contre le protestantisme.

Cette profession de foi, qui porte le nom de Pie IV, inscrite dans le *Pontifical*, est récitée solennellement par l'évêque élu, le jour de son sacre. Un extrait des dogmes définis au concile du Vatican vient aujourd'hui compléter le *symbole de la foi orthodoxe ;* au nom de Pie IV se joint celui de Pie IX.

La réception du concile de Trente a été universelle et immédiate pour les articles de foi. On ne peut en dire autant des points de dicipline : il est vrai de dire que le concile de Trente a été reçu et suffisamment promulgué, sinon par tous les princes, au moins par les évêques qui ont fait passer dans la discipline la substance des décrets de réformation. Ces décrets furent accueillis, aussi bien que les dogmes de la foi, sans restriction à Venise, en Allemagne et dans les principaux États de l'Italie, en Portugal et en Pologne. Philippe II les fit promulguer en Espagne, à Naples, en Sicile et dans les Pays-Bas, sans préjudice de tous les décrets royaux ; des synodes provinciaux se tinrent à ce sujet et veillèrent à l'exécution de la bulle de Pie IV. En France la promulgation solennelle n'a point été faite par le pouvoir séculier malgré

la sollicitude et les instances réitérées des papes et des évêques ; c'est-à-dire que la discipline de Trente n'a jamais passé dans le droit civil et gallican reconnu par nos princes. Cette opposition suscitée par un triple parti qui liait en un seul faisceau l'école protestante de Calvin, la politique détestable de Catherine de Médicis et le gallicanisme parlementaire, réussit à priver l'Église d'un appui véritable et d'une protection dont elle sait après tout se passer.

Il était réservé à saint Pie V de donner son approbation au Catéchisme du concile de Trente, élaboré sous la direction de saint Charles Borromée, ardent promoteur et exécuteur des mesures du concile. Le même pontife s'occupa de la réforme du missel, du bréviaire et de la musique religieuse, comme nous allons le dire.

48 **Saint Pie V et la réforme liturgique. Grégoire XIII et Sixte V. Réforme grégorienne du calendrier.** — Saint Pie V mérite à tous les titres la première place dans la réforme des mœurs, de la liturgie et de la discipline, comme dans la conservation de la foi. Né de parents pauvres et obscurs, dans le village de Bosco, près d'Alexandrie, il prit le nom de cardinal alexandrin, lorsqu'il eut été revêtu de la pourpre. Il était entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique, où il s'était distingué par sa régularité, par la pureté de ses mœurs et par son zèle contre les hérétiques. Cette dernière qualité le fit estimer de Paul IV, qui l'éleva au cardinalat, et lui donna l'office d'inquisiteur général de la foi dans toute la chrétienté. La douceur de sa charité égalait la fermeté de sa foi : élevé sur le siége de Pierre, on le voyait au milieu des hôpitaux servir les pauvres, panser les malades, les consoler par des discours pleins de bonté et les embrasser avec tendresse, sans être rebuté jamais par la vue de leurs infirmités, de leurs plaies ou de leurs souffrances.

Le pape S. Pie V se montra le religieux observateur des règlements du concile de Trente. Il en répandit le Catéchisme, le fit traduire en français, en allemand et en polonais, et s'adressant à tous les évêques, il leur recommanda de joindre partout l'exemple au précepte et la pratique à l'obser-

vation. Le concile avait ordonné l'institution des séminaires : Pie V s'efforça de réaliser ce vœu fécond d'où devait sortir la régénération du prêtre et du peuple. Le concile avait prescrit la résidence : Pie V en rappela le devoir aux évêques, leur demandant éloquemment si c'était trop de conduire par leurs mains l'Église que Jésus-Christ s'est acquise par son sang. Le concile avait interdit la pluralité des bénéfices : Pie V condamna et flétrit cet abus, en montrant dans chaque Église une épouse et dans le titulaire qui en est investi l'époux mystique dont Jésus-Christ demande le cœur et les soins. Le concile avait laissé au pape la tâche immense de la réforme liturgique : Pie V donna à la fois un missel et un bréviaire à l'univers tout entier, mais non sans de sages réserves en faveur des liturgies les plus anciennes et les plus illustres. Il prescrivit la récitation du bréviaire romain à toutes les Églises qui ne possédaient pas un bréviaire particulier, ayant au moins deux cents ans de date. Ce mouvement liturgique en faveur de l'unité n'a produit, comme on le sait, surtout en France, ses derniers résultats que sous le pontificat de Pie IX (1).

Le concile avait réglé les conditions sévères imposées désormais à la musique religieuse : Pie V inspire Palestrina, la harpe de David semble retrouvée, et un contemporain s'écrie après l'avoir entendu : « Une harmonie si belle et si douce ne peut venir que des cieux, où le bonheur est éternel. »

L'attention qu'il donne aux mœurs n'est pas moins vigilante. Plus austère encore par son exemple que par ses règlements, on sait qu'il jeûne rigoureusement, qu'il ne dort que sur une dure paillasse, que sa dépense journalière ne s'élève qu'à quelques sous. L'aspect de Rome change bientôt par l'éclat des vertus qui brillent dans son sein, tandis que le pape, par une sage économie, diminue les impôts qui frappent ses États ou l'Église entière. Dans la distribution des dignités, il ne reste plus rien pour la puissance ou la faveur, et, portant un dernier coup au népotisme,

1. *Pouvoir temporel des Papes*, 513.

il promulgue une bulle qui inflige les peines les plus sévères à tous ceux qui pousseraient le Saint-Père à aliéner les biens de l'Église et la fait signer aux cardinaux, qui jurent avec lui d'en garder à tout jamais la teneur.

Pie V est encore un grand prince : tour à tour il instruit, il reprend, il punit, il relève, il encourage et il supplie, à la façon des papes les plus célèbres du moyen âge. Mais son grand rôle politique paraît surtout dans sa lutte contre l'islamisme. Sa parole enchaîne à jamais Lavalette et son ordre au poste du devoir, pendant qu'elle excite les peuples à un jubilé pour joindre contre les Turcs leurs prières et leurs aumônes à ses prières et à ses ressources.

Pie V meurt au milieu de ces grands triomphes, en 1572, mais ses œuvres durent encore (1).

Grégoire XIII, son successeur, fut un savant canoniste et un pape zélé pour les intérêt de l'Église. Il consacra ses efforts à restaurer la discipline, son influence à propager la foi et à la défendre, ses trésors à secourir les malheureux. Il fonda six colléges à Rome : un pour les Anglais qui sortaient de leur île, afin de conserver la foi catholique ; un autre pour les Allemands qui étaient dans le même cas ; un troisième pour les Juifs qui se convertissaient ; un quatrième pour les Grecs ; un cinquième pour les Maronites, et le dernier pour la jeunesse de Rome. Il en établit plusieurs autres, ainsi que plusieurs séminaires dans différentes villes d'Italie. Il faisait d'abondantes aumônes, et il envoyait des sommes considérables aux catholiques dispersés dans les contrées de l'Orient. C'est à Grégoire XIII que l'on doit la réforme du calendrier qui porte son nom, et qui est reçu par tous les peuples, à l'exception des Russes et des Grecs. L'événement de la Saint-Barthélemy, arrivé sous le règne de ce pape, lui fut présenté vaguement comme un simple complot tramé par les huguenots contre les jours du roi Charles IX et déjoué par la cour. Ainsi s'explique le premier mouvement de joie qu'apporta cette nouvelle, et la conduite de Rome et du pape ignorant les circonstances de la véri-

1. *Pouvoir temporel des Papes.*

table conjuration et du massacre. Grégoire XIII mourut le 7 avril 1585, et laissa le trône pontifical à Sixte V.

De pasteur de troupeaux devenu pasteur d'hommes, Sixte, né à Montalte, et connu sous le nom de Félix Pérati ou Peretti, était entré dans l'ordre des Cordeliers ou des Franciscains, avant d'être cardinal et de gouverner l'Église. Le prince apparut en lui autant que le pontife : son règne commença par l'extermination des bandits qui infestaient l'État romain ; et comme il fallait une main ferme pour soutenir la vigueur de ses ordonnances, il fit mettre à mort, avec une justice inexorable et sans acception de personnes, tous ceux qui étaient arrêtés les armes à la main. On put désormais parcourir les États de l'Église en toute sûreté, et les ambassadeurs des princes étrangers complimentèrent le pape sur la sécurité dont ils avaient joui en traversant son royaume. Ce grand pontife était aussi bon et miséricordieux pour les pauvres, que terrible envers les méchants et les spoliateurs. Il réveilla l'industrie, entreprit de magnifiques travaux : des aqueducs furent construits sous son règne, la coupole de Saint-Pierre achevée, l'obélisque de Caligula, que l'on voit aujourd'hui devant la basilique de Saint-Pierre, relevé sur sa base, par les soins du chevalier Fontana, la bibliothèque vaticane agrandie, etc. ; des règlements furent portés contre le népotisme. Rome devenue une ville de cent mille âmes le craignit et l'admira de son vivant ; après sa mort, elle abattit ses statues (1). L'administrateur habile ne le cédait ni au financier, ni au politique (2). Mais les intérêts spirituels de l'Église dominaient toutes les vues du pontife. Il avait trouvé, à son avénement, sept congrégations établies pour les affaires de l'Église : celles de l'inquisition, de l'index, du concile, des évêques et réguliers de la *Segnatura* et de la *Consulta*; les deux dernières étaient consacrées à l'administration de la justice. Cette organisation fut complétée par huit congrégations nou-

1. *Mnémonique de l'histoire,* par M. l'abbé Nicolle.
2. *Politique de Sixte V avec la France en* 1588, par M. H. de l'Épinois. *Revue des quest. histor.*, t. XV, p. 387.

velles, dont deux pour les intérêts ecclésiastiques, celles qui s'occupent des rites et de la fondation des nouveaux évêchés, et six pour les intérêts de l'État. La congrégation de l'inquisition ou du *Saint-Office*, qui se trouve mêlée plus tard au procès de Galilée, demande un plus ample examen.

49. **L'inquisition romaine et le procès de Galilée.** — Quoi qu'on ait pu dire des rigueurs de ce tribunal, le *Saint-Office* savait user des tempéraments que les souverains pontifes recommandaient aux princes. On aime à voir dans le gouvernement paternel du vicaire de Jésus-Christ la miséricorde se rencontrer avec la vérité, la justice et la paix se confondre dans un baiser mutuel. Il ne faut pas oublier cependant que le double pouvoir, réuni dans la main des papes, les obligeait de sévir avec plus de rigueur contre les sectes manichéennes, qui envahirent l'Italie vers la fin du douzième siècle. Les papes n'ont besoin que de la vérité, et prétendre, avec quelques auteurs, que l'inquisition romaine n'a jamais prononcé de sentence capitale, ne serait pas un fait plus vrai qu'il n'est vraisemblable, en se plaçant au point de vue du moyen âge et même au point de vue de la justice, devant les ennemis de l'Église et de la société que nous avons nommés précédemment. « Grégoire IX, affirme César Cantù dans son *Histoire des hérétiques italiens* (1), Grégoire IX, en qualité de souverain de Rome, et sur les instances des habitants, publia des lois très-sévères contre les Cathares, les Patarins et les novateurs, sous quelque dénomination qu'ils fussent désignés, voulant qu'ils fussent envoyés au bûcher, ou, s'ils se convertissaient, qu'ils fussent condamnés à une prison perpétuelle ; et malheur à qui leur donnerait asile ou ne les dénoncerait pas ! Beaucoup, en effet, furent brûlés, et beaucoup enfermés, pour faire pénitence, dans les monastères du Mont-Cassin et de la Cava. On fit, par les soins d'Annibaldo, chef du Sénat, une minutieuse inquisition de ceux qui restaient. Beaucoup de prêtres, de clercs et de laïques, affectés de cette lèpre,

1. *Revue des quest. hist.*, I, 518.

furent condamnés, en présence du Sénat et du peuple, sur témoins et d'après leur propre aveu. L'édit de Grégoire IX fut plus tard étendu par Innocent IV et Alexandre IV, et en dernier lieu par Nicolas III, à tous les hérétiques ; il est inséré au droit canon. »

Toutes ces mesures n'arrêtèrent pas le progrès de l'hérésie; et le martyre de Pierre de Vérone est une preuve non équivoque de la violence qu'opposaient les sectaires à la répression la plus légitime de leurs excès. Ce missionnaire, né de parents appartenant à la secte des Patarins, s'étant fait ensuite Dominicain déploya un zèle extraordinaire pour combattre les hérétiques en Lombardie. Mais ces hérétiques opposaient une résistance opiniâtre. Pierre de Vérone organisa une compagnie, composée de quelques nobles qui s'offrirent volontairement pour monter la garde au couvent des Dominicains, et une autre pour exécuter les décrets de l'ordre. Ces précautions n'étaient pas inutiles, et se trouvèrent à peine suffisantes pour protéger les inquisiteurs. L'an 1245, tandis que les fidèles écoutaient le sermon prêché dans la cathédrale de Florence, une lutte ouverte s'engagea: les hérétiques assaillirent les inquisiteurs et leur firent des blessures ; alors Pierre se mit à la tête des siens : la place de Sainte-Félicité et le Trebbio furent souillés de sang, jusqu'au moment où les catholiques eurent le dessus. La croix du Trebbio rappelle encore aujourd'hui le souvenir de ce massacre, et l'on veut faire dater de cette époque l'usage de placer des croix et des madones à l'embranchement des rues et des carrefours, afin d'apercevoir aussitôt ceux qui, en passant devant elles, leur donneraient un signe de raillerie ou de respect. Après avoir fait preuve de tant de zèle, continue l'auteur italien que nous avons cité, Pierre alla chez les Crémonais et les Milanais, qui, exaspérés par des combats malheureux contre Frédéric II, blasphémaient le ciel, insultaient aux cérémonies du culte et suspendaient les crucifix la tête en bas. Il commença les procédures : Un jour qu'il prêchait à Milan sur la place de Saint-Eustorge, il prononça ces paroles : « Je sais que les hérétiques ont tramé ma mort, et que déjà est déposée la somme d'ar-

gent qui doit récompenser le sicaire. Advienne ce qu'ils veulent, ils ne tarderont pas à s'apercevoir que je ferai plus contre eux après ma mort que je n'ai fait pendant ma vie. » En effet, Etienne Gonfalonier d'Agliate et Manfred d'Olirone conspirèrent contre lui, et le firent assassiner pendant qu'il se rendait, le samedi *in albis*, de Milan à Côme. Frappé à la tête par des sicaires, il trempa son doigt dans son propre sang, et après avoir tracé sur la terre le mot *credo*, il rendit le dernier soupir.

Cet illustre défenseur de la foi et des droits de l'Église est honoré sous le nom de Pierre, martyr. Plusieurs autres religieux partagèrent le même sort en partageant la même mission.

Mais on oublie les inquisiteurs remplissant leurs fonctions au péril de leur vie et martyrs de leur foi, pour plaindre ceux qu'on appelle les victimes de l'inquisition et les martyrs de la science.

« Galilée est un martyr et son persécuteur est l'Église ! » Sur cette donnée, l'imagination populaire a créé une légende, dit M. Henri de l'Épinois (1), et le dernier des écoliers la répète à l'envi.

Galilée a été persécuté, jeté en prison, soumis à la torture ; on va jusqu'à mettre au compte de ses bourreaux la cécité qui atteignit le vieillard dans les derniers temps de sa vie. Cette légende, qui a envahi l'art, la littérature et l'histoire, a répandu partout sa funeste empreinte. La peinture et la gravure l'ont popularisée en en représentant les scènes les plus dramatiques ; les livres, même les plus sérieux, sont devenus complices des fables vulgaires. Et l'auteur que nous citons donne une liste des plus récents ouvrages qui ont entrepris de parler, en sens divers, du procès de Galilée. Il a pu consulter les pièces originales de ce procès et la volumineuse correspondance de Galilée, de ses amis et de ses contemporains, afin d'éclairer ce débat religieux et scientifique, sous tous les aspects qu'il présente. Déjà M. Biot, dans le *Journal des Savants* (2), avait fait justice

1. *Revue des quest. hist.*, III, 69.
2. Octob. 1858.

des reproches les plus odieux adressés au Saint-Office, sur la torture et les prétendus mauvais traitements qu'on avait fait subir à Galilée. Il restait à expliquer la véritable cause de sa condamnation, et à dégager la responsabilité du Pape dans le jugement prononcé par les inquisiteurs.

Personne ne conteste à Galilée le mérite de ses découvertes. Nommé, en 1589, à l'âge de vingt-cinq ans, professeur de mathématiques à l'université de Pise, sa ville natale, il put, au moyen du télescope, dont l'invention appartient à la Hollande, agrandir les espaces célestes, selon l'expression de M. Biot, et consolider par de nouvelles preuves l'édifice de Copernic. Galilée ne fut pas le premier à soutenir l'opinion ancienne des Pythagoriciens sur la mobilité de la terre. Le premier parmi les modernes qui reprit cet enseignement, fut Nicolas de Cusa, né en 1401 à Trèves, mais élevé en Italie. Dans son livre *de Doctâ ignorantiâ,* il affirme la réalité du mouvement de la terre autour du soleil immobile. Ce savant personnage écrivait en 1435, et reçut en 1443 du pape Eugène IV le chapeau de cardinal. Copernic vint ensuite. Né à Thorn en 1473, il étudia en Italie, entra dans les ordres, devint chanoine et, en 1500, professeur de mathématiques à Rome.

L'ouvrage de Copernic, *de Revolutionibus orbium cœlestium,* fut dédié au pape Paul III... Voilà donc, ajoute M. de l'Epinois, quels furent les promoteurs de la réforme astronomique : un cardinal, Nicolas de Cusa, dans un livre dédié à un autre cardinal (le cardinal Césarini); un prêtre, Copernic, publiant avec l'aide d'un cardinal et d'un évêque, un livre dédié au pape Paul III.

L'Église, on le sait, loin d'être contraire aux progrès de cette science, les encourageait et les bénissait : c'est qu'on se renfermait encore dans les limites du domaine scientifique, et qu'on n'y mêlait aucune discussion théologique.

L'affaire de Galilée, remarque à ce sujet un judicieux écrivain (1), ne fut dans le principe qu'une dispute d'école.

1. Le P. Dorel, *Etudes littéraires des jésuites,* juillet 1868.

Son système astronomique lui donnait pour adversaires nés les partisans exagérés de la philosophie d'Aristote, catholiques ou protestants, qui combattaient aussi bien Képler à Tubingue, et Descartes en Hollande. La controverse bientôt amenée sur le terrain des Écritures, on prétendit y trouver la condamnation du nouveau système. Galilée dut expliquer les textes qu'on lui opposait, et il ne le pouvait faire sans s'écarter de l'interprétation littérale, alors généralement admise. Une pareille liberté excita les clameurs du parti, émut les susceptibilités des consciences ; on se hâta d'en référer au tribunal du Saint-Office, en lui dénonçant la théorie nouvelle. Ce n'était point seulement au nom de la science et de la philosophie ancienne, témérairement attaquées, mais encore au nom de la foi, compromise par les interprétations arbitraires des textes sacrés suivant les exigences d'une hypothèse scientifique. On éveilla ainsi les légitimes susceptibilités du tribunal chargé de maintenir l'intégrité de la foi. Saisie de cette affaire à deux reprises, en 1616 et en 1633, la congrégation soumit à un minutieux examen le système incriminé.

Le premier examen amena un résultat défavorable à l'opinion de Galilée, quelque soin qu'on prît de ménager sa personne. On avait envoyé à tous les théologiens de la congrégation une copie des propositions dont on demandait la censure, à savoir : 1° Que le soleil était le centre du monde et, par conséquent, immobile de mouvement local ; 2° que la terre n'était pas le centre du monde, mais se mouvait sur elle-même par un mouvement diurne. La censure fut prononcée par les Pères, et en présence de onze théologiens consultés, et la note *d'hérétique* fut attachée à la première proposition, tandis que la note *d'erronée* qualifiait la seconde. Ces théologiens voyaient dans l'exposé du système de Galilée une contradiction formelle avec le sens ordinaire que l'on donnait aux textes de nos saints Livres, et la science d'alors ne leur paraissait point assez développée, ni les preuves alléguées suffisantes pour permettre d'adopter une interprétation nouvelle de l'Écriture. Le Pape ordonna au cardinal Bellarmin de faire venir Galilée, et de l'avertir qu'il

eût à abandonner son opinion, et à ne plus l'enseigner, la soutenir ou même s'en occuper. Le cardinal Bellarmin fit venir Galilée pour lui signifier l'ordre du Pape, ordre intimé par le commissaire du Saint-Office, en présence de deux témoins, sur la menace faite à l'infracteur de se voir intenter un procès devant le Saint-Office. Galilée promit d'obéir. Le 5 mars 1616, un décret imprimé portait défense de lire cinq ouvrages, entre lesquels était signalé celui de Copernic, jusqu'à ce qu'il fût corrigé ; mais aucun écrit de Galilée n'y figurait. On ne lui demanda aucune rétractation, on ne lui imposa aucune peine, et le cardinal Bellarmin lui remit même une note pour démentir les bruits malveillants élevés sur ce point.

A l'avénement d'Urbain VIII, Galilée, qui était son ami et son protégé, se rendit à Rome, dans le dessein de faire rapporter la décision précédente, mais inutilement. Quelques années après, il publia un livre en forme de *Dialogue*, où deux personnages étaient occupés à en réfuter un troisième du nom de Simplicius, qui représentait la philosophie d'Aristote. Galilée fut accusé d'avoir voulu jouer le pape Urbain VIII dans ses *Dialogues* sous le personnage de Simplicius ; il se vit pressé, par les conseils de l'ambassadeur, afin de détruire cette fâcheuse impression, de protester dans une lettre au cardinal Barberini qu'il n'avait jamais eu l'intention de tourner le Pape en ridicule. Quoi qu'il en soit, le Pape se montra mécontent de ce que Galilée infidèle à sa parole, remettait en question l'ancienne doctrine de Pythagore, jugée contraire à la sainte Écriture. Malgré les démarches de Niccolini, ambassadeur du grand-duc, et malgré son âge, Galilée dut se rendre à Rome. Il y arriva le 13 février 1633, et descendit au palais de l'ambassadeur. Le 12 avril, il fut mandé au Saint-Office. Urbain VIII avait donné l'ordre de réserver à Galilée les chambres les meilleures et les plus commodes.

Il reconnut, dans son interrogatoire, être l'auteur du livre du *Dialogue*. Quant à l'autorisation d'imprimer, il répondit que, malgré les offres avantageuses qu'il avait reçues de France, d'Allemagne, de Venise, il était venu porter son

ouvrage à Rome, pour le soumettre au censeur : là une révision avait été faite, et l'autorisation lui avait été accordée. «Du reste, ajouta-t-il, je n'ai point dans ce livre embrassé ou défendu l'opinion du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil : je montre, au contraire, que les raisons produites par Copernic sont *faibles* et ne sont *pas concluantes.*» Cet aveu de Galilée nous fait comprendre avec quelle extrême défiance ses juges devaient accueillir une nouveauté doctrinale, qui paraissait en désaccord avec la Bible. Pouvait-on espérer que, pour une question si fort débattue et qui n'était pas exempte de danger, on consentît à engager le sens des Livres saints ?

Après cet interrogatoire, on abandonna l'examen sur *l'intention*, et l'on fit assigner à Galilée, comme lieu de *prison*, les propres appartements du fiscal du Saint-Office. Là Galilée pouvait se promener librement dans le jardin de la maison et « par de vastes espaces », comme il le dit lui-même. On lui permettait de se faire servir par son domestique, qui couchait près de lui, et était libre d'aller et de venir. Il fut retenu en ce lieu jusqu'au 30 avril. L'affaire n'étant pas encore terminée, il dut rester chez l'ambassadeur, mais avec la liberté de visiter la délicieuse villa Médicis. Le 21 juin, il se rendit au Saint-Office. Le lendemain il fut conduit à la Minerve, où il entendit prononcer la sentence de condamnation et se vit contraint d'abjurer son opinion, considérée comme une erreur et comme une hérésie. La sentence portait la prohibition de son livre et un certain temps de prison au gré du Saint-Père. Mais celui-ci commua sa peine en une résidence d'abord à la villa Médicis, puis chez l'archevêque de Sienne. Enfin, il lui fut permis de retourner à sa maison d'Arcetri.

Ainsi Galilée n'a pas été en prison, et s'il a été affligé corporellement ce n'a pu être que du 12 avril au 30, et à la seconde détention, qui finit au 21 juin, avec son procès ; or, dans ce double intervalle, on n'entend qu'une seule menace faite à l'accusé, comme à tous les autres, dans le cas où il persisterait à cacher la vérité ; mais on ne voit nulle application de tourments.

Des lettres de Galilée et de Niccolini prouvent non-seulement que Galilée n'a pas été affligé corporellement ni soumis à la torture, mais même qu'on a eu pour lui des égards et des ménagements, qu'il faut attribuer surtout à la tendre sollicitude de l'ambassadeur et à la condescendance du Pape. Le 16 avril, en effet, Niccolini écrit une dépêche citée par Biot, où il énumère tous les bons traitements dont on use envers son protégé. Pendant cette première détention, Galilée écrit également deux lettres, et parle des soins inusités dont il est l'objet, et s'il se plaint d'une douleur à la cuisse, il l'attribue à l'habitude qu'il en a. Enfin, après le 30 avril, Niccolini écrit à Florence et dit que Galilée est revenu en meilleure santé qu'il n'était parti.

Pour la seconde détention, on a toutes les dépêches de Niccolini, les lettres de Galilée, et on ne voit nulle part trace de torture ; au contraire, Galilée, quelques jours après, quitte Rome en *très-bonne* santé, et fait quatre milles à pied. Tout cela se réunit pour faire conclure que Galilée n'a pas été torturé physiquement.

S'il a été condamné pour une opinion vraie, il ne faut pas cependant en faire un reproche à l'Église. La foule des astronomes était contraire au système de Copernic, comme le dit Bailly ; et Galilée lui-même faisait des erreurs en refusant au soleil tout mouvement local ; ses juges ne pouvaient-ils en faire sans mériter la même indulgence que Galilée ? La grande preuve apportée par Galilée en faveur de la rotation de la terre était tirée du phénomène des marées. Or, cette preuve que Galilée donnait comme décisive est aujourd'hui regardée comme *fausse* ; sur quoi M. Biot fait cette réflexion très-juste : « Si l'état imparfait de la mécanique l'exposait ainsi (Galilée) à donner parfois de mauvaises raisons comme bonnes, il faut pardonner à ses adversaires de n'avoir pas pu toujours distinguer les bonnes des mauvaises (1). »

50. La condamnation de Galilée et l'infaillibilité du Pape. — Une dernière question reste à éclaircir, dit

1. *Revue catholique de Louvain*, mai, 5e livraison, 1869.

M. Henri de l'Épinois, dans son étude remarquable sur le procès de Galilée (1) Si l'on reconnaît que le tribunal du Saint-Office s'est trompé en proscrivant comme fausse la doctrine de Copernic, peut-on voir dans ce fait une preuve contre la doctrine catholique de l'infaillibilité du Pape, et, comme on dit, « une réfutation des prétentions exagérées de la cour de Rome » ? Quelques mots suffiront pour éclaircir ce point, qui récemment a été traité à fond, en France, par M. l'abbé Bouix (2), et en Angleterre par M. Ward, l'éditeur de la *Dublin Rewiew*.

Les décrets dogmatiques émanés de la congrégation du Saint-Office ou de celle de l'Index sont de trois sortes dirons-nous avec l'abbé Bouix : 1° ceux que le Pape publie en son nom par bref, encyclique ou autre forme d'écrit pontifical, soit en relatant le décret émané de la congrégation des cardinaux et en déclarant que lui-même décrète et définit de la même manière, soit en mentionnant seulement les cardinaux comme ayant été ses conseillers ; 2° ceux qui se publient au nom de la congrégation, mais avec la clause que le Pape, en ayant pris connaissance, a confirmé et donné l'ordre de publier ; 3° enfin ceux que la congrégation des cardinaux publie en son nom, sans attester que le Pape les ait confirmés et qu'il en ait ordonné la publication. Les décrets de la première classe doivent être attribués au Pape parlant *ex cathedra*, et sont, par conséquent, infaillibles Pour ceux de la seconde classe, il y a controverse ; mais les décrets dogmatiques de la troisième espèce ne doivent pas être attribués au Pape parlant *ex cathedra*, et ne représentent que le jugement faillible des cardinaux, quoiqu'ils soient obligatoires dans leurs applications purement disciplinaires.

Le décret de 1616, comme la sentence de 1633, appartient évidemment à cette dernière catégorie ; jamais ils n'ont été officiellement ratifiés par un pape. Les pièces ne portent pas cette clause spéciale, obligatoire, et les contemporains les

1. *Revue des quest. hist.*, t. III, 140.
2. *De Papâ*, t. II, p. 468 à 487.

plus intéressés à la question n'en eurent aucune connaissance. Six mois après la condamnation, le 10 janvier 1634, Descartes s'exprimait en ces termes en écrivant au père Mersenne : « Ne voyant point encore que cette censure ait été autorisée par le Pape... », et, dans un autre endroit : « Je n'ai point encore vu que ni le Pape ni le concile aient ratifié cette défense. » Caramuel, savant théologien, vivant dans le milieu du dix-septième siècle, dit aussi positivement : « Le tribunal des cardinaux a seul parlé et défini. » — « On avait omis de faire approuver le décret par le Pape, écrivait en 1825 le père Olivieri. L'explication est pour le moins singulière, et cet *on* est d'un à-propos rare. »

Ainsi, ne nous arrêtons point au décret qui déclare *fausse* et *contraire* à *l'Écriture* une doctrine astronomique, aujourd'hui établie sur de solides preuves, et que nous n'avons point de peine à concilier avec le texte de nos Livres saints, et le langage ordinaire même de nos savants. Si nous contestons l'authenticité de la légende qui nous montre un Galilée aveugle, abjurant, *en chemise*, prononçant, en frappant la terre du pied, le fameux *e pur si muove*, autant d'inventions absurdes dont la trace ne se trouve dans aucun auteur contemporain ; nous n'avons, comme catholiques, et comme enfants de l'Église, nul intérêt à mettre en doute l'abjuration de Galilée et la sentence qui le condamne. Il nous suffit de laisser la responsabilité de ce jugement à la congrégation du Saint-Office, qui ne saurait en cette circonstance représenter l'autorité de l'Église, puisque la sentence prononcée n'a point été revêtue de l'approbation du chef de l'Église.

Il serait tout aussi puéril, ajoute ici M. de l'Épinois, de voir dans cet arrêt une protestation contre la science. Qu'on se le rappelle, les arguments présentés par Copernic en faveur du mouvement de la terre étaient tous tirés de la simplicité de son hypothèse et de la complication du système opposé. Ce pouvaient être des probabilités ; ce n'étaient point des preuves. Les lois mathématiques établies par Képler, et d'après lesquelles la terre, comme chaque planète,

tourne autour du soleil dans une ellipse dont le centre du soleil est le foyer, n'étaient pas encore publiées, lors du décret de 1616 ; elles ne le furent qu'en 1619, et encore Delambre a-t-il fort bien dit : « Ces découvertes n'ont été senties et appréciées que depuis le temps où Newton, en les démontrant, en fit voir la vérité, l'importance et la liaison intime. »

En fait, le tribunal (du Saint-Office) s'est trompé, en condamnant comme fausse et contraire à l'Écriture une doctrine vraie et qui pouvait s'accorder avec les textes sacrés. Il a manqué de prudence en se montrant trop circonspect, et a ainsi dépassé le but. Il faut toutefois le remarquer. Aujourd'hui, il est facile de dire : le tribunal a eu tort, mais en 1616, en 1632, la plupart des savants, les Universités et les Académies disaient : Il a raison (1).

51. **L'épiscopat et la discipline du concile de Trente. Saint Charles Borromée.** — L'action de l'épiscopat a suivi le mouvement imprimé par les papes pour étendre et affermir les sages règlements du concile de Trente. Sans parler de tous les conciles ou assemblées que l'on a tenus, soit en France, soit ailleurs, afin de remédier aux maux de l'Église, nous ne pouvons passer entièrement sous silence le zèle de saint Charles Borromée à réunir les conciles de sa province. Ce modèle des pasteurs, si habile à leur tracer, par son exemple et par ses paroles la voie qu'ils devaient suivre, tint son premier concile de Milan au mois de septembre 1565. Il en fit lui-même le discours d'ouverture et commença par accepter les décrets du concile de Trente; il dressa ensuite plusieurs règlements sur la foi, la discipline et la réformation des abus. Les actes de cette assemblée sont divisés en trois parties : la première contient une profession de foi sur nos dogmes et sur toutes les vérités qui appartiennent à la doctrine catholique ; on y recommande aux curés le soin de faire le catéchisme exactement les dimanches et les fêtes, et on leur prescrit

1. *Quest. hist.*, Galilée, t. III, 144.

d'excellentes règles sur la manière dont ils doivent annoncer la parole de Dieu. La deuxième partie traite fort au long de tout ce qui regarde l'administration des sacrements en général et en particulier.

Dans le chapitre qui a pour objet le sacrement de l'Ordre, on parle des séminaires, de l'instruction et de l'examen des clercs, de la collation des bénéfices, du choix de ceux qui sont nommés aux cures et aux prébendes canoniales, de la vie pure et irréprochable que doivent mener les évêques et les prêtres, des livres qu'on doit faire lire aux clercs : savoir l'Écriture sainte, le Catéchisme du concile de Trente (on y travaillait alors), le Pastoral de saint Grégoire, le Traité du sacerdoce de saint Jean Chrysostome, etc. On entre ensuite dans le détail de tous les devoirs des ecclésiastiques, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur ; on expose les fonctions de chaque ordre et de chaque dignité, on prévoit les règles qui doivent être suivies dans la célébration de l'office divin et de ses différentes parties.

La troisième partie des actes de ce concile renferme tout ce qui a rapport à l'administration des lieux de piété, comme les hôpitaux, confréries, maisons religieuses et communautés de filles, et rien de ce qui concerne ces deux derniers objets n'y est oublié.

Le second concile de Milan, tenu en 1569, revient sur les devoirs des évêques et des curés, par rapport aux soins qu'ils ont à prendre de leur troupeau, dans l'enseignement et la conservation de la foi, dans l'administration des sacrements et l'exercice des fonctions pastorales qui supposent les plus saintes dispositions. On y traite également de tout ce qui concerne le ministère des autels et la décence des églises ; enfin, de l'administration des biens ecclésiastiques, et du gouvernement temporel et spirituel des monastères de filles.

Le troisième concile de Milan (1573) rappelle ce qu'on avait déjà fait pour l'extirpation des abus et des scandales, le rétablissemeut de la discipline et la réformation des mœurs ; on y porte de nouveau plusieurs statuts, touchant la sanctification des fêtes, la fondation des écoles chrétiennes et des séminaires, le baptême des

enfants exposés, et l'administration des sacrements aux malades. Saint Charles poursuit le même objet dans les quatrième, cinquième et sixième conciles de Milan en ajoutant des règles sur divers points du culte extérieur, tels que les saintes reliques, les images, les pèlerinages, l'observation des jeûnes, soit du Carême, soit des Quatre-Temps et des vigiles. Les discours aussi pieux que solides du saint archevêque de Milan, prononcés dans ces assemblées, la périodicité de ces conciles pour confirmer, étendre et perfectionner ces règlements des synodes antérieurs, ou en procurer l'exécution, en un mot la sagesse de ces ordonnances, l'esprit qui les anime, et la vigilance qui les maintient, déposent en faveur de ces monuments précieux d'un zèle aussi ferme que prudent et éclairé.

Ce grand cardinal de la sainte Église, si jaloux de la réforme de son clergé et de la restauration de son diocèse, imprimait dans sa vie les leçons qu'il donnait aux autres, par son zèle infatigable, sa charité forte et dévouée, son génie dans la conduite des affaires, et son goût pour les sciences ecclésiastiques, son humilité profonde alliée à sa haute dignité, et son austérité comparable à celle des religieux. Il naquit au château d'Arona, dans le Milanais, au mois d'octobre 1538, de Gilbert Borromée, comte d'Arona, et de Catherine de Médicis, sœur de Pie IV. Dieu le préserva, dès sa jeunesse, de tous les piéges que ses compagnons d'étude tendirent à son innocence, et mit dans son cœur les inclinations les plus nobles et les plus chrétiennes. La compassion pour les pauvres était née avec lui : Charles n'avait que douze ans lorsqu'il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Gratignan, par résignation de Jules-César Borromée, son oncle; il en distribua aux pauvres tout l'excédant du revenu qui n'était pas nécessaire à sa subsistance. Il fit ses études à Milan et à Pavie, où il orna son esprit des plus belles connaissances, et son âme des plus pures vertus. Lorsque Pie IV, son oncle, eut été élevé sur la chaire de saint Pierre, Charles fut lui même promu à la dignité de cardinal en 1560, à l'archevêché de Milan, et à la charge de grand pénitencier, de légat de Bologne, de la Romagne et de la

Marche d'Ancône, par l'éclat de son mérite bien plus que par celui de sa haute naissance. Retenu à Rome, pour le bien de l'Église, tant que vécut Pie IV, il avait à cœur de prendre en main l'administration de son diocèse, où il rétablit la discipline dans le clergé, et dans les monastères de l'un et de l'autre sexe. Occupé à la visite des églises, il pénétra jusque dans le fond des vallées, jusqu'au sommet des montagnes, par des chemins impraticables, à travers les glaces, en s'aidant de crampons de fer pour se retenir aux rochers et sur le bord des précipices, qui engloutissaient parfois les hommes, les mules et les bagages. Mais ce fut surtout pendant la peste qui ravagea Milan, l'espace de quatre mois, en 1576, que le charitable prélat déploya son courage, son zèle et sa tendre piété. Sans négliger toutes les mesures que suggérait la prudence, il ordonna des prières publiques, et parut à la suite de son clergé, dans une procession expiatoire, chargé d'une croix, ayant la corde au cou, les pieds nus et sanglants, déchirés par un clou aigu et les aspérités d'une longue marche ; c'est ainsi qu'il se dévouait comme une victime, pour apaiser la colère de Dieu et sauver son peuple. Il vendit tout ce qu'il avait pour soulager les malades ; lui-même entendait leurs confessions et leur administrait le saint viatique. Enfin, lorsque la peste eut cessé, le saint cardinal reprit le cours de ses travaux, et ne les discontinua point, malgré ses infirmités, jusqu'à sa mort, arrivée au commencement de novembre, en 1584. Il n'était âgé que de quarante-six ans.

Parmi les autres prélats de ce temps, qui prévinrent ou secondèrent l'œuvre de la réformation entreprise par le concile de Trente, on distingue saint Thomas de Villeneuve et dom Barthélemy des Martyrs. Le premier, né à Fucullana ou Fontplain, ville de Castille, a gardé le nom du village où il fut élevé ; ses études dans les Universités d'Alcala et de Salamanque développèrent en lui la science de la philosophie, qui le rendit célèbre ; mais l'amour des pauvres que lui avaient transmis ses charitables parents le suivit dans le cloître et l'accompagna jusque sur le siége de Valence, où ses aumônes le rendirent plus recommandable encore. Il

n'avait rien en propre, pas même une crosse et des ornements, pour exercer les fonctions pontificales; il empruntait tout de sa cathédrale, lorsqu'il était à Valence, et de ses curés, quand il était en visite. Il passait les jours à instruire son peuple, ou à traiter avec les ecclésiastiques, et les nuits à prier, à lire l'Écriture sainte et à préparer les instructions du lendemain. Avant de mourir il distribua tout ce qui lui restait, jusqu'à son lit, en priant celui à qui il en fit don de le lui prêter jusqu'à sa mort, qui arriva en 1555. Le second, né à Lisbonne, en 1514, fut nommé archevêque de Brague en 1558 : on a vu le rôle de ce prélat au concile de Trente ; de retour dans son diocèse, il mourut saintement en 1590, sans abandonner jamais, comme évêque, les mœurs et l'habit du religieux. Il appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, et saiut Thomas de Villeneuve à l'ordre des Ermites de saint Augustin. Ces prélats sortis des monastères nous invitent à considérer les *ordres religieux*, surtout les *ordres mendiants*, qui ont tant contribué à la défense de la foi et à la réforme des mœurs après le concile de Trente.

52. **Les ordres religieux et les formes variées de la perfection chrétienne. Saint Ignace et la Compagnie de Jésus.** — Il importe en premier lieu de connaître l'ordre de saint Ignace, institué comme un ordre militant au service de l'Église et de la papauté ; son zèle contre toutes les hérésies et toutes les erreurs lui attira toutes les haines. La détresse et les nécessités pressantes de l'époque réclamaient une action vive et pénétrante telle qu'elle fut déployée par les Jésuites ; ils méritent, sous ce rapport, une reconnaissance éternelle. Plusieurs catholiques, ignorants de l'histoire, n'ont sur les Jésuites que des idées tout à fait superficielles (1). Cet ordre fut approuvé, en 1540, par le pape Paul III et prit le nom de *Compagnie* ou *Société de Jésus* ; les premiers disciples d'Ignace furent Pierre Lefèvre de Savoie, François-Xavier, d'une famille noble de Navarre, Laynez, Salmeron, Nicolas Bobadilla et le Portugais Ro-

1. Mœlher *Hist. de l'Église*, III, 211.

driguez : leur but était de contribuer, pour la plus grande gloire de Dieu, selon la devise de leur fondateur, à la propagation et à la défense de la vraie foi contre les hérétiques et les infidèles ; les moyens qui servirent à procurer cette fin furent entre autres la prédication de la parole de Dieu, l'instruction et l'éducation de la jeunesse confiée à leurs soins, et par-dessus tout cette forte organisation donnée à la compagnie par saint Ignace.

Ignace, le fondateur du célèbre institut, naquit en 1491, au château de Loyola, dans la Biscaye. Destiné par son père à la profession des armes, il fut envoyé, en qualité de page, à la cour de Ferdinand, où ses mœurs coururent les plus grands dangers, tandis que sa vie était exposée à tous les hasards. La blessure dangereuse qu'il reçut à la jambe au siége de Pampelune devint l'occasion du salut de son âme. Ignace de Loyola est blessé au siége de Pampelune, dit le Père de Ravignan (1). « Dans l'état d'inaction forcée où l'a réduit sa blessure, il demande à ceux qui l'entourent des romans pour le distraire. Il y avait peu de livres sans doute dans le manoir de ses pères ; on lui apporte la Vie de Jésus-Christ et des saints ; il la lit. Son âme en est touchée ; une vive lumière brille à ses regards ; il quitte le château paternel. Pèlerin et mendiant volontaire, le guerrier converti veut une solitude, où il puisse librement, loin du commerce des hommes étudier, sonder son âme en conversant avec Dieu. La grotte de Manrèze lui sert d'asile. Là, parmi les rigueurs de la pénitence, s'armant du courage persévérant de la prière, il lutte et il cherche. Il subit des épreuves cruelles qui bouleversent tout son être. Pâle, exténué par les macérations, prosterné sous la cendre et le cilice, il semble anéanti. Une main puissante le relève et le conduit au grand jour des illustrations divines, jusque dans les régions les plus élevées de la charité apostolique... Ignace à Manrèze, après avoir éprouvé la vertu pour lui-même, pensa qu'il serait utile de retracer pour les autres la suite de ces vérités et l'économie de ces voies. C'est ainsi que fut composé le livre des *Exercices spi-*

1. *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, p. 20.

rituels. » Ce livre, selon la remarque du même auteur, est l'ouvrage d'un soldat, non moins étranger aux sciences humaines qu'aux études sacrées. Il porte l'empreinte d'une main chevaleresque, et mieux encore le signe d'une profonde connaissance du cœur humain.

Agé d'environ trente-trois ans, Ignace résolut de s'appliquer à l'étude, pour se mettre en état de parvenir aux saints ordres et de travailler plus efficacement à la conversion des âmes. Il vint à Paris en 1528, fit son cours d'humanités au collége de Montaigu, sa philosophie dans celui de Sainte-Barbe, et sa théologie chez les Jacobins ou les Dominicains. Pendant son séjour à Paris, il gagna les premiers disciples dont nous avons parlé, et le jour de l'Assomption 1537, il fit vœu dans l'église de Montmartre, de se dévouer au service de Dieu et du prochain, et de vivre sous la règle qu'il se proposait d'établir. Ils allaient tous à Rome pour offrir leurs services au pape Paul III, qui les agréa : leur quatrième vœu, ajouté aux trois vœux ordinaires, les obligeait d'aller partout où le Souverain Pontife les enverrait, pour travailler au salut des âmes. Et quand on leur demandait qui ils étaient, ils répondaient : «Nous sommes unis sous le drapeau de Jésus-Christ pour combattre l hérésie et le vice; nous formons la compagnie de Jésus. » Saint Ignace fut élu le premier général de son ordre. Il en dressa les constitutions, et le gouverna pendant plus de quinze ans, avec beaucoup de sagesse, et selon sa grande maxime : « *Ad majorem Dei gloriam.* » Il mourut à Rome, en juillet 1566, et fut mis au nombre des saints par Grégoire XV, en 1622.

Tout se renouvelait dans l'Église, et les anciens ordres participaient à cet esprit de vie et de fécondité, qui rajeunit les pères en leur donnant des enfants.

53. **Ordre de Saint-François et ses différentes branches.** — L'ordre de Saint-François, que nous avons fait connaître à son origine, n'avait pas tardé à se partager en deux branches principales, les mineurs *conventuels* et les observantins. De la même tige on vit sortir au seizième siècle plusieurs ordres, qui devinrent en peu de temps non moins étendus que celui qui leur avait donné naissance :

1° les *capucins*, qui eurent pour instituteur le frère Mathieu Baschi, en Italie, et qui tirèrent leur nom de la forme de leur capuce ; ils furent approuvés, en 1528, par le pape Clément VII, et confirmés par Paul III en 1538 ; 2° les *récollets*, ainsi nommés parce qu'ils faisaient profession d'aimer le recueillement et la retraite ; ils obtinrent de Clément VII, en 1531, des couvents séparés, où ils établirent leur réforme ; 3° enfin, les *frères de la Pénitence*, qui n'étaient dans leur origine qu'une société de personnes séculières, à laquelle on avait donné le nom de *tiers ordre* de Saint-François ; étant tombés dans le relâchement, ils furent réformés en 1593 par un parisien nommé Vincent Massart ou Mussare.

54. **Réforme de plusieurs ordres. Feuillants, Carmes et Carmélites.** — D'autres réformes eurent lieu à cette époque en plusieurs congrégations. La congrégation des Feuillants, n'est qu'une réforme de Cîteaux, comme celle de la Trappe, par l'abbé de Rancé au siècle suivant ; elle fut approuvée par Sixte V, en 1586. Les Feuillantines sont des religieuses de la même réforme, et leur premier établissement se forma près de Toulouse, en 1590. Sainte Thérèse, aidée de saint Jean de la Croix, travailla pendant une partie de sa vie à réformer l'ordre du Carmel. Cette réforme donna naissance aux Carmélites et aux Carmes déchaussés : les unes n'ont commencé d'avoir des monastères en France qu'en 1604, et les autres qu'en 1606.

La vie de sainte Thérèse a été écrite par elle-même et contient déjà les plus hauts enseignements de la vie mystique, développés dans ses autres ouvrages : le *Chemin de la perfection*, le *Château de l'âme*, etc. Cette illustre sainte naquit en l'année 1515, à Avila dans la vieille Castille. Elle fit paraître dès sa plus tendre jeunesse un goût décidé pour la piété. Dieu qui la destinait à conduire les âmes dans les voies les plus sublimes de la perfection, lui fit éprouver toute la faiblesse et toute l'inconstance du cœur humain. Elle passa plusieurs années dans une alternative continuelle de ferveur et de relâchement ; mais elle sortit de ce dangereux état. Elle s'était consacrée à Dieu dans un monastère

de l'ordre du Carmel, où le véritable esprit de la vie religieuse s'était affaibli. Une personne de piété lui ayant proposé de bâtir un monastère, si elle trouvait des religieuses qui voulussent y observer la règle du Carmel dans toute sa pureté, Thérèse saisit cette occasion, pour entreprendre la réforme de son ordre. Elle trouva des contradictions sans nombre dans l'exécution de ce grand dessein. Mais Dieu lui donna un courage supérieur à tous les obstacles ; et la réforme qui avait commencé par les religieuses fut bientôt adoptée par les monastères d'hommes. Le père Jean d'Iépez, né en 1542 d'une famille noble du diocèse d'Avila, s'unit à Thérèse dans les travaux de la réforme. Sous le nom de Jean de la Croix, il a laissé des écrits qui ne respirent, comme ceux de sainte Thérèse, que l'amour le plus pur et le plus tendre, le plus ardent et le plus fort, qui va jusqu'à mettre sa joie dans la souffrance et sa félicité dans le mépris supporté pour Dieu. Sainte Thérèse mourut au monastère d'Albe en 1582, après avoir été éprouvée par de longues infirmités ; et saint Jean de la Croix termina sa carrière en 1591 (1).

55. **Ordre hospitalier de saint Jean de Dieu.** — Les anciens ordres hospitaliers furent, en quelque sorte, continués ou renouvelés par celui de saint Jean de Dieu. Né de parents pauvres et obscurs, en Portugal, vers 1495, cet humble disciple de la folie de la croix, qui avait passé pour avoir perdu la raison, se consacra lui-même au service des malades et des insensés. Plusieurs compagnons, animés du même esprit de charité, s'unirent à lui. Ils bâtirent à Grenade un nouvel hôpital, où ils recevaient les malades dénués de secours. Cet établissement fut encouragé par l'archevêque de Grenade et par d'autres personnes distinguées qui crurent ne pouvoir pas faire une meilleure application de leurs aumônes. Telle a été l'origine de l'ordre hospitalier des frères de la Charité de Saint-Jean de Dieu, ordre vraiment digne, ainsi que son glorieux fondateur, du nom qu'il porte. Il a été approuvé par le pape saint Pie V, en 1572. Les

1. *Les siècles chrétiens*, t. VIII, 189, t. IX.

frères de la Charité sont tous laïques ; mais Pie V, en les approuvant, leur permit de faire élever un d'entre eux au sacerdoce par chaque hôpital, uniquement pour dire la messe et pour administrer les sacrements (1).

56. **Clercs réguliers : Théatins et Barnabites ; Somasques.** — Un grand nombre de congrégations, et même d'ordres religieux, s'élevèrent après la compagnie de Jésus, dans le dessein de travailler à la réforme de la société par la prédication et par l'enseignement. La première de ces corporations fut celle des Théatins : elle a eu pour principal instituteur saint Gaëtan de Thienne, né à Vicence, d'une noble famille, en 1480. Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chietti, ou Théate, au royaume de Naples, et qui devint pape sous le nom de Paul IV, lié d'amitié avec Gaëtan, l'aida, avec deux autres ecclésiastiques à établir une congrégation de clercs réguliers, pour opérer plus efficacement la réforme du clergé. Approuvée par Clément VII, en 1524, cette congrégation ne pouvait ni posséder des terres, ni accepter des testaments, ni demander l'aumône. Les Théatins devaient attendre chez eux qu'on leur apportât des vivres. Ils pensaient que cette institution ne manquerait point de moyens de subsistance, tant qu'elle serait vraiment utile. Elle n'en a jamais manqué : la Providence, qui nourrit les oiseaux du ciel, a pris soin d'y pourvoir.

Peu de temps après l'établissement des Théatins on vit paraître les Barnabites, appelés aussi *clercs réguliers de saint Paul*, parce qu'ils s'adonnaient à la prédication. Leur nom de Barnabites leur est venu d'une église dédiée à saint Barnabé, où ils firent leurs premiers exercices. Trois gentilshommes italiens fondèrent ce couvent à Milan ; ils ne furent confirmés que par Clément VII dans leur établissement, autorisés par Paul III à faire des vœux, et ces missionnaires se répandirent en France et en Autriche.

Les Somasques, ainsi nommés d'une petite ville du Milanais, furent fondés par Jérôme Emiliani, noble vénitien,

1. *Les siècles chrétiens*, VIII, 243.

qui rassembla de pauvres orphelins, en grand nombre, à cause de la peste et de la famine sévissant en ces contrées. Cette admirable institution tendait au même but que celle des Théatins, et des Pères de la doctrine chrétienne de César de Bus, qui furent approuvés par Clément VIII, en 1598.

57. **Oratoire de Saint-Philippe de Néri.** — L'Italie donna encore naissance aux Oratoriens de Philippe de Néri. Originaire d'une famille de Florence (1515), Philippe, après avoir renoncé à un héritage opulent, institua en 1564 l'oratoire italien, et lui donna pour mission d'instruire le peuple et de cultiver les sciences. Les Oratoriens comptent dans leurs rangs le célèbre César Baronius et ses continuateurs Raynaldi, André Galandi, etc. Ils s'assemblèrent d'abord dans un oratoire de la maison de saint Jérôme à Rome, et prirent de là le nom de congrégation de l'Oratoire. Cette association, formée sans autre lien que celui de la charité, et sans autre règle que l'évangile et les saints canons, fut confirmée, en 1574, par le pape Grégoire XIII. Paul V autorisa, en 1613, l'Oratoire fondé par M. de Bérulle, avec le titre de congrégation de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sur le modèle de celle de Rome, ainsi que nous le verrons au XVIIe siècle.

III

LES GUERRES DITES DE RELIGION ET LA PACIFICATION RELIGIEUSE AU XVIe SIÈCLE.

58. **Rénovation catholique, opérée dans l'Église par le concile de Trente.** — L'influence exercée par le saint concile, avec la coopération de tous les ordres de l'Église, a été aussi salutaire que considérable (1). Ses décrets *dogmatiques*, admis, sur la confirmation du pape, avec un respect souverain, par la catholicité tout entière, n'ont été

1. *Revue des questions histor.*, t. VII, 428. *Le concile de Trente*, par M. Baguenault de Puchesse.

combattus que par les seuls protestants. Les adversaires eux-mêmes ne contestent plus aujourd'hui la sagesse qui a présidé à la rédaction des décrets rendus par les Pères, en matière de foi : « En comparant ma croyance, écrit le docteur Pusey, avec celle qu'impose le concile de Trente, je me suis persuadé que les expressions dont il s'est servi ne condamnent pas ce que je crois, ne m'obligent pas à admettre ce que je n'admets pas. Rien ne s'y rencontre qui ne puisse être expliqué d'une manière satisfaisante pour nous, pourvu que ces explications nous soient données par l'Église romaine elle-même. »

Les décrets *disciplinaires*, quoique plus combattus, n'ont pas exercé une moindre influence sur le renouvellement des lois et des mœurs chrétiennes. Pie IV sut le premier donner l'exemple, en mettant ces décrets à exécution dans ses États, dans ses tribunaux et dans sa cour. La sainteté, assise sur la chaire de saint Pierre dans la personne de Pie V, ferma la bouche aux prétendus réformateurs et aux ennemis de Rome. Les saints évêques dont nous avons parlé firent refleurir les vertus des premiers âges, rappelèrent aux fidèles l'austérité des anciennes pénitences, et aux ordres monastiques la stricte observance de leurs vœux. Nous venons de voir comment les congrégations religieuses s'élèvent ou se raffermissent, et se multiplient sous des noms divers pour subvenir à l'éducation des âmes, au soulagement des corps et à tous les besoins de la société moderne. Les Universités reprennent ou continuent leur œuvre d'enseignement, et sans abandonner la méthode scholastique, prennent part au mouvement littéraire qui enfantera le dix-septième siècle. La prédication, dépouillée de ses formes incohérentes et parfois burlesques, qui l'avaient trop longtemps dénaturée, retrouve, avec la gravité et le bon goût, son ascendant sur les âmes.

Nous ne citerons qu'un exemple de ce genre primitif d'éloquence, qui ne manquait pas d'originalité. Lorsque le franciscain Olivier Maillard essayait de plier à la chaire une langue nouvelle, et maniait la parole, avec autant de succès que de hardiesse, en présence des grands et des princes, cu-

rieux de venir l'entendre, on raconte qu'un valet de chambre de Louis XI, ayant averti Maillard que ce monarque, irrité de la virulence de ses discours, le ferait jeter à la rivière : « Va lui dire, répondit le religieux, sur-le-champ, que j'arriverai plus tôt au ciel par eau, que lui avec ses chevaux de poste. » C'était une allusion aux relais de poste que le roi venait d'établir en France. Quoi qu'il en soit, le frère mineur n'abandonnait rien de la véhémence de sa prédication. Nommé cinq fois provincial de son ordre, il gagna la confiance d'Innocent VIII, de Louis XI lui-même, de Charles VIII, du roi d'Aragon, de Ferdinand le Catholique et d'autres princes. Sous la forme piquante d'un dialogue, engagé avec ses auditeurs, il poursuivait chaque vice de ses mordantes censures; aucune considération ne mettait à l'abri de ses attaques ; il interpellait les dames de la cour : « Jeunes filles *illecques* (*illaqueatæ*), il faut laisser vos alliances : il n'y a ne sy ne qua. Jeune gaudisseur là, bonnet rouge, il faut laissier vos regards. Il n'y a de quoi rire, non, femmes d'estat, bourgeoises, marchandes, tous et toutes généralement quelz qu'ilz soient. Il se faut oster de la servitude du diable, et garder tous les commandements de Dieu ; en les gardant vous raserez et détruirez la cité de Jherico... Or levez les esperitz, qu'en dites-vous, seigneurs, estes-vous de la part de Dieu ? Le prince et la princesse, en estes-vous? Baissez le front... Vous autres gros fourrez, en estes-vous? Baissez le front... Les chevaliers de l'ordre, en estes-vous? Baissez le front... Et vous, jeunes dames de court, en estes-vous ? Baissez le front. Dites-moy, s'il vous plaist, ne vous estes-vous pas myrées aujourd'hui, lavées et espoussetées ? — Oy bien, frère. — A ma voulenté que vous fussiez aussi soingneuses de nectoyer vos âmes. »

La science théologique est surtout remise en honneur par le saint concile de Trente, qui a suscité tant de noms illustres et appelé de si grands docteurs à partager ses travaux. Sans parler de ceux que nous avons déjà vu figurer dans l'histoire de ce concile, nous ne pouvons passer sous silence parmi les théologiens : *Melchior Canus,* si célèbre par ses *Lieux théologiques*, où la beauté du style relève

encore celle de la doctrine; *Dominique Soto,* connu par ses deux livres *De la nature et de la grâce,* ses *Commentaires sur les sentences de P. Lombard,* ses traités *De la justice et du droit ;* ils appartenaient à l'ordre des Frères Prêcheurs, de même qu'à l'ordre des Jésuites appartenaient les deux Espagnols *Gabriel Vasquez* et *François Suarez,* commentateurs incomparables de la *Somme* de saint Thomas, et le docte *Bellarmin,* créé cardinal par Clément VIII, l'un des plus grands et des plus habiles adversaires de l'hérésie protestante, dans ses *Controverses de la foi chrétienne,* et l'un des plus dévoués défenseurs de l'Église et du pape : *Albert Pighi,* docteur de Cologne, ne s'est pas montré moins fort controversiste, dans son *Assertion de la hiérarchie ecclésiastique,* et son *Traité de la grâce et du libre arbitre.* Il faut joindre à ces noms ceux de *Thomas Sanchez* et de *Léonard Lessius* sur les *Préceptes du Décalogue*, *La justice et le droit.* Parmi les canonistes, le cardinal Cajetan, le cardinal Contarini, Barthélemy Carranza, Pierre Sutor, etc.; parmi les critiques et les commentateurs de l'Ecriture sainte, le Dominicain Sixte de Sienne, Jansénius, évêque de Gand, Emmanuel Sa, et surtout Jean Maldonat, jésuite espagnol, sur les *Quatre Évangiles,* tiennent une place distinguée. Le jésuite Canisius, dans son *Grand Catéchisme,* présente la *Somme de la doctrine chrétienne,* et résume dans son *Petit Catéchisme* toutes les *Instructions de la piété chrétienne.* Tout ce travail du seizième siècle préparait l'efflorescence catholique du dix-septième, et puisait toute sa séve dans le concile de Trente.

A la suite du concile de Trente, l'hérésie semble pendant quelques années augmenter et s'étendre encore : plus d'une défection nouvelle se produit au sein des pays catholiques; on voit même un ordre religieux et militaire presque entier, l'ordre des chevaliers teutoniques, se laisser entraîner dans l'hérésie par un de ses grands maîtres, Albert de Brandebourg, qui se dépouilla du manteau blanc à croix noire, qu'il avait porté quinze ans, pour devenir duc de Prusse ; apostasie depuis longtemps connue, avec les causes politiques qui la décidèrent, tandis que le retour du prince au

sein de l'Église catholique est un fait récemment établi, ou du moins fondé sur des preuves sérieuses (1).

Mais dès que ce premier entraînement et l'impulsion qui l'a produit sont passés, le protestantisme n'avance plus, il faiblit, bientôt même il recule, et une des causes qui ont mis obstacle à son progrès a été sans contredit l'autorité du concile. Devant la clarté, la précision, la solidité qui ont marqué d'un caractère indélébile la vérité des points contestés par les novateurs, le mouvement de leurs doctrines s'est arrêté. En même temps que la foi catholique s'affirmait, leurs opinions se sont de plus en plus désunies et fractionnées. Tandis qu'ils ont abandonné leurs professions de foi primitives, le symbole de Trente gouverne l'Église plus que jamais ; rien n'y a été altéré, rien n'en est compromis. Il est aussi fort et inébranlable qu'au lendemain des acclamations qui l'ont consacré. Il représente, avec la foi des Pères, des docteurs, des saints, avec la foi de l'Écriture et de la tradition, avec la foi des premiers siècles comme des derniers temps, une doctrine qui ne peut ni se modifier ni périr.

59. **Guerres dites de religion en Allemagne, en Angleterre et en France.** — La séparation religieuse, consommée par le protestantisme, fit naître dans les différents pays de l'Europe des troubles politiques ou sociaux, que l'on est convenu d'appeler *guerres de religion,* et dont il importe de préciser le véritable caractère.

La situation faite à l'Église, dans l'empire d'Allemagne, par l'audace et l'opiniâtreté luthériennes, nous est déjà en partie connue : la *ligue* de *Smalcade* qui fut le commencement des hostilités, et qui même avant la tenue du concile de Trente mit en échec la politique de Charles V, et parvint à balancer sa puissance, nous fait assez présumer la suite des événements. Une paix conclue à Nuremberg et renouvelée à Augsbourg favorisa plutôt qu'elle ne suspendit les progrès de l'hérésie toujours armée et menaçante.

Dans toutes les affaires civiles (2), la division tournait au

1. Albert de Brandebourg, *Études relig. des Pères de la Compagnie de Jésus,* février 1868.
2. Moehler, *Hist. de l'Église,* III, 154.

détriment des catholiques. Les protestants étaient actifs et enthousiastes pour leurs intérêts. Des luthériens venaient d'arriver à Aix-la-Chapelle. A peine eurent-ils pris quelque consistance, qu'ils ne voulurent plus permettre aux catholiques de pratiquer librement leur culte, et se nommèrent un bourgmestre. Il en fut de même à Donanwœrth. Les protestants ne voulaient pas même accorder aux catholiques le droit de citoyens. En 1606, les catholiques furent attaqués pendant la procession de la Fête-Dieu, et affreusement maltraités. Cette fois, après de nombreux avertissements, l'empereur, d'accord avec le tribunal de l'empire, prononça la mise au ban de l'empire de Donanwœrth. Le duc de Bavière fut chargé d'exécuter la sentence, et la ville n'ayant pu payer l'amende devint bavaroise.

Cette mesure, et autres semblables, passa aux yeux des protestants pour le comble de l'injustice. La force de l'empire germanique était réduite à néant ; tout y était paralysé par la discorde : il était obligé de payer un tribut annuel au sultan. Les protestants s'alliaient indistinctement à toute puissance étrangère, et plus les catholiques en souffraient, plus les protestants croyaient affermir leur position. Deux alliances se formèrent en Allemagne : la *ligue catholique* sous le duc Maximilien de Bavière, et l'*union protestante* (ou *évangélique*). Henri IV de France, qui avait formé le plan d'affaiblir l'Autriche et d'anéantir l'empire germanique, stimulait les protestants. Telle fut l'origine de l'union dirigée par l'électeur du palatinat rhénan, allié à la France et à l'Angleterre. La *ligue catholique* comptait sur l'appui de l'Autriche et de l'Espagne.

Telle fut aussi l'origine de la *guerre de trente ans*, qui inonda l'Allemagne de désastres et livra son sort à la merci de l'étranger. Nous laissons à d'autres le soin de justifier la politique suivie par Henri IV après sa conversion et par le cardinal de Richelieu, afin de grandir la France par l'abaissement de la maison d'Autriche. Les dissensions religieuses de l'Allemagne, qui servaient à poursuivre ce but, n'en étaient pas moins déplorables.

Celles qui déchiraient l'Angleterre sous la reine Élisabeth,

et les lois de sang qu'elle mit en vigueur contre les catholiques, font voir à quel prix la fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn réussit à implanter le protestantisme dans son royaume. Contrairement à son père, qui s'était déclaré chef de l Église anglicane, ou pour adoucir ce qu'il y avait de plus étrange dans la suprématie d'une femme à l'égard de la religion, Élisabeth disait que Jésus-Christ seul, et non le roi, pouvait être le chef de l'Église ; le roi n'en était que le premier administrateur. A la faveur de cet euphémisme, elle prétendait bien administrer la liturgie et régler la foi ; et comme elle aimait le luxe et la pompe, elle fit entourer le culte d'une grande magnificence. Elle considérait l'épiscopat comme une institution divine, et se donnait elle-même pour le premier ministre de l'*Église établie,* le centre de l'unité. « Après avoir prescrit à tous ses sujets le serment de suprématie, dit William Cobbett (1), en les plaçant entre l'alternative du supplice ou de l'apostasie, la digne fille de Henri VIII poussa bientôt sa frénésie antireligieuse jusqu'à faire déclarer punissable de mort tout prêtre catholique qui célébrerait la messe dans l'étendue de ses États. Les bourreaux manquèrent bientôt aux victimes, et ma plume s'échappe de mes mains au moment où je me dispose à faire le récit de toutes les atrocités qui épouvantèrent alors l'univers. Comme pour mettre le comble à tant de forfaits, Élisabeth voulait encore violenter les malheureux catholiques jusque dans leur conscience, elle leur imposa, sous des peines terribles, l'obligation de fréquenter les temples de la nouvelle religion, où des tables en bois blanc tenaient lieu d'autels... Élisabeth fit mettre à mort dans une seule année de son règne vingt fois plus de catholiques, pour les contraindre à renoncer à la foi de leurs pères, qu'il ne périt de misérables pendant les trois années que Marie, fille de Catherine, resta sur le trône, pour avoir exploité tour à tour l'apostasie et l'assassinat aux dépens de leurs concitoyens. Je ne crains même pas de dire que, en comparant l'épouvantable nuit de la Saint-Barthélemy à ces massacres

1. *Hist. de la réforme*, 212.

continuels, qui ensanglantèrent toute la durée du règne d'Élisabeth, on sera forcé d'avouer que l'horreur qu'inspire cette affaire désastreuse diminue par degrés pour se reporter tout entière sur les quarante-cinq années que dura la tyrannie de la reine *Vierge.* » Nous renvoyons le lecteur au récit de l'écrivain protestant, qui ne cherche pas à déguiser l'assassinat juridique de Marie Stuart, reine d'Écosse, et qui nous révèle les larmes hypocrites de la reine d'Angleterre sur la mort prématurée de *sa chère cousine,* dont elle avait signé l'arrêt de sa propre main (1). Il est vrai que parmi les historiens anglais, quelques-uns ont paru hésiter sur la culpabilité de Marie Stuart, ou même n'ont pas craint de lui reprocher, comme un crime, son inexpérience, son ignorance et son malheur. M. Froude surtout s'est mis à la tête de la réaction contre l'infortunée princesse. Il « épouse hardiment, dit M. Wiesener (2), les animosités et les prétentions nationales, les dissimulations et les suppositions de faits qui eurent cours au seizième siècle ; en un mot les récits officiels, où est altéré si profondément, sur beaucoup de points, le caractère vrai des événements. » Mais il ne paraît pas que l'art et le talent de l'écrivain, soutenus par un ton d'ironie humoristique, aient suffi à changer les conclusions de l'histoire, telles que nous les présente W. Cobbett, et la critique plus récente encore de Georges Chalmers (1822), de Miss Agnès Strickland (1852-1858) et enfin de M. Jules Gauthier et de M. Petit (1873) (3).

Nulle autre destinée ne paraît plus triste que celle de Marie Stuart, dit encore M. Wiessener (4), et nulle peut-être ne présente un double intérêt, comparable à celui qui résulte des problèmes de son histoire et des souffrances de sa vie. Poursuivie dès son jeune âge par les piéges et la trahison ; plus tard accusée faussement d'avoir déshonoré et assassiné Darnley, son mari ; contrainte par les assassins véritables, c'est-à-dire les nobles d'Écosse, d'épouser Bothwell leur

1. Ibid., *Hist. de la réforme*, 251.
2. *Revue des quest. hist.*, Marie Stuart, etc., t. IV, 387.
3. *Correspond.*, t. LIV, nouv. série, p. 491.
4. Ibid., *Revue des quest. hist.*, t. XXI, p. 215.

complice, dont ils lui dissimulent le crime ; puis renversée par eux de son trône, emprisonnée sous l'accusation mensongère d'adultère et de meurtre, et sous prétexte du scandaleux mariage qu'ils lui ont imposé, Marie Stuart, à l'âge de vingt-cinq ans, n'a pas épuisé la moitié du calice d'amertume. Une seconde vie de torture commence pour elle, après qu'échappée de sa prison de Loch-Leven et vaincue à Langside, elle a cherché un refuge en Angleterre, auprès d'Élisabeth, sa plus mortelle ennemie, qui l'y avait conviée, en *bonne sœur,* par de trompeuses promesses. Prisonnière, persécutée, en butte à toutes les calomnies, elle subit pendant dix-neuf ans toutes les souffrances physiques et morales. Enfin ses ennemis, exaspérés par leurs propres fureurs, inventent une dernière calomnie, et accusent Marie d'avoir conspiré contre la vie de la reine d'Angleterre ; et de la hache, qui depuis si longtemps déjà frémissait dans la main d'Élisabeth, ils portent à la victime un coup mortel.

Il suffit, du reste, de lire les dernières lettres de Marie Stuart, à la fin de sa captivité, et le journal inédit de Bourgoing, son médecin, qui nous conduit jusqu'au jour de l'exécution de la reine d'Écosse, pour rester convaincu de la grandeur de son caractère et de son innocence ; rien de plus admirable que cette mort, qui semble presque transformer l'héroïne en martyre.

Les comtes de Kent et de Shrewsbury avaient été chargés par Élisabeth de faire exécuter la sentence. Ils arrivèrent, le 7 février 1587, au château de Fotheringay, et, dès le jour même, dans l'après-midi, demandèrent à parler à la reine captive. Elle leur fit dire qu'elle était indisposée et au lit, mais que si l'affaire était urgente, elle se lèverait pour les recevoir. Sur leur réponse que cette affaire ne pouvait souffrir aucun délai, elle prit en toute hâte une robe de chambre, et les deux comtes, suivis de Beale, clerc du conseil, du geôlier Paulet et de Drury, furent introduits auprès d'elle, en présence de Bourgoing, son médecin, de ses femmes et de ses serviteurs. Beale, ayant déroulé son parchemin muni du sceau équestre d'Élisabeth, lut à haute voix la sentence d'exécution. La reine, assise dans un fau-

teuil au pied de son lit, sans l'interrompre et sans montrer la moindre émotion, l'écouta avec une majestueuse dignité. Cette lecture finie, elle inclina la tête en témoignage de soumission à la volonté d'en haut ; puis, faisant le signe de la croix, elle s'écria d'un ton joyeux et en poussant un cri de délivrance : « Au nom de Dieu, bienvenue soit telle nouvelle ! Vous me faites un grand bien de me retirer de ce monde, duquel je suis très-contente de sortir pour la misère que j'y vois, et y étant en continuelle affliction, ne servant de rien et ne pouvant être utile à personne. Il y a longtemps que je me doutais de ce qui m'advient, et je ne fais que l'attendre de jour en jour depuis dix-huit ans. Par la grâce de Dieu, tout indigne que je m'estime, je suis née reine, reine sacrée ; je suis proche parente de la reine d'Angleterre, petite-fille du roi Henri septième, et j'ai eu cet honneur d'être reine de France. Mais toute ma vie n'a été qu'une suite de malheurs... Je suis prête et joyeuse de répandre mon sang pour la cause du Tout-Puissant, mon Sauveur et mon créateur, pour celle de l'Église, et pour le maintien de mon droit à la couronne d'Angleterre... Et pourtant j'étais venue « *de franche volonté en ce pays* », dans l'espérance d'obtenir des secours que m'avait promis la reine d'Angleterre. S'il m'avait été permis de lui parler une seule fois, je me serais bien accordée avec elle, et nous eussions réglé nos différends à la satisfaction de tous. »

Elle insista sur ce point qu'étant venue en Angleterre sur les promesses formelles d'Élisabeth, elle n'avait trouvé, au lieu d'un inviolable asile, qu'une prison, et que pendant près de dix-neuf ans, en vertu de la foi jurée, des traités, du droit des gens, de toutes les lois divines et humaines, elle avait été gardée à vue entre les murailles, et soumise à toutes les humiliations et aux traitements les plus iniques et les plus durs. Puis posant la main sur la Bible, ou un Nouveau Testament catholique, qui était devant elle sur sa petite table, elle jura et protesta, de la manière la plus solennelle, qu'elle était innocente du crime qu'on lui imputait d'avoir conspiré contre la reine. Jamais, disait-elle, ce crime n'était entré dans sa pensée ; jamais elle n'avait

donné son consentement à ceux qui pouvaient l'avoir conçu ; jamais elle n'avait « cherché ni poursuivi la mort de la reine d'Angleterre. »

Marie Stuart demanda, avec instance, et comme une grâce suprême, qu'on lui rendît son aumônier qui était dans le château, afin qu'il lui donnât les dernières consolations, et qu'elle pût mieux se préparer à la mort. Élisabeth avait envoyé sur ce point aux commissaires des ordres impitoyables. Ils rejetèrent la prière de Marie, sous prétexte qu'une telle tolérance blesserait leur foi et leur religion. Marie, de son côté, refusa le ministre protestant, qu'on lui offrait et qu'on la pressait d'accepter, à force de sollicitations. « Non, dit-elle avec véhémence, je n'ai que faire de lui, je ne veux ni le voir ni l'ouïr, et qu'on ne se mette pas en peine davantage de me persuader. Je vois bien qu'on tâche de me faire perdre l'âme avec la vie, si l'on pouvait ; mais il ne s'en fera rien. Ainsi, j'espère que Dieu aura merci de moi, car je me suis déjà préparée. Il connaît mon cœur, ma volonté, mon intention, et quel est mon désir et ma résolution ; il me secourra et me pardonnera mes fautes. Je m'étonne de ce qu'à la fin, lorsque j'avais plus besoin de mon prêtre, on me le dénie ; je l'avais demandé spécialement pour m'assister à ma dernière fin ; la reine d'Angleterre me l'avait accordé et l'avait laissé venir par devers moi, et depuis on me l'a ôté, et empêché de venir au temps le plus nécessaire, chose cruelle et inhumaine et indigne des Anglais. »

Le comte de Kent lui déclara « qu'il avait été conclu qu'elle ne pouvait vivre sans mettre en danger l'État, la vie de la reine, et la religion » protestante. « Votre vie, lui dit-il, serait la mort de notre religion ; votre mort en sera la vie. » — « J'étais loin de me croire digne d'une telle mort, s'écria Marie, et je la reçois humblement comme le gage de mon admission parmi les serviteurs de Dieu. » Le comte de Kent l'ayant de nouveau pressée d'entendre le ministre, pour couper court à ses importunes sollicitations, elle lui demanda quand elle devait mourir. » Demain, à huit heures du matin, » lui répondit en balbutiant le comte

de Shrewsbury. Elle se plaignit de la brièveté du délai. Jusque-là, disait-elle, elle n'avait pu faire son testament, faute d'avoir en main ses papiers et ses livres de compte, elle les réclama aussi vainement que son aumônier.

Les serviteurs de la reine ne pouvaient retenir leurs larmes et leurs sanglots. Bourgoing, qui pleurait amèrement, supplia les comtes de surseoir pour quelques jours, ou au moins, pour quelques heures, à l'exécution, afin que la reine eût le temps de mettre ordre à ses affaires, et de faire quelques libéralités à ses serviteurs dénués de ressources. Il rappela au comte de Shrewsbury les soins qu'il lui avait donnés lorsqu'il était malade ; il fit appel aux sentiments de généreuse commisération qu'il avait montrés pour sa prisonnière. Tout fut inutile auprès de ce commissaire sans entrailles, malgré la déclaration de Beale, qui faisait valoir, qu'aux termes de la commission, on pouvait user du sursis.

Alors Marie, qui n'avait rien perdu de son admirable tranquillité, se tournant vers ses serviteurs éplorés : « Eh bien ! Jeanne Kennedy, ne vous l'avais-je pas bien dit ? Savais-je pas bien qu'ils avaient envie de faire ce qu'ils ont fait... Je leur étais un trop grand obstacle pour leur religion. Or sus ! il faut que l'on hâte le souper, afin que je donne ordre à mes affaires. » Et comme elle voyait couler les larmes de ses serviteurs : « Mes enfants, ajouta-t-elle, il n'est plus temps de pleurer, cela ne vous sert de rien ; que craignez-vous maintenant ? Vous vous devez plutôt réjouir de me voir en bonne voie pour sortir de tant de maux et afflictions où j'ai si longtemps été ; je ne sers de rien en ce monde, je suis inutile à tous, vous devriez plutôt vous consoler avec moi de ce qu'il a plu à Dieu me faire cette grâce, que je meure pour une si bonne querelle. » Et comme les pleurs et les sanglots de ces pauvres gens redoublaient : « Or sus ! reprit-elle, que chacun se mette en patience, et nous laisse ici prier Dieu. » Lorsque tous les hommes furent sortis, elle passa quelque temps en prières avec ses femmes ; puis divisant son argent en plusieurs parts, elle les plaça dans autant de petites bourses, avec un

papier sur lequel le nom de chacun de ses serviteurs était inscrit de sa propre main. Elle fit devancer l'heure du souper et mangea peu, comme à son ordinaire. Bourgoing, remplissant les fonctions de maître d'hôtel, depuis le départ de Melvil, lui présentait chaque plat d'une main tremblante, et, de l'autre, il essuyait une larme. « Avez-vous remarqué, Bourgoing, ce qu'a dit le comte de Kent dans l'entretien qu'il a eu avec moi? Il a dit que ma vie aurait été la mort de leur religion, et que ma mort en sera la vie. Oh ! que je suis contente de ces paroles ! Voici enfin la vérité ; elle s'est fait jour d'une manière éclatante. Si le comte de Kent a espéré me faire embrasser sa croyance, ajouta-t-elle en souriant, il a bien perdu son temps, et certes, pour me convaincre, il aurait bien fallu un autre docteur que celui-là. Pour toutes les vies du monde je ne changerais pas d'une seule petite pensée. »

Après avoir mis ordre à ses dernières volontés, avec la plus entière liberté d'esprit, elle dit à ses serviteurs « qu'elle ne voulait plus penser aux choses de ce monde, mais employer le peu qui lui restait à vivre aux choses de l'éternité. » Il était deux heures du matin. A l'exemple du Christ, et pour se préparer au dernier pèlerinage, elle se fit laver les pieds. Puis, se sentant fatiguée, elle se jeta tout habillée sur son lit, tandis que ses femmes veillaient et priaient à genoux auprès d'elle. Selon son habitude pieuse de se faire lire quelques pages de la vie des saints, le soir avant de s'endormir, elle dit à Jeanne Kennedy de chercher dans le livre la vie d'un saint qui aurait été d'abord un grand coupable. Elle s'arrêta au bon larron, disant avec humilité : En vérité, « il a été un grand pécheur, non pas si grand que moi. Je veux le prendre pour patron durant le temps qui me reste à vivre... Puisse mon Sauveur, en mémoire de sa passion, avoir souvenance et merci de moi, comme il eut de lui, à l'heure de sa mort. » Elle se rappela qu'il faudrait un mouchoir pour lui bander les yeux, au moment du supplice ; elle s'en fit apporter un des plus fins et des plus beaux, et le mit à part avec soin. Pendant quelques heures, étendue sur son lit, les yeux fermés et les mains jointes sur sa poitrine, elle

garda l'immobilité d'une statue couchée sur un tombeau, mais elle ne s'endormit pas. Au mouvement de ses lèvres, au paisible sourire qui errait sur son visage, ses femmes s'aperçurent qu'elle priait et que son âme était absorbée par la contemplation de la vie future.

A la pâle et triste lueur de l'aube, lorsqu'elle entendit sonner six heures, elle avertit ses femmes qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre. C'était le 8 février 1587, le 18, d'après le calendrier grégorien. Elle prit soin de distribuer elle-même à ses fidèles serviteurs les bourses qu'elle avait préparées la veille, sans oublier un modeste legs de sept cents écus pour les pauvres. Elle entra dans son antichambre, qu'elle avait transformée en oratoire, et là, entourée de ses serviteurs, elle resta longtemps en prières. Alors son médecin, effrayé de sa pâleur et sachant qu'elle ne pouvait rester longtemps à genoux, l'aida lui-même à se relever et lui présenta un peu de pain et de vin qu'elle accepta volontiers, en le remerciant avec un doux sourire du soin qu'il prenait de lui offrir son dernier repas.

L'heure du supplice était arrivée, et les lords venant chercher la reine, ne voulaient souffrir aucun retard. Au second coup, la porte s'ouvrit. Le shériff, sa baguette blanche à la main, entra seul. A l'aspect de la reine et de ses serviteurs agenouillés au pied de l'autel, dans le plus profond recueillement, il fut si troublé, qu'après un moment de silence, il put à peine articuler ces mots : « Madame, les lords m'ont envoyé vers vous. — Oui, allons, » dit la reine d'un ton ferme et en se tournant vers lui. Bourgoing, la soutenant par-dessous les bras pour l'aider à se relever, lui demanda si elle voulait qu'on lui donnât le crucifix d'ivoire qui était sur l'autel. « Vous m'avez fait un grand plaisir, lui répondit-elle, de m'en faire souvenir, c'était mon intention. » Elle prit la croix de ses mains, la baisa avec ferveur, et la remit à Annibal Stuart, son valet de chambre, pour qu'il la portât devant elle. Mais bientôt l'ordre ayant été donné aux serviteurs de la reine de se séparer de leur maîtresse, qu'ils ne pouvaient accompagner à la mort, Marie reprit le crucifix, le livre d'heures et le mouchoir brodé d'or

qu'elle leur avait confiés. Alors ces pauvres gens, laissant éclater leurs gémissements et leurs cris de douleur, couvrirent ses mains de baisers et de larmes, et s'attachant à sa robe, prosternés à ses pieds, ne pouvaient se résoudre à ce dernier adieu. Néanmoins, dans le cours du triste trajet, la reine demanda et obtint qu'il fût permis à quelques-uns de ses serviteurs d'assister à sa mort, afin qu'ils pussent rendre témoignage qu'elle avait persévéré dans sa foi jusqu'à son dernier soupir. Bourgoing fut du nombre de ces quatre ou cinq serviteurs admis à suivre la reine, avec deux de ses filles, Élisabeth Curle et Jeanne Kennedy, que l'on ne put refuser à ses instances qui ressemblaient à des ordres.

Dans la grande salle basse du château, tendue de noir, qui devait servir à l'exécution, Marie Stuart, assise sur une chaise également voilée de noir, écouta la lecture de la sentence et prononça d'une voix ferme quelques paroles de protestation, recueillies par ses serviteurs : elle se plaignait de ce qu'étant née reine, et non sujette aux lois, proche parente de la reine d'Angleterre et sa légitime héritière, on l'avait longuement et injustement détenue en prison, pour l'envoyer à la mort ; elle remerciait Dieu de ce qu'il avait permis qu'à cette heure elle mourût pour sa religion, et prenait à témoins tous ceux qui l'environnaient qu'elle mourait catholique, et qu'au moment de sa mort elle déclarait, comme elle avait toujours fait, en particulier et en public, n'avoir jamais inventé rien, ni consenti à rien qui fût contre la vie ou la personne d'Élisabeth. Enfin elle pardonnait de bon cœur à tous ceux qui l'avaient offensée ou qui avaient concouru à sa mort, comme elle priait de vouloir lui pardonner à elle-même.

Le docteur protestant Flechter, doyen de Peterborough, essaya vainement d'offrir, et voulut même imposer le secours de son ministère à Marie Stuart, qui lui dit n'avoir besoin ni de son service ni de son prêche, et le comte de Shrewsbury dut lui-même engager le doyen à se taire et à se contenter de prier. La reine, armée du crucifix qu'elle tenait à la main, se défendait en se signant et en baisant avec ardeur l'image de notre rédempteur. Elle invoqua la Vierge Marie

et tous les saints, recommanda ensuite à Dieu son fils, le roi d'Écosse, et même la reine Élisabeth, et témoigna l'espérance, bien qu'elle fut une grande pécheresse, d'être sauvée par les mérites de Jésus crucifié, aux pieds duquel elle désirait répandre tout son sang : « De même, s'écriait-elle, que tes bras, ô mon Dieu, furent étendus sur une croix, ainsi étends sur moi tes bras miséricordieux, reçois-moi à merci, et me pardonne tous mes péchés. »

L'exécuteur, le visage caché sous un masque noir, s'approcha d'elle pour la dépouiller de son manteau et de son voile. Mais elle l'écarta doucement de sa main : « Laissez-moi faire, lui dit-elle en souriant, j'entends ceci mieux que vous ; je n'eus jamais de tels valets de chambre. » Elle ôta elle-même les épingles de sa coiffure, et s'aida du secours de ses deux pauvres filles, qui pleuraient à chaudes larmes, tandis qu'elle-même, de sa voix la plus douce et la plus tendre, essayait d'affermir leur courage. Elle voulait réserver sa croix d'or à Jeanne Kennedy, mais le bourreau la réclama comme son droit.

Elle donna sa bénédiction à tous ses serviteurs, qu'elle voyait, au pied de l'échafaud, plongés dans le plus profond accablement. Puis elle embrassa Élisabeth Curle et Jeanne Kennedy, qu'elle bénit par un signe de croix : « Adieu, pour la dernière fois, leur dit-elle en français, accompagnant cette parole d'un geste de sa main ; adieu, au revoir. » Et lorsque cette dernière lui eut bandé les yeux, elle leur ordonna de descendre. En ce moment les deux bourreaux, tombant à genoux aux pieds de la reine, la prièrent, comme il est d'usage en Angleterre, de leur pardonner sa mort. « Je vous pardonne de bien bon cœur, leur répondit-elle, car à cette heure j'espère que vous ferez fin à tous mes troubles. »

Marie Stuart, pendant les derniers apprêts du supplice, disait avec ferveur : « Mon Dieu, j'ai espéré en vous, je remets mon âme en vos mains. » Le bourreau, gagné par l'émotion, frappa d'une main mal assurée. Ce ne fut qu'au troisième coup de hache que la tête roula près du billot (1).

1. *Marie Stuart, son procès et son exécution.* — Journal inédit de Bourgoing. — *Correspondant*, t. LXV, nouv. série, 25 octob. 1875, p. 320.

L'Angleterre était devenue protestante aussi bien que l'Écosse, déjà troublée sous Marie Stuart par les prédications furibondes de Knox, et livrée sous le roi Jacques à la lutte des épiscopaux et des presbytériens ou des puritains. Ces derniers prévalurent dans ce pays, dont la couronne réunie à celle de l'Angleterre devait passer à l'infortuné Charles Ier.

La France demeura catholique, mais non pas sans qu'il lui en coûtât bien du sang et des larmes. Les rois, qui portaient le nom de *très-chrétiens*, appuyaient les protestants en Allemagne, et s'opposaient à l'introduction de la réforme en France. Quoi qu'il en soit, du reste, de la politique des princes au dedans et au dehors du royaume, la masse du peuple, fortement attachée à sa vieille croyance, repoussa toujours les atteintes qu'on essaya de lui porter, et le protestantisme se brisa contre son énergie. Les protestants reçurent le nom de *huguenots*, dénomination qui venait probablement de Tours, où l'on appelait ainsi les revenants(1); c'était une allusion aux assemblées nocturnes où les protestants se rendaient couverts d'un masque. D'autres prétendent que le mot allemand *Eidgenoss* qui veut dire *confédérés*, ou le nom de Hugues, un des chefs calvinistes, a fait appeler *huguenots* les partisans de la secte nouvelle.

Sous le règne de Henri II, les protestants se fortifièrent en France (1547-1559). Sous le gouvernement de son fils François II (1559-1560), l'influence des Guise, ducs de Lorraine, souleva de graves mécontentements, et jeta dans le parti contraire le prince de Condé et son frère le roi de Navarre, chef des Bourbons. Charles IX monta sur le trône en 1560, sous la tutelle de la reine mère, Catherine de Médicis, qui, pour se maintenir au pouvoir pendant la minorité de son fils, favorisa tour à tour l'un ou l'autre parti, en suivant une politique digne de Machiavel. Les protestants eurent une part considerable à la conjuration tramée contre le roi. Les catholiques formèrent contre eux un triumvirat composé du

1. Moehler, *Hist. de l'Église*, III, 197.

connétable de Montmorency, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André. Trois guerres engagées par les huguenots se succédèrent rapidement et avec des fortunes diverses. Les huguenots finirent par succomber. Ils avaient déjà inondé la France du sang des catholiques, tué dans les provinces les prêtres et les moines, et Briquemant, un de leurs chefs, portait un collier formé d'oreilles coupées aux prêtres qu'il immolait. Rien de plus affreux, dit W. Cobbett, rien de plus affreux que la Michelade, comme l'ont nommée les gens du pays, massacre exécuté à Nîmes par les réformés en 1567, avec une horrible régularité, le jour de la Saint-Michel. Les catholiques, enfermés dans l'hôtel de ville et gardés à vue, furent égorgés par leurs ennemis d'une manière qui ressemble tout à fait aux massacres de septembre, pendant la révolution française. On fit descendre l'un après l'autre dans les caveaux les malheureux que l'on voulait mettre à mort, et que les protestants attendaient pour les tuer à coups de dague. On avait placé sur le beffroi et sur les fenêtres du clocher des gens armés de torches, pour éclairer cette boucherie : la plupart des victimes furent jetées dans un puits qui avait quarante-deux pieds de profondeur, et quatre pieds de diamètre ; il fut comblé au point que l'eau, mêlée de sang, se répandait au dehors, et longtemps après on entendait encore les cris étouffés et les gémissements des malheureux qui se trouvaient écrasés par les cadavres. On fit une recherche exacte dans les maisons des catholiques. Cette tuerie dura de onze heures du soir à six heures du matin.

Toutes ces horreurs, et bien d'autres que nous n'avons ni le loisir, ni le courage de raconter, l'histoire les a oubliées ou dissimulées ; mais il en est une qui n'a pu lui échapper, le massacre, ou, comme l'appellent les Allemands, les noces sanglantes de la Saint-Barthélemy à cause du mariage de Marguerite, sœur du roi, avec Henri de Navarre ou le Béarnais, célébré en 1572, la nuit de la Saint Barthélemy. Les catholiques, comme tels, n'y eurent point de part, continue l'éminent historien dont nous invoquons le témoignage ; aucun cardinal, aucun évêque, aucun prêtre ne trempa dans

le complot du massacre des huguenots. La source première de cette vengeance politique fut Catherine de Médicis. Le nombre des victimes dans toute la France ne s'éleva pas à quatre mille, chiffre bien inférieur à celui des catholiques précédemment assassinés par les huguenots. Ajoutons que ceux-ci s'étaient alliés à l'étranger contre leur propre souverain, et lui avaient livré des villes et des forteresses.

60. La Saint-Barthélemy, son vrai caractère et ses suites (1). — Il importe, avant tout, de rappeler que l'invasion du calvinisme ou de la prétendue réforme en France n'était rien moins qu'une agression injuste, et une conspiration permanente contre les droits anciens et imprescriptibles de la religion romaine. Comme erreur déjà condamnée par l'Église, le système protestant méritait d'être mis au ban de la société par la nouveauté monstrueuse de sa doctrine, qui préconisait le fatalisme, l'inutilité des bonnes œuvres, l'inamissibilité de la justice, etc. Comme négation religieuse contre l'unité catholique, il introduisait, avec le principe du *libre examen*, un principe de révolte ; il menaçait la constitution et la législation du pays par une doctrine révolutionnaire et antisociale, qui provoquait incessamment à la guerre civile, qui prêchait au besoin l'égalité des conditions et sanctifiait l'assassinat. La royauté, aussi bien que la justice et la religion, étaient obligées, par intérêt commun et par devoir, à refuser la liberté, demandée par une faction, les armes à la main.

Trois complots séditieux et trois grandes guerres, dans l'espace de dix ans, furent le résultat de ces prétentions affichées par le parti huguenot. Pour se défendre, la royauté n'usa que d'expédients, de tergiversations et de ruses, et ne sut point profiter de ses victoires. La politique de la cour, devenue italienne sous Catherine de Médicis, n'accepta pas franchement l'idée catholique, tandis que l'idée païenne de la renaissance pénétrait dans les arts et dans les lettres, et même dans la conduite des gouvernements, et que l'idée césarienne prédominait chez les légistes, défenseurs, depuis

1. Georges Gandy, *Revue des questions historiques*, t. I, 1-332.

le quatorzième siècle, des maximes autocratiques du droit romain. Ni François Ier, ni Henri II n'avaient travaillé sérieusement à enrayer le mouvement de la réforme ; et Catherine de Médicis, dans ses vues étroites et personnelles, ne songea qu'à neutraliser les partis ; Charles IX, successeur de François II, malgré des qualités incontestables, ne fut guère, entre les mains de l'Italienne, qu'un grand enfant impressionnable et mobile. De 1560 à 1570, les concessions de la cour et les traités se succédèrent, comme si les catholiques avaient eu besoin de faire oublier la grandeur de leurs succès, par la facilité des édits et des priviléges accordés aux protestants. La paix de 1570 se fit malgré l'Espagne et malgré saint Pie V, qui prévoyait, dans sa sagesse apostolique, tous les maux qui devaient en sortir.

Dès l'année 1570, il est facile de suivre, jour par jour, la marche funeste des choses. Le traité de Saint-Germain, signé le 8 août, stipulait la liberté de conscience pour les réformés et le libre exercice de leur culte partout, excepté dans un rayon déterminé autour de Paris et des lieux où la cour séjournerait. L'amnistie générale accordée aux religionnaires, avec le recouvrement de leurs biens, les déclarait en outre admissibles à tous les emplois; ils avaient la faculté de récuser un certain nombre de juges dans les parlements, qui, en général, leur étaient hostiles ; et ces vaincus de la veille obtenaient, comme places de sûreté, quatre villes, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité-sur-Loire, qu'ils devaient garder pendant deux ans, en garantie de l'exécution du traité, à la seule charge de recevoir dans chacune d'elles un commissaire royal. C'était constituer dans l'État une sorte de république, indépendante à l'intérieur et communiquant à l'extérieur, ainsi qu'on l'a remarqué judicieusement, avec les ennemis jurés de la France et de la religion. Les catholiques furent humiliés de ce traité, qui anéantissait le fruit de quatre victoires. La cour de Charles IX voulait gagner les protestants par des caresses, ou les rapprocher par des alliances : c'est ainsi que fut préparé et conclu le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois, troisième fille de Catherine. En même

temps l'amiral Coligny, rentré au palais, avait si fortement pris place dans l'esprit et dans le cœur du roi, qu'il lui faisait goûter ses projets contre l'Espagne, et menaçait d'enlever à Catherine le reste d'influence qu'elle était si jalouse d'exercer sur son fils. L'audace des huguenots, encouragée par le crédit de l'amiral, en vint à ce point qu'au conseil ils disaient au roi : « Faites la guerre au roi d'Espagne, Philippe II, ou nous vous la ferons. » Cette puissance toujours croissante de Coligny contrariait l'ambition de Catherine, qui craignait en même temps qu'une guerre allumée contre l'Espagne n'amenât une conflagration générale en Europe. La reine mère profita d'une partie de chasse, pour s'emparer de son fils, et combattre les desseins de l'amiral, qui vit échouer dans les conseils du roi l'affaire préparée de si loin, en secret, contre Philippe II et les catholiques. Mais Catherine effrayée ne crut pas avoir recouvré son ascendant, ni détourné le coup, tant que Coligny demeurerait auprès de son fils Charles IX, dont il avait les bonnes grâces. Sa politique ne recula pas devant un crime, auquel la religion n'eut jamais aucune part, ni comme agent, ni comme motif. Catherine résolut la mort de l'amiral : il fut décidé qu'un assassin serait aposté pour tuer Coligny. Les Guise furent-ils mis dans le secret, on l'ignore ; le nonce Salviati l'affirme, d'autres contemporains soutiennent le contraire. Quoi qu'il en soit de ces projets de vengeance qu'eût réprouvés le premier des Guise assassiné par Poltrot, le 22 août 1572, Coligny, venant de quitter le Louvre, regagnait sa demeure, peu accompagné, lorsque Maurevel lui tira un coup d'arquebuse et prit aussitôt la fuite sur un cheval tout sellé. L'amiral eut les deux bras atteints et l'un des deux fracassé. Charles IX alla voir le blessé avec Catherine, et s'écria dans la sincérité de son indignation : « Par la mort Dieu, je vengerai cet outrage si roidement qu'il en sera mémoire à toujours ; mon père, la douleur est pour vous, l'injure est pour moi. » L'irritation des huguenots fut au comble. Ils s'étaient rassemblés à Paris, pour les noces du roi de Navarre, au nombre de plus de huit mille. Ils firent enten-

dre des paroles insolentes et menaçantes. « Le bras est blessé, disait l'amiral, la tête ne l'est pas; s'il me faut couper le bras, j'aurai la tête de ceux qui sont en cause; ils pensaient me tuer, mais je les préviendrai. »

Catherine et le duc d'Anjou tremblaient d'être les premières victimes de la fureur populaire, si le mystère d'iniquité venait à se dévoiler. Charles IX tint un conseil secret aux Tuileries. La reine lui déclara ou lui fit déclarer par Retz, que c'était elle qui avait armé le bras de Maurevel; elle représenta que la guerre civile était imminente, que les huguenots, pour venger l'amiral, se tenaient prêts, qu'ils attendaient des forces à Melun, et qu'on pouvait être surpris comme on l'avait été à Amboise et à Monceaux, « que chacun élirait un chef, et qu'il ne resterait plus au roi que son titre, si encore il le gardait ». On proposa donc de frapper *les principaux chefs* des calvinistes, en exceptant toutefois le roi de Navarre et le prince de Condé, à cause de leur âge et pour diminuer l'horreur de ces luttes sanglantes. Charles IX résista, par humanité et par crainte de se déshonorer. Catherine, quoique fort troublée elle-même, le menaça de se retirer et l'accusa d'avoir peur. Il eut alors un de ces accès d'emportement qui lui étaient ordinaires, et après une hésitation violente, dit M. Dareste (1), il s'écria: « Tuez les tous, au moins, afin qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher après. » Effrayé des suites de sa colère, il voulut tout prévenir; mais il était trop tard: l'heure de minuit était sonnée à l'horloge du palais, et Coligny, assassiné lâchement par Besme, avait été livré à Guise. A peine celui-ci eut il reconnu le cadavre de la victime, que l'allemand Besme venait de lui jeter: « Allons, camarades, s'écria-t-il, continuons notre ouvrage, le roi l'ordonne.» Nevers, Montpensier, Tavannes, parcoururent la ville en déclarant partout qu'une conspiration ourdie par l'amiral venait d'être découverte, et que le roi l'avait fait périr. « Le tocsin du palais, dit Tavannes, point avec le jour. Tout se croise, tout s'émeut, tout s'excite et cherche colère. Le sang et la mort

1. *Hist. de France*, IV, 282.

courent les rues, en telle horreur que Leurs Majestés qui en étaient les auteurs ne se pouvaient garder de peur dans le Louvre; tous huguenots indifféremment sont tués, sans faire aucune défense. » Ainsi les passions s'exaltent au sein des ténèbres, et dépassent toutes les prévisions: des catholiques, que les crimes des huguenots ont profondément irrités, des royalistes que la félonie exaspère, et des sicaires, répandus en tous lieux, qui tuent pour piller, ne s'arrêtent plus à l'exécution des principaux chefs, comme on l'avait résolu d'abord, mais généralisent les meurtres, sans qu'aucun des magistrats de Paris prenne part à ces attentats. Le célèbre professeur Ramus et le sculpteur Jean Goujon furent au nombre des victimes. Charles IX avait appelé près de lui le roi de Navarre et le prince de Condé. On prétend qu'il leur donna le choix entre la messe et la mort, en leur accordant trois jours pour se décider. De Thou et les auteurs des relations italiennes estiment qu'il périt au moins deux mille personnes en cette journée. Catherine elle-même essaya de calmer ces tragiques fureurs qu'elle avait soulevées. C'est à grand'peine qu'après les ordres réitérés de Charles IX, du prévôt des marchands et des échevins de la ville, la sécurité des personnes et des propriétés se trouva rétablie.

Cependant la crise a été imprévue, soudaine. Comment l'apprendre à la France entière, aux cabinets étrangers? D'abord la cour hésite : elle a eu peur d'un complot, elle a peur de le révéler. Ainsi le 24 août, les dépêches royales imputent *l'émotion* de Paris à l'inimitié mutuelle des maisons de Guise et de Châtillon ; puis l'idée de complot, fausse idée qu'a inspirée la peur, est solennellement émise, le 26 août, dans un lit de justice. Elle se retrouve dans les lettres de toutes parts expédiées aux provinces et aux cours étrangères. Des ordres verbaux, du 24 au 26 août, avaient prescrit aux gouverneurs, en certains lieux ou partout, d'exécuter les principaux factieux ; ils sont révoqués le 27 août et les jours suivants. Décidément le roi veut que la tranquillité publique, sur tous les points de la France, soit rétablie ou maintenue ; il conserve, sauf quelques restric-

tions provisoires, l'édit de pacification. Ces paroles tardives ne calment pas les provinces. En beaucoup de villes, les passions abjectes auxquelles la religion et même la politique sont tout à fait étrangères, et aussi la fureur des représailles, renouvellent, dans des proportions diverses, pendant plusieurs mois, des excès sanguinaires dont on a, du reste, beaucoup exagéré l'intensité.

Au dehors, ce sont encore les tergiversations de la peur. Le 24 août, la cour annonce aux cabinets le soi-disant tumulte causé par les Guise et les Châtillon ; ne pouvant présumer l'issue des événements, elle dissimule. Un peu plus tard, elle rejette ce subterfuge ; elle a, disent ses dépêches, devancé des conspirateurs, sans pouvoir attendre les trop lents procédés de la justice.

En deux mots, l'action irréligieuse, séditieuse et antisociale du protestantisme, fortifiée par la faiblesse de Catherine et de Charles IX, prépara la Saint-Barthélemy. Cette catastrophe eut pour causes immédiates les ressentiments et l'ambition de la reine mère, du duc d'Anjou et des Guise contre l'amiral, l'insuccès d'une tentative criminelle, les décisions soudaines qui en furent la suite, les colères et les viles passions que les ordres cruels de la cour, inspirés par de lâches frayeurs, déchaînèrent à Paris, et qui ne se calmèrent dans toute l'étendue de la France qu'après de longues perturbations. Voilà le jugement de l'histoire. La Saint-Barthélemy fut donc un crime d'État. Ni saint Pie V, ni Grégoire XIII n'y ont poussé Charles IX ou Catherine : la conduite invariable des Pontifes romains dans les questions religieuses se sépare entièrement de la politique vindicative et effarée qui a fait l'œuvre du 24 août. Si Grégoire XIII a béni Dieu, ordonné des actions de grâces, c'est que des relations nombreuses lui ont dit : « Sans une exécution rapide, la famille royale et la France auraient été victimes d'une affreuse conspiration. » Il connaissait l'esprit remuant des huguenots, il savait combien était dangereux l'édit de 1570. Est-ce que des nouvelles qui lui venaient, avec une saisissante concordance, de toutes les sources dans lesquelles il devait avoir une confiance entière, et qui répon-

daient à ses prévisions de nouveaux troubles, pouvaient le trouver incrédule? En France, ni le clergé, ni les ordres religieux n'ont commandé ou conseillé les meurtres. Des exceptions, s'il y en a, mettent en évidence la modération et la justice de l'immense majorité de l'Église de France. C'est pour remercier Dieu d'avoir, non pas éteint l'hérésie dans le sang, mais subitement préservé le roi et l'État, que des solennités religieuses ont été accomplies.

L'appréciation suivante de la Saint-Barthélemy, par un protestant libre-penseur, est l'expression des préjugés de toute sorte que trois siècles de mensonges ont enracinés dans des esprits même distingués. Mais cette longue possession de l'erreur ne saurait prescrire contre la vérité.

« Si le souvenir de cette journée ne peut s'effacer de la mémoire des hommes, c'est que *jamais un crime public n'a été aussi solennellement préparé*, aussi cruellement accompli, aussi imprudemment justifié. Ce conseil des chefs de l'État organisant dans la cité l'assassinat et le pillage; ce jeune roi rassurant, par des *embrassements hypocrites*, ceux qu'il a désignés pour le meurtre ; ce peuple ivre de sang ; cette cour qui va en grande pompe voir à Montfaucon ce qui reste du corps de Coligny ; ce massacre ranimé à Paris par un prétendu miracle, propagé dans toute la France *par les ordres exprès du roi*, officiellement applaudi par le roi d'Espagne et par la *cour de Rome*; ce mélange repoussant de ferveur religieuse et d'impitoyable politique, tout contribue à donner à la Saint-Barthélemy la première place parmi les événements à la fois les plus déplorables et les plus instructifs, qu'ait causés en Europe la lutte du protestantisme et de l'Église romaine » (1).

61. **Appréciation générale de la Ligue.** — L'histoire de la *Ligue* mériterait un plus grand examen, s'il était ici question de faire connaître les différents partis politiques qui ont mêlé leur cause à celle de la religion. Des chefs ou des alliés ambitieux ont pu chercher un instrument de règne

1. *Essai sur l'histoire*, par M. Prévost-Paradol, 2e édit., Paris, 1865, t. II, p. 304. *Solution des grands problèmes*, par l'abbé Martinet, II, 332.

dans ce qu'il y a de plus saint et couvrir leurs propres intérêts du prétexte des intérêts de l'Église ; nous n'avons point envie de refaire la *Satire Menippée* pour flétrir ces abus. Mais il importe de bien dégager le *principe*, sur lequel était fondée la *Ligue catholique*, des excès ou des injustices qu'ont commis les ligueurs (1).

La *loi salique* et la *loi religieuse* se trouvaient en présence; il fallait nécessairement choisir, à moins que la conversion du Béarnais ne vînt à trancher cette difficulté et n'ouvrît au prince l'accès du trône, pendant que le sort des armes le rendait maître de Paris.

Ainsi comprise, la ligue apparaît *légitime* dans son *principe* : elle naquit de la force même des choses et des besoins du pays. Déjà quelques associations particulières s'étaient formées dans les provinces pour la défense de la foi catholique. Quoique plus sérieuse, l'association de Péronne, dont les Guise étaient les chefs, n'étendit pas beaucoup plus son influence, et d'ailleurs ne prit pas l'offensive. Mais lorsque le chef du parti protestant fut devenu héritier présomptif de la couronne, l'association grandit en raison des progrès de l'hérésie et des dangers qu'elle faisait courir à la religion. La bourgeoisie de Paris s'unit à celle de Péronne, et, sous le nom de *sainte ligue* ou de *sainte union*, enrôla presque toute la France catholique. Le mouvement avait été spontané, progressif, général. Les Guise le suivirent avant de le diriger, et ils en devinrent les chefs sans en avoir été les auteurs... Il s'agissait de sauver la France qui, au bout de douze cents ans, ne pouvait sans périr changer son tempérament catholique. Il s'agissait même de sauver la monarchie, dont le premier titre et la condition première d'existence étaient la profession de la foi catholique, regardée comme loi *nationale*, que dans la cérémonie du sacre elle s'engageait à défendre contre l'hérésie. Un candidat hérétique n'était donc pas légitime : il abdiquait avant même de monter sur le trône, et la nation était dans son droit en s'opposant à ses prétentions.

1. *Histoire de la Ligue, sous les règnes de Henri III et de Henri IV*, ou quinze années de l'Histoire de France, par M. de Chalembert.

Quelques aspirations ambitieuses ne doivent point faire oublier le dévouement général et la sainteté de la cause; pendant longtemps la ligue ne sépara pas sa cause de celle de la royauté, ou du moins n'entreprit rien contre elle. Si, après le meurtre du duc de Guise, elle proclame la déchéance de Henri III, elle ne fait en cela qu'un acte comminatoire, car le choix du cardinal de Bourbon, le plus proche héritier du roi de Navarre, les négociations secrètes du duc de Mayenne avec ce prince, prouvent assez qu'elle ne veut point changer les lois de la monarchie héréditaire, et qu'elle y reviendra dès que son représentant direct joindra, aux droits qu'il tient de sa naissance, le droit complémentaire que peut seule lui conférer la profession de la foi catholique. Mais c'est surtout dans l'assemblée des États de 1593, qu'elle montre sa modération et son instinct national. L'auteur établit solidement, en s'appuyant sur les procès-verbaux des séances, d'un côté, que les ligueurs préparèrent l'abjuration de Saint-Denis par les conférencee de Suresnes, et de l'autre, qu'ils sauvèrent le double principe de l'hérédité monarchique et de la loi salique, en repoussant avec fermeté les prétentions de l'Espagne. C'était sagesse encore d'attendre, avant de déposer les armes, le jugement définitif du Saint-Siége, car il y avait doute sur la sincérité de la conversion du prince, et une soumission trop hâtive pouvait compromettre le résultat de quinze années d'héroïsme. Sans doute, les prédicateurs dans les chaires, les libellistes dans les pamphlets, sortirent des bornes de la modération, mais le gouvernement de la ligue s'y renferma toujours. Quant à l'assassinat de Henri III, ce n'est qu'un acte de fanatisme individuel. L'alliance des catholiques avec l'Espagne n'est que la contre-partie de l'alliance des protestants avec les bandes allemandes et avec l'Angleterre, à laquelle fut livré le Havre, tandis que les catholiques français refusèrent toujours de livrer une seule ville aux Espagnols.

Enfin, les résultats de la ligue furent d'empêcher qu'un prince hérétique montât sur le trône de France. La ligue mit une borne aux progrès du protestantisme qui tendait

à envahir notre patrie, et par elle toute l'Europe. Sans doute, sous ce dernier rapport, elle n'atteignit qu'incomplétement le but proposé : au lieu d'une simple tolérance qu'on ne pouvait guère refuser aux protestants devenus trop nombreux, l'édit de Nantes, contre lequel se souleva la conscience générale, leur accorda la liberté, un caractère public, droit de cité en France, et même des priviléges spéciaux qui les mettaient, à certains égards, au-dessus des catholiques. C'était introduire dans notre constitution le principe faux et dangereux de l'indifférence de l'État en matière religieuse, qui devait bientôt produire ses fruits nécessaires, à savoir l'indifférence réelle, l'incrédulité et l'athéisme (1).

62. Abjuration de Henri IV. Sa réconciliation avec Rome. Édit de Nantes. — Henri IV avait pris plusieurs fois l'engagement de se convertir : il faisait souvent discuter les matières religieuses en sa présence, et s'était déjà séparé d'une partie des ministres calvinistes. A la suite d'une conférence tenue à Suresnes, aux portes de Paris, il déclara qu'il voulait se faire instruire, et convoqua le clergé de France, pour le mois de juillet 1593, en annonçant la promesse de son abjuration. Cette abjuration solennelle eut lieu en effet, le 25 juillet de cette année, dans l'église de Saint-Denis, entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges. Le roi parut au milieu de l'assemblée, en grand costume, entouré des officiers de la couronne et escorté de sa garde. Toute la ville était en fête, les rues ornées de tapisseries et jonchées de fleurs, le peuple criant : *Vive le roi !* L'archevêque de Bourges, accompagné du cardinal de Bourbon et des prélats, interrogea lui-même Henri IV, sur le seuil de la basilique, et en reçut cette réponse : Je suis le roi. — Que demandez-vous ? — Je demande, dit Sa Majesté, à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous ? reprit le prélat. — Oui, je le veux et je le désire. Et à l'instant, Sa Majesté fit sa profession de foi, se tenant à genoux.

Après cette abjuration, qui était un acte de conscience de

1. *Bibliographie catholique*, 1866-1870.

la part du prince, et une satisfaction donnée à la foi catholique de ses sujets, Paris finit par ouvrir ses portes, le 22 mars de l'année suivante. La Sorbonne fit un décret, dans lequel elle établit l'obligation de se soumettre à Henri IV, dont le droit à la couronne était fondé sur la loi divine et humaine. Ce prince fut totalement réconcilié avec le Saint-Siége, en 1595, par l'absolution que lui donna le pape Clément VIII. Cette grande affaire, négociée par les cardinaux d'Ossat et du Perron, avait été traversée par les intrigues de la cour d'Espagne.

Le roi ayant soumis la Bretagne, se rendit à Nantes, où il donna, en 1598, le fameux édit en faveur des protestants. Il leur accordait le libre exercice de leur religion, dans tous les lieux où elle se trouvait établie ; et ajoutant aux autres édits de pacification, il déclarait admettre aux charges de judicature et de finance, les membres de la religion prétendue réformée, comme les autres sujets du roi. Nous verrons l'usage que les réformés firent de leurs priviléges et de la tolérance qui leur était accordée.

La mort du roi, arrivée le 14 mai 1610, sous les coups de l'assassin Ravaillac, ne fut qu'un trait isolé de ce fanatisme, surexcité par les guerres de religion. Les archives du diocèse de Bordeaux font foi que le cardinal de Sourdis, qui se trouvait à Paris, eut le temps d'arriver pour donner l'absolution au prince, avant qu'il eût perdu le mouvement et la chaleur de la vie.

Les effets du protestantisme, en France et en Europe, ont donné lieu à des jugements divers, où l'esprit de parti se trahit lui-même.

La suite de l'histoire ne fera que trop bien connaître, dans toute la période moderne, les derniers résultats de l'hérésie protestante, non-seulement au point de vue doctrinal, par le morcellement et les variations innombrables des sectes, mais encore au point de vue politique par l'esprit révolutionnaire inoculé à l'Europe. L'application du principe protestant à tous les articles de la constitution du royaume de France a fini par renverser une monarchie vieille de quatorze siècles. L'Angleterre, envahie de bonne heure par le schisme,

et bientôt livrée à la secte ultra-protestante des *indépendants*, ne s'est pas contentée de bannir du trône la famille des Stuarts ; elle a envoyé l'infortuné Charles Ier à l'échafaud. C'est le protestantisme, qui a jeté dans les Pays-Bas le brandon des discordes civiles et ensanglanté ces malheureuses contrées. C'est encore le protestantisme qui a engagé sur le sol de l'Allemagne la fameuse guerre de trente ans, terminée au profit de la réforme. Le traité de Westphalie, comme on l'a dit, ne fut autre chose que le triomphe politique du principe protestant, l'exclusion officielle de toute influence catholique dans le domaine de la politique, et la consécration de l'équilibre européen, destiné à remplacer, pour la pondération des intérêts sociaux, l'arbitrage paternel de la papauté (1).

L'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Europe* (2), qui ne voit dans le grand avénement de la Réforme que l'immense progrès de l'activité et de la liberté vers l'émancipation de l'esprit humain, a pu écrire : « Dans les pays où la révolution religieuse n'a pas pénétré, l'histoire répond que là l'esprit humain n'a pas été affranchi : deux grands pays, l'Espagne et l'Italie, peuvent l'attester, tandis que dans les parties de l'Europe où la Réforme a tenu une grande place, l'esprit humain a pris, dans les trois derniers siècles, une activité, une liberté jusque-là inconnues ; là où elle n'a pas pénétré, il est tombé à la même époque dans la mollesse et l'inertie. »

N'est-ce pas, comme on le voit, identifier la civilisation et la grandeur d'un peuple avec le déploiement de son activité, dans le seul génie de ses découvertes scientifiques, industrielles ou agricoles ? S'agit-il de faire de la prospérité matérielle d'une nation le *criterium* de la vérité religieuse ? L'état des Juifs, sous l'ancienne loi, comparé à celui des peuples païens, et de ces magnifiques empires, dont le peuple de Dieu était l'esclave, le captif ou le vassal, démentirait déjà une pareille interprétation. La mission principale du

1. *Le Protestantisme, études hist. et philos.* Revue des Jésuites, V^e^ série, t. I, 72. — 1872.
2. P. 337 et 338.

peuple catholique, comme celle du peuple juif, dans la conservation de la vérité révélée, n'en ressort que mieux au milieu des vicissitudes et des épreuves. Ne pourrait-on pas prouver, d'une part, dit M. Henri de l'Épinois (1), que la somme des vérités venues de la religion catholique et conservées dans le corps des nations protestantes a suffi pour leur garder le bénéfice des saines croyances et des fortes mœurs; d'autre part, que chez les nations catholiques ces vérités n'ont pu produire tous leurs effets, parce qu'elles ont été contrariées, affaiblies par un abus de grâces que Dieu leur prodigue, abus dont l'évidence frappe l'observateur et justifierait au besoin les plus sévères châtiments? Ne suffit-il pas de faire la part qui revient naturellement à l'activité humaine, et de tenir compte, dans l'explication de l'inertie ou de l'activité des peuples, de leur caractère ou de leurs aptitudes et de leur diverse position géographique, politique, économique, etc ? Pourquoi s'étonner de ce que nous dit l'Évangile, que les enfants de ténèbres sont quelquefois plus prudents que les enfants de lumière, dans leurs générations, lorsque nous voyons tous leurs vains désirs comblés par la vaine récompense qu'ils ont reçue ? Pourquoi enfin attribuer au seul protestantisme le développement de l'activité humaine et le génie des découvertes, comme si les nations catholiques n'étaient pas entrées les premières dans cette voie? Quel peuple eut plus d'activité que les républiques de Gênes et de Venise, portant leurs pavillons sur toutes les mers de l'Orient? Quelle activité fut celle des marins portugais et espagnols, descendant sur toutes les côtes de l'Afrique, et préludant ainsi aux voyages qui devaient, à travers l'Océan, réunir à l'Europe toutes les terres de l'Amérique !

63. **Lutte pacifique de la douceur et de la charité pour convertir les hérétiques. Saint François de Sales et sainte Chantal.** — Après les guerres de religion, qui laissent de si tristes souvenirs, on aime à reposer ses yeux sur saint François de Sales, qui nous représente, outre la science de la controverse, ce qu'il y a de plus doux

1. *Revue des quest. hist.*, t. XVII, p. 476.

et de plus persuasif dans l'art de gagner les âmes, de les conduire et de les élever jusqu'à Dieu.

Saint François de Sales naquit au château de ce nom, le 21 août 1567, en Savoie, dans le diocèse de Genève, qu'il était appelé à gouverner un jour. Le comte de Sales, son père, portait le nom de François, et prit le titre de seigneur de Boisy, de la terre que lui apporta en dot, son épouse, Françoise de Sionaz. Tous les deux ajoutaient à la noblesse du sang le don d'une foi pure, d'une piété tendre et d'un cœur généreux. Ils faisaient d'abondantes aumônes, surtout aux pauvres catholiques, dépouillés et persécutés par les calvinistes, qui étaient en si grand nombre et si puissants dans ces cantons, depuis que Genève était devenue la Rome protestante. Dès sa première enfance, le jeune François de Sales montrait pour tous les indigents une compassion pareille, et leur donnait jusqu'à son pain, lorsqu'il ne pouvait les soulager autrement. Il fit ses premières études au collége d'Annecy, situé à trois lieues du château; ensuite il alla, sous la conduite d'un vertueux et savant prêtre, Jean de Déage, faire en 1578 sa rhétorique et sa philosophie, chez les jésuites de Paris. Le P. Maldonat fut son principal professeur pour la théologie ; et le savant bénédictin dom Génébrard le dirigea dans l'étude des langues. La célébrité de l'académie de Padoue l'attira dans cette ville pour y entendre les leçons du fameux Pancirole, si versé dans la connaissance du droit civil et canonique ; et c'est là qu'il reçut le bonnet de docteur. C'est là aussi que sa vertu fut éprouvée de toute manière, et par les exemples contagieux des jeunes gens qui fréquentaient l'école, et par des piéges adroits, et par des entreprises hardies, qu'il sut toujours déjouer, en conservant son innocence intacte, comme avait su le faire saint Charles Borromée, exposé à de semblables périls. Mais une tentation d'un autre genre vint l'assaillir La pensée du mystère de la prédestination lui mit devant les yeux l'épouvantable rigueur de la justice divine, le petit nombre des élus, et sa propre misère, qui lui faisait craindre de manquer à la grâce et d'être un jour précipité dans les abîmes éternels. Ce qui l'affligeait dans

cette désolante prévision, ce n'étaient point les tourments de l'enfer, mais la seule appréhension que dans l'enfer on blasphème Dieu, et qu'on est condamné à le haïr. « Seigneur, s'écriait-il, si je ne dois point vous voir, mettez au moins cet adoucissement à ma peine : Ne permettez pas que jamais je vous maudisse et vous blasphème. O amour, ô charité, ô beauté à laquelle j'ai voué toutes mes affections ! Je ne jouirais donc point de vos délices !... O Vierge tout aimable, vous dont les charmes ne peuvent réjouir l'enfer, je ne vous verrais donc jamais au royaume de votre Fils !... Mais mon doux Jésus n'est-il pas mort pour moi aussi bien que pour les autres ? Ah ! quoi qu'il en soit, Seigneur, si je ne puis vous aimer en l'autre vie, puisque personne ne vous loue en enfer, que du moins je mette à profit pour vous aimer tous les moments de ma courte existence ici-bas. »

Des dispositions si saintes, exprimées à plusieurs reprises, et formulées plus au long dans un autographe, que des contemporains dignes de foi affirment avoir copié sur la foi du serment, ne pouvaient manquer de toucher le cœur de Dieu. L'heure de la délivrance ne se fit pas attendre. Se trouvant à Paris, et revenant un jour du collége dans un grand abattement, le saint jeune homme entre dans l'église de Saint-Étienne-des Grés, et se prosterne devant une statue de la sainte Vierge, que l'on voit encore aujourd'hui à la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Il récita la douce prière de saint Bernard : Souvenez-vous, ô Vierge Marie, ma tendre Mère...», fit vœu de chasteté perpétuelle, et promit de réciter chaque jour le chapelet de six dizaines. Aussitôt la pleine santé fut rendue à son corps qui dépérissait, et la paix à son âme troublée (1).

Saint François de Sales termina son éducation par un voyage en Italie, et revint au château paternel. M. de Boisy voulait engager son fils dans les liens du mariage, et lui ouvrir la carrière des honneurs civils. Mais un amour supérieur aux attachements de la terre inclinait vers le sacer-

1. *Vie de saint François de Sales*, par M. le curé de Saint-Sulpice, t. I, p. 44.

doce, ce cœur déjà consacré à Dieu. Le 8 décembre 1593, l'évêque de Genève, Claude de Granier, résidant à Annecy, lui conféra les ordres sacrés, et le nomma à la place vacante de prévôt de sa cathédrale.

Le duc de Savoie venait de se remettre en possession de la province du Chablais, qui était toute calviniste. Il chercha des ecclésiastiques zélés et prudents, pour instruire les habitants de ce pays et les ramener à la religion catholique. François de Sales s'offrit et devint missionnaire, sans se laisser ébranler par les sollicitations de ses parents, ni par la vue des dangers qu'il avait à courir. Ce qu'il eut à souffrir de fatigues et de contradictions est à peine croyable : il marchait toujours à pied, accompagné de son fidèle Roland, serviteur de son père ; et les chemins abrupts qu'il avait à gravir sur le flanc des montagnes rendaient encore son apostolat plus difficile. Lorsqu'il trouvait des villages et des hameaux, il s'y arrêtait, non pour y prendre du repos et de la nourriture, mais pour instruire et exhorter ceux qui voulaient l'entendre, et il allait chercher jusque dans leurs masures ceux qui le fuyaient. A la fin du jour, exténué de lassitude et de besoin, à peine trouvait-il un morceau de pain pour apaiser sa faim, et quelque abri pour y passer la nuit. Le lendemain il recommençait avec le même courage, sans perdre rien de sa douceur et de sa gaieté. Les ministres calvinistes soulevaient contre lui tous ceux qu'ils avaient intérêt de retenir dans leur dépendance. Non contents de lui faire refuser les choses les plus nécessaires, ils conspirèrent plus d'une fois et en plus d'une manière contre sa vie. Mais Dieu qui protégeait le saint missionnaire lui donna la prudence et la fermeté pour éviter tous les piéges que la fureur de l'hérésie lui tendait presque chaque jour. Il soutint ces travaux continuels, pendant quatre années, depuis 1594 jusqu'en 1598 ; et, selon la légende du bréviaire romain, il ramena au giron de l'Église soixante-douze mille hérétiques, parmi lesquels plusieurs se distinguèrent par leur science et par leur noblesse (1).

1. *Siècles chrétiens*, t. IX, 282.

Après cette mission aussi féconde qu'elle avait été périlleuse, saint François de Sales fut contraint de céder aux instances de Claude de Granier, qui désira l'avoir pour coadjuteur avec future succession. Il se rendit à Rome, où le pape Clément VIII le reçut avec bienveillance, et s'assura par lui-même de la science du prélat, dans un examen solennel, que François demandait de faire tourner à son humiliation, si telle était la volonté de Dieu, et qui tourna pleinement à sa gloire. Il sortit de cette épreuve avec la nomination de coadjuteur de Genève et le titre d'évêque de Nicopolis.

Appelé à Paris, pour y traiter les affaires du bailliage de Gex, dévolu à la France, lors de la conclusion de la paix entre Henri IV et le duc de Savoie, il refusa les offres personnelles que lui faisait le roi de France, prétendant se l'attacher et l'élever à un siége plus important. Pendant le voyage du coadjuteur, Claude de Granier vint à mourir, et François fut sacré son successeur, le 12 octobre 1602, dans le bourg de Thorens.

Son épiscopat fut tel qu'on pouvait l'attendre d'un saint aussi aimable qu'il était éminent en science et en vertu. Le principal monument de sa charité, dans cette période de sa vie, est la fondation de l'ordre de la *Visitation*, destiné au soin des pauvres et des malades. Sainte Françoise Chantal en fut la première supérieure.

Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, née à Dijon le 23 janvier 1572, appartenait à l'une des plus illustres maisons de la province, et son père était président à mortier du parlement de Bourgogne. Mariée au baron de Chantal, de la maison de Rabutin, d'où sortit plus tard madame de Sévigné, et déjà mère de quatre enfants, Jeanne, après huit ans de mariage, perdit son époux, par un accident de chasse, qui laissa de profondes impressions dans son âme, et ne servit pas peu à lui faire tourner vers Dieu toutes ses pensées. La pieuse veuve s'était mise en 1604 sous la direction du saint évêque de Genève, qui prêchait alors le carême à Dijon. Elle se rendit à Annecy, en 1610, après avoir rompu les liens qui l'attachaient à sa famille, et malgré les

efforts d'un fils pour le retenir sur le seuil de la maison. Elle prit le voile avec deux autres compagnes et reçut du saint évêque les règles pleines de sagesse et de douceur, qui furent approuvées par Paul V, en 1618.

Saint François de Sales mourut à Lyon, le 28 décembre 1622. Ses restes mortels furent portés de Lyon à Annecy, et déposés dans le couvent qu'il avait fondé. Sainte Chantal lui survécut et mourut le 13 décembre 1641, à Moulins : son corps repose au couvent d'Annecy, tout près de son bienheureux Père. Le testament de la piété de saint François de Sales est écrit dans les règles mêmes de son institut, et dans les deux principaux ouvrages qu'il nous a laissés : son *Introduction à la vie dévote* et son *Traité de l'Amour de Dieu*, sans parler de ses *lettres* et de ses *entretiens*, qui portent le cachet de cette grande âme, aussi forte que tendre.

CHAPITRE III

Les suites du protestantisme au XVIme siècle.

I

LE JANSÉNISME, OU LE PROTESTANTISME MITIGÉ, SA RÉSISTANCE A L'ÉGLISE.

« Hæreticum hominem post unam
et secundam correptionem devita : »
(TIT. III, 10.)

64. **Le jansénisme, ou la mitigation de l'hérésie protestante.** — Le concile de Trente avait exposé en termes précis la doctrine catholique sur la *justification*, et sauvegardé les droits respectifs de la *grâce* et de la *liberté* par la condamnation de deux hérésies opposées entre elles et également fausses, celle de Luther et celle de Pélage,

1. Auteurs à consulter : Hilaire du Mas. *Histoire des cinq propositions* — Défense de *l'histoire des cinq propositions*. Lettres d'un docteur de Sorbonne, touchant les *hérésies* du dix-septième siècle. — Lafitau, *hist. de la Constitution* UNIGENITUS. — *Les jansénistes*, par M. l'abbé Fuzet.

Néanmoins, les disputes sur la grâce et sur la liberté, agitées au sein même de l'Église, se prolongèrent pendant bien des années, et donnèrent lieu à l'hérésie *mitigée*, que Baïus, Jansénius et Quesnel n'empruntèrent que trop fidèlement au protestantisme, en déguisant la grossièreté de ses erreurs.

65. **Erreurs de Baïus dans les nouvelles controverses sur la grâce.** — Le premier qui souleva les controverses nouvelles sur la grâce fut Michel Baïus, né en 1513 à M·lin, dans le territoire d'Ath, en Hainaut, étudiant à Louvain, puis reçu docteur en cette Université (1550), envoyé comme théologien au concile de Trente (1563). Pourvu d'une chaire d'Écriture Sainte, concurremment avec Jean-Hessels, son compagnon d'études et son ami, il avait puisé le goût des nouveautés dans la lecture des pamphlets protestants, et il ne tarda pas lui-même à enseigner et à répandre diverses erreurs sur la grâce, le libre arbitre, le péché originel, la charité, la mort de Jésus-Christ.

Il enseigna, sur l'*état d'innocence*, que cet état de *justice*, dans lequel Dieu a créé l'homme, est l'état naturel de la création intelligente ; que la sagesse, la justice et la bonté de Dieu exigeaient qu'il créât l'homme avec les grâces et les perfections de cet état, parce que ces perfections et ces grâces tiennent à la constitution de l'homme et sont des propriétés essentiellement attachées à sa nature. Quant à ce qui regarde l'*état de déchéance*, Baïus prétendit qu'en perdant l'innocence et la justice par son péché, l'homme a perdu totalement l'empire qu'il avait sur ses sens et le goût de la vertu, de manière que toutes ses actions faites sans la grâce sont autant de péchés ; qu'il n'a plus de force que pour faire le mal et qu'il le fait par nature ; que malgré cela il n'a pas cessé d'être libre, parce qu'en faisant le mal il suit la pente de son inclination naturelle sans être mû par une impression étrangère ; que dans l'état actuel de la nature humaine il n'y a pas d'autre liberté que celle-là, c'est-à-dire une liberté qui consiste seulement à n'être pas forcé par une cause extérieure ; que la concupiscence et tout ce qui en dérive est proprement péché, et que l'infidélité

négative ou le défaut de foi en ceux qui n'ont point entendu parler de J.-C. constitue aussi un péché formel ; toutes les actions des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. Enfin la grâce sanctifiante est la seule grâce, et toute action qu'elle ne produit pas est mauvaise et digne de l'enfer ; le péché *originel* n'est autre chose que la concupiscence habituelle dominante, et personne, excepté Jésus-Christ, n'en a été exempt, pas même la bienheureuse Vierge Marie, dont Baïus n'admet pas la conception immaculée. Puisque les mouvements indélibérés de la concupiscence, répandue en tous les hommes, sont des fautes et qu'ils sont inévitables autant qu'illicites, la conséquence qui en découle est que Dieu défend ce que l'homme, dans l'état actuel, ne saurait éviter, en d'autres termes, qu'il existe des commandements de Dieu impossibles, doctrine que nous verrons formulée par Jansénius.

Dans le système de Baïus, la rédemption de Jésus-Christ et la régénération de l'homme demeurent sans objet : la rétribution de la vie éternelle s'accorde aux hommes sans égard pour les mérites du Sauveur ; l'obéissance à la loi est le seul et unique fondement de la récompense.

Ruard Tapper, Ravenstein et d'autres théologiens de Louvain, s'élevèrent dès le commencement contre Baïus. Des religieux de la Compagnie de Jésus et de l'Ordre de saint François envoyèrent à la Sorbonne, qui les censura, dix-huit propositions extraites des ouvrages du docteur flamand, et déférèrent le docteur lui-même à Rome. Saint Pie V condamna par une bulle, en 1567, soixante-dix-neuf propositions *in globo* (1), comme *hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses et offensant les oreilles pies*. La bulle du Souverain Pontife épargnait la personne de Michel Baïus en frappant ses propositions et sa doctrine. L'Université de Louvain accueillit avec respect la bulle qui condamnait de pareilles erreurs et qui était transmise aux docteurs de cette école par le cardinal de Granvelle. Baïus avait déjà tenté de faire l'apologie de sa doctrine; il hésita, et ses

1. Voir ces propositions dans l'Enchiridion symbolorum et definitionum, Denzinger, p. 200.

fauteurs prétendirent que la bulle émanait des Jésuites et non du pape. Ils essayèrent même d'éluder la force de cette bulle par la transposition, ou par la simple omission d'une virgule ; en émettant un doute sur le sens en même temps que sur l'auteur. Il fallut que Grégoire XIII, en 1579, déclarât par François Tolet et confirmât l'authenticité de la bulle de saint Pie V, son prédécesseur. Alors Baïus se soumit et persévéra dans sa soumission jusqu'à sa mort, arrivée en 1589.

La controverse éclata de nouveau, mais seulement au sujet de l'accord de la *liberté* et de la *grâce*, et le débat fut longtemps soutenu par les dominicains et les jésuites. Il avait commencé, dès l'an 1588, à l'apparition du fameux livre intitulé : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis... prædestinatione et reprobatione concordia*. L'auteur était Louis Molina de la Compagnie de Jésus, et son système ne différait pas de celui soutenu par le Père Lessius, à Louvain, dit l'abbé Blanc (1).

Le système de Molina ou des *molinistes* peut se réduire aux principes suivants : 1° la prédestination est un acte par lequel Dieu, après avoir prévu le bien ou le mal que les hommes doivent faire, par le bon ou le mauvais usage de leur *liberté* aidée de la *grâce*, choisit les uns pour la félicité du ciel, et laisse les autres consommer leur perte, en marchant à leur gré dans la voie de la corruption ; 2° Dieu accorde à tous les hommes des secours *suffisants* pour se sauver, mais il ne prépare des secours extraordinaires et vraiment *efficaces* qu'à ceux qu'il prévoit devoir en faire un bon usage : l'efficacité ou la suffisance de la grâce dépendent du libre consentement, qui rend par son adhésion ou par sa résistance la grâce efficace ou non ; 3° l'action de Dieu ou de la grâce sur la liberté est cependant certaine selon le bon plaisir de Dieu, parce que la prescience divine connaît *infailliblement* la grâce, à laquelle consentira tel homme placé en telle ou telle circonstance : cette science infaillible est appelée *science moyenne*, ou science des con-

1. Première édition, II, 873. — *Liberii arbitrii Concordia*, 1 vol., et *Lessii Opera*, 3 vol. Paris, P. Lethielleux.

tingents et des futurs libres ; ainsi les choses n'arrivent pas parce que Dieu les prévoit, mais il les prévoit parce qu'elles sont des effets de l'ordre qu'il a établi ; 4° la grâce prévient la volonté, elle la meut et l'excite à faire le bien surnaturel, mais elle ne produit son effet que par l'énergie du libre arbitre, qui opère par elle et avec elle.

Les *Thomistes* opposent à ce système, qui met trop en relief l'action de l'homme, une autre doctrine, formulée par le dominicain Bannès, où l'action de Dieu ressort davantage : 1° la prédestination est un décret par lequel Dieu, antérieurement aux mérites et aux démérites, fait élection des uns pour la béatitude éternelle, et laisse les autres dans la masse de perdition, où tous les hommes sont enveloppés depuis la chute d'Adam ; 2° la grâce agit par elle-même, et quoiqu'elle ne gêne en rien la liberté, elle ne doit son effet qu'à sa propre énergie ; 3° la volonté humaine est tournée vers le bien et déterminée à l'opérer par une action directe, prévenante et infaillible, de la puissance divine, action à laquelle on a donné le nom de *prédétermination* ou *prémotion* physique.

Du reste, dans l'un et l'autre système les théologiens catholiques ne cherchent qu'à expliquer le mode de concours de la grâce et de la liberté dans la production de l'acte surnaturel. Quelle que soit la part réciproque de l'action divine et de la liberté humaine pour concourir à produire un seul acte, il est toujours bien établi, que la volonté ne se reconnaît libre, qu'autant qu'elle peut résister à l'impulsion de la grâce : celle-ci ne sera jamais *nécessitante*, comme le prétendait Luther, et le droit réservé à la liberté est de ne subir aucune espèce de contrainte, même *intérieure*, qui enlèverait tout pouvoir de choisir. La grâce elle-même, dans sa plus grande efficacité, ne cesse point de respecter la liberté de l'homme, et l'aide seulement à faire son choix, sans le forcer jamais. Telles sont les limites, posées dans les deux camps, et qu'il ne faut pas franchir, sous peine de tomber dans l'hérésie de Calvin, diamétralement opposée à celle de Pélage, dont les molinistes semblaient se rapprocher.

La rivalité des théologiens, défenseurs des deux systèmes, excita des troubles en Espagne. Le pape Clément VIII évoqua l'affaire à Rome, et institua la congrégation *de auxiliis*, composée de dix membres, sous la présidence du cardinal Madruce (1597). Les plus habiles d'entre les jésuites et les dominicains firent assaut de science, d'adresse et même de force dans ces luttes de la parole. Valentia, champion des jésuites, succomba, dès la première année, à l'excès de la fatigue ; il tomba, dit-on, évanoui au milieu de la dispute, et mourut peu de temps après. Mais le plus vigoureux athlète parut être Thomas Lémos, chez les dominicains, un hercule en ce genre, ajoute l'abbé Blanc ; sa robuste santé et ses poumons d'airain ne le servirent pas moins que son érudition. Clément VIII présida lui-même les séances, après la mort du cardinal Madruce, et le pape Léon XI n'étant demeuré que vingt-sept jours sur le Saint-Siége, Paul V, son successeur, termina cette discussion de dix ans par où il semble qu'on aurait pu la commencer : il congédia les deux partis, et laissa à chacun la liberté de suivre son sentiment, avec défense formelle de qualifier d'hérésie ou de témérité le sentiment contraire (1). Le même pape se contenta de renouveler les constitutions de Sixte IV et de saint Pie V sur l'Immaculée-Conception de la T.-S. Vierge. Paul V se trouva engagé dans un grave débat avec le Sénat de la république de Venise qui voulait enlever aux ecclésiastiques leurs droits de propriété et les anciennes immunités du clergé, en attribuant à la justice séculière la connaissance des causes ecclésiastiques. C'était l'abolition de ce privilége du *for* de l'Église, privilége réservé aux clercs par un usage immémorial. L'anathème lancé contre la république ne fit que provoquer, de la part du moine Paul Sarpi, des écrits restrictifs des droits du Saint-Siége, et de la part du gouvernement le bannissement des ordres religieux. La médiation de Henri IV, roi de France, empêcha qu'on en vînt aux armes ; mais Venise céda peu de chose, et les jésuites restèrent longtemps encore exclus de la liberté

1. Enchiridion conciliorum. . Denzinger, p. 309.

de rentrer, laissée aux autres ordres. Sous le pontificat de Paul V, prit naissance la congrégation des prêtres de la Mission et des filles de la Charité, que fonda l'humble saint Vincent de Paul, et dont nous aurons bientôt à parler. L'établissement de l'Oratoire en France, par les soins du cardinal de Bérulle, date de la même époque, et le pape approuva et confirma, en 1613, les constitutions qui régissaient la nouvelle Société, d'où sont sortis les Condren, les Malebranche, les Morin et les Massillon (1). Plusieurs ambassades, envoyées à Paul V des pays étrangers, rendirent hommage au chef de la chrétienté. Le patriarche des Nestoriens de Perse et des Indes qui portait le titre distinctif de *Catholique de Perse ou de Babylone* députa en 1617, à Rome, l'archidiacre de la chambre patriarcale, chef de tous les moines chaldéens du rite syriaque. Ce député était chargé de souscrire une profession de foi que le pape avait fait proposer au *Catholique* et aux évêques de sa communion. Le *Catholique* et les prélats qui lui étaient soumis l'avaient examinée et y avaient fait quelques changements ; mais ils avaient ordonné à leur envoyé de se soumettre à tout ce que le pape exigerait, ce qu'il fit sans difficulté, conformément à ses instructions Pierre Strozza, secrétaire de Paul V, a publié les actes de cette réunion. Des envoyés de différents princes ou petits rois du Japon, vinrent aussi à Rome, conduits par quelques missionnaires, et reconnurent le chef de la religion que leurs souverains avaient embrassée ; Paul V les reçut avec beaucoup de magnificence, et leur accorda, selon leurs vœux, de nouveaux ouvriers évangéliques; il fonda des évêchés dans ces pays récemment conquis à l'Église, et traita de la même manière avec les ambassadeurs du roi de Congo, converti à la foi par les soins des Portugais. Ce pape mourut le 21 janvier 1621, et laissa le trône pontifical, qu'il avait si bien occupé, au pape Grégoire XV, et Urbain VIII, puis à Innocent X, que nous allons voir condamner l'hérésie de Jansénius.

66. **Erreurs de Jansénius : hypocrisie de doctrine,**

1. Voir plus loin n° 78.

de soumission et de conduite. — Le principal danger de cette dernière hérésie est dans la savante hypocrisie de ses auteurs et de ses partisans : hypocrisie de *doctrine*, de *soumission* et de *conduite* qu'il est temps de dévoiler, sans même avoir besoin de recourir au fameux projet de Bourg-Fontaine, sinon concerté d'avance, du moins trop fidèlement exécuté (1).

Cornélius Jansénius, neveu du commentateur du même nom, naquit en 1585, dans le village d'Acquoy, près de Léerdam, en Hollande, de parents catholiques et peu favorisés des dons de la fortune. Quoique son père ne fût pas riche, il trouva moyen de faire donner une éducation complète à cet enfant qu'il destinait à l'état ecclésiastique. Un prêtre de Léerdam lui apprit les premiers éléments du latin : le jeune élève continua ses études à Utrecht, puis à Louvain, où Jacques Janson, professeur au collége d'Adrien, voyant son ardeur pour le travail, lui fit faire de grands progrès dans la philosophie et la théologie. Mais déjà l'enseignement de ce collége était infecté de l'esprit de Baïus. Un de ses condisciples, Jean du Verger de Hauranne, plus âgé que lui, sut lui inspirer le plus vif enthousiasme pour la doctrine suspecte. Grâce à la protection de son ami, Jansénius fut placé chez un conseiller, à Paris, en qualité de précepteur ; puis appelé à Bayonne, il fut nommé principal d'un collége, que l'évêque Bertrand d'Esclaure venait de fonder en cette ville. La correspondance de Jansénius trahit un peu trop le libre usage qu'il était prêt à faire des fonds du collége, en faveur de ses amis. Il resta dans cet emploi environ cinq ou six ans, après lesquels il retourna à Louvain, où il reçut le bonnet de docteur en 1619. Son ami Du Verger était parvenu, dans cet intervalle, à obtenir l'abbaye de Saint-Cyran, dont il a gardé le nom, à partir de 1615. Jansénius, recommandé par un autre protecteur, l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, fut promu, en 1630, à la chaire d'Écriture sainte de l'université de Louvain. En 1635, il fit paraître son *Mars Gallicus*, satire

1. *Vie de saint Vincent*, par M. l'abbé Maynard, t. I, p. 220.

dirigée contre les rois de France, alors en guerre avec l'Espagne; et ce nouveau service, rendu à Philippe III, roi d'Espagne, vers lequel le professeur avait été envoyé jusqu'à deux fois, de la part de son Université, contribua à le faire appeler à l'évêché d'Ypres, dans les Pays-Bas, en 1636: sa mort, arrivée en 1638, ne lui permit pas de jouir longtemps de ce siége. Son *Augustinus* devait lui survivre.

L'hypocrisie de la doctrine, qui s'est glissée sous le nom de Jansénius, ou sous le nom de l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, n'est que le déguisement de l'erreur protestante. Baïus, en la renouvelant, l'avait adoucie; Jansénius voulut en faire le véritable et orthodoxe enseignement d'Augustin, le docteur de la grâce, qu'il se flattait d'avoir étudié pendant vingt années. C'est toujours la même erreur avec une subtilité nouvelle, c'est l'impuissance *radicale* de l'homme dans l'état de *nature déchue*, qui a perdu jusqu'à la faculté de faire des œuvres moralement bonnes; et, dans l'état de *nature réparée*, l'action nécessitante de la grâce, qui ne laisse pas le pouvoir de résister. La nécessité *relative* ou *absolue* fait toute la différence de ce système avec celui de Luther et de Calvin. Dans l'état d'*innocence*, si l'on en croit Jansénius, la grâce aidait seulement la volonté, sans la déterminer à faire le bien, parce que, dans cet état, la volonté avait en elle-même, et par ses forces naturelles, tout ce qu'il fallait pour agir, et qu'elle se déterminait de son propre mouvement. Mais, dans l'état de la nature dégradée et corrompue par le péché, c'est-à-dire dans l'état actuel, l'homme, dépouillé de tous les avantages dont il jouissait avant sa chute, a besoin pour faire le bien d'une grâce qui le fasse agir nécessairement, en lui donnant à chaque action méritoire la force sans laquelle il resterait dans une impuissance absolue d'accomplir la loi de Dieu. Cette grâce est toujours *efficace*, il n'y en a point d'autre, et son efficacité consiste dans une délectation victorieuse, qui entraîne le consentement de la volonté, et qui détermine l'homme invinciblement à faire le bien, comme il est déterminé à faire le mal par la concupiscence qui domine en lui toutes les fois qu'il est abandonné à lui même. La

grâce et la cupidité entraînent *nécessairement* la volonté, l'une au bien, l'autre au mal, selon que l'une est plus forte et l'autre plus faible ; ce sont deux poids qui s'élèvent ou qui s'abaissent, en raison de leur pesanteur relative ; et, sous l'action de ces deux poids, la volonté est dans un état d'inertie, comme la balance, dont les mouvement dépendent uniquement de ce qu'on met dans les deux bassins : pur effet de la loi de la gravitation morale sur le mécanisme de la volonté. Le décret par lequel Dieu choisit ceux qui parviennent à la béatitude éternelle, étant aussi absolu dans ses effets qu'il est gratuit dans sa cause, il s'ensuit que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus ; comme il n'y a pas d'autre grâce que la *grâce efficace,* et que Dieu ne la doit à personne, il est vrai de dire que les commandements sont impossibles à tous ceux qui ne l'ont pas, même aux justes, en certaines circonstances. A l'égard de la liberté, son essence ne consiste point dans l'exemption de contrainte. Ainsi la faculté de vouloir constitue la liberté ; et dès là qu'une action est volontaire, elle est libre, quoique déterminée par une nécessité invincible. Tels sont les points fondamentaux de ce fameux système dont Baïus avait fourni les matériaux, et que l'évêque d'Ypres proposait comme la pure doctrine de saint Augustin (1).

L'*Augustinus* était divisé en trois parties : la première contenait huit livres destinés à exposer les erreurs des pélagiens et des semi-pélagiens ; la seconde traitait de l'état de la *nature innocente,* de l'état de la *nature déchue,* et de l'état de *pure nature.* La troisième renfermait dix livres sur la *grâce du Sauveur.* Dans l'introduction à la seconde partie, Jansénius assurait que les Pères et les docteurs qui ont précédé saint Augustin, surtout depuis Origène, ont mal connu et mal expliqué les vérités qui sont l'objet de son ouvrage ; que depuis près de cinq cents ans, ces vérités étaient tombées dans l'obscurcissement et dans l'oubli ; que le but de l'*Augustinus* était de tirer les théologiens de ces

1. *Siècles chrétiens,* t, IX, 75.

profondes ténèbres et de rétablir la connaissance de ces dogmes dans l'Église. La soumission préalable de ce livre au Saint-Siége, insérée dans le testament de Jansénius, n'était point une précaution inutile. L'évêque d'Ypres confiait, avant de mourir, l'édition de son ouvrage à des mains sûres, ajoutant avec sa modestie ordinaire dans ce codicille mémorable : « Je pense que, difficilement, on trouve quelque chose à changer en ce livre : *Sentio enim difficulter aliquid mutari posse; si tamen Romana Sedes aliquid mutare velit, sum obediens filius illius Ecclesiæ, in qua semper vixi et cui usque ad hunc lectum mortis obediens sum.* » La mort de Jansénius, arrivée en 1638, ne lui permit pas de publier lui même son livre; les dernières paroles de son testament protégent sa personne et son tombeau, mais n'ont pu sauver son livre d'une condamnation formelle. Il ne nous appartient point de troubler la paix de son cercueil, et nous n'avons pas même envie de rechercher dans cette vie de cinquante-trois ans, ce qui pourrait nous rendre sa sincérité ou sa foi suspectes, en parlant des liaisons qu'il contracta avec le neveu de Michel Baïus, et surtout avec du Verger de Hauranne, l'abbé de Saint-Cyran.

Le livre posthume de Jansénius fut mis au jour, en 1640, par Réginal Lamœus, son chapelain, de concert avec Libert Fromond et Henri Calénus, ses amis et ses exécuteurs testamentaires. A peine eut-on connaissance de l'*Augustinus*, que mille voix s'élevèrent pour donner l'alarme. Les jésuites ne furent pas les derniers à déférer cet ouvrage au jugement du Saint-Siége. Le pape Urbain VIII le condamna, en 1642, comme renouvelant les erreurs de Baïus. Cornet, syndic de la Faculté de Paris, en tira quelques propositions qui, présentées aux membres de cette Faculté, furent flétries de censure. Le docteur Saint-Amour, et soixante-dix autres avec lui, tous partisans des erreurs jansénistes, appelèrent de ce jugement à celui du Parlement. Alors la Faculté de théologie s'en référa à la décision des évêques et les prélats renvoyèrent la solution au Saint Siége. Le pape Urbain VIII venait de mourir, le 29 juillet 1644. Innocent X,

son successeur, fit examiner avec une scrupuleuse attention l'ouvrage de Jansénius. Pendant l'espace de deux ans, cinq cardinaux et treize consulteurs tinrent trente-six sessions. Le pape présida lui-même les dix dernières (1). Le jugement pontifical fut rendu en 1653, et censura les cinq fameuses propositions dont nous n'avons donné que la substance (2). Les qualifications de *fausses,* de *téméraires,* de *scandaleuses* et d'*hérétiques* furent attachées respectivement à chacune d'elles, selon les différents degrés d'erreur ; on s'abstint de noter deux propositions, déférées avec les cinq autres par le docteur Cornet, et le Souverain Pontife ne fut point censé approuver ni ces deux propositions épargnées, ni le reste du livre. La constitution donnée par la cour de Rome, après l'examen de l'*Augustinus*, fut envoyée à tous les évêques de l'univers catholique, et reçue partout avec le respect qui lui était dû, principalement en France.

Mais il ne suffisait pas d'avoir démasqué la *doctrine hypocrite de l'Augustinus ;* il fallait encore démasquer l'*hypocrite soumission* des sectaires. Peu d'hérésies ont été aussi fertiles en expédients et en subtilités que le jansénisme, pour éluder les définitions de l'Église. « Le jansénisme, disait à ce sujet un digne magistrat, Jean de Gaumont, conseiller au Parlement de Paris, dont l'abbé Fleury cite les paroles et loue hautement le zèle contre les nouvelles doctrines, le jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue. Les disciples de Jansénius ont vu que les protestants, en se séparant de l'Église, s'étaient condamnés eux-mêmes, et qu'on leur avait toujours reproché cette séparation. Ils ont donc mis, pour maxime fondamentale de leur conduite, de ne s'en jamais séparer extérieurement, et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Église, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer ; en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiment (3). »

1. *Hist. des papes et de l'Eglise*, par M. l'abbé Jorry, 380.
2. Enchiridion... Denzinger, p. 212.
3. *Histoire littéraire de Fénelon*, p. 317. — De Maistre, *Eglise gallic.*, IV, 18.

Essayons de faire connaître brièvement les subterfuges de la secte et le genre d'opiniâtreté qui lui est propre : « *Illi robur et æs triplex circa frontem.* »

Le premier subterfuge des jansénistes est connu sous le nom de distinction du *fait* et du *droit* au sujet des propositions condamnées. Les partisans de Jansénius convenaient que les cinq propositions étaient fausses et méritaient la censure de l'Église, étant prises isolément comme fidèle expression de l'hérésie de Calvin ; mais ils niaient que Jansénius les eût enseignées, soit parce qu'elles n'étaient pas textuellement renfermées dans son livre, soit à cause des tempéraments qu'il avait su apporter à cette doctrine dans le cours de l'ouvrage. La question de *droit* a pour objet la vérité ou la fausseté, l'orthodoxie ou l'hétérodoxie d'une doctrine énoncée en quelques propositions courtes et détachées ; la question de *fait,* au contraire, a pour objet le sens propre et naturel d'un livre ou d'un texte dogmatique. Innocent X avait eu raison de condamner les cinq propositions qui, considérées à part, présentaient un sens faux ou hérétique ; mais il n'avait point attribué la doctrine condamnée au livre de Jansénius, expliqué dans son sens propre et naturel. La simple lecture de la bulle d'Innocent X renversait manifestement le subterfuge imaginé pour éluder sa décision. Il n'était pas nécessaire que le même pape déclarât le sens précis de sa constitution, comme il le fit cependant dans sa lettre aux évêques de France, datée du 29 septembre 1654 : « Nous avons condamné la doctrine de Corneille Jansénius, *contenue dans son livre et dans les cinq propositions qui en sont extraites.* » Le pape Alexandre VII, dont la décision a été confirmée par tous ses successeurs, ne s'exprime pas moins clairement sur ce sujet dans sa bulle du 16 octobre 1656 : « Nous déclarons, dit-il, et nous définissons que les cinq proprositions susdites ont été tirées du livre de Jansénius et condamnées dans le sens de cet auteur. » Ce témoignage d'Alexandre VII est d'autant plus décisif qu'il avait lui-même partagé, sous Innocent X, le travail des consulteurs nommés pour l'examen du livre de Jansénius.

Pressés par les décisions que nous venons de rapporter et n'osant rejeter ouvertement la bulle d'Innocent X, les disciples de Jansénius se retranchèrent bientôt dans le système du *silence respectueux* sur la question de *fait*. Ce nouveau système consiste à soutenir que l'Église est infaillible, il est vrai, dans le jugement qu'elle porte sur la question de *fait*, c'est-à-dire sur l'attribution des propositions à tel ou tel livre en particulier; cependant sur cette dernière question, selon les novateurs, l'Église n'a pas une *infaillibilité surnaturelle et absolue,* fondée sur la promesse de Jésus-Christ, mais seulement une *infaillibilité morale et naturelle,* fondée sur l'examen qu'elle fait d'un livre d'après les règles du langage. Le *silence respectueux* sur la question de *fait* est tout ce que demande l'Église de la soumission des fidèles en pareil cas pour honorer son *infaillibilité morale* qui doit être préférée au jugement et à l'appréciation d'un simple particulier. Ce second subterfuge, sous l'apparence d'un faux respect, allait jusqu'à mettre en doute l'autorité de l'Église dans le jugement des *faits dogmatiques,* en contestant ou en niant sur ce point son infaillibilité *divine*. C'est en vain que le pape Alexandre VII enjoignit à tous de signer le formulaire, qui condamnait les cinq propositions dans le sens de l'auteur, et selon que le Saint-Siége les avait condamnées. Les partisans de Jansénius continuèrent longtemps d'invoquer la célèbre distinction du *fait* et du *droit*, et trois évêques, ceux de Beauvais, d'Aleth et de Pamiers, qui avaient montré plus d'opposition à la signature pure et simple du formulaire, n'obtinrent une espèce de réconciliation avec le pape Clément IX, successeur d'Alexandre VII, qu'après avoir assuré qu'ils avaient souscrit sans restriction. Mais cette paix trompeuse n'était qu'une supercherie nouvelle de la part des prélats signataires.

La querelle du jansénisme agitait toujours l'Église de France. En 1702, on vit paraître un libelle intitulé : *Cas de conscience*. On y supposait un ecclésiastique qui avait condamné les cinq propositions, avec l'Église de Rome et avec tous les chrétiens fidèles, et auquel on avait refusé

l'absolution, parce que quant à la question de *fait*, c'est-à-dire l'attribution des propositions au livre de Jansénius, il prétendait que le *silence respectueux* suffisait. On demandait à la Sorbonne ce qu'il fallait penser de ce refus d'absolution. Une réponse signée de quarante docteurs décida que le sentiment de l'ecclésiastique n'avait jamais été condamné dans l'Église, et qu'on ne devait point, sous ce prétexte, lui refuser l'absolution. Cette pièce ralluma l'incendie. Elle fut sur-le-champ frappée de condamnation par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par la Faculté de la même ville, par Clément XI, au mois de février de l'année suivante. Les docteurs qui l'avaient signée (1) se rétractèrent successivement, à l'exception d'un seul, Petit-Pied, qui fut exclu de la Sorbonne. Mais les disputes n'en continuèrent pas avec moins d'animosité. Louis XIV supplia Clément XI de donner une nouvelle constitution, et en 1705, le pontife publia celle qui commence par ces mots : « *Vineam Domini Sabaoth*, » dans laquelle il déclare que le *silence respectueux* sur le *fait* de Jansénius ne suffit pas pour rendre à l'Église la pleine et entière obéissance qu'elle a droit d'exiger des fidèles (2).

Les autres prétextes que mirent en avant les disciples de Jansénius, pour essayer de se soustraire à la condamnation prononcée par la bulle d'Innocent X, ne leur réussirent pas mieux que les précédents. Ils contestèrent en vain la canonicité de cette bulle, que le docteur Saint-Amour prétendait avoir été extorquée, et *faite contre toute sorte d'équité et de règles* (3). Enfin, une dernière évasion, tentée par les jansénistes, consistait à soutenir que la doctrine de leur patriarche est celle des Thomistes, des Augustiniens, et qu'elle ne diffère pas des opinions libres parmi les théologiens sur la grâce *efficace par elle-même*. Le P. Quesnel, en particulier, avait recours à ce moyen de défense, bien éloigné, comme nous l'avons vu, de la pensée et du langage de Jansénius. Pascal tenta aussi, dans ses premières *Pro-*

1. L'abbé Jorry, *Abrégé d'Histoire de l'Église*, p. 401.
2. Enchiridion Denzinger, p. 252.
3. Pascal, *XVIIe Provinciale*.

vinciales, d'amener la discussion sur ce terrain des opinions théologiques. La simple notion de la grâce efficace et intérieure des Thomistes, à laquelle on peut toujours résister, suffit pour établir une différence essentielle entre le système de la grâce *nécessitante* de Jansénius et la *prémotion* physique, controversée dans l'école.

Un dernier genre d'hypocrisie manquait à la secte, *l'hypocrisie de la conduite et de la piété*, qui sert quelquefois à voiler l'erreur autant que le vice. Essayons de donner une idée de cette nouvelle *réforme*, qui affectait de ramener l'Église entière aux beaux jours de la pureté primitive, et de rétablir en toute sa rigueur l'usage de la pénitence publique. Le livre des *réflexions morales* du P. Quesnel et celui de la *fréquente communion* d'Arnaud, sont deux chefs-d'œuvre de cette habile tactique, employée à ressusciter et à propager autant qu'à couvrir les propositions condamnées. Dans le premier de ces ouvrages, les erreurs sont cachées sous un vernis de dévotion et exprimées dans un style plein d'onction et de piété ; car Satan, l'ange de ténèbres, parvient quelquefois à se transfigurer lui-même en ange de lumière. On est étonné, en approfondissant une réflexion pieuse en apparence, de voir qu'elle ne fait que servir de voile à un principe faux ou même à une satire (1). C'est cette adresse et ce ton qui ont malheureusement séduit des gens disposés à s'édifier de ce livre, et qui l'ont rendu si cher au parti. Au lieu que l'*Augustinus* de Jansénius ne pouvait être abordé que par les hommes d'étude ; un ouvrage français, d'une lecture facile, était propre à répandre le poison dans toutes les classes, et particulièrement à attacher à une doctrine pernicieuse les personnes de piété.

67. Erreurs de Quesnel et d'Arnaud ; intrigues de Saint-Cyran. — Quesnel était né à Paris en 1634. Après avoir fait ses études théologiques avec distinction en Sorbonne, il entra dans la congrégation de l'Oratoire (1657). Consacré tout entier à l'étude de l'Écriture sainte et des

1. *Mémoires*, etc. Picot, I, 50.

Pères, il composa de bonne heure des livres de piété qui lui méritèrent, dès l'âge de vingt-huit ans, la place de premier directeur de la maison de Paris. Ce fut pour l'usage des jeunes élèves confiés à ses soins, qu'il composa ses *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament (1). Ce livre d'abord ne contenait que quelques pensées sur les plus belles maximes de l'Évangile. Plusieurs personnages recommandables l'ayant goûté, Félix Vialard, évêque de Châlons-sur-Marne, l'adopta pour son diocèse. Quesnel alors l'augmenta considérablement, et il fut imprimé à Paris, en 1671, avec un mandement de l'évêque de Châlons et l'approbation des docteurs. Cependant l'archevêque de Paris, informé que le P. Quesnel tenait au parti janséniste, le força de quitter cette capitale pour se retirer à Orléans (1681). Il n'y demeura pas longtemps. On avait dressé dans une assemblée générale de l'Oratoire, tenue à Paris en 1678, un formulaire qui défendait à tous les membres de la congrégation d'enseigner les nouvelles doctrines, ainsi que certaines opinions philosophiques dont on se défiait alors, parce qu'elles n'étaient pas encore bien éclaircies. Dans l'Assemblée de 1684, il fallut quitter la congrégation ou signer ce formulaire. Plusieurs membres refusèrent de signer : de ce nombre fut Quesnel. Arnaud avait transféré à Bruxelles le siége de l'hérésie janséniste. Quesnel alla l'y retrouver pour lui proposer son concours, et, en effet, il ne tarda pas à devenir le chef du parti. Peu d'hommes ont déployé autant d'activité que lui. Libelles diffamatoires, satires caustiques, traités de piété, discours de polémique et de controverse, correspondances secrètes qui remplaçaient une publicité, devenue dangereuse par la fermeté de Louis XIV, Quesnel suffit à tout jusque dans une vieillesse avancée. Confiné plus tard dans les prisons de Malines, comme séditieux et hérétique (car il était l'un et l'autre), il parvint à s'évader et recula jusqu'à Amsterdam la métropole du jansénisme. C'est là que nous le verrons mourir après avoir couvert de son fiel et le pape, et les évêques,

1. *Histoire de l'Église et des papes*, de M. l'abbé Jorry.

et les rois, mais par-dessus tout les jésuites, qu'il considérait comme les plus terribles adversaires de sa secte.

L'Église de Hollande était alors gouvernée par un vicaire apostolique Jean Néercassel, prêtre de l'Oratoire. Il convia tous les novateurs à venir chercher un refuge dans les Provinces-Unies. Arnaud, Gerberon, Quesnel et une foule de moines apostats et de prêtres fugitifs, tous en révolte contre les décisions de l'Église se jetèrent en Hollande et vinrent à Utrecht comme on voit accourir à Genève les *vieux catholiques.*

Retiré en Belgique, Quesnel mit la dernière main à son livre, qui renfermait les *Actes des Apôtres* et le reste du Nouveau Testament. L'édition de 1693, type de celles qu'on fit depuis, parut en quatre gros volumes in-4°. On ne manqua pas d'insérer dans cette édition, si notablement augmentée, l'approbation donnée autrefois à un seul petit volume par Mgr Vialart, qui était mort dès 1680. On y joignit avec plus de fondement celle que donna, en 1695, M. de Noailles, successeur de Mgr Vialart sur le siége de Châlons. Ce prélat, transféré l'année suivante sur le siége de Paris, fit bientôt paraître une ordonnance contre l'*exposition de la foi, touchant la grâce et la justification,* ouvrage composé par de Barcos, neveu de Saint-Cyran, l'ami de Jansénius, et tout à fait infecté des erreurs de l'*Augustinus.*

C'est à la suite de cette condamnation que parut le libelle intitulé : *Problème ecclésiastique :* etc. *A qui l'on doit croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en* 1695, *ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en* 1696 ? On y faisait le parallèle des *réflexions morales,* approuvées à Châlons, et de l'*exposition* condamnée à Paris, et l'on montrait assez clairement que la doctrine des deux ouvrages était parfaitement la même. Cette première erreur du cardinal de Noailles fut la source de tant de fausses démarches où il se laissa entraîner dans la suite.

Le *problème* fut condamné, par arrêt du Parlement du 10 janvier 1699, à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. Le cardinal de Noailles, qui tenait à l'œuvre de Quesnel,

approuvée par lui en 1695, voulut, en renouvelant son approbation dans l'édition de 1699, s'adjoindre l'évêque de Meaux, afin de se prévaloir contre ses adversaires de l'autorité doctrinale de Bossuet. Celui-ci (1) rédigea un *avertissement* extrêmement favorable, dans lequel certaines propositions se trouvaient ramenées à un sens orthodoxe, et d'autres étaient signalées aux correcteurs. Quesnel, et ceux qui agissaient en son nom à Paris, ne voulurent jamais se prêter aux vues de Bossuet. Le cardinal de Noailles, lui-même, eut la faiblesse de croire son honneur intéressé à n'admettre aucun changement à un ouvrage qu'il avait approuvé ; et, d'un autre côté, par suite de cette indécision de caractère dont il donna tant de preuves dans sa conduite, il refusa de renouveler son approbation. Bossuet retira son *avertissement*, comprit aussitôt et convint que le livre du janséniste « était si rempli d'erreurs, qu'il n'était pas possible de le corriger. » C'est entre autres par le rapport du cardinal de Bissy, son successeur, que nous l'apprenons. Bossuet ne fut pas plus que Fénelon le partisan de Quesnel.

Le livre des *réflexions morales* était déjà déféré à Rome, et Clément XI en confia l'examen à une commission de théologiens, qui mirent autant de maturité que de lenteur à en préparer la censure. Un seul jésuite fit partie de la commission, parce qu'il était théologien d'office du Saint-Siége. Après dix-sept conferences préparatoires, de quatre à cinq heures chacune, toutes les propositions furent successivement discutées dans vingt-trois congrégations, auxquelles assistaient, outre les théologiens des conférences, les cardinaux, consulteurs de l'inquisition, et le pape lui-même, qui révisa en particulier les décisions prises en commun, donnant à chaque proposition quelques heures d'examen. Enfin, le 8 septembre 1713, parut la bulle *Unigenitus*, qui condamna cent et une propositions extraites du livre du P. Quesnel, « toutes et chacune de ces propositions, nous les condamnons et réprouvons respectivement, comme fausses, captieuses, malsonnantes, offensives des oreilles

1. Gorini, *Défense de l'Église*, III, 489.

pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses envers l'Église et ses usages, outrageantes, non-seulement pour l'Église, mais pour les puissances séculières, séditieuses, impies, blasphématrices, suspectes d'hérésie et sentant l'hérésie, favorables à l'hérésie et au schisme, erronées, voisines de l'hérésie et souvent condamnées, bien plus comme étant hérétiques et renouvelant diverses hérésies, en particulier celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, selon le même sens selon lequel elles ont été condamnées (1). »

Quesnel survécut peu à cette condamnation solennelle ; il finit ses jours à Amsterdam en 1719, âgé de quatre-vingt-six ans. Mais il légua ses erreurs et son opiniâtreté à quelques églises de Hollande : et le schisme d'Utrecht, qui persévère encore, est une suite du refus de la bulle *Unigenitus*. Les évêques de ce siége reconnaissent en principe la primauté de l'Église romaine, et lorsqu'ils prennent possession, ils ne manquent pas d'écrire au Souverain Pontife en signe de leur prétendue communion avec le chef de l'Église. La seule réponse que puisse faire le pape à ces *appelants* obstinés est une sentence d'excommunication majeure (2). L'appel, que firent de la bulle *Unigenitus* les jansénistes de France, entretint longtemps le trouble dans l'Église de ce royaume.

Le livre d'Arnaud, qu'il intitula : *De la fréquente communion,* avec un dessein bien arrêté de la rendre plus rare, émut à son tour la France entière. L'ouvrage fut revêtu, dès sa naissance, de l'approbation de seize évêques. Sa fortune devait grandir encore, parce qu'il était dirigé contre les jésuites, dont on se plaisait à calomnier la facile morale, et dont les principes sur la fréquentation des Sacrements ne s'accordaient en aucune manière avec le rigorisme de la secte nouvelle. Saint Vincent de Paul fut un des premiers à solliciter la condamnation de ce livre à Rome, et à démasquer l'hypocrite respect qui servait de prétexte pour

1. *Mémoires,* etc., de Picot, I, 56. Enchiridion Denzinger, p. 243.
2. Schisme d'Utrecht. *Études littéraires*, février, mars 1873 et suivants, *Analecta*, octobre 1875, p. 1019.

éloigner les fidèles de la sainte Table et même pour éviter l'obligation urgente de la communion pascale. Il l'avait admirablement jugé du premier coup, en lui-même et par ses fruits (1), et il ne négligea rien pour prémunir les siens contre la séduction de ses doctrines, et M. Olier fit de même dans sa paroisse et dans le séminaire. L'archevêque de Besançon condamna cet ouvrage en 1648 ; l'archevêque de Malines porta un jugement semblable en 1695, et la Faculté de Louvain le réprouva dans son entier en 1705. Suspendu longtemps à Rome, le jugement sur le livre d'Arnaud fut repris après la mort des prélats approbateurs. Projetée sous Innocent XI, la sentence ne fut prononcée qu'en 1690, sous Alexandre VIII, qui condamna trente et une propositions (2), parmi lesquelles s'en trouvaient au moins cinq extraites du livre d'Arnaud, deux surtout qui sont le résumé et l'expression exacte des erreurs blâmées par saint Vincent, comme hétérodoxes, sur la pénitence et sur la communion. Il est inutile de raconter les incroyables efforts et les nombreux subterfuges auxquels eut recours le jansénisme pour éluder la censure. Les intrigues de l'abbé de Saint-Cyran à l'égard de saint Vincent de Paul, pour essayer de le circonvenir avant l'apparition du livre d'Arnaud, font encore mieux comprendre jusqu'où était poussée l'hypocrisie de la secte. Rien n'avait été négligé de la part de l'ami de Jansénius pour gagner le supérieur de la congrégation de la Mission : ni l'apparente austérité de vie qu'affectait Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ni les plans de réforme qu'il proposait au saint prêtre, afin de ramener la ferveur primitive, ni le langage de la piété, ni l'éclat de l'érudition et de la science. Mais saint Vincent de Paul, défendu par sa profonde humilité, ne se laissa point prendre aux piéges de l'orgueilleux réformateur ; il ne tarda pas à reconnaître la voix du loup sous la peau de la brebis. « J'ai ouï dire à feu monsieur de Saint-Cyran, rapportait-il un jour, que s'il avait dit dans une

1. M. l'abbé Maynard, II, 293.
2. Enchiridion Denzinger, p. 236.

chambre des vérités à des personnes qui en seraient capables, et qu'il passât dans une autre où il en trouverait qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire. Il prétendait même que Notre-Seigneur en usait de la sorte, et recommandait qu'on fit de même. »

Ce simple trait de haute et savante hypocrisie décelait trop bien le père du mensonge. Aussi, lorsque Saint-Cyran se mit à traiter devant saint Vincent de Paul le concile de Trente, d'*un concile du pape et des scolastiques où il n'y avait que brigues et que cabales ;* lorsqu'il se fut vanté d'avoir sur l'Écriture sainte quantité de belles lumières, et qu'il eut osé dire que l'Écriture sainte était plus lumineuse dans son esprit qu'elle ne l'est en elle-même ; enfin, quand il eut affirmé que Dieu lui avait révélé l'extinction de son Église, fleuve immense à son origine, mais desséché depuis cinq ou six cents ans, et n'étant plus que de la bourbe, saint Vincent se vit obligé de rompre avec le dogmatiseur. Presque immédiatement, après une dernière visite rendue au chef ou supérieur de Saint-Lazare, le 24 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté par ordre du roi, ou plutôt de Richelieu, et conduit au château de Vincennes. « Il est basque, disait le cardinal en parlant du sectaire, et a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament : cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou pour des inspirations du Saint-Esprit. Si l'on avait emprisonné Luther et Calvin quand ils commencèrent à dogmatiser, ajoutait le cardinal, on aurait épargné aux États bien des troubles. » Richelieu regardait l'abbé de Saint-Cyran *comme plus dangereux que six armées* (1).

Jean du Verger de Hauranne sortit de prison au mois de février 1642, deux mois après la mort de Richelieu, qu'il dut attendre, et mourut en octobre de la même année, après avoir vu paraître le livre de la *fréquente communion,* qu'il avait inspiré et suscité de son donjon de Vincennes.

Mais si le supérieur de la congrégation de la Mission, loin

1. *Vie de saint Vincent,* par M. l'abbé Maynard, II, 252.

de se laisser séduire, découvrait dans Saint-Cyran le premier venin de l'erreur, et le fit condamner, dans le livre d'Arnaud, la congrégation de l'*Oratoire* ne sut pas se préserver des fausses doctrines, et peu de temps après la mort du Père de Condren, elle devint elle-même un vrai foyer du jansénisme. « Je juge, écrivait le premier auteur de la secte, que ce ne serait pas peu de chose si *Pilmot* (c'était un des noms de guerre de l'*Augustinus*), était secondé par quelque compagnie semblable. De telles gens sont étranges quand ils épousent quelque affaire ; étant une fois embarqués, ils passent toutes les bornes, pour et contre, *pro et contra* (1). »

Cette obstination, née dans le cloître, gagna des religieuses, que l'on a dit avoir été *pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons*. Le mot est de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, qui savait à quoi s'en tenir à ce sujet. « Qu'a-t-on vu, dans ce genre, d'égal au délire des religieuses de Port-Royal (2) ? Bossuet descend jusqu'à ces *vierges folles*, il leur adresse une lettre qui est un livre, pour les convaincre de la nécessité d'obéir. La Sorbonne a parlé, l'Église de France a parlé, le Souverain Pontife a parlé, l'Église universelle a parlé aussi à sa manière, et peut-être plus haut, en se taisant. Toutes ces autorités sont nulles au tribunal de ces filles rebelles. La supérieure a l'impertinence d'écrire à Louis XIV une lettre où elle le prie de vouloir bien considérer s'il pouvait en conscience supprimer, sans jugement canonique, un monastère légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ *dans la suite de tous les siècles*. Ainsi, des religieuses s'avisent d'avoir un avis contre une décision solennelle des deux puissances, et de protester *qu'elles ne peuvent obéir en conscience ;* et l'on s'étonne que Louis XIV ait très-sagement et très-modérément dispersé les plus folles, dix-huit seulement sur quatre-vingts, en différents monastères,

1. *Cours d'hist. ecclés.* de M. l'abbé Rivaux, III, 134. *Études religieuses,* etc., *Gallard et les Gallardins*, octobre 1875. Œuvres de Fénelon, t. XII, p. 605. *Memoriale clam legendum.*

2. M. Crétineau-Joly, t. IV, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 35.

pour éviter le contact si fatal dans les moments d'effervescence. Il pouvait faire plus, sans doute ; mais que pouvait-il faire de moins ? » Port-Royal des Champs, à six lieues de Paris, et plus tard Port-Royal de Paris au faubourg Saint-Jacques, prolongèrent cette résistance. Les affiliés de la science et de la littérature rendirent célèbre le lieu qu'ils aimaient à fréquenter, et prirent le nom de *solitaires* de Port-Royal. Autour d'Antoine, décoré libéralement du nom de grand Arnaud, et qui éclipsait même le nom du janséniste assis sur le siége d'Angers, venaient se grouper des prosélytes ardents, Nicole, Sacy, Domat, Lancelot, etc., Jean Racine, historien du Port-Royal et poëte tragique, Tillemont, etc., mais surtout l'illustre Pascal, dont le génie semble à lui seul couvrir la secte tout entière. Faut-il s'étonner que l'engouement des doctrines nouvelles ait pu gagner jusqu'à des femmes, et que la plume élégante de madame de Sévigné ait prêté son concours à l'*Augustinisme*, et attribué à saint Paul les dogmes de Jansénius (1).

68. **Coterie littéraire, alliée à Port-Royal : Pascal et les Provinciales.** — Le rôle de Pascal, dans ses relations avec Arnaud et les partisans du jansénisme, est depuis longtemps jugé, non-seulement au tribunal de l'Église, mais encore au tribunal de la simple raison et du droit le plus vulgaire. Voltaire, qui se connaissait en calomnie, a écrit : « De bonne foi, est-ce par la satire des *Lettres provinciales* qu'on doit juger de la morale des jésuites ? Tout ce livre porte sur un fondement faux, dit le même auteur, la chose est visible ; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public. » Le comte de Maistre les a surnommées les *menteuses*, et dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg* (2), il dit : « Pascal, polémiste supérieur, au point de rendre la calomnie divertissante. » Le vicomte de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*, porte le même jugement (3) : « Et pourtant, s'écrie-t-il, Pascal n'est qu'un

1. De Maistre, *Égl. gallicane*, p. 95.
2. T. I, 431, sixième entretien.
3. Crétineau-Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, T. IV, p. 35.

calomniateur de génie ; il nous a laissé un mensonge immortel. » Pascal est un *sublime faussaire*, dit encore le philosophe de Bonald.

Pour comprendre jusqu'à quel point l'esprit d'intrigue et de parti a fait descendre le grand homme dans cette lutte où la plus fine plaisanterie est mise au service de la falsification et de l'erreur, il faut considérer Pascal comme un instrument des jansénistes ; tout lui vient de ce côté, et l'impulsion qu'il reçoit d'Arnaud, et les *citations* et les *matériaux* qui entrent dans la composition de ses lettres, et surtout le plan d'accusation générale qui va jusqu'à rendre responsable de quelques opinions hasardées ou relâchées, soutenues par des membres souvent ignorés, la société tout entière opposée à ces doctrines. L'auteur se contente de mettre en jeu les pièces qu'on lui fournit, et si l'on veut chercher une excuse à sa bonne foi, on est forcé de dire qu'il a été le premier trompé dans l'emploi de ces matériaux sans liaison et sans suite. Quoi qu'il en soit de l'art de bien dire qui préside à ce travail beaucoup plus que l'art de dire vrai, et de l'esprit qui consiste à faire parler des jésuites qui n'en ont pas, on sait que madame de Grignan se plaignait de la monotonie de cette lecture : « C'est toujours la même chose, » disait-elle en bâillant, et sa spirituelle mère la grondait.

L'objet *dogmatique* de la grâce est à peine effleuré dans les premières *Provinciales,* qui roulent sur le *pouvoir prochain,* sur la *grâce suffisante,* sur la censure d'Arnaud et la condamnation de Jansénius. L'objet *moral* ou la casuistique occupe presque tout le reste de l'ouvrage et des lettres attribuées à Louis de Montalte. C'est un monde infini de questions sur les obligations des divers états, et l'habileté de Pascal, pour ne pas dire son mauvais génie, consiste à présenter la *morale relâchée* des théologiens de la compagnie, le système du *probabilisme* entendu à sa manière, et la prétendue *politique* des jésuites dans leurs molles ou injustes décisions (1). Louis de Montalte ne craint pas de

1. *Provinciales,* édit. de l'abbé Maynard, I, 230.

dénaturer la théologie mystique et le culte de la très-sainte Vierge, en persiflant le langage des auteurs qui en ont traité (1). Dès la onzième lettre, le ton devient plus agressif et ne laisse plus guère place au sourire. Néanmoins, dans la dix-septième lettre, Pascal affectait le calme de la bonne conscience, et se disait humblement soumis à l'Église : « Je vous déclare donc que je n'ai, grâce à Dieu, d'attache sur la terre qu'à la seule Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, et dans la communion avec le pape, son souverain chef, hors de laquelle je suis persuadé qu'il n'y a point de salut. » Quelque temps après, le même Pascal, jugé par Rome et écrivant en son nom, effaçait d'un trait de plume sa profession de foi : « J'ai craint que je n'eusse mal écrit en me voyant condamné ; mais l'exemple de *tant de pieux écrits* me fait croire le contraire... Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel. L'inquisition (le tribunal du pape pour l'examen et la condamnation des livres) et la société (des jésuites) sont les deux fléaux de la vérité. » Voilà ce que le jansénisme sut faire de Pascal, en détournant au profit de la secte et l'élévation, et l'ardeur de son génie, égale à l'ardeur de sa foi ; sous une telle influence, les dons que son âme avait reçus du Ciel ne servirent qu'à le précipiter dans la voie où Tertullien s'égara lui-même. Il aurait dû ne jamais oublier la sentence émanée de sa propre bouche : « Toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Église et de la communion du chef de l'Église, qui est le pape (2). »

67. **La sainteté chez les jansénistes et les miracles des convulsionnaires.** — Le jansénisme avait pour lui le grand nom de Pascal et mettait en quelque sorte sa doctrine sous la protection et l'honneur des *lettres ;* il voulut prétendre à la gloire de la *sainteté* et même des *miracles.* Mais la sainteté, proposée à ses adeptes, devait se mesurer

1. Ibid., 405, t. I,
2. Edit. des *Provinciales,* par M. l'abbé Maynard, II, 434.

avant tout sur leur ferveur pour la *pénitence publique*, et sur leur éloignement pour la *communion*. Un des exemples les plus curieux de cette nouvelle réforme, introduite dans les paroisses, est l'exemple donné par M. du Hamel, curé de Saint-Merry (1). Henri du Hamel, esprit déguisé, souple et flatteur, parut aux sectaires un homme propre à servir avantageusement le parti, depuis surtout qu'il eut fait ses preuves en rétablissant, selon les principes d'Arnaud, la pénitence publique dans une paroisse du diocèse de Sens, où il était curé. Dès ce moment, on chercha à le produire sur un plus grand théâtre, et à le mettre à la tête de quelque paroisse de Paris. Celle de Saint-Merry paraissant plus favorable à leur dessein qu'aucune autre, Arnaud, et de Barcos, neveu de Saint-Cyran, persuadèrent à M. Hillerin, qui en était curé, de se retirer à Port-Royal, et obtinrent que M. du Hamel lui succédât. Ce fut en l'année 1645 ; on vit alors la paroisse de Saint-Merry affecter une sorte de rivalité avec celle de Saint-Sulpice, et se déclarer en tout son émule. M. du Hamel, s'étant mis en communauté avec ses ecclésiastiques, leur fit des conférences réglées, où, sous prétexte de leur exposer les devoirs de leur état, il disputait sur les matières de la grâce ; et ces réunions furent bientôt toutes composées de laïques, et même de personnes de qualité, qui y venaient fort assidûment et se cachaient dans la foule. On voulut mettre aussi en honneur l'exercice du catéchisme ; les personnes âgées y étaient toujours en beaucoup plus grand nombre que les enfants ; c'était un empressement incroyable pour y pénétrer. Il faut joindre à cela les prônes de M. du Hamel, qui ne faisaient pas moins de bruit ; et enfin, la vogue extraordinaire de ce nouveau directeur parmi les dames de la paroisse, dont il était continuellement assiégé. Tout cela avait le nom spécieux de réforme. Mais c'était surtout par la pénitence publique qu'on prétendait faire revivre, dans la paroisse de Saint-Merry, la pureté des premiers temps (2).

1. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, II. 196.

2. Le vicaire de Belleville, près Paris, succursale de la paroisse de Saint-Merry, entreprit pour faire revivre, disait-il, les mœurs de l'Eglise primi-

M. du Hamel, lorsqu'il était curé au diocèse de Sens, avait distingué les pénitents en quatre ordres. Ceux qui n'étaient coupables que de péchés secrets, formaient le premier ; ils assistaient à l'office tout au bas de l'église, et séparés des autres paroissiens de quatre pas de distance. Le second était de ceux qui avaient eu quelques démêlés avec leur prochain, mais sans scandale ; c'était hors de l'Église et sous le vestibule qu'ils se plaçaient. Le troisième degré était de ceux qui avaient commis quelque péché scandaleux ; on les reléguait dans le cimetière. Enfin, ceux qui étaient longtemps demeurés dans le péché allaient se placer sur une petite colline, d'où ils découvraient l'entrée de l'Église. Tous ces pénitents devaient demeurer pieds et tête nus, durant l'office, et ajouter encore d'autres mortifications, comme les jeûnes, les disciplines publiques, la haire. A Saint-Merry, M. du Hamel fit adopter ces nouvelles pratiques, en y apportant toutefois plusieurs modifications ; et, pour les accréditer plus promptement, les ecclésiastiques de cette paroisse se mirent à enseigner que l'absolution sacramentelle, sans la satisfaction, était nulle. La pénitence la plus ordinaire qu'ils imposaient, c'était d'obliger les pénitents à se tenir au bas de l'église, et même hors du portail, surtout à ne point jeter les yeux sur le Saint-Sacrement. On rapporte qu'une très-vertueuse fille, l'ayant entrevu par mégarde, courut aussitôt dans la rue voisine, de peur de le voir et de l'adorer, et qu'elle aurait persévéré dans ses vaines craintes, si un prêtre de Saint-Sulpice, à qui on la conduisit pour la calmer, ne l'en eût délivrée en dissipant son illusion. On imposait aussi pour pénitence ce qu'on appelait des heures de larmes, et qui consistaient à faire des efforts pour pleurer durant ce temps. Les disciplines étaient d'un fréquent usage. On racontait même que les *disciplineuses* de Saint-Merry s'assemblaient à quatre heures du matin, dans une chapelle de cette église, et s'y livraient de concert à toute leur ferveur. Au moins est-il

tive, de ne plus baptiser dans sa paroisse que le samedi saint et de rétablir l'immersion comme essentielle.

certain qu'il y avait alors à Paris de ces flagellantes, et que les plus modérés du parti craignaient qu'à la fin ces excès ne donnassent lieu à des scandales plus graves encore que ceux qu'accréditait la conduite de M. du Hamel, de l'aveu de ses amis, et ne renouvelassent les horreurs des anciens gnostiques.

Les femmes se livrèrent à ces nouvelles pratiques de pénitence avec tant d'emportement, qne plusieurs en moururent, et que d'autres en devinrent folles. Les plus zélées quittaient les villes pour s'ensevelir dans les déserts. On citait, entre autres exemples de ce genre, une fille, qui, revêtue d'habits de pénitence, demeurait entre le village d'Issy, près de Paris, et la ferme des Moulineaux, sous une espèce de grotte, creusée dans une petite roche qui sortait de terre. Elle était en grande réputation de sainteté parmi les dévotes du parti, qui allaient la voir comme une autre Pélagie la Pénitente. Les exils volontaires à Port-Royal des Champs étaient devenus fort à la mode. La protection de l'autorité diocésaine et la douceur d'Anne d'Autriche avaient laissé aux solitaires la liberté d'augmenter leur nombre et d'embellir leur désert. On y voyait accourir à l'envi des personnes de tout état, et même des plus distingués du royaume. Les ducs de Luynes et de Liancourt, paroissiens de Saint-Sulpice, y avaient fait construire de vastes et beaux ermitages pour s'y retirer de temps en temps ; et de tels exemples devaient accréditer rapidement, dans les classes inférieures, l'amour des nouveautés. Il était aisé, en effet, de remarquer les fâcheux résultats qu'il produisait chaque jour dans la paroisse. « Je ne puis sans douleur et sans la plus profonde désolation, écrivait M. Olier, à cause de la fidélité que je dois à mon ministère, voir des ouailles que Dieu m'a données, fréquenter des assemblées que le roi même devrait défendre. Plusieurs personnes de ma paroisse, et dont je dois répondre à Dieu, entrent dans cette tentation malgré mes conseils, et joignent à la désobéissance formelle à leur supérieur naturel, le mal d'entrer de cœur et d'esprit dans toute l'étendue de ces nouvelles opinions, autant qu'ils en peuvent comprendre,

et cela contre leur état, leur condition et l'humilité chrétienne. » Mais le plus pernicieux de tous les effets que produisaient ces désolantes doctrines, était un refroidissement universel pour la sainte communion. Dans la plupart des paroisses, il était facile de remarquer que la sainte Table n'était plus fréquentée comme auparavant ; et, au témoignage de saint Vincent de Paul, on comptait déjà jusqu'à trois mille communiants de moins dans la seule paroisse de Saint-Sulpice.

Quels miracles pouvait-on attendre des saints qui avaient été formés à pareille école ? Les miracles, dont le jansénisme fit tant de bruit, n'étaient qu'une hypocrisie de plus, et l'un de ces tours ou de ces prestiges, auxquels le démon ne resta pas étranger. François de Pâris, diacre du diocèse de Paris, mort le 1er mai 1727, avait toujours vécu dans l'obscurité, et même, à ce qu'on dit, dans les austérités de la pénitence. On imagina d'en faire un saint et un saint à miracles (1). Ce qui est certain, c'est qu'il avait été fortement attaché à la doctrine de Jansénius pendant toute sa vie, qu'il avait toujours donné le premier rang au livre de l'*Augustinus* après les livres de saint Augustin lui-même, et qu'il avait appelé de la bulle *Unigenitus*. Resté diacre, par une pratique assez commune dans ce parti, il passa une fois jusqu'à deux ans sans communier, et même sans faire ses Pâques. Son tombeau, élevé dans le cimetière de la paroisse Saint-Médard, ne tarda pas à devenir célèbre. L'appât de la nouveauté, l'amour du merveilleux, l'exemple des vues intéressées, des faits grossis ou colportés par la secte, et qui, par l'opération du démon, pouvaient en certaines circonstances sortir de l'ordre commun, tout se réunit pour attirer et tromper la foule. On sentait le besoin d'avoir des miracles. Le parti ne voyait plus que les prodiges qui pussent étayer une cause désespérée, lorsque l'autorité ecclésiastique était soutenue par l'autorité civile pour la condamner. On a souvent décrit les miracles des *convulsionnaires*, accompagnés de secousses violentes que le bien-

1. *Mémoires de Picot*, II, 308.

heureux Pâris envoyait aux suppliants prosternés sur sa tombe (1). Tantôt obscènes, tantôt barbares, elles étaient toujours ridicules au suprême degré. Un orfévre raconte que « pendant un mois il est allé tous les jours à Saint-Médard, qu'il y a éprouvé plus de deux cents convulsions accompagnées de beaucoup de joie et de dévotion, sans parler de quantité d'émotions violentes que lui occasionnaient les reliques et la tombe du diacre » ; et, il ajoute gravement qu'à la fin de tous ces sauts, il a été guéri ; mais que pour l'empêcher d'oublier le bienfait, *Dieu lui a laissé un doigt paralytique.* La veuve Delorme fut moins heureuse dans une excursion semblable ; car ayant été au tombeau du diacre Pâris, afin d'obtenir la guérison d'une légère incommodité, elle fut saisie sur la tombe elle même d'une véritable paralysie, que les adeptes firent passer pour un châtiment, comme si la pauvre veuve eût attiré sur elle cette punition terrible, en venant au cimetière Saint-Médard pour se moquer du thaumaturge. On alla jusqu'à extorquer de la malade une déclaration où elle s'accusait elle-même, et ce ne fut qu'après son retour à la santé et à la liberté qu'elle rétracta ses aveux et fit connaître les suggestions et les violences qu'on lui avait faites. Enfin, les prétendus miracles allèrent si loin qu'une ordonnance du roi défendit, sous peine de prison, de tenir des assemblées publiques et privées de *convulsionnaires.* Le cimetière Saint-Médard dut être fermé (2), et les jansénistes les plus avides de miracles furent réduits à emporter chez eux la terre qui couvrait le sépulcre afin de satisfaire en secret leur étrange dévotion. C'est alors sans doute que fut affiché sur la porte du cimetière le distique connu :

« De par le roi défense à Dieu
« De faire miracle en ce lieu. »

Nous n'osons dire quel rôle joua dans cette comédie janséniste le célèbre recteur de l'Université, Charles Rollin. Cet

1. *Hist. de l'Église*, par M. l'abbé Jorry, 407.
2. *Mém. de Picot*, II, 352.

homme judicieux, dont les ouvrages nous restent, avec l'exemple d'une vie si sévère, si désintéressée pour lui-même, si dévouée pour les autres, se laissa gagner par l'esprit d'une secte, qui va se faire un mérite de son rare entêtement. Né à Paris, en 1661, il entra dans l'état ecclésiastique et ne se fit jamais initier qu'à la simple tonsure. Ses brillants succès dans les belles-lettres lui firent obtenir successivement des chaires importantes, d'abord au collége du Plessis, et ensuite au collége royal de France. Élu recteur de l'Université en 1694, il avait procuré diverses mesures utiles à l'éducation de la jeunesse, et en particulier l'usage de faire apprendre aux écoliers des versets choisis de l'Écriture sainte. Il devint en 1699, principal du collége de Beauvais, et cette maison acquit, sous sa direction, une grande célébrité. Plus tard, ses relations avec les jansénistes attirèrent l'attention de la cour, et Louis XIV lui fit donner l'ordre de quitter le collége, le 6 juin 1712. Il prit part, en l'année 1718, à l'acte d'appel de l'Université de Paris. Dans la suite il se montra un des plus prononcés pour les miracles du diacre Pâris, et un des plus assidus à visiter le cimetière de Saint-Médard ; on voyait le célèbre recteur psalmodier auprès du tombeau avec les fanatiques du parti ; ce fut lui qui revit l'ouvrage composé à la louange du prétendu saint, et imprimé en 1730. Par son testament il fit une rente viagère à une fameuse miraculée, et il déclara persister dans son appel. On assura qu'il renouvela la même déclaration au moment de recevoir les derniers sacrements, la veille de sa mort, le 13 septembre 1741. (1) La défense portée en 1732 n'empêcha pas la frénésie des convulsions de continuer jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Les *secouristes* vinrent en aide aux convulsionnaires, afin de calmer leurs transports. Un écrivain, partisan des convulsions, prétend qu'il y avait des filles sujettes pendant des mois entiers à ces convulsions extraordinaires, qui exigeaient de trente à quarante mille coups de bûche sur le corps. Une d'elles recevait quelquefois, dit-on, sur la tête jusqu'à cent

1. *Mém. de Picot,* III, 31.

coups d'un chenet de vingt-cinq livres pesant. Ces miracles du second ordre peuvent bien être rangés parmi les miracles diaboliques, avec les scènes de *crucifiement* qui ne tardèrent pas à être en honneur parmi les adeptes du jansénisme. Un de ces *crucifiements* eut lieu en l'année 1759, sous la direction du père Cottu, de l'Oratoire, et sous les yeux de M. de la Condamine, membre de l'Académie des sciences, qui, après s'être glissé parmi les assistants, fut témoin des faits qu'il raconte. La sœur Françoise, le Vendredi-Saint 1759, se laissa enfoncer des clous dans les pieds et dans les mains, par le Père Cottu qui faisait l'office de bourreau ; et la patiente, afin de mieux représenter le mystère du jour, resta trois heures et demie en croix. Une lance et des épées furent tournées contre elle ; mais l'endroit qu'on devait percer était assez rembourré, au rapport de M. de la Condamine, pour préserver de tout accident ; lorsqu'on décloua la sœur Françoise, qui n'en était pas du reste à son coup d'essai, cette doyenne des convulsionnaires parut souffrir, comme on pouvait le penser, et le sang coula de ses blessures (1).

La police vint quelquefois troubler ces fêtes du jansénisme et jamais elle ne sut intervenir plus à propos que dans la répression de pareils excès. Le temps n'est pas éloigné où les parlements et l'autorité civile, devenus les fauteurs de l'hérésie, donneront la main au philosophisme du dix-huitième siècle (2).

1. « Non loin de moi, dit un voyageur moderne, M. Albert Thénon, un fakir était étendu sur une planche garnie de clous, dont les pointes lui entraient dans le corps. Je ne pus en croire mes yeux, et j'allai m'assurer qu'il n'y avait pas de supercherie. Je touchai les clous, et quoique les pointes ne fussent pas fort acérées, elles devaient cependant lui causer une douleur insupportable. Il excitait la charité des passants, et son plateau contenait de nombreuses offrandes. A Poonah, j'en ai vu un venir tous les matins s'agenouiller devant le soleil, et le regarder pendant plusieurs heures. Il y vint jusqu'à ce qu'il fut complétement aveugle. Pendant près de deux ans, il y en eut un autre, à Bombay, qui vivait dans un tombeau, trop étroit pour qu'il pût faire le moindre mouvement ; sa position était celle d'un équerre parfait. Les indigènes le nourrissaient, et à certaines fêtes lui apportaient en outre des fleurs, dont ils se couvraient en signe de respect. Je donnai quelque monnaie au fakir. » Voilà ce que font encore aujourd'hui les fakirs ou mendiants de l'Inde, pour une pièce de monnaie.

2. De Maistre, *Église gallicane*, t. IV, 4-15.

II

LE QUIÉTISME DE FÉNELON ET SON ENTIÈRE SOUMISSION A L'ÉGLISE (1).

> « Scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. » (I Tim., iii, 15.)

70. Erreurs des quiétistes sur la doctrine de la grâce et sur la perfection chrétienne. — Les controverses soulevées par le protestantisme et renouvelées par le jansénisme avaient fixé l'attention des écoles sur deux points principaux : l'autorité de l'Eglise enseignante et le dogme de la justification par les opérations intérieures de la grâce, vérités que l'on peut considérer comme la base et le sommet de tout l'édifice chrétien et catholique. A la première partie touchant l'autorité de l'Église se rapportent la recrudescence et les excès de la controverse *gallicane*, et à la seconde appartient la fameuse controverse du *quiétisme*, tempérées l'une et l'autre par cet esprit religieux qui pénétrait la société du dix-septième siècle, le grand siècle de Louis XIV, de Bossuet et de Fénelon.

71. Origine du quiétisme. Erreurs de Molinos. — Le nom de *quiétistes* (en grec ἡσυχασται) servait dans l'origine à désigner des hommes livrés au saint repos de la vie contemplative ; mais, à cause de l'abus qu'on a fait de ce nom il est réservé depuis longtemps à « ceux qui, sous prétexte de contemplation et d'union à Dieu, se livrent à une honteuse inaction, ou du moins cessent de produire certains actes commandés de Dieu et essentiels à la véritable piété (2). »

Les Hésychiastes de l'Église d'Orient et les Béguards de l'Église latine avaient déjà encouru la condamnation de cette détestable erreur. Vers l'an 1575, parut en Espagne

1. *Histoire littéraire de Fénelon*, par M***, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.
2. *Histoire littéraire de Fénelon*, par M. Gosselin, 198.

une secte de faux spirituels, auxquels on donna le nom d'*Alumbrados*, qui répond à celui d illuminés ; ils firent beaucoup de bruit à Cordoue et aux environs et n'évitèrent pas les rigueurs du tribunal de l'Inquisition, qui croyait les avoir détruits ou dispersés. Mais on découvrit encore des restes de ces enthousiastes à Séville, en 1625. Ils avaient pour chef Jean de Villalpando, prêtre, né dans l'île de Ténériffe, et une carmélite appelée Catherine de Jésus.

Ils enseignaient que l'oraison mentale est de précepte divin, et qu'avec elle seule on accomplit toute la loi, de sorte qu'on n'a plus besoin de bonnes œuvres et de sacrements; que les jeûnes et les abstinences sont incompatibles avec l'oraison, cet exercice de l'esprit atténuant par lui-même les forces du corps, et que par conséquent il faut que les *spirituels* fassent bonne chère, pour être plus en état de vaquer à l'oraison ; qu'il existe un état de perfection où l'on voit Dieu clairement comme dans le ciel, et que les âmes parvenues à cet état ne peuvent plus en déchoir ; que tout est permis aux parfaits, et qu'il n'y a rien d impie pour eux; que les actions défendues aux autres sont méritoires lorsqu'ils s'y livrent.

Ces différentes troupes de visionnaires étaient les avant-coureurs des *quiétistes* modérés, dont les erreurs ont fait tant de bruit à Rome et en France, vers la fin du dix-septième siècle. Ils ont eu pour patriarche Michel Molinos, prêtre espagnol, né au diocèse de Sarragosse, en 1627, dans le pays même qui avait produit les fruits merveilleux d'une mystique saine et élevée par les vertus et les écrits d'une sainte Thérèse, d un saint Jean de la Croix, et d'un Louis de Grenade. Lorsqu'il fut parvenu au sacerdoce, il s'adonna à la direction des âmes, et ne tarda pas à se faire une grande réputation dans l'exercice de ce ministère. Sa vie retirée, son extérieur mortifié, son zèle qui paraissait pur et désintéressé, un ton dévôt et affectueux, un langage doux, insinuant, qui ne respirait que la piété, lui attirèrent la confiance de tous ceux qui se sentaient portés à Dieu, et qui désiraient avancer dans les voies du salut. Il publia, sous le titre de : *Guide ou conduite spirituelle* (1675), un livre de piété

qui, après avoir été très-estimé pendant plusieurs années, valut à son auteur d'être jeté dans les cachots de l'Inquisition (1685). Il s'y rétracta en 1687, et mourut âgé de soixante-dix ans (1696). Pendant qu'il subissait sa peine, expiant l'extravagance de ses erreurs et même les désordres de sa vie, tous ses écrits furent condamnés au feu, et les soixante-huit propositions, qu'on en avait extraites, furent déclarées par Innocent XI et sur les instances du P. Lachaise, hérétiques, scandaleuses, blasphématoires, fausses, pernicieuses et contraires à la doctrine de l'Église et à la pureté de la piété chrétienne (1).

La doctrine de Molinos se réduit à deux points qui en sont le fondement et qui nous en montrent le danger : 1° Il est un état de perfection où l'âme est tellement unie à Dieu qu'elle demeure abîmée et comme anéantie dans la contemplation de l'être divin, sans produire aucun acte et sans faire aucune réflexion : c'est ce qu'on appelle l'oraison de *quiétude* ou l'*acte continu* qui subsiste même pendant le sommeil une fois qu'il a été produit, et qu'on ne l'a pas expressément révoqué. 2° L'âme, arrivée une fois à cet état de perfection ou de quiétude, est tellement libre, tellement indépendante des sens et de leurs organes, qu'elle ne s'occupe plus de ce qui se passe dans le corps auquel elle est unie, pendant son séjour sur la terre, de sorte que toutes les actions corporelles lui sont étrangères, et ne peuvent la souiller ni la séparer de Dieu; il n'est pas même besoin alors d'opposer aucune résistance au mal qui ne saurait plus atteindre le sanctuaire de cette âme spiritualisée (2).

Les conséquences, tirées de ces deux propositions, étaient formulées et développées par le prêtre espagnol : l'âme réduite à cet état d'inaction absolue, ou de pure passivité, ne devait plus s'occuper ni des récompenses ni des peines de l'autre vie, et sans aucun désir des vertus, ni de sa propre sanctification, ni même de son salut, elle en perdait jusqu'à l'espérance. La pratique de la confession, de la mortifica-

1. Enchiridion Denzinger, p. 227.
2. *Siècles chrétiens*, IX, 222.

tion et de toutes les bonnes œuvres extérieures, devient alors inutile et même nuisible, par ce qu'elle détourne l'âme du parfait repos de la contemplation. Ainsi dans l'oraison parfaite, il faut demeurer *en quiétude*, dans un entier oubli de toute pensée particulière, même des attributs de Dieu, de la Trinité, et des mystères de Jésus-Christ. Celui qui dans l'oraison se sert de figures, d'images ou de ses propres conceptions, n'adore point Dieu en esprit et en vérité. Mais, en revanche, une fois que l'on a remis son libre arbitre à Dieu, avec le soin et la connaissance de notre âme, les représentations et les images les plus criminelles, qui affectent la partie sensitive de l'âme, sont tout à fait étrangères à la partie supérieure, qui n'a pas à s'en soucier. Telle est en résumé l'expression de ce faux et grossier mysticisme, où la corruption du cœur, à peine dissimulée, le dispute à la paresse de la volonté, et ouvre la porte au plus affreux débordement de mœurs, sous prétexte de la plus sublime perfection (1).

Vers le même temps, on crut découvrir des erreurs semblables dans une dame française, Jeanne-Marie de la Motte-Guyon, femme distinguée par son esprit. Veuve dès l'âge de vingt-huit ans, elle s'était adonnée à la spiritualité sous la conduite du P. Lacombe, Barnabite, disposé lui-même à tout accueillir et à tout encourager par son goût prononcé pour les mystiques. Elle vint à Paris, en 1687 ; ce fut là qu'elle se lia d'une manière très-étroite avec M. le duc de Chevreuse, M. le duc de Beauvilliers, et par suite avec M. l'abbé de Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne. Très-féconde en travaux littéraires et en ouvrages de dévotion, elle écrivit : Le *moyen court et facile* pour l'oraison, les *torrents spirituels*, les *opuscules mystiques*, l'explication *du cantique des cantiques*, etc. On lui reprochait surtout cette opinion qui était comme le fondement de son mysticisme et rappelait la première partie du système de Molinos : « Il existe un *état* de pur amour de Dieu, sans aucun retour sur soi-même, abstraction faite de tout espoir de récom-

1. *Hist. littér. de Fénelon*, p. 207.

pense, de toute crainte de châtiment, état dans lequel l'homme est indifférent même à son salut, aimant Dieu uniquement parce qu'il est l être le plus digne d'amour. Alors, l'âme est heureuse par l'amour de Dieu seul, si bien qu'elle consent à sa damnation éternelle, si Dieu l'y destine. »

Les principales erreurs de madame Guyon peuvent se rapporter aux quatre suivantes : 1° la perfection de l'homme, même dès cette vie, consiste dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui renferme en lui seul tous les actes de la religion, et qui, une fois produit, subsiste toujours, à moins qu'on ne le révoque expressément ; 2° il suit de ce principe, que l'âme arrivée à la perfection n'est plus obligée aux actes explicites, distingués de la charité, comme sont les actes de foi et d'espérance ; et qu'elle doit supprimer généralement et sans exception *tous les actes de sa propre industrie*, comme il est dit dans *le moyen court* (1) : pour seconder le dessein de Dieu, l'âme doit être *dépouillée de ses propres opérations ;* 3° dans cet état parfait, l'âme doit être indifférente à toutes choses, pour le corps et pour l'âme, pour les biens temporels et éternels ; 4° enfin dans l'état de parfaite contemplation, l'âme doit rejeter toutes les idées distinctes, et par conséquent la pensée même des attributs de Dieu et des mystères de Jésus-Christ : « Dès que l'âme commence à *recouler* à son Dieu, comme un fleuve dans son origine, elle doit être toute perdue et abîmée en lui ; il faut même alors qu'elle perde la vue aperçue de Dieu, et toute connaissance distincte, pour petite qu'elle soit.... Alors une âme, sans avoir pensé à aucun état de Jésus-Christ, depuis les dix et vingt ans, conserve toute la force de cette pensée, imprimée en elle-même par état (2). » La nouvelle mystique empruntait ces erreurs à Molinos, tout en désavouant hautement les conséquences morales, qui découlaient de son système (3).

1. P. 17 et 24, 68 et 122.
2. *Interp. sur les cantiques*, chap. VI, p. 143.
3. *Hist. littér. de Fénelon*, p. 209.

72. Erreurs de Madame Guyon et quiétisme de Fénelon. — Le *quiétisme* mitigé de Fénelon, dans ses *Maximes des saints*, est un amendement considérable, mais encore incomplet, de celui de Molinos et de madame Guyon.

L'archevêque de Cambrai condamne expressément l'*acte continu* des faux mystiques, et déclare chimérique cet *état permanent* ou *irrévocable* ici-bas de *quiétude* dans la contemplation et l'amour ; mais il paraît admettre, selon les sens des propositions de son ouvrage, un état habituel *de pur amour*, où le désir des récompenses et la crainte des châtiments n'ont plus de part, et dans lequel le *sacrifice absolu* de la récompense éternelle et du salut peut devenir un acte de perfection. Cette doctrine ainsi formulée est condamnable et a été condamnée, ainsi que nous le dirons en essayant de résumer cette controverse entre les deux plus illustres représentants du clergé de France.

La difficulté de cette controverse tenait en premier lieu à la question délicate qu'il s'agissait de circonscrire en des termes précis. Les auteurs spirituels, dont on résumait la doctrine, eussent-ils rendu toujours leurs pensées avec l'exactitude et la rigueur théologiques, il était facile, en cherchant de les abréger, de dénaturer leur langage et de donner lieu à de fausses interprétations. De plus, la connexion étroite entre les différents systèmes exposait à les confondre. On aurait tort de ne voir qu'une simple querelle de mystiques dans le débat où Bossuet et Fénelon s'engagèrent. Il s'agissait de la limite importante et, précise qui sépare la fausse spiritualité de la vraie : et comme attaquer un point de la foi et de la religion, c'est attaquer la religion tout entière, toucher à l'une des opérations les plus intimes de l'Esprit-Saint, c'est déranger en quelque sorte toute l'économie de la grâce.

Ce furent, comme on sait, les écrits de madame Guyon qui amenèrent insensiblement Bossuet et Fénelon sur le terrain des discussions les plus épineuses et changèrent en déplorables conflits de pures questions de doctrine. Investi d'une sorte de supériorité doctrinale, Bossuet fut le pre-

mier officiellement saisi de cette affaire et rencontra dans la pieuse dame qui se mettait sous sa conduite une docilité, une confiance et un abandon bien capables de désarmer la censure. Madame Guyon livra tous ses papiers à Bossuet sans exception, sa vie manuscrite et les plus intimes secrets de son âme. Elle se soumit avec candeur à tous les jugements du sévère théologien avouant ingénuement que les fausses expressions échappées à sa plume, ainsi que les extravagances qu'on en déduisait, avaient toujours été bien loin de sa pensée ; en un mot, elle satisfit à tout, et céda sur tous les points à l'exception du *pur amour*, question encore controversée. M. de Meaux ne voulut point admettre l'amour de Dieu pour lui-même sans aucun rapport à notre béatitude, mais il accordait qu'une âme peut être assez parfaite pour trouver son bonheur dans la considération du bonheur de Dieu. L'abbé Fleury relate cette exception qui est importante, comme nous le verrons dans la suite de la controverse (1).

Madame Guyon semblait décidée d'après les avis de Bossuet à garder le silence et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité, ce qui était pour elle incontestablement le meilleur parti, le plus sage et sans doute aussi le plus difficile. Mais ne pouvant supporter l'idée des soupçons ni l'injure des bruits qui circulaient sur sa conduite au sujet de sa doctrine, elle demanda instamment à madame de Maintenon des commissaires laïques, pour examiner ses mœurs et faire éclater son innocence. On ne jugea pas la chose nécessaire, quant aux commissaires laïques : parce que ces rumeurs n'avaient point de fondement et qu'on en faisait justice par le mépris. On nomma seulement trois commissaires ecclésiastiques : les évêques de Meaux et de Châlons et M. Tronson, supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice. Fénelon, lui-même, les avait désignés comme les meilleurs appréciateurs en fait de spiritualité. Ce dernier, qui n'avait pas encore sa nomination au siége de Cambrai, connaissait depuis peu de temps madame Guyon admise

1. V. Rorhb. t. XXVI, p. 307.

dans le salon du duc de Beauvilliers où il la rencontra pour la première fois.

Les trois juges tinrent des conférences à Issy, près Paris et dressèrent, comme des limites précises de la doctrine, trente articles préalables rédigés avec soin pour faire la base de toute discussion. Fénelon élu, sur ces entrefaites, archevêque de Cambrai, fut appelé à ces conférences pour en faire partie et pour exprimer librement sa pensée sur ce qui s'était déjà fait. Lorsqu'on lui proposa de signer les trente articles, il ne s'y refusa pas, les croyant véritables mais insuffisants, et son avis fut d'ajouter certaines explications qui, en complétant le premier travail, portaient le nombre des articles à trente-quatre. Alors il se déclara prêt à les signer de son propre sang. L'un de ces articles, le trente-troisième, semblait au moins tolérer la doctrine de l'amour pur et désintéressé qui tenait tant au cœur de madame Guyon et de Fénelon (1). Il était ainsi conçu : « On peut aussi inspirer aux âmes pieuses et vraiment humbles une soumission et consentement à la volonté de Dieu, quand même, par une très-fause supposition, au lieu des biens éternels qu'il a promis aux âmes justes, il les tiendrait, par son bon plaisir, dans des tourments éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son amour, qui est un acte d'abandon parfait et d'un amour pur, pratiqué par des saints, et qui le peut être utilement, avec une grâce très-particulière de Dieu par les âmes vraiment parfaites, sans déroger à l'obligation des autres actes ci-dessus marqués, qui sont essentiels au christianisme. »

Ces articles furent signés le 10 mars 1695. La substance de ces trente-quatre articles se réduisait à dire : que tout chrétien en tout état est obligé de conserver l'exercice des vertus théologales et d'en produire les actes, d'avoir la foi explicite de toutes les vérités énoncées dans le symbole, de vouloir, de désirer et de demander à Dieu le salut éternel la rémission des péchés, la grâce de n'en plus commettre, la persévérance dans le bien, l'augmentation des vertus, la

1. *Histoire de Fénelon*, Lebel, t. I, 417.

force contre les tentations ; qu'il n'est pas permis au chrétien d'être indifférent pour le salut et pour les choses qui y ont rapport; que les actes dont on parle ne dérogent point à la plus haute perfection ; que pour s'y exercer il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particulière et actuelle, la foi avec le secours de la grâce suffisant pour cela ; que dans la vie contemplative et l'oraison la plus sublime, tous ces actes sont compris dans la charité, non parce qu'elle rend les autres vertus inutiles et superflues mais parce qu'elle les anime et les perfectionne ; que les réflexions sur soi-même, sur les actes qu'on produit, sur les dons qu'on a reçus, sur l'usage qu'on en fait, ont été pratiquées par les apôtres, par les âmes les plus parfaites, par les plus grands saints, et que tous doivent les pratiquer à leur exemple ; que les mortifications et les pratiques extérieures de la pénitence conviennent à tous les fidèles dans quelque degré qu'ils soient et que même elles sont souvent nécessaires ; que l'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte unique et persévérant qui n'a point d'interruption, mais dans une disposition habituelle du cœur et de la volonté de ne rien faire qui déplaise à Dieu et de tout faire pour lui plaire ; qu'il n'y a point d'autres traditions authentiques et d'une autorité certaine dans l'ordre de la foi que celles qui ont été reçues de tout temps par l'Église ; que l'oraison de simple présence de Dieu, de repos en Dieu, et les autres oraisons extraordinaires même passives, approuvées par les maîtres de la vie spirituelle, ne peuvent être rejetées, parce qu'elles sont bonnes en elles-mêmes et que plusieurs saints les ont pratiquées, mais que, sans ces oraisons sublimes, on peut parvenir à un très-haut degré de sainteté ; qu'on ne doit exclure de la contemplation ni les vérités communes de la foi, ni les attributs de Dieu, ni les mystères de Jésus-Christ ; qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à tel degré d'oraison plutôt qu'à un autre et qu'il est essentiel à la perfection, dans la vie présente, de pouvoir toujours croire ; qu'enfin, les voies extraordinaires sont très-rares et comme on peut s'y égarer soit qu'on se trompe soi-même, soit qu'on se laisse

tromper par d'autres, elles sont toujours sujettes à l'examen des supérieurs ecclésiastiques (1).

Tout paraissait terminé par ces concessions mutuelles et par cette espèce de barrière mise à un zèle indiscret. Madame Guyon obtint un certificat favorable de Bossuet et fut mise en liberté, à condition cependant de se retirer à la campagne et de ne point dogmatiser (2).

La loi du silence imposée à celle qui avait soulevé cette discussion était un commandement trop parfait ; c'était exiger d'elle un trait d'héroïsme, elle ne sut pas faire cet acte de pur amour, et cette nouvelle infraction eut des suites incalculables. Madame Guyon, infidèle à sa promesse, vint se cacher mystérieusement dans un des faubourgs de Paris et, travaillée par un besoin secret de tenter sa réhabilitation, affecta de répandre des copies du certificat de Bossuet, comme la preuve la moins équivoque de la pureté de sa doctrine en même temps que de sa conduite. Ces petites imprudences déplurent à Bossuet et parurent de mauvais augure : un second mandat d'arrêt dont il crut devoir être l'instigateur ou du moins qu'il ne manqua pas d'approuver, fut lancé contre la personne de cette inquiète prosélyte qui se vit conduire à Vincennes. A dater de cette brusque arrestation commence, à proprement parler, le refroidissement de Bossuet et de Fénelon. Les incidents de cette seconde période présentent un caractère affligeant que nous ne pouvons taire.

73. **Controverse engagée entre Bossuet et Fénelon.** — L'évêque de Meaux prépara une instruction sur les états d'oraison ; dans cette œuvre pastorale qui avait pour fin directe de prémunir contre les erreurs des faux mystiques, Bossuet se proposait en même temps un double but : 1° de condamner publiquement madame Guyon qui s'était déjà soumise à l'autorité ecclésiastique ; 2° d'arracher à Fénelon lui-même une véritable rétractation à cause de leur différence d'opinion sur l'amour pur, et, cela, sous forme d'une simple approbation dont il se flattait. Fénelon qui avait

1. *Siècles chrétiens*, t. IX, p. 238.
2. Rorhb., *Histoire de l'Église*, t. XXVI, p. 310.

d'abord paru disposé à donner à l'œuvre de Bossuet l'approbation sollicitée, instruit d'un côté de l'arrestation de madame Guyon en même temps que blessé de ces procédés sévères, craignit qu'on ne renouvelât une querelle heureusement étouffée en flétrissant à la fois la personne et la doctrine ; soupçonnant d'un autre côté, l'intention peu déguisée de Bossuet, et n'adoptant pas en outre certaines opinions exposées dans son livre, il ne crut pas devoir l'approuver et fit agréer son refus et ses raisons par l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres. Cette réticence ou ce refus, malgré les précautions et les motifs sérieux dont l'illustre et insinuant prélat s'efforça d'environner sa conduite, affligea et piqua d'autant plus Bossuet, qu'il était facile de se représenter sous de fausses couleurs ce qu'il y avait de plus innocent dans cette démarche (1).

Fénelon résolut de sa part, afin de montrer que toute idée d'entêtement ou de susceptibilité lui était étrangère, d'expliquer nettement ses principes de spiritualité sur la base déjà connue des trente-quatre articles avec des développements qui furent lus et approuvés par l'archevêque de Paris et M. Tronson, et qui devaient servir de règle à son ouvrage ; il leur fit connaître l'ouvrage lui-même encore manuscrit, mais beaucoup plus étendu qu'il ne l'est dans le livre imprimé. Enfin, Fénelon l'abrégea, obtint l'approbation verbale du cardinal de Noailles et de M. Tronson, le fit examiner en dernier lieu par le docteur Pirot qui déclara que ce livre était tout d'or (2).

Après avoir comme épuisé tous les préliminaires que dictait la prudence, on en vint à l'impression. Ce furent les amis de Fénelon qui livrèrent à la typographie l'ouvrage de l'auteur à son insu et plus tôt qu'il ne l'aurait voulu. De plus, leur surveillance mal dirigée laissa glisser dans le texte un mot qui donnait à la phrase un sens condamnable, en supposant *involontaire* le trouble de Jésus, pure faute d'inadvertance échappée au prote.

1. *Vie de Fénelon*, I, 355.
2. *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 11-15.

Le livre des Maximes des Saints parut en 1697. Bossuet qui croyait avoir un motif de plainte légitime contre l'auteur dont l'approbation lui avait été refusée, n'était pas naturellement disposé à l'indulgence envers le nouvel ouvrage. Du reste, cette production telle qu'elle vit le jour prêtait à la censure soit par la faute d'impression que nous avons signalée et que Fénelon désavoua toujours, soit par l'inexactitude des propositions qui, manquant des développements nécessaires, présentaient un sens erroné ou ne rendaient qu'à demi la pensée de l'écrivain. L'analyse du livre des Maximes se réduit à établir quatre points : 1° que toutes les voies intérieures tendent à l'amour pur et désintéressé ; 2° que le but des épreuves de la vie intérieure est la purificaiton l'amour ; 3° que la contemplation même la plus sublime n'est que l'exercice paisible de cet amour pur et désintéressé ; 4° que l'état de la plus haute contemplation appelé par les mystiques vie unitive ou état passif, n'est que l'entière pureté et l'état habituel de cet amour. Dans cet état habituel, selon la pensée de Fénelon qui leva lui-même l'amphibologie par une explication précise, la charité parfaite ou l'amour pur prévient et anime toutes les autres vertus, en commande les actes et les perfectionne, sans leur ôter leur motif propre ni leur distinction spécifique. Cette explication que Fénelon soutint plus tard et qu'il invoqua toujours comme le complément indispensable de sa pensée, faisait disparaître l'erreur fondamentale qui subsistait dans les termes de la proposition incriminée. Elle eut le tort fatal de ne venir qu'après l'impression du livre et lorsque rien ne pouvait plus arrêter l'éclat de la dispute. Il eut été facile à Bossuet et son ancienne amitié, aussi bien que son génie, lui imposait sans doute le devoir de communiquer à Fénelon ses remarques par écrit avant de traduire au tribunal de la publicité ce qui n'était, après tout, jusque-là qu'une simple querelle de famille. L'évêque de Meaux, à qui Fénelon n'avait pu soumettre officiellement son livre, promit, en effet, à plusieurs personnes très-distinguées de donner en secret ses remarques avec une amitié cordiale, et Fénelon, de son côté, s'engagea de tout cœur à les peser

toutes au poids du sanctuaire (1) ; mais ses remarques se firent attendre pendant six mois.

Fénelon, au bout de trois mois écoulés depuis la publication de son livre, ne recevant pas les remarques de Bossuet, prit le parti de soumettre son ouvrage au jugement du pape, démarche fort prudente qui semblait dictée par les circonstances et propre à calmer les esprits. Alors s'exalta le zèle, l'ardeur un peu vive et précipitée de Bossuet qui eut le malheur de faire intervenir dans cette lutte doctrinale, l'autorité de Louis XIV déjà médiocrement prévenu en faveur de l'archevêque de Cambrai ; cette prétendue révélation du fanatisme de son confrère qu'il s'accusa de n'avoir pas plus tôt fait connaître, est le signal fâcheux d'un nouveau genre de controverse.

Toutes les erreurs que Bossuet jugeait renfermées dans le livre des Maximes peuvent se réduire à quatre principales : 1° Il y a dans cette vie un état habituel de pur amour dans lequel le désir du salut éternel n'a plus lieu ; 2° dans les dernières épreuves de la vie intérieure, une âme peut être persuadée d'une persuasion invincible et réfléchie qu'elle est justement réprouvée de Dieu et, dans cette persuasion, faire à Dieu le sacrifice absolu de son bonheur éternel ; 3° dans l'état du pur amour l'âme est indifférente pour sa propre perfection et pour la pratique des vertus ; 4° les âmes contemplatives perdent en certains états la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ.

Il est bien vrai que les remarques si longtemps attendues de Bossuet arrivèrent enfin, mais avec des expressions si dures, des injonctions si impérieuses de la part d'un confrère et d'un collègue dans l'épiscopat qu'on ne pouvait les croire inspirées par l'unique et pur amour de la vérité. On proposa des conférences où Fénelon serait admis. Celui-ci s'y refusa d'abord, parce que la proposition ne lui fut faite que longtemps après l'examen du livre arrêté d'avance, en sorte qu'il s'agissait moins d'explications et d'éclaircissements entre égaux que d'une soumission pure et simple

1. Rorhb., t. XXVI, p. 318.

enlevée d'autorité. Il y consentit cependant plus tard à trois conditions qui avaient pour but de prévenir l'ascendant trop partial de Bossuet dans cette affaire. Il demandait donc : 1° qu'il y eut des évêques et des théologiens présents ; 2° qu'on parlât tour à tour, et qu'on écrivît sur-le-champ les demandes et les réponses ; 3° que Bossuet ne se servît point du prétexte de ces conférences sur les points de doctrine pour se rendre examinateur du texte du livre des Maximes et que cet examen demeurât suivant le premier projet entre l'archevêque de Paris, M. Tronson et Pirot. Bossuet ne voulut pas de cet accommodement qui gênait l'espèce de souveraineté qu'il avait coutume et presque droit d'exercer en matière de doctrine. Et cependant, après tout, la défiance de Fénelon n'était que juste. Le projet de conférences échoua donc par là même : du reste, le livre était déféré par l'auteur au juge suprême des controverses.

Fénelon demanda la permission d'aller à Rome plaider sa cause ; Louis XIV la lui refusa. De plus, le pieux archevêque se vit disgracié, renvoyé de la cour, tandis que ses fidèles amis étaient menacés du même sort. Ce ne fut là que le prélude des grandes amertumes du prélat. Fénelon ne pouvant aller à Rome y dépêcha l'abbé de Chanterac, son ami et son vicaire-général. Bossuet y fit rester son neveu l'abbé Bossuet avec le docteur Philippeaux, personnages fort peu dignes de représenter le grand évêque de Meaux, et qui, à force d'intrigues et de lettres envenimées, ne servirent qu'à aigrir son cœur, déjà ulcéré, contre le plus doux et le plus innocent des hommes. Le tort immense ou si l'on veut le grand malheur de Bossuet fut sans doute d'honorer d'une aveugle confiance, ces vils instigateurs de passions haineuses qui croyaient lutter contre une bête féroce en poursuivant Fénelon. Ajoutons à cela les lenteurs de la cour de Rome, les variations de l'opinion publique, les plausibles et éloquentes apologies de Fénelon qui attiraient tout le monde à lui, ses partisans plus ou moins accrédités à la cour, les incertitudes de madame de Maintenon, enfin la modération même de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, et nous comprendrons mieux ce

qui enflamma la véhémence de Bossuet, s'imaginant combattre seul une erreur subtile dont il s'exagérait encore les dangers et les suites et sentant, avant même d'en faire une plus longue expérience, qu'il n'avait pas en tête un théologien vulgaire, mais un adversaire aussi souple qu'exercé, aussi pénétrant que rusé dans la science des mystiques. Nous voudrions bien détourner les yeux des accusations intentées par les ennemis de Fénelon et trop facilement accueillise par Bossuet. Celui-ci disait de Fénelon « qu'il avait de l'esprit à faire peur. » Il en fit effectivement plus d'une fois l'épreuve, surtout en publiant sa relation sur le quiétisme. Huit jours de travail suffirent à Fénelon pour répondre. Bossuet répliqua au bout de deux mois et s'attira, quinze jours après l'apparition de son ouvrage, encore trop hâtif, une réponse motivée non moins forte que la première. Ces tristes débats fatiguent la pensée et affligent le cœur (1).

74. **Condamnation du livre des Maximes.** — Abrégeons la fin du récit. Le livre des Maximes soumis au jugement d'Innocent XII embarrassa beaucoup la sage lenteur de Rome. Après une année d'examen et soixante-quatre séances de six ou sept heures chacune, les dix examinateurs se trouvèrent partagés, cinq d'entre eux ayant constamment voté en faveur du livre, fondés en grande partie sur les explications que Fénelon avait fournies pour sa défense. Ce partage des théologiens fit imaginer à Innocent XII un projet de canons sur les caractères de la vraie et de la fausse spiritualité, afin d'éviter par là une censure positive des écrits de Fénelon. Mais ce juste tempérament imaginé par la tendresse du père commun des fidèles n'eût point satisfait l'inquiète exigence de Louis XIV pressé par Bossuet lui-même. Un mémoire du prince, rédigé par la plume de Bossuet, fut envoyé à Rome, sollicitant une décision prompte en termes presque menaçants, et pour le moins fort déplacés. Ce triste document est un de ceux

1. V. Rorhb., t. XXVI, p. 321-331. — *Histoire de Fénelon*, t. II, p. 117, 174, 181, 196.

qu'on voit avec le plus de peine figurer dans la controverse et tient un peu de l'acrimonie de l'assemblée de 1682 (1). On crut également bien faire d'envoyer à Rome la censure préventive du docteur Pirot qui condamnait ce même livre trouvé par lui tout d'or en des temps plus heureux. Mais avant que le mémoire parvint à Rome, Innocent XII avait déjà prononcé sur le livre des Maximes, condamnant vingt-trois propositions qui en étaient extraites et qui supposaient l'état habituel de pur amour, exclusif de toute crainte et de toute espérance ou qui sans rentrer dans cette erreur, présentaient des inexactitudes dont les intentions les plus pures et les plus minutieuses précautions ne suffisent pas à garantir principalement dans ces matières subtiles de la plus haute théologie (2). Le décret du pape en forme de bref, avec la clause *motu proprio* parut le 12 mars 1699 (3).

On doit remarquer: 1° que parmi les qualifications données aux propositions flétries *in globo*, on ne trouve point celle d'hérétique ou même approchant de l'hérésie ; 2° que le respect dû à ce décret n'oblige pas d'appliquer à toutes indistinctement, la plus forte des qualifications qui est celle d'erronée ; 3° que le pape n'a point condamné la doctrine de l'amour pur et désintéressé par lequel on aime Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude. Car cette partie de l'enseignement de Fénelon que Bossuet ne goûtait pas et qu'il poursuivait même comme le point principal de la controverse, est devenue la doctrine commune des théologiens, entendu seulement de l'acte transitoire.

Il résulte de l'ensemble des faits et des importantes explications que Fénelon a données à son livre : 1° que le triomphe de Bossuet porte sur le sens rigoureux des propositions justement condamnées et non sur les autres écrits de polémique qu'entraîna la défense légitime de Fénelon ; 2° que la supériorité relative de Bossuet a été fortement balancée soit par les connaissances et les lumières que Fénelon lui fit acquérir dans le cours de la controverse soit

1. *Histoire de Fénelon*, ibid., t. II, p. 243.
2. *Histoire de Fénelon*, ibid., p. 248.
3. Enchiridion Denzinger, p. 240.

par les réformes et les concessions qui furent arrachées à l'évêque de Meaux sur la nature de la contemplation passive et sur la nature de la charité, point décisif qui renfermait aux yeux de Bossuet la décision du tout, soit enfin par la victoire incontestable qui a fait adopter aux écoles catholiques le sentiment de Fénelon, précisément sur la nature de la charité que Bossuet appelait le point décisif.

75. **Soumission de Fénelon au jugement du pape.** — Tout le monde sait la résignation chrétienne du prélat. Averti par son frère du décret rendu contre son livre, au moment où il allait monter en chaire le jour de l'Annonciation, il changea aussitôt le plan de son discours et le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux firent couler les larmes de tout l'auditoire. Fénelon publia solennellement un mandement de soumission à la bulle du pape (1).

Ce mandement est court, parce qu'il ne s'agissait plus d'expliquer ses pensées, mais de constater sa docilité à la voix du premier pasteur : « Enfin notre Saint-Père le Pape a condamné le livre intitulé : *Explication des maximes des saints*, avec vingt-trois propositions qui en ont été extraites, par un bref du 12 mars. Nous adhérons, nos très-chers frères, à ce bref, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument et sans ombre de restriction... C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission sincère et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au Saint-Siége, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple, jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission. » Sur le même sujet, Fénélon a pu dire, dans l'intimité d'une lettre écrite à l'auteur de sa propre vie : « Ma

1. *Histoire de Fénelon*, par de Beausset, t. II, p. 260.

soumission n'était point un trait de politique, ni un silence respectueux, mais un acte intérieur d'obéissance rendue à Dieu seul, parlant par le chef de l'Église. Suivant les principes catholiques, j'ai regardé le jugement du Saint-Siége et des évêques, comme une expression, un écho de la volonté suprême, Je ne me suis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précédèrent ma condamnation. J'entendis Dieu me parler, comme à Job, du milieu de ce tourbillon, et me dire : « Qui est celui qui mêle des sentences avec des discours inconsidérés ? » Et je lui répondis du fond de mon cœur : « Puisque j'ai parlé indiscrètement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche et à me taire. » Depuis ce temps, je ne me suis point retranché dans les vains subterfuges de la question de fait et de droit. »

Il éternisa en même temps l'acte de soumission par le présent d'un ostensoir d'or fait à son église, et la sincérité humble et loyale de sa soumission n'eut d'égale que le prodigieux éclat de verve et de talent déployé dans la lutte. Sans doute Dieu ménageait cet exemple mémorable pour mieux confondre l'hypocrite obstination et le scandale du jansénisme contemporain.

Ainsi se termina cette lutte de géants où le vaincu nous apparaît plus grand encore que le triomphateur. Par un fatal concours de circonstances, la charité put en souffrir lors même qu'on cherchait à en défendre les droits, et le zèle manqua quelquefois de tempérance et de discrétion, mais les intentions étaient droites. Le grand Bossuet, qui avait provoqué le débat personnel d'une manière plus hardie et plus blessante, fit, comme on s'est plu à le constater, des démarches bienveillantes pour se rapprocher de Fénelon en chargeant l'abbé de Saint-André de faire les premières ouvertures de réconciliation. Un concours fortuit d'accidents bizarres et sans intérêt ne permit pas que Fénelon eût connaissance de ces tentatives, ni qu'il pût y répondre.

La mort de Bossuet, arrivée en 1704, enleva de ce côté tout espoir, et du moins si l'on n'a pas pleinement la con-

solation de voir ces deux défenseurs d'une même foi renouer leur ancienne amitié brisée, le fond de l'âme nous est connu, le désir certain d'un rapprochement nous suffit et le cœur est plus à l'aise.

Fénelon a laissé de nombreux ouvrages dans tous les genres : son *Traité sur l'existence et les attributs de Dieu* révèle un *métaphysicien* exercé : on est surpris de rencontrer sous la même plume les descriptions les plus gracieuses, les discussions les plus profondes et les plus touchantes effusions d'un cœur abîmé dans la contemplation de l'Être divin. — Le *théologien* et le *controversiste* ne le cède pas au *philosophe* : le *Traité du ministère des pasteurs*, les *Lettres* sur l'*autorité* de l'Église et la *Dissertation* sur l'*autorité* du *souverain* pontife, les *Instructions pastorales* sur le jansénisme et les *Mémoires* ou les lettres sur le *silence* respectueux et la réception de la bulle *Unigenitus*, sans parler des écrits sur le *Quiétisme* et des lettres de *spiritualité* attestent le génie d'un homme supérieur versé en toute sorte de matières, et dévoué au Saint-Siége d'esprit, de cœur et de conduite. — Les rares *sermons*, qui nous ont été transmis dans les œuvres de l'archevêque de Cambrai, le discours sur l'Épiphanie, v. g, et celui sur le sacre de l'électeur de Cologne, sont du plus beau style *oratoire ;* le style des *Aventures de Télémaque,* la traduction de l'*Odyssée*, etc. dénotent le *littérateur ;* nous ne jugeons pas le fond des idées politiques répandues en ces livres.

III

LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE. BOSSUET ET LES QUATRE ARTICLES DE 1682.

76. **Libertés de l'Église gallicane, interprétées par les légistes, et condamnées par Fleury et par Bossuet.** — L'autorité du Pontife romain, déjà mise en question par l'hérésie janséniste, paraît comme suspecte aux

yeux des gallicans, qui vont jusqu'à lui imposer un contrôle dans les affaires de discipline et même dans les matières de foi : la condamnation des quatre articles de 1682, envisagés sous forme de *déclaration* du clergé de France, était au moins la répression d'un *acte* ; la proclamation du dogme de l'infaillibilité du pape va nécessairement plus loin, et atteint la doctrine elle-même dans son article principal, opposé à ce dogme. Les *libertés gallicanes* et la *régale* doivent passer au second plan.

Lorsque paraissent pour la première fois dans l'histoire, au treizième siècle, les mots de *libertés de l'Église gallicane* (1), ils servent à désigner les immunités, les franchises, les priviléges que nos rois accordaient aux ecclésiastiques contre leurs propres officiers et contre les seigneurs féodaux. Une ordonnance rendue à Paris, au mois d'avril 1228, avait été donnée par saint Louis en faveur des églises et contre les hérétiques du pays de Languedoc. Saint Louis ou plutôt sa mère, Blanche de Castille, alors régente, étendit aux églises de cette province nouvellement réunie à la couronne, les franchises dont jouissait le clergé dans le reste du royaume, et qu'elle appelle les immunités de l'Église gallicane. Il n'y est nullement question des rapports du clergé ou des laïques avec le pape. Beaucoup plus tard, au milieu des désordres nés du grand schisme, dont la tyrannie de Philippe le Bel avait été la première cause, le clergé français, ayant à maintenir sa discipline et ses lois entre les prétentions rivales des papes dont le titre était contesté, s'appuie quelquefois sur l'autorité royale, et donne à ses antiques usages ce même nom de *libertés de l'Église gallicane*.

Comme le souvenir des abus de la cour d'Avignon perpétuait, même au sein du clergé, une certaine défiance contre le Saint-Siége, les légistes s'emparèrent de ce mot et l'étendirent à toutes les usurpations que, sous le nom de pouvoir royal, ils commettaient sur les droits des ecclésiastiques français et sur ceux du Souverain Pontife lui-même.

1. M. Charles Gérin, *Recherches sur l'assemblée de 1682*, 13.

Ainsi s'établit insensiblement cette double tradition du gallicanisme parlementaire et du gallicanisme épiscopal, qu'il ne faut jamais confondre, si l'on veut comprendre l'histoire des rapports de l'Église avec l'État, dans notre pays, pendant les trois derniers siècles.

Fleury, qui n'est pas plus suspect que Bossuet de prévention en faveur de la cour de Rome, a condamné les magistrats gallicans dans ses écrits que ceux-ci ont mutilés et interpolés ; un manuscrit authentique et inédit du discours que Fleury avait composé sur les libertés de l'Église gallicane, a permis de rétablir le texte : « Si quelque étranger, zélé pour les droits de l'Église et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des *servitudes de l'Église gallicane*, il ne manquerait pas de matière, et il ne lui serait pas difficile de faire passer pour telles les appellations comme d'abus, la connaissance du possessoire des bénéfices par les juges laïques, la *régale*, les décimes, la rareté des conciles, le jugement des clercs en cour laïque, la succession des parents aux biens des ecclésiastiques, l'amortissement, etc., et il se moquerait fort de nos auteurs de palais qui, avec tout cela, font tant sonner ce nom de liberté, et la font même consister en partie en ces mêmes choses. »

« Ne pourrons-nous pas enfin espérer, disait Bossuet, que les jaloux de la France n'auront pas éternellement à lui reprocher les *libertés de l'Église toujours employées* contre elle-même (1)? » Il est à regretter que Fleury et Bossuet tout en proclamant ces droits de l'Église n'aient pas su se préserver du *gallicanisme* enseigné par le premier sous forme de récit dans son *Histoire de l'Église*, et formulé par le second dans la prétendue *déclaration du clergé* de France de l'assemblée de 1682.

77. Affaire de la régale. Assemblée et déclaration de 1682. — La régale est rangée par Fleury lui-même au nombre *des servitudes de l'Église gallicane*, et se trouve liée à la fameuse *déclaration des quatre articles*, qui ne doit

1. Oraison funèbre de Le Tellier.

plus seulement nous apparaître comme un acte schismatique, mais qui doit être jugée de plus en opposition formelle avec la doctrine de l'Église sur l'infaillibilité du pape, comme on vient de le dire.

Nous ne voulons rien dissimuler des étranges prétentions de Louis XIV dans l'affaire de la *régale*, ni pallier la conduite des évêques et celle de Bossuet lui-même dans l'assemblée de 1682. Après tout, l'autorité suprême du chef de l'Église, devant laquelle cède enfin le plus puissant des rois, domine ces luttes de quelques évêques ou du clergé du second ordre, qui n'étaient point les vrais et libres représentants du royaume chrétien. Ce furent ces intrigues de cour qui aboutirent à la fameuse *déclaration*, si mal nommée la *déclaration du clergé de France*.

On sait que l'affaire de la régale devint le signal de la lutte engagée entre les deux puissances. On appelait *régale* ou *prérogative de la couronne* le droit que s'attribuait le roi de France de jouir des revenus d'un certain nombre d'évêchés et de nommer aux bénéfices simples ou non à charge d'âmes, pendant la vacance des siéges, jusqu'à ce que les nouveaux titulaires eussent prêté serment de fidélité et fait enregistrer leur serment à la Chambre des comptes, ce qui s'appelait clore la régale. Ce droit, qui n'était du reste qu'une concession volontaire de l'Église en reconnaissance de la protection octroyée par le prince, à moins qu'on ne prétende en découvrir l'origine dans une coutume abusive, n'avait de valeur qu'autant que l'Église sanctionnait l'exercice du privilége, par un consentement au moins tacite. Nous avons vu le concile général de Lyon, XIVe œcuménique, tout en faisant des concessions dictées par les circonstances, défendre, sous peine d'excommunication, d'introduire désormais la régale dans les églises où elle n'était pas encore reçue. Un grand nombre d'églises exemptes, en particulier dans le midi de la France, s'étaient maintenues dans leurs priviléges, protégées par le décret du concile. Tous les rois, depuis le deuxième concile de Lyon (1275), ne parlaient de la régale qu'avec limitation : la possession et l'usage étaient les règles sur lesquelles

ils jugeaient une église exempte ou sujette, et ils auraient regardé comme une injustice de l'établir où elle n'était pas (1).

Louis XII, en 1499, atteste son propre respect à l'égard des canons de l'Église et confirme celui de ses prédécesseurs en pareille matière, puisqu'on ne rapporte point leurs déclarations. « Défendons, » disait-il, « à tous nos officiers, qu'ès archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices de notre royaume esquels nous n'avons droit de régale ou de garde, ils ne se mettent dedans sous peine d'être punis comme sacriléges (2). » Les Parlements essayèrent sous Henri IV et se flattèrent sous Louis XIV de soumettre de leur propre autorité à la régale toutes les églises exemptes, comme s'il eût été simplement question de prélever un impôt civil ou une contribution nouvelle. L'épiscopat français ne sut pas repousser ce que Bossuet lui-même et l'historien Fleury appellent une servitude. Deux évêques seulement, celui d'Aleth et celui de Pamiers, n'obéirent pas à cet ordre émané de la puissance civile et contraire à l'ancienne discipline. Le premier de ces évêques étant venu à mourir, le second, nommé Caulet, porta seul tout le poids de la colère du monarque, et racheta par un acte de légitime résistance l'ancienne conduite qu'il avait tenue au sujet de la bulle *Unigenitus*. Ce prélat, dépouillé de tout, fut réduit à vivre d'aumônes et remit noblement sa cause ou plutôt celle de l'Église, entre les mains d'Innocent XI. Deux brefs, adressés au roi par le pape dans le cours de l'année 1678, demeurèrent sans réponse ou du moins sans effet. Le 29 décembre 1679, Innocent XI écrivait à Louis XIV un troisième bref plus sévère que les premiers, et se terminant par des menaces formelles de censures apostoliques. Le roi de France fut vivement ému par un langage que le pape seul dans le monde avait le courage de lui faire entendre ; il temporisa et contint ses légistes. A la mort de Caulet, arrivée

1. Ordonnance de Louis XII.

2. *Recherches histor. sur l'assemblée de* 1682, par M. Ch. Gérin, p. 42.

le 7 août 1680, les chanoines nommés canoniquement par le dernier évêque, choisirent, au nom du chapitre, pour administrer le diocèse, deux vicaires généraux qui furent aussitôt arrêtés, en vertu de lettres de cachet, et condamnés à l'emprisonnement ou à l'exil. Le P. Cercles qui fut investi des mêmes pouvoirs par le chapitre prit résolûment en main le gouvernement du diocèse, et risqua sa tête pour la défense de l'Église. Il fut condamné à mort par le Parlement de Toulouse, selon un arrêt dicté de Paris aux magistrats de cette ville par le chancelier Le Tellier. On se contenta d'exécuter ce religieux en effigie à Toulouse, à Pamiers et dans les bourgades du diocèse au scandale de tous les gens de bien et de l'exécuteur lui-même qui s'enfuit la nuit avec toute sa famille, pour ne pas prêter la main à des scènes aussi odieuses que sacriléges (1).

Les choses en étaient à ce point. L'assemblée du clergé s'ouvrit le 9 novembre 1681 sous de tristes auspices, fascinée par les exigences de Louis XIV, épousant presque la querelle du Parlement et se rendant trop accessible à ces préoccupations jalouses que suscite la rivalité des pouvoirs. Bossuet prononça dans ces circonstances critiques son fameux discours sur l'*unité de l'Église*, chef-d'œuvre d'exposition, d'habileté et d'éloquence (2). Les membres de l'assemblée, se déclarant pour la volonté royale, abandonnèrent les églises lésées et ne réclamèrent point contre l'envahissement de la puissance civile. Alors dans une nouvelle réunion de 1682, composée de trente-quatre archevêques et évêques et de trente-huit ecclésiastiques du second ordre, fut dressé cet acte de déclaration qui a fait oublier tout le reste ; nous parlons des quatre articles devenus trop célèbres, dans lesquels une question de doctrine déjà épineuse se trouve mêlée à une protestation

1. « Videbatur in illa tabella vir religiosus, veste candida una cum superpellicco indutus, qui canonicorum regularium habitus est. Stabat retro pictus carnifex, truci vultu, bipennem vibrans ac genuflexi cervicibus imminens. »

2. *Vie de Bossuet*, par de Beausset, t. II, p. 177.

irritante. Cette forme de procédure convenait moins que jamais dans cette affaire délicate. Le clergé de France déclarait tenir pour constant : 1° que le pape n'a aucune puissance directe ou indirecte sur le temporel et notamment sur l'autorité des souverains ; 2° que le concile général est supérieur au pape ; 3° que le pontife romain doit gouverner l'Église selon les canons ; 4° enfin que les jugements dogmatiques ne deviennent irréformables que par le consentement et l'adhésion de l'Église. Voici le texte lui-même :

78. **Texte des quatre articles; résistance du clergé à les admettre, et soumission finale de Louis XIV.** — I. « Saint Pierre et ses successeurs, les vicaires de Jésus-Christ, ainsi que toute l'Église en général, n'ont reçu de Dieu de puissance que sur les choses spirituelles qui concernent le salut, mais non point sur les choses temporelles et civiles, Jésus-Christ nous apprenant lui-même que son royaume n'est pas de ce monde et, en un autre endroit, qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut être en rien ébranlé ni altéré : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement, ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Église ; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité, et que cette doctrine nécessaire pour la tranquillité publique et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints. »

II. « La plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle que, néan-

moins, les saints décrets du concile œcuménique de Constance contenus dans les sessions quatrième et cinquième, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes romains et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane demeurent dans toute leur force et vertu, et l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps de schisme. »

III. « Ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général ; les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et l'Église gallicane doivent avoir leur force et leur vertu, et les traditions de nos pères demeurer inébranlables. Il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et usages établis du consentement de ce siége respectable et des églises subsistent invariablement. »

IV. « Quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi et que ses décrets regardent toutes les Églises en général et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. »

La déclaration à peine souscrite, les évêques recevaient le bref du 11 avril qui cassait leurs actes, ce qui ne fit qu'aigrir la plaie (1).

Il faut convenir que le moment était bien mal choisi pour émettre un pareil *acte de déclaration*, au nom d'une assemblée qui disait représenter le clergé de France.

Mais, on le voit, les membres de cette assemblée, élus presque tous par le bon plaisir du roi ou sous l'inspiration de Colbert, n'étaient que trop fidèles à soutenir les prétentions royales au détriment de la cause de l'Église. Les esprits étaient échauffés, émus et passionnés, au point que

1. Enchiridion Denzinger, p. 239.

si Bossuet ne les eût modérés, on ne sait jusqu'à quel point ils se fussent portés en cette circonstance. « Cent auteurs, dit le comte de Maistre (1), ont répété à l'envi *que Bossuet fut l'âme de l'assemblée de* 1682 ; mais rien n'est plus faux, du moins dans le sens qu'ils attribuent à ces expressions. Bossuet entra dans l'assemblée comme modérateur : il la craignait d'avance et n'en pensa pas mieux depuis. Il ne voulait point qu'on y traitât de l'autorité du pape ; cette épouvantable imprudence devait choquer à l'excès un homme dont la qualité la plus saillante était la crainte de se compromettre avec aucune autorité, avec aucune influence même un peu marquante. L'estimable éditeur des opuscules posthumes de Fleury a rendu un service signalé à la mémoire de Bossuet, en montrant que cet homme illustre fut bien le *rédacteur*, mais non le *promoteur* des quatre articles ; qu'il n'oublia rien pour calmer les esprits, et qu'il se rendit infiniment utile à l'Église en s'opposant à des hommes emportés, et surtout en faisant avorter, par ses représentations et par son autorité, une rédaction (celle de l'évêque de Tournai) entièrement schismatique, puisqu'elle admettait la défectibilité du Saint-Siége. Il faut donc tenir compte à Bossuet de tout ce qu'il fit et de tout ce qu'il empêcha en cette occasion. »

Bossuet avait écrit le 29 décembre 1681 : « Je serais assez d'avis qu'on n'entamât point de matières contentieuses ; je ne sais si tout le monde sera du même sentiment, mais quoi qu'il en soit, j'espère qu'il ne sortira rien de l'assemblée que de modéré et de mesuré. » Il jugeait la question de l'autorité du pape tout à fait hors de saison, et propre à augmenter la division qu'on voulait éteindre (2). N'ayant pu prévaloir sur le chancelier Le Tellier et le ministre Colbert, sur les archevêques de Paris et de Reims, ni par conséquent empêcher qu'on n'agitât la question, Bossuet voulait qu'avant de la décider, on examinât toute la tradition, dans le dessein d'*allonger* (c'est le terme de

1. *Eglise gallicane*, liv. II, chap. v, p. 195.
2. *Opuscules de Fleury*, édités par M. Emery, p. 278.

Fleury), et apparemment dans l'espérance que le temps offrirait des ressources pour écarter la question et la laisser suspendue. Cette question ne fut pas remise, et l'attente de Bossuet fut trompée. L'évêque de Tournai, chargé de dresser les propositions, « établissait que le Saint-Siége, aussi bien que le pape, pouvait tomber dans l'hérésie. Bossuet, choqué de cette doctrine, la combattit hautement. L'évêque de Tournai la défendit avec chaleur ; il prétendait que, si l'on admettait le principe de l'indéfectibilité du Saint-Siége dans la foi, il faudrait conséquemment reconnaître l'infaillibilité du pape. Bossuet niait cette conséquence et soutenait que cette indéfectibilité devait être mise en principe incontestable. La dispute dura longtemps : elle finit, de la part de Mgr l'évêque de Tournai, par renoncer à la rédaction des articles ; et, sur son désistement, Bossuet en fut chargé. C'est Fénelon, dans un traité latin, encore manuscrit, sur l'infaillibilité du pape, qui raconte en détail toute cette dispute intéressante, telle qu'il l'avait apprise de la bouche de Bossuet. »

Du reste, quel que soit le sens du dernier article, d'après la rédaction ou l'intention de Bossuet lui-même, on lit dans une dissertation, qui ne fut rendue publique qu'en 1745, ce que ce prélat pensait de l'*acte de la déclaration*, cassé et annulé par Alexandre VIII : « *Abeat ergo declaratio quo libuerit : non enim eam, quod sæpe profiteri juvat, tutandam hic suscipimus.* » Bossuet, dans les dernières années de sa vie, voulait revoir tout son ouvrage, et changer le titre de *Defensio declarationis*, souvenir des anciennes luttes, en celui de *Gallia orthodoxa*. On sait qu'il ne put mettre la dernière main à cette édition d'un livre qui ne parut qu'après la mort de l'auteur (1).

Aussitôt que l'assemblée du clergé eut présenté au roi les quatre propositions, l'édit qui les transformait en loi du royaume fut signé et envoyé au Parlement, pour y être enregistré. Le Parlement, à son tour, enjoignit aux Universités et Facultés de théologie d'enregistrer la déclaration

1. *Revue des questions historiques*, t. VIII, 456.

et l'édit, avec ordre donné aux professeurs d'enseigner les quatre articles. La résistance que l'antique Sorbonne crut devoir opposer à cette injonction, en ne cédant qu'à la force pour enregistrer l'édit, fut partagée généralement par les autres maisons de Navarre, de Saint-Sulpice, des Missions-Étrangères, etc.

Les mémoires du temps nous fournissent à ce sujet d'intéressants détails (1). « La maison de Sorbonne, excepté six ou sept (sur 169 docteurs), est élevée dans des sentiments contraires à la déclaration, est-il dit dans ces mémoires. Les professeurs sont unis dans les sentiments ultramontains, excepté quatre ou cinq. » Au collége de Navarre, en 1682, aucun des professeurs n'enseigne les *maximes du royaume*, à l'exception d'un seul, le docteur Lefèvre. Quant à Saint-Sulpice, « on assure que tout y est extrême pour l'autorité du pape. »—« Ceux de Saint-Sulpice, des Missions-Étrangères et de Saint-Nicolas, qui ont opiné dans cette affaire (*les quatre articles)*, ont été de l'avis des Sorbonistes. » Fleury, dans ses discours sur les libertés gallicanes (*éditions authentiques*), constate la même fidélité aux doctrines romaines, que défendent les ecclésiastiques les plus nombreux, les plus pieux et les plus savants : « En France, on ne trouvera guère de réguliers qui ne soient persuadés de l'infaillibilité : et, non-seulement les religieux, mais les communautés de prêtres, quoique sans priviléges et soumis aux évêques, inclinent de ce côté, comme plus favorable à la piété. Les réguliers, qui ont conservé presque seuls la tradition des pratiques de dévotion, y ont joint leurs opinions, et les ont fait passer par leurs écrits, par leurs conversations, dans la direction des consciences. »

Innocent XI, après avoir annulé la déclaration du clergé, refusa les bulles d'institution canonique aux évêques, nommés par Louis XIV et qui avaient pris part à l'assemblée de 1682. Louis XIV, feignant d'être offensé d'un refus si légitime, défendit même à ceux des évêques nouvellement nommés qui n'avaient point pris part à la déclaration, de

1. *Recherches, etc.*, de M. Ch. Gérin, 340, 342, 482.

solliciter leurs bulles à Rome, et osa bien reprocher au Saint-Siége le veuvage des églises de France. Innocent XI fut inébranlable ; la vacance prolongée de tant de siéges lui parut offrir moins de danger que l'admission d'évêques qui avaient accepté le joug des ministres et du Parlement.

Un nouveau différend s'éleva au sujet des *franchises* du quartier français. On appelait *franchises* les immunités que les ambassadeurs accrédités à Rome, s'étaient arrogées et conservaient sans droit malgré les bulles des papes, non-seulement dans leurs hôtels, mais dans tout le quartier environnant, dont les limites variaient à leur gré. Ce prétendu droit d'asile couvrait de la protection des ambassadeurs les scélérats de tous les pays, les assassins, les voleurs et les banqueroutiers, au préjudice des droits du souverain ; les gens des ambassadeurs s'en faisaient un revenu considérable et empêchaient l'exécution de la justice. Cette affaire des *franchises* avait déjà troublé le pontificat d'Alexandre VII, lorsque le duc de Créqui était ambassadeur de Louis XIV à la cour romaine. Le pape avait alors à sa solde une troupe de quatre cents Corses, tant pour sa garde que pour la sûreté de Rome. Ces gens du pape poussés à bout par trois gentilshommes de la suite de l'ambassadeur, voulurent réprimer leur insolence et les suivirent jusque sous les fenêtres de l'ambassade française qui leur tenait lieu de refuge. Voltaire convient « que le duc de Créqui avait révolté les Romains par sa hauteur ; que ses laquais s'étaient avisés de charger la garde du pape l'épée à la main ; que le Parlement de Provence avait fait citer le pape et saisir le comtat d'Avignon. » Sous prétexte de ce conflit, dans lequel la garde corse était accusée d'avoir violé l'hôtel de l'ambassadeur du roi de France, Alexandre fut obligé de se soumettre à d'humiliantes réparations. Louis XIV exigea que la garde corse fût cassée, et que dans Rome s'élevât une pyramide portant inscrits l'outrage et la satisfaction. Innocent XI résolut de n'admettre aucun ambassadeur qui ne renonçât au droit des *franchises*, et fut assez heureux pour obtenir cette renonciation de la part des cours de l'Europe. Louis XIV seul ne

consentit pas à ce que le pape fût maître dans sa capitale, et s'efforça d'imposer, malgré le refus du pontife roi, le marquis de Lavardin, le dernier homme de son royaume, au chef de la chrétienté. Innocent XI refusa jusqu'au bout toute audience à ce singulier ambassadeur du roi très-chrétien. Laissons cette nouvelle guerre faite au pape et l'instruction de Louvois qui prescrivait au marquis de la Trousse de se tenir prêt à chasser d'Avignon le vice-légat, au premier ordre. Il fallait autre chose qu'un appareil de guerre pour ébranler Innocent XI, et l'ambassadeur intrus dut retourner dans ses foyers (1).

La réconciliation avec Rome n'était pas en voie de se faire. Le Parlement avait proposé une assemblée des notables, un concile national, etc., pour aviser au refus des bulles. Louis XIV était au fond trop religieux pour se prêter à de pareilles mesures, qui conduisaient au schisme. Néanmoins, en présence du Père de La Chaise et de l'archevêque de Paris, il donna ordre au procureur général d'interjeter appel au futur concile, de toutes les procédures faites ou à faire par le pape contre lui.

Enfin, après avoir poussé la lutte jusqu'à cette extrémité, Louis XIV céda, mais lentement et par degrés. Il commença par rappeler le marquis de Lavardin peu de temps avant la mort d'Innocent XI. Le pape Alexandre VIII, ayant cassé les actes du clergé de France, et annulé les quatre articles, laissa au pape Innocent XII la gloire d'obtenir la réconciliation désirée. Les anciens membres de l'assemblée, nommés à des évêchés, firent amende honorable aux pieds du Souverain Pontife, et Louis XIV écrivit à Innocent XII : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » Louis XIV donna en effet ses ordres, et il fut fidèle à sa parole (2).

1. *Recherches hist. sur l'assemblée de* 1682, p. 402.
2. *Recherches hist.* p. 442 à 454.

IV

CARACTÈRE RELIGIEUX IMPRIMÉ PAR L'ÉGLISE AUX HOMMES, AUX LETTRES ET AUX INSTITUTIONS DU XVIIe SIÈCLE.

79. **Le cardinal de Richelieu et le cardinal de Bérulle.** — L'esprit éminemment religieux et catholique du dix-septième siècle est le vrai secret de sa grandeur. Ce siècle, que l'on ne comprendrait qu'à demi, si l'on s'arrêtait à la superficie des faits du jansénisme et du gallicanisme, doit, au contraire, être envisagé comme mettant un frein à l'hérésie et proclamant bien haut le principe d'autorité dans l'Église et dans l'État. Des hommes remarquables et des saints apparaissent au début de cette époque, dont le milieu et la fin sont signalés par les œuvres littéraires de nos meilleurs écrivains en France.

Le cardinal de Richelieu, que nous nous contentons de nommer, quoique prince de l'Église, appartient sans doute encore plus à la politique qu'à la religion, danstout ce qu'il a fait pour la grandeur de la France. Il faut dire néanmoins que ses plus beaux titres de gloire sont d'avoir réprimé l'hérésie au dedans du royaume, lors même qu'on a pu lui reprocher de s'être allié avec elle au dehors. Le siége de la Rochelle est, comme tout le monde le sait, une de ses glorieuses entreprises pour abattre le protestantisme, et faire disparaître cette cause de révolution permanente; ce que l'on sait moins c'est la part que prit le cardinal de Bérulle à l'exécution de ce hardi projet, et le zèle que déploya le P. Joseph, obscur capucin, pour assurer le succès du siége : le premier, dans le conseil du roi, soutint Louis XIII, et le conjura de ne pas abandonuer l'entreprise ; et le second agit sur l'esprit de Richelieu, en surmontant les difficultés de toute sorte qui s'opposaient matériellement ou moralement au succès définitif ; il supporta toutes les fatigues du

siége, jusqu'à contracter une maladie qui faillit l'emporter, et il laissa au cardinal-ministre la gloire de la soumission de la Rochelle. Il est vrai que cet ami de Richelieu eut à refuser successivement l'offre de deux évêchés, que son protecteur voulait l'obliger d'accepter comme récompense des services rendus à l'Église et à l'État. Louis XIII essaya de son côté de faire donner au capucin un chapeau de cardinal. Mais l'humble frère de Saint-François mourut dans son habit de bure (1).

Pierre de Bérulle est plus connu que le capucin Joseph, nommé François le Clerc du Tremblay. Il ne put se dérober au cardinalat, et sa piété l'a rendu aussi célèbre que son habileté dans les affaires et sa science dans la théologie qui l'a fait appeler l'*Apôtre du Verbe incarné*. Il naquit à Paris, en 1575, de Claude de Bérulle, conseiller au parlement, et de Louise Séguier, tante du chancelier de ce nom. Il était déjà prêtre et en grande réputation de vertu, lorsqu'il forma le dessein de s'associer quelques ecclésiastiques pour travailler avec eux au renouvellement de l'esprit sacerdotal, comme l'avaient engagé à le faire saint François de Sales et le vénérable César de Bus, instituteur de la doctrine chrétienne. Les premiers compagnons qu'il se donna, étaient au nombre de cinq, parmi lesquels se trouvait le P. Bourgoing, qui devint plus tard général de l'Oratoire, après le P. de Condren. Un autre qui est resté célèbre par sa vie austère et pénitente, par son zèle de la réforme du clergé, et par la verve intarissable de ses reparties, eut l'intention de se joindre à la congrégation naissante ; mais le peu d'attraits qu'il avait pour les considérations dogmatiques, le désir de vivre en paroisse, et les singularités mêmes où l'entraînait parfois son amour pour le rétablissement de la discipline et l'observation des saintes cérémonies ne lui permirent pas de demeurer dans la nouvelle société fondée par M. de Bérulle. Ceux qui la composaient

1. *Le cardinal de Bérulle*, 1625-1629, par M. l'abbé Houssaye. — *Erreurs et mensonges historiques* par M. Ch. Barthélemy, IVe série, p. 227-250.

n'étaient du reste liés par aucun vœu, et, tout en vivant sous la règle de leur communauté, se confondaient avec les prêtres séculiers, placés sous la juridiction épiscopale. Cette congrégation, formée sur le modèle de l'Oratoire de Rome, dont nous avons parlé, se destinait au gouvernement des séminaires et des colléges et à la direction des âmes ; elle faisait profession d'honorer d'un culte particulier les mystères de Jésus-Christ dans son Incarnation et dans son enfance, dans ses travaux, et dans tous les états de sa vie cachée et publique. Réunie en 1611, elle fut approuvée, comme nous l'avons vu par Paul V, en 1613.

L'Oratoire de France cultiva les différentes branches des sciences ecclésiastiques, et produisit des hommes distingués en tout genre : le hardi et savant critique Richard Simon ; le métaphysicien Malebranche de l'école de Platon, dont il reproduisit les idées spiritualistes et le beau langage; le P. Lejeune et l'éloquent prédicateur Massillon ; des érudits, versés comme Thomassin dans la théologie et dans la discipline de l'Église, écrivant comme le P. Morin sur les questions les plus difficiles des sacrements de la Pénitence et de l'Ordre, au point de vue traditionnel; enfin des hébraïsants, comme le P. Houbigant, etc. Ces noms connus, joints à plusieurs autres, devaient rivaliser avec ceux des Bénédictins de Saint-Maur, Mabillon, Montfaucon, de La Rue et tant d'écrivains laborieux, dont les ouvrages, synonymes de la science, ne périront jamais.

M. de Bérulle était lui-même profondément instruit de nos dogmes sacrés ; et dans ses principaux traités, intitulés : la *Vie*, les *Grandeurs de Jésus*, ainsi que dans ses lettres, se révèle une connaissance des mystères de notre foi, puisée dans la méditation encore plus que dans les livres. Son talent pour la conduite des affaires égalait sa science et sa fervente piété : il réconcilia la reine mère avec son fils; il sollicita et obtint les dispenses nécessaires pour le mariage d'Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec l'infortuné prince de Galles, qui fut depuis roi d'Angleterre, sous le nom de Charles I[er], et condamné à mort par le Parlement. Il accompagna cette princesse à Londres,

pour l'aider de ses lumières, comme il avait aidé le roi de ses conseils, même sous le puissant Richelieu. Ce fut pour reconnaître ses éminents services que Louis XIII sollicita le pape Urbain VIII d'accorder à M. de Bérulle la pourpre romaine. Le saint cardinal ne jouit pas longtempsde cet honneur : deux ans après, il mourut àl'autelmême où il venait de monter, le 2 octobre 1629, dans lacinquante-cinquième année de son âge.

80. **Congrégation de la Mission, fondée par saint Vincent de Paul à Saint-Lazare. Missionnaires du Saint-Sacrement.** — A l'époque dont nous parlons, les rois pensaient s'honorer eux-mêmes en faisant siéger des saints dans leur conseil ; l'humble Vincent de Paul qui se souvenait toujours d'avoir gardé les troupeaux de son village fut admis dans le conseil d'Anne d'Autriche. Saint Vincent de Paul, instituteur de la congrégation des prêtres de la Mission, résume en sa personne tout un siècle de bonnes œuvres, et laisse après lui toute une postérité, riche héritière de ses vertus.

Il naquit à Poï, village du diocèse d'Acqs, le 24 avril 1576 ; Guillaume de Paul et Bertrande de Moras, ses père et mère, étaient d'un état médiocre et vivaient avec peine du fruit de leurs travaux. Dans sa jeunesse, ils l'employèrent à garder un troupeau qui était la meilleure partie de ce qu'ils possédaient ; mais on aperçut dans cet enfant d'heureuses dispositions pour l'étude, un esprit vif, des idées au-dessus de son âge et de sa condition, beaucoup de pénétration et un grand goût pour la piété. Son père le mit en pension chez les Cordeliers d'Acqs où il fit ses premières études. Il alla ensuite à Toulouse et y prit des degrés. Étant parvenu au sacerdoce, une dame de piété qui le connaissait, lui laissa en mourant une somme d'argent qu'elle avait à Marseille. Cette ressource était considérable pour lui dans la médiocrité de sa fortune. Il se rendit à Marseille pour recueillir son legs. Après l'avoir touché, il s'embarqua pour s'en retourner par mer en Languedoc, mais le bâtiment, sur lequel il était, fut pris par les corsaires barbaresques et conduit à Tunis. Il y fut esclave successi-

vement sous trois maîtres, dont le dernier était un renégat. Il le convertit et ils eurent le bonheur de se sauver tous deux sur un esquif et d'aborder à Aigues-Mortes, en 1607.

Peu de temps après, Vincent de Paul vint à Paris. Il se mit sous la conduite de M. de Bérulle qui le plaça chez Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères. Ce seigneur le chargea de l'éducation de ses enfants, persuadé qu'il ne pouvait les confier à des mains plus capables de les former en même temps aux sciences et à la vertu. On eut pour lui dans cette maison des égards et une estime qu'il ne croyait pas mériter. La comtesse de Joigny qui était une dame de piété, désirait depuis longtemps qu'il y eût en France une société d'ecclésiastiques ayant pour but principal de faire des missions dans les paroisses de la campagne dont les habitants s'abandonnent souvent aux plus grands désordres, faute d'instruction. Elle en parla souvent à M. Jean-François de Gondi, son beau-frère, premier archevêque de Paris. Ce prélat qui favorisait tous les établissement d'où il prévoyait que l'Église et les peuples pouvaient recueillir des fruits abondants, sentit l'utilité de ce projet et, de concert avec sa belle-sœur, il jeta les yeux sur Vincent de Paul. Ce saint prêtre lui parut d'autant plus propre à conduire et à perfectionner cette entreprise qu'il avait déjà gouverné deux paroisses de campagne et qu'en peu de temps, il en avait totalement changé les mœurs par la vigilance de son zèle et le pathétique de ses exhortations. Il se livra tout entier à l'exécution de ce beau dessein parce qu'il y voyait la gloire de Dieu et le salut des âmes qui ont toujours été les deux grands objets auxquels il a rapporté toutes ses vues. Le séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, lui fut donné, en 1626, pour s'y établir avec quelques ecclésiastiques qu'il s'était associés. Cette maison fut le berceau de la nouvelle congrégation, et celle de Saint-Lazare, qui en est devenue le chef-lieu, ne lui fut accordée que quelques années après. En 1632, la société formée par saint Vincent de Paul se trouva tellement accrue qu'Urbain VIII l'érigea en congrégation et permit au pieux fon-

dateur de dresser des constitutions pour le gouvernement de tout le corps et la direction des particuliers qui s'y engagent. Cette nouvelle société s'est étendue rapidement tant en France qu'à l'étranger et, depuis son origine, elle n'a cessé de produire des biens infinis dans l'Église. Le saint fondateur vit les progrès de son établissement et les bénédictions que le Ciel répandait sur les travaux de ses disciples. Il vécut près de quatre-vingt-cinq ans, et durant tout le cours de cette longue vie, la considération qu'il s'était acquise fut toujours la même. Il ne se fit rien d'important dans l'Église et même dans l'État à quoi il n'eût part. Pendant dix ans, il fut un des principaux membres du conseil de conscience, sous la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Ce prince l'honora de son estime et de sa confiance. Il fut lié d'une manière intime avec tous les hommes respectables de son temps qui n'entreprenaient rien d'important sans le consulter; et l'on peut assurer que dans le grand nombre d'établissements utiles à la religion, à l'humanité dont le dix-septième siècle est l'époque, il n'en est pas qui ne lui doive quelque chose. Vincent de Paul mourut le 27 septembre 1660. Benoît XIII le mit au nombre des bienheureux le 13 août 1729, et Clément XII au nombre des saints le 16 juin 1737.

La congrégation des filles hospitalières appelées *sœurs grises,* doit aussi son origine à saint Vincent de Paul. Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, fut la digne coopératrice que Dieu lui donna dans ce pieux établissement. Étant devenue veuve, à l'âge de trente-quatre ans avec une fortune considérable, elle se dévoua totalement aux œuvres de piété. Saint Vincent de Paul, qui la conduisait, avait établi quelques sociétés de dames charitables pour le soulagement des pauvres et des malades. Ces dames avaient sous elles des filles d'une condition inférieure qui les aidaient dans les ouvrages pénibles. Saint Vincent conçut l'idée de réunir ces bonnes filles en communauté et de les faire instruire en tout ce qu'exige l'état d'hospitalières. Il leur donna madame Le Gras pour supérieure, et cette vertueuse veuve, considérant le

grand bien qui résulterait d'un pareil établissement, se chargea volontairement d'y concourir par ses soins et par ses bienfaits. Dieu bénit d'une manière sensible cette pieuse entreprise, en sorte qu'en très-peu de temps, les filles qui venaient se consacrer au service des pauvres, sous les ordres de madame Le Gras, furent en assez grand nombre pour qu'elles pussent se charger de divers hôpitaux dans plusieurs villes du royaume. Madame Le Gras les avait d'abord rassemblées auprès d'elle dans une maison qu'elle avait achetée pour cela au village de La Chapelle, sur le chemin de Paris à Saint-Denis. En 1641, elle les transféra dans une autre maison plus vaste et plus commode qu'elle acquit dans le faubourg, vis-à-vis celle de Saint-Lazare; c'est de là qu'elles se sont répandues dans presque toutes les villes de France et jusque dans les pays étrangers, où elles soutiennent, par leur modestie, leur simplicité, leur douceur et leur zèle pour le service des pauvres, l'estime qu'on eut pour elles dès qu'elles commencèrent à être connues : elles ne font que des vœux simples qu'elles renouvellent tous les ans. Madame Le Gras mourut en odeur de sainteté au mois de mars 1662, âgée de soixante-et-onze ans (1).

Quelques années après, le 17 septembre 1667, mourait à Valence, âgé de cinquante-huit ans, Christophe d'Authier, né à Marseille, de parents illustres, devenu le fondateur *des missionnaires du Saint-Sacrement*, quoiqu'il appartînt déjà à l'abbaye de Saint-Victor. Son œuvre, pareille à celle de saint Vincent de Paul, embrassait la sanctification du clergé et la prédication jusque dans les campagnes, avec une profession spéciale d'honorer le très-saint-sacrement, dont le culte avait été attaqué par les hérétiques du XVI[e] siècle. Il s'adjoignit neuf compagnons, qui firent vœu entre ses mains, le jeudi saint 1632, de s'abandonner jusqu'à la mort à la divine Providence et à la volonté du supérieur qu'ils avaient choisi. Ils renonçaient à leur jugement et à leur volonté, à tous les honneurs, dignités, richesses, à toutes les amitiés,

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly, évêque de Rodez. — *Vie de saint Vincent*, par M. l'abbé Maynard. — *Siècles chrétiens*, t. IX, 305.

parentés et créatures qui pourraient empêcher l'exercice de ce vœu et de cet abandonnement. Ils demandaient aussi à Dieu, dans cette protestation, la grâce d'accomplir sa sainte volonté, espérant mériter sa connaissance par un dévouement entier et parfait au sacrement de l'autel. Ils s'offrirent et se consacrèrent à son culte particulier, promettant de travailler de toutes leurs forces, jusqu'à répandre leur sang, si l'occasion se présentait, pour faire connaître, aimer et adorer ce divin mystère de l'amour infini de Jésus-Christ (1). Innocent X confirma cet institut sous le nom de *missionnaires du Saint-Sacrement.*

81. **Les Eudistes et les prêtres de Saint-Sulpice. Éducation du clergé dans les grands et les petits séminaires.** — Le cardinal de Bérulle et saint Vincent de Paul prirent, en France, une part plus immédiate à la sanctification du clergé, et doivent être considérés avec le P. de Condren et M. Olier comme les fondateurs de nos séminaires. Saint Charles Borromée, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, s'était fait un devoir d'entrer à cet égard dans les vues du concile de Trente, et d'en procurer l'exécution, tant dans son propre diocèse que dans ceux qui dépendaient de sa métropole. Plusieurs congrégations nouvelles se dévouèrent à l'éducation du clergé, afin de travailler plus efficacement par ce moyen à l'éducation chrétienne des peuples. Les Pères de l'Oratoire, ceux de la congrégation de la Mission, les prêtres de Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas du Chardonnet, les Eudistes, etc., rivalisèrent de zèle pour préparer dans la semence l'espoir de la moisson : « *Spes messis in semine.* »

Les Eudistes ont pris leur nom de Jean Eudes, leur fondateur, né à Mézerai, dans le diocèse de Séez, en Normandie (1601). Il était frère de François Eudes de Mézerai, annaliste de notre histoire. Il étudia pendant quatre ans (1615-1619), au collége de Caen, tenu par les Jésuites, où il soutint avec éclat des thèses publiques, et fit paraître une conduite et une modestie exemplaires. Ayant refusé de prendre ses degrés, malgré les instances de ses maîtres et de ses amis, il em-

1. Héliot, *Histoire des ordres religieux.*

brassa l'état ecclésiastique, fut reçu, en 1623, dans l'Oratoire du cardinal de Bérulle, et ordonné prêtre en 1625, quelques jours avant Noël, qui fut le jour de sa première messe. Déjà les austérités du P. Eudes, jointes à ses études approfondies du texte sacré, le forcèrent à prendre quelque repos. A peine avait-il recouvré ses forces, qu'il les employa au soin des malades, dans la peste de 1627, qui ravageait la Normandie, et en particulier le doyenné d'Écouché, Argenson et la ville de Caen. Échappé, comme par miracle à la contagion, dans une nouvelle maladie rendue plus dangereuse par l'excès de son zèle, il donna tous ses soins aux missions des villes et des campagnes et à la sanctification du clergé. Dieu destinait sa parole à produire les plus grands fruits; car il ne faisait que rappeler, dans ses discours aux prêtres et au peuple, les devoirs qu'il pratiquait lui-même avec la plus grande perfection. A lui seul, il prêcha jusqu'à cent douze missions, sans compter le nombre immense de celles qui furent prêchées par ses dignes coopérateurs. Le P. Eudes, nommé supérieur de la maison de l'Oratoire de Caen, établit des conférences pour ses missionnaires et pour les autres prêtres.

Le 26 mars 1643, d'après le conseil de plusieurs évêques, Jean Eudes quitta l'Oratoire, pour fonder avec cinq collègues, la nouvelle *congrégation de Jésus et de Marie,* dans le but d'entreprendre des missions au milieu des campagnes et de former les prêtres par l'érection des séminaires. L'année suivante, la congrégation, avec son supérieur élu à vie, fut approuvée par l'évêque de Bayeux, et plus tard par plusieurs évêques de France. Le P. Eudes, se trouvant à Paris, fut encouragé par saint Vincent de Paul, appliqué à une œuvre semblable, et reçut en 1648, l'approbation définitive du pape Innocent X, qui le dédommagea des contrariétés suscitées au commencement de son entreprise.

Le P. Eudes paraît avoir été le premier propagateur de la belle dévotion au sacré cœur de Jésus. Ce fut en 1672 qu'il ordonna de célébrer dans toute sa congrégation, avec la permission des évêques, la fête des sacrés cœurs de Jésus et de Marie; la vénérable Marguerite-Marie Alacoque ne commença qu'en 1686, à répandre cette dévotion dans le couvent

de Dijon, où la fête du Sacré-Cœur fut alors établie. On peut juger par ce trait de l'opposition du P. Eudes à l'hérésie janséniste, qu'il eut à combattre de différentes manières. Sa mort arriva le 19 août 1680. La congrégation des Eudistes avait alors six séminaires et un collége (1).

On vit fleurir parmi le clergé la science, la piété, l'application à l'étude et à la prière, la charité, le désintéressement, la modestie, en un mot, toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui conviennent aux ministres des autels. Avec les autres vertus du sacerdoce, le zèle du salut des âmes s'alluma dans le cœur d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les uns travaillèrent à la conversion des prétendus réformés, engagés dans l'hérésie ou dans le schisme par le malheur de leur naissance ou par la séduction ; les autres s'adonnèrent à l'instruction des pauvres habitants des campagnes, en qui le vice est presque toujours le fruit de l'ignorance ; d'autres enfin, plus courageux encore, abandonnèrent leur patrie, traversèrent les mers et affrontèrent mille dangers pour porter la lumière de l'Évangile au fond de l'Asie et de l'Amérique. Nous espérons dire, à la fin de cette histoire, les principaux résultats de leur travaux (2).

L'établissement des séminaires commença par l'institution des *séminaires colléges*, où les Pères de l'Oratoire enseignaient à leurs écoliers qui voulaient embrasser l'état ecclésiastique la théologie et l'administration des sacrements. Le séminaire de Vaugirard, fondé le 31 janvier de l'an 1642, paraît être le premier essai d'un grand séminaire distinct, pareil aux maisons organisées sous ce nom de nos jours. Le P. de Condren dut léguer à M. Olier le soin de cette œuvre, comme s'il eût eu la prévision de l'avenir ; car on sait que l'Oratoire fut envahi de bonne heure par le jansénisme, qui aurait pu faire tant de mal à l'Église par l'enseignement déjà vicié des grands séminaires.

1. Le P. Eudes par M. C. de Montzey ; Paris, P. Lethielleux, éditeur. — Vertus du P. Eudes, par le R. P. Le Doré ; Le P. Eudes premier apôtre des sacrés cœurs, par le R. P. Le Doré ; Paris, P. Lethielleux, éditeur.

2. *Conférences de Rodez*, 1846. — Héliot; *Histoire des ordres religieux*, 336-425.

Le fondateur du séminaire de Vaugirard et de la société, qu'il appelait lui-même la *petite compagnie* de Saint-Sulpice, ne voyait, à la manière de saint Paul, que dans la petitesse des moyens la grandeur des résultats :

« Dans l'établissement de l'Église, ce grand œuvre de sa puissance, Dieu, dit M. Olier, s'est servi de la petitesse en la personne de J.-C., pour l'entreprendre, afin qu'on vît ouvertement qu'il avait élevé ce grand ouvrage. Il s'est servi de l'extérieur humble et petit de J.-C., son Fils, de ses petites prédications, de ses persécutions, de sa croix, et ensuite de la folie de ses maximes, de la faiblesse de ses apôtres, de leur ignorance pour abattre le monde, et renverser l'orgueil et la sagesse de Satan. C'est le dessein de Dieu de vouloir paraître en tout l'auteur de son ouvrage, et de ne souffrir que personne, pas même son Fils, cet instrument si parfait, si divin, lui dérobe rien de sa gloire. Ainsi Dieu prend plaisir à employer pour ses œuvres ce qu'il y a de plus abject et de plus indigne, et s'il se sert de moi, dans les petits emplois de la compagnie, c'est que je suis le plus impertinent de tous (1). »

Celui qui se disait *le plus impertinent de tous* était le fils de Jacques Olier de Verneuil, conseiller au Parlement de Paris, puis secrétaire de Henri IV, et maître des requêtes. Il naquit à Paris, le 20 septembre 1608, et porta le nom de Jean-Jacques Olier, dans une famille nombreuse composée de huit enfants, dont il était le plus jeune, et peut-être aussi le moins sage. Comme sa mère se plaignait à saint François de Sales de cet enfant *discole :* « Hé, madame, répondit le doux prélat, un peu de patience, et ne vous affligez pas ; car Dieu prépare en la personne de ce bon enfant un grand serviteur en son Église : » et ayant mis les mains sur la tête de l'enfant, il l'embrassa fort tendrement et lui donna sa bénédiction. La prophétie du bienheureux s'accomplit. Après avoir terminé ses études en Sorbonne, Jean Olier se rendant à Rome, pour y apprendre la langue hébraïque, et menacé de perdre la vue, entreprit à pied le pèlerinage de Rome à

1. Mémoires de M. Olier cités dans sa vie. — *Vie de M. Olier*, par M. l'abbé Faillon. (Dernière édition en 3 volumes). T. I, p. 378-422.

Lorette, et revint tout changé. Il rapporta de la *sainte Maison* une dévotion plus tendre en vers la Mère de Dieu, qu'il devait faire honorer, toute sa vie, d'un culte spécial dans sa communauté et dans sa paroisse et même après sa mort, par tous les prêtres et les élèves de Saint-Sulpice.

Pourvu de bonne heure de l'abbaye de Pébrac et d'un canonicat de Brioude, il fut ordonné prêtre en 1631, et se livra aussitôt avec un zèle ardent à l'œuvre des missions, sous la direction de saint Vincent de Paul. Il prêcha dans l'Auvergne et le Velay, et connut par l'apparition de la Mère Agnès, de l'abbaye de Langeac, le dessein que Dieu avait de se servir de lui pour jeter les fondements des séminaires en France. Nommé vers cette époque coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne, il n'accepta point cette dignité ; il songeait dès lors à établir une compagnie qui se consacrerait à l'éducation des clercs. Encouragé par les conseils du P. de Condren, général de l'Oratoire, il commença l'exécution de son projet à Vaugirard, et s'adjoignit, pour cette œuvre, quelques prêtres, dévoués à l'Église et au clergé.

En 1642, l'abbé Olier accepta la cure de Saint-Sulpice, sans cesser d'être supérieur du séminaire, et travailla dans cette grande paroisse à la réforme du faubourg Saint-Germain par l'instruction donnée aux enfants et aux différentes classes du peuple, et par le renouvellement de la piété chez les grands et les princes : il établit des conférences pour convertir les hérétiques, calvinistes et luthériens ; il mit en honneur la dévotion au très-saint-sacrement, la pratique de la communion fréquente ; il créa des confréries, des associations de charité pour le soulagement des pauvres et des malades, des écoles pour les enfants, des maisons pour les orphelins ; il détermina de braves gentilshommes à s'engager publiquement et par une promesse écrite, à ne donner comme à n'accepter jamais aucun défi dans les duels, afin d'abolir ce funeste préjugé, qui causait alors tant de ravages. Il continua ces œuvres de zèle et son apostolat jusqu'au jour où la persécution s'éleva contre lui, lorsqu'il fut jeté hors de son presbytère et meurtri par des furieux. Bientôt rétabli dans sa cure, il reprit ses prédications, et trouva

dans un échec passager des forces nouvelles et le moyen d'affermir l'institution du séminaire et d'opérer la réforme totale de sa paroisse. Il sut en particulier prémunir le faubourg Saint-Germain contre l'hérésie du jansénisme.

Ce fut en 1652 que le zélé pasteur se démit de sa cure, et entreprit différents voyages et pèlerinages. Le reste de sa vie fut consacré à l'organisation du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice. M. Olier, par lui-même ou par ses premiers disciples, fonda les séminaires de Nantes, de Viviers, de Clermont, du Puy, de Saint-Irénée à Lyon, et favorisa les commencements du séminaire de Rodez ; il étendit son action jusqu'à Montréal dans le Canada. Ses travaux et ses austérités lui attirèrent des infirmités précoces. Saint Vincent le visita dans sa dernière maladie, et le consola par sa présence, au moment de sa mort, qui arriva le 2 avril 1657.

Les ouvrages que nous a laissés le fondateur de Saint-Sulpice, sont une *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*, le *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*, la *Journée chrétienne*, l'*Explication des cérémonies de la grand'messe* et ses *Lettres*.

82. **La religion et les lettres sous le règne de Louis XIV. Vie et œuvres de Bossuet.** — Le siècle de Louis XIII avait opéré une vraie réforme dans les mœurs et dans les institutions. Les troubles de la *Fronde* arrêtèrent un instant cet élan vers le bien. Ce n'était plus le fanatisme de secte qui faisait éclore ces divisions, c'était l'envie de dominer ; et les différents partis politiques, contenus par la forte main de Richelieu, ne tendaient qu'à s'émanciper sous Mazarin, jaloux d'influer sur les résolutions du conseil, et d'arriver par la cabale et l'intrigue aux richesses et aux honneurs. Cependant ces rivalités ne tardèrent pas à prendre un tour sérieux, et ce qui n'avait été d'abord que jalousie de courtisans dégénéra bientôt en guerre civile. On leva des armées, on s'empara des postes, on parut en campagne, on fit des siéges, on livra des combats. La capitale et les provinces entrèrent dans ces querelles. Mais tandis qu'on répandait beaucoup de sang, on répandait aussi à pleines

mains les chansons et les satires ; les victoires et les défaites donnaient également matière aux épigrammes. Les chefs des différents partis, appelés *Frondeurs* et *Mazarins,* se portaient à tous les extrêmes, et respiraient tout ensemble la gaieté et l'odeur de la poudre, les plaisirs et les combats. Peut-être n'en était-il pas un seul qui n'eût des engagements de cœur publics et connus de tout le monde, et qui ne fût prêt à changer de drapeau au gré de l'objet qui régnait sur son âme ; car les femmes jouaient un grand rôle, quelques-unes même le rôle principal dans cette guerre, et sans doute ce fut là ce qui l'empêcha d'être atroce et durable, comme celles dont la différence des cultes avait été le motif, ou le prétexte. Nous laissons aux *Mémoires* du cardinal de Retz à nous peindre cette époque romanesque et ces étranges scènes, où lui-même est un des principaux acteurs. Il vaut mieux encore tirer un voile sur les scandaleuses aventures de ce prélat, à qui les loisirs de sa prison ne semblent pas avoir apporté grand profit, si ce n'est pour rédiger tant d'anecdotes et se mettre en scène devant le public. Sa dernière conversion n'est rien moins que certaine (1).

Après la prise de la Rochelle, qui avait comprimé l'hérésie factieuse, la réforme de Calvin n'osa plus lever la tête en France. Le changement des circonstances, en faveur de la foi catholique, qui avait seule pour elle les anciens droits de la vérité, remit aussitôt en question les concessions temporaires faites aux huguenots, et les priviléges d'une existence légale obtenus à la suite de longues guerres, et accordés par Henri IV, sous une forme essentiellement révocable, ainsi qu'on le voit par la teneur de l'édit. Louis XIV ne manqua pas de saisir l'occasion qui s'offrait d'elle-même à sa politique autant qu'à sa religion, pour faire disparaître, selon la mesure de son pouvoir, le germe de ces discordes et de ces dissentiments de doctrines, qui avaient troublé le royaume jusqu'à l'effusion du sang. Le souvenir des guerres de religion suffisait à ce prince pour le déterminer à révo-

1. *Siècles chrétiens*, t. IX, p. 441. — *Dernières années du cardinal de Retz*. Revue des quest. hist., t. XXI, p. 100.

quer l'édit de Nantes : des agitations nouvelles, qui se produisirent dans le midi de la France, hâtèrent l'exécution des mesures qu'il voulait prendre. Nous n'essayons pas de justifier le rôle que s'arrogea dans ces circonstances Louvois, le ministre de la guerre, trop célèbre par ses *dragonnades*, lorsqu'il prétendait faire des dragons de son armée des *convertisseurs :* ces moyens violents dégénérèrent en persécutions contre les protestants des Cévennes ; les effets d'une pareille tactique sont moins imputables à la politique de Louis XIV qu'au caractère de son ministre, et n'ont rien de commun avec la conduite de l'Église, qui n'agit que sur les esprits et sur les cœurs. La révocation de l'édit de Nantes put faire sortir du royaume un certain nombre de calvinistes, parmi lesquels se trouvaient les plus obstinés ; mais l'abjuration sincère de beaucoup d'autres, et la réparation des injustices faites aux catholiques furent les suites de l'ordonnance royale. Le jansénisme comprit à son tour qu'il ne pouvait être toléré, qu'en se couvrant du masque de l'orthodoxie, et en affectant au moins le *silence respectueux* en présence des décisions de l'Église, qui étaient alors protégées par le roi.

Il est vrai que cette protection, donnée à l'Église par la puissance temporelle, n'empêcha point Louis XIV d'engager avec le pape une lutte regrettable, et d'entraîner avec lui une portion du clergé, qu'il ne faut pas confondre avec tout le clergé de France. Mais l'issue de cette lutte est une preuve de plus de l'esprit religieux du monarque, qui ne lui permettait pas d'en venir jusqu'à la dernière rupture et à un schisme formel. Il est vrai encore que la foi du prince fut longtemps impuissante à garder ses mœurs : la duchesse de la Vallière et Madame de Montespan, c'était le scandale, et même l'adultère assis sur le trône, l'enivrement des honneurs, des plaisirs et des adulations fit trop descendre le grand roi du piédestal de sa grandeur ; les malheurs de son règne, à la fin de sa vie, le ramenèrent à des vues plus sages et à une conduite plus réglée. Madame de Maintenon représente cette dernière période, et le véritable empire que Louis XIV reprit sur lui-même, après avoir tant commandé aux autres.

La conversion de Madame de la Vallière et celle de l'abbé de Rancé, sans parler de celle du *bon* La Fontaine, sont des indices de cette foi puissante qui domine les passions du grand siècle. La duchesse de la Vallière s'écriait, même avant de quitter la cour, dont elle ne connaissait déjà plus que les amertumes et les humiliations, en face de sa rivale : « Je suis prête, Seigneur, si vous voulez tirer de mon péché ma punition même, en faisant devenir les bourreaux de mon cœur, ceux dont j'en avais fait les idoles. » Bossuet encouragea les dispositions de l'illustre pénitente, et fut secondé dans son œuvre par d'utiles auxiliaires, le duc de Saint-Aignan, François de Beauvilliers, et le maréchal de Bellefonds. Une fois entrée au couvent des carmélites, la nouvelle sœur, appelée *Louise de la Miséricorde,* ne se démentit pas un instant. Jeûnes sévères, privation de sommeil, travail et prière, voilà ce dont se composait sa vie. « Les travaux les plus repoussants et les plus rudes, a dit un de ses récents historiens (1), ne répugnaient pas à cette nature frêle et délicate, qui avait été autrefois l'idole d'un roi puissant et l'admiration de la cour. Malgré la rigueur d'un tel régime, Louise de la Vallière survécut à Madame de Montespan. Elle mourut le 6 juin 1710, dans les sentiments de la piété la plus vive. Elle considéra la mort comme une délivrance. C'était pour elle la fin de l'expiation et le commencement de la félicité. »

Armand Jean le Bouthillier de Rancé, né à Paris, en 1626, et décoré du bonnet de docteur, en 1654, avait paru dans le monde avec l'éclat que donnent la naissance, les richesses et la faveur, surtout lorsqu'elles sont soutenues par les talents de l'esprit. Il connut trop les amusements du siècle et la vie dissipée; mais il connut aussi le remords, et la vue même de ses richesses, de la splendeur de sa maison lui fit dire un jour, que, s'il faut s'en tenir à la sévérité de l'Évangile, cette chambre avec tous ses meubles précieux ne lui représentait que la demeure d'un damné. Il résolut de

1. M. Alfred Giraud, *Madame de la Vallière d'après des documents inédits.*

sortir de cette demeure, et fit profession, à la Trappe, le 6 juin 1664. On le vit bientôt doter son monastère de la réforme qui porte son nom. Enfin il mourut le 26 octobre 1700, dans la soixante-quinzième année de son âge, étendu sur la cendre, suivant l'usage de la maison, entre les bras de ses disciples, après avoir rétabli l'étroite observance de Cîteaux et la première ferveur de la règle de saint Benoît dans l'abbaye de Perseigne, au diocèse du Mans.

Turenne converti du protestantisme au catholicisme nous amènerait à parler des illustrations guerrières du grand siècle, du caractère profondément religieux du prince de Condé, du maréchal de Catinat, et de Luxembourg, appelé le *tapissier de Notre-Dame*, où il aimait à faire hommage aux autels des drapeaux conquis sur les ennemis de la France. La vie de ces grands hommes, et de bien d'autres que nous pourrions nommer, est inscrite dans les fastes de la nation, et leur dévouement au roi s'allie fort bien avec leur dévouement à l'Église (1).

Les illustrations littéraires abondent encore plus en ce siècle, s'il est possible, et s'étendent à toutes les branches, avec l'auréole d'une mort chrétienne, commune à tous les plus grands génies, Molière excepté. La théologie et la controverse, l'éloquence de la chaire, l'histoire et la critique ont de nobles représentants, et même atteignent dans un seul homme, l'inimitable Bossuet, tous les degrés de perfection ; la chaire, en particulier, revendique les trois grands noms de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon. Il en est de même de la philosophie, de la jurisprudence et de la morale, des hautes sciences, et des divers genres de littérature, la tragédie, la comédie, l'apologue et la poésie lyrique. C'est alors que notre belle langue française apprit à revêtir toutes les formes : noble, pleine de majesté, d'énergie et d'élévation dans Bossuet ; riche, touchante et pleine de charmes dans Fénelon ; hardie et sublime dans Corneille ; douce, élégante et harmonieuse dans Racine ; simple et naïve dans La Fontaine ; familière, naturelle et fine dans Molière ; plus sévère

1. *Maréchal de Catinat*, Correspondant. Mars 1856.

et plus épurée dans Despréaux; capable de peindre les passions et les ridicules dans la Bruyère et la Rochefoucauld. L'inspiration de la plupart des chefs-d'œuvre composés au XVIIe siècle, est chrétienne ; et l'on peut ajouter que le catholicisme y a la meilleure part ; on a prétendu aussi que les plus grands poëtes anglais de cette époque, Shakespeare, Dryden et Pope, faisaient profession plus ou moins ouverte de la religion catholique, ou du moins n'en étaient pas éloignés. La fameuse controverse ou la correspondance de Leibnitz avec Bossuet, décèle très-bien les tendances catholiques du prince de la philosophie allemande. Quoi qu'il en soit, selon la remarque d'un auteur, le génie littéraire du XVIIe siècle s'est formé sous trois influences, la religion, l'antiquité, la monarchie, tandis que les influences que nous allons voir dominer le XVIIIe siècle sont au contraire la philosophie sceptique, l'imitation des littératures modernes et la réforme politique, qui prend le nom de révolution et a renversé le trône des anciens Bourbons.

L'énumération seule des gloires philosophiques, théologiques et littéraires du grand siècle demanderait un long article, qui ne peut figurer ici. Mais comment refuser une place à l'évêque de Meaux, la plus complète personnification de toutes ces gloires.

Jacques-Bénigne Bossuet naquit à Dijon, le 27 septembre 1627, d'une famille qui avait rempli avec distinction les premières places du Parlement de Bourgogne. Ses études commencées en province s'achevèrent à Paris, où ses contemporains nous le montrent facilement supérieur à tous ses condisciples par la pénétration et la justesse de son esprit, mais très-condescendant, modeste, officieux et doux, aussi ardent au jeu dans la récréation, qu'il était appliqué à l'étude. L'innocence et la régularité de sa vie, autant que ses rapides succès, le faisaient chérir de Dieu et de ses maîtres. La réputation du jeune élève franchissait déjà les murs de l'école. C'est ainsi que dès l'âge de seize ans, on lui fit improviser un sermon, à l'hôtel de Rambouillet, devant un auditoire de dames et de juges choisis parmi les beaux esprits du temps : Antoine Godeau, évêque de Grasse, Ménage, Balzac.

Benserade, Chapelain, Perrault, le grand Corneille et le grand Condé. Il allait être minuit. Voiture, qui était présent, complimenta, à la sortie, le jeune étudiant du collége de Navarre, et conclut après avoir interrogé sa montre, que « jamais il n'avait entendu prêcher ni si tôt, ni si tard. » En 1648, il soutint sa *tentative*, ou sa thèse de bachelier en théologie, qu'il dédia au grand Condé, l'ami de sa famille; car Louis II, duc d'Enghien, élevé chez les Jésuites de Bourges, était un des princes les plus lettrés de son temps, et n'ignorait pas plus les joutes de l'esprit que le maniement des armes.

Bossuet, reçu docteur en 1652, se retira d'abord à Metz, où il possédait un bénéfice canonial, et passa six années, exclusivement occupé de travaux sur l'Écriture sainte, la théologie et les Pères. Il y débuta dans la controverse par sa réfutation du *Catéchisme général de la réformation*, œuvre de Paul Ferry, ministre protestant. Cette réfutation obtint un tel succès, que plusieurs protestants se convertirent à la religion catholique, pressés par cette argumentation victorieuse. Député à Paris, en 1658, par le chapitre de Metz, il y occupa, pendant près de dix années, les chaires des principales églises, et parut même avec éclat à la cour, devant la reine mère et devant Louis XIV, qui goûtèrent les *sermons* de ce grand prédicateur, placé au premier rang avec Bourdaloue et Massillon, mais avec une éloquence qui lui est propre. De récents travaux sur l'édition des *sermons* de Bossuet font mieux apprécier le mérite de l'orateur, qui ne le cède pas au talent de controversiste. La conversion de Turenne, en 1668, fut un des plus glorieux triomphes de Bossuet, qui avait écrit pour l'homme de guerre sa belle et simple *Exposition de la doctrine catholique*, et qui reçut entre ses mains l'abjuration du maréchal, élevé dans le protestantisme.

La renommée de Bossuet le fit nommer à l'évêché de Condom, au mois de septembre 1669; deux mois après, il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de la princesse Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, l'un de ses chefs-d'œuvre d'éloquence, où les orateurs les plus profonds et

les plus brillants ne pourront jamais l'égaler. Nommé en 1670 précepteur du dauphin, il se démit de son évêché de Condom, ne croyant pas qu'il lui fût permis de le garder, parce que les devoirs de sa nouvelle place l'empêchaient de résider dans son diocèse. Ce fut pour son royal élève qu'il composa ses ouvrages de philosophie et d'histoire : le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* ; le *Discours sur l'histoire universelle*, qui n'est comparable, à bien des égards, qu'à la *Cité de Dieu* de saint Augustin ; et sa *Politique sacrée tirée de l'Écriture sainte.*

Lorsque Bossuet eut terminé l'éducation du dauphin, il fut retenu à la cour par la charge de premier aumônier de la dauphine, Marie-Anne-Victoire de Bavière, et, l'année suivante 1681, il fut appelé au siége de Meaux. Nous n'avons pas à revenir sur la part qu'il prit à l'affaire de la régale et à la rédaction des quatre articles de la *Déclaration du clergé* de 1682. Rendu ensuite à son troupeau, il écrivit pour des religieuses de son diocèse deux de ses plus beaux ouvrages, inspirés par l'amour de l'Écriture sainte : les *Élévations sur les mystères*, et les *Méditations sur l'Évangile.*

Le reste de la vie du grand prélat fut employé à des ouvrages de controverse. Cette belle *Histoire des variations des églises protestantes*, qui marque le caractère de l'erreur à ses propres changements, parut en 1688, et fut suivie des six *Avertissements aux protestants*, et de la *Défense de son Histoire des variations.* Nous avons parlé ailleurs de son *instruction sur les états d'oraison* et de la *Relation sur le quiétisme.*

Bossuet, atteint dans ses derniers jours d'une affection calculeuse, supporta, avec une résignation toute chrétienne, les souffrances de cette cruelle maladie, et mourut le 12 avril 1704 (1).

1. *Vie de Bossuet*, par le cardinal de Beausset.— *Etudes sur la vie de Bossuet*, par M. A. Floquet.— L'abbé Gorini, *Bourdaloue et Bossuet.*

CHAPITRE IV

L'Église et le philosophisme au XVIIIe siècle. — Conspiration de l'impiété voltairienne et de la démagogie (1).

« Circumveniamus Justum, quoniam inutilis est nobis, et contrarius operibus nostris... Gravis est nobis etiam ad videndum. »
(SAP. II, 12, 15.)

I

INSURRECTION CONTRE L'AUTORITÉ DIVINE ET LE NOM DE JÉSUS.

83. Le libre examen des protestants conduit à l'indifférence des religions et à l'athéisme. — Bossuet avait prédit le dernier terme où le protestantisme devait nécessairement conduire les partisans *du libre examen*. Le rationalisme pur, le philosophisme ou l'incrédulité furent les fruits de la prétendue **réforme**, aussi bien que le jansénisme. « La source de tout le mal, dit l'évêque de Meaux (2), est que ceux qui n'ont pas craint de tenter au siècle passé la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Église, ils ont été obligés de la renverser. Ainsi, les décrets des conciles, la doctrine des Pères et leur sainte unanimité, l'ancienne tradition du Saint-Siége et de l'Église catholique, n'ont plus été comme autrefois des lois sacrées et inviolables. Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance ; et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits, en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte; comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en de-

1. Auteurs à consulter : — *Mémoires* de Picot, pour *servir à l'Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle.* — *Mémoires* du cardinal Consalvi et du cardinal Pacca. — *Histoire de Pie VII*, par M. le chevalier Artaud. — *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin. — *L'Église romaine et la Révolution*, par M. Cretineau.
2. *Oraison funèbre d'Henriette de France*, VIII, 22.

viendrait l'interprète et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense. Dès lors, on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini ; que l'opiniâtreté serait invincible, et que tandis que les uns ne cesseraient de disputer, ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste, et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme. »

84. **Travail précoce du rationalisme chez les sociniens et les arminiens, et progrès effrayants du mal dans les écrits de Jurieu, de Bayle et de Spinosa.**— Les symptômes de ce mal intérieur, qui travaillait déjà le protestantisme à sa naissance, apparurent dès le seizième siècle : Lélius et Fauste Socin, admettant que l'Écriture sainte est l'unique règle de notre croyance, firent appel aux lumières de la raison pour fixer le sens même de l'Écriture. La raison étant une fois établie le juge suprême des controverses soumit à son tribunal les mystères de notre foi. Les sociniens furent ainsi conduits, par le système de l'interprétation libre et individuelle, à rejeter tous les dogmes qui leur semblaient incompréhensibles, non-seulement la sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, l'Incarnation, les satisfactions du divin Sauveur, la communication du péché originel, les effets des sacrements, la grâce ou la justification, etc., mais tous les attributs de la divinité que notre faible raison ne peut concevoir, comme l'éternité, l'infinité, la toute-puissance, et tous ceux qu'il est difficile de concilier ensemble, comme l'immensité avec la spiritualité, la liberté avec l'immutabilité, la justice avec la miséricorde, etc. On voit comment, à l'aide du *libre examen*, le rationalisme des sociniens ou des *unitaires* a pu se débarrasser de l'autorité de nos Écritures ; ce premier essai de la doctrine protestante frayait déjà la voie à la critique d'Outre-Rhin, et pré-

parait les livres de nos Strauss modernes. Au dix-septième siècle les querelles de François Gomar et de Jacques Arminius, touchant la prédestination et les autres dogmes de Calvin, firent sentir le besoin du principe d'unité qui manquait aux sectaires pour mettre fin à leurs disputes ; et le synode de Dordrecht, où triompha le calvinisme rigoureux de Gomar, n'eut pas plus d'autorité pour soumettre les arminiens aux gomaristes, que le concile de Trente n'en avait eu sur les protestants des diverses sectes. Le nom de *remontrants* fut donné aux disciples d'Arminius, qui avaient dès le commencement de la lutte présenté une requête aux États de Hollande. Leurs adversaires, ayant fait une requête opposée, prirent le nom de *contre-remontrants*. Les esprits s'étaient tellement échauffés, dit Bossuet, que les *Provinces Unies* se virent à la veille d'une sanglante guerre civile. L'avocat général Barneveld paya de sa tête blanche, sa résistance au synode. Le savant Grotius, son ami, aurait eu le même sort, si sa femme ne l'eût fait sortir de prison enfermé dans un coffre ; les autres arminiens perdirent leurs emplois, furent bannis ou demeurèrent longtemps en captivité. Ce n'est là qu'un épisode de ces troubles religieux qui devaient nécessairement amener partout des commotions politiques. Il fallait de plus que le mépris de toute autorité fût érigé en principe. Le droit d'*insurrection*, proclamé par Jurieu dans la société civile comme dans la société religieuse, le scepticisme de Bayle et le panthéisme de Spinosa, vers la fin du dix-septième siècle, indiquent les progrès effrayants de cette philosophie malsaine, qui ose déjà se produire avec une triste célébrité, sous des noms juifs et protestants, et nous signale, en plusieurs pays à la fois, les précurseurs du dix-huitième siècle.

85. **Foyer du rationalisme et de l'incrédulité en Angleterre**. — L'esprit d'irréligion comptait à cette époque en Angleterre d'ardents propagateurs. Aux Shaftesbury, aux Toland, aux Collins, aux Woolson, aux Tindal, aux Mandeville, avaient succédé Chubb, Morgan, Dodwell, Middleton, Bolingbroke et d'autres encore qui se couvrirent du voile de l'anonyme. Dans le court espace de quel-

ques années (1), ils multiplièrent leurs attaques avec un zèle extrême.

Chubb, d'abord arien, puis déiste, combattit successivement la révélation, l'inspiration des Livres saints, l'éternité des peines, jeta même des nuages sur la vérité d'une vie future et travestit la doctrine de Jésus-Christ. Ses amis conviennent qu'il avait plus d'imagination que de connaissances réelles. Des études tardives ne lui avaient donné que des notions superficielles ; on l'accusa d'écrire pour avoir du pain, et d'accumuler les paradoxes, afin de piquer la curiosité et de faire mieux vendre ses livres.

Le médecin Morgan se rendit fameux par son *Philosophe moral.* Il y rejetait tout à fait l'Ancien Testament, traitait fort mal les apôtres, et se permettait même de blasphémer Jésus-Christ.

Dodwell Guillaume, fils du théologien Henri Dodwell qui avait cherché à diminuer le nombre de nos martyrs dans les persécutions des premiers siècles, prétendit à son tour que la foi chrétienne n'avait point de fondement dans la raison, et n'était appuyée que sur un enthousiasme aveugle.

Middleton regardait les miracles mêmes de la primitive Église comme des fables, et le récit de Moïse sur la chute du premier homme comme une allégorie. Les tendances de Middleton vers le déisme sont moins fortement accusées que celles de Bolingbroke, souvent cité par Voltaire. L'ouvrage de lord Bolingbroke, intitulé : *Lettres à M. de Pouilly*, « est doublement précieux, dit M. de Lally-Tollendal comme étant fort contre l'athéisme et faible contre la religion. Sa philosophie spéculative, sa théologie naturelle, ainsi qu'il l'appelait, en attestant des lectures immenses, offrent des raisonnements étroits, des contradictions frappantes, des sarcasmes donnés pour arguments, des jeux de mots dans les définitions les plus graves dont l'esprit humain puisse s'occuper. » La réunion de ces *esprits forts* en Angleterre, pendant la première moitié du dix-huitième siècle, laisse

1. Picot, dans ses *Mémoires sur le dix-huitième siècle,* III, 94.

au pays du protestantisme le triste honneur d'avoir devancé la France. Il n'est pas étonnant que l'*Eglise établie* de Henri VIII et d'Elisabeth, ait été le foyer précoce de l'incrédulité et l'école de la prétendue science, à laquelle fut initié Voltaire, disciple qui ne tarda pas à surpasser ses maîtres. Enfin, si l'on veut considérer le dogme capital du jansénisme, qui est la négation de la liberté humaine, la doctrine fataliste de Hobbes et de Spinosa nous présente un trait inattendu de ressemblance entre deux doctrines si opposées sur tout le reste, et ce lien de parenté, commun à l'hérésie et au rationalisme, dénote une origine suspecte (1).

86. **Organisation du complot philosophique en France et en Allemagne.**—Mais ce qui fait proprement le caractère de l'*insurrection* philosophique au dix-huitième siècle, c'est l'organisation du complot inspiré par la haine de Dieu et de l'autorité, ayant ses chefs avoués ou secrets, qui se maudissent souvent entre eux, mais qui s'accordent à maudire le Christ (2). Une active correspondance fait circuler ces noirs projets avec le *mot d'ordre* qui rallie cette milice infernale. Voltaire, Rousseau, d'Alembert et Diderot s'étudient à propager dans les diverses classes de la société lettrée les plus désolantes doctrines du scepticisme et la corruption par l'encyclopédie, les livres irréligieux, sérieux ou badins, impies et immoraux. Weishaupt et les *illuminés*, par de mystérieuses associations et des sociétés de ténèbres, essayent de répandre le mal jusque dans les derniers rangs du peuple. En un mot, rien ne manque à cette profonde et universelle conspiration.

87. **Voltaire, chef de la conspiration. Sa naissance et son éducation.** — La vie de Voltaire, à elle seule, n'est que la continuelle application de cette tactique savante, déjà employée contre le christianisme par Julien l'Apostat et par l'école néoplatonicienne. Quelques traits empruntés à cette vie, écrite par les derniers historiens du

1. De Maistre, *Eglise gallicane*, IV, 28.
2. De Maistre, *Principe générateur*, p. 82.

patriarche de Ferney, font assez connaître l'*homme*, le *philosophe*, l'*écrivain*, dont le comte de Maistre ne pouvait pas même soutenir la pensée (1).

Voltaire naquit à Paris, le 21 novembre 1694, comme on le voit par l'acte baptistaire de Saint-André-des-Arts, quoique le vieillard ait cherché à se plaindre, en 1777, de ce *maudit extrait* qui ne devait pas l'empêcher de reculer de neuf mois la date de sa naissance, assignée par lui au 21 février. Son père, François Arouet, homme laborieux et rangé, fut successivement notaire au Châtelet et receveur des épices ; sa mère, Marguerite Daumard, femme légère et inconsidérée, avait été amie de Ninon dans sa jeunesse. Voltaire, le dernier des cinq enfants de la famille, grandit sans tutelle chrétienne et reçut même de bonne heure sous le toit paternel des leçons de quelques beaux esprits, l'abbé de Châteauneuf, Rochebrune, chansonnier épicurien, et Nicolas Gédoyn, entaché de philosophisme. Privé de sa mère dès l'âge de sept ans, Voltaire fut placé, en 1704 ou 1705, au collége Louis-le-Grand, dirigé par les Jésuites. Il y eut pour professeurs les Pères Le Jay, Porée, Tournemine, Carteron, etc. Toutefois le brillant élève des révérends Pères, très-souvent couronné, versifiant à plaisir avec grâce et malice, ne rapporta de leurs doctes leçons qu'une médiocre connaissance du latin et une ignorance presque absolue du grec, comme ses écrits en font foi et comme sut l'en convaincre à l'occasion l'auteur des *Lettres de quelques Juifs*. Ce qui était pire, c'était son scepticisme précoce. A l'âge de dix-sept ans, l'élève de Châteauneuf s'évertuait, dans une lettre à l'un de ses condisciples, à persifler les retraites, le noviciat et les moines. Il s'endormait au sermon, disait-il, et éclatait de rire au réveil, derrière les *faiseurs d'évêques*.

Il souffrait impatiemment la discipline, surtout celle du Père Le Jay, qui ne put s'empêcher de lui dire un jour, paraît-il : « Malheureux, tu seras le coryphée du déisme en France. » Dans cet élève espiègle et taquin, sensuel et libre-penseur, il y avait en germe le Voltaire de l'âge mûr,

1. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, I, 237. — *Voltaire*, par M. l'abbé Maynard. — Voltaire, etc., *Revue des quest. hist.*, t. IV, 6.

grimaçant sur son fauteuil et rugissant contre l'*infâme* (1). Pendant les vacances scolaires, les mauvaises sociétés l'avaient perdu. S'il est vrai de dire qu'on est formé à neuf ans sur les genoux de sa mère, que penser de l'enfant qui avait été bercé en quelque sorte sur les genoux d'une courtisane, Ninon de Lenclos. Des instituteurs, tels que Sully, La Fare, Chaulieu, le prince de Conti, etc., n'eurent pas beaucoup de peine à défaire l'œuvre du collége et des jésuites, dans les gais soupers où Voltaire était admis et prenait déjà part au libertinage et à l'impiété des convives. « Voilà Voltaire à la fin de ses études. Il n'a ni religion ni morale, mais en revanche une physionomie piquante, mobile et impressionnable. Ses yeux étincellent, sa bouche est toujours prête à décocher l'ironie ; maigre, sec, élancé, d'une complexion délicate et irritable, mais prodigieusement nerveuse, il sait être audacieux et contenu, flatteur et insolent. » Les germes d'une pareille éducation ne promettaient que des fruits véreux. A trente-deux ans, Voltaire avait été renvoyé de Hollande, chassé de chez son père, mis à la Bastille, exilé de Paris, maltraité par des valets pour avoir insulté leur maître et soumis à la bastonnade, renfermé une seconde fois à la Bastille, et même exilé de France, ce qui l'obligea de passer en Angleterre.

88. **Caractère de l'homme, plan d'attaque du philosophe et prodigieux esprit de l'écrivain, que déploie Voltaire, le coryphée de l'incrédulité.** — On a parlé du disciple reconnaissant pour ses anciens maîtres, et l'élève des jésuites loue avec effusion le Père de la Tour, le Père Porée, le Père Tournemine, etc., quand il a besoin d'eux contre les tribunaux, contre Des Fontaines ou quelqu'autre opposant ; il vantera même leur littérature dans le *Temple du goût* ; mais attendez : cette littérature est condamnée amèrement dans le *Siècle de Louis XIV* ; l'enseignement de la compagnie et ses hommes illustres sont bafoués dans le *Dictionnaire philosophique*. Lorsqu'elle est proscrite ou sur le point de l'être, elle lui devient inutile ; voici alors les

1. M. Georges Gandy. *Ibid*. 8,

témoignages de sa reconnaissance : « De mon temps on n'apprenait que des sottises au collége Louis-le-Grand. » « On dit toujours l'ordre des *Révérends Pères* jésuites, aboli en Portugal... Point de nouvelles aujourd'hui du Portugal. point de jésuite perdu, la justice est lente. Les nouvelles arrivent : On a brûlé le R. P. Poignardini (Malagrida), victime sainte des haines de Pombal. On a brûlé trois jésuites! Malheureusement ces nouvelles ne viennent que des jansénistes... On dit qu'on a roué le R. P. Malagrida, Dieu soit béni !... » Vingt-huit jésuites ont été gardés en Portugal, pour être pendus... Mais « ces bonnes nouvelles ne se confirment pas... » Elles se confirment, lisez les gazettes : «On y voit des vaisseaux chargés de jésuites, et on ne se lasse point d'admirer qu'ils ne soient encore chassés que d'un seul royaume. » Voltaire aidant, cela viendra. En attendant que faire « de tous ces animaux-là ? Il faudrait les faire travailler aux grands chemins avec un collier de fer au cou, et donner l'intendance de l'ouvrage à quelque brave et honnête déiste, bon serviteur de Dieu et du roi. » — « Je mourrais content, si pour amener quelque conciliation, on étranglait le dernier des jésuites avec les boyaux du dernier janséniste, ou si on envoyait chaque jésuite au fond de la mer avec un janséniste au cou, comme autrefois, en certaines occasions, on y jetait des singes et des chats liés ensemble dans un sac. » De quoi se seraient-ils plaints ? Il offrait de les recevoir dans sa terre, pour lui servir de bouviers, avec de bons gages, ou même de bœufs, avec des gages meilleurs. « A quoi sert de chasser les jésuites, quand on conserve un tas de moines qui dévorent la terre dont ils sont le fardeau. » — « Il faut, ajoute-t-il, que ces « faquins de Loyola » soient exterminés du monde entier par Catherine de Russie. Aussi empêche-t-il « ces marauds » de faire du mal à la Chine qu'il aime tant ! Il est en « *liesse* » quand il apprend que « ces fripons » ont été chassés de ce pays et du Japon ; mais Frédéric II conserve la précieuse graine de ces maîtres de la jeunesse qu'il croit indispensables ; Voltaire lui en garde une rancune immortelle (1).

1. *Voltaire*, par M l'abbé Maynard, II, 420. — *Revue des quest. hist.*, IV, 56.

Si Voltaire traite de si haut ses anciens maîtres, qui lui deviennent odieux dès qu'ils lui sont devenus inutiles, il se fait en revanche le courtisan des puissances du jour. Sous le règne de Louis XV, il flattera le régent jusqu'à peindre en lui la *vertu*, la bienfaisance envers tous ; et il lui demandera la permission de lui dédier sa tragédie d'Œdipe, et de lui lire quelques morceaux du poëme de la Henriade, sur celui de ses aïeux auquel il *ressemble le plus*. Il chante le *génie* et la *gloire* du ministre Dubois, qu'il veut se rendre favorable : « Je supplie Votre Puissance, lui écrit-il, de croire qu'elle ne serait pas mécontente de moi, et que j'aurais une reconnaissance éternelle de m'avoir permis de la servir. » Il exalte Bernis, Choiseul, Praslin, Chauvelin, les d'Argenson, ses anciens camarades de collége, d'Argental, les lieutenants de police, et tous ceux qui lui étaient indispensables pour prévenir une disgrâce et désarmer ses ennemis. L'encens de sa prose et de ses vers fume en l'honneur de Richelieu, premier gentilhomme de la Chambre de Louis XV, tant qu'il peut espérer d'avoir par lui le patronage des maîtresses royales. Il eut ainsi le crédit de la duchesse de Châteauroux, et se mit à genoux devant la marquise de Pompadour, qui lui ouvrit, de concert avec Richelieu encore, les portes de l'Académie. Il l'appelait « la tendre et sincère Pompadour. » Un nuage, il est vrai, passa sur cette amitié plus ou moins sincère, et la favorite, blessée par quelques lestes propos, empêcha son protégé, naguère son adulateur, d'obtenir, avant son départ de France, une décoration et un caractère officiel auprès de Frédéric. Mais après avoir versé son fiel dans une lettre qu'il fit signer à Longchamp, son valet de chambre, Voltaire reprit, sans aucun effort, son rôle de courtisan. Il mandait de Prusse à madame de Pompadour que Mars (Frédéric) avait reçu comme il le devait les compliments de Vénus, et il priait le dieu de représenter à la déesse qu'il avait, lui Voltaire, les mêmes ennemis qu'elle. A la du Barry, « protectrice des arts en France », il envoya une montre ornée de diamants, avec une lettre fort tendre et fort respectueuse, où il estimait que sa consolation suprême serait de faire quelque chose qui ne fût pas indigne de ses

regards et de sa protection. Il fut le chambellan, l'historiographe, le louangeur d'office de Louis XV, auquel il demandait un jour, à la suite d'une représentation d'opéra composé pour la cour : « Trajan est-il content ? » Mais rien n'égale les louanges qu'il prodiguait à Frédéric, le ravisseur de provinces, mauvais fils et mauvais époux, mais prince *philosophe*, qu'il appelle le Cicéron, l'Horace, le Marc-Aurèle de l'Allemagne, le Salomon, le Titus, ou mieux, le Messie du Nord. « Sire, vous êtes adorable, » lui écrivait-il, au sujet des *Mémoires de Brandebourg* que Frédéric lui avait envoyés, « ne me faites pas de niches. Si les rois de Danemark, de Portugal, d'Espagne, etc., m'en faisaient, je ne m'en soucierais guère : ce ne sont que des rois, mais vous êtes le plus grand homme qui peut-être ait jamais régné. »

C'est à la cour de Frédéric que se révèle un nouveau trait du *caractère* de l'homme, bien propre à nous le faire connaître : il ne s'agit pas seulement de l'avarice, qui revendique une si grande part dans la vie de Voltaire, et qui faisait dire à madame Denis, sa nièce : « l'avarice vous poignarde... Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. Je cacherai autant que je pourrai les vices de votre cœur. » Il s'agit d'un trait de *lésinerie* qui ramène à ses vraies proportions le prétendu grand homme. Voltaire occupait à Postdam un des plus beaux appartements du palais : il logeait au rez-de-chaussée près du roi, avait une table particulière bien servie et des équipages à sa disposition, avec des gens nombreux et le droit d'inviter six personnes à sa table. Doté par Sa Majesté Prussienne de 20,000 livres de rentes, il s'était fait assurer deux bougies par jour, et tant de livres de sucre, de café, de thé et de chocolat. Or ces denrées, paraît-il, lui étaient quelquefois remises avariées et insuffisantes. Il s'en plaignit à Frédéric en personne, et le monarque promit de mettre fin au scandale. Mais le scandale ayant continué, les plaintes se renouvelèrent. Alors Frédéric, sous le coup de ces ennuyeuses réclamations, et peut-être aussi sous le coup de l'*avarice qui le poignardait*, supprima ces petites fournitures, occasion de tout le débat, et écrivit à son hôte : « Ce qui me fait le plus de peine, c'est de voir

M. de Voltaire distrait de ses idées sublimes par de semblables misères. Ah ! n'employons pas à ces bagatelles les moments que nous devons aux Muses et à l'amitié ! Allons, mon cher ami, vous pouvez vous passer de ces petites fournitures, qui vous occasionnent des soucis indignes de vous : eh bien ! n'en parlons plus ; je vais ordonner qu'on les supprime. » En ce cas, se dit Voltaire un peu sensible à la leçon que lui donnait le prince philosophe, puisque c'est un sauve ou gagne qui peut, sauvons et gagnons ce que nous pourrons ; » et il fit revendre, en paquets, les douze livres de bougies qu'on lui remettait par mois. D'un autre côté, pour s'éclairer chez lui, il avait soin, tous les soirs, de revenir plusieurs fois dans son appartement, sous différents prétextes, et chaque fois il s'armait de l'une des plus grandes bougies allumées dans les salles de l'appartement du roi, sans jamais rien rapporter de ce qu'il avait pris (1). Il serait facile de relever d'autres industries de Voltaire, lorsqu'il jouait aux échecs avec un grand prince, à Berlin : les pistoles des enjeux disparaissaient avant la fin de la partie, et on ne les retrouvait pas ; ces pistoles avaient eu le sort des bougies entre les mains de l'heureux prestidigitateur. Mais tirons un voile sur les opérations du financier, pour arriver au plan d'attaque conçu par le philosophe.

Ce plan d'attaque avait pour but la destruction du christianisme, ou de la religion catholique, confondue, à dessein, par Voltaire avec le fanatisme et la superstition. Il est impossible d'émettre aucun doute à cet égard : le chef des incrédules nous livre lui-même son secret dans toute sa correspondance, où il prend de préférence d'Alembert, Diderot, Damilaville pour confidents et pour complices de ses projets. Il donne à celui-ci le mot d'ordre et la formule cabalistique qu'il opposera à l'inscription de la croix : « Je finis toutes mes lettres, lui écrit-il le 26 juillet 1762, par dire : *Écrasez l'infâme*, comme Caton disait toujours, *tel est mon avis* et qu'on *détruise Carthage*. » Cette formule cabalistique de-

1. *Vie de Voltaire*, par M. Lepan, 109. — *Voltaire*, par M. l'abbé Maynard, II, 97.

vient célèbre et sert de mot de passe entre les amis. Voltaire excite *les frères* à s'embrasser philosophiquement dans l'unité d'une même pensée, pour courir sus à l'*infâme* ; il demande à Damilaville (4 mars 1764) : « Est-il vrai qu'il y a des prêtres embastillés ? C'est un bon temps pour écraser l'*infâme* » et encore, le 1er juin 1764: « Dès que j'ai un moment de relâche, je songe à porter le dernier coup à l'*infâme*. Je crois que la meilleure manière de tomber sur l'*infâme* est de paraître n'avoir nulle envie de l'attaquer. » Voilà donc le chef-d'œuvre de la diplomatie, pour ne pas dire de l'hypocrisie voltairienne. Voltaire ne craint pas d'écrire dans l'intimité, à madame d'Argental, dès le 11 janvier 1761, que parvenu à l'âge de soixante-sept ans, il va à la messe de sa paroisse, qu'il édifie son peuple, bâtit une église, qu'il y communie, et qu'il espère s'y faire enterrer, malgré les hypocrites ; qu'il est bon chrétien, bon serviteur du roi, bon seigneur de paroisse, enfin qu'il est un homme à avoir le pape dans sa manche quand il voudra.

Désormais compris de ses lieutenants et de ses troupes, il donne le signal de l'attaque : « Il ne faut que cinq ou six philosophes qui s'entendent pour renverser le colosse... Serait-il possible que cinq ou six hommes de mérite qui s'entendront ne réussissent pas, après les exemples que nous avons de douze faquins qui ont réussi ? » Pour cela « il faut rendre l'*infâme* ridicule et ses fauteurs aussi. Il faut attaquer le monstre de tous côtés, et le chasser pour jamais de la bonne compagnie. Il n'est fait que pour mon tailleur et pour mon laquais. »

D'Alembert, qui n'avait pas besoin d'être enflammé au combat, répondait le 4 mai 1762 : « Écrasez l'*infâme*, me marquez-vous sans cesse ; eh ! mon Dieu, *laissez-la se précipiter elle-même*. Elle y court plus vite que vous ne pensez... Pour moi qui vois tout, en ce moment, couleur de rose, je vois d'ici les jansénistes mourant de leur belle mort l'année prochaine, après avoir fait périr cette année les jésuites de mort violente, la tolérance s'établir, les protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie, et l'*infâme* écrasée sans qu'on s'en aperçoive. »

L'abolition des jésuites eut en effet lieu, comme nous le verrons, trois mois après.

Voltaire avait à peine sonné la charge, qu'il sonnait déjà la victoire (1) : « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin... La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux ; ils verront de belles choses. » Vingt ans après les jeunes gens voyaient partout l'échafaud dressé sur les ruines momentanées de l'*infâme*.

La morale de Voltaire est digne de son scepticisme (2). C'est la morale du sensualisme, tempérée comme dans Horace par la modération. Pour lui le plaisir est l'objet, le devoir et la fin de tous les êtres raisonnables. Il veut que tout espoir se fonde sur la volupté, et il écrit à Frédéric, que le plaisir, physiquement parlant, est *divin* ; que « toutes les passions nous sont données pour notre bien-être, » et qu'elles prouvent l'unité d'un Dieu. « Madame du Châtelet, ajoute-t-il, partage ce sentiment, » et encore : « Le bonheur est dans la santé... Tout dépend de nos cinq sens, tout le reste est bien peu de chose... Je crois qu'il faut s'amuser jusqu'au dernier moment... ; les philosophes qui courent après la vérité ressemblent aux aveugles cherchant à tâtons un âne qui s'enfuit...Le grand Turc est jeune, vigoureux et a autant de filles qu'il veut. Sans ce petit avantage, je ne lui envierais rien. » *Le mondain* (*ouvrage de Voltaire*) renferme des vers qui sont pires que cette prose, vers lubriques, hideux, mêlés à des plaisanteries impies ; les *Discours sur l'homme* nous engagent à raffiner le sensualisme par la mesure dans les jouissances, et ils nous avertissent que nous reconnaissons Dieu à nos plaisirs. La *loi naturelle* affranchit la morale de toute croyance religieuse, c'est la *morale indépendante*, que l'athéisme moderne croit avoir découverte... Voltaire glorifie l'immoralité de sa plume, avouant à d'Alembert qu'il « mène

1. M. l'abbé Maynard, tom. II, p. 488.
2. M. Georges Gandy (*Revue des quest. hist.*, t. IV, 66.

comme écrivain une vie de pourceau.» Voilà ce qui s'appelle une justice rendue à l'auteur par lui-même. Ses écrits libertins sont presque aussi nombreux que ses écrits impies, sans parler de sa correspondance, si souvent immorale jusqu'à l'obscénité. Ils se succèdent depuis sa première jeunesse jusqu'à sa tombe.

On a dit que dans le patriarche de Ferney, *l'écrivain* prend sa revanche sur l'homme, sur le politique et le philosophe (1). « Immense activité, immense facilité, prodigieux esprit, » voilà l'*homme de lettres ;* « son activité fut dévorante ; homme de plaisir et homme d'affaires, financier, agriculteur, commerçant, manufacturier, architecte, il courait les emprunts, les loteries, les industries, et il faisait rayonner sur tous les points de l'Europe sa correspondance, ayant sur les bras un procès, une entreprise, un poëme, une tragédie, une comédie, une histoire, un roman. Sa vanité littéraire était comme le soufflet de forge qui sans cesse attisait le feu de son esprit. Il était servi par une facilité incomparable, facilité qui était à la fois le bonheur et l'écueil de son talent. Toutes les branches de la poésie et de la prose devaient lui rendre hommage. Épopée, poëmes, épîtres, satires, odes, tragédies, comédies, drames, opéras, poésies légères, histoire, philosophie, théologie, polémique, linguistique philologie, critique, sciences, etc., tout remuait son ambition, il allait en tout sens, avec une extrême rapidité, non toutefois sans couvrir de ratures ses premiers jets, ainsi que le témoignent ses manuscrits conservés à Saint-Pétersbourg. Prodigieux esprit ! esprit élégant, sarcastique et frondeur en touchant mille objets à la fois, il n'a pas la finesse qui naît de l'observation profonde. C'est que Voltaire se joue à toutes les surfaces. Et puis son égoïsme repousse par ses insolences, ses grossièretés et ses gravelures. Alors l'écrivain disparaît sous le bouffon ou l'homme des halles. Quand il est gentil, c'est à la manière du singe.» « *Singe de génie*, dit Victor Hugo; *Singe du génie*, dit M. l'abbé Maynard, avec plus de justesse. Le génie invente,

1. *Revue des quest. hist.*, IV, 80.

et Voltaire n'invente pas. Il excelle à s'assimiler ce qu'il voit dans les horizons peu vastes qu'il s'ouvre ; parfois même il tente d'innover en histoire, lorsqu'il veut étudier de près les mœurs des nations : au théâtre, en cherchant à introduire dans les mœurs dramatiques la tragédie nationale ; mais la vie des peuples lui échappe, il a trop peu de philosophie, et la haine du christianisme obscurcit son regard. »

Dans son discours sur Voltaire, M. Romain Cornut ramène à quatre chefs principaux les sujets traités par l'écrivain dans ses nombreux ouvrages : 1° la tolérance et la liberté universelle des opinions, qu'il appelle la question générale d'humanité, renfermée dans *le libre examen* ; 2° la grande lutte de la foi et de la raison, ou la question religieuse étudiée par la philosophie ; 3° l'ensemble des doctrines que la philosophie du dix-huitième siècle prétendait substituer à la religion, ou la question philosophique de la religion naturelle ou du déisme ; 4° enfin l'application de ces doctrines aux lois et aux institutions qui régissent les sociétés humaines : c'est la question sociale et politique. Il n'est pas nécessaire d'entrer, ici surtout, dans l'analyse des ouvrages de Voltaire, pour contester au philosophe la profondeur de ses vues, et au savant le titre d'homme *universel* ; il n'avait même pas, comme on l'a dit, les livres nécessaires à ses études, et sa bibliothèque, quoique composée de 7,500 volumes, vue par Joseph de Maistre au palais de l'Hermitage, est une preuve subsistante de la médiocrité des livres qui la composaient : « Un jour peut-être, dit ce témoin compétent, il sera bon d'en présenter le recueil choisi, afin d'en finir avec cet homme. »

On peut juger, en passant, de la valeur des objections de Voltaire contre nos Livres saints, et de la fausse érudition du philosophe ou de l'antiquaire, par les *Lettres de quelques juifs*, où l'abbé Guénée fait justice de l'hébraïsant, de l'helléniste, et même du latiniste, avec autant d'esprit que de force et de vérité. Lorsque parut, en 1776, une édition plus ample de *ces lettres*, qui fit passer les rieurs du côté de *quelques juifs polonais*, allemands et *portugais*, Voltaire intrigué s'enquit du nom et de la personne de son adversaire,

« un des plus mauvais chrétiens et des plus insolents qui fussent dans l'Église de Dieu ». — « Le secrétaire des juifs, répondit d'Alembert, est un pauvre chrétien nommé Guénée, ci-devant professeur au collége du Plessis, et aujourd'hui balayeur ou sacristain de la chapelle de Versailles. » — Balayeur aussi de la chapelle philosophique, ajoute M. l'abbé Maynard. Le patriarche de Ferney essaya de faire bonne contenance en public, et de soutenir la lutte ; mais dans l'intimité, il avouait ses blessures : « Le secrétaire n'est pas sans esprit et sans connaissances ; mais il est malin comme un singe, il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main. » Il eut beau se cacher sous le masque *du vieillard du Caucase*, etc., Voltaire ne put échapper à la dent du singe.

89. **Haine de Voltaire contre Dieu et son Christ, répandue dans ses libelles, sa correspondance, etc. ; moyens de propagande impie, hypocrisie profonde et mort désespérée de Voltaire.** — A ce dernier trait, nous reconnaissons en même temps l'écrivain, l'homme et le philosophe qui a voué une haine personnelle à l'Église et à Jésus-Christ. Mais pour couvrir ce vaste plan d'attaque, organisé par le chef de l'incrédulité, au moyen de ses écrits innombrables, il savait à propos garder l'anonyme en répandant à profusion ses libelles, avancer ou reculer, se rétracter même et surtout mentir. On sait la recommandation qu'il a laissée par écrit à ses adeptes, et qu'il met en pratique par son exemple de bien mentir, « non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours... Mentez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans l'occasion. » — « Dès qu'il y aura le moindre danger, écrivait-il à d'Alembert, je vous prie en grâce de m'avertir, afin que je désavoue l'ouvrage dans tous les papiers publics avec ma candeur et mon innocence ordinaires. » L'*Encyclopédie* parut le chef-d'œuvre de cette habile tactique, qui consistait à mentir savamment ; dans cet ouvrage devaient se trouver toutes les connaissances possibles : les impies s'empressèrent de mettre la main à l'œuvre ; et, pour mieux cacher leurs desseins pervers, ils eurent recours à quelques auteurs respectables, qui fournirent des articles favo-

rables à la religion, mais dont la vérité se trouvait combattue et outragée en d'autres articles auxquels on avait soin de renvoyer. Voltaire mettait ses espérances dans l'*Encyclopédie*, avec d'Alembert et Diderot, ses amis et ses collaborateurs. Le baron d'Holbach, Allemand de naissance, homme sans foi, sans loi, sans mœurs, et qui s'était établi à Paris, contribua d'une autre manière à répandre les mauvaises doctrines jusque dans les basses classes de la société. Il réunissait chez lui ceux qui partageaient ses horribles dispositions ; et pendant vingt-trois ans sa maison devint l'officine d'où émanaient les ouvrages les plus impies et les plus licencieux, sans que le gouvernement en eût connaissance avouée, car les ministres du roi favorisaient les clubistes.

On sait que Voltaire lui-même faisait servir à la contrebande le titre religieux donné à ses pamphlets, et qu'à défaut de libraires complaisants ou déjà compromis, il avait recours à des colporteurs qui distribuaient gratis ses *homélies* et ses *sermons*. Les affiliés de la propagande voltairienne entraient, sous prétexte d'emplette, dans les boutiques, et glissaient leurs libelles sous des papiers et des ballots. Les colporteurs en fixaient aux sonnettes, en coulaient sous les portes, en jetaient dans les cabinets des horlogers de Genève. De petits *messagers* avouaient avoir reçu six sous d'un *monsieur* pour en déposer des paquets sur l'établi de leur patron. Des feuilles étaient oubliées à dessein, chaque soir, sur les bancs des promenades. Les classes mêmes des colléges en étaient infectées, et les enfants en découvraient parmi leurs cahiers. Bien plus, dans les lieux d'instruction religieuse, les catéchismes étaient remplacés par des brochures de même format et de même reliure ; et, jusque dans les temples, les jeunes gens trouvaient à leur service des exemplaires du *Portatif* (dictionnaire) avec titre et extérieur du *Psautier*. Voilà comment Voltaire payait l'hospitalité genévoise (1).

Mais à quoi bon insister sur le fait trop bien établi de la

1. *Voltaire*, par l'abbé Maynard, II, 518.

conspiration anti religieuse et anti sociale, dont Voltaire fut l'instigateur et dont Rousseau fut le plus puissant auxiliaire, malgré ses divergences ou ses inimitiés avec le chef du déisme. Rousseau prépara surtout la révolution politique par son *Contrat social* fondé sur la souveraineté du peuple, et prit plaisir à développer dans l'*Emile* et dans la *Profession de foi du vicaire savoyard* un plan d'éducation, où l'habileté du sophisme le dispute à la beauté du langage. Le fruit que Jean-Jacques sut recueillir de cette *morale indépendante* nous est connu. L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et des *Confessions* tomba dans une misanthropie profonde, voisine de la folie, et mourut, dit-on, de sa propre main (1778).

Les deux coryphées de la philosophie du dix-huitième siècle, Voltaire et Rousseau, se sont rendu justice l'un à l'autre, tout en se chargeant de mutuelles injures. L'occasion de cette guerre à outrance, qui fit couler des flots *de l'encre la plus noire*, à défaut d'un *sang généreux*, fut l'aversion de Rousseau pour les représentations théâtrales dans sa ville de Genève, où le patriarche de Ferney aurait voulu donner des spectacles : « Vous donnez chez nous des spectacles, s'écriait avec indignation l'auteur de l'*Héloïse*, vous corrompez les mœurs de ma République pour prix de l'asile qu'elle vous a donné. » La lettre *sur les spectacles*, adressée à d'Alembert, au sujet de l'article *Genève* de l'encyclopédie, mais dirigée contre Voltaire, acheva de mettre en fureur le poëte, offensé dans son amour-propre et dans son goût pour le théâtre. Il s'était déjà plaint « qu'un Jean-Jacques, un valet de Diogène, un polisson eût été assez insolent pour l'accuser de corrompre les mœurs de sa patrie ! » Il avait menacé « de le faire mettre dans un tonneau, avec la moitié d'un manteau sur son vilain petit corps à bonnes fortunes. » Il se prépara à l'écraser sous un tas de libelles : « Ainsi donc, écrivait le pauvre Jean-Jacques au pasteur Jacob Vernet, que Voltaire rendait responsable de ses propres infamies, en lui imputant *les dialogues chrétiens*, la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes de M. de Voltaire. C'est ainsi qu'il paye l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui. Ce fanfaron d'impiété,

ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents, si vil par leur usage, laissera de longs et cruels souvenirs parmi nous. » Voltaire n'était pas en retard pour la réplique : l'auteur de la lettre *sur les spectacles* est à ses yeux « un polisson malfaisant, un archi-fou, né avec quelques demi-talents, qui aurait eu peut-être un talent tout entier, s'il avait été docile et honnête, qui aurait pu être quelque chose, si au lieu de faire bande à part, il s'était laissé conduire, un malheureux sophiste, qui n'a pas écrit douze pages de suite où il y ait du sens commun. » En vain d'Alembert l'engage-t-il à ne pas désunir « le petit troupeau, » Voltaire continue à crier que c'est un délateur encore plus qu'un malade, « et qu'il mériterait au moins le pilori, s'il ne méritait pas les Petites-Maisons, que c'est une âme pétrie de boue et de fiel, un judas de la troupe que le mépris seul et l'opprobre sauvent de la haine, petit singe de la philosophie, fort bon à enchaîner et à montrer à la foire pour un schelling. » — « Je ne lui trouve aucun génie, dit-il encore dans sa lettre à M. Desbordes, le 29 novembre 1766. Son détestable roman d'*Héloïse* en est absolument dépourvu ; *Émile* de même, et tous ses autres ouvrages sont d'un déclamateur qui a délayé dans une prose souvent inintelligible deux ou trois couplets d'un autre Rousseau. C'est un charlatan qui ayant volé une petite bouteille d'élixir, l'a répandue dans un tonneau de vinaigre, et l'a distribué au public comme un remède de son invention. » Voilà donc Jean-Jacques Rousseau jugé par Voltaire.

Mais un autre jugement attendait Voltaire lui-même, cité au tribunal de Dieu. L'abbé Gaultier, prêtre de la paroisse de Saint-Sulpice, a raconté lui-même ce qu'il fit, à plusieurs reprises, pour préparer la conversion du vieillard dans sa maladie, et obtenir une rétractation signée de sa main. Cette tentative, encouragée par un premier succès, déplut à d'Alembert et à Diderot qui trouvèrent moyen de séquestrer le malade, de peur qu'il ne *vînt à faire le plongeon*, dans un langage qui ne déplairait pas aux *solidaires* de nos jours. Le 29 mai 1778, M. l'abbé Gaultier écrivit à Voltaire pour lui offrir de nouveau ses services. Il fut amené près du

mourant par son neveu, M. l'abbé Mignot, membre du grand conseil, qui avait lu et approuvé la nouvelle rétractation dressée d'après l'intention de l'archevêque. Ni l'abbé Gaultier, ni M. Tersac, curé de Saint-Sulpice, qui l'avait accompagné, ne furent reconnus par le moribond. Les deux ecclésiastiques, le voyant hors d'état de les entendre, se retirèrent, et il expira trois heures après, le 30 mai 1778.

Il avait écrit en 1758 : « Dans vingt ans, *l'infâme* aura beau jeu. » Si la rage, au moment de sa mort, lui avait laissé quelque liberté d'esprit et de parole (1), l'apologiste de Julien aurait pu s'écrier à son tour : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Le désespoir fut le dernier cri du moribond, selon le récit de son médecin, le protestant Tronchin, dont le témoignage est plus sincère que celui de tant d'amis intéressés à peindre la scène sous des couleurs différentes. « Si mes principes avaient besoin que j'en resserrasse le nœud, écrivait Tronchin, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux en aurait fait un nœud gordien... Dès qu'il vit que tout ce qu'il avait tenté pour augmenter ses forces avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux : dès ce moment la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste ; ainsi est mort Voltaire : *Furiis agitatus periit.* » Cette lettre, datée du 20 juin, quelques jours après la mort de Voltaire, est adressée à Charles Bonnet et conservée en original à Genève. Plus tard, les gens de la maison eurent la langue déliée, et parlèrent à leur tour : « Si le diable pouvait mourir, ont-ils raconté, il ne mourrait pas autrement. » Enfin, les derniers détails et les particularités les plus ignobles de cette mort, où l'impie ne se contenta pas de grincer des dents, mais remplit d'ordures sa bouche expirante, n'ont pu être mis en doute ; et la vengeance de Dieu est tombée sur cet homme qui s'était moqué de son Christ et de ses prêtres, et avait insulté à ses prophètes : « *Nolite tangere Christos meos et in prophetis meis nolite malignari.* »

D'Alembert, Diderot et même Marmontel s'étaient opposés,

1. M. l'abbé Maynard, II, 586.

autant qu'ils l'avaient pu, à ce que Voltaire reçût, en temps utile, les visites de l'abbé Gaultier. Condorcet joua le même rôle, en 1783, à la mort de d'Alembert, en interdisant l'entrée de sa chambre au curé de Saint-Germain, qui vint s'y présenter ; et c'est lui qui serait l'auteur de ce mot connu : « Si je ne m'étais pas trouvé là, il faisait le plongeon. » L'année suivante, Diderot, retenu longtemps chez lui par des plaies aux jambes, reçut plusieurs fois M. Tersac, curé de Saint-Sulpice. Les adeptes de la philosophie, effrayés de ces visites, trouvèrent moyen de les empêcher jusqu'à sa mort, arrivée le 2 juillet 1784. Marmontel, plus heureux, se montra religieux à la fin de ses jours. Il les termina en 1796, dans la retraite modeste qu'il avait choisie à Abbeville, près de Gaillon. Quant à Condorcet, il s'était empoisonné, le 28 mars 1794. Telle fut la fin des quatre personnages, qui ont le plus marqué dans la *moderne philosophie* après Voltaire (1).

90. **La franc-maçonnerie ; Weishaupt et les illuminés**. — L'esprit d'irréligion soufflé en France par Voltaire ne périt pas avec lui. Les *philosophes* de son école continuèrent son œuvre, en s'efforçant de renverser d'un seul coup et le trône et l'autel. Ils furent énergiquement secondés dans cette œuvre de destruction par la *franc-maçonnerie* qui, sous prétexte du *rétablissement du temple de Jérusalem*, travaillait sourdement à miner tous les principes de l'ordre religieux, politique et social.

L'abbé Barruel et des écrivains plus modernes ont fait des recherches étendues sur le sujet qui nous occupe. On a pu contester quelques-unes des explications et des inductions, tirées des faits énoncés par l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*. Mais le fond de son livre suffit pour établir que les derniers secrets de la franc-maçonnerie ne sont qu'un vaste complot contre la religion. Le cérémonial bizarre des francs-maçons fait remonter l'origine de ce *compagnonnage* à la corporation d'ouvriers, chargés par Hiram, roi de Tyr, de concert avec Salomon, de travailler

1. *Vie de Voltaire*, par M. Lepan, p. 270.

à la construction du temple. De là vient que, quoiqu'elle ait des formes différentes selon les différents pays, la société secrète a partout les trois grades inférieurs d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître*; les instruments de la construction, le compas, l'équerre, le maillet, le tablier, etc., servent d'insignes; chaque loge a son *vénérable*, ses *surveillants*, etc.; il y a plus de diversité pour les grades supérieurs (1).

On prétend que le nom lui-même de *franc-maçon* se rattache à l'ordre des templiers, aboli sous Philippe le Bel, par le pape Clément V, au commencement du quatorzième siècle. Quelques-uns de ces anciens chevaliers du Temple, accusés et convaincus de mœurs infâmes, se sauvèrent en Écosse, et se constituèrent en société secrète, vouant une haine implacable et une éternelle vengeance à la papauté et à la royauté. Pour mieux déguiser leurs complots, ils s'affilièrent à des corporations de maçons, dont ils prirent les insignes. Leur organisation définitive paraît dater des premières années du dix-huitième siècle (2).

L'initiation maçonnique est accompagnée d'un serment redoutable, qui n'empêche pas que les secrets des rites ne soient aujourd'hui assez connus du monde profane, comme on le voit dans le *rituel de l'apprenti* publié par le F.·. Ragon. Pour le seul grade d'*apprenti*, les épreuves sont déjà longues et compliquées. Il y a d'abord la *chambre des réflexions* : « bien obscure, éclairée par une lampe sépulcrale ; les murs peints en noir sont chargés d'emblèmes funèbres... » Le récipiendaire subit l'épreuve du *premier élément*, comme s'il était au centre *de la terre :* un squelette gît près de lui dans un cercueil ouvert ; à défaut d'un squelette on poserait sur la table une tête de mort. Le patient reste en face du sépulcre, répond par écrit à trois questions et fait son testament. Après cette épreuve *de la terre,* viennent les *trois voyages*, ou les trois *purifications de l'air*, *de l'eau* et *du*

1. Barruel, II, 132-192. — *Dictionn. des religions*, par Bertrand, édité chez Migne.

2. *Les Francs-maçons*, par M. de Saint-Albin. — *La Franc-Maçonnerie*, par le R. P. Gautrelet, p. 15-24. — *Étude sur la franc-maçonnerie*, par Mgr l'évêque d'Orléans.

feu, avec la promesse d'arriver à la lumière. On commence en effet par bander les yeux du récipiendaire, allégé d'une partie de ses vêtements, la tête nue, la moitié du corps en chemise, le bras et le sein gauche découverts, le genou droit nu, le soulier gauche en pantoufle. Le *premier voyage* s'effectue à l'aide de planchers mobiles, qui posés sur des roulettes et hérissés d'aspérités, se dérobent sous ses pas ; puis d'autres planchers à bascule fléchissent sous lui et semblent le laisser tomber dans un abîme. Puis il monte les degrés de l'échelle sans fin ; et lorsqu'il pense être parvenu à une très-grande hauteur, il reçoit l'ordre de se précipiter en bas, et tombe d'une hauteur qui n'excède jamais trois pieds. Pendant ce trajet, les bruits du vent, de la grêle et du tonnerre imitent les phénomènes atmosphériques, et constituent la *purification de l'air*. Celle de *l'eau* suit de près, dans un *second voyage*, qui n'est troublé que par quelques *rumeurs sourdes*, et par de légers *cliquetis de glaives*. Le poignet gauche du récipiendaire est plongé jusqu'à trois fois dans un vase « où il y a de l'eau. » Il ne reste plus que l'épreuve par *le feu*, au *troisième voyage*, qui se fait « en silence et à pas précipités. On suit le récipiendaire en l'enveloppant, avec précaution, trois fois dans les flammes, jusqu'à sa place. » Cette flamme innocente, qui sort de la *lampe à lycopode*, peut être donnée pour le symbole de la lumière, comme il paraît à la fin de l'expérience, où l'on dit : Que la lumière soit ! Alors le bandeau du néophyte tombe, et ses yeux sont éblouis par le jet flamboyant, que suscite un des frères, sans autre appareil qu'une lampe à esprit de vin, armée d'un tube. Toutes ces épreuves sont entremêlées de questions posées par le vénérable au récipiendaire, qui finit par prêter le serment, sous la pointe des épées nues dirigées contre sa poitrine. Il jure de ne pas révéler les secrets, et consent, s'il manque à sa parole, à ce qu'on lui brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on lui abatte la main, qu'on lui arrache la langue et qu'on lui coupe la gorge.

Les grades de *compagnon* et de *maître* sont conférés par des rites semblables que nous nous abstenons de dé-

crire ; et nous taisons également ce qui regarde les initiations supérieures, et les mystères maçonniques qui sont comme une parodie de nos sacrements, le *baptême*, la *confirmation* et la *cène*, afin d'introduire dans les loges la *religion nouvelle* de la franc-maçonnerie.

La *franc-maçonnerie* était déjà fort répandue en Europe au commencement du dix-huitième siècle. Son existence en France paraît dater de 1725. Ce fut, dit-on, vers ce temps que lord Dervent-Water et quelques autres Anglais établirent à Paris une *loge*, que l'on regarde comme la première de France, précisément lorsque l'incrédulité se montrait plus active à semer ses maximes et à répandre son esprit. On assure qu'en peu de temps la nouvelle loge se trouva composée de cinq ou six cents frères. Bientôt il s'en établit d'autres. Lord Dervent-Water, et après lui lord d'Arnouester, en furent grands maîtres. En 1741, les amis de la *maçonnerie* eurent l'adresse de prendre le comte de Clermont pour leur grand maître, et on les laissa s'entourer de la protection d'un prince du sang. Le pape Clément XII, dans sa bulle du 28 avril 1738, *In eminenti*, défendit, sous peine d'excommunication encourue par *le seul fait*, à tous les chrétiens de se faire recevoir dans ces sociétés, d'assister à ces conventicules, ou d'y concourir en quelque manière que ce pût être. Ces défenses furent renouvelées peu d'années après par Benoît XIV, dans la bulle *Providas*, du 18 mars 1751, qui motiva sur les plus fortes raisons les censures portées par les constitutions apostoliques (1).

Weishaupt, professeur de droit à Ingolstadt, en Bavière, sut imprimer à la franc-maçonnerie, vers la fin du dix-huitième siècle, un nouvel élan, sinon une force nouvelle. Génie inquiet et turbulent (2), avide de renom, mais surtout dominé par une antipathie déclarée contre le christianisme et par un amour démesuré de l'indépendance, il conçut le projet d'une société universelle et secrète,

1. *Mémoires de Picot*, III, 19-21.
2. Picot, *Mémoires*, etc., V, 51.

modelée à peu près sur celle des francs-maçons. Cette société, que Weishaupt prétendait être fort ancienne, reçut de lui son impulsion, son code et son organisation. Le chef prit le nom de Spartacus, comme pour apprendre aux siens à secouer leur esclavage, et après avoir donné à son ordre le titre d'*ordres des perfectibilistes*, il préféra lui conférer celui d'*ordre des illuminés*. Les statuts imposaient aux membres une obéissance aveugle envers les supérieurs, et exigeaient même, en certains cas, une confession orale. On assure que l'ancien élève des jésuites d'Ingolstadt modela en grande partie l'organisation de la société sur celle de l'Institut de saint Ignace, comme Julien l'Apostat s'était fait autrefois le plagiaire de nos institutions chrétiennes, afin de restaurer l'*hellénisme*. Les initiés montaient successivement à différents grades, mais on ne leur révélait le vrai secret de l'ordre, que lorsqu'on avait éprouvé les sentiments des adeptes dans les grades inférieurs, où quelques-uns restaient longtemps, ayant peine à se dépouiller de leurs préjugés. Les discours de Weishaupt et de ses affidés tendaient à éteindre par degrés la religion et la vertu dans les âmes, et les disciples finissaient par prendre l'esprit de leurs maîtres et par abjurer toute croyance religieuse et toute dépendance sociale. Les circonstances favorisaient extrêmement les vues de Weishaupt. Depuis quelques années l'esprit d'incrédulité s'était aussi propagé en Allemagne. Plusieurs souverains allemands augmentaient la séduction en s'y livrant eux-mêmes. En Prusse, Frédéric professait l'irréligion. Il accueillait à sa cour les incrédules les plus renommés, protégeait leurs écrits et favorisait la circulation de leurs principes. A Vienne, Joseph II n'était pas inaccessible aux flatteries et aux sophismes des philosophes. « On m'assure que l'empereur est des nôtres, » écrivait Voltaire, et Frédéric lui marquait en 1770, « que ce prince aimait ses ouvrages, qu'il les lisait autant qu'il pouvait, et qu'il n'était rien moins que superstitieux ».

Joseph publia, le 11 décembre 1773, au sujet des francs-maçons, un rescrit impérial où il disait « qu'il était venu à

sa propre connaissance que plusieurs loges particulières avaient donné occasion à quantité d'indécences; » néanmoins il ne laissait pas d'autoriser les réunions des francs-maçons, à condition qu'ils se soumissent à observer un règlement qui lui paraissait écarter tout ce que ces réunions pouvaient avoir de « préjudiciable à la religion, au bon ordre et aux bonnes mœurs. »

Déjà l'ordre comptait dans son sein, non-seulement une jeunesse crédule, ardente et irréfléchie,et des noms vulgaires ou inconnus, mais des seigneurs titrés, tels que le baron hanovrien Knigge, qui travaillait à pervertir le nord de l'Allemagne,etjusqu'à des souverains.On nommait en Allemagne cinq princes, sectateurs de l'*illuminisme*, sans compter ceux que l'on ne connaissait peut-être pas.

M. Brunner vient de publier, en Allemagne, une foule de documents inédits, propres à éclairer cette période dont les tristes conséquences sont encore aujourd'hui si sensibles en Autriche. Ce livre est riche en détails et très-instructif. L'auteur nous apprend, pièces en mains, que les francs-maçons mirent en œuvre toute la fausse civilisation du règne de Joseph II ; que leur dernier but était la chute de l'Église, et que se progageant rapidement, avec l'aide de la presse, ils en arrivèrent à diriger toute la monarchie. Tant que les francs-maçons ne firent qu'aider l'empereur dans ses tentatives de réforme, il les laissa faire; mais sentant bientôt, que du fond de leurs retraites inconnues, ils exerçaient leur influence dans toutes les branches de l'administration et le poussaient plus loin qu'il ne le voulait, il se tourna brusquement contre eux, mais en ne prenant que des demi-mesures (1).

Les archives de l'ordre nomment des prêtres, des curés : il faut cependant avouer que Weishaupt se fit peu de partisans dans cette classe, et que si plusieurs furent d'abord dupes de ses artifices, ils quittèrent pour la plupart la secte des *illuminés*, lorsqu'ils soupçonnèrent le but où on voulait les conduire.

1. *Revue des quest. historiques*, VIII, 277.

Mais il est temps de dire à quels excès de maux et à quelle ruine immense aboutit l'exécution de ce plan vraiment digne de l'enfer et des sociétés de ténèbres qui l'avaient conçu.

91. **L'expulsion de la Compagnie de Jésus du sein des États catholiques est l'œuvre de l'esprit incrédule et du jansénisme parlementaire.** — Les premiers coups portèrent sur la Compagnie de Jésus, la garde avancée de l'Église. Son expulsion successive du sein des États catholiques, le Portugal, l'Espagne et la France, fut, comme nous allons le voir, l'œuvre de l'esprit incrédule, janséniste et parlementaire, dont la rancune fut servie par la complicité, la faiblesse ou l'erreur des gouvernements et des princes. Enfin, l'abolition de l'ordre fut arrachée à Clément XIV.

92. **Carvalho et les jésuites du Portugal.** — Le roi de Portugal, Joseph Ier, qui gouvernait le royaume depuis 1750, avait donné toute sa confiance à un homme entreprenant, Carvalho, plus connu sous le nom de marquis de Pombal. On vit bientôt ce ministre ambitieux, qui se prévalait d'avoir opéré quelques réformes heureuses dans l'État, porter dans l'Église même ses vues réformatrices, asservir les évêques à ses volontés, se déclarer ennemi du Saint-Siége, et ouvrir enfin la porte aux systèmes et aux illusions des mauvaises doctrines dans un pays jusque-là paisible et religieux. Il ne déploya cependant pas tout de suite les desseins qu'il avait formés, et il parut n'en vouloir d'abord qu'aux jésuites. Ayant su inspirer au roi des soupçons sur leur fidélité, il commença par leur faire interdire l'entrée du palais, en éloignant ceux d'entre eux qui avaient la confiance des princes, et il fit signifier aux oncles du roi qu'ils eussent à se choisir d'autres confesseurs. Il attaqua ces religieux dans deux écrits qu'il fit publier, et où ils étaient représentés comme les fauteurs de la révolte dans les possessions américaines et comme exerçant un commerce illicite. Sous les mêmes prétextes dont la solidité est bien loin d'être prouvée, il sollicita au nom du roi de Portugal, et il obtint de Benoît XIV, peu de jours avant la mort de ce pontife, un bref qui donnait au cardinal Saldanha le droit de visiter les jésuites des diverses provinces de la domination portugaise,

et de réformer les abus qu'il découvrirait s'être glissés parmi eux, à charge toutefois de faire rapport au Saint-Siége de ce qui serait plus grave (1).

La guerre était donc commencée quand Clément XIII s'assit sur la chaire de saint Pierre. Le terrain était préparé, miné dans toute l'Europe : la première explosion se fit en Portugal.

Je ne me sens pas le courage, dit le P. de Ravignan, de redire l'histoire tant de fois racontée de l'expulsion des jésuites de ce pays ; ce souvenir remplit mon âme de tristesse. Principal acteur dans cette lamentable scène, Pombal m'y apparaît comme un type d'injustice et de cruauté. Pour lui, les victimes sont marquées au front depuis longtemps ; les avoir diffamées et persécutées ne suffit pas à sa haine ; il veut les sacrifier. Le 3 septembre 1758, le bruit se répand à Lisbonne qu'un attentat a été commis contre la vie du roi. Le roi se cache à tous les regards ; le ministre médite dans l'ombre. Après quelques délais qui étonnent (plus de trois mois), Pombal fait saisir et jeter dans les cachots les principaux membres de deux nobles familles, le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora, dona Éléonora, sa mère, etc. « Ils sont jugés et condamnés au dernier supplice, comme criminels de lèse-majesté, par des créatures du ministre, » qui présidait lui-même ce tribunal, où les juges de son choix se changeaient en accusateurs. Sept personnes de la haute noblesse furent condamnées à mort avec quatre de leurs domestiques, et l'arrêt fut exécuté le lendemain. Il est à remarquer que le procès fut revu en 1781, sous la fille et l'héritière de Joseph, et que le Conseil d'État déclara que toutes les personnes justiciées, ou emprisonnées, ou exilées en vertu de la sentence du 12 janvier 1759, étaient *toutes* innocentes du crime dont on les avait accusées. Ce fut en conséquence de ces actes d'accusation que, la veille du jugement, le 11 janvier, Pombal avait fait arrêter dix jésuites des plus qualifiés. Le ministre de Joseph Ier se fit encore oc-

1. *Mémoires* de Picot, IV, 10.
2. *Clément XIII et Clément XIV*, I, 74.

troyer un ordre du roi qui l'autorisait, *non par voie de juridiction, mais par voie d'économie indispensable*, à mettre en réclusion les jésuites portugais déférés à Rome, et à placer sous le séquestre tous leurs biens meubles et immeubles. L'édit fut exécuté, sans attendre le jugement de Rome, dans toute l'étendue des possessions portugaises ; on les enlevait subitement à leurs missions pour les amener à Lisbonne chargés de chaînes. Ils se trouvèrent au nombre de plus de quinze cents, sous la main de Pombal. Le pape seul, Clément XIII, avait osé élever la voix pour les défendre. Le ministre, voulant se venger du pape qui ne secondait pas ses passions, résolut de faire jeter les prisonniers sur le rivage des États romains. Un premier convoi de cent trente-trois Pères débarqua à Civita-Vecchia le 24 octobre, et fut suivi par plusieurs autres. Cependant Pombal, n'osant violer ouvertement les priviléges ecclésiastiques en livrant au supplice les trois jésuites déclarés complices de l'attentat du 3 septembre, imagina de livrer le P. Malagrida à l'inquisition, comme faux prophète. L'inquisiteur général, dom Joseph de Bragance, frère du roi, ayant refusé, dit-on, ainsi que les assesseurs de son tribunal, de condamner les jésuites, on créa un nouveau tribunal présidé par le frère du ministre, et l'on instruisit le procès sur deux écrits attribués au prisonnier. Mais ces écrits, s'ils ont véritablement existé, ne prouveraient que l'extravagance d'une tête affaiblie par le séjour de la prison. Malagrida, condamné au feu, comme faux prophète, fut brûlé à l'âge de soixante-quinze ans (1761) ; « et l'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint, dit Voltaire, à l'excès de l'horreur. »

A la mort du roi Joseph Ier, ajoute le protestant Christophe de Mürr, arriva la chute de Pombal. Les prisons, où gémissaient depuis dix-sept années tant d'innocentes victimes, s'ouvrirent. Le chef de la justice frappa à la porte du fort Saint-Julien. Cent vingt-quatre religieux de la Société détruite avaient été plongés vivants dans ces cachots, images véritables du tombeau. Soixante-dix-neuf s'y étaient endormis du sommeil de la mort ; il n'en restait plus que quarante-cinq. — Pour quel délit, demande le juge, ont-ils été con-

damnés à une si dure, à une si longue captivité ? — Le gardien de la prison n'en sait rien. Singulière réponse d'un geôlier ! Question encore plus singulière faite par un juge, après tant d'années de peines subies ! Elle rappelle la demande faite par Pilate à Jésus-Christ, déjà jugé digne de mort : Quel est donc votre crime ? *Quid fecisti* (1) ?

93. **Choiseul et le Parlement contre les jésuites de France.** — L'expulsion des jésuites, ou, si l'on veut, la suppression de l'ordre en France, ne fut pas accompagnée d'autant de rigueur et d'inhumanité, ni conduite avec une si cruelle perfidie; mais l'injustice fut la même. Le parti janséniste fut loin de rester neutre en cette affaire, et les intrigues du Parlement mêlées aux intrigues de cour servirent à souhait la haine des philosophes contre la religion. Le récit de ces faits, confirmé par le témoignage des protestants eux-mêmes, est trop connu ; nous ne voulons qu'en donner le résumé.

Au milieu des accès de cette fièvre d'empiétements qui s'était emparée du Parlement de Paris (2), au milieu des scandales et des faiblesses du triste gouvernement de Louis XV, le jansénisme s'était fortifié. On ne saurait nier qu'il n'ait eu la plus large part dans la lutte contre les jésuites. Dans son sein avaient fermenté les haines les plus violentes, et de ses rangs sortirent les plus ardents ennemis qui montèrent à l'assaut contre l'Institut de saint Ignace. Avec l'appui et même sous l'inspiration de la secte, le Portugal avait ouvert la tranchée. En France, les malheureuses affaires du P. Lavalette enflammèrent l'énergie des assaillants. Les meneurs turbulents des enquêtes et les autres membres de la Cour suprême, qui retenaient, comme un héritage de famille, les principes parlementaires et les doctrines jansénistes, marchaient soutenus, presque sans le savoir, de toutes les forces des encyclopédistes. Une même pensée avait formé, et elle animait cette armée composée d'éléments si hétérogènes : la perte de la Compagnie de Jésus. On connaît les péripéties

1. Ibid., p. 96.
2. P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, I, p. 101.

du procès ; la condamnation de Lavalette et de ses supérieurs comme responsables, l'examen officiellement ordonné des constitutions de la Société ; les accusations d'erreurs de toutes sortes accumulées contre elle, sauf l'accusation de jansénisme ; enfin l'arrêt de proscription (1762). Le cardinal de Rochechouart, ambassadeur de Louis XV, crut devoir sommer, au nom de sa Majesté, le Général de la Compagnie de Jésus, de nommer un vicaire-général pour les jésuites de France. Ce fut à l'occasion de cette demande que Clément XIII dit un jour le mot devenu célèbre : « *Sint ut sunt aut non sint* (1). » De leur côté, les évêques rassemblés à Paris en 1761, au nombre de cinquante-quatre, défendirent auprès du roi, par un avis motivé, l'intégrité de l'Institut et en demandèrent la conservation.

Louis XV, il faut le dire, au milieu de ses débauches, avait conservé quelques instincts d'honneur et de foi. Il ne portait personnellement aucune haine aux jésuites ; mais madame de Pompadour les détestait, blessée qu'elle était par la franche déclaration de leurs pensées à son égard et par l'amitié qu'avait pour eux le vertueux dauphin, son religieux, mais inutile adversaire auprès du roi. Tous les historiens, sans exception, ont attesté cette irritation vindicative de la courtisane ; M. de Saint-Priest l'a surabondamment prouvée en publiant les instructions secrètes envoyées à Rome par madame de Pompadour ; et Choiseul, dévoué surtout à sa propre grandeur et à son propre pouvoir, n'eut garde de résister à la favorite. Ce fut lui qui encouragea les parlements dans leur lutte ardente contre les temporisations et les incertitudes du roi ; et il les encouragea non par un appui officiel et patent, mais par des sympathies et un accord avérés quoique secrets à certains égards. La bulle *Apostolicum* fut envoyée par Clément XIII aux évêques pour recommander l'Institut des jésuites, approuvé par plusieurs papes et déclaré pieux par le concile de Trente, ordre voué à la gloire de Dieu et si renommé par son zèle dans l'œuvre des missions, dans l'instruction de la jeunesse et dans la chaire

1. Mot attribué assez communément à Ricci, gén. de la Compagnie.

de vérité. Tous les évêques de France, moins trois, furent unanimes avec le pape à se déclarer en faveur de la Compagnie de Jésus : et l'immortel Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, défendit cette sainte cause avec l'indépendance apostolique qu'il avait toujours su mettre au service de l'Église.

Le Parlement de Paris, le 6 août 1762, rendit l'arrêt qui supprimait la Compagnie de Jésus. Cet arrêt du Parlement porte trop visiblement le caractère de la passion et de l'injustice pour ne pas être désapprouvé par tous les hommes de bien non prévenus... Les Jésuites, opposèrent la résignation aux persécutions dirigées contre eux. Ces hommes, qu'on disait si disposés à se jouer de la religion, refusèrent de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. De quatre mille Pères qui étaient en France, à peine cinq s'y soumirent.

La proscription, prononcée contre eux, fut exécutée avec la dernière rigueur : ni l'âge et les infirmités, ni les talents, ni les vertus, ni les services ne furent des titres d'exemption. Tous furent enveloppés dans l'anathème. On les envoya mendier leur pain dans les contrées étrangères ; et Louis XV eut l'inconcevable faiblesse de se laisser arracher, par la violence du parlement, le pieux et savant P. Berthier, qu'il avait placé auprès des enfants de France, fils du dauphin. Cependant le sceau de la sanction royale manquait encore à tant d'iniquités : « Choiseul et madame de Pompadour, dit Schœll, irréconciliables dans leur haine et enivrés de l'encens que les philosophes brûlaient en leur honneur, tourmentèrent si longtemps Louis XV, que de lassitude, il céda enfin à leurs instances, et rendit au mois de novembre 1764 un édit *qualifié d'irrévocable*, qui supprimait l'ordre des Jésuites dans tout le royaume de France. »

Voltaire écrivait à Helvétius en 1761, après que l'affaire du P. Lavalette, portée au Parlement de Paris, attirait non-seulement les yeux sur le hardi et malheureux spéculateur, mais encore sur l'ordre tout entier déclaré solidaire et responsable : « Une fois que nous aurons détruit les Jésuites, nous aurons beau jeu contre *l'infâme*. » Les vœux des en-

cyclopédistes commençaient à se réaliser ; mais ils n'étaient pas satisfaits.

94. Expulsion des jésuites d'Espagne. — Depuis 1764, le duc de Choiseul(1) avait expulsé les jésuites de France ; il persécutait cet ordre jusqu'en Espagne. On employa tous les moyens d'en faire un objet de terreur pour le roi, et on y réussit enfin par une calomnie atroce. On assure qu'on mit sous ses yeux une prétendue lettre du P. Ricci, général des jésuites, que le duc de Choiseul est accusé d'avoir fait fabriquer, lettre par laquelle le général avait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des documents qui prouvaient incontestablement que Charles III était un enfant de l'adultère. Voici comment ce fait a été raconté quelque temps après l'expulsion des jésuites de la Péninsule par un grand d'Espagne, voyageant en Italie, à l'ancien père recteur de la première maison des Jésuites à Madrid ; ce récit est confirmé par le témoignage de Christophe de Mürr, Ranke, Sismondi et plusieurs autres écrivains protestants. Un jour, pendant que le recteur et les jésuites de la maison de Madrid se mettaient à table, on apporta des lettres de la poste ; et le recteur se contenta de remettre la clef de sa chambre au frère, en lui faisant signe d'aller déposer les lettres sur le bureau ; un instant après arriva un officier de la part du roi, avec ordre de visiter les papiers de cette même chambre, dont la clef lui fut remise en toute sécurité par le recteur. Parmi les lettres de cet Ordinaire, il y en avait, une au timbre de Rome, qui paraissait être adressée aux jésuites de Madrid par le général de la Compagnie, le P. Ricci, dont on avait *contrefait* la signature. Cette lettre fut portée immédiatement au roi toute cachetée; il y était dit qu'il courait à Rome des bruits très-fondés sur l'illégitimité du roi d'Espagne ; que vraisemblablement éclaterait dans ce pays une révolution à laquelle la cour de Rome prendrait une part active, pour faire passer la couronne sur la tête de l'héritier légitime; qu'il devait avoir soin, lui recteur, de préparer les esprits de ses religieux pour cet événement, et

1. Schœll, *Cours d'hist. des États européens*, t. XXXIX, p. 163.

d'en avertir les supérieurs des autres maisons. Charles III, blessé par l'endroit le plus sensible, donna dans le piége. Il fut embarrassé et hésita longtemps. Enfin il lança l'édit d'expulsion, en déclarant *garder dans son cœur royal* les motifs de cette mesure prise subitement, sans qu'aucune pièce officielle, aucun document écrit, aucun dépôt d'archives soit venu nous révéler cette cause mystérieuse. Le 2 avril 1767, le même jour et à la même heure (1), au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, dans toutes les îles de la monarchie, les gouverneurs généraux des provinces, les alcades des villes ouvrirent des paquets munis d'un triple sceau. La teneur en était uniforme : sous les ordres les plus sévères, on dit même, sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiatement, à main armée, dans les maisons des Jésuites, de les investir, de les chasser de leurs couvents et de les transporter comme prisonniers dans les vingt-quatre heures, à tel port désigné d'avance. Les captifs devaient s'y embarquer à l'instant même, laissant leurs papiers sous le scellé et n'emportant qu'un bréviaire et des hardes... Près de six mille prêtres de tous les âges, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise.

Ai-je besoin de le dire, conclut le P. de Ravignan, ces souvenirs me sont trop pénibles et remplissent mon âme de tristesse. Je ne rappellerai donc pas la résignation héroïque des victimes, de ces milliers de Jésuites arrachés violemment de leur patrie, amenés, après d'incroyables souffrances, en vue des côtes des États romains et repoussés d'abord par les ordres d'un pontife qui les aimait. Clément XIII crut se devoir à lui-même de faire sentir au roi d'Espagne, par cette attitude ferme et indignée, qu'il outrageait en sa personne tous les droits de l'autorité pontificale et souveraine. Cependant la voix du Souverain Pontife allait s'élever pour faire entendre le langage de la plus juste douleur et des protestations les plus légitimes.

1. M. de Saint-Priest, *Hist. de la chute des Jésuites*, p. 65.

« De tous les coups qui nous ont frappé pendant les neuf malheureuses années de notre pontificat, écrivait, dans un bref du 16 avril 1767, le pape Clément XIII, à Charles III, le plus sensible à notre cœur paternel a été, sans contredit, celui que Votre Majesté vient de nous porter par sa dernière lettre, dans laquelle elle nous manifeste la résolution qu'elle a prise d'expulser de tous ses vastes États et domaines les religieux de la compagnie de Jésus. Ainsi, vous aussi, mon fils, *tu quoque*, *fili mi!* ainsi notre cher fils Charles III, roi catholique, doit être celui qui remplit le calice de nos peines, et plonge dans le tombeau, baignée dans les larmes et dans la douleur, notre vieillesse malheureuse! Ainsi le très-religieux, le très-pieux roi d'Espagne, Charles III, doit prêter l'appui de son bras, de ce bras puissant que Dieu lui avait donné pour soutenir et propager son honneur, celui de la sainte Église et le salut des âmes, il doit le prêter aux ennemis de cette même Église et de Dieu, pour détruire jusque dans ses fondements un ordre si utile et si cher à l'Église elle-même, un ordre qui doit son origine et sa splendeur à ces saints héros que Dieu voulut choisir dans la nation espagnole pour propager par toute la terre sa plus grande gloire. Ainsi il voudra priver pour jamais son royaume et son peuple de tant de secours et de biens spirituels, dont les religieux de cette société, depuis deux siècles et plus, les ont comblés par les prédications, missions, catéchismes, exercices spirituels, par l'administration des sacrements et l'instruction de la jeunesse dans la piété, les lettres, le culte et l'honneur de l'Église. »

Cette lettre, qu'il faudrait citer tout entière, si pressante par ses exhortations, si douce et si forte par ses avertissements et ses reproches, ne put faire sortir le prince de sa froide réserve. Le roi répondit au pape : « Pour épargner au monde un grand scandale, je conserverai à jamais dans mon cœur l'abominable trame qui a nécessité ces rigueurs. Sa Sainteté doit m'en croire sur parole; la sûreté de ma vie exige de moi un profond silence sur cette affaire. »

A l'exemple de l'Espagne, Naples, Malte, Parme rejetèrent bientôt de leur sein tous les religieux de la compagnie de

Jésus. Malte relevait du roi de Naples ; celui-ci dépendait trop réellement de son père Charles III. Le duc de Parme était Bourbon et comme tel soumis aux exigences des cours de France et d'Espagne. A Naples, Tanucci, ministre dirigeant autant par inclination que par le désir de complaire au roi catholique, s'était empressé, par le même procédé que d'Aranda, ministre espagnol, de déporter tous les Jésuites des deux Siciles sur les côtes des États romains. En vain le jeune roi Ferdinand avait refusé de signer le décret de proscription : « Quels crimes, demandait-il à son impérieux ministre, ont donc commis ces religieux qui m'ont donné les premiers principes de la foi et dont le nom est honoré par toutes les classes de mes fidèles sujets ? » Tanucci objectait la raison d'État et la volonté de Charles III. Le jeune prince s'obstinait ; Latilla, son confesseur, gagné, dit-on, par Tanucci, lui arracha ce consentement qu'il avait si dignement refusé à son père et à son tuteur. A peine les Jésuites avaient-ils été transportés et abandonnés sans nourriture et presque sans vêtements sur les côtes de Terracine, que Tanucci confisquait leurs biens, en disposait à son gré et vendait leurs meubles à l'encan (1).

Le pape Clément XIII eut la douleur de voir ces excès sans pouvoir s'y opposer (2). Il ne put garder le même silence lorsque le duc de Parme publia contre le clergé de ses États des ordonnances vexatoires, et voulut restreindre les immunités et les franchises ecclésiastiques. Comme pape et suzerain, il parla fortement et avec autorité. Les Bourbons de France et de Naples soutinrent la cause du duc, réclamèrent le retrait du bref pontifical, et s'emparèrent, les premiers d'Avignon et du Comtat-Venaissin, les seconds de Bénévent, quand ils reconnurent que loin de céder à l'orage, le pape résistait avec dignité, confirmait de nouveau l'ordre des Jésuites et réclamait l'appui de l'impératrice Marie-Thérèse, à laquelle il accorda, pour elle et ses successeurs, en leur qualité de roi de Hongrie, le titre honorable de *roi aposto-*

1. *Clément XIII*, par le P. de Ravignan, I, p. 212.
2. *Hist. de l'Egl. et des Papes*, par M. l'abbé Jorry, 413.

lique, déjà concédé à Étienne Ier, le roi et l'apôtre de cette nation en 1038. La douleur que Clément XIII ressentit de n'avoir pu pacifier les troubles élevés dans l'Église, l'emporta dans la tombe (3 février 1769), après un pontificat de dix ans, sept mois et vingt jours. Le bonheur de ses sujets ne cessa de l'occuper : « Ce n'est pas la gloire qui nous touche, disait-il, c'est le bien de nos peuples que nous cherchons. » Il souffrait surtout lorsqu'il voyait des infortunés dont il ne pouvait soulager la misère. Il avait fait construire, en 1761, le beau port de Civita-Vecchia, et il montra autant de prudence que de charité dans la disette de 1764.

95. **Clément XIII et Clément XIV. Suppression de la compagnie de Jésus par le bref** *Dominus ac Redemptor*. — Jean-Vincent-Antoine Ganganelli lui succéda et prit le nom de Clément XIV, après avoir porté le nom de frère Laurent, chez les frères mineurs conventuels, qui avaient déjà donné à l'Église le pape Sixte V. Après avoir rempli dans son ordre avec distinction les fonctions de professeur et de prédicateur, il avait fait partie de la congrégation du Saint-Office. Il était, au moment de sa promotion, le seul religieux du Sacré-Collége. Quoi qu'on ait pu dire du pacte imposé au nouvel élu, comme un engagement préalable et signé par écrit de supprimer la compagnie de Jésus, le seul fait trop bien constaté fut l'intrigue ou la pression des cours étrangères, cherchant à circonvenir le Sacré-Collége, mais aussi la résistance des cardinaux aux propositions plus ou moins simoniaques d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome. Ce pacte dénué de preuves autant que de vraisemblance, n'a jamais trouvé d'écho à l'intérieur du conclave, et Ganganelli ne s'est lié par aucune promesse qui puisse établir un pacte *simoniaque*. Les efforts tentés par les ministres des cours, ou, si l'on veut, la violence extérieure et les menaces qui retentissaient autour du conclave ne servent qu'à mieux établir l'impuissance des ennemis de l'Église, à ce premier instant de la lutte. On se demande seulement d'où pouvait venir une haine si profonde et si persévérante contre un ordre célèbre (1). Il ne suffisait pas

1. *Balmès*, II, 441. — *Crétineau*, III, 51.

d'avoir proscrit tant de victimes, il fallait à tout prix les déshonorer, et rendre complice de la suppression des Jésuites l'autorité du pape qui les avait protégés jusqu'à ce jour.

Dès l'avénement du nouveau pontife, les ambassadeurs intéressés à la ruine entière de l'ordre des Jésuites, renouvelèrent leurs instances. Le pape demanda du temps pour examiner une affaire aussi grave : « Je suis, écrivait-il, le père des fidèles et surtout des religieux. Je ne puis détruire un ordre célèbre sans avoir des raisons qui me justifient aux yeux de Dieu et de la postérité. Un bref parut en faveur des religieux de la compagnie de Jésus, le 12 juillet 1769 ; Clément XIV avait pour but d'encourager leurs missions dans les pays infidèles et montrait en termes non équivoques l'estime qu'il faisait de leur zèle et de leurs travaux. Cet acte de franchise et de courage excita une sorte de tempête dans les cœurs des princes de la maison de Bourbon. C'était surtout la cour d'Espagne qui se montrait la plus pressante, pour ne pas dire la plus acharnée, à poursuivre les restes de la société dont elle avait dispersé les membres. Le roi d'Espagne semblait vouloir se contenter de la sécularisation de l'ancienne compagnie ; mais l'influence du comte d'Aranda le fit revenir au projet d'une extinction absolue. Un personnage nouveau, connu sous le nom de Mônino ou Florida Blanca, fut le digne instrument de la tyrannie espagnole, exercée sans interruption et sans relâche à Rome , sur le plus doux des pontifes. Ganganelli tâchait de ressaisir le temps qui fuyait sous lui, il s'efforçait de prouver que, sous le coup d'une dissolution, les Jésuites étaient moins redoutables que jamais. Il suppliait Florida Blanca d'attendre la mort prochaine de leur général, le P. Ricci ; mais le fougueux ministre rejetait avec mépris ces nouveaux délais... Cependant, au milieu d'un abaissement si profond, Clément XIV retrouvait par accès la dignité d'un pontife et d'un prince. Un jour Florida Blanca appuya ses instances d'un argument intéressé ; il garantit au pape la restitution d'Avignon et de Bénévent aussitôt après la promulgation du bref, mais le vicaire de Celui qui chassa les vendeurs du temple, lui répondit avec courage : « Ap-

prenez qu'un pape gouverne les âmes, et n'en trafique pas.» Après ces mots, il rompit la conférence et se retira indigné. Rentré dans ses appartements, sa douleur s'échappa en sanglots et il s'écria : « Dieu le pardonne au roi catholique! »

Enfin, après quatre années de luttes, le pape céda. S'étanenfermé dans une retraite de plusieurs semaines, il signa, le 21 juillet 1773, sous l'appréhension du schisme ou de plus grands malheurs dont on le menaçait, le bref *Dominus ac Redemptor*, lequel, en comblant d'éloges la compagnie de Jésus, l'abolissait à cause de la nécessité des temps : «Aidé, comme nous osons le croire, de l'inspiration du Saint-Esprit, et en outre ayant reconnu que la société de Jésus ne pouvait plus produire ces fruits abondants pour lesquels elle a été instituée et munie de si beaux priviléges, et qu'il était presque de toute impossibilité que l'Église jouît d'une paix véritable et solide, tant que cet ordre subsisterait; pressé par d'autres motifs que les lois de la prudence et la sage administration de l'Église nous suggèrent, et que *nous conservons au fond de notre cœur*, nous supprimons et abolissons la société de Jésus..., nous déclarons supprimer à perpétuité toute autorité du général et autres supérieurs de la société... Nous défendons d'y recevoir désormais personne...» Clément XIV réglait, dans le même acte, ce qui concernait les différentes classes de personnes, se proposant « d'apporter des secours et des consolations aux membres de la société, dont il déclarait aimer tendrement dans le Seigneur tous les membres, afin de les délivrer de toutes les contestations, disputes et douleurs auxquelles ils avaient été en proie jusqu'à ce jour. » Les Jésuites étaient sacrifiés, mais ils n'étaient point flétris, comme l'auraient voulu leurs puissants adversaires. Clément XIV ne survécut pas longtemps à ces immenses chagrins que les maux de l'Église causaient à son âme. Sa maladie avait pris sa source dans des dartres rentrées, que l'art des médecins s'efforça vainement d'attirer au dehors. Il fut assisté miraculeusement à sa mort, le 22 septembre 1774, par saint Alphonse de Liguori. « Pauvre pape, avait dit le saint dans une autre circonstance où plusieurs personnes de distinction voulaient jeter du

blâme sur les dispositions de Clément XIV, pauvre pape, que pouvait-il faire au milieu des conjontcures difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les couronnes demandaient de concert cette suppression ? Pour nous, nous ne pouvons qu'adorer en silence les secrets jugements de Dieu et nous tenir en paix. Je déclare cependant que, ne restât-il qu'un seul jésuite au monde, il suffirait pour rétablir la compagnie. » Pie VII, dont nous aurons à raconter les épreuves et le courage, a réalisé le désir et la prédiction de l'évêque de Sainte-Agathe des Goths.

Saint Alphonse-Marie de Liguori, que nous venons de nommer, était né à Naples, le 27 septembre 1696. Il avait reçu de sa noble et pieuse mère les exemples et les premières semences de la vertu, et des prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, les leçons de la science, qui le mirent en état de prendre le grade de docteur en droit, dès l'âge de seize ans. Il entra dans la carrière du barreau, où tout semblait lui promettre les plus brillants succès, lorsque la perte d'une cause importante à laquelle il avait donné ses soins, le dégoûta de cette profession : il y renonça en même temps qu'à une noble alliance et à tous les avantages que lui conférait son droit d'aînesse ; et suspendant son épée à l'autel de la Vierge de la Merci, il embrassa l'état ecclésiastique, en 1725 ; bientôt après il devint missionnaire dans la congrégation de la Propagande, de Naples. Dans son ministère, toutes ses préférences étaient pour les pauvres et les classes abandonnées, et surtout les habitants des campagnes. C'est ce qui l'engagea, en 1732, à s'adjoindre douze prêtres disposés comme lui, et à fonder la société du Très-Saint-Rédempteur, dont le but principal devait être *le service des âmes les plus pauvres et les plus délaissées*. La règle de la nouvelle congrégation fut approuvée, en 1759, par le pape Benoît XIV.

En 1762 Clément XIII éleva saint Liguori au siége épiscopal de Sainte-Agathe des Goths, malgré sa résistance et ses prières. Le nouvel évêque sut allier, dans l'exercice de sa charge, le zèle de saint Charles Borromée à la douceur de saint François de Sales. Il continua, au milieu des travaux actifs de

l'épiscopat, la vie pauvre et pénitente, qu'il avait menée étant simple religieux. Sa principale attention se dirigea sur l'éducation du clergé. Il composa, dans ce but, sa *Théologie morale*, qui tient une juste balance entre deux excès opposés, la trop grande sévérité et le relâchement des casuistes. Cette règle de conduite, donnée par un saint, qui vient d'être déclaré docteur, acquiert une autorité considérable et réunit en sa faveur les plus hauts suffrages de l'Église. Les autres ouvrages de saint Liguori respirent la piété la plus tendre envers la sainte Eucharistie et la très-sainte Vierge, le double objet de sa foi et de son amour. Le saint évêque attirait ainsi les cœurs au mystère de l'autel et au culte de Marie immaculée, pour triompher plus sûrement des tendances rationalistes et incrédules de son siècle.

Saint Liguori passa les dix-sept dernières années de sa vie la tête courbée sur la poitrine par une déviation des vertèbres du cou fruit de ses austérités continuelles et cause des plus cuisantes douleurs. En 1775, le pape consentit à recevoir sa démission. Il mourut le 1[er] août 1787, et fut canonisé par le pape Grégoire XVI, en 1839.

II

INSURRECTION CONTRE LES DROITS DE L'ÉGLISE ET DE LA SOCIÉTÉ.

96. **Pie VI et le joséphisme d'Allemagne.** — Le 15 février 1775, le cardinal Jean-Ange Braschi commença, sous le nom de Pie VI, l'un des plus longs, mais aussi l'un des plus douloureux pontificats qu'offrent les annales de l'Église (1). Il était né à Césena dans la Romagne, en 1717, d'une famille noble. Benoît XIV lui avait frayé la route des honneurs, et le regardant comme son élève, l'avait chargé de plusieurs missions délicates et fait entrer dans la prélature.

1. *Hist. de l'Église et des papes*, par M. l'abbé Jorry, 417, et ***Mémoires*** de Picot, V, 4.

Clément XIII l'avait nommé auditeur, et ensuite trésorier de la chambre apostolique. Clément XIV l'avait créé cardinal. A la mort de ce dernier pontife, le Sacré-Collége, malgré l'opposition des cabinets de Vienne et de Lisbonne, le choisit à l'unanimité pour occuper la chaire de saint Pierre. Au moment où son élection fut proclamée, se jetant à genoux, il prononça une prière si touchante, que tous les assistants fondirent en larmes. Puis s'adressant aux cardinaux : « Pères vénérables, dit-il, votre conclave est terminé, mais votre choix fait mon malheur. » Il fit distribuer de l'argent aux pauvres, recueillit dans Rome une femme peu fortunée qui avait pris soin de son enfance, et dans la distribution des grâces ecclésiastiques préféra les prélats les plus honnêtes et les moins riches. Son encyclique du 25 décembre pour annoncer son exaltation sur le Saint-Siége et la grâce du Jubilé, peignait à grands traits la situation de l'Église : « Qui ne serait effrayé, disait-il, de l'état présent du peuple chrétien, dans lequel cette charité qui nous unit à Dieu s'est refroidie, tandis que les iniquités et les crimes s'accroissent de jour en jour ?... On en est arrivé à ce point de nier l'existence d'un Dieu, ou de ne reconnaître qu'une divinité oisive et indifférente aux choses humaines ; on traite de misérables inventions tout ce qu'il y a de divin : et une si profonde perversité est cachée par un tel artifice de paroles séduisantes, que les âmes infirmes qui sont en si grand nombre, enlacées d'une manière étonnante, perdent entièrement la foi ou la laissent notablement s'affaiblir, en aspirant après cette fausse lumière, pire que les ténèbres elles-mêmes. De là, quelle corruption dans les mœurs ! quelle licence dans le langage! quelle témérité dans les actes! Toute religion étant déracinée dans les cœurs, ces philosophes malheureux cherchent à relâcher tous les liens qui unissent les hommes entre eux ; ils répètent à satiété que l'homme naît libre, et qu'il n'est soumis à l'empire de personne ; que la société n'est composée que d'hommes ineptes prosternés stupidement devant les prêtres qui les trompent et devant les rois qui les oppriment ; de sorte que selon eux l'accord entre le sacerdoce et l'empire n'est qu'une conspiration

contre la société humaine. Qui ne voit que ces délires sont d'autant plus propres à troubler la paix publique, que l'impiété est réprimée avec plus de lenteur, et que, comme un cancer dévorant, elle s'étend davantage, pénétrant dans les Académies publiques, dans les palais des grands, dans les cours des rois, et, ce que l'on ne peut dire sans horreur, jusque dans le sanctuaire. » Le pontife, s'adressant ensuite aux évêques, les exhortait à ranimer en eux-mêmes d'abord la grâce reçue par l'imposition des mains ; à n'admettre dans le sanctuaire que ceux qui, sous le rapport de la sainteté des mœurs et de la doctrine, auraient subi toutes les épreuves prescrites par les saints canons ; à organiser et à perfectionner de plus en plus les pépinières cléricales ; à soigner les décors et l'ornement des temples ; à s'opposer enfin, avec un courage invincible, à l'impiété et à la corruption des mœurs.

Les premières années de Pie VI ne furent pas les plus agitées : elles lui permirent d'opérer de sages réformes dans l'administration de ses États, d'achever le magnifique Muséum commencé par son prédécesseur, de réparer le port d'Ancône et de faire travailler au desséchement des marais Pontins. Mais le volcan attisé par la philosophie s'annonçait déjà par des flammes. La Toscane que gouvernait l'archiduc Léopold, frère de l'empereur Joseph II, était aussi soumise à l'influence de cette conjuration impie, qui, sous prétexte d'innovations utiles, tendait à la destruction complète de l'Église. On y préconisait la sécularisation et la suppression des ordres monastiques, la spoliation des biens du clergé, l'élection des évêques sans l'institution du pape, l'abolition des nonciatures, la revendication de plusieurs domaines appartenant à l'État pontifical. Tandis que Léopold, dominé par Joseph II, ébranlait l'Italie, malgré les réclamations du pontife l'empereur devenu le chef en Allemagne des ennemis de la religion, et appliquant ses idées de sécularisation sur un plan plus large menaçait bien autrement l'Église. Pie VI ne se fia point, dans cette grave occurrence à de froides négociations ; il prit le parti d'aller lui-même à Vienne conférer avec le chef de l'empire. La suite et l'équi-

page du pontife étaient de la plus grande simplicité ; mais les acclamations et les vœux du peuple, qui le reçut avec des transports extraordinaires sur toute la route, l'accompagnèrent jusqu'aux portes de la capitale de l'Autriche. L'empereur vint à sa rencontre, prit le pape dans son carrosse, et ils firent ainsi leur entrée dans la ville, le 22 mars 1782. Toutefois ni Joseph, ni son vieux ministre, Kaunitz, tout imbus des idées françaises, ne s'applaudirent de cette visite. Joseph n'assista point à l'office pontifical ; il défendit à qui que ce fût de parler au pape sans son autorisation expresse, et pour qu'on ne pût parvenir secrètement jusqu'à la personne auguste du vicaire de Jésus-Christ, il fit murer toutes les entrées du palais, une seule exceptée, qu'il entoura de gardes. Le pontife voulait-il parler d'affaires à l'empereur, Joseph lui répondait qu'il n'y comprenait rien qu'il avait besoin de consulter, et l'empêchait de traiter par écrit. Kaunitz, au lieu de baiser la main que lui présenta le chef de l'Eglise, la secoua rudement, ne fit point de visite au pape, et lorsque Pie VI vint le premier voir le ministre, celui-ci le reçut en déshabillé du matin. Après un inutile séjour de quatre semaines, au bout desquelles il obtint seulement la promesse que les réformes ne renfermeraient rien de contraire à la doctrine de l'Église et à la dignité du successeur de saint Pierre, le pape reprit le chemin de ses États. L'empereur l'accompagna jusqu'au couvent de Mariabrunn, et pour prouver combien peu cette haute visite avait modifié ses sentiments, quelques heures après le départ de Pie VI, il supprima ce couvent....

97. **Pie VI et la condamnation du synode de Pistoie.** — Le synode de Pistoie, tenu par Ricci en Toscane, ne fut que la mise en œuvre du plan imaginé par l'empereur Joseph, afin de réglementer et d'assujétir l'Église. L'évêque de Pistoie avait été invité par le pape lui-même à tenir son synode ; mais ce qui eut sur cette convocation une influence plus directe, ce fut surtout un long mémoire, envoyé par le grand-duc de Toscane, Léopold, aux trois archevêques et aux quatorze évêques de ses États, pour les

inviter à opérer une multitude de réformes. Ce mémoire renfermait cinquante-sept articles, dans lesquels rien n'était oublié de ce qui concernait la discipline, l'enseignement, le culte, les cérémonies, etc. Ricci, évêque de Pistoie, fut le plus ardent à suivre cette impulsion. Aidé du professeur Tamburini, qu'il avait attiré de Pavie, et de plusieurs autres hommes connus en Italie pour leurs sentiments jansénistes, et prenant soin d'écarter les prêtres de son clergé dont il pouvait craindre l'opposition, il ouvrit son synode le 18 septembre 1786. Le premier décret qu'on adopta traitait de la *foi* et de l'*Église.* Sans parler des expressions nouvelles, qui qualifiaient la foi de *première grâce* entendue dans le sens du P. Quesnel, comme si la grâce qui prévient la volonté n'était pas antérieure à la foi elle-même, on se servait de termes inexacts en appelant mystère de la Trinité, le mystère d'un seul Dieu *distinct en trois personnes*, au lieu de dire trois *personnes distinctes.* Au sujet du mystère de l'Incarnation, on enseignait « qu'adorer directement l'humanité du Christ, et surtout une partie de cette humanité, ce serait transporter à la créature l'honneur dû à Dieu, » afin de blâmer le culte du Sacré-Cœur de Jésus que les jansénistes ne pouvaient souffrir, comme si dans la pensée des catholiques leur unique adoration ne se rapportait pas au Verbe incarné. La question de l'Église et de l'autorité du pape n'était pas moins défigurée dans ce système : Le pape était nommé le « *chef ministériel de l'Église*», ce qui, entendu en ce sens que « *c'est de l'Église elle-même que le successeur de Pierre reçoit ses pouvoirs* » ne serait rien moins qu'une hérésie. Du reste, le synode adoptait la déclaration et les quatre articles de 1682, contre lesquels les papes ont toujours réclamé. La fameuse distinction entre le *fait* et le *droit* était préconisée en plusieurs endroits de ce synode. — Le second décret roulait *sur la grâce*, et renouvelait les principales erreurs de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, qu'il est inutile de formuler ici. Nous ne voulons point reprendre en détail les quatre décrets sur la matière des sacrements, sur la prière et sur les devoirs des prêtres, où l'on présentait comme un *oubli des*

vrais principes l'usage de l'Église de ne pas célébrer la liturgie en langue vulgaire, et de ne pas la prononcer tout entière à haute voix. En un mot, cet étrange synode ne se contentait pas d'attaquer l'Eglise dans ses rites les plus vénérés et ses pratiques les plus saintes, dans l'ordre de sa hiérarchie intérieure et dans l'économie de sa foi ; mais il allait jusqu'à intervertir les relations de l'Église et de l'État, en attribuant aux princes, par exemple au sujet du mariage, les droits les plus sacrés qui n'appartiennent qu'à l'Église (1). Pie VI ne put manquer d'élever la voix contre des prétentions aussi hardies qu'elles étaient injustes et sacriléges. Il ne se résolut pourtant à condamner le synode de Pistoie par sa bulle *Auctorem fidei*, que le 28 août 1794, après les demandes réitérées qui lui étaient faites de ce jugement, et après avoir ordonné dans Rome, à cet effet, des prières publiques et particulières. La bulle *Auctorem fidei* citait quatre-vingt-cinq assertions extraites des *actes* et décrets du synode. Ces assertions étaient condamnées chacune avec leurs qualifications propres, et flétries sous les divers sens que pouvait présenter une même proposition (2).

Le pape déclarait, en outre, qu'il y avait plusieurs autres propositions analogues aux quatre-vingt-cinq condamnées et qui marquaient de même le mépris de la doctrine ou de la discipline, et surtout une haine profonde contre les pontifes romains et leur autorité. Enfin, il condamnait les *actes* et décrets du synode de Pistoie, ainsi que les écrits faits pour sa défense (3). La sagesse, l'exactitude et la précision qui ont dicté ce jugement, lui ont mérité les applaudissements de toute l'Église. Ricci, de son côté, s'attira les félicitations du prétendu archevêque d'Utrecht, et de l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, le trop célèbre Grégoire, dont nous allons faire connaître la conduite. Hâtons-nous de dire que, revenu à lui-même, Ricci, évêque de Pistoie, signa une déclaration de ses sentiments qui fut remise entre les mains de Pie VII (1805) et satisfit le pape. Heureux si sa sou-

1. *Mémoires* de Picot, V, 251.
2. Enchiridion Denzinger, p. 275 à 304.
3. Enchiridion, p. 302.

mission fut à la fois sincère et persévérante : il mourut dans la paix de l'Église, le 27 janvier 1810.

98. **Pie VI et la révolution française. Spoliation des biens et constitution civile du clergé.** — Mais ce n'était là qu'une tentative isolée, et comme la proclamation des principes jansénistes, dont la révolution française va s'emparer, pour en faire l'application à notre belle Église de France ; la spoliation des biens de l'Église, la suppression de tous les ordres religieux après la suppression des Jésuites, et la constitution civile du clergé, sont les fruits bien connus de cet esprit révolutionnaire qui commence par l'hérésie et finit par l'incrédulité.

La Providence (1), se servit de l'incrédulité française, comme elle aurait pu faire des conquérants et des despotes, pour accomplir de grands desseins et faire disparaître d'anciens abus enracinés dans le royaume. La décision prise sur les biens d'Église par l'Assemblée, sous l'entraînement de la sophistique éloquence d'un Garet et d'un Mirabeau, ne pouvait se justifier qu'au point de vue de ceux qui voient dans l'histoire du monde le jugement de Dieu sur le monde. Dans l'Assemblée constituante de 1789, composée de trois ordres, le clergé proposa lui-même, le 4 août, la suppression des dîmes, et le clergé inférieur renonça de plein gré à son casuel, pour l'allégement du peuple ; mais il fut dispensé par cela même de ses redevances aux évêques et aux chapitres. Cette générosité du clergé fut suivie de décrets dont le pape lui-même se montra touché. Le débat, interrompu par d'autres affaires, reprit le 10 août sur la proposition de supprimer les dîmes ; l'État devait se charger de fournir un traitement au clergé, de veiller à l'entretien des écoles, des séminaires et des hôpitaux ; mais les annates, les provisions pontificales, toutes les dispenses et cas réservés, en un mot, toute relation avec le pape qui entraînait des prestations en argent et des charges pour l'Église de France, furent abolis. Quelques jours après, sur la proposition de l'archevêque de Paris, le clergé se décida à sacrifier aux besoins de la patrie

1. Mœlher, (*Hist. de l'Église*, III, 321.

tout l'or et tout l'argent qui n'étaient pas absolument indispensables pour le culte religieux. Là ne s'arrêtèrent pas les sacrifices que l'Église dut faire à l'État ; il lui fallut encore abandonner toute sa fortune immobilière. Le clergé parut moins disposé à ce dernier sacrifice et se retrancha dans son droit de propriété sans pouvoir obtenir justice, malgré l'habile et solide défense présentée par l'archevêque d'Aix, Monseigneur de Boisgelin, par les abbés Maury, Cazalès, Montesquieu, par Camus et plusieurs autres orateurs. Un couvent de la dépendance de Cluny ayant offert à l'État tous les biens de la congrégation, et le 10 octobre, l'évêque d'Autun, Talleyrand Périgord ayant proposé de confisquer tous les biens ecclésiastiques, un décret du 2 novembre statua en effet que l'État avait le droit de disposer de tous les biens de l'Église en se chargeant de couvrir lui-même toutes les dépenses nécessaires pour le culte. La discussion de ce décret appartient moins à l'histoire qu'à la théologie, qui en a fait voir l'injustice et l'invalidité autant par l'incompétence du tribunal, la prévention des juges et la pression extérieure des circonstances, que la violation de tous les droits (1).

Le 13 février 1790, on fit encore un pas en avant : on supprima les couvents avec défense d'en ériger à l'avenir. Après la grande injustice, qui avait spolié le clergé de ses biens, cette autre violation plus flagrante encore des droits les plus sacrés, blessait non seulement le principe d'association et la liberté individuelle, mais atteignait encore les convictions de l'âme, les croyances intimes, les délicatesses morales du sentiment religieux. Annuler des vœux solennels approuvés par l'Église, dépassait assez clairement la compétence du pouvoir civil, et le licenciement des cloîtres sous prétexte de réforme ou d'affranchissement n'était qu'une odieuse tyrannie. Le rapporteur de la commission, Treilhard, après avoir reconnu les services rendus autrefois par les ordres religieux au pays et à la civilisation chrétienne, proclamait leur déchéance actuelle et développait son plan de réformes. Grégoire, Camus et les abbés jansénistes défendirent mollement

1. *Prælect. de justitia*, t. I, 189. D. Carrière Sancti Sulpitii.

l'institut monastique, et n'insistèrent que sur les ordres savants, au nom des sciences historiques et de la culture nationale. L'abbé de Montesquiou ramena la question à ses véritables termes par la distinction très-nette et très-ferme du temporel et du spirituel. Pour le moment, on ne toucha point aux ordres chargés de l'éducation publique et du soulagement des malades, non plus qu'aux couvents de femmes. La tactique de la révolution, pour se défaire du clergé et des moines, ne s'est point démentie de nos jours ; et, dans tous les pays où l'Église est attaquée, le signal est donné par la rapine des biens ecclésiastiques et par la suppression des cloîtres.

Il ne restait plus qu'à décréter la *Constitution civile du clergé*, par un assemblage de mots et d'idées fort bizarres, et ce fut le parti janséniste qui se chargea d'élaborer cette Constitution, empruntée aux actes du synode de Pistoie.

Par suite de l'abstention ou de la retraite des membres de la droite (1), le parti janséniste avait acquis une influence incontestable dans le comité ecclésiastique, et il mettait une véritable passion dans son travail. Moins d'un mois après le rapport du comité des dîmes qui annonçait des mesures nouvelles, il présentait à l'Assemblée le projet de constitution civile du clergé, par l'organe de Martineau, un des adeptes les plus fougueux du parti. Le projet n'était guère qu'une imitation et une reproduction aussi exacte que possible de l'Église schismatique d'Utrecht.

Il comprenait quatre titres : *Offices ecclésiastiques, élections, traitement et résidence*. Le premier renversait l'ancienne division territoriale de l'Église gallicane en 117 évêchés et 18 archevêchés ou métropoles, pour lui substituer une division toute nouvelle, empruntée aux circonscriptions départementales. Désormais, chaque département serait un diocèse. Il y aurait dix métropoles ecclésiastiques, tous les diocèses en dehors des désignations du projet étaient supprimés, ainsi que les titres ou offices non compris dans la Constitution, tels que prébendes, canonicats, abbayes,

1. *L'ancienne Église gallicane et la Révolution*, par M. A. Grandcolas.

prieurés, collégiales. Il y avait un séminaire par diocèse, et l'église cathédrale devenait une église paroissiale. Le nombre des paroisses était réduit dans une proportion analogue à celle des évêchés. L'évêque avait un conseil composé de ses vicaires et des directeurs du séminaire. Il ne pouvait sans leur approbation, exercer ses pouvoirs. Par l'art. V du Ier titre « il était défendu à toute église ou paroisse de l'Empire français de reconnaître en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité des évêques ou métropolitains dont le siége serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs. » Ce qui était presque le renversement de l'autorité papale. Il est vrai que dans la discussion des articles, les théologiens du parti firent ajouter ces mots : « le tout sans préjudice de l'unité de la foi ou de la communion qui sera entretenue avec le chef de l'Église. »

Le titre II était encore plus novateur, s'il est possible. Il enlevait la nomination des évêques au pouvoir royal, et des prêtres aux évêques pour la restituer aux fidèles. L'article premier portait : « A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra plus qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, à savoir la forme des élections par la voie du scrutin et à la pluralité des suffrages. » Le vote devait avoir lieu un dimanche, après la messe, et à laquelle auraient assisté les électeurs ; par là on espérait écarter les protestants et les juifs. Les électeurs de département nommaient les évêques; les électeurs du district, les curés. L'évêque ne pouvait choisir ses vicaires que dans son diocèse, et à certaines conditions déterminées ; l'avis de son conseil lui était nécessaire pour les révoquer. L'archevêque métropolitain avait le droit d'examiner le nouvel évêque, et l'évêque d'examiner le curé élu, en vertu des anciennes prescriptions canoniques, mais ils ne pouvaient s'opposer à l'élection que sur un refus motivé, par écrit et après délibération en conseil. Après son élection le nouvel évêque devait écrire une lettre au Souverain Pontife en témoignage de sa foi, et en signe d'union avec l'Église romaine, mais c'était tout.

Les titres III et IV, moins importants, étaient consacrés au traitement et à la résidence. Le titre III faisait cesser les anomalies singulières qui donnaient à un évêque de Strasbourg ou de Narbonne plusieurs centaines de mille livres de revenu annuel, tandis que d'autres évêques étaient à peine dotés, et que le plus grand nombre des prêtres vivait de la portion congrue. Il établissait en outre que toutes les fonctions ecclésiastiques seraient gratuites et le casuel aboli. Dans le titre IV, sous prétexte d'obliger à la résidence (encore un des scandales de l'ancien régime) les prêtres revêtus d'un office ecclésiastique, le comité n'avait rien trouvé de mieux que de les placer sous la surveillance des municipalités.

Tel était, dans ses parties fondamentales, le projet de Constitution civile du clergé. Les jansénistes de l'Assemblée nationale et leurs apologistes ont prétendu que cette Constitution ne touchait point au dogme, et qu'elle respectait tous les droits réels de l'orthodoxie catholique. Mais, changer la discipline, bouleverser toute la hiérarchie sacerdotale et toutes les circonscriptions ecclésiastiques, enlever au pape le droit de dispense et d'investiture, appliquer à l'Église le principe de la souveraineté du peuple, c'était, à coup sûr, pour une assemblée laïque, pénétrer dans un domaine qui n'était pas le sien, et commettre la plus audacieuse usurpation de pouvoirs. Les trois promoteurs les plus infatigables de cette élucubration furent Camus, Grégoire et Lanjuinais. Sous prétexte de ramener l'Église gallicane à la rigueur apostolique, ils persuadèrent à leurs collègues, qu'eux simples prêtres ou membres du comité ecclésiastique pouvaient stipuler au nom du clergé de France et changer la juridiction ecclésiastique.

99. **Conduite du clergé de France à l'égard de la Constitution nouvelle**. — « On nous propose aujourd'hui, dit à ce sujet Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, de détruire une partie des ministres, de diviser leur juridiction. Elle a été établie et limitée par les apôtres, aucune puissance humaine n'a le droit d'y toucher. Il est possible qu'il soit fait des retranchements à l'Église, mais il faut la con-

sulter. Nous ne pouvons renoncer aux formes prescrites par les conciles. Nous vous proposons donc de consulter l'Église de France par un concile national ; dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, nous déclarons ne pouvoir participer à la délibération. » Un concile national, *d'accord avec le pape*, aurait eu en effet la compétence nécessaire pour régler de pareilles questions. La proposition de l'archevêque d'Aix fut écartée. Le 17 juin, l'ensemble du projet de loi fut mis aux voix et adopté. Il ne restait qu'à obtenir la sanction royale. Dans une lettre, en date du 10 juillet 1790, le pape avait fait apercevoir au roi les dangers d'un schisme, s'il ratifiait la loi du 17 juin. Mais en même temps il lui avait conseillé de prendre l'avis des deux évêques qui siégeaient dans ses conseils, MM. Lefranc de Pompignan, ancien archevêque de Vienne, alors chargé de la feuille des bénéfices, et Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, alors garde des sceaux en France. Ce dernier prit sur lui, comme ministre, de rassurer Louis XVI, et sur ses conseils la *constitution civile* devint loi de l'État, le 24 août. Ce fut alors que le pape, de l'avis des cardinaux, résolut de consulter les évêques de l'Assemblée nationale sur la situation. Les évêques répondirent par la célèbre *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*. Ce mémoire parut le 30 octobre avec la signature de trente évêques de l'Assemblée. Mgr de Boisgelin avait été chargé, par ses collègues, de la rédaction de ce travail, et il sut défendre les droits de l'Église, sans plaintes, sans amertume et avec une modération et une solidité qui eussent peut-être ramené des esprits moins prévenus, surtout si ces derniers avaient été engagés moins avant dans cette lutte. Cent quatre autres évêques de France adhérèrent à l'*Exposition des principes*, ainsi que sept évêques étrangers et le plus grand nombre des curés. C'était donc la voix de toute l'Église de France ; et Pie VI, ayant reçu communication de cet acte, fut consolé par cette conduite si belle et si unanime de l'épiscopat et félicita les signataires.

En dépit des réclamations des évêques, on voulut mettre à exécution la *Constitution civile du clergé*. Mirabeau et

Camus firent voter le décret de la prestation du serment, sous peine, en cas de refus de l'évêque ou du curé, d'être privé de ses titres ou pensions et déchu des droits de citoyen français. Maury répondit à Mirabeau : « Prenez garde, il n'est pas bon de faire des martyrs. » Le janséniste Camus triomphait. Pour lui le serment à la Constitution civile du clergé, était la contre-partie de tous les formulaires jadis imposés à ceux de son parti, et comme la revanche de deux siècles d'oppression. Le décret voté le 27 novembre, devint loi de l'État le 26 décembre. Le roi ne résistait plus.

Les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, durent prêter serment dans les huit jours, sous peine de déchéance. L'Assemblée ne voulut pas même attendre une réponse de la cour de Rome, qui avait nommé une commission pour examiner les décrets. Le dernier délai était fixé au 4 janvier. Avant ce jour mémorable dans l'histoire du clergé français, l'émeute parisienne grondait aux portes de l'Assemblée ; des cris sinistres : « *A la lanterne!* » et des menaces de mort accueillaient les ecclésiastiques dans les rues. « A la Chambre une foule hostile remplissait les tribunes et les couloirs, prenait part aux délibérations par ses applaudissements et ses huées. Le 27 décembre, l'abbé Grégoire, député de Loir-et-Cher et curé d'Emberménil, entreprend d'établir que l'Assemblée n'a voulu porter aucune atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'Église, et, sous cette réserve, prête serment. Une soixantaine de ses confrères imitèrent son exemple, le même jour et les jours suivants. Le 2 janvier l'évêque de Clermont, M. de Bonnal, propose d'ajouter à la formule cette phrase : « exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle. » On lui ferme la bouche par ces mots : « Prêtez le serment pur et simple. » — « Je ne puis en conscience, » répond l'évêque, et il descend de la tribune. Le lendemain, sur la proposition de Barnave, l'Assemblée décida que le refus du serment serait considéré comme équivalent à une démission. Le 4, à la séance du matin, commença la grande scène qui restera comme le testament immortel de l'ancienne Église de France. Le 4 janvier 1791, les représen-

tants du clergé de France, membres de l'Assemblée nationale, en face de la nation et sous les menaces de la foule, déclarent qu'ils ne peuvent prêter un serment contraire à leur conscience. L'histoire moderne de l'Église et l'histoire de tous les temps n'ont pas de plus belle page. Au moment où le président de la Chambre les interpelle, un profond silence se fait dans l'Assemblée. Personne n'ayant répondu et personne ne s'étant levé pour prêter serment, on procède à l'appel nominal. L'évêque d'Agen, de Bonnac, le premier appelé, monte à la tribune. « Point de discours, lui crient plusieurs membres de la gauche, prêtez-vous le serment, oui ou non ? » L'évêque : « Vous avez fait une loi : par l'article 4, vous avez dit que les ecclésiastiques, fonctionnaires publics, prêteraient un serment dont vous avez décrété la formule; par l'article 5, que s'ils se refusaient à prêter ce serment, ils seraient déchus de leurs offices. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune ; j'en donnerais à la perte de votre estime que je veux mériter. Je vous prie donc d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment. » Le premier ecclésiastique appelé après l'évêque d'Agen est un curé, M. Fournès. Il ne prononça que ces mots : « Je dirai avec la simplicité des premiers chrétiens : Je me fais gloire et honneur de suivre mon évêque, comme Laurent suivit son pasteur. » Leclère, curé de la Combe, près d'Alençon, commence ainsi : « Je suis enfant de l'Église catholique. » Les clameurs l'interrompent ; le président déclare qu'on ne peut user que de l'une de ces formules : *Je jure* ou *Je refuse*. Ce président, nommé Emmery, était israélite. « C'est une tyrannie, s'écrie M. de Foucault : les empereurs qui persécutaient les martyrs, leur laissaient prononcer le nom de Dieu et proférer les témoignages de leur religion (1). » M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, craignant qu'on ne le prive d'une si belle occasion de rendre témoignage à la foi s'avance vers la tribune : « Messieurs, j'ai soixante-dix ans, et plus de trente d'épiscopat ; je ne

1. *Mémoires de Picot*, VI, 56. — Barruel, *Hist. du clergé, etc*, 35.

souillerai pas mes cheveux blancs par le serment de vos décrets, je ne jurerai pas. » Tout le clergé de la droite se lève, applaudit et annonce qu'il est tout entier dans la même disposition. Le président fait une dernière interpellation aux membres de l'Assemblée, fonctionnaires ecclésiastiques, de se présenter pour prêter le serment... Personne ne se présente. Les jours suivants, l'Assemblée décide qu'il sera procédé dans le plus bref délai au remplacement des ecclésiastiques démissionnaires pour refus de serment. Ce fut alors que plus de vingt ecclésiastiques qui avaient cru pouvoir prêter le serment avec des explications, frappés du refus qu'avait fait l'Assemblée d'admettre ces explications nécessaires, et touchés de la noble résistance de leurs collègues, rétractèrent hautement leur serment, les uns à la tribune, les autres en déposant sur le bureau leur rétractation écrite, d'autres par la voie de l'impression, car on finit par les repousser des bureaux et de la tribune. Cette conduite du clergé dans le sein de l'Assemblée faisait dire à Mirabeau : « Nous avons leur argent, mais ils ont conservé leur honneur. »

Dans tous les diocèses, les évêques et le clergé secondaire firent parvenir leur refus aux agents du gouvernement. Le 10 mars, Pie VI avait demandé aux évêques, membres de l'Assemblée nationale, de lui communiquer une dernière fois leur avis, et il se contentait dans sa lettre de faire prévoir une condamnation prochaine de la *Constitution civile du clergé*. Le 10 avril, dans un second bref adressé à l'Église de France, Pie VI condamna en termes formels la *Constitution civile* et le serment, enjoignant à tous les prêtres qui l'auraient prêté de le révoquer dans le délai de quarante jours, sous peine de suspense.

Par le même bref étaient déclarées nulles et sacriléges les nouvelles créations d'évêchés et de cures, ainsi que les élections des pasteurs et tous les actes de juridiction des élus. « Rome avait parlé, toute illusion était impossible : le schisme était consommé. Il y avait en France deux églises, l'ancienne Église catholique, apostolique et romaine, et l'église des jansénistes, l'église constitutionnelle. Sur cent trente-un évêques

(il y avait quatre vacances de siége), cent vingt-sept restèrent fidèles à leur foi. Les trois quarts du clergé, des chapitres et des paroisses imitèrent leurs pasteurs. Il n'y eut de défections un peu nombreuses que dans les ordres monastiques, où les religieux s'empressèrent, les uns de passer à l'église constitutionnelle, les autres de rentrer dans le monde. Les évêques qui firent défection furent Loménie de Brienne, cardinal et archevêque de Sens ; Talleyrand, évêque d'Autun ; Gobel, évêque *in partibus* de Lydda ; de Jarente, évêque d'Orléans, et de Savines, évêque de Viviers. Ces deux derniers n'étaient pas connus jusque-là, et ils conservèrent leurs évêchés. Avant de prêter serment, Loménie de Brienne fit parvenir au pape sa démission de cardinal. Talleyrand fut le père de l'église schismatique, ayant sacré d'Expilly, évêque du Finistère, et Marolles, évêque de l'Aisne. Rentré dans la vie laïque, il y trouva les destinées que chaçun sait. Gobel, devenu évêque jureur de Paris, puis apostat, périt avec ses amis, les hébertistes, sur l'échafaud où serait mort Loménie de Brienne, sans une mort opportune. La seule remarque que nous nous permettrons de faire avec l'auteur que nous avons suivi sans prétendre souscrire à tous ses jugements, est que si le peuple français a gardé sa foi, c'est aux évêques et au clergé secondaire qu'il faut en rapporter, après Dieu, tout l'honneur. Il faut reconnaître, en effet, que partout et toujours la chute des évêques et du clergé secondaire a eu pour conséquence la défection générale des fidèles. Voyez, au seizième siècle, les peuples du Nord : l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, l'Écosse, l'Angleterre... Et bien avant cette grande hérésie protestante, n'était-ce pas la révolte des patriarches et des évêques qui avait détaché de l'Église catholique Byzance et tout l'Orient ? Ce qui s'était vu à d'autres époques, mais avec des circonstances analogues, ne se serait-il pas reproduit en France (1) ?

Le clergé inférieur suivit presque partout l'exemple de ses chefs. Là où ils faiblirent, c'est-à-dire, dans les diocèses de

1. *Ibid.* Corresp. T. LVI (1873), p. 1039.

Sens, d'Orléans, d'Autun et de Viviers, les curés et les vicaires prêtèrent, en grand nombre, le serment ; encore se rétractèrent-ils, pour la plupart, peu de temps après. Il y eut même, et pour des causes diverses, majorité de serments prêtés en Normandie, en Dauphiné, en Provence, en Bresse, dans le Jura, dans l'Aisne, la Somme, l'Oise et les Vosges ; mais les restrictions furent nombreuses et les rétractations ne se firent pas attendre. Partout ailleurs, le refus du serment fut à peu près unanime : la proportion des prêtres jureurs varia généralement de un quart à un dixième. A Tours, la résistance fut unanime ; à Limoges, trois prêtres seulement faiblirent, à Angers, trois sur soixante-quinze, à Bordeaux, deux sur quatre cents ; dans le diocèse de Toulouse, douze sur quatre cents ; à Moulins, un seul curé ; à Nevers, deux sur onze ; à Auch, trois prêtres ; à Montpellier et à Béziers, deux, à Alais et au Vigan, aucun ; à Metz, deux curés, sur onze ; enfin, à Nancy et dans toute la Lorraine, en Corse, dans l'Aube, dans les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, en Vendée, dans les diocèses de Dax et de Saint-Sever, il n'y eut, pour ainsi dire, pas de serment. En somme, la défaite était aussi complète qu'inattendue pour les auteurs de la *Constitution civile*.

100. **Attaques livrées au chef de l'Église. Traité de Tolentino captivité et mort de Pie VI.** — L'assemblée nationale se vengea du chef de l'Église en déclarant Avignon et le comtat Venaissin annexés à la France. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants furent égorgés de sang-froid à Avignon. A Paris, on brûla une figure de pape qu'on avait promenée à travers la ville, assis sur un âne et tenant la bulle entre ses mains. Ce n'était que le prélude des massacres et des folies. L'Assemblée *législative* qui succéda à la *constituante* (1791-1792) remit ses pouvoirs à la *convention nationale*, c'est-à-dire à la démagogie triomphante et aux mains de la populace. Le fanatisme, la fureur et l'arbitraire ne connurent plus de bornes : nous renonçons à décrire ces scènes dégoûtantes qui ont fait de la révolution française un des plus horribles drames de l'Histoire. A mesure que se

développait la puissance tyrannique de la foule (1), on voyait disparaître les derniers vestiges d'esprit religieux qui avaient subsisté jusque-là dans les assemblées. L'abolition de la royauté, l'installation de la république, l'exécution de Louis XVI, une chronologie et un calendrier nouveau, qui commençaient à la fondation de la république (5 octobre 1792), et non à la naissance de Jésus-Christ, annoncèrent à l'univers combien l'origine de la république l'emportait aux yeux des Français sur les origines du christianisme, et combien celui-ci avait perdu de son influence sur les temps nouveaux. Peu de temps après, à l'instigation des hébertistes, la convention nationale proposa de remplacer le culte catholique par le culte de la raison et de la nature ; excès d'abomination et de sacrilége, que n'ont pu faire oublier les fêtes de la décade consacrées par Robespierre à l'*Etre suprême*, ni la religion ridicule des théophilantrophes inaugurée par La Réveillère Lèpeaux.

Les différences entre la révolution anglaise et la révolution française éclatent, comme on l'a dit, jusque dans la nature de leurs excès, comme dans l'opposition de leurs tendances au sujet de la religion. La révolution d'Angleterre, en 1648, était le débordement d'une société, jetée hors de ses voies par les nouveautés religieuses. Celle de France, issue d'une philosophie immorale et incrédule, portait avec elle le caractère de l'athéisme du dix-huitième siècle. Dans cette crise fatale, où le bouleversement des idées et des institutions menace la société d'une ruine entière, le fanatisme posséda la Grande-Bretagne, dit M. Mercier de la Combe, le chant des psaumes se mêla au bruit de la guerre civile et aux luttes du parlement, les armes de la république portent une croix et une harpe, avec ces mots : « Dieu avec nous, » et les sectaires associent le Ciel à leurs visions comme à leurs forfaits. Charles I[er] retrouve sur l'échafaud un vestige de sa royauté évanouie, le bourreau n'ose frapper que sur l'ordre de sa victime. « Attendez le signe, » lui dit le roi ; « je le ferai, répond

1. Moelher, *Hist. de l'Église*, III, 327).

l'exécuteur, s'il plaît à Votre Majesté. » La grande immolation accomplie, les remords naissent dans les cœurs. Le 31 janvier devient un jour d'expiation ; on jeûne, on ferme les spectacles, la vie publique semble éteinte, et l'Angleterre célèbre avec la mort de son roi le deuil de sa liberté. La révolution française n'a pas eu ces scrupules, elle n'a pas ces souvenirs. Louis XVI est condamné à la hâte, aucun respect n'est donné à sa mort : un roulement de tambours étouffe sa voix ; il incline sa tête sur le billot... Cela fait, tout est fini... et l'holocauste du 21 janvier est comme inaperçu dans les siècles. Seulement une mystérieuse Providence a amené sur l'emplacemont funèbre où s'éleva l'échafaud de Louis XVI, un monument venu de ces rivages qui ont vu mourir saint Louis ; comme pour attester au milieu de l'effroyable inconstance des choses humaines comment on meurt dans la maison de France, depuis le saint roi jusqu'au roi martyr. « Fils de saint Louis, montez au ciel. » L'abbé Edgewortl, prêtre fidèle à l'Église et au roi, assista Louis XVI sur les degrés de l'échafaud, comme il est bien avéré aujourd'hui, que l'abbé Magnin donna la communion à Marie-Antoinette dans la prison de la Conciergerie (1).

Ce caractère profond de haine, vouée à l'Église catholique et même au christianisme par nos révolutionnaires, descend jusqu'au cynisme de la persécution et de la barbarie, comme on le voit au début par les massacres du 2 septembre. C'est alors que l'on vit en plein jour dès hordes d'égorgeurs immoler, à coups de fusils, de sabre, de pique ou de hache, cent soixante-douze prêtres dans l'église des Carmes, quatre-vingt-douze à Saint-Firmin, et environ cinquante en d'autres prisons. Le sang coulait, sous la main des septembriseurs, à l'Abbaye, à la Conciergerie, au Châtelet, à l'hôtel de la Force, à Sainte-Pélagie, à la Salpêtrière et à Bicêtre. Ces horribles exécutions durèrent pendant quatre jours, et Billaud-Varennes, le procureur de la commune haranguait les égorgeurs : « Respectables ci-

1. *Revue des quest. historiques*, VIII, 170.—*Vie de M. Emery*, I, 362.

toyens, vous venez d'égorger des scélérats ; vous avez sauvé la patrie : la France vous doit une reconnaissance éternelle; outre le butin qui vous est acquis, vous recevrez chacun vingt-quatre francs... » Le 9 du même mois, cinquante-trois prisonniers, parmi lesquels étaient l'évêque de Mende et le duc de Brissac, furent impitoyablement massacrés à Versailles. Ces massacres devaient s'étendre par toute la France, et on en commit d'horribles dans un grand nombre de départements. Le pillage accompagnait le meurtre, et le sacrilége, enhardi par le régicide, allait bientôt mettre la Terreur à l'ordre du jour.

Tandis qu'à Toulon la mitraille, plus prompte que la guillotine, faisait justice des suspects, Tallien faisait trembler Bordeaux, Maigne inondait de sang le département de Vaucluse, et Joseph Lebon épouvantait les habitants d'Arras. La ville d'Angers avait son Francastel, et celle de Nantes le féroce Carrier, qui inventa les bateaux à soupape, pour submerger dans la Loire les ennemis de la république. Les prêtres fidèles qu'on tenait dans les fers firent les premiers l'expérience de ce nouveau genre de supplice : peu de jours après cinquante-huit autres prêtres eurent le sort des premiers ; enfin on ne se donna plus la peine de préparer des bateaux à soupape, et de mettre tant d'art dans les *noyades* : les malheureux proscrits, liés deux à deux, entassés sur les bateaux, étaient poussés dans le fleuve, à coups de sabre et de baïonnette, et formaient ce qu'on appelait les *mariages républicains*.

L'impiété se joignait à la cruauté pour exciter les démolisseurs des églises et les assassins des prêtres : les églises furent renversées, profanées ou fermées ; les statues, les images et les crucifix furent brisés et foulés aux pieds. On sait quelle nouvelle déesse fut intronisée dans la cathédrale de Paris, lorsque le citoyen Chaumette obtint de la convention un décret, qui changeait la destination de la métropole, pour en faire le temple de la raison et de la liberté.

Tous ces excès, qui précédèrent ou suivirent la mort de Louis XVI, jetèrent la désolation en France, et firent parvenir jusqu'à Rome des cris de détresse.

Pie VI, qui depuis trois ans accueillait dans ses États tous les proscrits, demeura seul intrépide et calme au milieu de la stupeur que le régicide causa en Europe (1). Le 17 juin 1793, dans un consistoire, il prononça sur la mort du roi de France une magnifique allocution, dans laquelle il releva et combattit les erreurs du temps en célébrant les vertus du roi martyr.

La persécution ne tarda pas à atteindre l'auguste chef de l'Église, en la personne de ce pontife. Le gouvernement républicain demanda au pape la révocation de la bulle qui condamnait la Constitution civile, et le pressa de reconnaître le schisme. En attendant sa réponse, Basseville, secrétaire de l'ambassade de France à Naples, vint à Rome sans caractère officiel et se mit à exciter le peuple à la révolte. Les Romains irrités saisirent le provocateur et le massacrèrent avant que la force armée pût intervenir. Cependant toute l'Europe s'armait contre la France. Pie VI garda constamment la neutralité, tout en pourvoyant à la défense de ses États. Une tartane française avait été prise par un de ses garde-côtes : il la fit restituer en disant : « Je ne suis point en guerre avec la France. » Quatre ans s'écoulèrent, et le pape semblait oublié, lorsque les victoires du général Bonaparte dans la Haute-Italie déterminèrent le Directoire à renouveler ses injonctions à Pie VI. Le ministre Cacault reçut en conséquence les instructions de Bonaparte, et le cardinal Mattei qui avait été enfermé dans un couvent, fut envoyé à Rome pour parler au pape. Les négociations traînèrent ; Bonaparte demandait trente millions, le Bolonais, le Ferrarais et la Romagne, et un grand nombre de manuscrits et d'objets d'art. Pendant ce temps-là, la capitulation de Mantoue à peine signée avec l'armée autrichienne, Bonaparte se dirigea sur Lorette pour appuyer par les armes les exigences du Directoire et menacer Rome de plus près. Arrivé à Tolentino, il s'y arrêta, renvoya les prisonniers et attendit, en renouvelant ses instances, les effets de la clémence et de la

1. *Pouvoir temporel des papes,* par S. É. le cardinal Matthieu, 576.

peur. Ses espérances ne furent pas trompées. Le traité de Tolentino fut signé le 19 février 1795, aux conditions que dicta Bonaparte. Jamais on n'avait abusé d'une manière plus odieuse du droit du plus fort contre un souverain désarmé. Le général fit connaître lui-même pourquoi il n'avait pas frappé le dernier coup. On lit dans sa correspondance avec le Directoire : « Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrare, la Romagne, et des trente millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister ; cette vieille machine se détraquera toute seule. »

Le traité de Tolentino, arraché par la force à la faiblesse, n'était donc qu'une ruse. Pie VI le soupçonnait, mais sa grande âme n'en fut point troublée... Pour payer les trente millions que le Directoire exigeait de lui, Pie VI fut obligé de quadrupler les impôts ; les mécontentements du peuple furent aisément aigris par les agents de France, et les émeutes commencèrent. Le 27 décembre, le général Duphot, mêlé à un groupe de patriotes, fut blessé à mort par la force armée qui réprimait les factieux. Le Directoire s'autorisa de cet assassinat prétendu pour achever le traité de Tolentino par les armes, en s'emparant de Rome. L'armée républicaine, déjà maîtresse de toute l'Italie, se porta à marches forcées sur le Tibre. Berthier la commandait. Le 10 février 1798, il entra dans le château Saint-Ange, qui lui fut abandonné sans résistance. On planta l'arbre de la liberté au Capitole ; le général français déclara que les enfants des Gaules venaient relever les autels de la liberté, fondés par le premier Brutus ; une procession de saltimbanques se rendit à Saint-Pierre, et ces mêmes hommes qui venaient de renverser les autels dans leur patrie, firent chanter le *Te Deum* dans la basilique Vaticane pour remercier le Ciel du rétablissement de la République. Par une contradiction plus dérisoire encore, le parti démocratique dressa à l'entrée du pont Saint-Ange une statue de la liberté foulant aux pieds la tiare et les autres symboles de la religion. Pie VI aurait pu éviter la captivité par la fuite et prendre la route de Naples. Il aima mieux attendre la force. On le déclara prisonnier en lui di-

sant avec une ignoble ironie que, puisqu'il avait aimé les voyages, il fallait satisfaire son penchant. Il demanda avec une douceur touchante qu'on le laissât mourir à Rome. « On meurt partout, » répondit le calviniste Haller, administrateur des contributions et des finances d'Italie. Dépouillé de ses bagues, même de l'anneau pontifical, il est jeté dans une voiture le 20 février, et quitte Rome au milieu d'un peuple en larmes. Sienne fut sa première prison; mais il était encore trop près de sa capitale, on le conduisit à la Chartreuse de Florence. Malgré l'avis des médecins qui déclarèrent que le pape était incapable de supporter les fatigues d'un long voyage, on le transporta d'abord à Turin, puis à Briançon, et enfin à Grenoble et à Valence. Partout le spectacle de cette passion excitait le plus douloureux intérêt ; mais cet intérêt redoubla une fois que le cortége eut mis le pied sur le sol français. A Grenoble, les dames de la ville se déguisèrent en servantes d'auberge, pour avoir l'occasion de l'approcher et de lui demander sa bénédiction. Les habitants de Valence se précipitèrent à sa rencontre ; mais ce fut la seule fois qu'il leur fut donné de le voir. Les portes de sa prison se fermèrent sur lui le 14 juillet 1799... Il mourut à Valence le 29 août de la même année, après vingt-quatre ans, six mois et quatorze jours de pontificat. « C'est le dernier pape, » s'écrièrent les impies d'une voix unanime. Pie VI mourant pensait autrement. Il avait reçu de la reine Clotilde de Sardaigne un anneau pontifical, pour remplacer celui que le Directoire lui avait fait enlever. Se voyant sur le point de rendre le dernier soupir, il le tira de son doigt et ordonna qu'on le remît au pape qu'élirait le Sacré-Collége : c'était le présage du même nom, des mêmes épreuves et de la même gloire (1). Lorsque les symptômes d'une mort imminente déterminèrent le pape à demander le saint Viatique, il voulut le recevoir levé : placé dans un fauteuil, revêtu de ses ornements pontificaux, l'une de ses mains appuyée sur sa poitrine et l'autre posée sur l'Évangile, il prononça la formule de profession de foi, pardonna à ses

1. *Pouvoir temporel des papes*, par S. É. le cardinal Matthieu, p. 580.

ennemis, surtout à la France, reçut le pain des Anges, et après de tendres adieux à sa famille, c'est-à-dire au petit nombre de fidèles et de courageux amis qui l'entouraient, il expira, âgé de quatre-vingt-un ans, huit mois et neuf jours (1).

101. **Election de Pie VII.** — C'est dans la famille même de Pie VI que les cardinaux choisirent à ce pontife un successeur, après un conclave qui dura trois mois et demi. Les funérailles du dernier pontife n'étaient point celles de la papauté, comme l'avaient annoncé les ennemis de l'Église. Une ligue, formée par les grandes puissances du continent, s'était ressaisie de l'Italie sur le Directoire. Peut-on se dissimuler (2), que la réunion de tant de puissances était destinée, dans les vues de Dieu, à délivrer l'Église et à faciliter l'élection du Souverain-Pontife? Jadis, elle avait appelé les Barbares du Nord pour châtier Rome païenne. Aujourd'hui elle assemble, pour délivrer Rome chrétienne, vingt peuples étonnés de marcher réunis. Elle les fait arriver en Italie dans le moment où le successeur de saint Pierre succombait sous le poids des infirmités et du malheur; elle inspira aux princes des pensées de médiation et d'équité. L'empereur d'Allemagne protégea l'élection, dont on eût désespéré quelques mois plus tôt. Par son ordre, les cardinaux qu'avaient dispersés les orages précédents, se réunirent à Venise, qui se trouvait en sa possession. On jugea que cette ville, par son éloignement du théâtre de la guerre, était plus propre à la tenue du conclave que Rome, qui venait à peine d'être délivrée du joug étranger.

Le Sacré-Collége élut Barnabé Chiaramonti, cardinal-évêque d'Imola, qui prit le nom de Pie VII.

102. **Pie VII, le cardinal Consalvi et le Concordat.** — L'Autriche, l'Angleterre et la Russie avaient favorisé la tenue du conclave. Trois mois après Bonaparte, devenu premier consul, passait les Alpes et gagnait la bataille de Marengo. Mais dès le 6 juin, Pie VII, sans attendre l'issue de

1. *Histoire de l'Église et des papes,* par M. l'abbé Jorry, p. 425.
2. Picot, *Mémoires.*

la lutte, s'était embarqué sur une frégate autrichienne pour rentrer dans ses États. Avant que ce mois fût écoulé, les relations diplomatiques furent rétablies entre la République française et les États de l'Église; Cacault reçut du premier consul l'ordre de traiter le pape comme s'il avait deux cent mille hommes, et le cardinal Consalvi fut envoyé à Paris pour y traiter du rétablissement du culte catholique. Le premier ministre de Pie VII arrivait en cette ville au moment où les négociations à peine entamées menaçaient déjà de se rompre. Admis à une première audience, comme il le raconte lui-même dans ses *Mémoires* (1) en présence de tous les corps de l'État, et au milieu d'un appareil théâtral dont personne ne l'avait prévenu, il n'eut pas le temps de complimenter Bonaparte qui lui dit aussitôt d'un ton bref : « Je sais le motif de votre voyage en France. Je veux que l'on ouvre immédiatement les conférences. Je vous laisse cinq jours de temps, et je vous préviens que si, à l'expiration du cinquième jour, les négociations ne sont pas terminées, vous devrez retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai déjà pris mon parti pour une telle hypothèse. » « Je dis alors, reprit le ministre, sans se laisser troubler par cette brusque apostrophe, ni par le spectable inusité qu'il avait sous les yeux, que l'envoi fait par Sa Sainteté de son principal ministre à Paris, était une preuve de l'intérêt qu'elle mettait à la conclusion d'un concordat avec le gouvernement français, et que je me flattais de l'espoir d'être assez heureux pour le terminer dans l'espace de temps qu'il désirait. »

La négociation dura non pas cinq, mais vingt-cinq jours, menacée chaque jour de se rompre si elle ne s'achevait pas immédiatement. Elle semblait toucher à son terme et les signatures devaient être apposées au concordat, lorsqu'un nouveau projet de rédaction fut remis à Consalvi, avant de se rendre chez Joseph Bonaparte, ainsi qu'il l'atteste lui-même dans une *dépêche publique*. Le même auteur a raconté dans ses *Mémoires* la surprise qu'il éprouva, au mo-

1. T. I, p. 325.

ment de signer, de découvrir dans l'exemplaire du concordat qu'on lui présentait des articles différents de ceux qui avaient été convenus. La contradiction ne saurait être qu'apparente entre ces documents émanés de la même source et également dignes de foi, où l'un peut avoir raison de taire ce qui est révélé dans l'autre. Les paroles par lesquelles l'abbé Bernier chercha à calmer l'étonnement de Consalvi; les mots de Joseph Bonaparte : « Nous en finirons vite, n'ayant rien autre chose à faire que de signer, puisque tout est terminé, » durent évidemment faire croire à Consalvi que le nouveau projet envoyé avait été retiré, puisqu'on n'en parlait plus et qu'il ne s'agissait que de signer le texte adopté (1). Quoi qu'il en soit du procédé employé par l'abbé Bernier en cette circonstance, l'agent du gouvernement français et de Bonaparte ne réussit pas mieux à obtenir une signature subreptice, que Napoléon lui-même ne parvint, en se mettant en colère, à intimider Consalvi ou à contraindre la volonté du ministre.

C'est en cette circonstance que le cardinal, invité au dîner officiel des Tuileries, à peine entré dans le salon que remplissait tout un monde de magistrats, de grands de l'État, de ministres, d'ambassadeurs, d'étrangers les plus illustres, se vit condamné au sortir d'une triste séance qui avait duré vingt-quatre heures sans amener d'autre résultat que la fureur extrême du premier consul, à essuyer encore de la part du général Bonaparte cette brusque apostrophe : « Eh bien ! monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre ! soit. Je n'ai pas besoin de Rome, j'agirai de moi-même. Je n'ai pas besoin du pape. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a su changer la religion de son pays, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi... Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites ; elle les pleurera, mais il n'y aura plus de remède. Vous pouvez partir, c'est ce qui vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre, eh bien ! soit, puisque vous l'avez voulu. Quand partez-vous donc ? — Après dîner, général, » répon-

1. *Mémoires de Consalvi*, trad. par M. Crétineau Joly, I, 353.

dit Consalvi d'un ton calme. Le visage enflammé du premier consul fut obligé de se radoucir, et grâce aux bons offices du comte de Cobentzel, ministre d'Autriche, et à la fermeté autant qu'aux bonnes raisons du cardinal, les conférences furent reprises.

Le sujet de la contestation qui arrêta si longtemps les deux partis était relatif à la publicité du culte : « Le culte sera public, était-il écrit simplement dans le projet du concordat formulé par le premier consul, le culte sera public en se conformant toutefois aux règlements de police. » Le cardinal ne voulut pas souscrire aux termes de cet article, qui paraissait accorder au prince le droit de réglementer le culte extérieur, et impliquer une sorte de juridiction laïque sur l'Église. Il eut beaucoup de peine à faire restreindre le sens de cette proposition, en alléguant expressément la cause de *tranquillité publique*, dont le maintien peut exiger de pareils règlements. L'habile diplomate prévoyait les conséquences que l'on pourrait tirer de cet article ; et, en effet, tous les *articles organiques* étaient renfermés en germe dans celui-ci ; et quoique séparés du concordat, le gouvernement voulut les identifier avec le concordat lui-même, qu'il ne publia qu'après avoir élaboré ces règlements de police.

L'Église, selon la remarque de Mgr Parisis(1), s'est montrée généreuse, magnifique et désintéressée dans les concessions qu'elle a faites aux princes, en échange de l'alliance qu'ils lui promettent ou des faveurs qu'ils lui donnent ; et c'est ce qui se voit surtout dans le concordat de 1801.

L'Église y accorde au gouvernement français : 1° Une nouvelle circonscription des diocèses et des paroisses faite par le Saint-Siége et par les évêques, de concert avec le gouvernement ; 2° la démission et au besoin la déchéance de tous les anciens titulaires des évêchés en France ; 3° la nomination de tous les archevêques et évêques à la volonté du chef de l'État pour le présent et l'avenir : le Saint-Siége ne se réservant que l'institution canonique ; 4° un serment

1. *Empiètements, etc.*, p. 23.

redoutable, par lequel les évêques se lient au gouvernement; 5° des prières publiques faites pour le prince dans toutes les églises à la fin de l'office divin ; 6° l'agrément du gouvernement requis en faveur des prêtres nommés aux cures par les évêques ; 7° l'abandon de tous les biens ecclésiastiques aliénés, et cela dans le moment même où le clergé revenait de l'exil et sortait de prison dans la plus complète indigence, sans avoir où reposer sa tête.

En échange de ses concessions précieuses et de ses énormes sacrifices en faveur de l'État, qu'est-ce donc que la religion catholique a demandé et qu'est-ce que l'État lui a promis? Le voici :

1° La liberté de son existence sans aucune restriction; 2° la publicité de son culte en se conformant aux règlements de police; 3° la disposition immédiate de toutes les églises non aliénées nécessaires au culte; 4° un traitement convenable aux évêques et aux curés ; 5° les moyens d'accepter légalement les fondations que les catholiques voudraient faire aux églises. Voilà tout ce que le concordat garantit à la religion de 30 millions de catholiques.

Pie VII, dans la bulle *Ecclesia Christi*, demanda aux évêques de France la démission de leurs siéges. Une minorité de trente-six prélats émigrés se refusa aux instances du pape, non d'une manière absolue, mais dilatoire. Cette opposition de trente-six évêques au concordat, donna naissance au schisme de la *Petite Église,* schisme des *anti-concordataires* dans lequel paraît être mort M. de Thémines, ancien évêque de Blois (1).

103. **Pie VII et le sacre de Napoléon. Réclamation contre les articles organiques annexés au concordat.** — Le concordat était un acte de haute politique de la part du premier consul, mais il ne tarda pas à en demander le prix (2), en invitant le pape à venir le couronner, après le sénatus-consulte qui le déclarait empereur des Français. Le pontife prit l'avis du Sacré-Collége,

1. *Vie de Pie VII*, I, 135.
2. M. le vicomte de Meaux, *La Révolution et l'Empire*, p. 303.

qui se prononça d'abord contre le voyage. Cet avis ne prévalut point dans l'esprit de Pie VII ; il déclara lui-même en plein consistoire, le 29 octobre 1804, que les intérêts sacrés de la religion lui commandaient une telle démarche, et prit soin de sauvegarder les droits de l'Église romaine qui ne devait point souffrir de la faveur accordée à l'Église de France. Napoléon avait employé auprès de la cour de Naples sa médiation toute-puissante pour faire restituer au pape les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo ; les cendres de Pie VI étaient rapportées avec pompe de Valence à Rome ; les objets d'art séquestrés pendant la dernière occupation française étaient remis au pape, pour retourner à leurs légitimes propriétaires. Tout invitait le pape à se rendre aux désirs de Napoléon. Il ne s'agissait que d'aplanir les difficultés du voyage, et le plus grand obstacle n'était pas de quitter Rome au milieu des larmes de son peuple, et de passer les Alpes au cœur de l'hiver. La première difficulté prévue était le serment que devait prêter l'Empereur « de respecter et de faire respecter la liberté des cultes ». Le gouvernement répondit à ce sujet que ce serment n'avait trait qu'à la tolérance civile, et que les évêques garderaient d'ailleurs la faculté d'infliger aux apostats les peines canoniques. Le pape prit acte de cette explication, les deux serments de protéger l'Église et de respecter la liberté des cultes furent successivement prêtés devant lui sur les évangiles. « La seconde difficulté qui arrêtait Pie VII (1), c'étaient les évêques constitutionnels encore insoumis, bien qu'ils eussent pris possession de quelques-uns des siéges rétablis par le concordat. Pie VII avait déclaré qu'aussi longtemps que ces évêques n'accepteraient pas les jugements du Saint-Siége, rendus contre leurs erreurs, il ne les admettrait point à sa communion. Il devait pourtant les rencontrer au milieu de l'épiscopat français, et le gouvernement lui avait à leur égard, et en termes généreux, promis satisfaction. Cette satisfaction, ce ne fut pas du gouvernement qu'il l'obtint. Nulle rétractation véritable ne

1. M. le vicomte de Meaux, *La Révolution et l'Empire*, p. 303.

fut imposée à ces derniers débris du schisme constitutionnel par le pouvoir qui seul les soutenait. Mais Pie VII les vit et leur parla : l'autorité en même temps que la charité pontificale pénétra jusqu'à leur âme et ils se soumirent... Enfin, les dernières difficultés soulevées par la cour de Rome portèrent sur le cérémonial du sacre. Au moyen âge, les papes, en bénissant les empereurs, plaçaient eux-mêmes la couronne sur leur tête... Pie VII ne voulut pas sacrer Napoléon sans la couronne... Napoléon promit au pape qu'en effet le couronnement ne serait pas séparé du sacre, mais en même temps il se promit à lui-même que ce ne serait pas la main du pape qui le couronnerait. Il trancha sur place la difficulté : au moment où le Souverain Pontife allait prendre la couronne sur l'autel, lui-même la saisit, et, debout, la posa de ses propres mains sur sa tête. Cette manœuvre inattendue déconcerta les prévisions et choqua vivement les susceptibilités romaines. Il eût été pourtant à souhaiter que le Saint-Père n'éprouvât pas à Paris d'autres mécomptes. »

Pie VII ne fut point écouté dans sa réclamation contre les *articles organiques* qui entravaient la liberté de l'Église, et n'obtint que des promesses inefficaces ou dilatoires sur d'autres points, tels que la révision des lois de la conscription pour ne pas gêner le recrutement du sacerdoce, l'augmentation progressive des sommes allouées au clergé, le rétablissement intégral du domaine temporel du Saint-Siége. La réponse de Napoléon, au sujet de la restitution des provinces séparées, cachait mal l'embarras où il était de rendre justice au pape : « Il voudrait, disait-il, par une considération personnelle pour le Saint-Père Pie VII, pouvoir contribuer à augmenter les avantages de son existence temporelle : il souhaiterait que Dieu voulût bien en faire naître l'occasion : il la saisirait avec plaisir. » Ces expressions ne parurent pas suffisantes à l'empereur pour rendre tous ses sentiments. Il dicta à M. de Talleyrand le paragraphe suivant que le ministre écrivit de sa propre main sur la minute :

« Si Dieu nous accorde la durée commune de la vie des hommes, nous espérons trouver des circonstances où il

nous sera permis de consolider et d'étendre le domaine du Saint-Père ; et déjà aujourd'hui nous voulons lui prêter une main secourable, l'aider à sortir du chaos et des embarras où l'ont entraîné les crises de la guerre passée, et par là donner au monde une preuve de notre vénération pour le Saint-Père, de notre protection pour la capitale de la chrétienté, et enfin du désir constant qui nous anime de voir dotre religion ne le céder à aucune autre pour la pompe ne ses cérémonies, l'éclat de ses temples et tout ce qui peut en imposer aux nations. Nous avons chargé notre oncle le cardinal, grand aumônier, d'expliquer au Saint-Père nos intentions et ce que nous voulons faire. »

On voit ici, dit Son Éminence le cardinal Matthieu, cet esprit juste, prompt, facile et net qui caractérise quelquefois Napoléon, quand il s'agit de traiter des affaires religieuses. Mais il y avait en lui un autre esprit qui se montrait parfois sur les mêmes questions. Il semblait inquiet, livré à un fol orgueil, jaloux de la mission du prêtre, humilié de ce qu'il n'avait qu'à diriger des corps, tandis que l'âme restait aux mains du sacerdoce. Ces idées de domination spirituelle se retrouvent dans les entretiens intimes de Napoléon sur son rocher de Sainte-Hélène (1) ; elles se trahissent déjà pendant le séjour de Pie VII à Paris, lorsqu'on voulut sonder ses dispositions sur le projet qu'avait l'empereur de le retenir en France. La réponse du pape fut sublime autant que décisive : « On a répandu qu'on pouvait nous retenir en France : Eh bien ! qu'on nous enlève la liberté, tout est prévu. Avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable si nous sommes jeté en prison. L'acte est hors de la portée des Français ; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les projets qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un moine misérable qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. » Le soir même où cette réponse fut rapportée à l'empereur, les ordres furent donnés pour le départ du pape (2).

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*, II, 122-126.
2. *Pouvoir temporel des papes*, par Mgr Matthieu, 586. — *Vie de Pie VII*, par M. Artaud, t. II, p. 252.

104. Cause de refroidissement et de rupture entre Pie VII et Napoléon. — Un prétexte politique, aggravé par un refus du pape en matière religieuse, amena le refroidissement de Napoléon et bientôt la rupture. Lors de la troisième coalition, formée par l'alliance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, Napoléon se servit du territoire pontifical comme d'un passage constamment ouvert à ses troupes entre le nord et le midi de la Péninsule. La neutralité que Pie VII avait résolu de garder envers toutes les puissances lui fit élever des réclamations au sujet de l'occupation d'Ancône par les troupes françaises. La réponse à ces réclamations ne fut donnée qu'après la bataille d'Austerlitz : « Je me suis considéré, dit l'empereur, comme le protecteur du Saint-Siége, et à ce titre j'ai occupé Ancône. » Dans une nouvelle lettre nécessitée par les explications du pape, Napoléon répliqua : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. » Ces lettres néanmoins demeuraient secrètes, même pour le cardinal Fesch, ambassadeur de France ; celui-ci demandait officiellement qu'on expulsât les Russes, les Suédois, les Anglais et les Sardes de Rome et de l'État pontifical. Un autre ambassadeur qui remplaça le cardinal Fesch, M. Alquier, vint au nom de son maître assurer au pape qu'il conserverait ses États à condition de fermer ses ports aux Anglais et de recevoir dans ses forts des garnisons françaises. Le refus du pape fut sans embarras comme sans détour : « Nous sommes résigné à tout, dit-il en terminant, et prêt, si Sa Majesté le veut, à descendre dans les catacombes de Rome, à l'exemple des premiers successeurs de Pierre. »

Vers le même temps, Jérôme Bonaparte revenait des États-Unis où il avait épousé une protestante, mademoiselle Paterson; Napoléon désapprouva cette alliance, et voulut faire casser le mariage à Rome. Pie VII s'y refusa, ne trouvant à ce mariage aucune cause de nullité, bien qu'il fût contracté entre un catholique et une protestante. La lettre, dans laquelle le pape discute en théologien les différents empêchements allégués à cette union, démontre clairement l'impossibilité où il est d'acquiescer aux désirs

de l'empereur. Celui-ci, déjà mécontent du Saint-Père, s'irrita encore de quelques retards apportés à la reconnaissance de son frère Joseph comme roi de Naples, et finit par considérer l'État romain comme le *repaire de ses ennemis.* Ne voulant plus écrire au pape, il prit le parti d'écrire au vice-roi d'Italie une lettre qui avait en apparence un caractère confidentiel, mais qu'Eugène ne devait pas manquer d'envoyer au pontife. C'est là qu'on y lit ces étranges paroles : « Ils veulent me dénoncer à la chrétienté ; cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes : il y a une erreur de mille ans de date... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté ? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier ? Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats? » Chacun a remarqué cette dernière phrase, dit le cardinal Matthieu : c'était comme la prévision, mal détournée, de l'arrêt de Dieu qui s'accomplit sur l'armée française, dans la campagne de 1812, durant la captivité de Pie VII.

105. **Enlèvement et captivité de Pie VII.** — Tout se précipita en Italie vers le dénouement fatal. Il ne suffisait pas à Napoléon (1) d'occuper militairement les ports de l'État romain, Cività-Vecchia comme Ancône, et d'assurer ainsi là comme ailleurs le blocus continental : il lui fallait encore le concours moral du Saint-Père contre ses ennemis. Le jour où, ayant épuisé les injonctions et les menaces, il vit clairement qu'il n'obtiendrait pas ce concours, la ruine de la souveraineté temporelle fut arrêtée dans ses résolutions. A l'occupation des ports succéda l'occupation des Marches et plus tard leur réunion, par décret, au royaume d'Italie, l'attribution des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo à Talleyrand et à Bernadotte, et enfin l'occupation de Rome, qui s'accomplit comme celle d'Ancône, sans franchise. Ce fut en annonçant qu'il devait seulement y passer que le général Miollis eut ordre de s'y établir... Le décret qui supprimait la souveraineté temporelle et réunissait les

1. M. le vicomte de Meaux, *La Révolution et l'Empire*, 321.

États du Saint-Siége à l'Empire fut rendu à Schœnbrunn le 17 mai et publié à Rome le 11 juin 1809. Le pape, qui l'attendait, y répondit par une lettre d'excommunication que « des mains courageuses et fidèles affichèrent le lendemain à Saint-Pierre et sur la porte des principales églises de Rome. » Cette bulle, préparée depuis longtemps, retraçait toutes les violences du gouvernement français, et faisait peser les foudres de l'Église sur les spoliateurs du Saint-Siége. Toutefois, par un dernier ménagement digne de Pie VII, le pape s'abstint de nommer l'empereur et même la France, et défendit de porter le moindre préjudice à ceux qu'atteignent les censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits et prérogatives. « Naboth donna son sang pour défendre sa vigne ! écrivait le pontife dépouillé de ses États. Pouvions-nous donc, quoiqu'il nous pût arriver, ne pas défendre les droits et les possessions que nous nous sommes engagé par le serment le plus solennel à maintenir de tout notre pouvoir ? Pouvions-nous ne pas défendre la liberté du Siége apostolique, si intimement liée avec la liberté et les intérêts de l'Église universelle. »

Nous n'avons pas le courage de raconter cette invasion à main armée, l'escalade nocturne du Quirinal sans défense et les portes brisées à coups de hache. Le cardinal Pacca, successeur de Consalvi, courut auprès du Saint-Père. Tous deux s'écrient : *Consummatum est !* Deux vieillards, dans la nuit du palais romain, dit Châteaubriand, luttaient seuls contre une puissance qui écrasait le monde ; ils tiraient leur vigueur de leur âge : prêt à mourir on est invincible. Un prêtre de soixante-onze ans, sans un soldat, tenait en échec un empire. Le pape, levé à la hâte, se tenait en rochet et en mozette dans la salle des audiences ordinaires, avec le cardinal Pacca, le cardinal Despuig, quelques prélats et des employés de la secrétairerie. Il était assis devant une table entre les deux cardinaux. Radet entre ; on reste de part et d'autre en silence. Radet pâle et déconcerté prend enfin la parole : il déclare à Pie VII qu'il doit renoncer à la souveraineté temporelle de Rome, et que si Sa Sainteté refuse d'obéir, il a ordre de la conduire au général Miollis.

Le pape répondit que si les serments de fidélité obligeaient Radet d'obéir aux injonctions de Bonaparte, à plus forte raison lui, Pie VII, devait tenir les serments qu'il avait faits en recevant la tiare ; il ne pouvait ni céder, ni abandonner le domaine de l'Église qui ne lui appartenait pas et dont il n'était que l'administrateur. Le pape ayant demandé s'il devait partir seul : « Votre Sainteté, répondit le général, peut emmener avec elle son ministre. » Pacca courut se revêtir dans une chambre voisine de ses habits de cardinal.. Deux papes du même nom, successeurs l'un de l'autre, ont été victimes de nos révolutions. Tous deux furent traînés en France par la voie douloureuse ; l'un âgé de 82 ans est venu expirer à Valence ; l'autre, septuagénaire, a subi la prison à Fontainebleau. Pie VII semblait être le fantôme de Pie VI, repassant par le même chemin (1). La captivité de Pie VII devait durer cinq ans. Transporté d'abord à Florence, il fut, sur la demande de la grande-duchesse de Toscane, conduit dans le Piémont, et enfin interné à Savone, sur le golfe de Gênes. C'était le lieu que Napoléon lui avait assigné pour exil, tout en se montrant irrité de son expulsion et en paraissant ne l'avoir pas directement demandée.

Pie VII passa trois ans à Savone, séparé de tous ses conseillers, tandis que le cardinal Pacca était enfermé lui-même dans la forteresse de Fenestrelle(2).

106. **Mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Conduite des cardinaux.** — L'indépendance de l'Église devait être attaquée dans ses membres dès qu'elle était attaquée dans son chef, et tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique allaient se trouver directement aux prises avec Napoléon. Plusieurs conjonctures délicates se présentèrent, dans lesquelles il était difficile de concilier les devoirs des évêques avec les exigences de l'empereur. Ce fut d'abord au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, que l'opposition éclata parmi les cardinaux ; ensuite dans la question des vicaires capitulaires, parmi les chanoines ; enfin, dans le concile de 1811, parmi les évêques.

1. *Mémoires d'outre-tombe*, V^e vol.
2. *Pouvoir temporel des papes*, ibid., 593.

Sur vingt-huit cardinaux, condamnés à vivre à Paris, au milieu des splendeurs impériales, treize n'assistèrent pas à la cérémonie religieuse où fut bénite l'union de l'Empereur avec Marie-Louise. « Napoléon vit dans leur absence (1), une implicite accusation d'adultère lancée contre un mariage d'où devait naître l'héritier de l'Empire, » et, transporté de fureur, il ordonna au ministre de la police d'arrêter ces treize cardinaux, de les dépouiller de la pourpre, « d'où ils furent désignés sous le nom de *cardinaux noirs*, de les disperser dans différentes provinces, de les y garder à vue et de séquestrer non-seulement leurs revenus ecclésiastiques, mais leurs biens personnels. » Napoléon aurait voulu faire croire et se persuader à lui-même qu'une minorité ardente du clergé, qui avait repoussé le concordat et partageait la haine des anciens royalistes, était la secrète instigatrice des cardinaux noirs. Mais il était difficile de l'admettre, quand le plus considérable d'entre eux n'était autre que le cardinal Consalvi, qui avait conclu le concordat et décidé Pie VII au voyage du sacre. Des raisons canoniques avaient pu seules les déterminer tous, en quelque sorte malgré eux, et pouvaient seules expliquer leur conduite... Que devaient penser les cardinaux qui avaient vu Pie VII traiter constamment Joséphine en épouse légitime et en impératrice ? N'étaient-ils pas autorisés à se souvenir que d'après tous les usages de la jurisprudence canonique, le pape seul est compétent, parce que seul il est assez indépendant, non pour autoriser le divorce des souverains, mais pour prononcer sur la validité de leurs unions ? Jamais l'application de cette règle traditionnelle avait-elle dû paraître plus nécessaire? Le pape qui avait perdu sa liberté n'avait pas perdu ses droits, et, quelque juste que pût être en elle-même la sentence des tribunaux ecclésiastiques de Paris, la cause n'en relevait pas moins du Saint-Siége, et méritait de lui être réservée.

107. Napoléon et les évêques de France pendant la captivité de Savone. — Une autre violation du droit

1. M. le vicomte de Meaux, p. 343.

fut amenée par le désir qu'avait Napoléon de se passer du pape pour le gouvernement des églises particulières. Plusieurs évêchés, vingt-sept environ, étaient vacants en France, et Pie VII refusait de reconnaître les évêques déjà nommés. Ne pouvant obtenir du pape l'institution canonique, Napoléon résolut néanmoins de placer à la tête des diocèses des évêques désignés par lui, en les faisant élire vicaires capitulaires par les chapitres chargés de pourvoir à l'administration des siéges vacants. Plusieurs chapitres, et notamment celui de Paris, s'y refusèrent d'abord. L'expédient suggéré à Napoléon, et déjà pratiqué durant les démêlés de Louis XIV avec le Saint-Siége, n'avait d'autre but que d'éluder le refus du Saint-Père, et, par là, d'annuler un droit sans lequel « l'unité catholique est en péril ». Aussi les canons déclarent-ils formellement que tout ecclésiastique nommé pour remplir un siége est incapable de l'administrer avant la confirmation du pape. Cette loi, eût-elle été méconnue ou violée en d'autres circonstances, ne pouvait faire l'ombre d'un doute, et les ecclésiastiques, à qui le pape captif l'avait formellement rappelée par ses brefs, ne pouvaient plus la méconnaître sans prévariquer ». Le cardinal Maury, déjà nommé par le pape évêque de Monte Fiascone et de Corneto, ne pouvait à un autre titre accepter l'administration du diocèse de Paris, dont l'empereur le nommait évêque, ne devant pas abandonner son ancien siége sans la permission du Saint-Père.

L'abbé d'Astros, nommé vicaire capitulaire à la mort de l'archevêque de Paris, refusa de reconnaître la juridiction du cardinal, soit comme titulaire, soit comme administrateur du diocèse, et quoique neveu de Portalis, qui l'avait employé comme secrétaire au ministère des cultes, il fut jeté à Vincennes pour avoir reçu secrètement les instructions du pape et les avoir respectées. Effrayé par cet exemple, le chapitre de Paris céda enfin et d'autres diocèses subirent les mêmes violences. Mais la difficulté de suppléer à l'institution canonique subsistait toujours. Pour la lever, il aurait suffi de rendre au pape sa liberté. L'empereur aima mieux réunir un concile national, dont il se flattait de diriger les

opérations à son gré par ses créatures, comme il dirigeait les opérations militaires par ses généraux, ou les délibérations du Sénat par ses rapporteurs.

108. **Commission ecclésiastique nommée par l'Empereur. Séance solennelle tenue aux Tuileries.** — Le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires*, nous a conservé le récit de ses dernières luttes. Pour préparer les voies à l'exécution des projets qu'il méditait, Napoléon avait convoqué dès le 16 novembre 1809 une commission ecclésiastique, composée des cardinaux Fesch et Maury ; de l'archevêque de Tours, M. de Barral ; des évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, de Verceil ; de M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, et du P. Fontan, général des Barnabites. Ce dernier n'assista qu'aux premières séances et ne reparut plus.

L'empereur proposa à la commission, présidée par le cardinal Fesch, différentes questions relatives à l'Église universelle, au concordat, aux Eglises particulières de France, de Toscane et d'Allemagne. La commission répondit d'abord qu'elle ne croyait pas que la convocation d'un concile fût nécessaire, qu'au surplus l'autorité d'un concile national serait insuffisante pour régler un objet qui intéressait la catholicité, et qu'un concile général ne pourrait se tenir sans le chef de l'Église : réponse très-sage à laquelle on ne peut rien opposer, ajoute le cardinal Pacca. La grande question, qui revenait toujours, était le refus du pape d'accorder les bulles de confirmation aux évêques nommés par l'empereur. Cette question, renvoyée au concile national impuissant lui-même à la résoudre, fut encore présentée à la commission ecclésiastique au mois de janvier 1811.

« Après les travaux de la commission, l'empereur, est-il dit dans un manuscrit précieux du cardinal Consalvi (2), voulut réunir en sa présence tous les membres du comité ecclésiastique, sans excepter les théologiens eux-mêmes : et pour rendre cette réunion plus imposante, il y fit assister ses conseillers d'État et les grands dignitaires de l'Empire.

1. T. I[er], partie IV[e], ch. III, p. 289.
2. *Mém. de Pacca*, I, 297.

Tous furent convoqués à l'improviste dans une matinée des premiers jours d'avril 1811. L'empereur ouvrit la séance par une diatribe aussi longue que virulente contre le pape, dont la résistance l'exaspérait, et il manifesta en même temps la disposition où il était de recourir aux mesures les plus fortes et les plus sévères. Quoique le discours de l'empereur ne fût qu'un tissu de principes erronés, de faussetés et de calomnies atroces, de maximes anti-catholiques, pas un évêque, pas un cardinal n'eut le courage de défendre la vérité en présence de la force et de la puissance ; tous même, dans l'oubli de leurs devoirs, gardèrent un scandaleux silence. Un simple prêtre se leva pour sauver l'honneur de son état, et osa dire la vérité au plus formidable des césars. Ce prêtre fut l'abbé Emery, homme également recommandable par sa science et par sa conduite et qui avait traversé les mauvais jours sans qu'ils eussent laissé sur lui la plus légère de leurs taches. Loin de se laisser intimider par l'exemple de tant de hauts prélats, il prit la parole lorsque son tour arriva, et déclara que le concile que l'on voulait réunir ne pouvait avoir aucune autorité, puisqu'il serait séparé du pape et même désapprouvé de Sa Sainteté. Il établit cette proposition par des arguments lumineux et péremptoires ; il osa même prendre la défense du pape, et apostrophant l'empereur : « Votre Majesté, lui dit-il, estime Bossuet et se plaît sans cesse à le citer ; eh bien ! ce grand homme soutient formellement que l'indépendance et la liberté du chef de la religion sont nécessaires au libre exercice de sa suprématie spirituelle. » Il développa cette assertion, l'étaya de raisonnements solides, de faits historiques incontestables. Pendant ce discours on voyait les visages des membres du comité se décomposer tour à tour ; les uns lançaient des regards improbateurs ; d'autres désertaient les côtés de l'orateur et semblaient s'en éloigner avec horreur. Quand il eut cessé de parler, quelques membres s'approchèrent précipitamment de l'empereur, le prièrent humblement d'excuser ce prêtre imprudent qui, au fond, était bien éloigné d'avoir de mauvaises intentions et de vouloir contrarier les vues de Sa Majesté. Napoléon, qui avait écouté l'abbé Emery avec la plus

grande attention et l'avait constamment fixé, leur répondit : « Vous vous trompez, messieurs, je ne suis point irrité contre l'abbé Émery ; il a parlé en homme qui sait son affaire, et c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. » Il leva sur-le-champ la séance, et, affectant de ne pas faire attention aux autres, il salua gracieusement de la tête l'abbé Émery.

Tous alors de se serrer autour de lui, de le complimenter, de le caresser comme pour réparer par la bassesse de leurs flagorneries la bassesse de leur improbation. Tout Paris retentit des louanges du courage de M. Émery ; cet estimable ecclésiastique, déjà plus qu'octogénaire, mourut peu de jours après, victime peut-être des efforts de son courage, mais heureux d'avoir terminé sa carrière d'une manière aussi glorieuse aux yeux du monde que méritoire pour le ciel.

Les réponses faites par la commission dans sa réponse à la seconde demande de l'empereur, et le discours de l'abbé Émery révélèrent à Napoléon toutes les difficultés de son entreprise contre le pape, et, depuis ce jour, on remarqua dans sa conduite moins de violence et plus d'astuce.

L'anecdote précédente a confirmé le cardinal Pacca dans l'opinion que Bonaparte ne serait jamais devenu persécuteur de l'Église, si, dès le principe, il eût trouvé plus de fermeté et de courage dans les évêques français, moins de facilité et de condescendance dans la cour de Rome.

109. Députation envoyée à Savone avant le concile. Voyage du Pape à Fontainebleau, et articles provisoires d'un nouveau concordat. — Avant l'ouverture du concile, une députation de trois évêques fut envoyée à Savone. Elle était composée de M. de Barral, archevêque de Tours, de MM. Mannay et Duvoisin, évêques de Trével et de Nantes. *L'institution canonique* n'était pas le seul objet de leur mission. Ils devaient de plus présenter et faire accepter à Pie VII les vues de Napoléon sur l'établissement de la papauté, à savoir : la suppression du pouvoir temporel et la réunion de Rome à l'Empire, la translation du Saint-Siége en France, à Paris ou à Avignon, et en échange de la souveraineté renversée, des palais et des richesses. En réalité

les premières propositions tendaient à isoler canoniquement la papauté de l'Église ; les secondes, à la placer politiquement sous l'autorité de l'empereur des Français. Aucun arrangement ne fut pris sur l'établissement futur de la papauté ; mais les évêques revenus de Savone rapportèrent à leurs collègues qui se réunissaient à Paris que le pape avait accepté les propositions de l'empereur sur l'institution canonique. Les évêques avaient trouvé le Saint-Père faible, souffrant, épuisé, et surtout, on ne saurait trop le redire, dans un isolement complet et depuis longtemps prolongé, « sans papier, sans plume, sans encre, sans secrétaire et toujours surveillé par un officier de gendarmerie. » Du dehors il ne parvenait jusqu'à lui que des émissaires du gouvernement impérial. Dans son intérieur, on n'avait laissé, pour avoir part à sa confiance, qu'un laïque secrètement gagné pour l'espionner et le tromper. Pas une voix libre auprès du vieillard prisonnier. Dans cette situation, seul, il résista durant sept jours, à toutes les obsessions. Les évêques étaient à Savone depuis le 11 mai ; le 17, ils allaient se retirer sans avoir réussi. Enfin le 18 au soir, le pape consentit à laisser écrire sous ses yeux les déclarations surprises à sa lassitude, déclarations qu'il s'abstiendrait de signer pour qu'elles n'eussent pas le caractère d'un traité, mais qui serviraient à constater, sinon ses volontés pontificales, qu'il ne pouvait exprimer qu'entouré des cardinaux, du moins des dispositions personnelles, de manière qu'on ne pût rien y ajouter ni rien en retrancher. A peine la note était-elle entre les mains des évêques, que le pape, dit le cardinal Pacca, rentrant en lui-même, pleura amèrement. Il voulut se rétracter, mais les évêques étaient déjà partis, et ils allaient présenter à Paris cette note ainsi arrachée comme l'expression des véritables et définitives intentions du Saint-Siége. Pour le moment Napoléon avait obtenu ce qu'il désirait : la condescendance du pape allait désarmer l'opposition des évêques, ensuite la condescendance des évêques désarmerait les dernières résistances du pape. Ces prévisions de la politique humaine ne furent qu'en partie réalisées.

Cet homme, qui faisait tout plier sous sa volonté, rencon-

tra au sein même du conseil, réuni par ses ordres à deux pas de son palais, une résistance inattendue. Après le discours d'ouverture de M. de Boulogne, évêque de Troyes, et le serment d'obéissance prêté au pontife prisonnier, les évêques se montrèrent douloureusement émus de la captivité de leur père et de leur chef. S'ils n'avaient été retenus par la crainte de redoubler, au lieu de l'apaiser, la colère impériale, ils auraient été tous ensemble, comme le demandait l'évêque de Chambéry, M. Dessolez, se précipiter aux pieds de Napoléon pour obtenir la liberté du chef de l'Église, qui était leur propre liberté. Un évêque d'Allemagne, Droste Wichering, insista aussi pour la liberté du pape. La commission nommée par le concile, pour rédiger une réponse au message de Napoléon et préparer les décrets, fut choisie avec indépendance et déclara le concile incompétent pour modifier sans le pape les règles de l'institution canonique. Mise en présence de la note de Savone, cette commission la considéra comme un document sans caractère, surpris peut-être à la religion du Saint-Père, arraché peut-être à sa captivité, et, après tout, un commencement d'arrangement, non un arrangement précis et définitif. Duvoisin, évêque de Nantes, rédacteur de l'adresse au nom de la commission, lut son travail à l'assemblée, le défendit avec chaleur, et comme il lui échappa de dire que ce projet d'adresse avait l'approbation de l'empereur, il ne réussit qu'à soulever parmi ses collègues une indignation générale. Bientôt l'assemblée indocile fut dissoute avant qu'aucune résolution eût été prise; trois évêques, ceux de Gand, de Tournai et de Troyes, furent enfermés au donjon de Vincennes ; l'archevêque de Bordeaux fut menacé du même sort, et l'on obligea ceux qui restaient à donner chacun leur suffrage en particulier. Mais la majorité, même sous cette forme (1), demeura inébranlable, y compris le cardinal Fesch, qui refusa de servir la colère de son neveu, aux dépens des droits du pape et de sa propre dignité. Nous n'avons rien autre chose à dire de cette tentative avortée du conseil impérial, ni de la seconde députation

1. Moelher, *Hist. de l'Eglise*, III, 332.

que l'on suppose chargée, de la part de ce concile, de porter ses propositions ou ses décrets. Ce qu'il y a de certain, c'est que Napoléon avait résolu d'en finir avec le pape. C'était peu pour lui que les cardinaux Doria, Roverella, de Bayanne, etc., envoyés à Savone eussent arraché au vieux pontife quelques promesses de concessions relatives à la préconisation des évêques qui n'avaient pas encore reçu leurs bulles. Il entrait dans les vues de l'empereur de rapprocher le pape de sa personne et d'achever l'œuvre de la force par l'ascendant de son autorité personnelle (1). Le 9 juin 1812, on intima au pontife l'ordre de se préparer à un nouveau voyage pour rentrer en France, et de changer d'habit pour n'être pas reconnu en chemin. Arrivé à l'hospice du Mont-Cenis, il y reçut l'Extrême-Onction, tant ses souffrances avaient augmenté; mais la nuit suivante on lui fit continuer son voyage. Le 20 juin, au matin, il s'arrêta à Fontainebleau. Ce fut là qu'on essaya de le dépouiller de son autorité spirituelle. Cependant la captivité de Fontainebleau durait depuis cinq mois, et malgré les instances des ecclésiastiques dévoués à l'empereur, la résistance aux concessions demandées était toujours la même. Tout à coup Napoléon rentre de sa campagne de Russie. Le terrible hiver de 1812 avait fait *tomber les armes des mains de ses soldats*. Il n'y a rien de plus difficile à comprendre que les leçons de l'adversité, tant qu'il reste quelque espoir de changer le cours des événements. Napoléon, au milieu des levées et des armements qu'il préparait pour prendre une éclatante revanche, apprit que les tourments dont on accablait le pape dans sa prison irritaient l'Allemagne, refroidissaient la Pologne et attristaient en France les catholiques les plus timides. Il se hâta de renouveler ses essais d'accommodement avec le captif de Fontainebleau, en lui demandant une approbation définitive et sans restriction aux propositions que les évêques lui avaient faites à Savone. Ce projet de concordat fut accompagné tantôt de promesses, de marques d'amitié et d'embrassements, tantôt d'obsessions et de menaces. Les entrevues entre le

1. *Pouvoir temporel des papes*, par Mgr Matthieu, 504.

pape et l'empereur n'ont jamais été bien connues dans leurs circonstances. Ce que l'on sait, c'est que dans la soirée du 25 janvier 1813, le pape, pressé de signer, se tourna tout agité vers les cardinaux qu'on avait introduits auprès de lui, comme pour chercher sur leurs lèvres, dans leurs yeux, un *non* qui appuyât le sien. Ce *non* ne fut prononcé par personne. Tous, au contraire, en baissant la tête ou en pliant les épaules, laissèrent clairement voir qu'il ne restait plus qu'à se résigner. Pie VII venait d'entendre, d'ailleurs, ces timides conseillers lui déclarer qu'il ne s'agissait que de simples préliminaires destinés à rester secrets, jusqu'à ce que dans le conseil des cardinaux réunis, on fût convenu de la manière de mettre à exécution ces articles provisoires. Il signa donc en donnant les marques les moins équivoques de l'oppression et de la violence dont il était victime.

Le gouvernement impérial se hâta de publier ces articles comme un arrangement définitif avec le Saint-Père. Il annonça même à toute l'Europe la conclusion du concordat signé le 25 janvier 1813, et le son des cloches mêlé au chant du *Te Deum*, dans les églises de France et d'Italie, célébra cet événement.

Pie VII, fortifié par le retour des cardinaux fidèles et surtout par la présence de son ancien ministre, le cardinal Pacca, versa des larmes abondantes à la pensée qu'il avait voulu se dépouiller en quelque sorte de son droit de suprématie sur tous les siéges de l'empire, et s'exposer par là-même à ouvrir les rangs de l'épiscopat à tous les sujets suspects ou indignes. D'accord avec les cardinaux, il écrivit de sa main une protestation contre sa propre signature, réclama contre la précipitation avec laquelle on s'était hâté de publier un concordat et des articles encore secrets, et déclara nul et sans valeur, par une lettre adressée à Napoléon, cet arrangement préliminaire de Fontainebleau. Après avoir relevé dans cette lettre tout ce que sa conscience lui reprochait d'avoir abandonné en matière ecclésiastique par ce concordat, il ajouta : « Nous ne pouvons dissimuler que notre conscience nous reproche encore de n'avoir pas fait mention dans les susdits articles de nos

droits sur les domaines de l'Église, droits que notre ministère et les serments prêtés à notre exaltation au pontificat nous obligent de maintenir, de revendiquer et de conserver. »

110. **Napoléon abdique à Fontainebleau. Pie VII rentre à Rome.** — Cependant la campagne de Russie avait été suivie d'autres désastres. Avant que l'année 1813 ne fût achevée, Napoléon, qui sentait déjà la main de Dieu, faisait des tentatives d'accommodement avec le pape. Tous les moyens d'accommodement étaient épuisés. Napoléon se décida enfin à mettre le pape en liberté. Ce fut le 23 janvier 1814 que commença le voyage qui ressemblait à un triomphe. Mais le pape n'était pas encore sorti de France, que le premier Empire était fini, et que le palais de Fontainebleau, témoin de la captivité de Pie VII, avait vu, par un retour soudain et un changement inouï, l'abdication de Napoléon. « Ce ne fut pas le seul trait de rapprochement entre des destinées si contraires. C'est de Vienne qu'était parti le décret de spoliation, c'est à Vienne que furent signés les traités qui rétablissaient le pape dans ses domaines. » Pie VII mit le pied sur la terre d'Italie et débarqua le 12 mai à Ancône. Une foule de marins, habillés uniformément, dételèrent les chevaux de sa voiture, y attachèrent des cordes de soie rouges et jaunes et traînèrent le char du pontife au milieu des cris d'allégresse.

Une dernière gloire attendait encore Pie VII (1). Après avoir triomphé, il lui restait à se venger comme se vengent quelquefois les grandes âmes et toujours les âmes saintes. Chassé de Rome pour n'avoir pas voulu y refuser asile aux ennemis de l'empereur, il y rentra pour donner asile à la famille de l'empereur proscrite de toute l'Europe ; et tandis que le conquérant mourait sur le rocher de Sainte-Hélène, on rapporte que seul parmi les souverains, son ancien prisonnier déplorait la rigueur de cette captivité lointaine, intercédait pour l'adoucir, et, dans l'opinion qu'il gardait

1. *La Révolution et l'Empire*, 383.

de lui, oubliait Savone et Fontainebleau pour ne se souvenir que du concordat et du culte rétabli.

111. Napoléon meurt à Sainte-Hélène et Pie VII dans la capitale de ses États. — Au milieu de cette vie si agitée de Napoléon, l'Église paraît avoir été pour lui d'abord un objet de respect, bientôt de défiance, enfin de jalousie tyrannique, selon la remarque du même historien : et l'on est venu à se demander, en face du rocher de Sainte-Hélène et en face de la tombe du grand homme, quelles ont pu être ses convictions religieuses ? Sans prétendre pénétrer jusqu'à ce dernier mystère du cœur qui ne se raconte pas et qui n'est connu que de Dieu seul, il est permis de dire que Napoléon avait une âme *naturellement chrétienne;* comme parle Tertullien, une âme religieuse et faite pour comprendre et sentir les grandes vérités et les beautés de la foi. Il était Corse et Italien. Sa première éducation fut très-chrétienne et très-forte, grâce à sa mère. C'est à elle, disait-il, « c'est à ses bons principes, que je dois ma fortune et tout ce que j'ai fait de bien. Elle est digne de tous les genres de vénération. Je n'hésite pas à dire que l'avenir d'un enfant dépend de sa mère (1) ! » On sait qu'il a dit de sa première communion qu'elle était le plus beau jour de sa vie. Mais ce que l'on sait moins peut-être, c'est l'élévation de ses sentiments et le zèle chrétien dont il était animé dans les années de sa première jeunesse, ainsi que l'a témoigné le cardinal Fesch (2). Pourquoi ne pas attribuer, au moins en grande partie, à ces convictions anciennes et sincères, la restauration du culte catholique en France par le premier consul? Cette foi pouvait être vraie sans être complète, et surtout sans être bien en harmonie avec les actions ou les paroles qui la démentaient, lorsque les préjugés, la politique ou les passions l'obscurcissaient sans l'éteindre. Après avoir entretenu sur des sujets religieux les deux prêtres qui venaient d'arriver à Sainte-Hélène vers la fin de 1819, Na-

1. *Sentiments de Napoléon* Ier *sur le christianisme,* par de Beauterne, 57.

2. Ibid., *Sentiments de Napoleon* Ier, p. 17.

poléon disait: « Je reconnais bien mon oncle Fesch au choix de ces deux prêtres. Il me fallait un prêtre savant avec lequel je pusse discourir des dogmes du christianisme. Certes, il ne m'aurait pas rendu plus *croyant en Dieu* que je ne le suis ; mais il m'aurait *édifié peut-être* sur quelques points importants de la croyance chrétienne. Il est si doux d'approcher de la tombe avec la croyance absolue des catholiques. »

Malgré le doute que plusieurs historiens ont paru émettre sur la mort chrétienne de Napoléon, il reste établi par le témoignage de ceux qui l'ont assisté à ses derniers moments, et en particulier de l'abbé Vignali, que cet espoir n'a pas été déçu. Nous voulons alléguer en particulier l'autorité de Mgr l'évêque d'Ajaccio, résumant ainsi ce que des témoins dignes de foi lui ont raconté (1): « Après avoir rappelé un mot bien connu de Napoléon au général Bertrand, fidèle compagnon de ses malheurs, mais qui affectait de douter de la divinité de Jésus-Christ démontrée avec feu par l'empereur : « J'ai eu tort de vous faire général, » le prélat décrit cette lutte suprême où la religion remporte sur l'illustre conquérant un de ses plus éclatants triomphes : « Aux approches de la mort, il dirige lui-même son aumônier dans les apprêts des derniers secours de la religion qu'il avait demandés et qu'il reçoit avec la foi et la confiance d'un parfait chrétien, justifiant ainsi de la manière la plus authentique ce qu'il a écrit en tête de son testament, dans cet acte suprême, où l'homme en face de l'éternité n'a aucun intérêt à se mentir à lui-même ni à mentir aux autres : « Je meurs dans le sein de l'Église catholique, apostolique, romaine. » La dissimulation et la duplicité ne pouvaient d'ailleurs s'allier avec un tempérament et un caractère tel que le sien. Nul n'a été mieux renseigné que nous, sur les dernières années du captif de Sainte-Hélène. »

« Nous nous trouvions à Rome, pour y suivre un cours de hautes études, lorsque la plupart des compagnons de son

1. *Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire*, 1865, p 12.

exil y arrivaient. Nous vous laissons à penser avec quel intérêt et quelle avidité, dans notre double qualité de prêtre et de Corse, nous les interrogions sur celui qui occupait une si large place dans nos souvenirs du jeune âge. C'est de leur bouche que nous avons recueilli les plus consolants témoignages de la religion de Napoléon Ier. Nous faisions de leurs récits l'aliment quotidien de nos conversations avec nos condisciples et compatriotes. »

Un autre témoignage, que l'on peut joindre à celui de Mgr Casanelli, est tiré d'une lettre, écrite à son successeur, par M. le chanoine Modeste Rongiconi, en date du 25 mai 1868. Ce digne membre du chapitre d'Ajaccio déclare avoir connu M. l'abbé Vignali, aumônier de l'empereur à Sainte-Hélène, lors de son retour en Europe, mais particulièrement à Paris, en 1828, où il passe plusieurs mois avec lui. En de fréquents entretiens, qui roulaient sur les derniers moments de l'auguste captif, l'abbé Vignali a répété plus d'une fois les mêmes paroles, qui sont restées gravées dans la mémoire de son interlocuteur ; que le captif de Sainte-Hélène n'avait pas attendu les dernières extrémités, pour se préparer, en chrétien, au passage du temps à l'éternité: « Dix jours avant de rendre son dernier soupir, il se disposa au sacrement de Pénitence, et le troisième jour avant son décès, il voulut recevoir le saint Viatique et l'Extrême-Onction. M. l'abbé Vignali me disait avec la franchise qui le caractérisait, ajoute son confident, que n'ayant pas exercé le saint ministère, il se trouvait parfois embarrassé : mais que l'empereur le dirigeait, comme s'il eût fait le curé. Pas une parole, pas un regard qui ne fût un acte d'amour, un acte d'espérance. »

Pendant les années de la captivité de Sainte-Hélène, Pie VII n'oublia point, au milieu des splendeurs de Rome, le souverain déchu qui achevait tristement sur un rocher désert les rêves de sa gloire. Il lui envoya sa bénédiction en 1821, et entoura son lit de mort de toutes les espérances du pardon éternel. Pie VII allait atteindre les années de Pierre quand une chute accéléra sa fin. Le 19 juillet 1823, de graves symptômes se déclarèrent. Le pape prononça

vaguement dans le délire de la fièvre les noms de *Savone* et de *Fontainebleau*. Il traîna quelques semaines ; à la fin sa voix s'altéra, mais au son de certaines paroles latines on reconnaissait qu'il priait encore. Peu d'instants avant sa mort, un ecclésiastique lui ayant adressé la parole en l'appelant *Votre Sainteté* : « Quoi ! Sainteté, dit-il en soupirant, mais je ne suis qu'un pauvre pécheur ! » Sa mort arriva le 20 août. Il était âgé de quatre-vingt-un ans ; il en avait régné vingt-trois et cinq mois. A peine rétabli sur le trône pontifical, il rétablit aussi la compagnie de Jésus : le souvenir de sa patience et de sa mansuétude demeure comme un doux parfum dans l'Église (1).

CHAPITRE V.

Situation de l'Eglise d'Orient. — Le schisme grec et les sectes protestantes. — Le schisme gréco-russe dans la période moderne (2).

> « Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, Spiritum non habentes.. » (Jud. epist., 19).

112. **Les épreuves de l'Église d'Occident et de l'Église d'Orient.** — Les épreuves de l'Église d'Occident ne sauraient nous faire oublier le terrible châtiment infligé aux Grecs et les humiliations de l'Église d'Orient. Au moment où venait de s'écrouler Constantinople sous les

1. *Pouvoir temporel des papes.* — *Histoire de l'Eglise et des papes*, déjà cités.

2. Auteurs à consulter : *Question d'Orient au seizième siècle* (*Corr.*, t. XXIV, 2e série, p. 583, juillet 1860). — M. Le Quien : *Oriens christianus.* — Heineccius, *Tableau de l'ancienne et de la nouvelle Eglise grecque.* — B.-J. Schmitt, *Histoire de la nouvelle Eglise grecque et de l'Eglise russe.* — Léo Allatius, déjà cité. — *Ami de la religion.* nouv. série, 1181, p. 750. — Eugène Veuillot, *l'Eglise et le schisme en Orient.* — De Maistre, *Du Pape.* — *L'Eglise schismatique russe*, par le P. Theiner.

coups de Mahomet II, le destructeur du Bas-Empire, on se demande avec une sollicitude mêlée d'une fraternelle compassion ce que devint cette partie autrefois si florissante de l'Église du Christ, la succession des Athanase, des Grégoire, des Basile, des Chrysostome et des Jean Damascène. L'Église orientale n'aurait-elle prolongé sa triste et douloureuse agonie, sous le joug de ses empereurs, que pour s'éteindre avec eux sous la barbarie des Turcs, ou pour gémir et ramper plus servilement encore sous le cimeterre ottoman? Depuis le jour où les Grecs avaient secoué la douce autorité du pape pour se ranger sous la loi d'un patriarche *œcuménique,* ou plutôt sous la loi de leurs empereurs, ils n'avaient rencontré que des maîtres ignorants et absolus qui confondaient le régime ecclésiastique avec les affaires de leur propre gouvernement. Les tentatives d'union n'avaient pas manqué pour rattacher à leur véritable chef ces membres rompus et disloqués. Mais aucun lien ne fut durable, et le plus solennel de tous, renoué à Florence, céda, comme les autres, à cette haine instinctive qui armait les Grecs contre les Latins et qui leur faisait confondre la cause de leur schisme avec celle de leur nationalité. Le concile de Florence n'avait fait que cicatriser et couvrir une plaie invétérée qui saigna de nouveau. Le châtiment visible de tant d'infidélités ne se fit pas attendre. Byzance schismatique fut envahie par les barbares, ainsi que l'avait été Rome enivrée du sang des martyrs; mais sous une pression pareille et sous l'empire d'événements politiques qui semblaient analogues, le résultat fut bien différent. Il y avait dans Rome chrétienne, et dans le sang même des martyrs qui la protégeaient, une séve et une abondance de vie nouvelle qui devait, avec le temps, infiltrer la civilisation du cœur et du foyer du catholicisme dans les différents États de l'Europe entière, et faire fléchir les envahisseurs sous l'influence de la foi romaine, tandis que dans la vieille Constantinople et dans l'Empire abâtardi, on ne rencontrait qu'une sève épuisée, un peuple sans consistance et des idées sans force, parce qu'elles n'étaient pas inspirées ni soutenues par l'enseignement de la chaire de Pierre. Ce défaut

d'unité, qui fut la ruine du Bas-Empire, nous donne la clef de toute l'histoire et de l'immense contraste des deux Églises, surtout à la fin du moyen âge et dans cette nouvelle période qui suit le concile de Florence.

113. **Chevaliers de Rhodes et de Malte. Principe d'unité, force de l'Église d'Occident : Victoire de Lépante.** — I. Nous avons parlé plus d'une fois de l'isolement de l'Église grecque, réduite à ses propres forces et s'abandonnant elle-même sans défense à l'ennemi qui assiégeait ses portes, en même temps qu'elle s'épuisait à l'intérieur par de vaines disputes. Il nous serait facile de montrer une fois de plus, dans l'union des forces de l'Occident, le rempart protecteur qui pouvait seul arrêter l'invasion musulmane.

L'histoire des chevaliers de Rhodes et de Malte fournit une preuve remarquable de ce principe de résistance et de vitalité qui survit au temps des croisades, et qui communique à un ordre religieux militaire assez d'énergie pour tenir en échec les plus grandes armées de l'Islam.

Lorsque le sultan d'Égypte, Saladin, eut pris Jérusalem, comme nous l'avons vu en 1187, l'hôpital de Saint-Jean, confié aux chevaliers de ce nom, tomba entre les mains du vainqueur, avec le reste de la ville. Il permit toutefois aux frères hospitaliers, qui étaient présents, de demeurer auprès des malades. Les autres conservèrent leur institution primitive et leur esprit militaire ; on les trouve établis un siècle après, en 1285, à Limossa, dans l'île de Chypre, sous la conduite du grand maître *Jean de Villiers* ; et bientôt ils parvinrent à se créer une puissance maritime qui devint menaçante pour l'Égypte. Ils luttèrent contre le sultan des Mamelouks avec avantage, et les chrétiens reconquirent la majeure partie de la Syrie. La protection du pape ne faisait pas défaut à ces vaillants guerriers, qui profitèrent d'un conflit élevé dans l'île de Rhodes, avec l'empire grec, pour s'emparer de la capitale et même du pays entier, en 1310. Ils prirent le nom de leur conquête et gardèrent la possession de Rhodes, jusqu'en 1522. Leur grand maître, *de Villaret*, s'était emparé de cette nouvelle résidence par un assaut

mémorable, où il eut besoin de toute la valeur de ses chevaliers. *Philippe de Villiers de l'Isle-Adam*, le défenseur de Rhodes, dans un siége plus mémorable encore, ne quitta cette ville, au mois de décembre, qu'après avoir tenu, pendant six mois entiers, contre une flotte de 400 voiles, montée par près de 200,000 soldats ; le grand maître n'avait que 600 chevaliers, et 4,500 mercenaires. Lorsque la ville fut réduite en un monceau de cendres, Philippe de Villiers, toujours debout sur ces héroïques débris, faisait encore trembler Mustapha, le général en chef de Soliman II, dit le Magnifique. Il obtint une capitulation honorable en vertu de laquelle les chevaliers avaient douze jours pour quitter librement Rhodes, avec leurs armes, même avec celles de l'arsenal, avec les reliques et les vases sacrés de leur église, les archives et toutes leurs possessions mobilières (1).

Il y avait quarante-trois ans que les chevaliers, chassés de Rhodes par Soliman II, étaient venus s'établir dans l'île de Malte, cédée à ces nobles réfugiés par la couronne d'Aragon. L'enlèvement, sous les murs de Constantinople, d'un riche galion turc, dont la cargaison valait plus de 80,000 ducats, et que vingt canons et deux cents janissaires n'avaient pu défendre, fit souvenir le sultan de la présence de ses anciens ennemis ; sa colère éclata : le même Soliman II, excité par les clameurs du chef des eunuques, voulut signaler ses derniers jours par la conquête de Malte, comme celle de Rhodes avait marqué le commencement de son règne. Le 18 mai 1565, Jean de la Valette, le grand maître, qui avait transformé en une citadelle formidable le rocher aride qu'on lui avait donné, aperçut en vue de l'île de Malte cent quatre-vingts galères au pavillon turc et un grand nombre de transports, portant environ trente mille hommes de bonnes troupes, dont six mille janissaires, formés dès leur première jeunesse au métier des armes. Soixante-trois bouches à feu de la flotte turque formaient alors

1. *Hist. des chevaliers*, etc., par l'abbé de Vertot, III, 260. — Cf. Müller, *Le dernier grand maître de Rhodes*. — *Siége de Malte par les Turcs, en* 1565, par Richild Grivel. *Correspondant*, t. XVI, nouvelle série, p. 271.

un immense parc d'artillerie de siége, où les plus petits canons projetaient des boulets de 56, et les plus grands, appelés *basilics*, lançaient des projectiles de marbre de 112 livres. Mustapha-Pacha pour l'armée, Piali pour la flotte, se partageaient la direction des opérations militaires.

Le grand maître avait déjà pris ses mesures dans la prévoyance d'une attaque et d'un investissement de toute la ville. Il avait rappelé ses chevaliers dispersés en Europe, formé des milices maltaises, recruté des soldats en Espagne et en Italie, et fait venir de Sicile des vivres et des munitions de guerre. Le nombre des chevaliers s'élevait de six à sept cents, et leur réunion aux divers corps étrangers pouvait atteindre un effectif de neuf mille combattants. L'isolement du fort Saint-Elme, que le bras de mer du grand port séparait de la place principale, l'exiguité de ses logements et l'état médiocre de ses revêtements inspiraient des inquiétudes qui n'étaient que trop fondées. Sa garnison, ordinairement limitée à une soixantaine d'hommes, fut augmentée d'une soixantaine de membres de l'ordre, sous la conduite du bailli de Négrepont, ainsi que de deux compagnies de levées étrangères, sous un officier espagnol du nom de La Cerda. Trente bouches à feu, la plupart battant du côté de la terre, garnissaient ses bastions. Mais la meilleure préparation au combat était dans le courage et la foi de tous ces chevaliers qui, après s'être dévotement confessés, dit l'historien de l'ordre, reçurent la communion générale, et renouvelèrent solennellement leurs vœux ; c'est ainsi qu'ils attendaient l'approche de l'ennemi.

Le siége de Malte dura plus de quatre mois, pendant lesquels Jean de la Valette et ses soldats, abandonnés à leurs propres forces, ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes, et déployèrent une énergie surhumaine pour repousser les assauts et porter la mort dans les rangs des Turcs, au milieu des attaques les plus furieuses. Le fort Saint-Elme, malgré le désavantage de sa position, occupa les Turcs un mois entier, et ne tomba qu'avec le dernier de ses défenseurs, qui surent aussi bien recevoir la mort que la donner, après s'être munis encore une fois du pain des forts et

s'être embrassés d'un dernier adieu. L'héroïque grand maître inspirait tous ces nobles courages et n'avait qu'un mot pour soutenir ses frères : « Puis-je, à soixante-et-onze ans, mourir d'une mort plus glorieuse que de succomber avec mes frères, au service de Dieu et pour la défense de notre sainte religion? » Le fanatisme turc, avec ses nombreuses phalanges, se brisa contre l'intrépidité du vieillard. Plus de vingt mille hommes des troupes ottomanes succombèrent devant les murailles de la citadelle, et la délivrance vint au bout des quatre mois avec la flotte tardive de don Garcia de Tolède : cette flotte, montée par les troupes de Philippe II, entra dans le grand port, le 13 septembre, au son de l'artillerie des assiégés, portant à son pavillon d'amiral le signe sacré, un crucifix, emblème de la guerre sainte.

L'échec de Soliman II devant Malte fut comme le premier temps d'arrêt des armes ottomanes dans la Méditerranée. Plus de deux cents chevaliers, deux mille cinq cents soldats et au delà de sept mille Maltais, de tout âge et de tout sexe, avaient payé de leur sang la victoire de l'Ordre. Mais la grandeur du succès compensait la grandeur des pertes, et la possession de ce rocher stérile devait assurer aux puissances chrétiennes de l'Occident la liberté des mers. La Valette donna tous ses soins à relever de suite les remparts; et le pape saint Pie V commanda qu'on y travaillât sans discontinuer, même les jours de fête, car il y allait du salut de la chrétienté. La mort de Soliman suivit de près la levée du siége. Le 21 août 1568, Jean de la Valette rendait sa grande âme à Dieu.

Saint Pie V continua la lutte : il envoya des légats aux rois d'Espagne, de Portugal, de France, de Pologne, à l'empereur d'Allemagne et au souverain de Moscou, pour former une coalition de toute l'Europe contre les Turcs, qui menaçaient la terre et les mers. Philippe II et les princes d'Italie, répondant seuls à la voix du pontife, équipèrent une flotte, et marchèrent au devant de Sélim II, successeur de Soliman et héritier de sa haine contre le nom chrétien. Don Juan d'Autriche, le généralissime des armées catho-

liques, reçut du cardinal de Granvelle un étendard béni par le pape, et le gage de tant de prières, qui secondèrent, mieux que le souffle des vents, la course des galères vénitiennes et espagnoles qu'il conduisait (16 septembre 1571). Il rencontra les Turcs dans le golfe de Lépante et non loin d'Actium, qui avait déjà décidé du sort de l'Empire. Les Turcs perdirent plus de trente mille hommes, et leur flotte entière. Pie V, à genoux dans son oratoire, eut à l'heure même, révélation du triomphe. En reconnaissance de cette victoire, remportée le 7 octobre, Pie V voulut établir, le premier dimanche de ce mois, la fête du Rosaire en l'honneur de Marie, et ajouter aux litanies de la Sainte Vierge cette invocation : *Auxilium christianorum, ora pro nobis.*

114. **Faiblesse de l'Église et de l'Empire d'Orient, séparés de Rome: état servile du clergé et du peuple.** — 1° Après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, l'Église grecque se vit tolérée par Mahomet II, qui ne pouvait songer, à raison du nombre des chrétiens, à l'abolition d'un culte répandu dans tous les lieux de son Empire. Le sultan fit donc chercher le patriarche, afin d'agir par l'intermédiaire du chef de la religion sur une immense partie de ses sujets dont il ignorait la langue, les mœurs et les coutumes. Mais, informé que le patriarche était mort depuis environ un an, il ordonna que les chrétiens en choisissent un autre d'après leurs propres coutumes, et qu'on le lui présentât. Le clergé et le peuple de Constantinople eurent alors recours à Georges Scholarius, homme très-instruit, devenu surtout recommandable depuis le concile de Florence, où il avait énergiquement soutenu de vive voix et par écrit la réunion des Eglises. Scholarius donna une nouvelle preuve de sa vertu et de son mérite, en refusant l'honneur qu'on lui faisait et la charge périlleuse et difficile qu'on voulait lui imposer. Il ne céda qu'aux prières et aux instances et prit le nom de Gennadius, après son ordination. La cérémonie de l'installation fut présidée par le sultan, à défaut de l'empereur, et ne fut dépourvue ni de la pompe ni de l'ancien appareil propre à frapper les yeux de la na-

tion et de tous ses coréligionnaires, dont le patriarche était déclaré le chef.

Gennadius, malgré ses vieilles sympathies pour Rome, se garda bien de demander sa confirmation au pape, et ne fit point entrer dans l'exposé des doctrines et des règles de la religion chrétienne l'article de la suprématie occidentale, par une mesure de haute prudence que les circonstances actuelles et la conservation de l'Église grecque semblaient légitimer à ses yeux. Les quatre successeurs immédiats de Gennadius, c'est-à-dire les patriarches Isidore, Sophronius, Joseph et Marcus, suivirent les traces de leur premier modèle Gennadius et furent comme lui la consolation et le soutien de la foi en péril dans l'empire ottoman (1).

Après eux, vers l'an 1467 le siége de Constantinople devint entièrement vénal. Un simple moine de Trapezonde, nommé Syméon, usa de simonie ouverte pour acheter la dignité de patriarche. Ce scélérat, dit le grec Pitzipios, avait dans la cour du sultan quelques amis de ses compatriotes, qui s'étaient faits musulmans depuis la prise de Constantinople : en s'aidant de leur concours, il parvint à se faire adjuger le siége patriarcal, moyennant l'offrande d'un tribut annuel de mille ducats, qu'il s'engageait à payer au gouvernement turc, au lieu de recevoir une pension du trésor public, comme avaient fait ses prédécesseurs. Mais l'année suivante, Denyz, évêque de Philippopolis, jouissant de la protection de la mère du sultan, couvrit l'enchère, porta le tribut à 2,000 ducats, et fit chasser ou déposer le premier simoniaque, pour prendre sa place. Un servien, nommé Raphaël, homme vulgaire et ivrogne, qui passait sa vie dans les cabarets et sur les places publiques, trouva le moyen de se faire accepter, à son tour, en ajoutant simplement à la somme annuelle de 2,000 ducats, un cadeau de 500 ducats payable une fois à chaque nouvelle nomination. Il l'emporta sur Denyz, et fut intronisé sur le siége patriarcal de Constantinople. Le tribut annuel, fixé à 2,000 ducats, accompagné du présent d'élection, monta bientôt à 3,000; et ces

1. Pitzipios, *Eglise orient.*, II[e] partie, 72.

loups, revêtus de la peau des brebis, se changèrent même, ajoute notre historien, en autant de vampires, qui suçaient le sang des malheureux chrétiens, c'est-à-dire épuisaient toutes les ressources du troupeau, afin de solder la taxe qu'ils s'étaient imposée à eux-mêmes. Encore ne faut-il rien dire des différentes annexes de la somme principale,ou, si l'on veut, d'une autre somme plus ou moins considérable, que les intringants payaient aux puissants du jour, aux eunuques du palais, aux femmes favorites, aux janissaires, aux banquiers juifs en crédit près des Turcs, aux domestiques des grands, et à tous les instruments de leur propre élévation.

La décadence et la chute morale du clergé grec, conséquence naturelle de son éloignement du centre de vie et d'unité, ne date proprement que de l'année 1467, (1) où la simonie intronisée mit si effrontément les dignités ecclésiastiques à l'enchère, que le sultan lui-même, en remplissant ses coffres, prit à dégoût ces marchés honteux et cupides, et se reposa sur le grand vizir de la cérémonie de l'installation, pour ne plus se donner le triste spectacle de tant d'âmes vénales, qui rampaient à ses pieds. Proposé par les douze archevêques les plus rapprochés de C. P., réunis eux-mêmes sous la présidence d'un grec au service du sultan, le patriarche élu devait être amené au sérail durant une séance du divan, recevoir un vêtement d'honneur, de soie blanche, brodé d'or, un cheval blanc, et un bâton garni d'un pommeau d'ivoire. Enfin il s'efforçait de se maintenir sur ce siége acheté à grand prix par les moyens qui l'y avaient fait monter, trop heureux jusqu'au jour envié d'une mort paisible, s'il évitait l'exil, la cession volontaire ou la résignation forcée, peut-être le cordon fatal. Ainsi de 1453 jusqu'en 1703, pendant un intervalle de 250 ans, les Grecs schismatiques de C. P. ont vu, dit Rorhbacher (2), sous le sabre du grand Turc, quatre-vingt huit mutations ou successions de leur patriarche, ce qui fait l'un dans l'autre,

1. Pitzipios, III[e] partie, 82.
2. XXV, 635.

deux ans, dix mois et quelques jours pour chaque pontificat. Quelques-uns de ces pontifes ont été faits, défaits et refaits jusqu'à cinq, six fois et plus, suivant le bon plaisir du Sultan et de ses proches, qui le déposaient, rétablissaient, étranglaient même, tantôt par pur caprice, tantôt selon que les partis rivaux offraient plus d'argent l'un que l'autre. Ainsi Jérémie II, de 1572 à 1585, fut déposé et rétabli trois fois, ce qui fait six mutations pour un seul, en l'espace de treize ans. Un des successeurs de Jérémie, Cyrille Lucar, de 1621 à 1637, fut rétabli et déposé jusqu'à cinq fois. Telle était la situation avilie, mobile et précaire du patriarcat de Constantinople, vers le temps dont nous parlons, et l'idée que nous pouvons nous faire de cette servitude dégradante n'égale point encore la réalité. Comme on tenait à garder, au moins extérieurement, et à respecter par des motifs politiques, la forme et le simulacre de l'antique Eglise grecque, on laissa subsister à côté du patriarcat de C. P. ceux d'Alexandrie (au Caire), d'Antioche (à Damas) et de Jérusalem qui relevaient du premier. Les archevêques et les métropolitains étaient élus par le patriarche de Jérusalem et son synode, confirmés par la Porte, et les évêques élus par les archevêques. Le comble de la dégradation joint à la simonie fut dans l'ignoble appui que les membres du clergé ne se firent pas scrupule de mendier auprès de la milice des janissaires, en fraternisant avec elle et en se faisant incorporer dans la compagnie de ces soldats, destinés dans le principe à la garde du trône et à la défense des frontières, et par la suite rendus si redoutables aux sultans eux-mêmes. Plusieurs évêques, en effet, s'inscrivaient sur ces rôles et y faisaient enregistrer aussi leurs gens et leurs domestiques affidés. De ces cadres, si l'on peut parler ainsi, sortaient et sortent encore aujourd'hui presque tous les évêques, archevêques et patriarches qui doivent gouverner cette infortunée Église orientale. Mais ce qui est plus révoltant encore, c'est que ces méprisables rebuts de la société chrétienne se vantaient en outre d'être inscrits dans tel *ortas* ou compagnie et d'en porter les stigmates sur le corps même, après leur ordination et après la destruction des janissaires. Mais

que devenait le peuple sous le joug de ce clergé apostat, joug plus dur encore ou si l'on veut plus irrémédiable que celui du Croissant (1) ?

2° Le peuple, victime de ses propres illusions, se laissait égarer par des guides aveugles et par tous les prétextes qu'on cherchait à lui alléguer à défaut de raisons: C'était 1° la disposition antipathique que les Turcs de cette époque nourrissaient contre les chrétiens de l'Europe civilisée et surtout contre les papes; et l'on présentait toute idée de rapprochement avec les Francs et l'Église de Rome, comme propre à éveiller les soupçons d'un conquérant jaloux et capable de provoquer une terrible vengeance et une dernière extermination de la part d'un maître susceptible et cruel. Le clergé de Constantinople fit donc valoir auprès du peuple cet argument politique, afin de maintenir la séparation des chrétiens d'Orient, de ceux de l'Occident et de l'Église de Rome. Le peuple, de son côté, toujours ignorant et crédule, se montrait d'autant plus facile à séduire, qu'il était lui-même plus accessible aux vieux préjugés nationaux, et aux jalousies politiques et littéraires, qui avaient suivi de tout temps la division entre les Grecs et les Romains. La rivalité de patriotisme, l'opposition des mœurs et les rancunes de caractère étaient ainsi exploitées au dépens du bien commun de l'Église. 2° La calomnie contre les papes et l'Église romaine, accompagnée d'injures et soutenue par des libelles diffamatoires, entretenait cette antipathie contre les Occidentaux. Le clergé grec ne manquait pas de rappeler au peuples les actes hostiles et les désordres des croisés, et confondant malicieusement les vexations de ceux-ci avec la conduite des chefs de l'Église, il en attribuait aux papes toute la responsabilité. En vain les pages de l'histoire démontraient les nobles intentions des pontifes, tels qu'Innocent III et ses successeurs, qui avaient tout fait pour empêcher la chute de l'Empire byzantin, et avaient travaillé longtemps ensuite à le rétablir. L'oubli des réclamations en faveur des Grecs et de tous les grands actes de la papauté

1. Pitzipios, *Ibid.*, 88, IIIe partie.

était une ingratitude de plus et mettait le comble à l'injustice. Le clergé de Constantinople n'a pas même rougi d'attribuer à celui de Rome ses propres dépravations, et de présenter au peuple, en des livres réimprimés au siècle passé, et même en 1841, la loi du célibat ecclésiastique, en Occident, comme ouvrant la porte à tous les désordres, de l'aveu prétendu des Latins eux-mêmes. La personne du chef suprême de l'Église est devenue le point de mire des attaques de ce clergé dépravé, qui ne s'est pas contenté de rédiger des libelles contre le Pape, avec les expressions les plus injurieuses et souvent intraduisibles ; il est même arrivé que pour donner plus d'autorité à ces calomnies près d'un peuple ignorant, le clergé lui-même, qui n'est guère plus instruit, n'a pas craint d'insérer toutes ces horreurs, dit le grec Pitzipios, dans les Livres sacrés de l'Église, en forme de commentaires, ou explications des canons, des traditions et des coutumes de l'Eglise. 3° Enfin la persécution excitée par le clergé grec contre les Latins, qui habitaient l'Empire ottoman, achevait d'élever un mur de séparation entre les deux Églises, même au sein des populations orientales. Pour empêcher les chrétiens du rite oriental de s'éclairer et de s'instruire sur tout ce qu'on leur débitait au sujet de Rome, de son clergé, de ses usages et de sa conduite, le clergé de Constantinople leur défendit toute communication avec les Latins répandus dans l'Empire, et surtout avec ceux de l'Europe civilisée. Il menaçait de punir sévèrement et de dénoncer au gouvernement turc, comme complice des Francs, tout chrétien qui aurait enfreint cette interdiction. Il exécuta cette infâme menace en plusieurs circonstances ; il poussa même l'effronterie jusqu'à traiter d'excommuniés ceux des Orientaux qui, dans la vue de s'instruire, ou de traiter leurs affaires commerciales, voyageaient ou séjournaient dans la partie de l'Europe attachée à l'Église romaine. Il empêchait aussi qu'on enseignât dans les écoles les langues européennes, et même jusqu'aux sciences physico-mathématiques, comme on le voit par un certain Athanase de l'île de Paros, soi-disant théologien de l'Église de Constantinople, qui retranche de son collége de Chios,

sinon de sa communion, le mathématicien Jean Zelepi, parce qu'il avait étudié en Italie. D'un autre côté, ce clergé étant en relations intimes avec les Musulmans, persécutait continuellement les Latins qui s'étaient naturalisés et fixés en Turquie. Enfin cette haine violente et implacable, nourrie depuis tant de siècles contre les Latins, était donnée en preuve de l'hérésie des Occidentaux, et dispensait de tout autre argument. Mais le moyen le plus efficace pour consolider le schisme fut de persuader au peuple que la séparation actuelle des deux Eglises n'était que la continuation de celle qui s'était opérée sous Michel Cérulaire, et un retour vers le passé (1).

Tels étaient et sont encore les ressorts et les moyens mis en jeu pour river les fers du peuple grec à la domination de son clergé et au joug des maîtres de Byzance.

115. **Situation d'une partie de l'Église grecque, unie à la Chaire de Pierre. Accord perpétuel de ces membres avec leur chef, en Orient et en Occident.** — Opposerons-nous à ce tableau de la Grèce schismatique un autre tableau plus consolant de la Grèce romaine qui ne cessa jamais d'attirer les regards du père commun des fidèles ? Car même à l'époque désastreuse qui suivit la conquête, Rome ne cessa point de tendre la main à ces Églises lointaines et à tous ceux qui demeurèrent fidèles à son amitié et à l'union de Florence. Leo Allatius, qui vivait au dix-septième siècle, le plus savant et le plus érudit des Grecs, composa son principal ouvrage intitulé : *Du consentement perpétuel de l'Église occidentale et orientale,* dans le but de montrer que le vrai catholicisme et l'unité romaine avaient toujours eu de nombreux représentants dans la Grèce (2). Les pontifes romains, de leur côté, ne négligèrent rien en tout temps pour venir en aide à la foi des Grecs et pour réunir au jour de leur naufrage leurs débris épars. Ce n'était plus le temps des croisades, où la voix de Pierre pouvait exciter les nations, organiser des armées et

1. Pitzipios, *Église orientale,* IIIe partie, ch. IIe.
2. Rorhbacher, t. XXV, 641.

lancer sur l'Orient d'innombrables phalanges, obéissant à une impulsion surhumaine. L'autorité du chef des chrétiens avait perdu de son prestige, depuis surtout que des mains sacriléges avaient traîné la tiare dans la boue, et brisé le seul frein qui, pendant des siècles entiers, avait contenu l'Europe. Le seizième siècle avait mis tout l'Occident en feu, et au milieu des guerres civiles ou des luttes violentes de la pensée, le cri d'alarme jeté par saint Pie V pouvait à peine se faire entendre de quelques intrépides soldats et avait besoin du Ciel pour opposer aux envahissements des Turcs la brillante et miraculeuse victoire de Lépante. Ainsi, ne soyons pas surpris de ce que les Latins, retenus par la présence d'un ennemi domestique, n'avaient pu offrir aux Grecs fugitifs que la sympathie de leur foi et le propre don d'une hospitalité généreuse. Les papes surtout ne faillirent jamais envers une nation captive et opprimée à leur mission conciliatrice. Vers 1521 Léon X et Clément VII, dans une affaire litigieuse entre les monastères grecs et latins, ordonnèrent que les Grecs suivraient leurs rites paternels et que leurs religieux auraient les mêmes priviléges que les Latins. Grégoire XIII envoya aux habitants de Chypre de l'argent et des vivres, racheta leurs captifs à ses frais et procura des dots à leurs filles. Touchés de tant de bienveillance, plusieurs évêques de Thessalie et de Morée conçurent une grande affection pour le nom latin, surtout le patriarche Jérémie, qui pendant son deuxième pontificat se montra uni à l'Eglise romaine de 1580 à 1583. Ce fut encore Grégoire XIII qui fonda dans Rome même le collége grec dédié à saint Athanase avec des revenus convenables. Il en sortit plusieurs personnages illustres par leur doctrine et par leur piété, entre autres Nicolas Alemanni, Arcadius et Léon Allatius dont nous avons parlé. On voit par ses écrits que l'Eglise de saint Chrysostome comptait encore quelques membres fidèles en communion avec Rome et que le siége lui-même de C.-P. se rattachait à Rome, au moins par intervalles (1).

1. *Les Églises orientales unies. Études religieuses*, XIII, 698.

116. Relations entre l'Église schismatique grecque et les sectes protestantes. — II. Si nous examinons maintenant les diverses relations qui s'établirent entre l'Église grecque et les sectes protestantes, nous verrons le triomphe de la doctrine catholique qui trouve un nouvel appui en Orient en dépit du schisme et du besoin plus pressant que jamais de faire cause commune avec les ennemis de Rome. Il semble, en effet, que l'occasion était favorable pour faire brèche à la vieille foi et opérer une scission plus profonde avec la chaire de Pierre, les circonstances du XVIe siècle invitaient à un mutuel rapprochement les partisans de Photius et ceux de Luther à moins que la diversité des croyances ne demeurât comme une barrière infranchissable entre ceux qui s'accordaient si bien à déprimer ou à détruire l'autorité du pape. Or, c'est là ce qui apparut dans les tentatives de réunion, pour mieux confirmer aux yeux de l'univers l'infaillible et l'invariable orthodoxie de l'Église romaine.

Les bruits des révolutions religieuses qui agitaient l'Europe avaient franchi les limites du Bosphore. La curiosité des Grecs fut naturellement éveillée par ce beau mot de réforme, dont le point de départ était la séparation d'avec l'Eglise de Rome. En 1555, le patriarche de C. P., Josaphat II, envoya le diacre Démétrius à Wittemberg, pour s'y instruire aux sources mêmes du protestantisme. Le poli et lettré Mélanchton lui remit une traduction grecque de la confession d'Augsbourg et un message rédigé en forme d'épître, plein d'avances pour le patriarche, dans laquelle il félicitait l'Église d'Orient de s'être conservée au milieu des plus cruels ennemis du christianisme, et où il faisait une gloire aux protestants d'être restés fidèles à l'Écriture sainte, à la doctrine des Pères de l'Église grecque, Athanase, Basile, Grégoire, etc. Le rusé patriarche ne fut pas dupe de ces innocentes protestations. Il se tint sur la réserve et ne répondit pas. La chose en resta là jusqu'en 1574 où quelques théologiens de Tubingue, Jacques Andréa et Prusius, entamèrent une correspondance avec le patriarche Jérémie II. Celui-ci, parfaitement instruit des erreurs protestantes, fit

une réponse célèbre dans laquelle, sauf la procession du Saint-Esprit, il se montra entièrement d'accord avec les catholiques contre les Luthériens et les Calvinistes. Il repousse la justification par la foi seule et exige les bonnes œuvres; il établit au long sept sacrements, enseigne la présence réelle et veut que le pénitent confesse absolument au prêtre, en détail, les péchés dont il se souvient. Il proclame le libre arbitre, la prière pour les morts, la vénération et l'invocation des saints, le mérite de la vie religieuse, enfin les traditions des Pères de l'Église. Les théologiens de Tubingue répliquèrent et s'attirèrent de nouvelles déclarations très-précises sur les points controversés. Enfin, ceux de Wittemberg voulurent se mêler à la querelle en 1580. Mais toutes ses négociations n'aboutirent qu'à une rupture ouverte entre l'Église grecque et protestante et au triomphe manifeste de la foi catholique qui avait persévéré presque inacte en Orient.

Jérémie II avait attesté sa foi et celle de ses peuples. Cyrille Lucar, un de ses successeurs, espèce d'aventurier, infesté de l'hérésie calvinienne, fit éclater par une autre voie la même persistance dans la vraie doctrine, défendue contre lui par tous les évêques et tous les fidèles. Dans les actes du concile tenu en 1639 pour le condamner lui et ses nouveaux dogmes, on prononça de solennels anathèmes qui ressemblent parfaitement à ceux du concile de Trente dont ils sont les échos : *Anathema Cyrillo Lucari nova dogmata fabricanti.* (1).

117. Relations entre l'Église schismatique grecque et l'Église russe. — III. Mais en constatant l'hétérodoxie protestante que devons-nous penser de l'orthodoxie gréco-russe? L'Église de Russie se reconnaît, en effet, fille de l'Église grecque et n'a que trop suivi sa mère jusque dans ses égarements. Ce fut vers le dixième siècle que les Russes embrassèrent la foi chrétienne sous leur prince nommé Ladimir, grâce aux soins de Nicolas II, dit *Chrysoberge*,

1. Rorhbacher, XXV, 636, Correspondant : *Luther condamné par Photius*, août 1855, 769, t. XXXVI.

patriarche de C. P. qui leur envoya des prêtres et un archevêque. On prétend, il est vrai, que saint Ignace, le vaillant émule de Photius avait déjà envoyé dans ces contrées les premiers missionnaires de la religion chrétienne vers le milieu du neuvième siècle et par les conseils du pape Nicolas Ier. Mais la grande masse de la nation russe ainsi que ses souverains demeurèrent encore près d'un siècle dans l'idolâtrie jusqu'à la princesse Olga en 957 et la conversion générale amenée par cet exemple en 988. On dit même que vingt mille Russes se firent baptiser en un jour et montrèrent leur empressement à se soumettre à l'évangile. Les successeurs de Chrysoberge, continuèrent à cultiver cette chrétienté naissante et la Russie se trouva sous la juridiction de C. P. et du siége métropolitain de l'Orient qui tenait encore à celui de Rome. La foi put germer à l'aise dans ces vastes contrées : Moscou resta la métropole de la Russie supérieure, quand les chrétiens se furent multipliés, et Kiow (ou Kiew) devint celle de la Russie inférieure.

C'est également au neuvième et au dixième siècle que le christianisme pénètre en Pologne, par deux voies différentes, sous la forme du rite grec et du rite latin. Les missionnaires, envoyés par Ignace, patriarche de Constantinople, introduisirent le rite grec avec la liturgie slavone, en Moravie, d'où il passa en Chrobatie, et jusque chez les Poloniens établis sur le Dniéper. Le rite latin entra en Pologne avec une princesse tchéque de Bohême, Dombrowska, femme du duc Mieczyslas Ier, qui fut le premier prince chrétien, vers la fin du dixième siècle. Ce prince renversa les idoles, et remplaça les fêtes du paganisme par celles de la religion du Christ. Boleslas le Grand put terminer l'œuvre de la conversion des Polonais. (1992-1025). Un autre Boleslas, deuxième du nom, appelé le Hardi, connu par ses faits d'armes, mais plus encore par sa tyrannie et ses mœurs effroyables, assassina, de sa propre main, à l'autel, le saint évêque de Cracovie, Stanislas, qui lui avait reproché ses désordres. Mais excommunié par saint Grégoire, le coupable se vit abandonné de tous ses sujets, et se retira en Hongrie, où il mourut misérablement. Ce juste arrêt prononcé par le pontife, atteignit même les suc-

cesseurs de Boleslas II, qui furent dépouillés du titre de rois et réduits à celui de ducs, pendant 240 ans. La dignité royale reparut au couronnement de Ladislas, du consentement de Jean XXII. Sous la tutelle de l'Église et de la papauté, les lettres, les arts et surtout la théologie, jetèrent un vif éclat dans le royaume de Pologne, du quatorzième au quinzième siècle. L'Université de Cracovie, fondée en 1347 par Casimir le Grand, devint un centre de civilisation et de lumière pour tout le nord de l'Europe. Elle eut la gloire de donner la première impulsion à des sciences encore inconnues dans les autres Universités : Vitellius y fit connaître les lois de l'optique, et le chanoine Copernic le vrai système du monde. La Pologne savait allier la gloire des armes à la culture des lettres. On a dit qu'elle avait été au moyen âge le chevalier armé de l'Église, et les papes lui conférèrent le titre de *royaume orthodoxe :* Jean Sobieski, le sauveur de la chrétienté contre l'invasion musulmane, a justifié le premier titre; et la fidélité de ce pays, presque toujours constante et exemplaire au siége de Rome, lui a mérité le second (1). Cette fidélité alla jusqu'au martyre que souffrirent, entre plusieurs autres, Josaphat, archevêque de Palotzk, et le jésuite Bobola (1623-1655), dont le premier a été canonisé, et le second béatifié par Pie IX.

Les vicissitudes du schisme grec durent, comme on le comprend tout d'abord, avoir un triste retentissement dans ces églises lointaines qui partageaient le même rite et relevaient immédiatement du patriarche de Constantinople. Au concile de Florence où les Grecs se réunirent aux Latins, assista l'archevêque Isidore de Kiow, métropolitain et député de toutes les Russies, qui souscrivit à la réunion, devint patriarche de C. P. et cardinal de la sainte Église romaine. C'est surtout à cette époque (1458) que les Russes se divisèrent en deux sections : ceux de Moscou et de la Russie supérieure restèrent ou retombèrent généralement dans le schisme; ceux de Kiow ou de la Russie inférieure, qui étaient soumis au roi de Pologne, demeurèrent généralement catho-

1. *L'Eglise catholique en Pologne*, par le P. Lescœur de l'Oratoire. T. I, Introduction, p. 2.

liques à l'exemple de leur métropolitain Isidore et de tous ses successeurs. Il y eut bien de la part des Moscovites des rapprochements passagers, de même que chez les autres des défections partielles et des oscillations, mais on peut dire que les premiers, pour des raisons politiques et sous l'action du czar, principalement d'Iwan III et du clergé, inclinèrent constamment vers le schisme et suivirent la ligne de conduite tracée par Constantinople; tandis que les seconds ne s'y laissèrent aller que momentanément, et même à partir de 1594, l'église de Kiow fut unie sans interruption au Saint-Siége et n'éprouva aucune hésitation après l'acte de réconciliation solennelle conclu avec Clément VIII. Quant à l'Église schismatique personnifiée dans celle de Moscou, sa situation politique, ses intérêts contraires à ceux de l'Empire grec et plus tard à ceux de l'Empire turc la portèrent à se créer une position assez indépendante de Constantinople, sans néanmoins briser ses liens qu'elle ne manqua pas de resserrer, au moins en apparence, afin d'invoquer ce fantôme d'alliance contre Rome.

Telle était la situation de l'Église russe, sous Iwan IV, *le terrible*. Au seizième siècle, en 1588, le czar Théodore Ier, ou plutôt son ministre, Boris Godounow, put revêtir un de ses évêques de la dignité patriarcale, après avoir obtenu cette faveur du patriarche de Constantinople, Jérémie II, qui avait besoin d'argent et qui, étant venu en Russie, consentit dans un synode, à ce que toute l'Église russe fût administrée par quatre métropolitains, six archevêques et huit évêques. Au mois de juillet 1592, Jérémie envoya au czar le canon confirmatif de l'érection du patriarcat de Moscou, en même temps qu'une grande quantité de reliques. Cependant jusqu'en 1657, les patriarches moscovites demandèrent la confirmation de leurs charges à Constantinople. Ce ne fut qu'en 1660 qu'on obtint du patriarche Denys II de Constantinople et des autres patriarches grecs, l'autorisation authentique pour l'Église russe de faire élire le patriarche par le clergé russe, sans qu'on eût besoin de faire confirmer l'élu par les patriarches grecs. Enfin Pierre le Grand, trouvant encore dans cette organisation trop d'éléments d'indé-

pendance pour l'Église, se chargea de l'abolir, après avoir laissé vaquer le siége de Moscou pendant vingt ans. En vertu d'un ukase du 24 février 1721, le patriarcat moscovite fut remplacé par *le très-saint synode dirigeant* (1).

Ce saint synode était un conseil administratif, composé du czar même président, d'un archevêque vice-président, de six évêques, de dix archimandrites ou abbés et de plusieurs autres membres laïques. Les évêques, prévoyant les dangers dont l'Église était menaçée, demandèrent le rétablissement d'un patriarche, lorsqu'on les réunit pour l'approbation des statuts du synode. « Je ne reconnais, leur répondit Pierre, d'autre légitime patriarche que l'évêque de Rome. Et, ajouta-t-il en appuyant une main sur la poignée de son épée, et l'autre sur l'évangile, puisque vous ne voulez pas lui obéir, vous n'obéirez qu'à moi seul. Voilà votre patriarche. » Il demanda néanmoins l'approbation des patriarches grecs, traités eux-mêmes en esclaves par le sultan turc. Il écrivit donc une lettre pleine de termes de soumission à Jérémie III, patriarche de Constantinople, comme pour calmer les scrupules de son propre clergé. Le patriarche hésita pendant deux ans, et finit par répondre, non au czar, remarque l'abbé Blanc d'après le P. Theiner, mais au synode lui-même, qu'il appelle son très-aimé frère, et lui conféra les mêmes pouvoirs qu'avaient les quatre patriarches orientaux.

L'Église russe compte cinquante siéges épiscopaux environ : quatre métropolitains, dix-sept archevêques, vingt-huit évêques. Elle a un clergé séculier et régulier. Le prêtre séculier doit nécessairement être marié et ne peut aspirer aux dignités ecclésiastiques. S'il devient veuf, et s'il ne profite point de la circonstance pour se faire laïque, il faut, bon gré mal gré, qu'il entre dans un couvent ; car il n'a pas le droit de prendre une seconde femme. Les religieux appartiennent tous à l'ordre de Saint-Basile. On rencontre parmi eux quelques hommes instruits ; mais en masse, ils sont ignorants et sans zèle. Les évêques sortent toujours

1. Pitzipios, IIe partie, 61-71, Rohrbacher, XXV, 631. *L'Eglise schismatique-russe* par le P. Theiner.

du clergé régulier et doivent garder le célibat. L'Église russe possédait de très-grandes richesses à l'avénement du czar Pierre (1701). Mais celui-ci débuta par l'organisation des biens ecclésiastiques. Cependant il ne prit pas tout, mais l'impératrice Catherine II compléta son œuvre, et réunit au domaine de la couronne les domaines de l'Église. Une indemnité annuelle fut allouée au clergé. D'après le règlement publié sous Pierre III (1764), il fut assigné 5,000 francs au métropolitain et à l'archevêque, 3,000 à l'évêque. « Il n'y a pas au monde, dit le R. P. Theiner, une Église aussi pauvre, aussi misérable que l'Église russe, circonstance peu honorable pour les orthodoxes souverains de cet empire. » Les principales ressources du clergé sont, d'après le même écrivain : 1° la vente des cierges ; 2° celle des couronnes pour les épouses le jour du mariage ; 3° celle du *sauf-conduit accordé pour l'éternité* aux morts, le jour des funérailles. Les offrandes volontaires, le produit des quêtes et des troncs doivent être envoyés au synode, qui les répartit comme il l'entend. Le clergé forme en réalité une sorte de caste. Le fils du pope est à peu près forcé d'entrer dans l'état ecclésiastique, et il ne trouve guère à se marier qu'avec la fille de quelque pope voisin. Quand la famille est nombreuse et qu'il semble difficile d'en pourvoir tous les membres, on se tourne vers le couvent. Le pope est redouté du paysan et méprisé du grand seigneur, remarque M. Eugène Veuillot (1). Nous ne disons rien des couvents russes, qui participent nécessairement à la dégradation de l'Église et du clergé livrés entre les mains du czar.

Les statistiques actuelles portent à plus de cinquante millions le nombre des Russes officiellement décorés du nom *d'orthodoxes* : les sectes sont comprises dans ce chiffre total. Les Russes, ainsi que les Grecs, reconnaissent qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, et une seule personne, la personne du Fils de Dieu. Ils peuvent mériter jusqu'ici le titre d'*orthodoxes*. Mais

1. *L'Eglise, la France et le schisme en Orient*, p. 87 et suiv.

ils soutiennent que l'Esprit-Saint procède du Père seul et non du Père et du Fils. Ils nient le purgatoire, protestent contre l'autorité du pape, ne retiennent le célibat que pour les évêques, font la communion sous les deux espèces, administrent le baptême par immersion et autorisent le divorce pour cause d'adultère constaté. Nous n'essayons pas d'énumérer, ni de caractériser les sectes des *Starowertzi*, des *Skoptzi*, etc., qui pullulent comme des reptiles fangeux, selon la comparaison du comte de Maistre, au sein de ce vaste corps en putréfaction. Cette division du schisme lui-même nous mènerait trop loin : la Russie n'a pas plus échappé à ce redoutable fléau que la protestante Angleterre. On rencontre dans la Sibérie, dans le pays des Cosaques du Don et en d'autres provinces, une foule de sectes, les unes ayant des prêtres, les autres rejetant tout sacerdoce et toute hiérarchie ; ces dernières sont les plus dangereuses. Les *Skoptzi*, ou eunuques, condamnent la chair et le mariage, ont leurs femmes et leurs enfants en commun, célèbrent dans la nuit de Pâques une infâme orgie et rappellent les horreurs des gnostiques. Les Mulakani éprouvent les convulsions prophétiques des Quakers (1).

118. **Situation actuelle de l'Église catholique, en Russie.** — Un objet plus intéressant à étudier pour nous est la situation actuelle de l'Église catholique en Russie.

L'impératrice Catherine II (1762-1796) persécuta sous son règne les catholiques qui lui étaient échus par le partage de la Pologne, et qui constituaient l'archevêché de Polock. Elle supprima tous les évêchés unis, à l'exception de celui que nous venons de nommer, et défendit que Kiew, leur métropole, fût jamais rétablie. Depuis lors, les Grecs *unis* n'ont plus en Russie de métropole permanente. Par ses cruautés inhumaines, Catherine avait arraché à l'Église plus de sept millions de catholiques. Elle mourut en 1796.

Le règne de Catherine II marque la première période, et comme on l'a dit (2), le premier acte de ce long drame d'op-

1. Eugène Veuillot, *l'Eglise et le Schisme en Orient*, 105. — De Maistre, *le Pape*, 411. *Cours d'hist. ecclés.*, de l'abbé Blanc, III, p. 276.
2. L'*Eglise cathol. en Pologne*, par le R. P. Lescœur. I, 55.

pression religieuse qui se poursuit encore aujourd'hui, avec le double caractère d'une perfidie profonde et d'une sauvage cruauté, malgré la différence des hommes et des temps. Le traité du second partage, conclu à Grodno en 1793, donnait au successeur de Frédéric le Grand toute la Grande-Pologne, qui forme la province actuelle de Posen. La Russie prit alors la moitié de la Lithuanie, la Wolhynie, la Podolie et l'Ukraine polonaise. La liberté religieuse fut stipulée dans un article à part, dont les Polonais ne recueillirent pas le bénéfice. Car le prosélytisme russe, encouragé par la puissante tzarine, et par un prélat nommé Eugène Bulgari, savant aventurier grec de Corfou, grand amateur de philosophie du dix-huitième siècle, fit escorter ses missionnaires ou ses popes de bandes de soldats, qui par d'indignes violences, par la cruauté et la ruse, opéraient les prétendues conversions. Les prêtres qui refusaient d'embrasser le schisme étaient aussitôt chassés avec leurs familles, ou mis en prison. Ainsi furent dévastés et convertis en masse les diocèses de l'Ukraine, ceux de Luck, de Wladimir, de Chelm en Volhynie, de Kamience en Podolie. Enfin le dernier partage de la Pologne, consommé en 1795, permit à la Russie de s'emparer du reste de la Lithuanie et de la Wolhynie, et d'étendre partout sa domination politique et religieuse.

Sous les empereurs Paul I[er] et Alexandre I[er] (1801-1825), l'Eglise catholique unie fut rétablie et l'on créa les trois évêchés de Polock, Brest et Luck. Pie VI, par sa bulle du 15 novembre 1799, désigna Mohilew pour la métropole de tous les catholiques russes du rite latin. Mais tous ces catholiques des rites latin et grec ne formaient plus en 1826 que trois millions et demi, au lieu de douze millions d'âmes qui composaient l'Église unie en 1771.

Nicolas, successeur d'Alexandre, (1825-1855) reprit l'œuvre de Catherine II, et se fit présenter un plan d'abolition de l'Église grecque unie, qui suppose autant d'habileté dans celui qui l'a conçu que de haine profonde dans celui qui devait l'exécuter. Ce rapport daté de 1827 et signé par le ministre Chichkov, mais en réalité rédigé par Siemachko, évêque uni apostat, ne laisse aucun doute sur son origine; il a été pu-

blié par un prêtre russe, nommé Morochkine, et traduit par le R. P. J. Martinov (1). Cette pièce authentique est toute une révélation des projets et de la conduite de Nicolas.

Joseph Siemachko ou Siemaszko, le principal instrument de la politique russe, peut joindre à son nom d'apostat celui de traître ; car trois ans après avoir rédigé le rapport ou projet d'abolition de l'Église unie, il se laissait proposer, en 1800, par le gouvernement russe au choix du Souverain Pontife, pour l'évêché uni de Lithuanie. C'est donc en qualité d'évêque de l'Église catholique, agréé par le Souverain Pontife, qu'il acheva, comme on l'a dit, de mûrir les plans destinés à déchirer le sein de sa propre mère (2). La même perfidie était mise en œuvre par l'empereur Nicolas, dans le dessein d'associer, en quelque sorte, le pape lui-même, aux artifices de sa politique contre la nation et contre l'Église de Pologne. Sur les instances du gouvernement russe, en effet, Grégoire XVI crut pouvoir adresser, le 9 juin 1832, une circulaire au clergé polonais, pour inviter les catholiques à se soumettre à l'autorité temporelle : c'était à l'occasion de l'insurrection de la Pologne, dans les années 1830 et 1832. Cette condescendance, poussée à l'excès, fut mal récompensée : Nicolas et Siemachko s'en servirent pour mieux couvrir leurs projets, et ne travaillèrent qu'avec plus de sûreté et de persévérance à la destruction du catholicisme en Pologne. Cinq ukases, lancés à un court intervalle, furent contre l'Église unie, comme autant d'édits de persécution et de mort. Les évêchés unis remplacés par des évêchés russes, les cathédrales catholiques occupées par les schismatiques, les écoles transformées aussi bien que le rite et la liturgie, enfin les monastères supprimés et les biens des couvents confisqués, tout annonçait la main du czar dans le nouveau système d'unité politique et religieuse. Le gouvernement seul se chargeait de nommer les curés. Les prêtres unis durent opter entre le schisme ou la prison, les galères et les mines. Les moins maltraités subirent une ruine absolue pour eux-mêmes,

1. *Etudes littéraires* des jésuites, janvier 1873, p. 71-78.
2. *Eglise cathol. en Pologne*, par le R. P. Lescœur, I, 130.

pour leurs femmes et leurs enfants. Siemachko, trouvant son propre père parmi ceux qui refusaient d'apostasier, crut lui faire grâce, en épargnant à son grand âge l'exil de la Sibérie. Des centaines d'enfants furent traînés de la Pologne dans l'intérieur de la Russie, où la plupart périrent misérablement. Les réclamations tentées par Grégoire XVI, en 1832, et la lettre écrite de sa main au czar, le 4 janvier 1834, n'arrêtèrent pas le progrès du mal : déjà plus de la moitié des églises paroissiales que les Grecs unis possédaient dans les deux métropoles de la Russie Blanche et de la Lithuanie, étaient passées à l'orthodoxie russe.

Dans l'automne de 1838, Siemachko, et le misérable Lubinski de Polock, de concert avec l'évêque de Brest, leur auxiliaire, ne craignirent pas de signer l'acte d'union avec l'Église russe. Le vieux métropolitain Bulhak demeura inébranlable, malgré son âge, en présence des menaces du comte Bludoff, envoyé au milieu de la nuit dans son palais pour lui extorquer une signature. On le laissa mourir à la fin de 1838, et l'empereur, afin de faire croire à l'apostasie de celui qu'il n'avait pu séduire vivant, voulut le déshonorer dans sa mort, par des obsèques célébrées suivant le rite russe. Rien ne s'opposait désormais à la défection publique de Siemachko et de ses complices, qui prononcèrent leur réunion à l'Église russe et leur séparation de l'Église romaine, le 23 février 1829. Mais le 22 novembre de la même année Grégoire XVI prononça la célèbre allocution qui démasquait les perfidies du schisme et la conduite odieuse des apostats. Une seconde allocution du 22 juin 1842 faisait connaître à toute la chrétienté les souffrances de l'Église en Russie.

La violence de la persécution ne fut ni suspendue, ni diminuée; elle multiplia sans doute les défections, mais elle augmenta aussi le nombre des confesseurs et des martyrs. Dès l'an 1834, l'abbé Micéwitz, curé de l'église de la Résurrection, à Kamiehies, en Lithuanie, encourut la peine de la prison, pour avoir refusé de se servir des mêmes missels que les schismatiques. Le nombre de ceux qui partagèrent sa captivité s'éleva bientôt de sept à quatorze, sur lesquels onze

appartenaient aux couvents basiliens et trois étaient prêtres séculiers. Parmi les premiers, on remarquait surtout le P. Slobotski, vieillard de soixante-quatorze ans, ancien archimandrite ou abbé des basiliens de Kobryn, objet particulier de la rage de Siemachko. On finit par l'enfermer seul dans un cachot noir, où il mourut de faim le 6 mars 1841. Un de ses confrères, qui avait pu arriver jusqu'à son cachot, avait entendu, la veille, sa confession à travers les fentes de sa porte. Une fin presque semblable attendait le vénérable Père Bocéwitz, qui encouragea par son exemple et par sa dernière bénédiction tous les assistants à demeurer fidèles dans la vraie foi. De simples paysans, comme le saint vieillard, appelé Lucas, remerciaient le Seigneur Jésus, de ce que le jour même de sa mort, ils enduraient avec lui des centaines de coups de verges, qui rappelaient sa flagellation par les Juifs ; et, martyr généreux, faisait venir ses enfants et ses petits-enfants, pour les bénir à sa dernière heure, comme faisaient les anciens patriarches ; puis il expirait deux heures après. Des milliers de catholiques, privés de tout secours, furent transférés dans de lointaines contrées : des hommes, des femmes octogénaires étaient réduits à franchir à pied cette distance prodigieuse. Chaque fonctionnaire qui expédiait quatre mille personnes en exil recevait une distinction. Il faut renoncer à donner la liste de ces proscrits et de ces martyrs. Mais on ne peut passer sous silence le témoignage de la sœur Irena Makryna Mieczyslawska, abbesse des basiliennes de Minsk, échappée avec quelques-unes de ses compagnes aux mains de ses bourreaux. C'est par son récit, publié en 1846, que l'Europe a connu le détail des tortures infligées à toutes les religeuses fidèles par Siemachko et ses complices. La diplomatie moscovite s'émut de pareilles révélations, qui avaient un si grand retentissement, et, pour en combattre l'effet, elle eut l'ordre de nier jusqu'à l'existence même du couvent et de l'abbesse de Minsk. Cependant la sœur Makryna, qui avait eu à lutter contre Siemachko en personne, n'était rien moins qu'un mythe. Elle a pu, l'espace de vingt-quatre ans, du monastère où elle s'était réfugiée à Rome, rendre compte aux visiteurs des horribles cruautés auxquelles

elle n'avait échappé que par miracle. Elle s'est éteinte paisiblement, le 11 février 1869, en odeur de sainteté (1).

Lors de son retour de Palerme, en 1845, Nicolas vint à Rome visiter le Souverain Pontife, qui avait inutilement exhalé ses plaintes en face du ciel et de la terre. Le pape ne l'avait pas invité : personne ne fut envoyé au devant de l'empereur pour le complimenter. Arrivé le 13 décembre, Nicolas s'empresse le même jour de demander au pape une entrevue, à laquelle assistait le cardinal Acton.

Les jours précédents, Grégoire XVI avait demandé à Dieu par de ferventes prières, la grâce de pouvoir, dans ce moment solennel, parler avec une vigueur toute apostolique en faveur de ses malheureux enfants, et il avait conjuré toutes les âmes pieuses d'unir leurs prières aux siennes. Plus tard, il exprima sa satisfaction d'avoir dit tout ce qu'il avait eu en vue, avec d'autres choses plus fortes encore, que lui avait suggérées l'Esprit-Saint. Il se plaignit avec l'accent d'une profonde tristesse des persécutions et de la détresse des catholiques de Russie et entra dans tout le détail des vexations et des cruautés qu'on leur faisait subir. L'empereur parut étonné de la plupart des faits qui lui furent révélés, il en nia plusieurs, déclarant n'en rien savoir et promettant de se faire rendre compte de tout, soit pour arrêter ces prétendues persécutions, soit pour punir ceux qui auraient abusé de son nom pour opprimer les catholiques. Le peuple de Rome, la noblesse surtout, se comportèrent avec beaucoup de dignité ; aucun Romain ne parut au bal qui fut donné à l'empereur. Grégoire XVI, que le czar visita deux fois avant son départ, revint sur la même question avec un redoublement d'énergie ; il remit à l'empereur, dans un écrit, les preuves, les chefs d'accusation, les griefs et les représentations de plusieurs catholiques qui avaient enduré de si barbares traitements ; il avait passé à les transcrire la journée précédente et une grande partie de la nuit. Privé de tout appui en face du plus puissant monarque de la terre, le vicaire du Christ fit preuve d'un courage vraiment surnatu-

(1) *L'Eglise catholique en Pologne*, par le R. P. Lescœur, t. II, p. 184

rel ; il le cita au jugement de Dieu où lui-même comparaîtrait sans doute le premier, mais dont l'empereur ne pouvait éviter la sentence.

Le chancelier Nesselrode resta à Rome pour continuer les négociations, mais Grégoire XVI n'en vit pas le dénouement. Comme il l'avait prédit, il mourut avant l'empereur ; mais dix ans ne s'étaient pas encore écoulés que le maître de toutes les Russies comparaissait au tribunal suprême pour y rendre compte de ses œuvres (2 mars 1855).

119. **Sectes orientales : les monophysites et les nestoriens.** — IV. A l'histoire de l'Église orientale se rattache l'histoire de deux grandes sectes déjà connues et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours : les *monophysites* et les *nestoriens*.

Les monophysites sont les partisans opiniâtres de l'erreur d'Eutychès, et n'admettent qu'une *seule* nature en Jésus-Christ. Les semi-eutychiens actuels, comme quelques-uns des anciens disciples d'Eutychès, enseignent qu'en Jésus-Christ les deux natures après leur union n'en forment plus qu'une seule par une composition de l'une et de l'autre (1). Quoi qu'il en soit, cette erreur ainsi modifiée est commune aux Coptes d'Égypte, aux Jacobites syriens du patriarcat d'Antioche, à une partie des chrétiens d'Abyssinie et d'Arménie. L'Église catholique s'est efforcée, à diverses reprises, de ramener ces enfants égarés, qui au crime du schisme joignent celui d'une hérésie plus vieille encore et contemporaine du cinquième siècle. Les Abyssiniens sont même rentrés pour un temps dans le giron de l'Église : en 1525, eut lieu un premier rapprochement, lorsque l'appui des Portugais fut offert à ces peuples contre l'invasion musulmane. Le zèle du P. Bermudez et des Jésuites convertit l'empereur Seltham Seghord, qui embrassa le catholicisme avec sa cour, de 1607 à 1626. Le jésuite Alphonse Mendez fut nommé patriarche. Mais les moines et les ermites soulevèrent le peuple contre le rite romain, et tout lien fut rompu avec le centre de l'unité, dès l'année 1634. Le peuple

1. *Exposé de la doctrine orthodoxe, etc.*, par Mgr Hillereau, p. 128.

abyssinien s'étant révolté, Facilidas, qui avait succédé à Socinios, donna ordre à tous les missionnaires catholiques de quitter son royaume. Depuis ce moment, ce ne fut qu'au péril de leur vie qu'ils purent y pénétrer. Martyrisés par les Mahométans ou par les tribus Gallas plus féroces encore, ils pouvaient donner leur vie, mais sans espérance de faire accepter leur foi. En 1598, Louis XIV envoya le médecin Poncet, accompagné du P. Brévedent, de la compagnie de Jésus. « Je peux dire en toute vérité, écrivait le docteur Poncet, au sujet de ce Père qui mourut de la dyssenterie après avoir pénétré dans l'Éthiopie, que je n'ai jamais connu un homme plus hardi et plus intrépide dans les dangers, plus ferme et plus ardent dans la défense des intérêts de la religion, plus modeste et plus dévoué dans ses rapports et dans toute sa conduite. » En 1752, trois Pères franciscains, bravant la mort, pénétrèrent jusqu'à Gondar, pendant le règne d'Yasous II, et instruisirent dans la foi plusieurs membres de la famille royale. Mais le roi, malgré son attachement pour ces Pères, se vit obligé, par l'anarchie et le désordre auxquels ses sujets ignorants et hérétiques étaient en proie, de les renvoyer de son royaume. Les dernières tentatives faites par la congrégation de Saint-Lazare ont été plus heureuses. Depuis 1847, les Abyssiniens catholiques sont administrés par un vicaire apostolique. Dix évêques et plusieurs prêtres sont rentrés dans l'unité. Mgr de Jacobis parvint à convertir environ douze mille schismatiques.

Un grand nombre d'Arméniens sont engagés dans l'hérésie monophysite. La nation arménienne reçut les premiers germes de la foi de la bouche de saint Barthélemy et de saint Thomas. Pendant les siècles de persécution, elle donna beaucoup de martyrs à l'Église ; vers la fin de ces temps d'épreuves, saint Grégoire, sacré évêque par le métropolitain de Césarée, fut établi comme primat des églises d'Arménie ; il acheva la conversion du reste de la nation et y organisa la hiérarchie ecclésiastique. L'Église arménienne s'éleva fortement contre le nestorianisme ; mais l'erreur qui prit naissance dans l'ardeur mal réglée à le combattre, trouva dès le commencement des partisans dans cette nation. Ils y

étaient encore peu nombreux à l'époque du concile de Chalcédoine (451) ; après la tenue de ce concile, ils se multiplièrent et s'accrurent notablement vers l'an 535. A cette époque, Jacques Baradée (appelé aussi Zanzole), évêque d'Édesse, ardent partisan d'Eutychès, parcourut l'Égypte, la Palestine, la Syrie, pour essayer d'y opérer la réunion des différents partis qui divisaient les Eutychiens. Il passa en Arménie et réveilla le zèle de ceux qui étaient engagés dans ces erreurs. Quelques années plus tard, en 554, les évêques arméniens, dans un synode particulier, tenu dans la ville de Tebène, se prononcèrent en faveur de l'hérésie. Depuis lors toute la nation en a fait une confession ouverte et obstinée (1). Cependant il y a toujours eu des Arméniens *unis*, quoique le retour de la nation n'ait jamais été ni complet ni durable. Nous avons parlé ailleurs du décret *ad Armenos*, proposé par Eugène IV au concile de Florence. Sous Benoît XIV, le nombre approximatif des catholiques arméniens était de 130,000. En soixante années la persécution et diverses influences le réduisirent de moitié. De 1820 à 1830, les Arméniens catholiques furent cruellement persécutés par les schismatiques. Des firmans très-sévères les exilèrent de Constantinople en Asie. Ce ne fut qu'après la conclusion de la paix d'Andrinople avec la Russie (1827), que la Porte reconnut l'entière innocence des Arméniens catholiques. Le sultan restitua leurs biens et ils purent rentrer dans la capitale, où ils auraient à l'avenir un patriarche distinct, chargé de défendre leurs droits vis-à-vis de la Porte. Pie VIII déploya beaucoup de zèle dans cette circonstance ; il donna de sa propre main le pallium au nouvel archevêque, qui fut sacré à Rome en 1830. Grégoire XVI, qui avait eu, comme cardinal, la principale part dans cette affaire, adressa le 3 février 1832, ainsi que Pie IX, le 2 février 1854, un bref aux Arméniens catholiques sur leurs controverses intestines. Dans le cours de vingt années, le nombre des Arméniens *unis* s'était accru de 25,000. Le siége primatial des Arméniens catholiques subsista donc à Constantinople, outre l'ancien pa-

1. *Exposé etc.*, par Mgr Hillereau, Vic. apostol. de C. P., p. 127.

triarcat de Cilicie, fondé par Benoît XIV, en 1742. En 1858 et 1859, plusieurs milliers d'Arméniens schismatiques se convertirent avec quelques-uns de leurs prêtres, notamment dans deux villes situées près d'Erzeroum. A Marasci, près de Diarbékir, plus de 500 familles rentrèrent au bercail. L'archidiocèse de Constantinople fut divisé par Pie IX en cinq évêchés pour les Arméniens convertis (1). Dans le but d'obtenir un rapprochement entre les Arméniens catholiques et schismatiques, Mgr Hassoun, archevêque primat de la grande Arménie, a établi une société mixte de littérature et de beaux-arts, qui groupe autour de sa houlette les principaux représentants de sa nation, et compte des membres très-distingués. Il possède un petit et un grand séminaire, il a aussi un couvent de religieuses arméniennes pour l'éducation des filles.

Au mont Liban, en Syrie et en Mésopotamie, se trouvent des chrétiens qui, depuis l'époque où ils ont embrassé le christianisme, font usage dans les offices religieux de la langue syriaque ce qui fait que leur Église est appelée Église syrienne. L'hérésie d'Eutychès se répandit dès le commencement parmi ces chrétiens, comme parmi ceux de l'Arménie, sous l'influence de Jacques Baradée, qui a laissé son nom à la secte. Ces Syriens jacobites ont un patriarche qui réside à Mardin, et quelques évêques dispersés dans les pays que nous venons de nommer.

Les Cophtes ou Coptes, qui sont en Égypte, professent la même erreur. Ces chrétiens hérétiques et schismatiques, dont le nombre décroît tous les jours, dirigés par des prêtres ignorants et de la dernière classe du peuple, ont une tendance vers l'islamisme, avec lequel ils ont de commun le rite de la circoncision. Descendus par l'hérésie au-dessous du niveau des Turcs, ils témoignaient dernièrement l'intention de reconquérir, par leur retour à l'unité, les grâces et les bénédictions dont ils s'étaient privés. « Quatre ans après la mort de leur dernier patriarche, dit en 1856 Mgr Guasco, de l'ordre de Saint-François, délégat aposto-

1. Moehler, III, 457.

lique en Égypte, les Coptes ne s'étaient pas entendus sur le choix d'un successeur. Dans l'impossibilité de tomber d'accord, les évêques coptes et les principaux de la nation résolurent à l'unanimité d'avoir recours à moi pour le choix de leur patriarche. Je ne pouvais évidemment accepter une pareille mission, si ce n'est dans le but d'arriver à une réconciliation entre Alexandrie et Rome; il y a tout lieu de croire que j'eusse réussi sans l'intervention des méthodistes anglais. Ces hommes, qui n'avaient rien à voir dans cette affaire, et dont personne ne demandait l'avis, intriguèrent si bien avec leur consul, qu'ils persuadèrent au vice-roi d'Égypte, turc de religion, de choisir un patriarche chrétien et de l'imposer aux Coptes schismatiques comme leur administrateur. » Ainsi, par l'intervention des protestants, ajoute M. Marshall (1), cent cinquante mille sectaires, connaissant à peine les premiers éléments du christianisme, ont été replongés dans les erreurs auxquelles ils désiraient se soustraire, et cela, afin que l'Église ne pût remplir sa divine mission en leur procurant la vraie foi et la vraie civilisation.

La secte nestorienne, comme nous l'avons dit ailleurs, enseigne l'erreur contraire à l'hérésie des monophysites, et admet la dualité des personnes dans le Christ.

Les nestoriens ou Chaldéens, nommés chrétiens de saint Thomas dans les Indes orientales, étaient soumis à deux patriarches, dont l'un résidait dans un couvent près de Mossoul, en Mésopotamie, l'autre à Ormia, en Perse. Les papes Pie IV et Paul V essayèrent de les rattacher au centre de la catholicité : il en résulta un commencement de conversion, surtout pour la partie soumise au patriarche d'Ormia. Le patriarche Jean de Hormuz rentra dans le sein de l'Église en 1783, mais ne reçut le pallium qu'en 1834, à un âge où il était probablement le plus vieux évêque de la chrétienté. Il ramena à l'Église la plupart des prêtres des diocèses de Mossoul, Amedia et Kerkouk. Il vivait encore en 1837.

Le nombre des nestoriens, tant en Perse qu'en Turquie,

1. *Missions chrétiennes*, I, 487.

était, en 1836, de cent quarante mille (130,000 en Turquie et 10,000 en Perse), d'après les appréciations de M. le baron d'Avril dans son récent ouvrage, *la Chaldée chrétienne*. Le patriarcat chaldéen ou catholique renfermait à cette époque 30,000 âmes environ et huit évêques. Des indications récentes, fournies par des missionnaires dominicains, en 1864, portent jusqu'à cinquante mille le nombre actuel des Chaldéens *unis*. Dans la Perse seulement, on compte six cent quatre-vingt-dix familles *unies*. Mgr Amanton, dominicain délégué du Saint-Siége, surveille en son nom, depuis 1856, toute la Mésopotamie, le Kurdistan, la petite Arménie et la Perse. Les Lazaristes sont établis en Perse depuis 1840, et Mgr Cluzel, un des missionnaires de cette congrégation, a travaillé avec autant de succès que de zèle et d'ardeur à ramener à la vraie foi, ces peuples engagés dans le nestorianisme.

Le pape Léon XII a réduit le nombre des siéges patriarcaux chaldéens à un seul, qui est celui de Mossoul, actuellement occupé par Joseph V, connu sous le nom d'Arido, et en possession de ce siége depuis le 11 septembre 1848. Mgr Joseph Audo, d'abord moine au couvent de Mar-Hormoutz, puis évêque d'Amedia, élu enfin patriarche par la majorité de sa nation, vit son élection approuvée à Rome, et Pie IX le soutint contre la minorité, qui désignait un autre patriarche. La piété de Mgr Audo est si célèbre dans le pays, que des musulmans même sont venus demander sa bénédiction plus d'une fois. Ce vieillard plus qu'octogénaire est demeuré quelques années très-fidèle au Saint-Siége, qui a rendu témoignage à sa foi et à son obéissance. Mais, entouré de gens mal intentionnés, il a cédé à des vues trop ambitieuses et a prêté la main à des actes désapprouvés par l'Église. Le résumé de sa conduite est rapporté dans la lettre encyclique de Pie IX, en date de février 1877. Après avoir épuisé tous les moyens pour rattacher au devoir le patriarche chaldéen et certains évêques de son parti, Pie IX résolut d'appliquer les censures ecclésiastiques aux violateurs du droit canon et de la discipline; mais avant de les frapper de l'excommunication majeure, le représen-

tant de Jésus-Christ, de peur d'achever la rupture du roseau à demi brisé et d'éteindre la mèche encore fumante, donna un dernier avertissement qui ne devait sortir tout son effet et atteindre les opiniâtres qu'au bout de 40 jours. Cet avertissement, traduit en arabe et en syriaque et imprimé en Orient, parvint entre les mains des Chaldéens, pendant le *Bâhoutha*, jeûne de l'ancienne Ninive, dont Mossoul garde encore la mémoire, et célèbre sur place l'anniversaire, après tant de siècles écoulés. L'avertissement de Pie IX devait produire le même effet que celui de Jonas dans le même pays : *les Chaldéens se sont soumis.*

Mgr Audo déclara qu'il ne voulait pas mourir excommunié comme schismatique, en ajoutant : « Si mon peuple ne me suit pas, je suis prêt à donner ma démission du patriarcat. » La nouvelle de la réconciliation du patriarche chaldéen avec l'Église romaine fit grand bruit dans le pays et fut accueillie par les fidèles avec une joie inexprimable ; les dissidents seuls en furent irrités. Après la soumission de Mgr Joseph Audo, la nation des Chaldéens s'est divisée à Mossoul en deux partis. Le premier a suivi les bons sentiments de son patriarche : il comprend tous les évêques, le clergé et la majorité du peuple. Le second, qui est demeuré dans la rébellion, n'est composé que de trois prêtres, et de jeunes gens grossiers, ayant à leur tête quelques familles notables (1).

Nous avons parlé des syriens jacobites, qui sont demeurés infectés jusqu'à nos jours de l'erreur d'Eutychès, et de la secte qui professe encore l'erreur de Nestorius. Mais il est des syriens ou des monophysites, devenus catholiques et qui sont rentrés depuis des siècles dans le giron de l'Église. On les divise en deux classes ; les Melkites, qui suivent le rite grec et sont placés sous la juridiction du patriarche d'Antioche; les Syriens proprement dits qui suivent le rite syriaque.

Les Maronites sont ceux des Syriens, qui, à la chute de la puissance byzantine en Syrie et l'invasion des Sarrasins, se

1. *La nation chaldéenne et son patriarche.* — Le *Monde*, 26 m 1877.

réfugièrent dans les montagnes du Liban, où ils ont maintenu jusqu'à ce jour leur foi et leur liberté.

Il est vrai qu'au temps des croisades, les Maronites, circonvenus de tous côtés par les jacobites, eutychiens et monothélites, coururent grand risque de tomber dans leurs erreurs, et eurent même un patriarche qui en fut infecté ; et c'est ce qui a donné lieu sans doute à quelques uns d'accuser la nation entière, sur les calomnies d'un certain Eutychius d'Alexandrie, copiées par Guillaume de Tyr, mais réfutées par le savant Assémani. Le seul fait constant, qui demeure établi par Lequien, dans son *Oriens christianus,* est la chute de ce patriarche maronite, qui n'entraîna dans l'hérésie qu'une faible partie de la nation. Après la mort de cet hérétique obstiné, comme les Maronites ne s'accordaient pas entre eux pour l'élection du nouveau patriarche, le patriarche latin d'Antioche, Aimeri, intervint et apaisa les divisions, en ramenant dans le droit chemin ceux qui s'étaient un instant égarés ; et ceux qui étaient restés fermes, dit l'auteur de la chronique, s'attachèrent encore plus fermement à la foi de Maron. Ce fut à la suite de cet événement, que pour mieux se conformer aux traditions romaines, les évêques maronites prirent des mitres, des anneaux et des crosses, et introduisirent dans leurs églises l'usage des cloches. Cette conduite explique les témoignages glorieux rendus à cette nation par les Souverains Pontifes, et en particulier par Benoît XIV, dans son allocution du 13 juillet 1744 : « Il est sans aucun doute que les Maronites ont toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui, entièrement catholiques, unis avec le Saint-Siége, et pleins de respect et d'obéissance, soit pour leur patriarche, soit pour le pontife romain. Cet éloge est mérité soit par les archevêque et prélats maronites, soit par toute la nation des Maronites. »

Le droit de protection, exercé par la France sur le Liban, a toujours été odieux aux Turcs, qui se sont servis des Druses pour faire subir de fréquentes avanies à la nation des Maronites. Les Druses, qui ne dépassent pas le chiffre de 20,000 âmes, n'agissaient que sous l'influence du gouvernement turc : plus tard la politique anglaise, jalouse de la

France, se ligua avec les Turcs en 1850, pour combattre les Maronites, qui perdirent la liberté dons ils jouissaient avec les Égyptiens, et retombèrent sous le joug de la Turquie : l'émir Béchir, le dernier reste de leur autonomie, fut exilé et mourut à Constantinople. Les Anglais, protecteurs déclarés des Druses, jetèrent chez eux des ministres protestants, et, en 1845, on commença à voir des massacres de chrétiens à Abéi et dans d'autres endroits.

On estimait encore, après 1849, le nombre des Maronites à près de 500,000 âmes ; d'autres réduisaient ce nombre à deux cent vingt mille seulement. Il est à craindre que des guerres incessantes n'aient fait descendre ce chiffre à 150,000. On sait que les Turco-Druses, en 1860, conduits par leur chef Mohamed et encouragés par la politique anglaise, ont usé à l'égard de cette courageuse nation, de la cruauté la plus féroce et de la trahison la plus noire. On se rappelle les massacres de Deir-el-Kamar, où trois mille hommes furent égorgés par ces hordes sauvages, que les muftis, du haut de leurs mosquées, avaient préparés au carnage. A la veille du massacre, le pacha avait réuni les chrétiens de Deir-el-Kamar, et leur avait dit qu'ils pouvaient éviter le danger en livrant leurs armes. Les malheureux crurent à sa parole et se trouvèrent sans défense. Deux jours après la conclusion de la paix entre les Maronites et leur ennemis, le soulèvement eut lieu à Damas. Le pacha de cette ville avait eu soin de publier, le samedi 7 juillet, que personne n'avait rien à craindre. Le 11 eut lieu le massacre qui dura quatre jours. Six mille chrétiens perdirent la vie, parmi lesquels quarante prêtres dont huit religieux franciscains. Sans parler des écoles détruites, des églises renversées, le nombre total des victimes fut de 40,000, en comprenant les morts par suite de la faim ou de la maladie. D'après les expressions du rapport général de M. l'abbé Lavigerie, aujourd'hui archevêque d'Alger, délégué par la France pour porter des secours à ces populations en détresse, « ils étaient, après les massacres, deux cent mille chrétiens mourant littéralement de faim. »

CHAPITRE VI

La papauté et les luttes contemporaines (1).

ARTICLE Ier.

Le pape et les missions.

« Dixit Jesus ad Simonem : Duc in altum, et laxate retia vestra in capturam. »

(S. Luc., v. 4.)

120. **Action de la papauté sur les missions. Congrégation de la Propagande.** — L'action de la papauté, aussi puissante que jamais dans les derniers siècles, ne cesse d'accroître le domaine spirituel de l'Église par de nouvelles conquêtes, ainsi que nous l'avons déjà vu. En racontant les travaux des missionnaires, surtout à partir du seizième siècle, il nous aurait fallu nommer tous les souverains pontifes, qui ont encouragé, soutenu et régularisé ces grandes entreprises. Une seule institution résume par elle-même cette action universelle de la papauté : c'est le collége de la Propagande et cette belle organisation d'une œuvre fondée au dix-septième siècle, à laquelle l'œuvre de la *Propagation de la foi* vient se joindre de nos jours. Une congrégation de huit cardinaux, de trois prélats et d'un secrétaire, fut fondée sous le titre *de propagandâ fide*, pour s'occuper, dans des séances régulières, de la direction des

1. Auteurs à consulter. — *Histoire des Missions*, par Henrion. — *Lettres édifiantes* et *Annales de la propagation de la Foi*. — *Mission chrétiennes*, par M. Marshall. —*Etudes littéraires*, etc., des Pères de la Compagnie de Jésus.—*Les Missions catholiques françaises*, par M. l'abbé Durand. — L'*Annam et le Cambodge*, par M. Bouillevaux, missionnaire. — *Histoire de l'Eglise de Corée*, par M. Dallet, missionnaire.—*Le Dahomé*, par M. l'abbé Laffitte.

missions dans toutes les parties du monde. Il fut statué qu'elle s'assemblerait au moins une fois par mois sous la présidence du pape. Les premiers fonds nécessaires à cette institution furent assignés par Grégoire XV sur ses propres revenus, et son neveu Ludovico contribua de ses biens à la faire prospérer. Urbain VIII compléta l'ouvrage en créant un collége qui devint le premier séminaire des nations étrangères. Il employa une partie de ses épargnes à cette magnifique fondation (1) et donna l'exemple du zèle et de la générosité. Les grandes familles de Rome ne tardèrent pas à suivre un si illustre exemple, et la stabilité de l'œuvre fut assurée par de riches dotations. Toutes les nations catholique se firent un honneur d'y envoyer les jeunes ouvriers qui se destinaient à l'apostolat. La fête de la Propagande fut instituée, et l'on peut voir chaque année, le dimanche après celui de la Trinité, se renouveler le souvenir et comme une image sensible du don des langues. Les élèves et les maîtres de la Propagande célèbrent le nom de Dieu dans tous les idiômes connus. C'est au milieu de tant d'étrangers et sur le seuil de ce nouveau cénacle qui représente si bien l'universalité de l'Église que le cardinal Mezzofante, en ces derniers temps, rendait plus sensible le prodige opéré par les apôtres : il entendait le langage de chacun, et chacun pouvait entendre en son propre dialecte le savant polyglotte.

Sous l influence de la propagande, les progrès de la foi ont dépassé tous ceux des âges précédents. Le dix-septième siècle en est rempli. Le Canada est évangélisé en 1611 : le Brésil reçoit avec la religion chrétienne, les arts, l'industrie et la liberté, que lui apporta, en 1655, l'éloquent jésuite portugais, Antoine Vieira. La Californie, ouverte à Jésus-Christ par deux jésuites, tomba ensuite en partage aux dominicains et aux franciscains. L'Afrique cède plus difficilement; mais enfin, malgré la barbarie et la sauvage immoralité de ses habitants, des missions s'établissent sur les deux côtes de la vaste péninsule. L'Asie n'est pas défendue par ses montagnes

1. Mgr Matthieu, *Pouvoir temporel des papes*, 541.

élevées et laisse pénétrer la foi dans le cœur des peuples les plus barbares. Le Thibet, la Birmanie, Siam, Malacca, la Cochinchine, le Tonquin sont remplis de chrétientés florissantes. Quand on préside à de si grandes choses dans le Nouveau-Monde, ajoute l'éminent prélat qui nous fournit les traits de ce tableau, on regrette moins de ne plus avoir dans l'ancien monde un rôle régulateur et prépondérant. Ce fut la magnifique consolation des papes au milieu de la guerre de Trente Ans, qui tint l'Europe entière sous les armes (1).

121. **La fécondité du sang pour propager la foi dans tous les siècles et dans tous les pays.** — Cet élan généreux imprimé aux missions par les Souverains-Pontifes ne s'est pas ralenti de nos jours. Nous pouvons rapprocher, si nous le voulons, notre dix-neuvième siècle des temps apostoliques, et nous verrons que le prosélytisme chrétien n'a point changé de nature dans l'Église : il est toujours le même par la pureté du zèle qui l'inspire, par la simplicité des moyens qu'il emploie et par la fécondité des résultats qu'il produit. « Le christianisme a été prêché et fondé dans le sang, remarque l'historien des *Missions chrétiennes* (2), la profession du vrai missionnaire sera de *mourir* pour le salut des âmes. Les apôtres du crucifié, s'ils veulent lui ressembler, doivent être couverts « de vêtements teints » dans leur propre sang, comme la robe sans couture de leur Maître. » Ce n'est pas au Thabor que Jésus nous invite, dit un de nos missionnaires modernes aux aspirants à la vie apostolique, mais au Calvaire et à la mort. » Il avait le droit de parler ainsi, il était membre d'une société qui donna en moins d'un siècle plus de quatre cents martyrs à l'Église. Les âmes des païens ne se rachètent que par le sang : « loi immuable de l'apostolat chrétien. » Ce ne sont pas seulement les trois premiers siècles qui ont eu de nombreux martyrs : les trois derniers ont vu couler le sang en abondance presque partout où s'est implantée la foi : le seul empire

1. *Pouvoir temporel des papes*, 545.
2. Marshall, I, 10.

d'Annam a produit seize mille martyrs pendant neuf mois de l'année 1861.

Un simple aperçu de nos missions catholiques va confirmer cette vérité.

122. **Les martyrs de nos missions contemporaines : missions du Tonkin, de la Cochinchine, de la Chine et de la Corée ; du Thibet et du Japon.** — La Cochinchine et le Tonkin ne nous offrent depuis longtemps que des persécutions et rivalissent avec la Chine pour le nombre des martyrs.

Au Tonkin et en Cochinchine, les chrétiens furent cruellement éprouvés à partir de 1775, ainsi que nous l'avons vu : la première persécution dura depuis 1775 jusqu'en 1782. En 1795, une persécution passagère sévit dans le Tonkin et dans la haute Chine, et se renouvela en 1798. Sous le roi Gia-laong, qui régna jusqu'en 1820, il n'y eut point de persécution ouverte. On comptait alors en ces différents pays près de 300,000 chrétiens. Le fils de Gia-laong, le redoutable Min-Menh inaugura bientôt une période aussi triste que glorieuse pour l'Église. La véritable persécution éclata en 1830. Quatre cents chapelles furent détruites, toutes les congrégations religieuses dissoutes, tous les établissements de la mission, fruit de deux siècles de travail, anéantis en quelques jours. Toutefois, c'est en 1833 seulement que Min-Menh commença ce qu'il appelait sa guerre de destruction. La tête des missionnaires fut mise à prix : quiconque n'abjurerait pas devait être puni de mort. Dans tous les coins de rues étaient placées des croix destinées à être foulées par les pieds des passants. L'armée entière faisait la chasse aux chrétiens ; on fit des perquisitions dans toutes les villes ou les villages soupçonnés de recéler des chrétiens ; les maisons furent renversées de fond en comble, les jardins mêmes bouleversés par la charrue. Plusieurs fugitifs se cachèrent dans les tombeaux ; il y eut quelques apostasies, mais elles furent largement compensées par le nombre et la persévérance des martyrs. De pauvres religieuses, des mères à qui

1. *Hist. de l'Eglise,* par Moehler, III, 465.

on arrachait leurs enfants, étonnaient les juges et le peuple par leur fermeté. Une multitude de néophytes, de catéchistes, de savants, de médecins, de laboureurs, de marins, de soldats, périrent par la corde ou par le feu. Parmi les prêtres indigènes, Pierre Tuy fut le premier martyr de la foi. Cinq missionnaires européens et trois évêques marchèrent sur ses traces. L'abbé François Gagelin, et deux de ses confrères, Jaccard et Odorico, appartenant à la congrégation des Missions-Étrangères, périrent sous le nouveau Néron. L'abbé Gagelin depuis longtemps prisonnier, averti par l'un de ses compagnons de captivité, qu'il était condamné à mort, salua cette bonne nouvelle par un cantique de joie : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.* La grâce du martyre, dont je me reconnais bien indigne, a été dès mon enfance l'objet de mes vœux les plus ardents. Je l'ai surtout sollicitée chaque jour où j'ai eu le bonheur d'offrir le saint sacrifice, à l'élévation du précieux sang. Encore un peu de temps et je paraîtrai devant mon juge pour lui rendre compte de mes fautes, du bien omis et de celui que j'ai fait. » Après de simples et touchantes réflexions et quelques mots d'adieu adressés à sa famille et à ses amis de France, il ajoutait : « La vue de mon Jésus crucifié me console de tout ce qu'il peut y avoir d'amertume dans ma mort. Toute mon ambition est de me séparer bientôt de ce corps de péché pour être uni à Jésus-Christ dans l'éternité bienheureuse. *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* Je n'ai plus qu'un désir, celui de vous voir encore une fois, ainsi que le P. Odorico. » Cette consolation lui fut refusée, mais les trois missionnaires devaient bientôt se retrouver dans le ciel. L'heureuse victime fut conduite hors de sa prison par une bande de soldats ayant deux mandarins à cheval pour fermer la marche. La foule païenne, remplie d'admiration en voyant son maintien calme et résigné, s'écriait : « Pourquoi mettre à mort un innocent et un juste comme celui-ci ? A-t-on jamais vu quelqu'un aller au supplice avec moins d'émotion ? » Peu de temps après, le martyr avait gagné sa couronne. Le P. Odorico mourut en prison, en 1834, sur le point d'être étranglé. Quatre ans après,

le 21 septembre 1838, le P. Jaccard reçut à son tour la couronne du martyre. Les exécuteurs lui brisèrent dix bambous sur le corps ; bien que chaque coup fît jaillir le sang, cet intrépide soldat de Jésus-Christ ne poussa pas un soupir, ne laissa pas échapper une seule plainte. Thomas Tien, jeune Cochinchinois de dix-huit ans, mourut le même jour. A leur arrivée au lieu où on avait coutume d'offrir quelques rafraîchissements aux criminels, Thomas se tournant vers le P. Jaccard, lui dit : « Voulez-vous prendre quelque chose, Père? — Non, mon enfant, répondit M. Jaccard en souriant. — Ni moi non plus, ajouta Thomas, nous attendrons d'être au ciel, mon Père. » La douceur des martyrs et la constance des chrétiens triomphèrent de la rage de leurs ennemis. Une des plus éclatantes victoires, fut celle de M. l'abbé Marchand qui, sous l'action des tenailles rougies au feu, répondit avec calme à ces questions des mandarins : « Pourquoi les chrétiens arrachent-ils les yeux aux mourants ? » faisant allusion aux dernières onctions sur les yeux des malades. La victime, rassemblant toutes ses forces, répondit : « Jamais pareille chose ne s'est faite. » Alors on lui appliqua cinq nouveaux fers rouges. « Pourquoi les gens mariés, lui demandèrent-ils, se tiennent-ils debout devant le prêtre à l'autel ? » Pouvant encore parler, il dit : « Ils viennent dans l'assemblée des chrétiens demander que leur union soit bénie. » Pour la troisième fois son agonie recommence : « Quel pain enchanté donnez-vous au peuple, qui le regarde comme le plus puissant motif d'attachement à cette religion? » — « Ce n'est pas du pain, articulèrent ses lèvres mourantes, c'est le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, incarné et devenu la nourriture de nos âmes. » Ainsi jusqu'au bout, il rendit témoignage à la vérité, comme ces martyrs des premiers âges, dont les confessions, semblables à la sienne, nous restent encore (1).

Cette terre arrosée du sang des martyrs n'en parut que plus féconde. Dans un laps de vingt années le nombre des chrétiens s'accrut d'environ cent mille. Tous les persécu-

1. *Missions chrétiennes*, par Marshall, I, 104.

teurs eurent une fin misérable. Le tyran perdit son frère et ses deux fils aînés. De nouveaux édits sanguinaires furent publiés, et Min-Menh ordonna de tuer quiconque refuserait de marcher sur la croix : « Il faut s'armer du premier instrument venu, hache, sabre, espadon, pour extirper cette race aveugle et endurcie. » Ignace Delgado, depuis quarante ans vicaire apostolique dans le Tonkin oriental, succomba aux souffrances de la captivité le 12 juin 1838 ; son coadjuteur, Dominique Hénarez, missionnaire depuis quarante-neuf ans dans ces régions, fut décapité le 25 juin 1838. Une foule de prêtres indigènes et européens suivirent ces deux évêques dans la tombe. Le 24 novembre, Pierre Dumoulin Borie, évêque d'Acanthe, fut affreusement martyrisé. En 1840, la persécution avait moissonné la plupart des évêques et des prêtres. Min-Menh fut rappelé de ce monde le 20 janvier 1841, et parut devant le tribunal de Dieu couvert du sang des martyrs. Grégoire XVI, dans une allocution prononcée le 27 janvier, célébra les mérites des martyrs du Tonkin, cita leurs noms et raconta les différents supplices qu'ils avaient endurés. Déjà, en 1839, il avait adressé un bref aux chrétiens de ce pays. Ces martyrs furent déclarés vénérables le 19 juin 1842.

Le fils de Min-Menh continua la persécution; des sentences de mort furent prononcées, mais non exécutées; Tien-Tri tremblait devant les canons de l'Europe, qui alors retentissaient en Chine. Cinq missionnaires français durent être rendus à la liberté. Tien-Tri mourut dès le 4 octobre 1847. Son successeur Tu-Duc marcha sur les traces de Min-Menh : la persécution, interrompue par l'apparition du choléra, en 1851, sévit avec une nouvelle violence, en 1853, pour la Cochinchine, et au Tonkin en 1854. Enfin, une persécution générale éclata en 1858, après le départ de la flottille française, et atteignit son point culminant en 1862. Quatre évêques furent martyrisés : Mgr Hermosilla, vicaire apostolique du Tonkin oriental ; Joseph Maroc Diaz, Melchior Garcia et Ochoa, ses successeurs, tous trois vicaires apostoliques du Tonkin central. Mgr Retord, le témoin de ces luttes et condamné lui-même à mener une

vie errante, écrivait que seize ans auparavant, quand il avait été préposé à la mission du Tonkin occidental, on y comptait cent mille chrétiens, tandis qu'elle en possédait alors cent trente-neuf mille, quoique le choléra en eût enlevé plus de 9,500. Après de si longues et si dures épreuves, le drapeau de la France qui flotte à Saïgon est devenu le signe de la paix, de la justice et de la civilisation dans ces contrées lointaines. Cette expédition s'est effectuée dans les années 1858-1859.

Vers la même époque, le 28 octobre 1858, le premier vicaire apostolique de cette mission, Mgr Retord, achevait son apostolat de 27 ans, et mourait de misère en cherchant à se dérober au glaive des persécuteurs. Le vicariat apostolique du Tonkin occidental, rempli par Mgr Jeantet et par Mgr Theurel, successivement évêques d'Acanthe, a pour titulaire, depuis 1868, Mgr Puginier, qui gouverne cette mission.

Le Cambodge et Siam, pays voisins de la Cochinchine, servaient de refuge aux missionnaires pendant les persécutions. En 1848, Pie IX érigea le Cambodge et le Laos en vicariat apostolique, dont Mgr Michel fut le premier évêque; aujourd'hui il est vicaire apostolique de la basse Cochinchine.

Dans les royaumes de Birmanie et de Siam, la religion chrétienne avait fait peu de progrès, à cause du manque de missionnaires pour évangéliser ces contrées, et de l'opposition des indigènes à la foi. Au commencement du dix-neuvième siècle, Mgr Garnault, évêque de Metellopolis, vicaire apostolique de Siam, après avoir traversé une persécution terrible, gouverna la mission avec tranquillité jusqu'en 1809. Mais les Birmans vinrent attaquer la ville de Jonsalang. Mgr Rabeau, missionnaire de cette chrétienté, fut pris et maltraité avec ses fidèles. Grâce à la protection d'officiers chrétiens, il lui fut permis de s'embarquer : le navire avait gagné la pleine mer, lorsque l'équipage se révolta, et précipita dans les flots le missionnaire et le capitaire. Quelques années après, les Anglais s'établissaient dans l'île de Poulo-Pinang ; les chrétiens de Guedah et de

Jonsalang y accoururent et formèrent deux chrétientés. Alors le séminaire général des missions de la haute Asie fut transporté dans cette île, et compta jusqu'à 150 élèves. Mgr Garnault établit le sien à Bankok avec 60 élèves. Ce prélat mourut en 1811. Pendant les vingt années des révolutions européennes, la mission de Siam ne reçut aucun missionnaire. De nos jours Mgr Dupont a succédé à Mgr Pallogoix, qui a donné un dictionnaire de la langue thaï, publié en anglais, en français et en espagnol par l'imprimerie nationale.

Les barnabites italiens évangélisent la partie orientale de la Birmanie, la partie occidentale et méridionale est confiée aux Missions-Etrangères, sous la conduite de Mgr Bigandet, vicaire apostolique (1).

L'empereur chinois Kia-ing (1795-1820) avait organisé une vaste persécution dans le céleste empire : les exécutions à mort par le glaive et par le feu, rien ne fut épargné contre les catholiques. Plusieurs milliers périrent de la main du bourreau. Mgr Dufresse, évêque de Tabraca, vicaire apostolique et missionnaire en Chine depuis 1796, fut décapité, le 14 septembre 1815, après d'indicibles tortures. Pie VII adressa aux cardinaux une allocution sur sa mort. Partout les églises des chrétiens furent fermées ou abattues. Au Su-Tchuen, dans un court espace de temps, le nombre des chrétiens fut réduit de deux tiers. Le 20 septembre 1837, monsieur Cornay, des Missions-Étrangères, fut conduit au martyre. En 1840, le lazariste Perboyre, fut, après de longs tourments, étranglé de la façon la plus barbare. Un prêtre chinois, qui pénétra déguisé dans sa prison, rapporta que tout son corps n'était qu'une plaie, que sa maigreur était horrible à voir, qu'il avait à peine la force de proférer quelques mots; beaucoup de ses os étaient à nu, sa chair tombait en lambeaux; ses vêtements étaient tout imprégnés de sang. Lorsqu'on lui présenta le crucifix, en lui enjoignant de le fouler aux pieds, il ne put retenir ses larmes, et répondit en pressant l'image du Sauveur sur son

1. *Missions cathol. françaises*, par M. l'abbé Durand, 372.

cœur et sur ses lèvres. Ce martyre avait duré toute une année, et peut être compté parmi les plus longs et les plus cruels qu'un homme ait jamais soufferts. Dans le même temps, un grand nombre de chrétiens chinois furent martyrisés pour la foi. Par le traité de Nanking (1842), la Chine s'engagea à tolérer le catholicisme, à permettre que des églises fussent construites dans cinq villes maritimes, à ne plus mettre à mort ni emprisonner les missionnaires français. Malgré cela, les persécutions et les martyres isolées n'ont pas fait défaut.

Il suffit de nommer le P. Chapdelaine, né au diocèse de Coutances, appartenant aux Missions-Etrangères, martyrisé le 29 février 1856, dans la province de Canton. Ce vaillant athlète avait subi la torture quelques jours auparavant, et son visage horriblement meurtri portait la marque d'une centaine de coups que les bourreaux lui avaient assénés sur la tête. Hors d'état de se soutenir, il fallut le reporter dans sa prison ; néanmoins, à la stupéfaction générale, on le vit, peu de temps après, se lever et marcher comme en parfaite santé. Ses gardiens lui ayant demandé le secret de cette prompte guérison, le Père leur répondit en souriant que c'était par la grâce et la bénédiction du bon Dieu. Une grâce qu'il estimait plus encore lui donna le courage de répandre tout son sang pour la foi.

En 1857, un prêtre annamite et quatre chrétiens eurent la tête tranchée, le 31 janvier ; le lendemain, onze néophytes subirent le même sort, et deux jours après, dix autres, tous de la même ville. Le 6 avril suivant, le Père Paul Tinh, âgé de 67 ans fut conduit au supplice : le grand mandarin le prit à part, et lui offrit la vie, s'il voulait renoncer à sa religion. « Grand mandarin, répondit-il, mon corps est dans vos mains ; quant à mon âme, elle appartient à Dieu, et rien ne pourra me déterminer à la sacrifier au bon plaisir du roi. »

Mais la vrai patrie des martys, dit Moehler, c'est la péninsule de la Corée, située au-delà de la Chine. Le christianisme y fut transporté de Péking à la fin du dix-huitième siècle. La persécution y éclata sur le champ et dura jusqu'à 1793.

Une autre persécution plus violente y sévissait en 1795. En 1800, on y comptait plus de 10,000 chrétiens solidement instruits. Une troisième persécution, plus rude encore que les précédentes, fut décidée au Conseil d'Etat. Le seul membre qui y fit opposition fut étranglé. Pendant une année, plus de cent quarante chrétiens périrent au milieu d'ineffables supplices, et plus de 400 furent exilés. Les chrétiens, quoique privés de prêtres pendant trente années, n'en demeurèrent pas moins inébranlables dans la foi. Les missionnaires, depuis si longtemps désirés, arrivèrent enfin en 1837, et avec eux la persécution. Près de cent indigènes furent martyrisés dans un laps de huit mois. L'évêque Imbert, de France, et deux de ses confrères reçurent la couronne du martyre, le 21 septembre 1839. Au nombre de ces témoins de la foi figuraient deux frères âgés de douze ans, avec leur sœur âgée de quinze ans, et plusieurs autres. En 1857, on comptait de nouveau 15,000 chrétiens ; huit communautés nouvelles furent établies en 1858. En 1866 une persécution nouvelle moissonna François Berneux, évêque de Capsa, son coadjuteur Antoine Daveluy, évêque d'Acon, et plusieurs prêtres. Cette série de persécutions a fait dire à M. Marshall, que l'histoire de l'Église de Corée ressemble à un martyrologe. Nous ne faisons nous-même que rappeler quelques-uns de ces noms enregistrés dans nos glorieuses annales.

Mgr Siméon-François Berneux, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée, était né le 13 mai 1814, à Château-du-Loir (diocèse du Mans). Il professait la philosophie au grand séminaire diocésain, lorsqu'il entra dans la société des Missions-Etrangères le 15 juillet 1839 ; six mois après, il s'embarquait au Havre pour se rendre au Tong-King occidental.

M. Berneux eut le double bonheur d'être formé à la vie apostolique par Mgr Retord, et d'être appelé, dès le début, à confesser la foi. Arrivé au Tong-King en compagnie de Mgr Retord, de M. Galy et du R. P. Rivas, dominicain, le 16 janvier 1841, quatre jours avant la mort de Minh-Mènh, il fut une des premières victimes de la persécution qui inaugura le règne de Tien-Tri.

Le jour de Pâques, il fut arrêté à Phus-Nhac avec M. Galy. Conduit en cage à la ville de Nam-Ding, donné en spectacle à la curiosité publique, il évangélisait, à l'exemple de saint Paul dans les fers, la foule qui se pressait autour de sa cage.

Après avoir subi quatre interrogatoires, il fut dirigé sur Hué, où l'attendaient le rotin, la condamnation à mort, et cet effroyable sursis qui, pendant vingt-trois mois de cachot et de chaînes, éloigna la perspective du martyre, objet de tous ses vœux. Il reçut pour compagnon de captivité M. Charrier d'abord, ensuite MM. Miche et Duclos. Au mois de mars 1843, à la veille d'être couronnés, les cinq missionnaires se virent tout à coup rendus à la liberté par la courageuse intervention d'un marin français, M. Lévêque, capitaine de la corvette l'*Héroïne*.

Il fallut reprendre le chemin de la France. Mais, à l'île Bourbon, M. Berneux ayant, à force d'instances, obtenu de retourner à Macao, pour se dévouer aux missions de la Chine, il s'embarqua sur la corvette française l'*Alcmène*, et arriva à Macao, le 23 août 1843, auprès de M. Dibois, procureur des Missions-Étrangères.

— « Cher Père, disait-il à ce dernier, en faisant allusion au martyre, j'ai manqué une heureuse chance! de grâce, envoyez-moi dans une mission où je puisse la retrouver. »

Le 28 octobre suivant, M. Berneux fut envoyé comme pro-vicaire en Mandchourie, où l'on manquait de missionnaires.

— « La Mandchourie et la Corée se touchent, lui dit le procureur. Qui sait si vous ne pourriez pas franchir un jour la frontière pour aller chercher en Corée ce que vous avez perdu au Tong-King ? »

Appréciant le rare mérite de son pro-vicaire, Mgr Vérolles le prit pour coadjuteur en 1854. La cérémonie de la consécration épiscopale était fixée au 27 décembre, lorsque, le 24 du même mois, le coadjuteur reçut une lettre du Souverain Pontife qui le nommait vicaire apostolique de la Corée.

Quelle impression cet ordre inattendu produisit-il sur

l'âme de celui qui voyait luire de nouveau l'espérance du martyre? Il est intéressant de relire aujourd'hui ce que Mgr Berneux écrivait quelques années après, en rappelant cette époque de sa vie : « Une santé affaiblie et mon âge assez avancé me faisaient craindre de ne pouvoir apprendre une nouvelle langue, ni me faire aux usages d'un nouveau peuple. Et puis, il faut bien vous le dire aussi, onze ans passés en Mandchourie m'avaient singulièrement attaché aux chrétiens de ce pays. Mais la Corée! cette terre des martyrs par excellence ; la Corée ! dont le nom seul fait vibrer toutes les fibres du cœur d'un missionnaire, comment refuser d'y entrer, lorsque la porte vous en est ouverte? » N'est-ce pas là le langage des martyrs de la primitive Église ? Ces paroles étaient prophétiques.

Le 15 mars 1856, veille du dimanche des Rameaux, Mgr Berneux débarquait sur les côtes de la Corée, et le 27 il entrait furtivement à Hang-Yang. « A la faveur de l'habit de deuil qui couvre des pieds à la tête, sans laisser voir le visage, écrivait le prélat, j'entre en plein jour dans la capitale du royaume, dans cette ville d'où sont sorties tant de sentences de mort contre les missionnaires et les chrétiens, et où tant de fois les persécuteurs ont été vaincus par la constance des martyrs ! » Il était accompagné de MM. Petitnicolas et Pourthié, qui, eux aussi, dans la même ville, presque à la même heure, devaient partager le sort de leur évêque. Mais celui qui avait initié ses frères à la vie apostolique et formé tant de chrétiens à la lutte, devait marcher le premier pour introduire dans le ciel cette légion de martyrs.

Une lettre de M. Féron, du 22 mai 1866, nous apprend que Mgr Berneux, avant d'être décapité, avait souffert d'affreux supplices, que son corps était tout couvert de plaies, et les os de ses jambes entièrement dénudés.

Les *Annales* ont publié, de 1842 à 1863, dix lettres de Mgr Berneux.

Mgr Berneux, vicaire apostolique, a eu trois missionnaires pour compagnons de son martyre : MM. Beaulieu, de Bretenières et Dorie. Mgr Daveluy, coadjuteur, en a eu deux :

MM. Aumaître et Huin. M. Pourthié, pro-vicaire, en a eu un : M. Petitnicolas.

Ainsi, tous ceux que Dieu avait chargés d'administrer la mission ont été aussi chargés de conduire leurs frères au combat, pour leur donner l'exemple du courage et de la persévérance : et, par une coïncidence admirable, la hiérarchie des dignités sur la terre a reçu, à l'heure du martyre, comme une suprême consécration.

Les corps des deux évêques et des sept missionnaires ont été retirés par les chrétiens et mis en lieu de sûreté.

Il y a eu parmi les fidèles indigènes un assez grand nombre de martyrs. « On peut en compter une quinzaine à Hong-Tsiou, écrit M. Féron, dix-sept à Song-To, et plusieurs aussi parmi les nouveaux chrétiens du nord. Mais, dans l'état de persécution où nous sommes, les détails me manquent. Plus tard, si Dieu me conserve la vie, je m'empresserai de recueillir ce qui la concerne. »

Cette liste des martyrs et des saints de l'Église de Dieu sera toujours incomplète. Que n'aurions nous à dire de ceux qui ont tant désiré verser leur sang pour Jésus-Christ, et que le martyre a toujours fui ? Mgr Retord écrivait à M. Bonnard, âgé de vingt-sept ans et déjà mûr pour le ciel : « Je suis jaloux de vous voir partir avant moi pour le céleste royaume ; vous partez par la route la plus sûre et la plus courte, tandis que je suis condamné à rester encore le jouet des flots sur cette mer orageuse. Moi, votre évêque! vieux capitaine au service depuis vingt ans sur cette terre étrangère, n'eussé-je pas dû recevoir avant vous la couronne du martyre? Comment osez-vous me supplanter ainsi ? Mais puisque telle est la volonté de Dieu, je vous pardonne. Partez donc en paix, enfant gâté de la Providence. Oui, je vous envie, mais avec l'envie de l'affection et la jalousie de la tendresse. Que vous êtes heureux d'aller rejoindre les Borie, les Cornay, les Schœffer et tous les martyrs et apôtres de cette mission! Avec quelle joie ne vous verront-ils pas entrer dans leur glorieuse compagnie. »

On sait que de notre temps, des missionnaires intrépides, en cherchant à pénétrer dans le Thibet par des voies diffé-

rentes, n'ont pu réussir à s'y fixer : ces vastes contrées, comme celle du Japon, restent fermées aux apôtres de la foi. Le Thibet avait été évangélisé, en 1707, par les capucins, sous la conduite du P. Honoratius Della Penna. Le Dalaï-Lama permit à ces religieux de construire un hôpital dans la ville de Lhassa. Après avoir travaillé avec beaucoup de fruit, ces Pères se virent chassés en 1744, et se fixèrent dans l'empire du grand Mogol. En 1808 fut érigé le vicariat apostolique d'Agra et du Thibet, que les capucins administrent encore aujourd'hui. C'est en 1844 et en 1845 seulement, que les deux missionnaires lazaristes Huc et Gabet pénétrèrent de nouveau dans le Thibet par le détour du Mogol. Mais ils durent en sortir bientôt après, et ils arrivèrent à Canton et à Macao. Dans l'été de 1848, pendant que le souverain du Thibet vivait dans la meilleure intelligence avec les missionnaires, le plénipotentiaire chinois obtenait leur expulsion. En 1851 et 1852, la propagande y envoya des missionnaires de l'Inde, qui essayèrent d'y pénétrer par la vallée du Brahmapoutra. Leur tentative échoua ; ils réussirent plus tard en passant par la Chine. En septembre 1864, Joseph-Marie Chauveau fut nommé vicaire apostolique de Lhassa. Une nouvelle persécution éclata en 1864, et plusieurs chrétiens moururent pour la foi cette année-là et l'année suivante (1).

Mgr Chauveau a donné lui-même l'état de la mission thibétaine, en ces dernières années 1875 et 1876, à la suite des pillages, des meurtres et des incendies qui ont dispersé les chrétiens. Il signale en particulier les efforts des missionnaires pour réunir un petit troupeau, formé de deux bandes distinctes : la première s'est dirigée vers le sud, sous la conduite de M. Alexandre Biet et l'autre est remontée vers le nord en compagnie de MM. Félix Biet, et Desgodins. De cette émigration précipitée sont sorties les deux chrétientés de Tsé-Kou et d'Yerkalo.

La mission du Thibet se compose aujourd'hui de six stations distinctes : Tsé-Kou, Yerkalo, Bommé, Bathang,

1. Moehler, *Histoire de l'Église*, III, 464.

Ta-tsich-loû et Cha-pâ. La première est située dans la partie thibétaine soumise au Yun-nan ; les trois suivantes sont situées sur le territoire de Bathang : les deux dernières relèvent de la province du Su-tchuen. Le nombre des chrétiens est peu considérable en chaque chrétienté, où il ne s'élève qu'à dix pour Bethang, et ne dépasse pas cent-vingt-quatre à Tse-Kou, atteignant un total de 349.

Le zélé missionnaire, après avoir compté ses rares brebis, et parlé des stations détruites en 1865, conclut que tout espoir n'est pas perdu, mais qu'il faudra lutter longtemps pour obtenir la liberté dans ce pays où les chefs des Lamaseries suscitent toute sorte d'obstacles à la vraie foi. « Les progrès des Anglais vers L'Hassa, du côté de l'Inde, écrit le vicaire apostolique du Thibet (1), leur établissement désormais inévitable au Yun-nan et au Su-tchuen, l'arrivée prochaine des commissions russes, tout cela et d'autres symptômes autorisent à penser que l'isolement séculaire du Thibet approche de son terme, et que, dans un avenir peu éloigné, s'il est permis d'appliquer de la sorte les textes de l'Écriture, on dira : *Florebit solitudo... exultabunt colles et lætabuntur antra deserti.* » Le même espoir brille au Japon.

Le Japon, si longtemps fermé à nos missionnaires et à nos navires, s'est enfin ouvert, en 1858, à la suite d'un traité conclu avec le baron Gros au nom de la France. Ce traité permet aux étrangers l'entrée des ports de Yokohama dans l'île de Niphon, de Nangasaki dans celle de Kiu-siu, et de Hokodaté à Yeddo. La liberté religieuse leur est accordée ainsi que la faculté pour le ministre plénipotentiaire de voyager dans tout le Japon. Aussitôt des chrétientés furent découvertes aux environs de Nangasaki, où quatre-vingts chrétiens confessèrent la foi en 1856 ; car la pureté de la foi s'était maintenue dans ce vaste empire pendant plusieurs siècles, et la persécution, malgré sa violence et son universalité, n'avait pu faire disparaître les vestiges de l'Église japonaise. Les missionnaires français vinrent donc se fixer

1. *Annales*, mai 1877.

d'abord à Yokohama, où M. Girard, provicaire apostolique, servit d'interprète au consul. Il y érigea une chapelle catholique en 1861. Les Japonais y accoururent en si grand nombre que le gouvernement en prit ombrage. Il défendit à ses sujets d'en approcher, et menaça d'appliquer les anciens édits de mort, gravés sur les colonnes de pierre élevées dans la campagne. Deux missionnaires, établis à Nangasaki, attirèrent encore les Japonais dans la nouvelle église, consacrée à Saint-Pierre-Baptiste : et les anciens chrétiens reconnurent les nouveaux apôtres, et les distinguèrent des ministres protestants à trois marques : le célibat ecclésiastique, la ferme croyance à la primauté du pape, et leur piété envers la Vierge Marie.

La publicité donnée en Europe aux succès des missionnaires fit éclater la persécution au Japon : elle commença en 1866, année dans laquelle M. Petitjean fut nommé évêque de Myriophyte et vicaire apostolique du Japon. Mgr Petitjean recueillit les orphelins laissés par les confesseurs de la foi, qui avaient subi la prison et la torture ; et avec eux il fonda un séminaire. Les consuls étrangers intervinrent en faveur des chrétiens, et crurent obtenir quelque adoucissement. La guerre civile amena la suppression du Taïcoun et le rétablissement du pouvoir temporel du Mikado, grand pontife des idoles, qui continua de persécuter les chrétiens. Enfin le gouvernement japonais, cédant sans doute à l'influence de la civilisation européenne, semble avoir accordé la liberté de conscience à tous ses sujets. Un nouveau vicariat apostolique vient d'être créé et Mgr Osouf est chargé d'administrer la partie septentrionale du Japon.

123. **Missions des Indes orientales.** — Les missions des Indes orientales, en Asie, ont subi un autre genre d'épreuves, que nous allons rappeler : il s'agit du schisme portugais dont le clergé de Goa, égaré par son archevêque, a donné le scandale.

L'évêché de Goa, créé en 1534, fut en 1557 érigé en archevêché ; Cochin et Malacca furent placés sous sa juridiction, et le protectorat portugais, ainsi que nous l'avons dit, était destiné à faire fleurir ces églises. Comme la domination

portugaise allait sans cesse en déclinant, Alexandre VII envoya d'abord des vicaires apostoliques dans la Chine et dans l'Inde. En 1695 Innocent XII établit le vicariat apostolique de Bombay, et défendit aux évêques de Portugal d'exercer aucune juridiction dans les vicariats apostoliques. Par suite de l'établissement de la compagnie anglaise dans les Indes orientales, plusieurs évêchés, qui échappaient ainsi à l'influence du protectorat portugais, restèrent orphelins pendant plus d'un demi-siècle. Le Portugal, en cessant de rétribuer les missionnaires, avait abdiqué en fait son protectorat. En 1832, lorsque le préfet de la Propagande, le cardinal Pedicini, manda à Lisbonne que le Portugal devait ou abdiquer son protectorat ou remplir son devoir, la cour de Lisbonne garda le silence. Ce fut alors que Grégoire XVI, d'accord avec le gouvernement anglais, institua les vicariats apostoliques de Calcutta et de Madras (1834). Deux autres furent établis pour l'île de Ceylan et pour le Maduré (1836-1838). Enfin, les anciennes constitutions apostoliques relatives à l'Église des Indes orientales furent supprimées par le bref *Multa præclarè*, qui détermina les diocèses de chaque vicariat (1838). Les évêchés de Cranganor, Cochin et Meliapour ou Saint-Thomas furent supprimés. Les prêtres de Goa essayèrent alors de créer un schisme. Jose da Sylva y Torrès, dit Moehler, fut confirmé le 19 juin comme archevêque de Goa, en même temps que Pereira devenait évêque de Macao. Sylva y Torrès arriva pour prendre possession de son siége en 1844, et d'un seul coup ordonna 800 prêtres, des prêtres dont toute la théologie consistait à soutenir la thèse du protectorat portugais. La plupart des églises tombèrent entre les mains de ces loups ravisseurs, et les prêtres catholiques furent réduits à célébrer dans les cabanes ou sous des arbres : 240,000 âmes tombèrent dans le schisme. En vain, le 1er mars 1845, Grégoire XVI adressa-t-il une admonition à Sylva y Torrès. Cependant, après de longues négociations, le Portugal finit par céder. Le 22 décembre 1848, Sylva fut proclamé archevêque de Palmyre *in partibus*, en même temps que coadjuteur de l'archevêque de Braga, et retourna en Por-

tugal. Pie IX, dans son allocution du 17 février 1851, exposa l'état des affaires. Les schismatiques continuèrent leurs menées. Le nouvel évêque de Macao, Joseph Matta, arriva dans les Indes pour y appuyer le schisme, et exerça ses fonctions épiscopales à Colombo sur l'île de Ceylan. En février 1858, il entra solennellement à Bombay et brava les vicaires apostoliques. Il conféra les ordres et donna la confirmation. A Goa, dans l'espace de sept jours, il conféra différents ordres à trois cent cinquante-six individus ; il méprisa deux monitoires du pape. Le vicaire apostolique, Anastase Hartmann, fut enfermé depuis le 13 jusqu'au 20 mars 1853 dans l'église paroissiale de Saint-Michel, près de Bombay ; on voulait le faire mourir de faim. Un bref sévère, adressé le 9 mai 1853 à l'évêque de Macao, l'obligea enfin de céder. Les adhérents du schisme diminuèrent de plus en plus (1).

Malgré ces défections du schisme et malgré la pénurie des missionnaires qu'a dû amener la suppression des jésuites, les missions de l'Inde ne comptent guère moins de onze à douze cent mille catholiques.

Ces missions furent réorganisées, en 1838, par Grégoire XVI (2). Il abolit les évêchés portugais, et érigea deux nouveaux vicariats apostoliques. Pie IX a subdivisé les circonscriptions existantes en plusieurs autre vicariats distincts. Aujourd'hui l'Inde en compte vingt; ce sont : l'archevêché portugais de Goa, les vicariats apostoliques d'*Agra*, de *Patna*, du *Pendjaub*, dirigés par les capucins italiens mêlés de quelques Français ; de *Bombay*, du *Malabar*, de *Mangalore*, de *Quilon*, d'*Hiderabad*, confiés aux carmes italiens, qui dans la seule province de Vérapoly, sur la côte de Malabar, baptisent annuellement plus de mille païens, outre plusieurs nestoriens et quelques protestants indigènes ; de *Madras*, desservi par les missionnaires irlandais ; de Calcutta et du *Bengale central*, où se trouvent des jésuites allemands et des missionnaires de Milan ; du *Bengale oriental*, confié

1. Moehler. *Histoire de l'Eglise*, III, 160. — *Histoire du schisme portugais*, par Théodore de Bussière.

2. *Missions catholiques françaises*, par M. l'abbé Durand, 394.

aux missionnaires français de la congrégation de Sainte-Croix du Mans ; Visigapatam, appartenant à la congrégation française de Saint-François de Sales, et ayant pour évêque monseigneur Tissot, depuis l'année 1850, où il succéda au premier vicaire apostolique, monseigneur Neyret ; du *Maduré*, où les jésuites ont repris leurs anciennes missions, et où ces maîtres aussi savants que zélés possèdent le collége séminaire de Négapatam (Villes-des-Serpents), composé de trois cents élèves, et forment à la science et à la vertu des catéchistes, des instituteurs et des prêtres ; de *Pondichéry*, du *Coimbatour* et du *Maïssour* évangélisés par les missionnaires français des Missions-Étrangères ; enfin dans l'île de Ceylan, ceux de *Jattnapatam* et de *Colombo*, dirigés, le premier par les missionnaires français de la congrégation des Oblats de Marie, et le second par les carmes italiens. L'île de Ceylan, la Taprobane des anciens, se distingue par le nombre des conversions, la moralité des chrétiens et le zèle des insulaires pour la construction des églises.

124. **Missions d'Afrique.** — L'Afrique est le dernier de nos anciens continents, immense péninsule qui touche à l'Asie et forme à elle seule un monde. Ce pays, vanté autrefois dans quelques-unes de ses contrées par la fertilité du sol ou la splendeur des monuments, maintenant le plus déshérité de l'univers, semble porter le poids de la vengeance divine. Lorsque Isaïe disait à l'Égypte : « Je te livrerai à des maîtres cruels (XIX, 4) » et à l'Éthiopie : « Malheur à la terre qui s'étend au delà des rivières de l'Éthiopie », ces malédictions ne se bornaient pas à un temps limité, et, si elles ont changé de caractère depuis la venue du Messie, elles ne doivent nous paraître que plus mystérieuses et plus terribles. Encore après mille ans, dit Marshall, l'Afrique est toujours la patrie du Maure, du nègre et du Cafre.

Nous ne parlons pas de cette époque primitive où l'Afrique septentrionale possédait quatre cents siéges épiscopaux, lesquels, selon Moehler, n'étaient que des paroisses. Il y avait des évêques non-seulement dans toutes les villes, mais encore dans certains villages. Nous ne voulons pas non plus opposer l'état actuel de notre colonisation d'Algérie et l'é-

rection de nouveaux siéges à l'ancien ordre de choses qui disparut sous les coups des Vandales. Les évêques ou les apôtres, qui ont pris possession de cette terre, après qu'elle eût été conquise par nos armes, appartiennent à la France; le siége métropolitain d'Alger et les deux diocèses suffragants d'Oran et de Constantine, créés en 1866, nous inspirent le double intérêt que nous portons au progrès de la foi dans notre mère patrie et de la conversion des infidèles parmi les tribus arabes. Il est vrai que la conversion des indigènes mahométans ne saurait être obtenue sans prodige. Mais déjà la charité de nos évêques a commencé par s'établir la mère des orphelins : elle continue son œuvre et ne sait point faire distinction de personnes. On évalue à 87,000 âmes la population *européenne* de l'archidiocèse d'Alger, y compris la troupe. L'évêché de Constantine comprend la province de ce nom; sa population européenne, sans les soldats, s'élève à 48,000 âmes. Le diocèse d'Oran renferme une population européenne de 61,000 habitants.

La mission du Maroc est confiée à des religieux espagnols de l'ordre d'Alcantara. En 1843, il n'y avait que quatre postes de missions. Depuis la guerre que les Espagnols ont faite contre le Maroc en 1860, la condition des chrétiens s'y est un peu améliorée; des églises chrétiennes se sont élevées à Tétuan et ailleurs.

La préfecture apostolique de Tunis, créée par Urbain VII, en 1624, fut élevée par Grégoire XVI au rang de vicariat apostolique, en 1843, et confiée au capucin Fidèle Sutter de Ferrare. M. l'abbé Bourgade, auteur des *Soirées de Carthage*, a réussi, par son zèle, à fonder, au moyen d'aumônes, un hôpital pour les chrétiens de Tunis. Il a aussi établi un collége dirigé par des missionnaires capucins, qui, au nombre de vingt dans la régence, instruisent à la fois les enfants musulmans, juifs et chrétiens.

Mais de toutes les sociétés de missionnaires qui ont choisi l'Afrique pour le champ de leurs travaux (1), nulle n'a surpassé peut être les fils de saint Vincent de Paul. « La véné-

1. M. Marshall, *Missions chrétiennes*, I, 472.

rable congrégation de saint Vincent de Paul, rapporte le baron Baude, reçut la protection du Divan, lorsque dans un accès de stupide impiété, la Convention l'eut détruite. Une église catholique fut consacrée à Tunis, les ministres du Dey avaient contribué pour seize mille piastres à sa construction. » C'est ainsi que Tunis accorda protection et secours à ces ouvriers évangéliques.

Les anciennes missions du Portugal au Congo ont été confiées en 1866 par un décret de la Propagande, à la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception qui dirige aussi la mission de Guinée et de Sénégambie. En 1843, Mgr Barron avait été nommé premier vicaire apostolique de la haute et basse Guinée. Il quitta la mission bientôt après et la remit entre les mains de sept prêtres de la même congrégation qui arrivèrent en 1844. Cinq moururent dans l'espace de quelques mois, le sixième rentra en Europe et le septième resta à Gabon. En onze années, de soixante-quinze missionnaires envoyés en Guinée, quarante-cinq moururent ou furent arrêtés par la maladie. Les dominicains allaient être appelés à former un clergé indigène.

En 1860, un vicariat apostolique a été établi pour le Dahomey. Une nouvelle association d'apôtres, héritiers de l'héroïque dévouement de Mgr Marion de Brésillac, s'est formée à Lyon sous le nom de séminaire des missions africaines. Elle a reçu de la Propagande le vicariat de Dahomey, qui s'étend depuis le Volta jusqu'au Niger. En avril 1861, ses premiers missionnaires abordaient ce royaume, et pénétraient jusqu'à Homey ou Agbomé sa capitale, trop souvent inondée du sang des esclaves, en présence de son roi cruel. Bientôt, malgré des obstacles de tout genre, ils ouvraient une école et un hôpital. Il sont parvenus à former un noyau de cent cinquante jeunes chrétiens. En 1865, le nombre des catholiques dans ce nouveau vicariat était évalué à trois mille.

La religion principale du Dahomey est le *fétichisme*, ou l'adoration des objets sensibles sous leur forme élémentaire et primitive. Les Portugais, qui découvrirent les premiers cette partie de la côte occidentale d'Afrique, appelèrent *culte*

des fétiches l'ensemble des superstitions pratiquées par les nègres, lorsqu'ils attribuent à plusieurs sujets du règne animal, végétal ou minéral, même les vils, une puissance occulte sur les hommes, et la direction des événements ordinaires et extraordinaires de ce monde. Les féticheurs exploitent, par leurs jongleries, la crédulité du peuple, et sont chargés d'apaiser les mauvais esprits ou les puissances invisibles et malfaisantes, qui se glissent partout, jusque dans les affaires de la famille, comme les serpents de ces pays que la peur a faits dieux. A Agbomé, racontent les missionnaires (1), tous les reptiles sont voués à l'exécration : à Whydah, sur les bords de la mer, quelques-uns de ces animaux immondes sont classés parmi les dieux et jouissent d'un culte public. Le boa, qui est le roi de l'espèce, y est traité en grand seigneur ; il a une case, qui lui sert de temple ou de palais; des nègres et même un médecin attachés à son service ; et même des promenades en grande pompe, une fois chaque année, par les rues et les places de Whydah. Les habitants de la même ville se prosternent devant les couleuvres, le front dans la poussière, lorsqu'ils rencontrent ces divinités dans leur chemin. Ces abominables et grossières superstitions nous ramènent au culte de l'ancien serpent, qui trouva aussi des adorateurs dans les *ophites* des premiers siècles du christianisme.

Il ne manque plus à la dégradation de ce culte du fétichisme, qui fait la honte de ce petit coin de terre, que la superstition des sacrifices humains. L'immolation des prisonniers et des esclaves fait partie de la religion du peuple, comme une action de grâces offerte aux dieux après la victoire, et comme un hommage rendu aux princes sur leurs tombeaux. Les *Annales de la Propagation de la foi* contiennent un extrait de la relation de M. Lartigue, témoin des faits qu'il a consignés lui-même. « Le 28 juillet (1860), immolation de quatorze captifs, dont on porte les têtes sur différents points de la ville, au son d'une grosse clochette... le 30 et le 31, les principaux mulâtres de Whydah offrent

1. *Le Dahomey*, par M. l'abbé Laffitte, 123.

leurs victimes, qu'on promène trois fois autour de la place, au son d'une musique infernale. Pendant ces deux dernières nuits, il est tombé cinq cents têtes. On les sortait du palais à pleins paniers, accompagnés de grandes calebasses, dans lesquelles on avait recueilli le sang, pour en arroser la tombe du dernier roi défunt. La tombe du dernier roi est un grand caveau creusé dans la terre. Guézo est au milieu de toutes ses femmes, qui, avant de s'empoisonner, se sont placées autour de lui, suivant le rang qu'elles occupaient à la cour. Ces morts volontaires peuvent s'élever au chiffre de six cents. Le 5 août, jour réservé aux offrandes du roi, elles comprennent quinze femmes et trente-cinq hommes. Les sacrifices devaient se faire sur une estrade construite au milieu de la place. Sa Majesté est venue s'y associer, accompagnée de tous les hauts personnages du royaume qui allaient servir de bourreaux. Le roi a allumé sa pipe, a donné le signal, et aussitôt tous les coutelas se sont tirés et les têtes sont tombées. » Cette fête *des coutumes*, ajoute M. Lartigue, doit recommencer vers la fin d'octobre. Il y aura sept à huit cents têtes d'abattues.

C'est néanmoins sur cette côte inhospitalière et barbare, que le zèle de nos missionnaires a réussi à fonder quatre stations, *Whydah*, *Porto-novo, Lagos*, villes assises au bord de la grande lagune, et *Agoué*, près de la mer. C'est la mission de la *Côte de Bénin* et de la côte des Esclaves.

La mission du Cap, dans l'Afrique méridionale, n'a pris quelque développement que depuis 1837, année de la fondation de son premier vicariat apostolique. En 1840, le nombre des catholiques de toute la colonie du Cap n'était encore estimé qu'à 2,588. En 1851, il existait deux vicariats apostoliques : l'un pour le district occidental, avec la ville du Cap pour capitale, l'île de Sainte-Hélène en fait aussi partie ; l'autre pour le district oriental, le vicariat de Grahamston. On y joignit ensuite celui du Port-Natal, dirigé par Mgr Allard, religieux oblat. Un écrivain protestant a remarqué que dans l'Afrique du sud, « les catholiques romains, jusqu'à une période récente, ont été proscrits. D'après une ancienne loi, les jésuites et les prêtres romains devaient

être saisis et aussitôt déportés. » Mgr Devereux, vicaire apostolique du sud-est de l'Afrique, explique ainsi, en 1850, l'absence trop fréquente des missionnaires catholiques pendant l'occupation hollandaise et anglaise :

« Ces provinces ont été jusqu'ici fermées à l'Europe. D'abord les Hollandais défendaient dans toute la colonie, sous des peines sévères, l'exercice de notre religion. Les Anglais montrèrent un esprit presque aussi intolérant et même aujourd'hui ils ne supportent qu'à regret la présence de notre ministère. » — « Un des obstacles à la conversion des Cafres de la colonie, dit Mgr Allard, vient des rapports qu'ils ont chaque jour avec les Européens, et spécialemeut avec les missionnaires protestants. Depuis longtemps ils ont acquis quelques connaissances du christianisme ; mais les ministres n'ont pu obtenir d'eux qu'ils renonçassent à la polygamie et à leurs mauvaises coutumes. Ils ne les ont pas pressés sur ce point et ont continué de les appeler à leurs réunions ; de sorte que les Cafres s'imaginent que le christianisme n'est qu'une forme, et que pour satisfaire les missionnaires, il suffit de venir à la chapelle. »

« Ces pauvres sauvages, ajoute le Père Gérard, ont été habitués par les protestants à regarder la religion chrétienne comme quelque chose de fabuleux. Le petit nombre des Cafres convertis par les protestants sont aussi corrompus que les sauvages, leurs compatriotes, mais beaucoup plus orgueilleux et plus fripons. »

Les plaintes des missionnaires contre les méthodistes ou les protestants ne sont que trop fondées. Mais que devons-nous penser des intrigues politiques de M. Ellis, missionnaire anglais et protestant, qui a bouleversé tout un royaume et réussi à faire disparaître un roi de l'île de Madagascar? Radama II, orné des dons les plus magnifiques, avait commencé par se montrer favorable aux Européens et au christianisme. Ce prince dégénéra sensiblement dans l'espace de quelques mois : privé de bons conseils et soumis à la plus funeste influence, il tomba victime d'une insurrection, le 12 mai 1873. La cause de ce malheur et de cette révolution ne tarda pas à devenir politique. Un correspondant écrivait

de Tamatave, en 1863 : « Il y a une disposition générale à Tamatave parmi les Anglais et les Français à blâmer M. Ellis au sujet des événements récents. Chose étrange! il s'est attiré l'inimitié des Anglais, aussi bien que des Français et des indigènes, et l'on déclare ouvertement que ce sont ses intrigues qui ont été la véritable cause de la mort de ce malheureux roi. » — « Hier, je descendis à terre, écrivait le Père de Régnon, à bord de la frégate l'*Ermione*. Ma visite au consul anglais, chassé de Tananarive, grâce aux menées de M. Ellis, m'a fait connaître plus de choses que je n'en puis écrire. Bref, M. Pakenham, consul anglais, charge son compatriote d'une étrange manière. » Cependant M. Ellis était représenté en Angleterre comme l'apôtre et le bienfaiteur de Madagascar; ce n'est qu'aujourd'hui qu'on commence à se faire une idée de ce personnage. Le P. de Régnon ajoute : « Ellis soulève en ce moment les esclaves et pousse à l'assassinat des Français; le consul anglais l'affirme. » Pendant la crise, tous les Français se trouvèrent forcés de quitter Tananarive. Les Pères jésuites seuls et les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, malgré les instances du digne commandant de la frégate française, le capitaine Dupré, refusèrent de quitter leur poste.

La révolution dont nous venons de parler, fomentée dans l'espoir d'écraser la mission catholique à Madagascar, n'a été que passagère. « Les écoles catholiques sont devenues plus florissantes que jamais dans les provinces soumises aux Hovas, en dépit des intrigues des méthodistes. Le peuple Hova, fort intelligent et fort impressionnable aux belles choses, se sent attiré de jour en jour davantage vers notre culte, qui n'a maintenant d'autres ennemis que les largesses pécuniaires de la société biblique et des contes aussi grossiers que ridicules. Les chefs Hovas, continue le même témoin, font semblant de croire à ces absurdités, ils palpent les piastres apportées de Maurice, ne fréquentent guère le prêche, et envoient leurs garçons chez les Pères, et leurs filles chez les Sœurs (1). » Dans l'île Maurice, l'influence française

1. Voir le *Monde*, 14 avril 1864.

et catholique est toujours en pleine vigueur, malgré la présence d'un gouvernement anglais et protestant, et la propagande anglicane y a complétement échoué.

On sait que l'île de Bourbon ou de Saint-Denis appartient à la France, et forme un diocèse distinct depuis 1850. Le séminaire du Saint-Esprit, à Paris, est en même temps le séminaire diocésain de l'île de Bourbon (1).

En remontant le littoral de l'Afrique, du cap Delgado au cap Gardafui, on rencontre la mission du Zanguebar, qui embrase une étendue de 600 lieues de côte. Elle est confiée à la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et renferme six États : le *Quiloa*, le *Zanzibar*, le *Monbaça*, le *Berna* et le *Magadoxo*.

Le 13 juin 1863, le Père Horner, supérieur de la mission, venait prendre possession de ces contrées, que gouverne un sultan, résidant à Zanzibar, et représenté sur les principaux points de la côte par des autorités militaires, connues sous le nom de tchemadors. L'indépendance du Zanzibar est garantie par la France et l'Angleterre.

En 1865, quatre-vingts adultes recevaient le baptême, et le sultan faisait faire par les ateliers de la mission les travaux nécessaires pour l'établissement d'une batterie d'artillerie dans son île. La bienveillance du sultan et l'appui des deux consuls européens ont permis aux zélés missionnaires de fonder, à Zanzibar, l'œuvre de leur apostolat ; ils ont même obtenu, en terre ferme, de la générosité du sultan, une concession de deux lieues de circonférence, pour y construire un établissement agricole, des écoles, des ateliers, et un orphelinat, auquel ils ont adjoint une crèche où l'on reçoit les enfants abandonnés par leurs parents ; et ces enfants délaissés sont nombreux. Le village important de *Bagamoyo*, situé en face de Zanzibar, forme la seconde station. La population de l'île et du continent est composée d'Arabes et de nègres : les premiers musulmans pour la forme et commerçants de profession ; les seconds

1. *Missions chrétiennes*, par M. Marshall, I, 464.—*Hist. de l'Eglise*, par Moehler, III, 474.

amenés de l'intérieur de l'Afrique, afin d'être vendus, comme esclaves, sur la place du marché, ou appartenant aux tribus voisines de la côte, qui sont elles-mêmes livrées au plus grossier fétichisme.

L'Abyssinie, ou ancienne Éthiopie, bornée au nord par la Nubie, et au sud par une chaîne de montagnes qui traverse le pays des Gallas et se prolonge à travers l'Afrique jusqu'au Sénégal, est un autre champ ouvert à nos missionnaires, qui reprennent l'œuvre de saint Frumence, interrompue par bien des vicissitudes, et soumise pendant des siècles à des intermittences de schisme et d'hérésie. En 1838, Mgr de Jacobis, lazariste piémontais, fut nommé par Grégoire XVI préfet apostolique de cette mission. Ses différents successeurs nous conduisent jusqu'à Mgr Touvier, évêque d'Olève *in partibus*, qui, accompagné de deux prêtres et de trois frères lazaristes, est venu, en 1830, prendre possession de son vicariat. Mais hélas! comme on l'a dit, « l'Abyssinie boit le sang des missionnaires, sans produire aucun fruit de salut. » La corruption des mœurs, principal fléau de ces tribus, est le plus redoutable ennemi du christianisme. Le fétichisme et le mahométisme dominent encore ces contrées, où la guerre de Théodoros, vaincu par les Anglais, et la persécution renouvelée contre les chrétiens, ont fait couler tant de sang.

Nos missionnaires prodiguent ainsi leur vie pour la foi, sur ces plages où les hardis pionniers de la science, Livingstone et plusieurs autres, ont mis tant d'ardeur, de persévérance et de courage à la recherche des sources du Nil. L'Égypte, arrosée par ce beau fleuve, était autrefois aussi florissante en chrétientés et en monastères que riche en culture. Après les épreuves de l'hérésie ou du schisme, ce berceau de l'antique foi comme de l'antique civilisation, ravagé par les sectaires ariens, eutychiens, monothélites, est devenu, sous le joug de l'empire musulman, un pays de missions. Les Coptes représentent, en ce pays, les anciens Égyptiens, et sont avec les Arabes les plus anciens habitants; on les appelle *fellahs*. Les Turcs et les Arabes gouvernent le peuple; les Arméniens et les Juifs, hommes de la finance, di-

rigent les affaires du négoce ; les Européens se livrent à l'industrie et les noirs sont esclaves. Les missions d'Égypte ne commencèrent que pendant les croisades, et saint François d'Assise, en 1219 et en 1230, alla lui-même y établir ses religieux qui prirent possession de l'hospice de Damiette; les mineurs observantins continuent à exercer leur apostolat dans la haute et la basse Égypte, où dix-sept religieux de cet ordre ont été martyrisés par les mahométans. Les jésuites français vinrent s'y établir plus tard, et, après la suppression de cet ordre célèbre, les lazaristes héritèrent de toutes leurs missions d'Orient. Aujourd'hui les frères mineurs de l'Observance sont chargés des Latins et des *Coptes* unis ou *Melchites*, ainsi que des catholiques des rites orientaux. En 1839, les missions de la haute et de la basse Égypte, ainsi que celles de l'Arabie, ont été réunies en un seul vicariat apostolique, dont la résidence est fixée au Caire, grande ville sur la rive droite du fleuve, avec une population de plus de 300,000 habitants. L'ancienne Alexandrie, qui en comptait 500,000 sous les Romains et sous saint Athanase ne compte plus que 50,000 habitants, dont au moins 15,000 sont catholiques (1).

Au sud de l'Algérie et des autres États barbaresques qui longent la Méditerranée, s'étend, entre le 35e et le 15e degré de latitude, une mer de sable, parsemée d'oasis plus ou moins considérables, jetées comme des îles, comme une sorte d'Océanie terrestre, au milieu de cette immensité.

C'est ce vaste pays que les anciens appelaient la Libye intérieure, l'Éthiopie intérieure, que nous nommons aujourd'hui le Sahara. Il a pour limites, à l'ouest, l'Océan ; à l'est, l'Égypte, et mesure, par conséquent, environ 40 degrés de longitude.

Aux temps les plus reculés, ce désert (ou du moins ses parties habitables), comptait une population nombreuse. L'historien égyptien Ptolémée n'énumère pas moins de cinquante nations ou tribus diverses, les unes blanches, les autres noires, qui habitaient de son temps ces lointains

1. *Missions catholiques françaises*, par M. l'abbé Durand, p. 60.

pays. Les Romains, à l'époque de leur établissement dans la Numidie et la Mauritanie, poussèrent leurs avant-postes bien au-delà des frontières actuelles de la domination française, et l'on y trouve encore en beaucoup d'endroits, après de longues journées de marche à travers les sables, l'empreinte de leur génie de domination, de civilisation et de conquête.

Dès le onzième siècle de notre ère, les apôtres du christianisme les avaient dépassés dans les étapes de leurs victoires ; et, après avoir fondé les grandes Eglises du littoral, Carthage, Julia Cæsarea, Hippone, et plus de six cents autres évêchés, ils avaient porté le nom et le règne de Jésus-Christ jusque dans le désert. Ouergla, Rat Ghadamès et d'autres villes encore étaient, dans le siècle de saint Augustin, des villes épiscopales.

Mais les progrès de l'apostolat furent bientôt arrêtés par les invasions des barbares. Les Vandales ariens dominèrent sur tout le nord de l'Afrique assez de temps pour couvrir ses champs de ruines et ses églises du sang des catholiques. A peine les empereurs de Constantinople avaient-ils rétabli leur pouvoir dans ces provinces infortunées, que les Arabes musulmans se précipitèrent sur elles, et alors commença la longue agonie de toute cette Afrique chrétienne, agonie cruelle, héroïque, trop peu connue, qui dura des siècles, au milieu de toutes les tortures de la persécution la plus raffinée.

Un nombre immense de familles furent transportées de force dans le fond de l'Arabie. Tout le reste fut obligé d'abandonner aux musulmans vainqueurs les plaines et vallées, et de se réfugier, pour éviter la mort, dans les gorges les plus incultes des montagnes du littoral et de l'Atlas, ou au-delà des dunes de sables, dans les oasis du désert.

Dans les montagnes du littoral, ces anciens maîtres de l'Afrique prirent peu à peu le nom de Kabyles : dans les oasis du désert, ils se nommèrent Mzabites, et Touaregs ; mais les uns et les autres conservèrent leur langue nationale (le berbère), leurs traditions civiles, et, durant des siècles entiers, leur religion.

Il est certain, en effet, que les Kabyles avaient encore des évêques au onzième siècle. L'un d'eux fut même sacré à Rome par le pape Grégoire VII, qui l'y avait appelé dans ce but. Il se nommait de son nom latin Servandus. Quelques années auparavant, le pape saint Léon se plaignait, dans une de ses lettres, que cette portion de l'Afrique chrétienne, qui avait autrefois compté tant de centaines d'évêques, n'en eût plus alors que cinq. Depuis ce temps nous n'avons sur l'existence de l'Église, dans ce pays, que des notions confuses. Nous savons seulement que, entourés de musulmans fanatiques, le plus souvent persécutés ouvertement par eux, les chrétiens indigènes perdirent successivement leurs évêques et leurs prêtres, et que, vaincus eux-mêmes par les menaces, entraînés par l'ignorance et par la séduction, ils embrassèrent insensiblement le mahométisme. Après le quatorzième siècle, il n'est plus fait mention, par aucun des historiens ou voyageurs arabes qui parlent de l'Afrique du Nord, de l'existence des chrétiens dans ce pays.

Néanmoins, on peut dire avec vérité que si le christianisme a disparu du milieu de ces anciennes populations africaines, conquises par le glaive des Arabes, il a laissé encore en elles des traces profondes, que reconnaissent aisément tous les espris non prévenus.

L'une des traces de ces différences religieuses, encore visibles aujourd'hui dans les mœurs des habitants du désert, est la fidélité avec laquelle ils suivent leurs traditions nationales, en tout ce qui concerne la vie ordinaire. Ils n'ont point, à cet égard, adopté le Coran, qui est, comme on le sait, pour tous les autres musulmans, non-seulement le code religieux, mais encore le code civil. Ils ont un corps de lois distinct qu'ils nomment d'un nom significatif par son origine romaine, quoique l'étymologie en soit grecque, le canon, *Kanoun*.

Leur constitution politique et municipale garde aussi l'empreinte très-profonde et très-accusée de l'organisation romaine, avec cette particularité bien notable que chez les Touaregs, la femme est apte à exercer le pouvoir politique, à la différence de ce qui se pratique ailleurs dans le monde

musulman, et en particulier chez les Arabes, où la femme n'est jamais en réalité qu'une esclave.

Les Berbères, soit du littoral, soit du désert, n'ont pas adopté la polygamie. Ils sont restés monogames. Et chez les Touaregs, indépendamment de la singularité politique qui permet de conférer aux femmes la direction suprême de la tribu, la loi est que la femme marche en tout l'égale de l'homme. Elle est même en général supérieure à l'homme, sous le rapport de l'éducation. Elle a une instruction plus développée, elle conserve le visage découvert, même devant les étrangers, contrairement à la coutume des femmes musulmanes, qui ne paraissent jamais que voilées. Elle s'asseoit à la table de son mari, elle est entourée de son respect, de celui de ses enfants, de celui de ses hôtes. En un mot, selon la remarque d'un voyageur, elle occupe dans cette société barbare la place que la châtelaine chrétienne occupait dans notre société du moyen âge.

Cette condition d'honneur faite à la femme est, pour qui connaît l'Orient, vraiment caractéristique. Il est évident que le christianisme a passé par là et y a laissé son empreinte. Cette empreinte, on la rencontre également dans des détails pour ainsi dire matériels, parce que l'esprit a cessé presque toujours de les vivifier pour ceux mêmes qui les conservent.

On sait, par exemple, l'horreur que les musulmans ont pour la croix. Ils évitent soigneusement d'en reproduire le signe, dans leurs édifices, dans les ornements qu'ils y ajoutent ou dans ceux dont ils entourent leur corps. Eh bien ! chez les Touaregs, c'est tout le contraire. Voici ce qu'en dit un jeune voyageur, le dernier qui ait parcouru ces régions, sous les auspices et avec une mission du gouvernement français, M. Duveyrier, qu'on ne peut certes pas accuser d'écrire sous l'influence de préoccupations religieuses: « La croix se trouve partout (chez les Touaregs), dans leur alphabet, sur leurs armes, sur leurs boucliers, dans les ornements de leurs vêtements. Le seul tatouage qu'ils portent sur le front, sur le dos de la main, est une croix à quatre branches égales ; le pommeau de leurs selles, la

poignée de leurs sabres, de leurs poignards sont en croix. »

On a observé souvent les mêmes signes chez les Berbères du littoral, et il ne faudrait pas conclure de ce qui est dit plus haut, que le sens en est complétement perdu. Non, beaucoup de Berbères en ont parfaitement l'intelligence. Ils appellent la croix, le signe de l'ancienne voie, le signe du bonheur.

Voici un autre détail qui pourra faire sourire, parce qu'il semblera minutieux, mais qui, pour les voyageurs en pays musulman, a une réelle importance. Les Arabes ont horreur de la cloche autant que de la croix. Ils l'ont impitoyablement bannie, non-seulement de leur culte, mais encore de tous les usages de la vie civile, comme ayant une sorte de cachet chrétien. Les Touaregs seuls les ont conservées, et ils chargent de clochettes les selles de leurs chameaux.

Enfin, plusieurs de leurs croyances, de leurs pratiques religieuses, profondément différentes de celles qu'enseigne ou prescrit le Coran, paraissent de nature à éclairer complétement cette question de leurs origines chrétiennes.

Ainsi Dieu, qui dans leur langue se nomme *Amanaï* ou *Adanaï* (c'est évidemment l'*Adonaï* de nos saints Livres), habite le ciel, où, contrairement aux idées musulmanes qui n'en font qu'un lieu de plaisirs sensuels, il est entouré d'esprits bienheureux. Et ces esprits, les Touaregs les nomment *Andgélous*. C'est le nom des anges, absolument tel que la langue des habitants de l'Afrique romaine le prononçait, il y a douze siècles, à l'époque où les Berbères étaient chrétiens.

Dans certaines régions du désert, chez les Mzabites, les traditions se sont conservées, avec plus de netteté peut-être encore, relativement au christianisme, à la croyance de Jésus Fils de Marie, que leurs livres disent d'honorer, et à la pratique même de la confession, de la pénitence et de l'absolution publiques (1).

Les Pères de la mission d'Afrique, institués par Mgr Lavigerie, sont chargés d'évangéliser ces contrées, et déjà

1. Lettre de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger.

quelques-uns de ces fervents apôtres, en essayant de pénétrer chez les Touaregs, ont arrosé cette terre de leur sang.

125. **Missions d'Amérique.** — Les missions d'Amérique ou du Nouveau-Monde ouvriraient un champ plus vaste encore à nos recherches, si nous avions le loisir de nous y arrêter.

Du reste, l'Église possède aujourd'hui, dans la plus grande partie de ces contrées, des siéges épiscopaux, et se présente à nous avec cette forme régulière, que nous n'avons pas à étudier en ce moment. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce domaine immense pour reconnaître l'accomplissement de la promesse faite au Fils de Dieu : « Je te donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour bornes de ta possession. »

Le Canada ou l'ancien Mockelaga des sauvages recut une colonie française en 1354. Le premier qui pénétra dans l'intérieur des terres fut le marin Jacques Cartier, né à Saint-Malo, conduit vers le golfe de Saint-Laurent par l'instinct de sa foi aussi bien que celui de son courage. En débarquant *au golfe des chaleurs,* il fit faire une croix de trente pieds, au milieu de laquelle était un écusson avec trois fleurs de lis, et au-dessus cette inscription taillée dans le bois : « Vive le roi de France ! » Cette croix fut élevée et plantée par son ordre, en présence de plusieurs sauvages, comme pour prendre possession du pays au nom de la religion et du roi. « L'ayant levée en haut, rapporte Jacques Cartier, nous nous agenouillâmes tous, ayant les mains jointes, l'adorant à la vue de ces sauvages; et nous leur faisions signe, en regardant et en leur montrant le ciel, que d'elle dépendait notre rédemption, ce qui les émerveillait beaucoup, se tournant entre eux (les uns vers les autres), puis regardant cette croix. » — Dans son second voyage entrepris, en 1535, après avoir construit un fort, il le consacra de la même manière ; et le 3 mai 1536, pour honorer la fête de l'Invention de la sainte Croix, l'enfant de la Bretage en fit planter une de la hauteur de trente-cinq pieds, avec cette inscription sur la traverse, décorée aux armes de France : « *Franciscus primus Dei gratia Francorum rex, regnat ;* François Ier, par la grâce

de Dieu, roi des Français, règne ». C'était bien répondre aux desseins de ce prince qui dans la commission, confiée à Jacques Cartier par écrit, disait qu'il s'était décidé à le renvoyer au Canada pour « induire les peuples d'iceux pays, à croire à notre sainte foi » et par là « mieux parvenir à faire chose agréable à Dieu, notre créateur et rédempteur, et que fût l'augmentation de son saint et sacré nom, et de notre mère sainte Église, de laquelle, ajoutait le roi, nous sommes dit et nommé le premier fils. » Henri IV ne s'exprimait pas avec moins de zèle dans la commission du chevalier de Montz, qui créa, en 1604, la colonie de Port-Royal (Annapolis) en *Acadie*, que l'on nomme aujourd'hui Nouvelle-Écosse, presqu'île allongée au sud du cap Breton et de l'île de Terre-Neuve. Il suffit de dire que Champlain, lieutenant de Montz, commença un établissement à Québec, qui devint le chef-lieu de la Nouvelle-France, et jeta les fondements d'un autre établissement dans l'île de Montréal. Ce fut le zèle de Champlain qui attira les récollets, ou religieux franciscains, en Canada, où ils célébrèrent leur première messe en 1615, à la rivière des Prairies et à Québec ; car, ajoute Champlain, « n'était-il jamais allé de prêtres en ce côté-là », du moins depuis les voyages de Jacques Cartier.

On avait vu, dès 1611, la marquise de Guercheville acheter les droits de Montz sur l'Acadie, pour introduire les jésuites dans cette contrée. En 1625, le duc de Levil-Ventadour acquit du duc de Montmorency, par un motif semblable, la lieutenance générale de la Nouvelle-France. Son premier soin, en prenant possession de sa charge, fut de faire passer au Canada, à ses frais, cinq jésuites parmi lesquels les PP. Lallemand et Brébeuf, qui, peu d'années après, furent martyrisés par les sauvages Iroquois, dans un conflit avec la nation Huronne (1).

Les Hurons n'avaient aucun usage des lettres, aucun monument de l'histoire, aucune idée de Dieu créateur du monde qu'il gouverne par sa providence. Chez eux, les pères n'a-

1, *Hist. de la colonie fr. en Canada*, tom. II, 109.—*Les prêtres français exilés aux Etats-Unis*, par M. Moreau. — *Missions catholiques françaises*, par M. l'abbé E.-J. Durand, 424.

vaient aucun pouvoir sur leurs enfants, ni les lois du pays sur les uns et sur les autres, parce qu'elles étaient éludées, aussi bien que le châtiment des coupables, au moyen de présents ou de compensations volontaires, qui garantissaient les biens et la vie même des meurtriers.

L'instabilité des mariages détruisait les liens de la famille, comme l'indépendance des caractères s'opposait à tout lien social, et la seule religion de ces peuples consistait en des pratiques superstitieuses qui s'étendaient presque à toutes les actions de la vie, comme à leurs divertissements, leurs pêches, leurs chasses, leur trépas, la culture de leurs champs, leurs guerres, leurs conseils, leurs remèdes dans les maladies. Ces vices d'une peuplade étaient communs à toutes les autres.

Malgré ces difficultés, les PP. jésuites eurent la consolation de voir s'élever au milieu de cette barbarie sept petites églises : la première, en leur maison de Sainte-Marie, cinq autres dans les principales bourgades des Hurons, et la septième composée des Algonquins. Dans chacune de ces missions, on avait construit des chapelles, où l'on invitait les chrétiens à se rendre au son de la cloche, tant pour la sainte messe au lever du soleil, que le soir pour les prières. La plupart se confessaient toutes les semaines, et plusieurs s'approchaient de la sainte table après s'y être disposés deux ou trois jours auparavant. Enfin, en 1646, quinze pères jésuites étaient employés à la conduite de ces missions que l'on peut comparer aux réductions du Paraguay. Mais le plus grand de tous les obstacles qu'ils rencontraient, c'était la cruauté des Iroquois, également armés contre la religion et contre la nation Huronne. Le 3 juillet 1648, une invasion de ces barbares se précipita tout à coup sur la mission de Saint-Joseph, composée de quatre cents familles : Au milieu du carnage, le P. Daniel, après avoir baptisé un grand nombre de cathécumènes par aspersion, fut lui-même blessé et tué de la main des Iroquois, qui jetèrent son corps dans les flammes. Le 16 mars de l'année suivante, environ mille Iroquois, la plupart armés d'arquebuses que leur donnaient les Hollandais leurs amis, firent irruption, à la pointe du jour, sur

le bourg de la mission de Saint-Ignace, dont ils s'emparèrent; puis vinrent attaquer le village de Saint-Louis, qu'ils livrèrent aux flammes. Les Hurons surpris, au nombre de cinq cents personnes, prirent incontinent la fuite, tandis que les PP. de Brébeuf et Gabriel Lallemand tenaient ferme afin de pouvoir absoudre ou baptiser ceux qui étaient restés au village : ces deux intrépides ministres furent pris, dans l'exercice de leurs saintes fonctions, et tous les deux expirèrent sous les coups des Iroquois, victimes de leur héroïque charité. La haine des sauvages en voulait à la religion chrétienne ; comprenant que ces deux religieux prononçaient le nom de Jésus-Christ dans leur supplice, ils voulurent les empêcher d'invoquer ainsi celui pour lequel ils mouraient, et ces monstres en vinrent jusqu'à leur mettre, à diverses fois, des tisons enflammés dans la bouche, afin de leur griller la langue. Le Père de Brébeuf expira dans ces horribles tourments le 16 mars 1646, et le Père Gabriel Lallemand, le lendemain.

La fondation de Ville-Marie, maintenant Montréal, avait précédé l'effusion du sang de ces glorieux martyrs. La société de Saint-Sulpice, concessionnaire de l'île de Montréal, prit part à cette colonisation, dont l'importance religieuse n'a pas échappé à M. Olier, lorsque toutes les compagnies commerciales qui avaient tenté l'établissement en Canada se voyaient impuissantes à s'y maintenir : « L'œuvre dont je parle doit consister en deux choses, disait-il dans un de ses écrits, rédigés sur l'ordre de son directeur, et que nous croyons devoir citer, en présence des faits actuels de l'Église d'Amérique et de l'Église de France ; l'une est le renouvellement de l'Église en ces quartiers ; l'autre l'établissement d'une nouvelle Église au Canada, où l'on va bâtir une ville chrétienne, qui est une œuvre d'une merveilleuse importance. Ayant résolu d'opérer ces deux œuvres par les intercessions de Jésus, Marie, Joseph, il veut se servir pour ce sujet de trois personnes en terre qu'il remplit de l'esprit de Jésus, Marie, Joseph, et qui sont comme les sacrements de ces trois augustes personnes... Hélas ! je n'ose me nommer ni dire que dans la fondation de cette nouvelle Église, qui doit se

faire par Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne la place de son Fils, ce que je ne dis qu'à ma condamnation, me voyant si indigne et si éloigné d'avoir part aux grâces nécessaires pour représenter Notre-Seigneur, sinon en tant que je suis tout couvert de péchés, qui me sont propres, comme Notre-Seigneur était chargé de péchés étrangers. Je ne puis douter des volontés de Dieu et du dessein si merveilleux de celui dont je parle, qui est cette nouvelle Église que la bonté de Dieu veut former. Tous ces jours passés, je voyais devant mes yeux tout ce qu'il a plu à Dieu de me montrer autrefois, à savoir : un pilier qui servait de fondement et d'appui à deux arcades ou à deux Églises, dont l'une était vieille et ancienne, et l'autre était nouvelle. Toutes deux venaient se joindre et aboutir sur ce pilier, et cette pierre fondamentale, qui est moi-même, en tant que rempli de la présence de Jésus-Christ, l'unique fondement de la réforme de l'Église présente et de l'établissement de la nouvelle qui doit se faire en Canada. »

Il est facile de reconnaître sous cette image symbolique des deux arcades, la fondation des séminaires en France, au sein de l'Église ancienne, et l'établissement de Ville Marie dans l'île de Montréal, par le concours d'un petit nombre de religieux associés, qui exécutèrent leur projet, *sans* être *à charge* au *roi*, au *clergé* ni *au peuple*, comme ils s'y étaient engagés, et sans aucune vue de *lucre* temporel et d'intérêt de commerce, ainsi qu'ils l'avaient écrit au pape Urbain VIII. Mais les faits eux-mêmes vinrent donner raison à ce langage mystérieux que nous avons quelque peine à comprendre dans la bouche d'un simple prêtre, qui avait refusé l'épiscopat, et qui obéissait en aveugle aux conseils du P. de Condrem. Le même jour de la Purification, et peut-être la même année, en 1635 ou 1636, M. de la Dauversière, pieux laïque et receveur des finances à la Flèche, en Anjou, et M. Olier dans l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, recevaient, sans s'être concertés, la même mission ; l'un d'instituer un ordre de religieuses hospitalières, en l'honneur de saint Joseph, et d'établir dans l'île de Montréal un Hôtel-Dieu, desservi par les filles de ce futur institut, dévoué à la

Sainte-Famille ; l'autre de porter comme Jésus-Christ la *lumière* aux *Gentils*, « *lumen ad revelationem Gentium* ».

Tous les deux se rencontrant à Meudon, chez le garde des sceaux, se saluèrent par leur nom, sans s'être jamais vus auparavant, et se firent part de leur dessein commun pour le recommander à Dieu, et subvenir aux premiers frais d'établissement. La rencontre de M. de la Dauversière et de mademoiselle Mance à la Rochelle et la vocation de la sœur Bourgeoye ne présentèrent pas des signes moins extraordinaires de l'intervention divine dans une œuvre où tout paraissait surnaturel.

M. Olier réussit de la sorte à fonder, vers 1640, une société pour mettre à exécution les desseins que Dieu lui avait manifestés. Le 17 août de cette année, l'île de Montréal fut achetée de M. de Lauzon, avec l'agrément du roi, et dans le mois de février 1642, elle fut consacrée solennellement à la Sainte-Famille, sous la protection spéciale de Marie, par M. Olier qui avait offert le saint sacrifice, à cette intention, dans l'église de Notre-Dame, en présence de tous les associés. Un premier convoi de cinquante-sept colons débarqua le 17 mai suivant à Montréal, sous le commandement de M. de Maisonneuve.

Les fondateurs de Ville-Marie s'étaient engagés à y établir trois communautés; une d'ecclésiastiques séculiers, pour distribuer les secours spirituels aux Français et aux sauvages; une autre, d'hospitaliers, pour soigner les malades; la troisième enfin de maîtresses d'école pour instruire les filles et les rendre capables d'élever chrétiennement leurs enfants. Les prêtres séculiers furent les membres de la compagnie de Saint-Sulpice. Les hospitalières de Saint-Joseph, fondées à la Flèche par M. de la Dauversière, furent conduites à Ville-Marie par mademoiselle Mance. La sœur Marguerite Bourgeoye établit les maîtresses décole, sous le nom de congrégation de Notre-Dame. « La congrégation, dit M. Garneau, dans son histoire du Canada, possède aujourd'hui de vastes écoles dans les villes et dans les campagnes. Ces écoles dans lesquelles on enseigne à lire et à écrire ont fait plus de bien,

dans leur humble sphère, qu'on n'aurait pu en attendre de fondations plus ambitieuses. »

La petite colonie eut à souffrir des intempéries du climat, du froid excessif de ces contrées, et même des inondations du fleuve Saint-Laurent, qui déjà large d'environ trois quarts de lieue en cet endroit, sortait de son lit pour envahir les terres voisines. Au mois de décembre de l'année 1642, il déborda extraordinairement, et couvrit en un instant tous les environs du fort, où chacun se retira à la hâte, et recourut à la prière pour détourner le fléau. La petite rivière, sur les bords de laquelle le fort était construit, grossie par l'inondation du grand fleuve, menaçait le fort de Ville-Marie, lorsque M. de Maisonneuve, poussé par un vif sentiment de foi, planta sur la rive la croix, au pied de laquelle il attacha l'écrit, comme une prière et une consultation, faite à Dieu sur le lieu de cette île où il lui plaisait d'être servi. Il promettait en même temps de porter lui seul une autre croix sur la montagne de Montréal, si le Seigneur exauçait sa demande. Dieu, qui voulait éprouver et perfectionner la foi de ces pieux colons, comme il avait fait pour son serviteur Abraham, laissa de grosses vagues rouler jusque dans les fossés du fort, sans respect du signe sacré, et s'élever jusqu'au seuil de la porte et des logements, où étaient renfermés avec les munitions de guerre les effets et les vivres nécessaires à la subsistance des colons. Après avoir atteint ce niveau extrême, les eaux se retirèrent insensiblement, et la colonie se vit hors de danger. En mémoire de cette délivrance, le jour de la fête des Rois, 6 janvier 1643, la croix promise fut bénie solennellement, et la procession se mit en marche vers le sommet de la montagne. M. de Maisonneuve qui avait mis sur son épaule, sans fléchir sous le poids, cette croix, quoique très-pesante, la porta ainsi lui seul, l'espace d'une lieue, par un chemin difficile et escarpé. Enfin, lorsqu'on fut arrivé à la cime de la montagne, le gouverneur y planta lui-même la croix au pied de laquelle on dressa l'autel, et le P. Duperron y célébra la sainte messe. Cette croix, où l'on avait enchâssé de précieuses reliques, devint depuis ce jour l'objet de pieux pèlerinages.

L'île de Montréal, protégée par le fort, et mieux encore par la croix, fut le boulevard du Canada et put arrêter à son tour le flot d'une autre invasion, non moins redoutable, celle des Iroquois. Les colons prirent même l'offensive, pour repousser leurs sauvages ennemis. C'est ainsi que le brave Daulac, dont les annales canadiennes gardent la mémoire, défendit pendant dix jours un mauvais fort de pieux élevé par les Algonquins au pied du *Long-Sault*; avec seize Français seulement, il put tenir contre trois cents sauvages d'abord, puis contre huit cents et conquit par sa mort héroïque la paix de 1662. Daulac et ses seize camarades appartenaient à une compagnie appelée de la *Très-Sainte-Vierge*, dont les membres, fixés au chiffre de soixante-trois et représentant le nombre des années de Marie sur la terre, d'après une tradition, s'étaient dévoués d'une manière particulière à la défense de la colonie.

De son côté, Québec grandissait et se développait, mais par l'action directe du gouvernement. Résidence du gourverneur, de l'intendant et du conseil supérieur, siége de l'administration et de la magistrature, il eut, en 1657, un vicaire apostolique, qui fut monseigneur de Laval-Montigni, au moment où l'abbé Gabriel de Caylus venait fonder à Montréal un séminaire avec trois prêtres séculiers. Monseigneur de Laval appartenait à la nouvelle société des *Missions-Étrangères;* il devint évêque titulaire de Québec en 1670, après avoir lui-même fondé en cette ville un séminaire qu'il agrégea à celui des Missions. C'est à Québec que les récollets et les jésuites avaient leurs maisons principales, et de là, ils étendaient la conquête de la foi parmi les peuplades indigènes. Ils exploitaient les rives des grands lacs; ils remontaient ou descendaient les rivières et les fleuves; ils arrivaient à la baie d'Hudson par la rivière Nemiscau, et par le Mississipi, au golfe du Mexique. Ils établissaient chez les sauvages des chrétientés qu'ont rendues célèbres la piété et la fidélité des Hurons et des Abénaquis au nord, des Illinois, au centre, des Natchez au midi; car il fut un temps où l'évêché de Québec s'étendait du Canada à la Louisiane. Ces régions couvertes de forêts et traversées par de longs cours d'eau

parfaitement navigables, ou mises en communication par de grands lacs, offraient, comme on le voit, un vaste champ à tous nos missionnaires ; et pendant que la société des Missions, la compagnie de Jésus et les disciples de saint François se partageaient le travail, il restait encore à défricher bien des terres. Le sulpicien François Picquet se montra pendant trente années l'apôtre dévoué des sauvages : il fonda les réductions du lac des Deux-Montagnes, où il acheva la conversion des Algonquins, des Nipssing et des Indiens du la Temiscaming. En 1748, il découvrit les chutes du Niagara, et forma la réduction dite de la *Présentation*, sur le lac Ontario. Il avait pris un tel ascendant sur les Indiens, que sa présence dans l'armée française valait mieux que dix régiments, au témoignage de Du Quesne. Elle inspirait une terreur inouïe aux troupes anglaises; aussi les généraux anglais mirent-ils sa tête à prix. Mais après la capitulation, François Picquet descendit le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et revint en France, où il mourut en 1781.

La conquête anglaise arrêta le développement des missions canadiennes ; il est triste de dire le mal que les Anglais et les Hollandais ont pu faire à la religion catholique encore plus qu'à la France ; mais il est glorieux de nommer au moins le dernier représentant de cette grande lutte, et le héros qui ne succomba que sous le nombre, après avoir tenu si haut le drapeau de la mère patrie, dont il s'enveloppa comme d'un linceul. Le 13 mai 1756, lisons-nous dans la Biographie nationale (société des Tracts, 7) la frégate *la Licorne* débarquait devant Québec le marquis de Montcalm, chargé du commandement des troupes françaises au Canada. Là depuis plusieurs années une guerre était engagée avec l'Angleterre, qui s'aidant de sa puissante marine, et de ses riches possessions dans l'Amérique du Nord, menaçait d'imposer bientôt sa domination à cette vieille colonie que le roi Henri IV avait baptisée du nom de Nouvelle-France. Montcalm était né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, et destiné de bonne heure à la carrière des armes, il avait pris une part glorieuse à la campagne d'Allemagne de 1737, et aux guerres de la succession d'Autriche, pen-

dant laquelle il fut deux fois blessé grièvement. A une bravoure excessive, il joignait le savoir, l'observation et le sang-froid qui font les grands capitaines ; c'était d'ailleurs un officier lettré, se plaisant à prendre la plume, quand la guerre ne lui mettait pas l'épée à la main. Cet officier si distingué était en même temps un solide chrétien. A peine débarqué au Canada, il écrit à sa mère de faire dire « une grand'messe pour remercier Dieu de notre bonne navigation et demander continuation du bon succès. » Quelques années auparavant, son régiment tenait garnison à Limoges, au moment du jubilé : « Nos cavaliers, raconte-t-il, y assistèrent. Les Pères jésuites leur firent une retraite, dont les exercices spirituels, proportionnés à leurs besoins, n'empêchaient pas qu'on les exerçât, quasi tous les jours, soit à pied, soit à cheval. »

Au Canada, Montcalm ne se dissimula point les difficultés de la situation. C'était avec quelques milliers de soldats, de colons et de sauvages qu'il fallait lutter contre les troupes nombreuses et sans cesse renouvelées de l'Angleterre, tandis que la France, épuisée par les guerres européennes, ne pouvait porter secours à ces braves qui tombaient non vaincus, mais écrasés sur cette terre lointaine. Pendant trois ans, Montcalm se multiplia, courant d'une frontière à l'autre avec sa petite troupe et suppléant par son activité et son génie a l'insuffisance de ses ressources. Avec six mille hommes, il remporta sur cinquante mille Anglais la victoire de Carillon, qui fut le dernier triomphe des armées françaises. « Je ne crois pas, écrit-il, à sa mère que jamais général ait été dans des circonstances aussi critiques. Dieu m'en a tiré, rendez-lui-en grâces. Il me donne de la santé, quoique exténué de fatigue, de travail, de tracasseries et de misères. » Sur le champ de bataille, Montcalm fit élever une grande croix au Dieu des armées, qui « seul, disait-il, avait pu préparer ce succès. » La croix, si révérée par les vieux colons, paraît encore ici comme le signe accoutumé de l'action de grâces et le monument du triomphe.

Mais de jour en jour, le théâtre de la lutte se resserrait

autour de l'héroïque général. En mai 1759, une flotte anglaise débarqua devant Québec, le général Wolfe et de nombreux renforts. Bientôt la ville bombardée ne fut plus qu'un monceau de ruines. Cependant Montcalm, ajoute son biographie, refusait de capituler. Le 12 septembre, il tenta une sortie. Wolfe fut tué, mais les Français plièrent sous le nombre. Montcalm les ralliait pour un dernier effort, quand une balle le vint frapper dans les reins. Il voulut rester à cheval et pourvoir au salut de ses troupes ; puis, quand la retraite eut été assurée, quand il eut adressé un magnanime appel à la générosité du général anglais Cowsend, envers ses Canadiens, il rentra à Québec, soutenu par deux grenadiers, et ne songea plus qu'à son âme. La religion qu'il avait toujours aimée, pratiquée, défendue au péril de sa vie, adoucit ses derniers moments ; le 14, à quatre heures du matin, il expirait. Le 18, Québec capitulait. Un an après, le Canada était perdu pour la France. Mais les fils des compagnons d'armes de Montcalm sont restés de cœur catholiques et français.

Le traité de 1763 avait sans doute stipulé que les Canadiens jouiraient du libre exercice de leur religion ; mais il faut bien avouer que la France, livrée à d'autres préoccupations, ne leur vint que médiocrement en aide pour l'exécution de cet article. S'ils n'avaient pas eu dans leur propre foi, identifiée avec leur patriotisme, le principe de leur force, leur résistance aurait bientôt été vaincue. Nous ne voulons rien dire des premières instructions, données au gouverneur de la province de Québec, James Murray, et ensuite à Guy Carletan, pour interdire sous les peines les plus sévères toute communication des catholiques avec le Souverain Pontife, tout exercice des pouvoirs d'évêque ou de vicaire apostolique. C'était le premier résultat de la conquête, pour ne pas dire le premier essai d'une persécution qui ne pouvait convenir au respect de la liberté de conscience, professée par le gouvernement anglais, ni aux intérêts mieux entendus de cette puissante nation. Il suffit de remarquer, que dès le commencement, on mit sous le sequestre les biens des jésuites. Ceux des sulpiciens, pro-

priétaires de l'île, ne purent être sauvés que sous deux conditions : l'une, que la société de Paris y renoncerait formellement ; l'autre, que plusieurs de ses membres établis en Canada consentiraient à perdre leur qualité de Français. Encore, le gouvernement anglais, spéculant sans doute sur la vie de ces vénérables prêtres qui ne pouvait être bien longue, et pensant lui-même hériter de la compagnie qui mourrait la première, ne voulut-il pas pendant plus de trente ans promettre l'entrée d'un seul ecclésiastique étranger dans la colonie. Ce ne fut qu'en 1791, et comme on l'a remarqué, devant les douleurs de l'émigration, qu'il leva l'interdit.

Cependant les Canadiens, ajoute M. Marshall (1), sans essayer de se dérober à l'oppression impitoyable de l'Angleterre, qui se prolongea jusqu'au temps de lord Durhan, conservèrent, par les conseils de leurs guides spirituels, une sincère et noble loyauté envers leurs maîtres étrangers. En 1775, le Canada eût été perdu pour l'Angleterre, sans l'action vigilante du clergé catholique. Un demi-siècle plus tard, continue toujours le même auteur, aidé du témoignage de ses compatriotes, qui ne sont pas suspects, la population canadienne déploya encore un dévouement chevaleresque et une loyauté dont on ne trouve pas de plus beaux exemples. En 1812, la défense du pays fut entre les mains généreuses des Canadiens-Français. Une fois de plus, ils prouvèrent leur fidélité, les Américains furent repoussés de tous les côtés, et le Canada fut sauvé. « L'Angleterre retient le Canada, observe un autre protestant par l'influence seule de la hiérarchie catholique romaine. Les sulpiciens de Montréal sont ses lieutenants. » Lord Durhan reconnaît que « pour une large part le clergé catholique défend le gouvernement contre la violence révolutionnaire. » Mais si les populations catholiques du Canada ont refusé jusqu'ici, malgré les sollicitations des agents des États-Unis, de se révolter contre leurs durs et antipathiques dominateurs, elles ont rejeté bien loin leur religion et leurs usages, elles ont gardé scru-

1. *Missions chrétiennes*, II, 294.

puleusement leur manière de vivre, leur langue, leur foi et leurs traditions, qui survivent dans leur cœur, avec leur ancien souvenir de la mère-patrie.

Hâtons-nous de conclure sur la foi des récits contemporains (1) que la situation de l'Église du Canada s'est bien améliorée ; le clergé y est traité avec égard par les autorités britanniques, qui lui laissent toute la liberté désirable pour faire le bien. Toutefois, jusque dans ces derniers temps, elles s'opposaient à ce que les évêques de Québec prissent le titre d'archevêque, et ne voulaient pas admettre la création d'autres siéges épiscopaux. Sous Mgr Joseph-Octavien Plessis, évêque du Canada, en 1801, regardé par les Canadiens et avec raison comme un des plus grands hommes que leur pays eût produits, Québec fut érigé en archevêché en 1819 ; mais il n'eut de suffragants qu'en 1844. Mgr Plessis se rendit à Rome en 1820 ; c'était le premier évêque du Canada qui entreprenait ce voyage. La même année, il célébra un synode dans sa cathédrale ; mais il ne put remédier à la pénurie des prêtres ; il mourut le 4 décembre 1825. Dans tout le haut Canada, il n'y avait que trente mille catholiques environ, blancs ou Indiens. Le premier évêché fut établi à Kingstown, en 1826 ; il comprenait tout le haut Canada ; celui de Montréal ne fut institué et ne reçut un nom distinct qu'en 1836. L'évêché de Toronto ne fut créé pour le haut Canada qu'en 1852. C'était un démembrement de celui de Kingstown. En 1853, on a pu compter au Canada jusqu'à vint évêchés, répartis en quatre provinces ecclésiastiques, celles de Québec, d'Halifax, de Toronto, et de Saint-Boniface.

Les 60,000 Canadiens français que Louis XV abandonna à la domination anglaise, il y a un peu plus d'un siècle, se sont multipliés d'une manière peut-être inouïe depuis le séjour du peuple de Dieu en Égypte ; ils sont parvenus sans aucune immigration au nombre de 1,800,000, dont le tiers environ est dispersé dans les États-Unis, et y compose une

1. *Missions catholiques*, par M. l'abbé Durand. — *Histoire de l'Eglise* de Moehler, tom. III, 486.

partie notable du noyau catholique. Dans ces familles patriarcales, où les mœurs et la foi du temps de Louis XIII et de Louis XIV se sont conservées, on voit fréquemment mourir des vieillards, qui laissent après eux une postérité de 150 ou 200 personnes ; les vocations religieuses sont intarissables ; les ordres religieux implantés d'Europe rivalisent de zèle avec les communautés nombreuses fondées dans le pays.

En 1868 plusieurs centaines de volontaires coururent s'enrôler parmi les zouaves pontificaux ; on peut douter si actuellement il existe au monde une contrée où l'Église catholique soit si prospère et si paisible.

Les Indiens qui peuplaient le Canada, il y a deux siècles, furent réunis en bourgades par les missionnaires catholiques; et ceux qui ne voulurent point des lumières de l'Évangile, se retirèrent spontanément dans des contrées plus éloignées; il reste encore quelques débris de ces réductions, mais le contact de la civilisation a été funeste à ces enfants du désert : ils en ont pris les vices, sans en accepter les avantages.

Dans les vastes contrées du nord-ouest, les Oblats de Marie Immaculée se livrent depuis trente ans aux plus rudes travaux pour évangéliser les peuplades dispersées sur un territoire plus vaste que l'Europe entière ; il n'y a peut-être pas de pays au monde où les travaux apostoliques soient plus pénibles.

En 1776, lorsque les colonies anglaises se détachèrent de l'Angleterre, les catholiques du Maryland et de la Pensylvanie reçurent de Pie VI le droit de se nommer un supérieur pour leur mission. On n'y comptait alors que trente-quatre mille catholiques, et vingt-quatre prêtres. Mais les États-Unis ayant proclamé la liberté de la religion, un grand nombre de catholiques y arrivèrent de Saint-Domingue, de France, de la Grande-Bretagne, et de l'Allemagne. Ce fut alors que l'Église des États-Unis se trouva définitivement constituée par l'érection d'un siége épiscopal à Baltimore, en faveur de Mgr Carrol, prêtre américain, qui sortait de l'une des plus anciennes familles catholiques du Maryland.

Désigné par le suffrage de ses confrères au choix du Souverain Pontife, il fut sacré premier évêque de cette partie de l'Amérique du nord, en 1790. Son diocèse renfermait tout le territoire de la nouvelle république. La dispersion du clergé français à cette époque ne devait pas tarder à fournir de nombreux ouvriers évangéliques, comme un secours providentiel offert à cette Église naissante.

Quelques années avant la révolution, M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, s'était senti porté à venir en aide à l'Église américaine, en établissant un séminaire à Baltimore, avec les prêtres et aux frais de sa congrégation. Ce projet était déjà fort avancé dans son esprit, quand M. Carrol qui venait d'être nommé évêque lui promit une maison et tout son concours, pour réaliser la pieuse fondation. Quatre sulpiciens partirent donc de Paris en 1790; ils emmenaient cinq séminaristes et emportaient avec eux 30,000 francs destinés aux premiers frais de l'installation du séminaire. La somme était modeste, fait observer M. E. Rameau dans son intéressante étude sur le *mouvement catholique aux États-Unis*, et les crises qui survinrent ne permirent d'y ajouter que de médiocres suppléments; mais cette faible obole donnée par l'Église de France, sur les dernières heures de sa richesse, devait être comme l'obole de la veuve, d'une incroyable fécondité. Entre 1791 et 1799, dit encore le même écrivain, l'orage révolutionnaire envoya de nouveau vingt-trois prêtres français aux États-Unis. Ils se partagèrent ce pays absolument comme les premiers apôtres partis de Rome se partagèrent les Gaules et la Germanie. La plupart devinrent eux aussi les fondateurs de chrétientés nouvelles, qu'ils organisèrent ou suscitèrent par leur zèle. Six d'entre eux furent évêques : Mgr Flaget, Mgr de Cheverus, l'un à Bardstown, l'autre à Boston, et nos seigneurs Dubourg, Maréchal, Dubois et David, tous appelés à gouverner les diocèses qu'ils avaient créés.

La foi catholique a pris surtout de nos jours un rapide accroissement dans ces contrées par la création de nouveaux siéges épiscopaux. En 1846, il n'y avait qu'un seul archevê-

ché, celui de Baltimore, et 21 évêchés. En 1847, on en comptait 33 et en 1849 on reconnaissait deux archevêques, de Baltimore et de Saint-Louis. L'année suivante, les évêques de Cincinnati, de New-York et de la Nouvelle-Orléans furent nommés archevêques. En 1866, le nombre des évêchés s'élevait jusqu'à 40, et la population catholique s'était accrue de six millions ; on proposa dans le second concile l'érection de 13 nouveaux évêchés. Plusieurs diocèses ont été en effet établis en 1868, et le nombre des prêtres s'est élevé de 24 à environ 2,700. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Depuis 1848, le sol du Nouveau-Mexique fait partie des États-Unis et forme aujourd'hui la province de Santa-Fé (1). La Californie, où les missions des jésuites florissaient, fut, après l'expulsion de ces derniers, évangélisée par les franciscains, qui fondèrent dans la Californie supérieure les missions de San-Diégo à San-Francisco. En 1833, elles renfermaient 34,000 catholiques indigènes. A la suite des persécutions ou confiscations exercées contre les franciscains par le gouvernement du Mexique, il ne restait, en 1845, que cinq de ces religieux à peine assurés, pour leur subsistance, d'un maigre salaire. Le P. Sarria mourut en 1838. « Il a succombé à la faim et à la tristesse dans sa mission de La Soledad, disait de lui un Américain ; il est mort au pied de l'autel, dans les bras des Indiens auxquels pendant trente ans il a servi de père. » En 1828, le franciscain François Diégo Garcia fut préconisé évêque pour la Californie ; mais la décadence n'était pas moins irrémédiable : le nombre des Indiens était tombé de 30,000 à 4,150 . Diégo n'arriva dans son diocèse qu'en 1842 et mourut en 1846. Bientôt la soif de l'or fit accourir les aventuriers dans la Californie : les Indiens furent traqués et tués comme des bêtes fauves, et ceux qui survécurent n'en devinrent que plus sauvages. Cette race semble condamnée à disparaître pour céder la place aux Américains du Nord qui se sont emparés du pays. L'archevêché de San-Francisco et l'évêché de Monterey ont été établis pour les peuples qui émigrent présentement.

1. *Histoire de l'Eglise*, par Moehler, III, 490.

Les missions de l'Orégon et des Montagnes Rocheuses font partie des missions de l'Amérique du nord. L'Orégon fut évangélisé d'abord par des prêtres canadiens vers 1840. Il forme maintenant une province ecclésiastique. Il y a près de vingt ans, les Pères de la Compagnie de Jésus pénétrèrent sur les territoires à l'ouest des Montagnes Rocheuses. Là, des hommes tels que les Pères de Smet, Dufour et Verhaegen se sont efforcés, dit M. Marshall, d'égaler le courage et la force d'âme qui furent pendant plus de trois siècles une tradition dans leur Société. Lorsque le Père de Smet, dont le nom est en honneur dans toute la chrétienté, arriva chez les *Têtes-Plates*, ceux-ci avaient déjà quelque connaissance de notre foi ; ils la devaient à une bande de *Cherokees* catholiques, expulsés de leurs terres et auxquels ils avaient offert un refuge. Les lettres du P. de Smet rendent le plus bel hommage au caractère, à la simplicité, à la probité, au désintéressement des *Têtes-Plates* convertis : « Les querelles, les injures, les inimitiés sont inconnues parmi eux, dit-il ; avec quelle exactitude n'assistent-ils pas aux cérémonies religieuses ! Quelle attention au catéchisme ! Quelle ferveur dans la prière ! Quelle humilité ! Nous voyons souvent des vieillards, même des chefs, assis auprès d'un enfant de dix ou douze ans, prêter, pendant des heures, l'attention de l'écolier le plus docile à ces précoces instituteurs qui leur enseignent et leur expliquent les principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament. La veille de Noël 1843, « les Pères Mengarini et Zertinati eurent le bonheur de voir, à la messe de minuit, presque *toute la nation des Têtes-Plates* s'approcher de la sainte Table. Douze jeunes musiciens, élèves du P. Mengarini, exécutèrent avec une admirable précision divers morceaux des meilleurs compositeurs allemands et italiens. » Tel était le prodige qui faisait en quelque sorte refleurir un nouveau Paraguay à l'ombre de la croix. Telle fut l'œuvre des missionnaires catholiques dans une tribu abandonnée par les protestants, parce que « les moyens de subsistance étaient pour le moins très-douteux. » Nous ne pouvons pas suivre le P. de Smet chez les autres tribus, les *Cœurs d'Alène*, les

Pieds-Noirs, etc., qui composaient toute sa famille et lui inspiraient cette tendre et paternelle affection que l'on retrouve dans ses écrits. Rien ne fait mieux comprendre que les lettres si touchantes de nos missionnaires au prix de quelles privations, de quels sacrifices et de quels dangers ils achètent et procurent le salut des âmes. Il nous serait facile d'alléguer, en preuve de la même charité, les travaux de Mgr Odin, vicaire apostolique du Texas, et le dévouement des ouvriers associés à son zèle. M. l'abbé Domenech a raconté leurs labeurs, leurs souffrances et leurs périls, qu'il a su partager lui-même.

La situation de l'Église au Mexique, en ces derniers temps, demande un peu plus d'explication. L'Espagne a perdu cette partie de l'Amérique que le génie et la foi de Cortès avaient ajoutée à ses possessions ; et c'est dans le dernier siècle et sous le gouvernement de celui qui s'intitulait « le prince de la paix, » qu'en laissant affaiblir sa vieille foi catholique, elle a laissé tomber une partie de sa puissance. La malheureuse révolution de 1820 a porté le coup de la mort à la domination espagnole, en offrant aux Mexicains l'occasion et la faculté de se séparer de la mère-patrie. L'Église du Mexique s'est trouvée elle-même atteinte par cette révolution. En 1829, des dix siéges épiscopaux du Mexique (en y joignant Chiapa), huit étaient orphelins. A chaque vacance de siége, le nouveau gouvernement du Mexique nommait, et le roi d'Espagne protestait à Rome. Sous Grégoire XVI, une convention eut lieu, dans laquelle le pape ne reconnaissait formellement ni le droit du patronage du gouvernement, ni la séparation du Mexique d'avec l'Espagne. Le 28 février 1831, Grégoire XVI préconisa cinq évêques pour le Mexique, notamment le chanoine Paul Vasquez, qui fut nommé évêque de Puebla : c'était lui qui avait dirigé les négociations avec Rome. Quant aux futures nominations épiscopales, il fut décidé que les chapitres des cathédrales proposeraient trois candidats au gouvernement, lequel en choisirait un et le présenterait au pape. Les ennemis de l'Église s'insurgèrent contre ce nouvel ordres de choses. En 1833, une violente persécution éclata

contre l'Église du Mexique, dont la destinée fut à la merci des factions qui prévalurent tour à tour. Cette Église a rendu au Nouveau-Monde des services dont la mémoire est impérissable. Les sept neuvièmes de la population du Mexique sont des Indiens. Tandis que dans le Nord de l'Amérique, ainsi que le remarque Moehler, l'homme blanc a supplanté l'homme rouge, c'est-à-dire foulé aux pieds et extirpé avec une barbarie impitoyable, l'Église du Mexique et de l'Amérique en général a relevé et civilisé l'Indien rouge et l'a sauvé pour le christianisme et la société. Malgré cela, les autorités du Mexique n'ont pas cessé jusqu'à ces derniers temps de mépriser ou d'asservir l'Église, tandis que le peuple lui porte un attachement sans bornes. Une nouvelle persécution éclata en 1855 ; le clergé fut privé du droit d'élire et d'être élu, la juridiction ecclésiastique abolie, les évêques déportés, les biens d'Église confisqués, la liberté religieuse proclamée, des prêtres, ainsi que des laïques fermes dans leurs convictions, exilés, les lettres pastorales des évêques arrêtées, etc. Ces attentats et d'autres encore furent flétris par Pie IX en son allocution du 15 décembre 1856 ; le pape se plaignit en même temps de l'état d'abandon et d'illégalité où se trouvait l'Église dans les divers États de l'ancienne Amérique espagnole. Quelques années après, la situation s'améliora : trois archevêchés furent donnés pour métropoles à quinze diocèses. Mais ces espérances d'un meilleur avenir pour l'Église du Mexique furent si peu justifiées, même sous l'empire éphémère qui dura de 1864 à 1867, que le nonce du pape se vit contraint de quitter le pays. Cet empire tombé, avec l'infortuné Maximilien, l'Église fut punie comme son complice, et la sécularisation des biens ecclésiastiques fut de nouveau promulguée.

Les cinq États qui constituent l'Amérique centrale, tout en marchant dans une voie différente, se détachèrent de l'Espagne dans les années de 1815 à 1821. L'Assemblée constituante se montra très-hostile à l'Église. L'obéissance fut refusée à l'archevêque de Guatemala. Le peuple de Salvador nomma un évêque de son goût. Costa-Rica suivit son

exemple. Les couvents furent abolis, la liberté religieuse proclamée, l'enseignement retiré à l'Église. Le 7 septembre 1829, le congrès de la confédération abolit toutes les congrégations religieuses sur toute l'étendue du territoire de la république. L'archevêque fut déclaré traître à la patrie, les bulles du pape interdites, le mariage civil adopté. A la suite de plusieurs guerres entre les Indiens et les blancs, la rupture de l'alliance entre les cinq États commença en 1838. Raphaël Carrera, président du grand État de Guatémala, depuis 1839 jusqu'à sa mort en 1865, adopta une autre conduite vis-à-vis de l'Église ; les jésuites furent rappelés, et d'autres couvents rétablis. Le 7 octobre 1852, un concordat en vingt-neuf articles fut conclu avec Rome ; un autre le fut dans le même temps avec le président de la petite République de Costa-Rica, Raphaël More, qui reçut le droit de nommer à l'évêché nouveau de San-Jose et à quelques bénéfices (1).

Haïti ou Saint-Domingue est dans la situation religieuse la plus déplorable : il y reste à peine vestige du christianisme ; les nègres sont retombés en plein paganisme, et le pays est inondé de protestants. Dans son allocution du 19 décembre 1843, le pape a exprimé le regret que le nonce Spaccapietra se soit vu forcé de quitter ce pays, surtout à cause des mauvais prêtres qu'on y avait accueillis, faute de meilleurs. L'île de Cuba, « la perle des Antilles », qui appartient aux Espagnols, renferme un milion et demi d'habitants ; elle possède un archevêché à Santiago de Cuba, et un évêché à la Havane. L'île de Porto-Rico possède un évêché à San-Juan. L'Espagne ne nomme plus qu'à trois évêchés de l'Amérique.

Dans les grandes Antilles, la Jamaïque, qui appartient à l'Angleterre, a un vicariat apostolique depuis 1837. La Trinité est le centre des petites Antilles. Le nombre des catholiques dans les Indes occidentales britanniques est estimé à 200,000.

Les deux préfectures apostoliques de la Martinique et de

1. Moehler, *ibid.*, III, 494.

la Guadeloupe, l'une avec 140,000 habitants catholiques, l'autre avec 120,000 habitants, la plupart catholiques, comprennent les Antilles françaises. Le 27 septembre 1850 la Martinique est devenue le diocèse de Port-de France, et la Guadeloupe celui de Basse-Terre ; ils dépendent de l'archevêque de Bordeaux.

La Guyane hollandaise possède seulement 4,000 catholiques. La Guyane française dépend de la préfecture apostolique de Cayenne : le nombre des catholiques blancs et noirs, est évalué à 16,000. Dans la Guyane anglaise, en 1856, après avoir retranché 25,000 émigrés portugais et environ 6,000 créoles catholiques, on comptait 80,000 hérétiques de toutes sectes et 40,000 païens. Les Indes occidentales entières possèdent trois archevêchés, cinq évêchés et trois vicariats apostoliques. Le nombre des catholiques, avec Cuba et Haïti, est de 3,700,000 ; celui des protestants de 500,000.

Nous ne ferons que nommer les États de la Nouvelle-Grenade, de Vénézuéla, d'Écuador et de Bolivie, où de nouveaux siéges épiscopaux ont été institués.

La Nouvelle Grenade, en particulier, a travaillé dans un esprit schismatique à se séparer de Rome. Les jésuites, après avoir été solennellement rappelés, furent chassés de cet État, puis accueillis momentanément dans l'Équador ; les couvents et les biens ecclésiastiques furent confisqués ; le clergé fut mal rétribué ou ne le fut pas du tout, les évêques expulsés. En 1852, le président Lopez proposa la séparation complète de l'Église et de l'État ; et Pie IX se plaignit en plein consistoire de la persécution de l'Église en ce pays. Les évêchés vacants de la Nouvelle Grenade furent de nouveau remplis en 1854.

Dans le Chili et le Pérou l'Église eut un sort plus heureux. Le Pérou et Lima sa capitale, ville remarquable par le nombre de ses églises et de ses couvents, sont vantés par les voyageurs pour les preuves de leur foi et l'attachement des peuples à l'Église. Sainte Rose de Lima est appelée « la [illegible]
[illegible]

vêque Turibius. La population du Pérou s'élève à 2,150,000 âmes, et l'archevêque de Lima a pour suffragants cinq anciens diocèses, et les nouveaux évêques de Huanuco et Puno, créés par Pie IX et occupés depuis 1865 et 1862. La République du Chili (1,500.000 hab.) possède l'archevêché de Santiago, dont la magnifique capitale de ce nom compte environ 100,000 habitants, qui rivalisent de zèle religieux avec ceux de Lima.

L'Église de Buenos-Ayres et des États de la Plata a beaucoup souffert des agitations politiques et de la domination oppressive de dom Manuel Rozas. Cet homme violent, qui réussit à se faire nommer dictateur en 1835 et ne fut renversé qu'en 1852, voulait faire de l'Église son esclave. Les relations avec Rome étaient rompues, le schisme établi, les siéges épiscopaux orphelins, la disette des prêtres permanente. Pendant plusieurs années, Buenos-Ayres fut administré par un évêque *in partibus*. Ce siége, rétabli en 1854, a été érigé dernièrement en archevêché.

Le Paraguay, dont la population est de 750,000 habitants, possède un évêque à l'Assomption, où le dictateur Francia règne avec une *sévérite de fer* depuis 1840, et se montre l'émule de Rozas. Il a persécuté cette Église autrefois si florissante entre les mains des jésuites ; il a supprimé les couvents et chassé l'évêque, qui est mort en exil. Il était devenu tellement étranger à l'Église, qu'il disait : « Je me souviens à peine du temps où j'étais encore catholique avec vous. »

L'Uruguay n'a point encore d'évêchés, mais le préfet des missions de l'Amérique septentrionale a son siége dans la ville de Montevideo, et préside à toutes les corporations de missionnaires destinées à venir au secours des diocèses dont nous venons de parler.

La République de l'Équateur, qui compte 600,000 habitants, possède l'archevêché de Quito, et les deux évêchés de Cuença et de Guyaquil. Le 7 octobre 1850, Pie IX a béatifié Marie-Anne Paredes, née à Quito en 1618, morte en 1645, et surnommée le *Lis de Quito*, comme une fleur de ces terres lointaines, qui répand son parfum et la bonne odeur

du Christ jusque dans nos contrées. Le 30 mars de l'année 1877, jour du vendredi saint, quelques heures après avoir célébré la messe, Mgr Checa, archevêque de Quito, est mort empoisonné par le vin des ablutions. Des mains accoutumées au meurtre avaient préparé le poison, mis dans la burette. Deux ans auparavant, le président de la république de l'Équateur, Garcia Moreno, coupable de catholicisme, tombait sous le poignard des sectaires.

Le Brésil, qui s'était détaché du Portugal, le 7 avril 1831, voulut cependant lui rester uni dans la guerre contre l'Église. Don Pédro ayant abdiqué après cinq ans de règne, en faveur de son fils âgé de cinq ans, plusieurs régents gouvernèrent pendant la minorité de ce dernier. Sur ces entrefaites, le siége épiscopal de Rio-Janeiro devint vacant, et la régence nomma, en 1833, Antonio Moura, que recommandaient ses tendances anti-religieuses. Le schisme était imminent. Néanmoins, malgré cette politique insidieuse de la régence, la fermeté des États du Brésil empêcha la rupture avec Rome. Les deux Chambres et les journaux libéraux eux-mêmes s'opposèrent à cette rupture. En 1852, les seize paroisses de Rio-Janeiro comptaient 265'000 âmes et la province entière 500,000. L'Église du Brésil a été indigente dès le principe et asservie par le gouvernement. Depuis 1824, tout ce qui pouvait être confisqué l'a été, et maintenant il n'y a plus aucune dotation assurée.

Nous nous contenterons de remarquer, comme conclusion de cette longue statistique, que le nombre des catholiques dans l'Amérique méridionale est estimé à 22,800,000.

126. **Missions des Indes postérieures et de l'Océanie.** — Ce n'est que de nos jours seulement qu'il a été permis au catholicisme de pénétrer dans les Indes postérieures. Ce vaste territoire, qui renferme de 15 à 20 millions d'habitants, est au pouvoir des Hollandais ; et les trente mille protestants, tous européens, qui gardent ces contrées, n'ont pu réussir, en deux siècles et demi, à opérer une seule conversion. L'entrée du pays était interdite au clergé

catholique par ces maîtres jaloux. En 1808, pour la première fois, deux prêtres purent se fixer à Batavia, capitale de l'île de Java. La première église fut consacrée en 1829. Avant 1845, Batavia avait cinq préfets apostoliques. L'année suivante, le premier vicaire apostolique fut chassé, lui et ses compagnons ; et les seize ou dix-sept mille catholiques de la colonie restèrent sans pasteur pendant un an. Un accord conclu entre Rome et les Pays-Bas a rétabli cette mission, qui a fait les plus grands progrès. On ne comptait dans ce vicariat apostolique, le 1er janvier 1850, que 5,670 âmes ; en 1866, le chiffre des catholiques s'élevait 22,553.

Depuis le conflit de 1846, dont il vient d'être question, l'accès des îles Moluques et des grandes îles de Célèbes et de Bornéo est de nouveau permis aux catholiques.

Le vicariat apostolique de Malaya comprend les possessions de Malacca, toute la côte occidentale de Siam, Poulo-Pinang, Singapore et plusieurs îlots de l'archipel indien. A Poulo-Pinang, se trouve le grand séminaire des missions, fondé en 1808 par l'abbé Letondal pour la jeunesse chinoise au temps de la persécution de Chine. Il renfermait en moyenne 150 élèves. La ville de Malacca contient 2,000 catholiques ; Poulo Pinang, au-delà de 4,000; et Singapore en a autant. En 1851, Cambodja et Laos, dans l'Empire annamite, ont été réunis en un seul vicariat apostolique.

Dans les Philippines espagnoles s'élève l'archevêché de Manila. Les dominicains, les bénédictins, les jésuites, les augustins ont rendu à cette mission d'inappréciables services; le nombre des chrétiens y est estimé à 4 millions : ils envoient des secours continuels aux missions de Chine et de Tonkin. Plusieurs de ces missionnaires sont morts pour la foi.

Les îles plus ou moins considérables que nous venons de nommer appartiennent à la première division de l'Océanie, l'*archipel indien*. L'Australie ou la Nouvelle-Hollande forme une seconde division et comme un véritable continent, auquel se rattachent la Nouvelle-Zélande et les îles voisines.

Sydney est devenu l'archi-diocèse de la *côte orientale d'Australie*. Cette ville n'avait, en 1833, que six prêtres et six mille catholiques. En 1853, elle comptait 57,000 catholiques, 40 prêtres et 32 missionnaires (1).

Le diocèse de Perth fut fondé, en 1845, pour l'*Australie occidentale*. Brady, son premier évêque, avait travaillé plusieurs années à la conversion des aborigènes d'Australie. Son lexique de la langue du pays a été imprimé à la Propagande de Rome en 1845. A son retour de Rome, il fut accompagné de deux bénédictins espagnols, Salvado et Serra. Ces deux enfants de saint Benoît, avec deux frères plus jeunes qu'eux, pénétrèrent dans les forêts vierges, pour y fonder une Nouvelle-Nurcie, destinée à être le centre de la civilisation parmi les sauvages. Ils se perdirent dans les forêts et tombèrent dans une misère profonde ; couverts de peaux et marchant pieds nus, ils furent réduits à se nourrir de vers et autres reptiles. Salvado retourna à Perth, et se mit à mendier avec ses vêtements en lambeaux, sous les portes de l'église. Comme il était excellent pianiste, il donna un concert. « Ma figure, dit-il à ce sujet, excitait à la fois le rire et la pitié ; ma barbe, pour ne point parler du reste, n'avait pas été faite depuis trois mois ; j'avais l'air plus sauvage que les sauvages eux-mêmes. » Avec le produit de son concert il acheta des vivres. Les deux catéchistes, qui l'avaient accompagné, moururent en 1846. Salvado et Serra défrichèrent les terres incultes et les ensemencèrent. Ils construisirent un couvent, qu'ils nommèrent Nouvelle-Nurcie. Ces deux religieux entrèrent l'un après l'autre en Europe pour s'y occuper des intérêts de leur chère mission, et tous les deux, sacrés évêques à Rome en des temps différents, se retrouvèrent en Espagne, après une séparation de dix-huit mois. Chacun de ces apôtres emmenait avec lui une colonie de missionnaires, ou de bénédictins profès, novices, prêtres ou manœuvres. Serra partit le premier et fut reçu en triomphe par les sauvages. Salvado ne quitta le port de

1. Moehler. *Histoire de l'Église*, t. III, 480. — Marshall. *Missions chrétiennes*, I, 350.

Cadix que le 16 avril 1853, suivi de 44 bénédictins d'Espagne.

Ces missionnaires ont accompli ce qui ne l'avait jamais été avant eux : ils ont prouvé qu'il était possible de gagner à la civilisation chrétienne ces sauvages de l'Australie, bien inférieurs sous le rapport intellectuel aux adorateurs du Grand Esprit en Amérique. Les indigènes d'Australie sont anthropophages ; il fallait les désaccoutumer de la vie nomade, et de leurs habitudes sanguinaires, pour les plier au travail patient de l'agriculture. Un ministre protestant écrivait à son évêque, après avoir visité l'établissement : « Ce que j'ai vu dans la mission des bénédictins de la Nouvelle Nurcie m'a rappelé les premiers temps de l'Église »

Pie IX, par une bulle du 12 mars 1867, a érigé la Nouvelle-Nurcie en préfecture apostolique.

Le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale ou de la Nouvelle-Zélande a été confié aux maristes, sous la direction de Mgr Pompallier. Le nombre des catholiques anglais et irlandais, qui ont occupé cette île de la Nouvelle-Zélande, est d'environ trente mille. Les Néo-Zélandais sont anthropophages, et les guerres dévastatrices, qu'ils n'ont cessé de se livrer depuis quatre-vingts ans, ont réduit à 200,000 le chiffre des habitants qui s'élevait à un million. Les maristes se sont encore fixés dans la Calédonie, habitée par environ 50,000 indigènes, qui sont les plus féroces anthropophages. Parmi les trois groupes d'îles qui composent le vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie, Mgr Douarre, évêque d'Amata *in partibus*, n'a pu fixer sa résidence que dans la Nouvelle-Irlande et sur l'île de Fichte.

Grégoire XVI éleva les îles de Salomon au rang de vicariat apostolique dans la Polynésie, qui nous reste à décrire avec ses principales subdivisions. Mgr Epale, sacré à Rome évêque de Sion, accompagné de douze maristes, n'a fait que toucher en quelque sorte son nouveau vicariat ; il est mort, le 29 décembre 1846, des suites d'une blessure qui n'était que la récompense de son zèle en allant porter la

foi à ces peuples sauvages. Mgr Colomb, son successeur, se retira de San-Cristoval sur l'île de Woodlarck, après un nouveau massacre de trois missionnaires. Il mourut en 1858. Ce vicariat apostolique a dû rester vacant des années entières.

L'Océanie centrale possède une mission florissante. La plus vaste des îles de Gambie, Mangaresa, a une population d'environ 2,500 habitants. Le P. Bataillon, mariste, évêque d'Enos, a été nommé vicaire apostolique de ces contrées, en 1842. Parmi les 180 îles environ, 80 sont habitées et renferment une population de près de 100,000 barbares, anthropophages et de mœurs horribles. Pendant cinq années, les maristes ont lutté contre ces coutumes inhumaines. Depuis 1859 les conversions se sont accrues et en 1863 on comptait déjà plus de 12,000 chrétiens. C'est en 1863 que Mgr Elloy, de la Société de Marie, a été nommé évêque de Tipasa *in partibus* et coadjuteur du P. Bataillon.

L'archipel de Tonga, les îles Wallis, Futuna, Samoa, etc. forment le vicariat de l'Océanie centrale. Le P. Chanel fut massacré à Futuna le 28 mai 1845 : il passe pour le premier martyr de l'Australie. Après sa mort, les habitants se convertirent de leur plein gré : Futuna a 2,000 habitants, tous catholiques.

Les îles Marquises renferment 20,000 habitants et sont occupées par les Français depuis 1842. Mgr René Dordillon y est vicaire apostolique depuis 1855.

Les îles Sandwich furent visitées par les prêtres de la société de Picpus en 1827 ; elles forment un vicariat apostolique depuis 1845. On y comptait, en 1855, 20,000 catholiques et 22,000 calvinistes, 5 ou 6,000 Mormons ; le reste était indifférent ou incrédule. Ces îles sont en proie à une affreuse immoralité ; la race est en voie d'extinction.

Enfin le vicariat apostolique de Taïti a changé de face depuis que l'amiral Dupetit-Thouars a obtenu dans cette île une égalité parfaite entre les missionnaires catholiques et les missionnaires protestants.

127. Unité de l'Église dans son chef et dans sa foi. Universalité de l'Église dans ses membres, répandus en tous temps et en tous lieux. Hiérarchie, ordres religieux. — L'Église romaine, à laquelle nous appartenons, répandue, comme on le voit, dans l'ancien et le nouveau monde, porte avec elle le signe de la catholicité. Cette Église est vraiment *une* dans son chef et dans sa foi, et *universelle* dans les membres qui la composent ; elle remplit et le temps et l'espace : elle fait le tour du globe. Les îles dispersées au sein des mers viendront à elle ; les peuples des antipodes ne peuvent se dérober à sa lumière, à sa chaleur et à sa bénigne influence non plus qu'aux rayons du soleil. C'est ainsi que nos missionnaires vont chercher des âmes, au travers des océans, et les font entrer dans l'Église de Jésus-Christ. Le récit de tant de travaux nous échappe, mais Dieu qui connaît ces œuvres saintes et qui les inspire saura bien les récompenser.

Le pape porte les titres de vicaire de Jésus-Christ, de successeur du prince des Apôtres, de Souverain Pontife de l'Église universelle, de patriarche d'Occident, de primat d'Italie, de métropolitain de Rome, de souverain des possessions temporelles de l'Église romaine. Pie IX est né à Sinigaglia, le 13 mai 1792 ; son exaltation au siége de Pierre a eu lieu le 16 juin 1846.

Le Sacré-Collége se compose de 70 cardinaux (6 de l'ordre des évêques, appelés évêques surburbicaires ; 50 de l'ordre des prêtres et 16 de l'ordre des diacres).

Le tableau de la hiérarchie présente 12 siéges patriarcaux, 154 siéges archiépiscopaux, 689 siéges épiscopaux. Ajoutons à ces 855 siéges les siéges *in partibus infidelium*, dont 235 (34 siéges archiépiscopaux et 201 siéges épiscopaux) sont pourvus de titulaires, et nous obtenons le chiffre de plus de mille siéges, mais non tous occupés.

On compte 3 patriarcats de rite oriental avec juridiction patriarcale : Antioche (des Melchites, des Maronites, des Syriens), Babylone (des Chaldéens), Cilicie (des Arméniens) ; 7 patriarcats de rite latin : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Venise, Indes-Orientales, Lisbonne ; 24 ar-

chevêchés de rite oriental et 130 de rite latin ; 44 évêchés de rite oriental et 645 de rite latin.

96 siéges répandus dans les cinq parties du monde (12 métropoles et 84 cathédrales) relèvent immédiatement du Saint-Siége.

Le nombre des abbayes et autres prélatures *nullius* s'élève à 14.

Un grand nombre d'ordres religieux ou de congrégations auxiliaires de la papauté trouve sa place dans l'histoire des missions; nous avons fait connaître la plupart de ces ordres et les services qu'ils ont rendus à l'Église. Après la terrible révolution de France qui décréta la spoliation et la suppression des monastères, on vit ces institutions se relever et d'autres associations se former en rapport avec les besoins du temps et des personnes. Nous ne parlerons en peu de mots que du séminaire du Saint-Esprit, des Picputiens, des Oblats de Marie, des Maristes, et des congrégations de Frères plus spécialement vouées à l'enseignement.

L'origine du séminaire du Saint-Esprit remonte à l'année 1703 ; son fondateur fut un jeune et fervent ecclésiastique né à Rennes en 1679, Claude-François Poullard-Desplaces. Il n'était encore que clerc et élève du collége Louis-le-Grand, quand sa charité ingénieuse le porta à assister, par toutes les ressources qu'il pouvait se procurer, les étudiants les plus nécessiteux. Touchés de son dévouement, quelques autres ecclésiastiques se joignirent à lui, et bientôt l'abbé Desplaces eut la consolation de voir réunis dans une petite maison qu'il avait louée un certain nombre d'étudiants, qui auraient été incapables de payer ailleurs la plus modique pension. Le but du pieux fondateur était de procurer à l'Église dans ces jeunes gens « élevés dans une vie dure et laborieuse, et dans un parfait désintéressement, des vicaires, des missionnaires et des ecclésiastiques pour servir dans les hôpitaux, dans les pauvres paroisses, et dans les autres postes abandonnés, pour lesquels les évêques ne trouvent presque personne (1). » Ordonné prêtre en 1707, l'abbé

1. Lettres patentes du 2 mai 1726.

Desplaces mourut en 1709. Il eut pour successeur l'abbé Garnier, qui mourut lui-même l'année suivante. Deux fois orphelins coup sur coup, les pauvres écoliers se trouvèrent dans un moment de crise que révèle le choix du troisième supérieur, M. Bouie, simple diacre, arrivé au séminaire seulement depuis quatre mois. Sous la longue supériorité de M. Bouie (1710-1760), cette institution, si éprouvée à ses débuts, prit un accroissement extraordinaire. En 1734, les directeurs, qui n'avaient eu jusque-là d'autres liens pour les unir que le bien qu'ils faisaient, s'associèrent en communauté. Des élèves distingués sortirent pendant toute la durée du dix-huitième siècle du séminaire du Saint-Esprit, remplissant modestement les vicariats et les petites cures rurales, dirigeant les communautés religieuses, et portant leur zèle au loin dans la plupart des colonies.

La révolution de 93 n'épargna pas plus que les autres cet établissement qui avait rendu à la France de si patriotiques services dans les colonies. Le séminaire fut vendu et les membres de la congrégation se dispersèrent au loin. Après le Concordat, M. Bertout l'un d'eux étant revenu en France, travailla de tout son pouvoir à rétablir le séminaire du Saint-Esprit. Il obtint à cet effet un décret impérial en 1805, qui fut arbitrairement retiré en 1809. Dès les premiers jours de la Restauration, l'infatigable M. Bertout recommença ses démarches avec une activité que les obstacles ne faisaient qu'accroître. Une ordonnance royale rétablit, en 1816, la congrégation du Saint-Esprit, et le ministère de la marine la chargea de fournir de prêtres toutes les colonies françaises. Le gouvernement de juillet ne se montra pas d'abord favorable au séminaire du Saint Esprit. Après avoir retiré les allocations annuelles qui lui étaient accordées, il s'empara en 1832 des bâtiments du séminaire. En 1835 ces bâtiments furent rendus à leur ancienne destination, les allocations furent rétablies, et le gouvernement témoigna à la congrégation du Saint-Esprit la plus vive sympathie. Jamais la situation temporelle de cette société n'avait été plus prospère, mais un grand danger menaçait alors son avenir. Pendant que le séminaire colonial envoyait

à l'étranger un grand nombre de missionnaires, les vocations pour la congrégation du Saint-Esprit se faisaient de plus en plus rares. Les choses en vinrent même au point qu'elle ne compta bientôt plus qu'un très-petit nombre de membres; mais alors la fusion de la société du Saint-Esprit avec la congrégation du Sacré-Cœur de Marie vint procurer à l'œuvre si belle de l'abbé Desplaces une vie nouvelle et une extension qu'elle n'avait point encore connue.

La congrégation du Sacré-Cœur de Marie avait été commencée en 1841 par le R. P. Libermann, converti du judaïsme au catholicisme et mort le 2 février 1852 en odeur de sainteté. Les deux sociétés providentiellement unies ne forment plus qu'un seul et même institut sous le double vocable du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie, voué d'une manière toute particulière à l'évangélisation de la race noire, aux missions dans les colonies et à la formation du clergé colonial.

Pendant que les révolutionnaires de 93 supprimaient avec tant d'autres la congrégation du Saint-Esprit, un jeune prêtre de beaucoup de talent et de grande vertu, forcé de demander à la retraite la sûreté de ses jours, projetait dans son isolement la formation d'une nouvelle société qui aurait pour dévotion spéciale celle du Très-Saint-Sacrement et pour but l'éducation de la jeunesse, la prédication et l'apostolat.

Ce prêtre était l'abbé Coudren, et il eut le bonheur, une fois l'ordre rétabli en France, de voir réalisés les projets qu'il avait formés pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. C'est à Poitiers qu'il jeta les fondements de son institut. En 1805 il fonda une maison à Paris. Cette maison devint dès lors le principal établissement de la congrégation, et comme elle est située dans la rue de Picpus, elle a fait donner aux religieux qui l'habitent le nom de Picputiens, sous lequel ils sont généralement connus, bien que leur congrégation ait été approuvée sous le titre de : Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'autel. Quand le R. P. Coudren fut enlevé en 1837 à la vénération de ses enfants, la congrégation des Sacrés-Cœurs était solidement établie

et s'employait à toutes les œuvres de zèle projetées par son pieux fondateur. Depuis lors, cette congrégation a vu se multiplier beaucoup et le nombre de ses membres et celui de ses établissements.

Deux autres sociétés religieuses qui ont puissamment contribué au maintien de la foi dans nos contrées, et à son extension dans les pays infidèles, se sont établies en France à quelques années l'une de l'autre : la congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et celle des Pères Maristes. La congrégation des Oblats fondée par M. de Mazenod depuis évêque de Marseille fut approuvée par Léon XII en 1826. Celle des Maristes, qui révère pour son fondateur le R. P. Colin, reçut la même faveur en 1836, du pape Grégoire XVI. Ces deux instituts se livrent avec le zèle le plus admirable aux travaux des missions étrangères, de la prédication, de l'enseignement et à la desserte des lieux de pèlerinage.

Il nous reste à parler de ces institutions religieuses qui répandent l'instruction dans les classes populaires avec un dévouement qu'on ne saurait trop admirer.

Au premier rang par l'ordre des temps, les services rendus et le nombre de ses membres, se place l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, fondé dans les dernières années du dix-septième siècle par le vénérable abbé de la Salle. Chanoine de Reims, l'abbé de la Salle commença dans cette ville son apostolat, en fondant deux écoles pour les enfants du peuple. Mais son œuvre ne prit de la consistance que par l'établissement d'un noviciat fondé d'abord à Vaugirard en 1691, transporté depuis à Paris, et enfin à Rouen en 1705.

Malgré les épreuves qui ne pouvaient manquer à une œuvre si visiblement inspirée de Dieu, cet institut fut favorisé d'une prospérité toujours croissante, si bien que ses membres étaient au nombre de plus de mille, quand la révolution vint les disperser. La persécution ne fit qu'ajouter un nouvel éclat à la gloire de cet institut, l'une des merveilles de la religion. Le sang des Frères coula sur les échafauds avec celui des Prêtres, un grand nombre d'entre eux furent dé-

portés, d'autres se retirèrent dans leurs maisons d'Italie. Après le Concordat, ils rouvrirent leurs écoles en France et Bona arte à la prière du cardinal Fesch accorda aux membres de cette société l'exemption du service militaire. En 1808, lors de l'organisation de l'Université, l'institut des Frères des Écoles chrétiennes fut légalement reconnu et approuvé.

Après les merveilleux succès qui couronnent le dévouement de ces humbles instituteurs de la jeunesse, rien ne peut mieux montrer l'utilité de cette admirable congrégation que les attaques aussi odieuses qu'absurdes dont les poursuivent les organes et les partisans de la libre pensée. Aujourd'hui les fils du vénérable abbé de la Salle sont répandus dans toutes les parties du monde, et se sont acquis des titres impérissables à la reconnaissance des classes populaires, des familles chrétiennes, et de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la religion et de la société.

A l'imitation de l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, un certain nombre d'autres congrégations ont été fondées en France, et se livrent à cette grande œuvre de l'éducation populaire avec une abnégation au-dessus de tout éloge. Nous ne pouvons que citer les noms de quelques-unes de ces pieuses associations.

En Bretagne l'institut des Frères, établi par l'abbé Jean de Lamennais. Les Frères de Saint-Gabriel fondés à Saint-Laurent-sur-Sèvres par l'abbé Deshain. Les Frères de Saint-Joseph du Mans. Les Frères de Marie de Bordeaux Les Frères du Sacré-Cœur appelés aussi du Paradis, du nom de leur maison mère près le Puy. La congrégation des Petits-Frères de Marie dans le diocèse de Lyon. Enfin le dernier nom que nous citerons est celui des Frères ou Clercs de Saint-Viateur, dont l'institut fondé en 1828 à Vourles, également dans le diocèse de Lyon, a pris déjà une grande extension. Outre le soin des écoles, les clercs de Saint-Viateur se chargent encore de la tenue des sacristies et remplissent au besoin les fonctions de chantres dans les paroisses où ils sont envoyés.

ARTICLE II.

Le pape et l'enseignement catholique (1).

« Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus confirma fratres tuos. »
S. Luc, XXII, 32.

128. **Le pape, docteur infaillible et chef de l'Église.** — La principale fonction réservée aux pontifes romains, successeurs de Pierre, est celle de confirmer leurs frères dans la foi. Nos luttes contemporaines ont fourni l'occasion au vicaire de Jésus-Christ d'exercer ce droit dans toute la plénitude de son autorité : cette belle prérogative du Siége de Rome apparaît dans les encycliques de nos papes du dix-neuvième siècle, avec un éclat qui ne fait que grandir à nos yeux, et qui réjouit l'Église entière. Pour ne rappeler ici que les plus récents de notre époque, de Léon XII jusqu'au glorieux pontificat de Pie IX, c'est une suite de triomphes pour notre foi, malgré le nombre, la ruse ou la violence des ennemis de l'Église.

129. **Léon XII et ses bulles doctrinales.** — Le cardinal della Genga, élevé sur le Saint-Siége, le 28 septembre 1823, prit le nom de Léon XII, et se fit distinguer par la politesse de ses manières autant que par la pureté de ses mœurs, par l'étendue de ses connaissances et par l'élévation de son caractère. Sous un extérieur pâle, et dans un corps faible et maladif, il sut conserver jusqu'à la fin une âme grande et forte. De grands événements signalèrent son pontificat. Il régla par un concordat les affaires de l'Église catholique du

1. Auteurs à consulter : — *Vie de Léon XII et Pie VIII*, par M. le chevalier Artaud. — *Les triomphes de l'Église*, par M. l'abbé Margotti. — *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset. — *Vie du P. Lacordaire*, par le R. P. Chocarne. — *Hist. de la littérature sous la Restauration*, par M. Alfred Nettement.

Hanovre ; proscrivit le schisme des jansénistes à Utrecht ; donna des pasteurs aux Républiques formées en Amérique des débris des colonies espagnoles ; travailla à l'émancipation des catholiques en Angleterre, et resserra les liens des Églises d'Asie déjà unies au siége de Rome. La belle œuvre de la *propagation de la foi* fut fondée, dans la ville de Lyon, sous le règne de ce pape.

Le nouveau pontife s'empressa d'apporter un remède aux maux dont l'Église était menacée. Dans son encyclique du 5 mai 1824, *Ut primùm*, il signala les deux ennemis les plus dangereux de l'époque : l'indifférence religieuse et les sociétés bibliques. Par la bulle *Quo graviora* (13 mars 1826), il se servit de l'autorité de ses prédécesseurs et de la sienne propre, pour flétrir les sociétés secrètes, après avoir proclamé solennellement dans une autre bulle *Quod hoc ineunte sæculo*, l'ouverture du jubilé de 1825. Nous avons déjà parlé des sociétés secrètes : parmi les sociétés bibliques nous ne voulons citer en exemple que la société biblique anglaise et étrangère, fondée en 1780 (1). Son revenu, qui n'était que de cinq mille livres sterling (125,000 fr.) la première année, devint bientôt vingt fois plus grand ; en 1791, il avait atteint cent mille livres sterling (2,500,000 fr.). Un demi-siècle après, son revenu annuel approchait de deux cent mille livres et elle distribuait chaque année près d'un million, sept cent mille bibles. Il est impossible de se faire une idée d'une pareille propagande, aussi colossale dans son organisation qu'elle est mince dans ses résultats. Pour déterminer de nos jours le nombre exact de bibles publiées chaque année en toutes langues, par l'agence protestante, il serait nécessaire de consulter les rapports des mille sociétés répandues sur la face du globe. Plusieurs écrivains élèvent la publication totale, par les sectes diverses, à cent millions d'exemplaires. Et ce nombre est considéré par le révérend docteur Plumer comme un commencement : « cent trente millions de bibles nous manquent, » s'écrie, dans l'ardeur de son prosélytisme, l'intrépide agent de ces sociétés. Par-

1. *Les missions chrétiennes*, par M. Marshall, I, 13.

tout où existe un être humain, civilisé ou sauvage, ne possédant pas un exemplaire des Écritures en sa langue, les sociétés bibliques reconnaissent un client. Ce prodigieux déploiement d'activité ne se trouve pas récompensé, comme on pourrait le croire, et la disproportion entre le nombre des bibles et le nombre des conversions chez les païens est un autre genre de miracle qu'il est facile de constater. Nous n'avons pas besoin de dire ce que deviennent ces muets missionnaires, envoyés sous forme de ballots et de colis. On sait quel est le sort de ces livres distribués avec tant de profusion ; ils ne demeurent pas toujours intacts et inutiles : on les a vus, sur les comptoirs de Macao, servir comme chez nos épiciers, à envelopper des drogues et des fruits. En d'autres pays, les Albanais, par exemple, bourrent leurs fusils avec les pages des bibles de la société, etc. Ce n'est pas le lieu de nous étendre sur un sujet qui pourrait néanmoins nous offrir d'assez piquantes révélations. Il suffit de remarquer que si les sociétés bibliques, condamnées par les papes, semblent jouir d'une grande prospérité matérielle, leur influence morale est moins redoutable qu'elle ne paraît : la stérilité de pareils travaux, soutenus par les frais considérables des sectes protestantes, est un hommage indirect rendu à nos missions catholiques, qui n'ont besoin pour fleurir que du denier de la veuve, des sueurs ou du sang de nos missionnaires, parce que Dieu seul donne l'accroissement à ce qui a été planté par *les mains de Paul, et arrosé par les mains d'Apollon.*

Léon XII ne se contenta pas de prémunir les fidèles contre l'influence des sociétés bibliques, qui n'étaient bonnes qu'à propager l'erreur ; il prit dans l'intérêt de la vérité et de la science les plus sages mesures, en réorganisant l'enseignement supérieur et l'Université de Rome. Cet établissement avait des Facultés de théologie, de médecine, de droit et de philosophie, auxquelles en était ajoutée une autre sous le titre de Collége de philologie. Toutes ces facultés furent complétement remaniées (1). La philosophie compre-

1. Mgr Wiseman, *Souvenirs des derniers papes*, 234.

nait non-seulement toutes les branches des mathématiques, mais encore la chimie et le génie. Un jeune homme pouvait se présenter aux examens et prendre des grades dans cette Faculté. Il en était de même de la division philologique : on pouvait y prendre des grades dans toutes les langues qui avaient des chaires : le grec, l'hébreu, le syro-chaldéen et l'arabe. Les membres des Facultés n'étaient pas simplement des professeurs d'Université, c'étaient aussi des hommes éminents dans les sciences et jouissant d'une grande considération dans les autres établissements de la ville, ou même dans la vie privée. Une congrégation spéciale fut instituée pour la surveillance des études dans les États pontificaux. Il est certain que cette forte organisation donna une nouvelle impulsion aux études. Toutes les chaires de théologie, à l'exception d'un petit nombre, occupées depuis de longues années par des ordres religieux, furent mises au concours. De plus, le pape, pour exciter mieux encore l'émulation, augmenta considérablement les émoluments des professeurs, et fournit généreusement, à ses sujets laïques et clercs, toutes les facilités possibles pour les aider à acquérir une instruction supérieure. Tandis qu'il rendait aux jésuites les chaires du grand collége romain que le clergé séculier avait occupées depuis le temps de Clément XIV, il en fonda et en dota de nouvelles, réservées à ce dernier, et à l'ancien collége allemand, où l'instruction comprend pour ainsi dire tous les degrés, depuis l'enseignement le plus élémentaire jusqu'aux branches les plus élevées des sciences ecclésiastiques. La bibliothèque Vaticane fut enrichie par ce pape de la collection *Cicognara*, entièrement composée de livres sur l'art. Il ajouta en outre plusieurs milliers de volumes aux trésors de cette bibliothèque, de manière qu'il fallut agrandir encore de quelques salles l'immense étendue qu'elle avait déjà. La partie classique surtout fut augmentée.

Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter que Léon XII ordonna de ne plus insérer dans la nouvelle édition de l'*Index*, qui fut publiée sous son pontificat, les œuvres de Galilée et autres de ce genre. Ce pape montrait partout le plus grand

zèle pour les études ; sa parole prenait surtout un accent particulier d'énergie, lorsqu'il disait que les prêtres qui n'étudiaient plus étaient incapables de remplir leur ministère. Il mourut le 10 février 1829, âgé de soixante-neuf ans. Sur sa table on trouva l'épitaphe suivante qu'il avait composée lui-même la veille du jour où il était tombé malade :

LEONI MAGNO PATRONO CŒLESTI
ME SUPPLEX COMMENDANS
HIC APUD SACROS CINERES
LOCUM SEPULTURÆ ELEGI
LEO XII HUMILIS CLIENS
HÆREDUM TANTI NOMINIS
MINIMUS. (1)

130 **Pie VIII et les encycliques pontificales.** — Pie VIII, François-Xavier Castiglione, préfet de la congrégation de l'*Index* et évêque de Frascati, fut élu le 31 mars 1829. Un des premiers actes de son pontificat fut de signaler, comme l'avait fait son prédécesseur, les périls qui menaçaient l'Europe. Dans son encyclique *Traditi humilitati nostræ*, il déplore la triste situation faite à la religion, à l'État et à la famille par l'indifférence en matière de salut, par la propagande hérétique ou révolutionnaire, par les atteintes portées à la sainteté du mariage. « Vous savez, dit-il, comment des hommes coupables ont déclaré la guerre à la religion, au moyen d'une fausse philosophie, dont ils se disent les docteurs, au moyen de tromperies qu'ils ont puisées dans les idées du monde. Le Saint-Siége, cette chaire de Pierre où Jésus-Christ a posé le fondement de son Église, est principalement en butte à leurs traits... Nous le disons en pleurant, oui, *des lions rugissants se sont jetés sur Israël*. C'est à la ruine de l'autorité de l'Église, au mépris et à la haine de ses ministres que se rapportent les manœuvres ténébreuses des sophistes de ce siècle : ils regardent du même œil les diverses professions de foi, prétendent que le port du salut est ouvert dans toutes les religions,

1. *Vie de Léon XII*, par le chevalier Artaud, II, 404.

et impriment un stigmate de légèreté et de folie à ceux qui abandonnent la religion dans laquelle ils avaient été instruits d'abord, pour en embrasser une autre, fût-ce même la religion catholique. Ce système fatal de l'*indifférence en matière de religion* est repoussé par la raison elle-même, qui nous avertit que de deux religions qui ne s'accordent point, si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse, et qu'il ne peut y avoir aucune société entre la lumière et les ténèbres. Un autre objet de notre vigilance, ajoute le pontife, ce sont ces sociétés qni publient des traductions nouvelles des Livres saints, dans toutes les langues vulgaires, traductions faites contre toutes les règles les plus salutaires de l'Église, et où les textes sont détournés artificieusement à de mauvais sens, d'après *un esprit particulier*. Ces traductions sont distribuées de toutes parts à grands frais, et on les offre gratuitement aux plus ignorants, en y mêlant souvent de petites explications, pour faire boire un poison mortel, là où ils croyaient puiser les eaux salutaires de la sagesse. »

« Après avoir ainsi veillé à l'intégrité des saintes Lettres, il est encore de notre devoir, vénérables frères, de tourner nos soins vers ces sociétés secrètes d'hommes factieux, ennemis déclarés de Dieu et des princes, de ces hommes qui s'appliquent tout entiers à désoler l'Église, à perdre les États, à troubler l'univers, et qui, en brisant le frein de la foi véritable, ont ouvert le chemin à tous les crimes. En s'efforçant de cacher sous la religion d'un serment ténébreux, et l'iniquité de leurs assemblées, et les desseins qu'ils y forment, ils ont par cela seul donné de justes soupçons de ces attentats, qui, pour le malheur des temps, sont sortis comme du puits de l'abîme et ont éclaté au grand dommage de la religion et des empires... On peut dire de ces maîtres d'impiété, avec saint Léon le Grand : « Leur loi, c'est le mensonge ; leur Dieu, c'est le démon ; et leur culte, c'est la turpitude. »

« Éloignez tous ces maux de vos diocèses ; que des hommes distingués non-seulement dans les sciences et dans les lettres, mais encore par la pureté de la vie et de

la piété, soient chargés de l'éducation de la jeunesse. Veillez à cela surtout avec une sollicitude plus active dans les séminaires, dont tout le soin vous est spécialement attribué par les Pères du concile de Trente. De là doivent sortir ceux qui, parfaitement instruits de la discipline chrétienne et ecclésiastique, et des principes de la saine doctrine, montreront tant de religion dans l'accomplissement de leurs divines fonctions, tant de science dans l'instruction des peuples, tant de gravité dans leurs mœurs, que leur ministère se recommandera aux yeux mêmes de celui qui est en dehors, et qu'ils pourront reprendre par la force de la parole divine ceux qui s'écarteront des sentiers de la justice. »

Enfin, le saint pontife invite à faire respecter le lien sacré du mariage, l'indissolubilité de l'union conjugale, en un mot, cette étroite société formée entre l'homme et son épouse, et qui représente l'amour immortel de Jésus-Christ pour son Église. Il faut joindre, à ce dernier point de l'encyclique de Pie VIII, le bref qu'il adressa en particulier à l'archevêque de Cologne et aux évêques de Paderborn et de Munster, sur les mariages mixtes, nouvelle preuve de la sagesse et de la sollicitude autant que des connaissances théologiques et canoniques du pontife (1). D'après ce bref *Litteris altero ab hinc anno,* les curés catholiques pouvaient assister aux mariages mixtes, qu'ils laissaient contracter en leur présence, mais hors du lieu sacré, et sans aucune cérémonie religieuse qui parût être une approbation de l'Église; ces mariages étaient valides, quand même ils n'étaient pas contractés dans la forme voulue par le Concile de Trente, c'est-à-dire en présence du prêtre catholique. Ces concessions « qui atteignaient la limite extrême, qu'il est impossible de dépasser, comme le remarque Grégoire XVI, sans violer ses devoirs, » ne purent contenter la cour de Berlin ; et nous verrons bientôt la lutte s'engager entre le gouvernement prussien et l'archevêque de Cologne (2).

1. *Vie de Pie VIII*, par le chevalier Artaud, 70-170.
2. Voir n° 134.

Pendant que Pie VIII exhortait les évêques de la province du Haut-Rhin à maintenir les droits de l'Église contre les empiétements de l'État, il autorisait l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, par un bref du 29 septembre 1830, à prêter à Louis-Philippe, roi des Français, le serment de fidélité, selon la formule traditionnelle (1).

131. Le libéralisme de 1830, et la révolution de juillet. — La révolution nouvelle qui venait de s'accomplir en France et qui dépossédait l'ancienne branche des Bourbons, sous prétexte de violation de la Charte, pour faire monter sur le trône un roi citoyen, était l'œuvre des mauvaises doctrines flétries par l'encyclique de Pie VIII, comme également funestes à la religion et aux empires.

Le trône de Charles X, frère et successeur de Louis XVIII, était déjà miné par les intrigues d'un parti puissant, avant qu'il y montât le 16 septembre 1824. Ce prince loyal, chevaleresque et profondément pieux, dit Moehler, était un vrai Français dans la meilleure acception du mot. Selon l'antique coutume de sa race, il se fit couronner et sacrer à Reims le 29 mai 1825, avec une pompe solennelle, qui parut établir plus que jamais une solidarité entre le trône et l'autel, aux yeux des ennemis de la religion. Aussi, dès les premiers jours de son règne, les opposants, couverts sous le nom du *libéralisme,* commencèrent à conspirer contre son gouvernement. M. de Montlosier, prêtant son nom et sa plume à ces attaques perfides, essaya de donner le change aux dupes par le *Mémoire* qu'il composa *sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône.* Dans ce pamphlet qu'on s'arrachait mutuellement, il se déchaînait contre « un parti envahissant et ambitieux, qui tramait dans l'ombre sous la direction des jésuites : parti illégal et anonyme qui s'insinuait dans tous les emplois, s'affiliait les autorités, asservissait les ministres, s'appropriait et se partageait tous les priviléges, sacrifiait à Rome les libertés traditionnelles de l'Église gallicane, cherchait même à exploiter à son profit l'autorité royale, afin de se créer

1. Moehler. *Histoire de l'Eglise,* t. III, 390.

ainsi un peuple irréligieux et tombé au plus bas degré de la superstition. » La cour royale fut saisie de cet écrit ; Dupin l'aîné et quarante-trois avocats de la cour d'appel (1826) déclarèrent que la dénonciation de M. de Montlosier était un service inappréciable rendu au roi et à la patrie. Néanmoins la cour royale de Paris, après cinq heures d'audience, rendit une déclaration d'incompétence motivée sur ce que, « d'après la Charte constitutionnelle, il n'appartenait qu'à la haute police du royaume de supprimer ou de défendre les congrégations et associations de ce genre. » Le comte, fier d'un premier succès et ne cherchant qu'à le rendre plus éclatant aux yeux de la France entière, adressa une pétition à la Chambre des pairs, où l'influence dominante lui présageait un favorable accueil. La commission chargée de l'examen proposa le renvoi de la pétition au président du conseil. Le cardinal de La Fare, M. de Bonald, M. Dambray, M. le duc de Fitz-James combattirent fortement les conclusions du rapporteur Portalis. L'évêque d'Hermopolis, Mgr Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, eut beau traiter la question à fond ; son éloquence, non plus que celle des autres orateurs, ne put triompher d'une opposition qui réussit à se couvrir d'un masque de légalité, et qui n'était que le résultat de certains engagements politiques. Une majorité de cent treize voix contre soixante-treize obtint le renvoi de la pétition au président du conseil. C'était prendre la calomnie en considération, et autoriser le pamphlet, avec l'inculpation générale de jésuitisme, sous laquelle le gouvernement et la personne de Charles X ne devaient pas tarder à succomber. Les vertus mêmes du prince se tournaient contre lui et lui étaient imputées à crime par la perfidie de ses ennemis et la défiance du peuple.

On peut se former une idée de l'effervescence incrédule de cette époque, lorsqu'on sait que douze éditions de *Voltaire* et treize de *Rousseau* furent publiées de 1817 à 1824, et que jusqu'à 2,741,000 volumes de ces classiques français se trouvèrent répandus parmi le peuple. En 1825, le philosophe Jouffroy écrivait : *Comment les dogmes finissent* ; et,

en 1829, au moment où Charles X et sa cour prenaient part aux exercices du jubilé, des bandes d'étudiants s'attroupaient déjà pour vociférer : A bas les jésuites ! A bas les missionnaires ! A bas le jubilé ! Bientôt la garde nationale fit retentir des cris semblables aux oreilles du roi, en demandant la chute des ministres, et le licenciement de cette garde, au nombre d'environ 20,000 hommes, n'empêcha point le mal de croître, ni les élections de 1828 d'être entièrement défavorables au ministère de Villèle, qui fut réduit à offrir sa démission, et céda la place au ministère Martignac. Ce ministère de concessions commença par sacrifier les jésuites : ils furent supprimés, eux et leurs écoles, par une première ordonnance royale du 16 juillet 1828, exigeant des prêtres qui se vouaient à l'enseignement le serment préalable de n'appartenir à aucune société religieuse clandestine. Une seconde ordonnance défendait qu'il y eût plus de 20,000 séminaristes en France, et les petits séminaires ne devaient admettre que des élèves destinés au sacerdoce. Mgr l'évêque d'Hermopolis n'apposa point sa signature à ces ordonnances, et préféra donner sa démission de ministre des affaires ecclésiastiques (1).

Ces concessions, arrachées au ministère Martignac, et même contresignées par la main d'un évêque, Mgr Feutrier, qui céda aux prières du roi, étaient moins l'apaisement que le triomphe des passions depuis longtemps surexcitées.

Pendant les missions innombrables qui furent données de 1814 à 1830, l'esprit voltairien se révéla par les scènes les plus hideuses. Rouen, où les apôtres de l'incrédulité parisienne s'étaient donné rendez-vous, fut le théâtre de scènes inouïes. La cathédrale fut transformée en champ de bataille et le palais épiscopal mis en état de siége ; l'abbé Lawesbrock, à qui l'on avait lié le cou avec sa propre ceinture, fut traîné à travers plusieurs rues et faillit être étranglé. L'ordre ne fut rétabli que par la force militaire. La croix, qu'on avait arrachée presque partout du sol de la France, reparut au ciel même, au-dessus de Migné (près de Poitiers), et celle-

1. *Vie de M. de Frayssinous*, II, 625-633.

là, du moins, les modernes ennemis du Ciel ne parvinrent pas à l'arracher (décembre 1826). Le soleil était couché depuis une demi-heure, la mission était achevée, et l'on procédait à l'érection d'une croix en présence d'environ 3,000 personnes. Tout à coup on aperçoit au firmament une croix lumineuse, d'une dimension énorme et d'une régularité parfaite ; cette croix, couleur d'argent, s'abaisse du sommet de l'église sur la tête des assistants dans une longueur de 140 pieds. L'apparition eut lieu au moment même où l'abbé Marfaut annonçait à ses auditeurs les triomphes de la croix.

La révolution de 1830 arriva sous le ministère Polignac, et fut exécutée par l'active coopération de M. de Lafayette. En 1824, lors d'un voyage qu'il fit dans le nord de l'Amérique, M. de Lafayette disait ouvertement : les Bourbons sont une race maudite ; nous les aurions expulsés depuis longtemps si nous avions pu gagner Laffitte (un riche banquier). M. Laffitte finit par se laisser gagner, et tous les hommes d'argent et de plume manœuvrèrent de concert. Les fameuses ordonnances du 26 juillet 1830 firent éclater l'orage qui devait renverser la branche aînée des Bourbons. La première de ces ordonnances supprimait la liberté de la presse; la deuxième changeait la loi électorale, supprimait les colléges d'arrondissement pour l'élection et remettait aux préfets le droit de dresser les listes d'électeurs ; la troisième déclarait dissoute la Chambre des députés qui venait d'être élue, et la quatrième fixait au mois de septembre la date des élections nouvelles. Le trône de Charles X fut culbuté dans les journées du 27 au 29 juillet 1830, et le duc Louis-Philippe d'Orléans prit les rênes du gouvernement, d'abord sous le nom de lieutenant général, puis sous le titre de *roi des Français*, nomma premier ministre Casimir Périer, avec la charge de le débarrasser du commandant de la garde nationale, Lafayette, ce redoutable compétiteur à la royauté. Désormais Lafayette et Châteaubriand allaient vivre dans l'oubli jusqu'à leur mort. Le vicomte de Bonald, qui s'était retiré avec honneur, refusa en 1830 de prêter le nouveau serment qu'on exigea de lui comme pair du royaume et perdit son titre. Il mourut le 23 novembre 1840, âgé de quatre-

vingts ans. Mgr Frayssinous, oublié et exilé, mourut vers le même temps. Lui aussi avait refusé le serment et perdu sa place. Il avait voulu accompagner Charles X dans son exil. Il dirigea l'éducation du duc de Bordeaux jusqu'en 1838, et mourut le 12 décembre 1841 (1).

Mgr de Quélen survécut au sac de l'archevêché de Paris, et finit sa carrière en 1839, le 31 décembre. Il avait failli être la victime de l'émeute populaire qui détruisit, sous les yeux mêmes de l'autorité et des gardes nationaux, son palais épiscopal voisin de la métropole, et sa maison de campagne, située à Conflans. Mais ce prélat, plus noble encore de cœur que de race, sut aussi bien conserver son calme et sa dignité dans l'épreuve, que ce grand air de majesté douce qu'on aimait à lui voir au milieu des honneurs. Il ne répondit jamais aux outrages que par des bienfaits. L'oubli des injures, qu'il avait si bien enseigné pendant sa vie, fut la dernière recommandation qu'il fit à son frère, au moment de sa mort : « Surtout fais bien en sorte que l'on sache qu'en mourant, je n'emporte aucune amertume contre qui que ce soit, et que je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait quelque mal. »

Le contre-coup de la révolution de juillet ne devait pas tarder à ébranler l'Italie. Pie VIII tomba malade le 23 novembre 1830, et expira le 30, âgé de soixante-neuf ans, et de dix jours.

132. **Avénement de Grégoire XVI. La liberté d'enseignement en France.** — Le cardinal Maur Capellari fut élu le 2 février 1831 et s'appela Grégoire XVI. Il sortait du monastère des bénédictins camaldules et n'eut pas besoin de changer, en devenant pape, l'habit blanc qu'il portait. Agé de soixante-cinq ans, il gouverna l'Église d'une main vigoureuse et habile pendant une période de seize années. Dès les premiers jours de son pontificat, la révolution que nous venons de voir en France renverser le trône des Bourbons éclatait à Bologne et s'étendait en Italie jusqu'à Ferrare et à Ancône. Un territoire qui comptait un million et demi

1. Moehler, III, 395.

d'habitants se détacha du gouvernement pontifical. Les insurgés menacèrent Rome et battirent les troupes pontificales devant Civita-Castellana. Trente mille Autrichiens dispersèrent les insurgés et entrèrent à Bologne le 31 mars 1831. Nous ne voulons que rappeler en passant ce premier exploit des carbonari, et cette conspiration redoutable qui s'attaqua à tout ce qu'il y a de plus légitime et de plus sacré sur la terre. Cette question relative à la souveraineté temporelle du pape mérite d'être traitée en son lieu, quoiqu'elle tienne au sujet qui nous occupe ; l'abolition de la royauté pontificale est devenue, en effet, comme le mot d'ordre de la révolution et le grand objet de la lutte des ennemis de l'Église.

Les évêques de France eurent à soutenir un autre genre de lutte sur la *liberté d'enseignement*, promise par la Charte et réclamée en vain pendant longtemps par tous les catholiques, au nom de la liberté de conscience, comme un des droits les plus sacrés des pères de famille et de l'Église elle-même, à qui est confiée la garde des vérités révélées et le soin de l'éducation religieuse. Mgr Parisis, alors évêque de Langres, et M. l'abbé Dupanloup, depuis évêque d'Orléans, se montrèrent les plus vigoureux et les plus habiles défenseurs de cette cause, avec Mgr Affre, de sainte et vénérable mémoire. Un mémoire, concerté entre l'archevêque de Paris et quatre suffragants, donna le signal des réclamations énergiques, et tout l'épiscopat français fut unanime dans ses plaintes au sujet de ces différents projets de loi, qui s'accordaient, par un ostracisme commun, à exclure de l'enseignement les corporations religieuses non reconnues par l'État. Ces longs et vifs débats occupèrent le barreau, la presse et la tribune, et l'éloquence du jeune comte de Montalembert ne fit pas plus défaut que celle de Berryer à la cause de la justice qui était aussi celle de la liberté. Lors des réceptions officielles pour la fête de Louis-Philippe, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, ne craignit pas de dire au roi des Français que l'Église réclamait *la liberté et non le privilège ou la protection*. Son discours n'ayant pas été inséré au *Moniteur*, l'archevêque déclara, en 1846, que pour ne pas s'exposer à de tels affronts, il

n'adresserait plus de discours désormais au chef de l'État. Vers la fin de cette même année, une entrevue ménagée par la reine entre son époux et l'archevêque n'aboutit qu'à une dernière rupture, provoquée par celui qui s'intitulait le *roi des Français*. « Si j'ai empêché que votre discours ne fût publié, dit Louis-Philippe, c'est que vous vous étiez permis des conseils inconvenants. — J'en demande bien pardon au roi, mais ni mes intentions, ni mes paroles ne pouvaient avoir ce sens ; demander la liberté et non la protection est peut-être la demande la plus modérée que puisse faire l'Église. — Et moi, je ne l'entends pas ainsi... Je sais, dit encore le roi, qu'il y a peu de temps vous avez rassemblé un concile à Saint-Germain. — Ce n'est point un concile que nous avons assemblé, mais quelques évêques, mes suffragants et mes amis, sont venus me voir et nous avons traité de différents points de discipline ecclésiastique. — Ah ! je le disais bien que vous aviez formé un concile ; sachez que vous n'en avez pas le droit. » Jusqu'à ce moment, raconte l'archevêque, j'avais répondu au roi avec beaucoup de déférence, en évitant presque de le regarder, mais à ce mot je levai les yeux, et, les fixant sur les siens, je lui dis avec fermeté : « Pardon, sire, nous en avons le droit. — Ce sont là vos prétentions, mais je m'y opposerai ; d'ailleurs, on m'a dit que vous aviez envoyé un ambassadeur au pape. — C'est vrai, sire, mais cela même est dans les droits de tous les fidèles, et, à plus forte raison, des évêques. — Et qu'est-ce que vous avez demandé au pape ? — Si c'était mon secret, je le dirais tout de suite au roi, mais ce n'est pas seulement le mien, c'est encore celui de mes collègues, et je ne puis le dire au roi... » A ces mots le roi, rouge de colère, se leva brusquement, me prit le bras et me dit : « Archevêque, souvenez-vous que l'on a brisé plus d'une mitre ! » Je me levai à mon tour en disant : « Cela est vrai, sire, mais que Dieu conserve la couronne du roi, car on a vu briser aussi bien des couronnes. »

Les événements de février 1848 changèrent bientôt en réalités ces tristes prévisions ; mais le beau rôle fut pour l'archevêque martyr : la royauté des barricades fut enlevée par elles, et la loi de l'enseignement put au moins s'améliorer

sous un régime qui laissait les évêques réunir des conciles.

La mort de Mgr Affre fut le couronnement d'une belle vie, consacrée à de solides études de philosophie et de théologie dans les séminaires de Nantes et de Saint-Sulpice, et vouée aux travaux d'une administration épiscopale sage, ferme et pleine de zèle. Il était né à Saint-Rome de Tarn dans le Rouergue, en 1793. Grand vicaire du diocèse de Luçon, en 1821, et de celui d'Amiens, en 1823, il fut appelé à Paris, après la mort de Mgr de Quélen, et cinq ans plus tard, le 6 août 1840, promu à l'archevêché de Paris. Quand éclatèrent les funestes journées de juin 1848, le bon Pasteur, prêt à donner sa vie pour ses brebis, comme il disait à l'exemple de son maître, ne craignit pas de s'avancer jusqu'au milieu des barricades du faubourg Saint-Antoine, avec M. Jacquemet et M. de la Bouillerie, ses grands vicaires, qui l'accompagnaient, précédés d'un homme qui portait un rameau d'olivier. Il pensait arrêter par sa présence l'effusion du sang. Une balle le frappa mortellement, et ne l'empêcha point de continuer sa prière et de remplir jusqu'à la fin son ministère de paix : « Je désire que mon sang soit le dernier versé. » C'est ainsi que se montra doux envers la mort, celui qui n'avait montré de la fermeté que pour défendre les droits de l'Église et sa liberté.

Le célèbre O'Connell, qui avait travaillé si longtemps à l'émancipation des catholiques, en Irlande, venait de mourir à Gênes, le 15 mai 1847, durant un voyage qu'il voulait faire à Rome. La liberté, que réclamait le grand *agitateur*, était au fond celle de l'Église, au sein de sa patrie, qu'opprimait l'hérétique Angleterre. O'Connell, c'est l'Irlande catholique (1). C'est la personnification d'un peuple de sept millions d'hommes, souffrant pendant plusieurs siècles la misère la plus horrible, les tourments de la faim, et le joug aussi humiliant que cruel de l'aristocratie protestante.

Daniel O'Connell, surnommé par ses concitoyens *le Libérateur*, était né le 6 août 1774, à Carhen, comté de Kerry, dans la province de Munster. Destiné à l'état ecclésiastique,

1. *Balmès*, *Mélanges*, t. III, 184.

il fut élevé au collége des jésuites établi à Saint-Omer par les Irlandais, durant la persécution. Son esprit inquiet et impétueux s'accommodait mal de la discipline du collége; et parvenu au terme de ses études, il choisit de préférence la carrière du droit : après son retour dans sa patrie, il fut reçu avocat, en 1793. Son titre de catholique suscitait au jeune avocat de nombreuses entraves ; mais son talent, son éloquence, sa prodigieuse activité, son application infatigable au travail, lui attirèrent la confiance et fixèrent sur lui l'attention : entouré de nombreux clients, il se préparait à exercer une influence plus considérable encore, sur tout un peuple, au milieu des luttes de la parole, en déployant les rares qualités d'esprit et de corps que le ciel lui avait départis : une tactique habile dans le choix des moyens lui faisait toujours suivre la légalité, et les triomphes de son éloquence étaient aussi admirables en présence de ses adversaires du parlement anglais, qu'ils étaient éclatants devant les foules compactes, dominées par la force de sa voix, la hauteur de sa stature, et la sympathie de son regard.

En 1809 s'était formée à Dublin une association des catholiques pour affranchir l'Irlande de l'oppression de l'Angleterre. O'Connell ne tarda pas à être la tête et l'âme de cette association et de tout le peuple irlandais. Provoqué en duel par un membre d'une société opposée, qui portait le nom d'association des *Orangistes*, il eut le malheur de tuer, d'un coup de pistolet, son adversaire en cette rencontre, et fit alors le vœu solennel de ne plus jamais accepter d'autre duel que celui de la parole. C'est uniquement par ses convictions religieuses qu'on peut s'expliquer la fidélité d'un tel homme à l'engagement qu'il prit, si conforme aux préceptes de la morale, et si propre à lui rappeler un douloureux souvenir. En 1825, une loi du parlement prononça la dissolution de l'association catholique ; mais O'Connell la rétablit immédiatement sous une forme nouvelle qui n'était pas contraire aux lois existantes. Lui-même fut envoyé au parlement anglais, pour représenter l'Irlande catholique, et la formule du serment de suprématie dut être

changée, en faveur de ce nouveau venu, qui n'aurait jamais consenti à faire un serment inconciliable avec sa foi. Le parlement se contenta d'un simple serment politique. O'Connell ne voyait le salut de sa malheureuse patrie que dans l'union, et non dans la séparation de l'Irlande avec l'Angleterre. Catholique fervent, défenseur intrépide de la liberté et des droits de l'Église catholique contre les usurpations et les priviléges de l'Église protestante, il sut maintenir également et l'honneur de sa foi et l'honneur de sa vie : ses mœurs furent irréprochables, son dévouement sans égal, et la noblesse de son caractère au-dessus de toutes les calomnies, que put lui prodiguer l'Angleterre protestante, alors rivale et non sœur de l'Irlande catholique.

La liberté d'enseignement n'était réclamée si fortement par les évêques, et l'émancipation des catholiques, soutenue avec tant d'éloquence par O'Connell que pour mieux sauvegarder la foi contre les erreurs qui s'élevaient de toutes parts. Ceux mêmes qui s'étaient offerts à l'Église comme ses plus vaillants défenseurs allaient devenir ses ennemis.

133. **L'abbé de Lamennais; sa vie et ses erreurs.** — L'abbé de Lamennais nous représente, on peut le dire, en sa personne les erreurs les plus diverses et même les plus contraires de son temps. Il commença par sacrifier au *traditionalisme* les droits de la raison, et finit par abandonner la foi qu'il avait ardemment défendue, pour tomber jusqu'au fond de l'abîme du panthéisme et de l'incrédulité. « Jamais chef d'une école religieuse, dit Mgr Wiseman (1), ne posséda une fascination aussi puissante pour s'attirer le génie, l'énergie, le dévouement et la sincérité de jeunes gens ardents, jamais aucun ne les pénétra aussi bien de ses principes qu'il sut établir d'une manière assez ferme pour les rendre inexpugnables même devant ses propres armes. Il était, sous ce rapport, un autre Tertullien. L'un et l'autre assirent si profondément les fondations de leur édifice, qu'il fut impossible de les faire sauter, même par

1. *Souvenir des derniers papes*, 315

leurs propres mines. Il est difficile de dire comment il obtint sur les autres une influence si grande. Il était réellement d'un aspect et d'une mine peu propres à commander le respect : d'une stature petite et frêle, dépourvu de dignité dans le maintien ou de supériorité dans le regard, et n'ayant aucune grâce extérieure. Sa langue semblait être l'organe par lequel il donnait un cours libre et merveilleux à des pensées claires, profondes et solides. Plusieurs fois, à différentes époques, j'ai eu avec lui des entretiens prolongés : il était toujours le même. La tête penchée, tenant les mains jointes devant lui, ou les frottant doucement l'une dans l'autre, il savait, en répondant à une question, se répandre en un flot de pensées coulant spontanément et sans rides, comme un ruisseau à travers une prairie d'été. Il embrassait en une fois le sujet entier et le divisait en ses différents points aussi symétriquement que l'auraient fait Fléchier ou Massillon. Il relevait alors ces points l'un après l'autre, expliquait chacun d'eux en particulier et tirait ses conclusions. Tout cela se faisait d'un ton monotone, mais doux ; et son raisonnement était si serré, si solide, et cependant si poli et si élégant, que si vous aviez fermé les yeux, vous auriez facilement pu croire que vous assistiez à la lecture d'un livre accompli et correctement composé. Puis chaque chose était relevée par les images les plus heureuses, les plus propres, les plus pittoresques et les plus complètes. Mais, ajoute tristement Mgr Wiseman, un ver était caché dans le cœur même de ce beau fruit. » Pendant le dernier voyage de Lamennais à Rome, on dit qu'il s'écria devant un compagnon, en joignant convulsivement les mains sur son cœur : « Je sens ici un mauvais esprit qui m'entraînera un jour à la perdition. » Ce jour ne tarda pas à venir ; le mauvais esprit, c'était le démon de l'orgueil et de l'ambition déçue. » « Si j'avais à prendre un emblème de ma vie, a lui-même écrit le nouveau Tertullien, ce ne serait pas le roseau qui plie au vent, mais le chêne brisé par l'orage. »

L'homme désormais plus fameux qu'illustre, dont nous venons de voir le portrait, naquit à Saint-Malo en 1782.

Félicité de Lamennais perdit sa mère à l'âge de cinq ans, et fut ainsi sevré, remarque un de ses historiens (1), d'une sollicitude vivifiante que rien ne saurait remplacer : son caractère affermi, sans être assoupli, fera sentir l'absence de l'amour maternel et de ses consolantes faiblesses. L'enfant grandit et l'on vit poindre en lui le caractère de ses ancêtres, hommes d'énergie et de résolution. A douze ans, le jeune élève ne se laissait pas effrayer par la lecture de Tacite, ni contenir par les règles de la discrétion et de la prudence, dévorant tous les livres qui lui tombaient sous la main : Rabelais, Plutarque, Malebranche, et surtout J.-J. Rousseau, dont on retrouve chez lui la déclamation éloquente et l'esprit systématique. Les arguments de cette école du dix-huitième siècle revinrent à sa mémoire, quand on voulut le préparer à la première communion, et celle-ci fut ajournée, parce qu'il refusait de se rendre et mettait en pratique les conseils de l'*Émile* : il attendait en effet l'âge convenable d'un philosophe pour se déterminer dans le choix d'une religion. Mais le doute était trop antipathique à sa nature ; son âme ardente le rejeta. En 1809, ou selon d'autres en 1811, l'abbé de Lamennais fut tonsuré et entra au petit séminaire de Saint-Malo dont son frère était alors supérieur. Pendant leur séjour dans cette maison ecclésiastique, les deux frères firent un ouvrage qui parut en 1814, sous le titre de *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques.* Cette question empruntait alors un grand intérêt aux difficultés survenues entre le Saint-Siége et le gouvernement impérial. L'autorité et la foi étaient en ce moment la première de ses convictions, le vrai besoin de son âme. Il écrivait en 1815 à un jeune Anglais protestant que la religion était nécessairement *une* et *établie* pour *tous* les hommes, la seule et véritable religion doit porter le caractère de l'*autorité*, et que ce caractère n'appartient qu'à la religion catholique.

L'*Essai sur l'Indifférence en matière religieuse* tendait proclamer bien haut ce principe d'*autorité*, qui ne pouvait

1. Lamennais, *Etude psychologique.* — V. Mercier, *Etudes littéraires*. XII, 196.

être d'après l'abbé de Lamennais que l'*autorité générale* ou l'infaillibilité du genre humain, dont l'infaillibilité du pape était la seule expression. S'il fût demeuré fidèle à la seconde partie de son symbole, que d'erreurs et de chagrins profonds ne se fût-il pas épargnés ! Le premier volume parut en 1818, et passa pour un chef d'œuvre littéraire ; l'auteur n'a en vue que les indifférents dogmatiques, divisés en trois classes : ceux qui ne voient dans la religion qu'une institution politique et ne la croient nécessaire que pour le peuple ; ceux qui admettent la nécessité d'une religion, mais qui rejettent la révélation ; enfin, les indifférents mitigés, qui reconnaissent la nécessité d'une religion révélée, mais permettent de nier les vérités qu'elle enseigne à l'exception de certains articles fondamentaux. L'importance de la religion est considérée par rapport à l'homme, à la société et à Dieu. Dans ce livre est contenue la plus magnifique démonstration qui ait été faite de l'impuissance de la philosophie pour fonder une société et assurer le bonheur des hommes (1). On attendait impatiemment le deuxième volume de l'*Essai*, qui ne fut mis au jour qu'en 1820. Avant d'exposer et de démontrer le système nouveau de certitude qu'il veut substituer aux anciens, Lamennais cherche à infirmer les trois sources naturelles des connaissances humaines : la perception extérieure, le sens intime et le raisonnement. C'est ici que l'auteur, en manquant de mesure, manque aussi de vérité. Nous n'avons pas à montrer une fois de plus le vice de ce système, qui se met dans l'impuissance d'établir l'autorité de la *raison générale*, en commençant par détruire la *raison individuelle*. Il suffit de dire que ce volume souleva des réclamations de toutes parts : l'ancienne Sorbonne, Saint-Sulpice, l'Université s'émurent. Paris et la province firent pleuvoir des brochures et des livres contre le paradoxe de M. de Lamennais. L'auteur de l'*Essai* écrivit une défense, avant de faire paraître le troisième et le quatrième volume, qui ne sont qu'une confirmation des principes déjà posés dans le deuxième,

1. Lamennais, sa vie et ses écrits, *Correspondant*, XXXV, 834.

par une série de témoignages tirés des poëtes, philosophes et historiens de divers pays et de différentes époques.

Les nouveautés philosophiques de Lamennais avaient rencontré de nombreux adversaires ; mais l'auteur, comme on le sait, eut de chauds partisans et des amis aussi pleins de cœur que de talent et de jeunesse, qui épousèrent la doctrine et les idées de leur maître. Le 16 octobre 1830, fut fondé le journal *l'Avenir :* les principaux collaborateurs étaient l'abbé Gerbet, l'abbé Henri Lacordaire, l'abbé Rohrbacher, le comte Charles de Montalembert. Dans ce manifeste politique et religieux, qui était l'expression pratique de la philosophie de Lamennais, on lisait la profession de foi suivante :

« Catholiques sincères, nous tenons par le fond de nos entrailles à l'unité qui est le caractère essentiel, indélébile de notre Église et de notre foi, abhorrant de toute notre âme la plus légère apparence et l'ombre même du schisme. Nous sommes par conséquent pleinement soumis au Souverain Pontife, chef visible de l'Église, et aux évêques qui sous son autorité gouvernent les églises particulières, et jamais rien au monde ne nous détachera d'eux. Nous repoussons avec dégoût les opinions qu'on appelle gallicanes, parce qu'elles consacrent l'anarchie dans la société politique. Nous demandons la liberté de conscience ou de religion, pleine, universelle ; la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association, l'extension du principe d'élection, l'abolition du système de centralisation. » Lamennais proposait en outre au clergé français l'abdication du budget ecclésiastique, résultat du concordat signé avec le pape ; la suppression des concordats, ou la séparation entière de l'Église et de l'État ; en un mot il engageait l'Église, sans son aveu, dans les questions les plus hautes et les plus délicates.

L'Avenir n'en faisait pas moins une sensation sans exemple (1). Cinq articles de M. de Lamennais, deux de l'abbé Gerbet, sept de Lacordaire avaient donné, aux seize

1. M. Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire*, I, 163.

premiers numéros de ce journal, un éclat et un retentissement incomparables. La lutte était engagée; des procès furent intentés à ces hardis et nouveaux défenseurs de la liberté et de la religion. On traduisit l'abbé Lacordaire et M. de Lamennais devant la Cour d'assises de la Seine, comme prévenus d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement. Il s'agissait de deux articles, l'un adressé *aux évêques de France*, l'autre intitulé : *Oppression des catholiques*. L'accusation fut habilement soutenue par M. Berville, l'un des hommes les plus diserts du barreau de Paris, et M. de Lamennais fut défendu par un avocat d'Angers, M. Eugène Janvier, qui justifia, au nom de l'histoire, de la philosophie et de la liberté, toutes les thèses de son client. Lacordaire se défendait lui-même avec une éloquence improvisée qui présageait d'autres succès. Celui de l'audience fut complet, surtout dans l'opinion publique, qui se manifesta par les acclamations de la foule à l'acquittement des accusés. L'arrêt ne fut rendu qu'à minuit. « Quand la foule se fut écoulée, dit M. de Montalembert, nous revînmes seuls, Lacordaire et moi, dans l'obscurité le long des quais. Il n'était ni enivré, ni accablé de son triomphe; je vis que, pour lui, ces petites vanités du succès étaient moins que rien, de la poussière dans la nuit. »

Un second procès, celui de l'*École libre*, ouverte par Lacordaire et M. de Montalembert, devint pour ces deux illustres champions le sujet d'une nouvelle gloire. Mais cet incident auquel M. de Lamennais ne prit pas le moindre intérêt est un fait étranger au récit qui nous occupe, bien qu'il rentre dans la ligne de conduite suivie par *l'Avenir*.

Le 3 novembre 1831, un an et quelques jours après son apparition, le journal *l'Avenir* crut devoir suspendre sa publication, et MM. de Lamennais, de Montalembert et Lacordaire se dirigèrent vers Rome pour aller y provoquer le jugement du Souverain Pontife sur leurs principes, vivement attaqués, et sur toutes les questions controversées entre eux et leurs adversaires. M. de Montalembert a raconté lui-même l'issue de ce voyage (1). M. de Lamennais après

1. *Correspondant*, LIV, 767.

quatre mois d'attente, et sans comprendre que ces longs délais sauvaient à la fois son honneur et son avenir, perdit patience et partit de Rome en annonçant publiquement l'intention de rentrer en France, pour y reprendre, sans autre forme de procès, l'*Avenir*. A cette nouvelle, Lacordaire résolut de quitter la France pour aller vivre quelque temps dans une solitude studieuse en Allemagne. Nous aussi, nous avions pris par l'Allemagne pour retourner en France. La Providence nous fit rencontrer tous les trois à Munich, où nous fûmes atteints par la fameuse encyclique du 15 août 1832, directement provoquée par les dernières menaces de l'abbé de Lamennais, et où, sans qu'il y fût nommé, ses nouvelles doctrines étaient, pour la plupart, manifestement condamnées (1). Notre soumission fut immédiate et sans réserve. Elle fut aussitôt publiée, et nous revînmes à Paris, « en vaincus, victorieux d'eux-mêmes, » selon l'expression de celui d'entre nous qui avait si bien prévu et accepté la défaite. Il ajoutait, avec Montaigne : « Il y a des défaites triomphantes à l'envi des victoires. » Lacordaire, qui croyait à la bonne foi de Lamennais, voulut l'accompagner jusqu'en Bretagne, pour y habiter avec lui la solitude de La Chesnais, et s'y préparer dans la retraite à faire ce que Dieu lui indiquerait pour son Église et pour les événements. Dans ce lieu d'une mélancolie terne et sauvage, il découvrit bientôt l'illusion qu'il s'était faite en se figurant que l'abbé de Lamennais se résignait à sa défaite et saurait en profiter pour servir l'Église et sa propre gloire. Il vit grandir chaque jour l'espace qui les séparait dans leurs jugements sur le passé et sur l'avenir. Lamennais rongeait son frein, le cœur ulcéré par de sombres ressentiments : il rêvait la guerre générale, un bouleversement rapide et universel qui remettrait toutes choses à leur place et lui à la sienne. La vie commune devenait impossible par ce désaccord perpétuel sur des choses qui embrassaient, dans leurs conséquences, toute la vie présente et toute la vie future. Enfin, n'y pouvant pas plus tenir qu'à Rome, Lacordaire

1. Enchiridion Denzinger, p. 310.

brisa pour la seconde et dernière fois le lien qui l'enchaînait au grand infortuné, dont il prévoyait et ne voulait pas partager le naufrage »

Lamennais, après plusieurs déclarations plus ou moins évasives, mit un terme, en 1834, à tous les doutes que pouvaient encore laisser ses actes et ses protestations si contradictoires, en publiant les *Paroles d'un croyant*. C'était l'excitation à la révolte universelle et au renversement de tous les trônes. Inutile de dire l'effet que produisit l'apparition de ce livre, *peu considérable par le volume, mais immense par la perversité.* On pouvait dès lors appliquer au prêtre apostat ce que l'auteur de l'*Essai* a dit de l'impie, tombé au fond du gouffre : « Impius, cum in profundum venerit, contemnit. » L'orgueil froissé n'a jamais pu se consoler de sa chute, ni sortir de ce profond abîme. Grégoire XVI, le pontife, gardien de la foi, ne pouvait dissimuler par son silence un coup si funeste porté à la saine doctrine (1). Le 15 juillet 1834, fut promulguée une nouvelle encyclique, qui réprouvait et condamnait le livre intitulé : *Paroles d'un croyant,* comme renfermant des propositions fausses, calomnieuses, téméraires, conduisant à l'anarchie, etc. (2). Le devoir du docteur accompli, le cœur du père reparaissait. Le pape, suppliait, en terminant, Celui qui *dirige et redresse les sages*, de ramener dans les voies de la justice ce fils égaré. « Oh ! qu'il sera beau, qu'il sera fortuné le jour où il nous sera donné de recevoir dans notre sein paternel ce fils revenu à lui-même. »

Le souhait formé par Grégoire XVI ne devait point se réaliser. M. de Lamennais publiait *les Affaires de Rome*, en octobre 1836. C'était le livre de l'apostasie. On l'a dit, remarque M. Foisset, l'apostasie de Lamennais est le suicide d'âme le plus éclatant peut-être qu'on rencontre dans l'histoire. Mais c'est aussi l'unique exemple d'un homme qui, ayant en lui toute l'étoffe du plus redoutable hérésiarque, n'a pas même réussi à détacher du centre de l'unité le

1. V. Mercier, *Lamennais, Etudes*, XIII, 221.
2. Enchiridion Denzinger, p. [illegible].

moindre des acolytes. Et quand bien même le monde chrétien devrait, comme le monde romain, selon les paroles de ce croyant ou de ce prophète nouveau, s'abîmer un jour dans la démocratie universelle, en quoi Lamennais, au jugement de la postérité, dépasserait-il, comme penseur, le commun niveau des socialistes de notre âge ? Il ne leur est supérieur que par le style.

Pie IX, en montant sur le trône pontifical, n'oublia pas la brebis égarée. Le bon pasteur se mit à sa recherche : il fit savoir à son enfant prodigue qu'il le bénissait, qu'il l'attendait pour le presser sur son cœur de père. « Veuillez, répondit froidement Lamennais au R. P. Ventura, mettre à ses pieds mes vœux et mes respects. » Il restait sourd à la voix des pontifes, aux prières de ses amis, pour prêter l'oreille au parti révolutionnaire qui lui tendait les bras et le proclamait, par l'organe de M. Lerminier, « courageux, nouveau, grand, sublime, le seul prêtre de l'Europe. » La lutte est terminée : Georges Sand et Bérenger deviennent les intimes amis du prêtre apostat, et la *Revue des Deux-Mondes* déclare Lamennais « le seul homme qui soit sorti de cette soutane noire, linceul de nos gloires passées. » Pourquoi n'est-il pas resté tel que nous le dépeignait un vénérable prêtre, qui fut promu avec lui au diaconat? «C'était, nous disait-il, c'était un ange de piété. » Le même prêtre, devenu professeur de Renan au petit-séminaire de Tréguier, devait être témoin d'une autre chute non moins déplorable. Et cependant l'auteur de la *Vie de Jésus* fut aussi proposé pour modèle à ses jeunes compagnons d'étude !

134. Condamnation du système d'Hermès opposé au système de Lamennais. — Grégoire XVI eut à condamner, l'année suivante (26 septembre 1835), un système sur la certitude, tout opposé à celui de Lamennais, le système inventé par Hermès, professeur à Bonn. Ce rationaliste allemand attribuait tout à la raison au détriment de la foi, comme Lamennais avait tout attribué à la foi au détriment de la raison. Les principales erreurs de l'*hermésianisme* sont relevées par le décret du pape : « entre les maîtres de

l'erreur, dit le pontife, on compte dans l'Allemagne Georges Hermès, qui, s'écartant témérairement de la voie que la tradition universelle et les SS. Pères ont tracée, pour l'exposition et la défense des vérités de la foi, ouvre un chemin ténébreux vers toutes sortes d'erreurs, en établissant le *doute positif*, comme la base de toute recherche théologique, et en posant comme principe, que la raison est l'unique moyen d'arriver à la connaissance des vérités surnaturelles. Ces choses étant parvenues à nos oreilles, nous avons d'abord eu soin, pour ne point manquer au devoir de l'apostolat qui nous a été confié, que les ouvrages d'Hermès fussent envoyés au Saint-Siége, pour être examinés ; ce qui a été fait d'abord par des théologiens très-versés dans la langue allemande ; puis par nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine. » La suite du décret indique, après mûr examen, les principaux points du système d'Hermès qui s'éloignent de la doctrine catholique sur la nature de la foi, sur les moyens d'atteindre les vérités qu'on est obligé de croire, sur la sainte Écriture, la Tradition, la révélation et l'enseignement de l'Église, sur les motifs de crédibilité, sur les arguments qu'on emploie d'ordinaire pour démontrer l'existence de Dieu, sur la nature de l'être, de la sainteté, de la justice et de la liberté divine, sur le but que Dieu s'est proposé dans ses ouvrages, sur la nécessité et la dispensation de la grâce, sur les récompenses et sur les peines, sur les conditions de nos premiers parents, sur le péché originel et les forces de l'homme déchu. Il est dit, à la fin du décret, que les écrits d'Hermès contiennent des assertions fausses, présomptueuses, captieuses, aboutissant au scepticisme et à l'indifférence (1).

Clément-Auguste, le vénérable et intrépide archevêque de Cologne, refusa son approbation ecclésiastique aux leçons des professeurs hermésiens, en même temps qu'il soutint jusqu'au bout la cause de l'Église dans l'affaire des mariages mixtes contre le chevalier Bunsen et les prétentions de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.

1. Moehler, *Hist. de l'Eglise,* III, 402.

Le roi de Prusse avait ordonné que les enfants dont les parents appartiendraient à deux communions différentes fussent élevés dans la religion du père avec défense au clergé catholique d'exiger des époux aucune promesse préalable contraire. Cette ordonnance était en opposition avec les lois divines et canoniques. Les évêques, embarrassés, consultèrent le pape Léon XII, mais ce fut Pie VIII qui répondit par son bref du 25 mars 1830. Malgré les concessions pontificales poussées aux dernières limites, le gouvernement prussien garda le secret sur ces pièces, et n'ayant rien pu obtenir de plus de Grégoire XVI, il amena les évêques des provinces rhénanes à de nouvelles concessions (1834) repoussées du Saint-Siége. Le nouvel archevêque de Cologne, Mgr Drost, encourut par sa fidélité aux règles prescrites, les rigueurs de la persécution.

Ce prélat fut conduit dans la forteresse de Munden, où il demeura prisonnier jusqu'au 31 avril 1839, époque où une maladie dangereuse l'obligea de se faire transférer dans son pays, au château de Darfeld. Toutes les représentations de Mgr Dunin, archevêque de Posen, demandant qu'il fût permis, dans les mariages mixtes, entre protestants et catholiques, de suivre une pratique plus conforme à l'esprit de l'Église, ayant été repoussées, il défendit, par une circulaire du 18 février 1838 ,de bénir les mariages mixtes sous d'autres conditions que celles posées par l'Église. Il annonça lui-même au roi les mesures qu'il avait prises, et termina par ces mots : « Votre Majesté peut disposer des jours d'un vieillard ; le repos de ma conscience et la paix de mon âme sont sauvés. » La conduite de ce digne prélat répondit à ces nobles paroles. Déposé officiellement de sa charge et condamné à six mois de prison, il fut conduit comme un malfaiteur dans la forteresse de Colberg.

Nous ne faisons connaître, en passant, ces victimes de la persécution en Allemagne, que pour rendre hommage à la fermeté du pontife qui défendit dans la personne de ces deux évêques et la doctrine et les droits de l'Église. Dans l'été de 1844, Clément-Auguste entreprit le voyage de Rome, où Grégoire XVI le reçut par ces mots : « Vous êtes

devenu un spectacle pour les hommes et pour les anges. » Rentré à Munster, il se prépara à la mort. Les évêques allèrent le visiter et, après l'avoir béni, reçurent eux-mêmes sa bénédiction, agenouillés autour de son lit de mort. Il s'éteignit, le 19 octobre 1845, sans agonie. Ses dernières paroles furent : « Venez, Seigneur Jésus, venez bientôt. » Grégoire XVI, le 24 novembre 1845, peu de temps avant sa propre mort, honora dans une allocution la mémoire de Clément-Auguste (1).

Le système d'Hermès, appliqué à la théologie, et fondé sur le *doute absolu*, paraît découler des doctrines de Kant et de Fichte, comme le système philosophique de Hégel dérive des enseignements de Schelling. Hégel, comme ces deux derniers, admet le principe de l'identité universelle ; pour lui, le premier principe de cette identité n'est ni le *moi* de Fichte, ni l'*absolu* de Schelling ; il se trouve dans l'idée. Cette idée, considérée en elle-même et abstraction faite de ses développements, n'a aucune forme propre, aucune détermination : elle n'est ni finie, ni infinie ; ni une, ni multiple ; ni spirituelle, ni matérielle ; mais elle peut devenir tout cela. Ce n'est pas l'être, ce n'est pas non plus le néant ; c'est *le devenir*. Ces sortes de formules algébriques n'aboutissent, comme on l'a démontré plus d'une fois, qu'à la négation de la raison elle-même, en conduisant au scepticisme et au panthéisme.

Nous ne voulons rien dire de nos philosophes français, Cousin, Jouffroy et leurs disciples, qui ont propagé ou propagent encore ces erreurs puisées en Allemagne, et flétries solennellement par notre bien-aimé pontife Pie IX, dans le *Syllabus*, sous le nom de *panthéisme*, de *naturalisme* et de *rationalisme absolu*. La même condamnation a été prononcée contre le *rationalisme modéré* ou le déisme, contre les indifférents qui prétendent qu'il est libre à chacun d'embrasser et de professer, sans compromettre son salut, la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison, et contre les *latitudinaires*, qui prétendent

1. Moehler, *Histoire de l'Eglise*, III, 423.

que le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Eglise catholique.

135. **Le naturalisme et le positivisme.** — Le rationalisme, appliqué à l'interprétation de nos livres saints, a produit l'école *naturaliste* ou mythique de Strauss, et l'école de la nuance ou de la critique de Renan, qui prétend signaler le passage de la légende à l'histoire, et qui ramène habilement l'histoire à la légende.

Enfin, le naturalisme ou le positivisme, lorsqu'il s'agit de la société, engendrent une foule d'erreurs sur l'Église et sur l'État, et sur leurs relations mutuelles : le socialisme, le communisme, la morale indépendante, et tous les systèmes saint-simoniens, phalanstériens, humanitaires, qui ont pullulé en France et sont issus du rationalisme absolu de l'Allemagne, comme le libéralisme moderne émane de l'indifférence et du rationalisme modéré.

136. **Élimination de tout ordre surnaturel par le rationalisme moderne.** — La grande erreur du temps présent, on ne le voit que trop, est la négation de l'ordre *surnaturel* et de l'intervention divine. Dieu est écarté comme une pensée importune, plutôt qu'il n'est rejeté comme une pensée fausse par les indifférents, que nous a fait connaître l'auteur déjà cité. La maladie de notre siècle est de vouloir vivre sans Dieu en ce monde, et le *rationalisme*, ou le *naturalisme*, voilà la dernière expression qui est le résumé de toutes les erreurs du passé, et de tout ce que le cours des âges avait accumulé de faux et de dangereux (1).

« Le rationalisme, écrivait le docteur Paulus, l'année qui précéda sa mort, ne doit pas s'appliquer seulement à la religion, mais à toutes choses en général. » Son principe, comme l'a si bien dit Lacordaire en développant la pensée du docteur allemand, c'est que « la nature humaine se suffit à elle même, dans tous les ordres de choses, pour vivre

1. *De l'exégèse rationaliste en Allemagne*, par M. l'abbé F. Vigouroux. — ***Etudes littéraires*** IV[e] série, t. IV, 192.

et pour mourir. » Son but, c'est conséquemment d'arriver « à être, dans l'ordre intellectuel, le souverain absolu de ses idées; dans l'ordre moral, le dernier juge de ses actions; dans l'ordre social, à ne reconnaître d'autre autorité que celle qu'on aura directement élue; dans l'ordre matériel, à vaincre les éléments et à tirer d'eux, pour tous, si l'on peut, la seule félicité réelle, » la félicité terrestre.

Le rationalisme est donc amené, par la force de son système, à secouer le joug de toute autorité, pour ne relever que du jugement et des simples lumières de la raison de l'homme.

137. **Le rationalisme et la parole de Dieu. L'histoire biblique défigurée par l'exégèse nouvelle du mythe et de la légende.** — La première autorité dont il essaie de s'affranchir est celle de la *parole de Dieu*, contenue dans la Tradition ou dans l'Écriture sainte. Mais il ne s'agit pas ici seulement d'un corps de doctrine, émanant de Dieu et imposé à la croyance de l'homme ; il s'agit encore d'une série de faits liés entre eux, où la Providence divine joue le principal rôle, où la rédemption du genre humain tient la principale place, où les miracles et les prophéties remplissent l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. De là, cette nécessité impérieuse pour les rationalistes et ce parti pris de rejeter, sans exception aucune, toute intervention surnaturelle de Dieu dans le monde.

« Le miracle ne peut jamais se présenter dans l'histoire, » dit un des adeptes de cette école ; et le docteur Strauss avoue ingénuement que « dès qu'il s'agit de surnaturel, il est toujours plus facile de concevoir une fiction spontanée ou réfléchie que d'admettre la réalité des faits allégués. » Tel est, comme nous allons le voir, le principe qui a dirigé le premier auteur de la *Vie de Jésus*, suivi par des copistes moins érudits, mais plus élégants, et plus habiles sans doute à saisir la nuance.

Les rationalistes sont unanimes à éliminer le surnaturel de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais ils suivent des voies différentes pour arriver à leur but, dirons-nous

avec l'auteur, que nous nous plaisons à citer (1). Le témoignage d'un historien, fait remarquer M. l'abbé Vigouroux, peut être de nulle valeur, ou bien parce qu'il est indigne de confiance, ou bien parce qu'il a été mal compris, ou enfin parce qu'il est le simple écho d'une fiction enfantée par l'imagination des peuples qui a revêtu le fait le plus vulgaire des plus brillantes couleurs. Dans le premier cas, l'historien est trompeur; dans le second, le lecteur est trompé; dans le troisième, le fond du récit est vrai, mais les circonstances extraordinaires qui l'entourent sont fausses. On a successivement essayé d'appliquer ces trois explications à la Bible, afin d'en ébranler l'autorité et d'en exclure le miracle.

C'est par l'accusation d'imposture que l'on a commencé. Nous n'avons pas à revenir en ce moment sur le système de l'incrédulité railleuse, qui prit naissance en Angleterre, au XVIIIe siècle, et passa en France avec Voltaire, pour essayer d'*écraser l'infâme* sous le poids d'une ironie, beaucoup moins savante qu'elle n'était sacrilége et bouffonne. Le système froidement rationaliste fut inauguré en Allemagne, sous le nom de Lessing (2). En 1768 mourait, à Hambourg, un professeur de philosophie, nommé Samuel Reimarus. Il laissait, dans ses papiers, un manuscrit intitulé : *Apologie pour les adorateurs de Dieu selon la raison*. Ses héritiers en communiquèrent une copie à Lessing, alors bibliothécaire du duc de Brunswick, à Wolfenbüttel. Les extraits de l'*Apologie* publiés par Lessing, que ses ouvrages rendaient déjà célèbre, le firent passer pour l'auteur des *Fragments de Wolfenbüttel*. Il avait cru devoir taire le nom de l'auteur véritable, et décliner toute solidarité d'opinions avec lui, encore plus peut-être pour piquer la curiosité que pour se mettre à l'abri de la critique et diminuer l'effet du scandale. Le *fragmentiste* voulait ruiner l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament en accu-

1. *De l'exégèse rationaliste en Allemagne*, p. 203.

2. *De l'exégèse rationaliste*, par le P. Godfroy, *Etudes de théologie*, etc., Ire série, t. I. 80. — *De l'exégèse rationaliste en Allemagne*, *Etudes*, IVe série, t. VI, p. 283.

sant ses auteurs d'imposture. Il se moque des patriarches et de leurs prétendues communications surnaturelles. Les prodiges qu'on dit avoir accompagné ces révélations sont autant de mensonges et d'absurdités, forgés par les prêtres dans un but d'ambition. Moïse est un fourbe, aussi mauvais stratégiste que géographe dans le récit du passage de la mer Rouge. Le libérateur des Hébreux n'est plus que le tyran de son peuple, et afin d'imposer ses volontés, il a supposé des manifestations divines qui n'avaient jamais eu lieu, et pour justifier les vols commis au préjudice des Égyptiens et l'extermination des peuples de Cachana, il a imaginé des commandements célestes. Reimarus et Lessing ne respectaient pas plus le Nouveau Testament que l'Ancien. Jésus est représenté comme un politique qui avait conçu un plan de régénération pour son peuple. Il avait dévoué sa vie à le faire réussir. Son entrevue avec Jean-Baptiste était une affaire concertée à l'avance, dans laquelle ils devaient mutuellement se recommander à la foule en partageant leur popularité. La mort fut à ses projets un obstacle qu'il n'avait pas prévu. Les apôtres ne parvinrent à sortir d'embarras qu'en devenant menteurs et en inventant le conte de la résurrection. Nous ne donnons cette analyse des *Fragments*, que pour indiquer une des premières sources où les auteurs allemands ou français ont puisé, lorsqu'ils ont mis au jour le roman de la *Vie de Jésus*.

L'Allemagne, foyer du protestantisme, n'était pas encore habituée à entendre de pareils blasphèmes, malgré la confusion et la variation des doctrines déjà enfantées par *le libre examen*. L'école *naturaliste*, personnifiée dans Eichhorn et Paulus, présenta l'erreur sous une autre face, en attribuant au défaut d'exégèse et à l'impéritie du lecteur les interprétations de la Bible qui laissaient subsister le miracle. On a pris au pied de la lettre des figures de rhétorique, on a oublié que le style biblique attribue à Dieu toutes les œuvres dont la cause est cachée et qu'il donne aux faits les plus simples, par les hyperboles qui lui sont familières, des proportions surhumaines. En un mot, on a

méconnu le génie oriental : il faut expliquer la Bible dans notre langue moderne, *traduire*, comme on l'a dit plus tard, le *semitique* en *japhetique*. Alors le miracle, qui n'était que le résultat d'une exagération de copiste ou d'une erreur de texte, disparaîtra, comme une faute de grammaire, lorsqu'on aura rétabli le sens et la valeur des mots. La prophétie, à son tour, est un chant poétique, où l'imagination et la prévision naturelle ont seules quelque part. Il y en a chez tous les peuples.

L'Ancien Testament fut l'objet principal des travaux exégétiques de Jean Gottfried Eichhorn, né à Dœrenzimmern en 1752, mort à Gœttingue en 1827. Ce savant infatigable, doué d'un esprit étendu et d'une puissance de travail extraordinaire, embrassa dans sa vaste érudition les sujets les plus variés de l'histoire sacrée et de l'histoire profane. Mais confondant la Bible avec cette multitude d'ouvrages sortis de la main des hommes, sur lesquels il avait coutume d'exercer sa critique, il ne vit que le côté superficiel et littéraire de ce livre divin ; et lorsqu'il voulut en expliquer et en apprécier les faits, il fut dupe de sa propre imagination et donna ses hypothèses ou plutôt ses rêves créés à plaisir pour des vérités démontrées. C'est ainsi qu'il refait à sa manière l'histoire de la création et de la chute de l'homme, en appliquant aux trois premiers chapitres de la Genèse, les règles qui ne sont faites que pour les fictions, comme celles de la théogonie d'Hésiode ou du mahabharata des Indous. Il n'épargne pas le Pentateuque tout entier. La vocation de Moïse, le libérateur d'Israël, est transformée en un rêve patriotique, la colonne lumineuse devient une torche portée devant le front du corps d'armée en marche. Les miracles du Sinaï ne sont que des feux allumés sur la montagne, plus un orage. Les rayons lumineux que lance la face du législateur et du prophète sont attribués à son grand échauffement, etc. En un mot, la seule chose qui manque au savant exégète pour comprendre et interpréter nos saintes Écritures, c'est la qualité essentielle, le sentiment religieux. « On ne peut méconnaître, dit M. Ewald lui-même, que la Bible fut toujours

pour lui, au point de vue religieux, un livre fermé. »

Il faut rendre, dit-on, cette justice à Eichhorn, qu'il fut plus respectueux envers le Nouveau Testament qu'envers l'Ancien. Lorsqu'il eut sous les yeux la figure sacrée du Sauveur des hommes, sa main hésita à le dépouiller de son auréole divine, et il se contenta d'appliquer ces principes d'explication naturelle à quelques faits particuliers empruntés surtout aux Actes des Apôtres. Mais ce qu'il n'osait point, un autre allait le faire. C'était le docteur Paulus, non moins célèbre, né en 1761 près de Stuttgard ; son *Commentaire sur le Nouveau Testament* fournit plusieurs arguments au docteur Strauss, pour la composition de sa *Vie de Jésus*. Selon Paulus, Jésus-Christ n'avait d'autre but que d'établir le monothéisme sur les ruines de l'idolâtrie qui, d'ailleurs, se ruinait elle-même par ses propres excès. Sa naissance coïncida, par une heureuse fortune, avec une lassitude universelle des désordres du paganisme, et avec un besoin des peuples opprimés de jouir de l'indépendance. Sa vie, l'incontestable supériorité de ses talents, la sagesse de sa doctrine, le désintéressement de sa conduite, la douceur et la sincérité de ses affections lui concilièrent bientôt de nombreux disciples. Ceux-ci lui furent d'autant plus dévoués que l'opposition se montra plus haineuse. Leur juste affection pour leur maître, leur imagination orientale, leur bonne foi naïve dictèrent leurs premiers mémoires. Il n'y a eu de leur part ni tromperie, ni mauvaise intention quelconque ; mais la science doit dépouiller le fait principal, toujours simple et digne, de cet accessoire de circonstances surnaturelles. Le docteur Paulus est fidèle à son programme. En commentant le Nouveau Testament, il écarte, à l'exemple d'Eichhorn, toutes les circonstances miraculeuses, caractère qui seul suffit toujours à la nouvelle exégèse pour nier la réalité des faits (1).

Le système rationaliste était vraiment trop simple et trop clair, en le réduisant au *naturalisme* des faits, qui avaient

1. *De l'exégèse rationaliste*, par P. Godfroy, 1re série des études, t. I. 98.

été jusque-là réputés miraculeux ; il fallut avoir recours à l'interprétation *mythique*, qui nous reste à examiner.

On entend par *mythe*, l'expression symbolique d'un fait, d'un ordre de choses, d'une idée, d'une vérité morale, sous le voile d'un récit purement fictif, ou bien réel, mais orné de circonstances inventées à plaisir, et presque toujours merveilleuses. Afin de rendre plus claire cette définition générale, il est bon de distinguer plusieurs sortes de *mythes* : les *mythes historiques,* anciens récits, qui ont pour base des événements réels, et qui, conservés longtemps par la *tradition orale*, ont reçu d'elle plusieurs embellissements, avant d'être confiés à l'écriture : les *mythes philosophiques*, par lesquels les idées des anciens sages sur les causes secrètes des choses et sur les questions de philosophie ou de morale, nous ont été transmises sous la forme narrative ; les *mythes poétiques*, qui ne sont que des jeux de l'imagination, inventés pour charmer les loisirs du peuple et de l'écrivain ; enfin, les *mythes composés ou mixtes*, où l'on retrouve ces trois éléments mêlés et combinés en diverses proportions. Le *mythe* ne doit pas être confondu avec la *fable*, dont l'action sort, au moins ordinairement, des vraisemblances historiques, et n'est jamais donnée que comme une pure fiction. Celui qui écrit une fable ou une parabole ne présente point le récit d'un fait réel, auquel il ajoute foi. Celui qui écrit un mythe écrit ce qu'il n'a pas inventé, ce qu'il a recueilli de la bouche des anciens, ce qu'il croit lui-même tout le premier, au moins pour le fond et la substance. Les évangélistes, par exemple, gardent leur caractère de personnages *saints* et *éclairés,* même en donnant le récit de faits *miraculeux* qui ne le sont pas. Ces historiens ne sont pas des *imposteurs*, car ils n'ont pas inventé ce qu'ils disent sur un bruit populaire, ils ont seulement recueilli ce qu'ils ont appris et ne sont que des échos de la voix de tout un peuple, ou de la tradition de tout un siècle. Ce ne sont pas des gens abusés, jouets de leur propre illusion ou livrés à des rêves chimériques, car tous leurs récits sont vrais, pourvu qu'on sache les entendre, et le défaut des siècles qui ont précédé est d'avoir

manqué d'exégèse. Strauss, disciple de Hégel, est venu pour tirer le XIXe siècle d'une erreur aussi vieille que le monde. Il distingue, avec le docte Varron, les temps *fabuleux*, les temps *mythiques* et les temps *historiques*, et fait lui-même à la Bible l'application de cette loi générale. L'authenticité de nos quatre Évangiles, écrits par des contemporains, dès le premier siècle, paraît bien s'opposer à la formation des *mythes* pour la vie de Jésus, selon la règle que le docteur allemand vient de formuler. Mais il prétend que l'*idée messianique* supplée aux conditions ordinaires et au temps exigé. Cette idée préconçue, d'après les oracles des prophètes, ne pouvait manquer de trouver sa réalisation dans un personnage célèbre ou dans l'accomplissement de quelque fait extraordinaire qui a changé la face de l'humanité. C'est ainsi que le Verbe divin de nos évangélistes est sans aucun doute la raison souveraine qui s'incarne dans l'homme, quand elle lui est communiquée en plénitude ; les patriarches avaient raison d'espérer un Messie, c'est-à-dire, de croire au progrès de l'humanité qui doit un jour se sauver elle même. Le Christ n'est que l'humanité enfant du Père invisible, et de la nature, sa mère visible. Voilà presque en quels termes l'inventeur des *mythes* conclut sa prétendue démonstration. Il pense avoir dépouillé l'Homme-Dieu de son manteau de gloire, pour lui jeter une seconde fois sur les épaules, l'ancienne robe blanche ou le manteau d'écarlate, et le livrer à la risée de la cour, à la pitié publique, si ce n'est aux clameurs du peuple égaré par les savants. Le livre de Strauss, déjà passé à l'état de mythe, est bientôt tombé sous le coup d'un immense éclat de rire, malgré la gravité de l'érudition allemande ; un autre livre, écrit en français, sous une forme plus attrayante, n'a pas mieux réussi à transformer l'Évangile en récit légendaire et n'a obtenu, comme on le sait, qu'un succès de roman.

Veut-on une simple, mais fidèle analyse de ce drame en trois parties ? Nous y trouvons la pastorale, la jonglerie et la tragédie, selon la remarque d'un excellent critique, dit M. l'abbé Besson (1).

1. *L'Homme-Dieu*, p. 118.

La pastorale se joue en Galilée. Jésus, d'après son nouveau biographe, naquit à Nazareth, et non à Bethléem ; il était l'aîné d'une nombreuse famille, mais ses frères et ses sœurs le détestèrent toujours, et il le leur rendit. C'était un jeune villageois qui ne sut jamais bien l'hébreu et moins encore le grec et le latin, élevé à l'école du juif Hillel, et l'on peut supposer que les principes de ce rabbin ne furent pas inconnus à celui qui n'avait du reste aucune notion des Esséniens et des sectes de l'Orient. Il ignorait Rome et l'état général du monde, sauf le nom de César qui parvint jusqu'à lui. Il voyait le monde à travers le prisme de sa naïveté, et la cour des rois lui apparaissait comme un lieu où les gens ont de beaux habits. Docteur étrange, sans philosophie, sans dogme et sans système, il n'avait pas la moindre notion d'une âme séparée du corps, et tout à coup, sans le savoir, il se trouva pénétré des idées qui étaient dans l'air. C'est à Cana qu'eurent lieu ses premiers *éclats*. Il n'a jamais dit qu'il soit Dieu, mais il *s'est cru* fils de Dieu, il *s'est senti avec Dieu*. Sa parole n'avait rien de rude, ni d'austère. Loin de fuir la joie, il ne dédaignait pas les noces de village, et il parcourait la Galilée au milieu d'une fête perpétuelle.

La jonglerie succède à la pastorale sous l'inspiration de Jean-Baptiste, que l'on a dit son parent ; Jésus se crut bientôt obligé de recevoir le baptême des mains de son précurseur, baptisa à son tour, et gagna par là une foule immense à sa cause, car son baptême fut fort recherché. C'est alors que des tentations étranges traversèrent son esprit. Il s'était plus longtemps à de petites ovations où les enfants l'appelaient le fils de David ; il finit par prendre le nom de Fils de l'Homme, et se laissa donner celui de fils de David, avec quelque embarras, mais avec plaisir. Il annonçait à ses disciples un fantastique royaume de Dieu, qui était en réalité l'avénement des pauvres, l'anéantissement de la richesse et du pouvoir. A mesure qu'il avance dans la carrière, le délicieux moraliste, le docteur charmant ne se reconnaît plus : il se transforme, devient un révolutionnaire transcendant. Le *dédain transcendant* est la doctrine que fonde

le nouveau Messie. Il n'hésite plus dans son rôle d'initiateur et même de thaumaturge : on lui attribue des miracles ; il les accrédite à l'aide de quelques faits sentant la jonglerie ; le contact *d'une personne exquise* vaut mieux que toutes les ressources de l'art pour guérir les maladies, et l'exorcisme sur les possédés a paru chasser les démons. Du reste, Jésus n'a fait que se prêter à la croyance de la foule, et la sincérité de son caractère ne souffre point, dit l'auteur, de la fausseté de ses miracles : les actes d'illusion et de folie tiennent une grande place dans la vie de Jésus. Enfin, sa raison semble se troubler : la grande vision de Dieu lui donne le vertige.

Ses disciples, ses frères le croient fou ; Jean meurt fort à propos pour ne pas le démentir. La passion, *qui était le fond de son caractère*, l'entraînait aux plus vives invectives. Il pose les germes du fanatisme, supprime la chair, provoque une opposition formidable, et la tragédie commence.

Désespéré, poussé à bout, le Christ ne s'appartient plus. Il subit les miracles que l'opinion lui impose. Le plus fameux de tous se passe à Béthanie : c'est quelque chose qui est regardé comme une résurrection. Lazare feint d'être mort, ses sœurs feignent de le croire, Jésus feint de le rappeler à la vie. C'en est trop pour l'orgueil des Pharisiens ; la perte de Jésus devient imminente. Lui-même, voyant dans sa propre mort un moyen de fonder son royaume, n'avait-il pas conçu déjà, de propos délibéré, le dessein de se faire tuer? Il entre à Jérusalem en triomphe : c'est une audace de provincial. Il se retire au jardin des Olives : c'est peut-être pour douter de son ouvrage. Le malheureux Judas a vendu son maître, non par avarice, mais par le sentiment économique d'un comptable qui sait sacrifier un patron dissipateur aux exigences de la caisse. Jésus est condamné par Pilate ; ce n'est qu'une condamnation légale. Les juges Anne et Caïphe sont des figures vénérables, peut-être un peu trop sacerdotales. Le bon larron n'est qu'un personnage légendaire, et sa conversion un mythe. Le cri de la neuvième heure, c'est un cri de désespoir, et la résurrection, le rêve de Madeleine, la forte passion d'une femme hallucinée.

Les extraits qu'on vient de lire, empruntés presque tex-

tuellement au livre de M. Renan, qu'il a intitulé : *Vie de Jésus*, donnent une légère idée du système mythique appliqué à nos saints Évangiles. Il n'est pas nécessaire de s'élever à la hauteur du *dédain transcendant* pour apprendre de la *critique moderne* à lui rendre le mépris qu'elle professe pour l'ancienne. Si les principes de cette école aboutissent à un pareil résultat, que l'on présente comme une découverte scientifique, l'école est jugée par elle-même, et le talent des maîtres et des disciples ne sert qu'à couvrir le vide de l'intention. Du reste, personne n'ignore que la savante Allemagne, même protestante, a fait promptejustice de la science de ce livre : l'ouvrage composé et publié par un membre de l'Institut a paru faible, et ceux mêmes qui semblaient l'avoir inspiré l'ont désavoué, comme étant bien au-dessous du livre de Strauss et de la *Critique moderne* si vantée. Un professeur de l'Université de Zurich, M. Heim, avec l'autorité de sa science et le sel d'une fine critique, nous a dit, à ce sujet, la pensée de l'école de Tubingue (1). Selon M. Ewald, le chef de l'école de Gœttingue, et peut-être l'hébraïsant le plus distingué de toute l'Allemagne, M. Renan n'a point écrit avec la préparation et « le calme d'esprit requis non-seulement par la sainteté du sujet, mais encore par le simple souci de la vérité historique. Ne pas savoir reconnaître le caractère messianique (de Jésus) dans le fondateur de la loi nouvelle, c'est ne rien comprendre à sa mission, à sa vie, à ses souffrances et à ses actes, à ses triomphes. Il y a deux hommes dans le Jésus de Renan, continue le même auteur : l'homme de la perfection morale et le fanatique ; et cependant, nulle vie dans l'histoire n'a conservé au milieu des vicissitudes une aussi parfaite unité que celle de Jésus-Christ. » Ces jugements, qui ne sont pas suspects, tiennent lieu de toute discussion.

Les divers systèmes que met en jeu le rationalisme pour se débarrasser du surnaturel témoignent beaucoup plus de son antipathie pour les miracles que de la force de ses rai-

1. *Vie de Jésus*, et la *Critique allemande*, par M. l'abbé Meignan, aujourd'hui évêque de Châlons.

sons pour détruire l'autorité des faits miraculeux. L'Histoire sainte, et surtout l'Histoire évangélique, voilà le grand objet sur lequel s'exerce la critique moderne, et en même temps le grand écueil sur lequel elle viendra toujours se briser. Il n'est pas étonnant qu'après avoir défiguré à ce point l'histoire du peuple de Dieu et celle de Jésus-Christ, le rationalisme, venant à se glisser plus ou moins ouvertement dans d'autres écoles, ait cherché, pour ainsi dire, à éliminer la Providence du domaine entier de l'histoire. Cette plaie du NATURALISME a envahi la plupart des ouvrages de nos écrivains modernes. Il y a une école fataliste ou panthéiste en histoire, qui soumet les hommes aux événements, sans presque tenir aucun compte de la liberté humaine, non plus que de l'action divine ; ou, si les historiens de cette école conservent le nom de la toute-puissance et l'action de Dieu, ce n'est plus qu'une évolution nécessaire de faits eux-mêmes dominés par des lois invariables, comme celles de la nature. « Dans ce système, dit M. A. Nettement, les siècles portent leurs vertus ou leurs crimes, comme le rosier ses fleurs, et la ronce ses épines. Selon une autre école, remarque le même auteur, rien n'est ordonné dans le monde de l'histoire ; tout y flotte à l'aventure, sans règle, sans but. La volonté humaine est à elle-même sa propre règle et sa propre fin. Le hasard détrône le destin : l'histoire est athée, car l'homme est tout, l'homme est Dieu (1). » Entre ces deux extrémités, l'histoire parcourt des degrés différents, et nous rencontrons des noms plus ou moins célèbres des hommes de notre temps, égarés par des préjugés de secte ou des passions de parti. L'indication de pareils ouvrages nous entraînerait ici trop loin. Le danger a été signalé par ceux que nous aimons à compter parmi les plus intrépides et les plus savants défenseurs de l'Église : l'abbé Gorini, le R. P. abbé de Solesmes, Dom Guéranger, etc. C'est à l'école de ces maîtres que l'on apprend à se prémunir contre les erreurs de notre siècle.

138. **Le rationalisme et la morale indépendante.** — Un second péril, signalé par l'épiscopat et par Pie IX, et qui

1. *Histoire de la littérature sous la Restauration*, t. II, 122.

tient à la même cause, est l'erreur de la *morale indépendante* qui fait suite à la *religion naturelle*. C'est l'homme déjà « souverain absolu de son idée », qui s'établit « le dernier juge de ses actions ». Un livre moderne a paru, intitulé : *Du devoir*, il peut se résumer ainsi, dit Mgr Pie, évêque de Poitiers (1) : « Le devoir, conduisant au bonheur après cette vie, sans Jésus-Christ, sans l'Évangile, sans la foi, sans l'Église, sans la Rédemption, sans la grâce, sans les sacrements. » La conclusion de l'ouvrage est que la religion, les cultes, peu importe d'ailleurs le choix, sont pour la foule qui ne sait pas aimer et penser : la philosophie est pour les âmes d'élite. Il suffit de recourir aux instructions pastorales de nos éminents prélats, Mgr Pie, Mgr Plantier, etc., pour trouver la réfutation de cette grave erreur, qui semble déjà impliquer dans les termes, qui méconnaît le souverain domaine de Dieu sur nous, et outrage la bonté immense de Jésus-Christ son Fils par la plus noire ingratitude, prétention aussi chimérique qu'elle est coupable. Que peut devenir cette morale sans dogme, ce code entier sans un législateur, ces préceptes sans efficacité, et sans une grâce qui soutienne l'homme déchu dans leur accomplissement si difficile? Essayons seulement de nous former, d'après ces *moralistes indépendants*, une idée de leur système, qui n'est même pas le déisme et la religion naturelle, et qui prétend ne relever en rien de la croyance en Dieu.

« La morale qui ne dépend point de telle ou telle croyance, dit M. E. Deschanel, dans le *Journal des Débats*, 23 avril 1866, c'est ce qu'on appelle la morale indépendante. » « La morale est libre, indépendante de tout système religieux ou social. La morale n'a son existence que dans l'humanité (2). » « L'homme fait la sainteté de ce qu'il croit, comme la beauté de ce qu'il aime, » dit M. Renan (3). La morale, la règle des mœurs ne vient donc pas de Dieu, con-

1. *Œuvres*, etc., t. II, 375.
2. *Revue du progrès*, novembre et juin 1863.
3. *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1864.

clut Mgr Dupanloup, et l'homme n'a aucun besoin d'un être supérieur à lui, pour lui dicter des lois et lui imposer des devoirs. La *force obligatoire* de cette morale vient de la volonté humaine dont la loi est de faire le bon, et son unique *sanction* est le respect de l'homme pour lui-même ; rien de plus. D'ailleurs, ni mérite, ni démérite ; point de Dieu législateur et juge qui veille sur les actions de l'homme pour les récompenser ou les punir, ni dans cette vie, ni dans l'autre. Si l'on demande aux partisans de la *libre conscience* pourquoi ils veulent, à tout prix, se passer de la religion et de Dieu, ils répondent que la religion divise les hommes et que la morale ne les divise pas ; qu'il faut renoncer à tous les cultes, devenus un ferment de haine, par leur opposition mutuelle, et opérer « l'union des esprits et des cœurs dans le même idéal » non par la foi, mais par l'incrédulité. Ils ne veulent point de la morale chrétienne fondée sur la volonté d'un être supérieur, parce que l'accomplissement de cette volonté leur paraît une sorte de *sujétion humiliante pour la dignité humaine*. Enfin, ils refusent à Dieu le droit de juger et de punir « une créature qui n'a pas sanctionné la loi tout arbitraire qu'il a plu à Dieu de lui imposer (1). » N'avons-nous pas raison de conclure, avec Mgr l'évêque d'Orléans, que cette indépendance de la morale est l'athéisme pratique, non la règle, mais la corruption des mœurs, une attaque contre l'ordre social et la ruine de toute civilisation. Tel est le nouveau danger qui menace l'Église et le monde lorsqu'on entend formuler publiquement ces axiômes de la libre conscience : « Il y a une morale pour chaque siècle et pour chaque race, et des mesures différentes pour la sincérité... Une belle pensée vaut une belle action, » comme le professent MM. Taine et Renan. — « La conscience est une propriété de la matière. » (M. Moleschot.) — « La propriété, c'est le vol, Dieu c'est le mal ! » comme n'a pas rougi de l'écrire le moraliste Proudhon. De cette profession ouverte de la morale indépendante au bouleversement de la société et à la subversion de tout ordre politique et

1. *L'athéisme et le péril social*, 120.

civil, il n'y a qu'un pas, et le rationalisme l'a franchi.

139. **Le rationalisme et l'ordre social.** — La révolution sociale qui éclate en ce moment n'est pas un événement imprévu. Déjà, comme l'écrivait Mgr Dupanloup en 1866 (1), cette révolution s'annonçait dans la nature des choses et la logique des faits, dans le but avoué des chefs, et dans les moyens d'action employés pour pervertir le peuple. — « La libre pensée devait amener la libre morale ; la libre morale n'amènerait-elle pas la libre action, l'action révolutionnaire ? Devant la libre pensée et la libre morale, il y a la résistance des lois et la société. Mais quand ce sera le peuple qu'on aura fait libre-penseur et libre moraliste, n'attaquera t-on pas bientôt les lois et la société elle-même, au nom de la libre pensée et de la libre morale ? Je le crains et je le crois... Il y a des logiciens timides qui restent en route, mais il y en a d'autres, en France surtout, pays d'action, qui vont résolûment jusqu'au bout. « Le peuple, disait un des hommes de 1848, M. Félix Pyat, le peuple est un grand logicien qui ne manque jamais de conclure. » Ainsi, par la nature et la logique même des choses, les doctrines ont fatalement leurs contre-coups dans l'ordre social. »

Donoso Cortès, ancien ambassadeur d'Espagne près la cour de France, mort en 1853, nous a fait le tableau de cette société qui, ne voulant plus du règne de Dieu, se préparait à elle-même « un tyran gigantesque, colossal, universel. Tout est préparé pour cela, écrivait-il vers l'époque de la révolution de février 1848. Il n'y a plus de résistances soit matérielles, soit morales : il n'y a plus de résistances matérielles, parce que, avec les bateaux à vapeur et les chemins de fer, il n'y a plus de frontières, et avec le télégraphe électrique plus de distances ; et il n'y a plus de résistances morales, parce que tous les esprits sont divisés et tous les patriotismes morts. » « La société européenne se meurt, ajoutait-il dans une réponse aux critiques de quelques libéraux espagnols, les extrémités sont froides, le cœur le sera bientôt. Et savez-vous pourquoi elle se meurt ? Elle se meurt parce

1. *L'athéisme et le péril social*, 148.

qu'elle a été empoisonnée ; elle se meurt, parce que Dieu l'avait faite pour être nourrie de la substance catholique, et que les médecins empiriques lui ont donné pour aliment la substance rationaliste. Elle se meurt parce que, de même que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, de même les sociétés ne périssent pas par le fer, mais par toute parole anti-catholique sortie de la bouche des philosophes. Elle se meurt, parce que l'erreur tue, et que cette société est fondée sur des erreurs... Il n'y a pas de salut pour la société, parce que nous ne voulons pas faire de nos fils des chrétiens ; parce que l'esprit catholique, seul esprit de vie, ne vivifie pas tout, ne vivifie pas l'enseignement, le gouvernement, les institutions, les lois, les mœurs !... » Voilà l'œuvre de ceux qui tentent de restaurer parmi nous le paganisme politique, et le vieux *socialisme* dont ils font une religion.

Du reste, les chefs de cette école ne se mettent plus guère en peine de cacher leur but ; ils nous font connaître par les organes de la presse les projets qu'ils méditent, aussi bien contre l'ordre social que contre la religion. « Un nouveau *dogme*, un nouveau *culte* doivent surgir, disent-ils, afin qu'une nouvelle société prenne la place de l'ancienne. Les réformes sociales ne peuvent être obtenues que par l'extinction des croyances théologiques. » « Le symbole de l'amélioration nécessaire, sous le nom de *socialisme*, tient en éveil les peuples et les rois, dit M. le docteur Bourdet. Le grand acheminement vers l'émancipation du prolétariat est commencé, et se poursuivra, en dépit de terreurs insensées. » On lit dans *une Histoire populaire de la philosophie*, petit volume de la bibliothèque dite *utile,* que « l'Évangile n'est que le testament d'une société agonisante. » — « Avec son admirable instinct, le peuple ne voit pas dans le *socialisme* un parti, il y voit une religion. » C'est le mot connu : « Le socialisme est la religion des classes déshéritées. » Nous voyons ici, sans insister sur le but avoué des chefs, un mode de propagande familier aux successeurs des encyclopédistes. Vulgariser, en quelque sorte, ces doctrines de l'incrédulité, et les faire pénétrer jusqu'aux der-

nières classes du peuple, tel est un des plus grands périls que court la société, au temps où nous vivons ; la puissance de diffusion de ces doctrines surpasse, comme on l'a dit, de beaucoup celle dont elles pouvaient disposer au dix-huitième siècle. Des bibliothèques sont composées exprès pour le peuple, par une société de *professeurs* et de *publicistes*, comme dit le libraire dans son prospectus ; cela s'appelle *Bibliothèque utile*, *Bibliothèque nationale*, *École mutuelle*. Ces bibliothèques à bon marché rééditent les plus immorales productions du dix-huitième siècle, telles que les *romans* et *contes* de Diderot ; et les journaux applaudissent à ces publications. Je parle de ces journaux, remplis eux-mêmes des calomnies les plus odieuses contre la personne de Jésus-Christ, contre l'Évangile, l'Église entière, son clergé, ses ordres religieux, tout son enseignement. Et ces feuilles périodiques, que nous ne voulons point nommer, se rencontrent partout, se vendent chaque jour, encombrent les ateliers, les restaurants, les cabarets, et poursuivent le lecteur jusque sur la voie publique. Ces revues et ces journaux sont les plus répandus et les mieux achalandés, et, comme s'ils ne suffisaient pas à prôner les nouvelles scandaleuses et les romans impurs, la libre pensée a ses organes spéciaux dans la presse, et la morale indépendante, ses publications attitrées. Il ne reste plus qu'à fonder des institutions, qui soient des écoles permanentes de l'athéisme et de l'incrédulité, et à faire entrer légalement l'enseignement de l'État dans la conspiration, qui menace autant la société que la religion. On a vu les francs maçons de la loge *l'Avenir* s'organiser pour mettre en pratique leurs théories ; *les Affranchis* et *les Solidaires* de Belgique écarter la religion du lit des mourants ; une autre société, plus radicale encore, se fonder en Allemagne et se proclamer *internationale*, sur les mêmes principes et dans le même but. Les membres de cette société s'engagent à ne jamais recevoir aucun sacrement d'aucune religion ; ils repoussent toute bénédiction religieuse à la naissance de leurs enfants, toute consécration religieuse à leur mariage, toute prière à leur mort, et par un acte qui a pour titre : *Ceci est mon*

testament, ils constituent un ou plusieurs membres de la société pour les représenter après leur mort, et empêcher leurs familles d'appeler sur leurs tombes les bénédictions de la religion. L'Allemagne a été le premier et le grand foyer de cet affreux mouvement d'impiété (1). Ces aberrations des rêveurs d'outre-Rhin ont fait invasion en France, et doivent nous faire plus trembler que les armes de nos puissants ennemis ; car la seconde invasion n'est que le châtiment infligé au royaume très-chrétien pour s'être rendu accessible à la première. Le crime devient plus grand, lorsque le pouvoir public use de son influence et de son autorité pour favoriser ou propager l'erreur. Entre autres mesures, dont le but est facile à deviner, un ministre de l'instruction en France a tenté d'établir *l'enseignement secondaire des filles* qui, à vrai dire, prétendait-il, n'existe pas ; il s'agissait de faire servir à cet enseignement, pour compléter l'éducation des jeunes filles de 14 à 18 ans, tous les professeurs de l'Université, *trois mille environ* qui sont prêts à se charger de cet office, sans même prendre *un centime à l'État*. Il s'agissait d'apprendre aux jeunes filles françaises *à gouverner leur esprit et à fortifier leur jugement ;* de leur donner *cette instruction forte et simple qu'on ne trouve que bien rarement en France ;* d'offrir, enfin, *l'appui d'un sens droit à leur sentiment religieux, et l'obstacle d'une raison éclairée aux entraînements de leur imagination*, ce que la religion sans doute et les anciennes institutrices n'ont pu et ne peuvent faire. Tout ce plan d'éducation a été dévoilé et signalé comme un danger par l'épiscopat (2). De quelque côté que viennent ces tentatives, elles nous rappellent ce mot d'un auteur célèbre, appliqué à Voltaire et à son école : « Cet insecte, fléau des jardins, qui n'adresse ses morsures qu'à la racine des plantes les plus précieuses, » c'est toujours « Voltaire, avec son aiguillon » qui « ne cesse de piquer les deux racines de la société, les femmes et les jeunes gens ; il les imbibe de ses poisons

1. *L'athéisme et le péril social*, 106.
2. *La femme chrétienne et française*, par Mgr Dupanloup.

qu'il transmet ainsi d'une génération à l'autre. » Telle est la doctrine de l'incrédulité, personnifiée dans cet homme, auquel Paris vient d'élever une nouvelle statue, comme un défi jeté au Ciel : et la France, devenue complice par les mains de ses souscripteurs, ne saurait se plaindre de tous les fléaux qu'elle attire elle-même sur sa tête.

140. **Le rationalisme et l'ordre matériel ou le positivisme.** — Toutes ces vieilles erreurs, qui ne savent que changer de nom, de face et de tactique, ont pris tout récemment le nom de *positivisme*, quoique ce système ne nous apporte guère qu'un ensemble de négations, en dehors de quelques vérités appelées *positives*, comme sont, par exemple, les sciences mathématiques. Le fondateur du *positivisme* est M. Auguste Comte, né à Montpellier en 1798, ancien répétiteur et examinateur à l'École polytechnique, mort il y a quelques années seulement, et dont M. Littré, l'un de ses plus fervents adeptes, nous a raconté la vie. Le jeune mathématicien s'était fait l'élève de Saint-Simon, le père du socialisme. C'est en effet d'une idée de réforme sociale que sortit le positivisme de M. Auguste Comte. Ce chef d'école, que l'on nous dit avoir compulsé les documents historiques, et familier avec toutes les sciences inorganiques, était demeuré étranger aux travaux des grands philosophes, neuf en littérature et en philosophie, neuf en droit naturel, neuf en théologie ; en un mot, parfaitement neuf en tout ce qui touche immédiatement cet esprit humain qu'il se proposait de reconstruire (1). Le régime intellectuel auquel il se soumit et qu'il appelait *son hygiène cérébrale* consistait dans une « rigoureuse abstention de toute lecture, à part quelques poëtes favoris, et sur la fin de sa vie, l'Imitation de Jésus-Christ. » Cette hygiène, qu'il soutint longtemps, à partir du moment où il s'affranchit de la tutelle de Saint-Simon, lui permit de méditer à loisir et d'écrire dix gros volumes. Mais son cerveau ne put tenir à ces méditations prolongées. Au mois d'avril 1826, M. Comte se disposait à faire jouir le public des premiers fruits de ses

1. *Études des PP. de la Compagnie de Jésus.* Le fondateur du positivisme, par le P. J. de Bonniot, IV[e] série, t. V, p. 709.

découvertes. Il ouvrit un cours chez lui, annonçant l'exposition de la philosophie positive en soixante douze séances. Il n'alla pas au delà de la troisième; la tête s'égara : le pauvre philosophe devint fou furieux. La terrible maladie dura un peu moins d'un an, grâce surtout aux soins délicats et intelligents de sa femme. Dix-neuf ans plus tard, attaqué d'une grave maladie nerveuse, il courut « un véritable danger cérébral », dit-il lui-même dans une lettre à Stuart Mill. Une « vertueuse passion » l'avait envahi. L'objet de cette chaste flamme ne tarda pas à mourir ; mais son souvenir resta toujours vivant. Madame Clotilde de Vaux devint le démon familier du moderne Socrate, qui consacra « un lieu à son culte », et qui se fit un devoir d'y venir chaque jour « invoquer son souvenir et prier ». « Il s'était fait grand prêtre de l'humanité, dit M. Littré; il exerçait, dans une limite très-étroite sans doute, les prérogatives attachées à ce titre ; il mariait et donnait les autres sacrements du nouveau culte. » Nous croyons ne devoir point insister sur cette dernière partie de la vie de ce grand prêtre de l'humanité, pour éviter de pleurer, avec M. Stuart Mill, sur « la triste décadence d'un grand esprit. » Voilà autant d'aveux et de circonstances atténuantes qui plaident en faveur de l'auteur du positivisme, mais non en faveur de son système.

L'œuvre fondée par M. A. Comte, le positivisme, remarque Mgr Dupanloup (1), se résout dans le plus radical athéisme et dans le plus complet matérialisme. Malgré l'étrange obscurité de la langue qu'il s'est faite dans les nombreux écrits qu'il a publiés et que son école traduit et réédite chaque jour, cela du moins est parfaitement clair.

Au mois d'octobre 1851, il y eut au Palais-Royal une grande réunion positiviste, où M. Comte exposa pendant cinq heures la doctrine de son école : « Au nom du passé et de l'avenir, les serviteurs pratiques de l'*humanité* viennent prendre dignement la direction générale des affaires terrestres, en excluant irrévocablement de la suprématie po-

1. *L'athéisme et le péril social*, 65.

litique tous les divers esclaves de Dieu, catholiques, protestants, ou déistes, comme arriérés et perturbateurs. » Dans l'*Appel aux conservateurs* on lit ces paroles : « Le positivisme a définitivement construit la *religion de l'humanité*, seule capable de consacrer et de régler l'ordre et le progrès compromis par le *théologisme* épuisé. En un mot, l'*humanité* se substitue définitivement à Dieu, sans oublier jamais *ses services provisoires.* »

« Le dogme nouveau, est-il dit ailleurs, *élimine positivement* toutes les volontés surnaturelles, connues sous le nom de Dieu... et de Providence L'humanité devient sa Providence à elle-même, après avoir longuement souffert pour avoir trop longtemps compté sur d'autres providences imaginaires.

— « La philosophie positive ne nie rien et n'affirme rien sur les causes premières et finales. Ce qu'on en raconte est idée, conjecture, manière de voir... La philosophie positive ne s'occupe ni des commencements, si l'univers a des commencements, ni de ce qui arrive aux êtres vivants après leur mort. » Le fond du positivisme se résume en une double négation : la négation du principe de *causalité* et la négation de l'*absolu*. C'est le scepticisme appliqué aux deux grands ordres de vérités *théologiques* et *métaphysiques*. Il ne reste plus que le troisième mode de penser, le mode *positif*, celui qui a prévalu dans le domaine des sciences physiques et naturelles, autrement dites *positives*. Telle est la méthode actuelle d'élimination, pour arriver à se défaire de la pensée de Dieu, et ne plus admettre comme objet de nos connaissances réelles que ce qui peut être touché, vu, entendu, goûté, flairé. M. Littré, le plus fidèle de tous à la doctrine du maître, définit le « savoir humain » : « L'étude des forces qui appartiennent à la matière et des conditions ou des lois qui régissent ces forces. » Nous retrouvons dans cette formule le *Dieu-humanité* célébré par M. A. Comte.

Ces erreurs déjà condamnées par les Souverains Pontifes dans leurs encycliques l'ont été de nouveau par Pie IX dans le *Syllabus*. Nous n'avons plus qu'à écouter cette même voix qui a proclamé seule le dogme de l'Immaculée-Con-

ception, et qui va proclamer de nouveaux décrets par l'organe du concile du Vatican.

141. Proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — La proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1854, fut précédée d'une assemblée consistoriale et d'un consistoire secret. L'assemblée consistoriale des évêques venus à Rome pour la définition de ce dogme tint quatre séances à partir du 20 novembre. Ces évêques étaient au nombre de 195; la France y était représentée par 21 prélats. D'un côté, les évêques avaient dans la collection des réponses faites par l'épiscopat à l'encyclique du 2 février 1849, la manifestation des sentiments de l'Église universelle : de l'autre, ils avaient, dans le projet de décret qui leur était soumis, la pensée du vicaire de Jésus-Christ. De plus, cette pensée leur était expliquée, commentée, manifestée dans toute son étendue et dans toute sa précision par les cardinaux délégués et par les théologiens, tandis que l'opinion de l'épiscopat, consignée dans le recueil des réponses à l'encyclique *Ubi primum*, avait également les interprètes les plus sûrs et les plus éclairés dans les évêques qui assistaient aux réunions. Dans la dernière séance, lorsque la bulle eut été lue dans son entier, et qu'on en put connaître complétement l'esprit, il arriva qu'il n'y avait plus dans l'assemblée qu'un seul et même sentiment. La pensée du Saint-Père était la pensée de tous ses frères dans l'épiscopat, et une acclamation unanime salua le décret préparé par le vicaire de Jésus-Christ pour manifester à la terre le privilége glorieux de Marie, et pour établir sur une définition dogmatique la croyance universelle à son Immaculée Conception. Une sainte joie remplit tous les cœurs : des larmes de dévotion et de tendresse coulèrent de tous les yeux (1).

La définition solennelle et la proclamation du décret contenu dans la bulle *Ineffabilis Deus*, eurent lieu le jour même de la fête, dans la basilique du Vatican, en présence de deux

1. *Annales ecclésiastiques*, par Chantrel, I, 183.

cents évêques et d'une foule immense de fidèles de tout rang, de tout sexe et de toute condition.

Le moment choisi pour cette promulgation fut celui qui suit la lecture du saint Évangile. Le cardinal Macchi, doyen du Sacré-Collége, accompagné des doyens des archevêques et évêques présents à l'auguste cérémonie, et des deux archevêques du rite grec et du rite arménien, adressa en latin ces paroles au Souverain Pontife : « Ce que l'Église catholique, Très-Saint-Père, désire ardemment et appelle de tous ses vœux depuis si longtemps, c'est que votre suprême et infaillible jugement porte sur l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, une décision qui soit pour elle un accroissement de louanges, de gloire et de vénération. Daignez, Très-Saint-Père, élever votre voix apostolique et prononcer ce décret dogmatique de l'Immaculée-Conception de Marie, qui sera un sujet de joie pour le ciel et de la plus vive allégresse pour la terre. » Le pontife répondit à ces paroles qu'il accueillait volontiers la prière du Sacré-Collége, de l'épiscopat et des fidèles, mais que pour l'exaucer, il fallait d'abord invoquer l'assistance du Saint-Esprit. Après le chant de l'hymne *Veni Creator*, le Saint-Père, au milieu d'un profond silence, lut à haute voix le décret, et avec une telle émotion que souvent la lecture en fut quelques instants suspendue. Dans ce décret, Pie IX a solennellement défini : « Que c'est un dogme de foi que la bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, par un privilége et une grâce spéciale de Dieu, en vertu des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, a été préservée et mise à l'abri de toute tache de la faute originelle. »

142. **Proclamation du dogme de l'infaillibilité du pontife romain.** — Pie IX, en définissant le dogme de l'Immaculée-Conception, n'a fait qu'user lui-même du privilége de docteur infaillible accordé au successeur de Pierre. Il restait, dans les temps de trouble et d'erreur où nous vivons, à proclamer bien haut ce privilége du *magistère infaillible*, qui appartient à la chaire du Souverain-Pontife. Voilà ce que le Saint-Siége a décrété en plein concile, par la

constitution dogmatique de Pie IX, qui commence par ces mots : *Pastor æternus*. Nous empruntons à la fin du quatrième chapitre ce solennel témoignage de notre foi, le plus beau commentaire des paroles du saint Évangile : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, à ton tour, lorsque tu seras converti, confirme tes frères. »

« Ce don de la vérité et de la foi, qui ne faillit pas, a donc été définitivement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous ; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Église fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer.

« Or, à l'époque où nous sommes, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, Nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

« C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu, notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, avec l'approbation du sacré Concile, que c'est un dogme divinement révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedrâ*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église.

« Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathème. »

Les trois premiers chapitres de cette constitution dogmatique préparaient la définition promulguée solennellement dans la session du 18 juillet 1870. Ils traitaient de l'*institution*, de la *durée* et de la *nature* de cette primauté, confiée par Jésus à saint Pierre, perpétuée dans ses successeurs sur le siége de Rome, et concentrée dans la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle. L'infaillibilité doctrinale du pontife romain était déjà renfermée dans ces dernières paroles du concile de Florence, dont celui du Vatican ne fait que préciser la signification.

Une constitution préliminaire, publiée dans la séance du 24 avril, et rédigée également en quatre chapitres, établissait déjà les préambules de la foi, condamnait le panthéisme, le naturalisme, l'indépendance de la raison, et fixait les rapports mutuels établis entre la foi et la raison.

Ce grand concile, interrompu par la guerre, et composé de plus de sept cents évêques de toutes les parties de la chrétienté, n'eut que quatre sessions solennelles. La définition dogmatique de l'infaillibilité du pontife romain réunit en plein concile plus de 530 voix, contre l'opposition de deux voix négatives; et ceux qui s'étaient abstenus de voter et même de paraître donnèrent plus tard leur adhésion formelle. Tous, sans en excepter Mgr Strossmayer, évêque de Sirmium, réputé le plus éloquent orateur de la minorité du concile, finirent par promulguer les décrets dans leurs diocèses.

Mais en Allemagne, l'école de Munich fit entendre une note discordante. Dœllinger, qui avait écrit la brochure de *Janus* contre Rome, et avec lui une soixantaine de docteurs et quelques milliers de fidèles disséminés par toute l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche allemande, prétendirent avoir raison tout seuls contre l'Église entière, et formèrent le parti des *vieux catholiques*.

Mais il fallait à la secte nouvelle, qui cherchait à se *vieillir* elle-même, un chef hiérarchique, à défaut du chef

véritable de l'Église qu'ils étaient résolus d'abandonner. Ils se sont constitué pour évêque prétendu un apostat notoire de la religion catholique, Joseph-Hubert Reinkens, et comme Pie IX l'a écrit dans son encyclique du 21 novembre 1872, ils se sont adressés pour sa consécration à ces jansénistes d'Utrecht, qu'eux-mêmes, avant de déserter l'Église, tenaient, de concert avec tous les autres catholiques, pour des hérétiques et des schismatiques. « Nous donc qui, bien qu'indigne, avons été placé sur cette chaire suprême de saint Pierre, pour la garde de la foi catholique, ajoute avec autorité le chef de l'Église universelle, Nous conformant à l'exemple de nos prédécesseurs, et aux règles des saintes lois, par la puissance qui nous est donnée du ciel, non seulement nous déclarons l'élection du dit Joseph-Hubert Reinkens contraire aux saints canons, illicite, vaine, absolument nulle, et sa consécration sacrilége; non-seulement nous le rejetons et nous le détestons ; mais, au nom du Dieu tout-puissant, nous excommunions et anathématisons ce même Joseph-Hubert, et avec lui tous ceux qui ont osé l'élire, ceux qui ont prêté les mains à sa consécration sacrilége, tous ceux qui ont aidé, et qui ayant embrassé son parti, lui ont donné aide, faveur, secours ou consentement. Nous déclarons, édictons et entendons qu'ils sont séparés de la communion de l'Église, et qu'ils doivent être mis au nombre de ceux dont l'Apôtre a tellement interdit le commerce et la fréquentation aux chrétiens, qu'il prescrit même de ne pas leur donner le salut. »

ARTICLE III

Le pape et sa souveraineté temporelle (1).

« Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.» (ACT. XII, 5.)

145. **La souveraineté temporelle des papes et les épreuves de Pie IX, pontife et roi.** — La souveraineté temporelle du successeur de Pierre, en face des États catholiques, au dix-neuvième siècle, les luttes et les épreuves de Pie IX, pontife et roi, son courage, sa magnanimité, sa douceur et son triomphe, voilà ce qui nous reste à dire, en arrivant au terme de cette histoire, que couronne un pontificat aussi long qu'il est glorieux.

Jean-Marie Mastaï-Ferretti est né le 13 mai 1792, à Sinigaglia (*Sena Gallica*, ville bâtie par les *Senones* de la Gaule), dans l'ancien duché d'Urbin, l'une des délégations des États de l'Église. Son père, Jérôme Mastaï, *gonfalonier* ou principal administrateur de cette ville, s'était fait connaître par son héroïque fidélité au pape Pie VII, en se voyant lui-même prisonnier dans la citadelle de Mantoue, pour la défense de la cause de l'Église. Sa mère, la comtesse Mastaï, avait élevé le jeune enfant dans le même amour du Saint-Siége, dès le temps où Pie VI était persécuté par les hommes de la révolution, qui avaient tort de s'appeler *Français*. « Est-ce donc vrai qu'il n'y aura plus de pape, » demandait-il alors, entendant répéter que les Français, maîtres partout, ne voulaient pas plus du pontife de Rome, que les Anglais et les Russes. — « Sois tranquille, mon fils, on peut voir des rois mourir et n'être pas remplacés ; mais les papes ne fini-

1. Auteurs à consulter : — *L'Eglise romaine en face de la révolution*, par M. Crétineau Joly. — *La Convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, par Mgr Dupanloup. — Ed. Dumont, *La Papauté*.

ront qu'avec le monde. » A l'âge de douze ans, Jean Mastaï fut placé au collége de Volterra, en Toscane, et vint plus tard étudier la théologie à Rome, où il reçut les ordres mineurs, puis le sous-diaconat et enfin la prêtrise, à l'aide d'une dispense que lui donna Pie VII, au sujet d'une maladie déclarée incurable par les médecins. La confiance en la très-sainte Vierge opéra la guérison demandée en vain aux hommes de la science. Le premier usage, qu'il fit de sa santé raffermie, tourna au profit des malades et des pauvres, dans l'hospice du *Tata Giovanni*, ainsi appelé du nom de son fondateur, un simple maçon, père de tant d'orphelins. Jean Mastaï ne quitta cette œuvre de prédilection, que pour se faire missionnaire dans l'Amérique du Sud, au Chili, d'où il revint à Rome; et c'est en 1825 qu'il fut élevé à la prélature par Léon XII, et chargé de présider la commission directrice de l'hospice Saint-Michel. Le même pontife s'empressa, en 1827, de lui conférer l'archevêché de Spolète, dont Pie IX vient de célébrer le cinquantième anniversaire ; et Grégoire XVI l'ayant transféré, en 1832, au siége d'Imola, proclama l'archevêque-évêque cardinal dans le consistoire du 14 décembre 1840.

Quinze jours après la mort de Grégoire XVI, le lendemain de l'ouverture du conclave, le cardinal Giovanni, des comtes Mastaï-Ferretti, évêque d'Imola, fut élu pape, et prit le nom de Pie IX, le 21 juin 1846. Étranger jusqu'à ce jour à la politique, mais évêque depuis vingt ans au cœur de ces tumultueuses provinces de l'Ombrie et du Bolonais, où couvaient l'esprit et les griefs de la révolution (1), le cardinal Mastaï-Ferretti fut salué par ses collègues comme l'homme de la Providence. Personne ne parut plus étonné de ce choix inattendu que l'élu lui-même. On le vit, consterné de terreur, pleurer longtemps au pied du crucifix. Par une prédestination providentielle, entre tous les papes qui avaient précédé le pape défunt, il avait toujours particulièrement admiré et vénéré le prisonnier de Savone et de Fontainebleau. Son nom, emprunté au culte qu'il avait pour Pie VII,

1. M. Léopold de Gaillard. Expédition de Rome en 1849.

ne devait pas être le seul trait de rapprochement entre ces deux grands papes, dont les nombreuses années de règne se comptent par tant d'épreuves et de victoires.

144. **Actes et bienfaits de Pie IX. Ses réformes politiques et administratives.** — Le premier acte de la vie publique du pontife fut un pardon, ou, pour emprunter les paroles du père commun des fidèles, « *la paix du cœur*, offerte à cette jeunesse inexpérimentée qui, entraînée par de trompeuses espérances au milieu des discordes intestines, avait plutôt été séduite que séductrice. » L'amnistie fut en effet proclamée le 17 juillet 1846, un mois après l'exaltation de Pie IX. Tous les prisonniers, tous les exilés pour cause politique, furent rendus les uns à la liberté, les autres à leur pays, sans autre condition que de signer l'engagement d'honneur de n'abuser en aucun temps de cet acte de bonté souveraine, et de remplir fidèlement les devoirs de loyal sujet. « Nous voulons croire, ajoutait le Saint-Père, dans une langue trop élevée pour de telles âmes, que ceux qui profiteront de notre clémence, sauront dans tous les temps respecter et nos droits, et leur propre honneur. »

Cette bonté paternelle du Souverain-Pontife et du prince fut célébrée par les ovations du peuple romain, par les applaudissements de l'Europe entière, et par un enthousiasme indicible que les ennemis de l'Église partageaient ou excitaient eux-mêmes.

Pie IX prit l'initiative des réformes politiques, qu'il jugea devoir introduire dans ses États, et sembla condescendre aux vœux manifestés par les puissances, en 1831. Il disait lui-même, le 29 avril 1848 : « Les mesures qui ont marqué les premiers jours de notre pontificat sont pleinement conformes à celles que les souverains de l'Europe avaient conseillées. » Des laïques furent admis, en grand nombre, aux fonctions administratives et judiciaires. Pie IX créa partout des corps électifs, composés de laïques, ayant droit de contrôle, et restreignit aux dernières limites les prérogatives de la prélature. Il remit les affaires de Rome à une municipalité de huit conservateurs, présidée par le sénateur traditionnel et nommée par un conseil de cent

membres. Il créa de plus une consulte d'État composée d'un délégué par province, dotée des mêmes attributions que notre conseil d'État, avec la faculté de dénoncer les abus et d'indiquer les améliorations opportunes ; nomma des commissions chargées de réviser les Codes de procédure civile et criminelle; constitua un conseil de gouvernement qui comptait neuf ministres responsables, discutant toutes les affaires de l'État sans en excepter la nomination des fonctionnaires, le pape ne se réservant que celles des cardinaux, nonces, agents diplomatiques et quelques autres. Pie IX autorisa la publication des journaux, les asiles pour l'enfance, les écoles du soir, les sociétés industrielles, les congrès scientifiques, et ne sut pas même refuser à la turbulence de quelques meneurs la dangereuse fantaisie d'une garde nationale.

Mais tous les bienfaits de Pie IX pouvaient devenir des armes entre les mains de la révolution. L'Italie en effet était alors minée sourdement par les sociétés secrètes. Un avocat de Gênes, Mazzini, avait fondé sous le nom de *jeune Italie* une société qui n'était que le *carbonarisme* en progrès, et dont le but était de révolutionner toute l'Italie pour en faire une seule et grande république. A l'avénement de Pie IX, il crut l'occasion favorable pour exécuter son dessein Bientôt on le vit tenir des clubs, et exciter le peuple à la révolte. Une circonstance vint donner à ses paroles une couleur de patriotisme. Au mois de janvier 1848 l'Autriche avait envoyé une garnison dans la place de Ferrare et comme le lui permettait le traité 1815, malgré les protestations du Saint-Siége. Les démagogues affectèrent de ne voir dans cette conduite qu'une provocation stupide (1). La Lombardie et le Piémont se soulevèrent avec eux contre l'Autriche, et pressèrent le pape, comme prince italien, de faire cause commune avec eux et de prendre les armes pour chasser l'étranger du territoire. Pie IX s'y refusa par une déclaration solennelle, et protesta, dans son encyclique du 29 avril, contre la résolu-

1. Pie IX : *Sa vie, son histoire, son siècle*, par J. M. Villefranche, p. 52-55.

tion que plusieurs lui prêtaient d'envoyer ses sujets se battre contre l'Autriche : « Nous tenons sur la terre, s'écriait le vicaire de Jésus-Christ, la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité ; fidèle aux diverses obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations, dans un égal sentiment de paternel amour. » Le refus motivé du pape ne servit qu'à déchaîner contre lui la révolution italienne. « Il nous a trompés, il nous a trahis, » criait-on de toutes parts. En vain le ministère établi par Pie IX essaya de contraindre le souverain de Rome à une démarche aussi fausse qu'elle était pleine de périls ; le pape appela aux affaires le comte Rossi, qui devait être chargé de faire connaître à l'Italie et à l'Europe le programme de la politique pontificale. Cet homme d'État, italien lui-même, doué d'une vive intelligence et d'une volonté ferme, allait exposer ses vues concertées avec Pie IX, et peut-être faire triompher sa politique devant les Chambres romaines, lorsqu'il tomba sous le poignard des clubs, frappé à la gorge d'un coup mortel (15 novembre 1848). Le meurtrier ne fut pas arrêté ; on ne l'essaya même pas ; quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux laissèrent faire. La population, dit le rapport officiel, resta froide et muette devant cet événement. C'est à peine si le serviteur du ministre put trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître. L'Assemblée, sur les degrés de laquelle s'était consommé le meurtre, continua gravement la lecture de son procès-verbal et ne fit pas la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance. Le lendemain, Pie IX fut assiégé par l'émeute dans le Quirinal, où Mgr Palma fut atteint d'une balle, et la façade du palais fut criblée de coups pendant une fusillade de trois heures.

145. **Pie IX, prisonnier dans son palais, se retire à Gaëte.** — Huit jours après l'assassinat du comte Rossi, Pie IX, trompant la surveillance des geôliers qu'on lui avait imposés pour ministres, avait réussi à s'échapper de sa prison du Quirinal. Aidé par le courageux dévouement des

ministres de France et de Bavière, M. le duc d'Harcourt et M. le comte de Spaur, il sortit dans la soirée du 24 octobre, après s'être muni de la pyxide sacrée que portait le pape Pie VI dans ses pérégrinations et que l'évêque de Valence venait de lui envoyer : « J'espère bien, écrivait le prélat, qu'elle ne recevra plus la même destination. Cependant, qui peut connaître les desseins de Dieu dans les épreuves que la Providence ménage à Votre Sainteté? »

Ces dernières paroles, accompagnant l'envoi de la précieuse relique, semblaient un avertissement du ciel. Mais comment le pape fugitif pouvait-il réussir à tromper la surveillance jalouse de ceux qui le gardaient à vue ? L'ambassadeur de France commença par se rendre au Quirinal, en grand équipage, précédé de coureurs et de torches, à l'entrée de la nuit, comme pour une réception solennelle, qu'il sollicitait du pape. A peine introduit, il aidait lui-même le pontife à revêtir le costume de prêtre ordinaire, lui couvrait les yeux d'épaisses lunettes, et les épaules d'un large manteau. Ainsi déguisé, le royal pontife, suivi d'un fidèle serviteur, Filipani, fourrier de la cour, traversa les longs corridors du conclave, et s'échappant par une porte dérobée, gagna l'église de Saint-Pierre et Saint-Marcellin. C'est là que le comte de Spaur l'attendait, et, l'ayant fait monter seul dans sa voiture, il fit l'office de cocher, en pressant les chevaux dans la direction d'Albano; il rejoignit la comtesse de Spaur, comme il était convenu, dans la vallée d'Arisia, où la berline de voyage attelée de quatre chevaux de poste s'élança du côté de Terracine.

Cependant le duc d'Harcourt, resté seul dans le cabinet de Pie IX, au Quirinal, affectait de lire à haute voix, et de parler avec animation, comme s'il eût été en présence d'un interlocuteur. Les geôliers du pape ne prirent pas garde que dans la prétendue discussion, c'était toujours la même voix qui faisait les frais de l'entretien. Enfin l'ambassadeur de France, après avoir eu soin de baisser graduellement le ton, mit fin au dialogue, sortit doucement de lachambre, recommanda aux gardes de ne pas troubler le repos de Pie IX, qui venait de se mettre au lit, et regagna son hôtel,

pour se diriger du côté de Civita-Vecchia; arrivé à minuit, il s'embarquait sur le vapeur français le *Ténare*, et rejoignait le pontife à Gaëte, ville où tous les représentants de l'Europe transférèrent leur séjour. Ferdinand II, roi de Naples, se rendit auprès de l'hôte auguste, qui était venu chercher un refuge dans ses États. Pie IX ne devait pas tarder à rendre au prince le devoir de l'hospitalité.

146. **L'épée de la France remet Pie IX en possession de ses États.** — Dès que le pontife fut rendu à sa liberté, il en profita pour révoquer le ministère né de l'émeute, et prononça la dissolution des Chambres, pendant que Rome était devenue la proie d'un ramas d'étrangers, ennemis jurés de la religion, de l'ordre et de la société. A l'établissement de la Constituante, Pie IX répondit par l'excommunication. Cette Assemblée, intruse au pouvoir, déclara la déchéance du pontife-roi et la dictature de Mazzini, qui porta bientôt des décrets imités de ceux de la Constituante de 1792. A côté des sacriléges, on vit les pillages et les massacres, passés à l'ordre du jour. L'Europe ne resta pas indifférente à la nouvelle de ces catastrophes et de ces malheurs publics. Le sentiment catholique en France domina l'esprit révolutionnaire, et le général Cavaignac, approuvé plus tard par l'Assemblée du pays, se hâta d'envoyer un corps d'armée pour protéger le pape, et M. de Corcelles pour offrir à Pie IX l'hospitalité de la République. Louis Bonaparte, devenu président, se vit obligé de maintenir le pape dans ses droits. La révolution italienne, battue à Novare, dut céder devant l'intervention de l'Autriche, de Naples, de l'Espagne et de la France. Il était réservé aux armes françaises et à notre brave général Oudinot de réintégrer Pie IX dans la possession de Rome et de ses États (12 avril 1850). Le retour de ce bien-aimé pontife au milieu de ses enfants et du peuple romain fut le sujet d'une joie universelle et profonde ; le voyage qu'il entreprit pour visiter ses États dura quatre mois entiers et se changea en un continuel triomphe. Pie IX, qui ne reconnaît d'autre famille que son peuple chéri et dont les pauvres sont les plus proches parents, tint à la suite de ce voyage toutes les pro-

messes renfermées dans son *motu proprio;* il les dépassa même en octroyant à ses États toutes les libertés possibles, et fut secondé dans l'accomplissement de ses desseins par des hommes aussi habiles que dévoués à son service. Ces soins multipliés ne lui firent pas oublier les autres parties de la chrétienté : le 24 septembre 1850, par une lettre apostolique, Pie IX rétablit la hiérarchie épiscopale en Angleterre, supprima les huit vicariats apostoliques et les remplaça par douze siéges épiscopaux. Trois ans plus tard, il rétablit également la hiérarchie ecclésiastique dans toute la Hollande (1).

147. **Pie IX et le Piémont. Castelfidardo et Mentana.** — Pie IX, plein de reconnaissance envers la France et le général Oudinot, ne songea qu'à faire un digne usage du pouvoir qui était en ses mains, en accordant à ses sujets des libertés provinciales et communales plus considérables que celles dont jouissait la France, même en République. Mais le Piémont prit aussitôt vis-à-vis de cette restauration pontificale une attitude hostile et menaçante.

Dans le congrès de Paris, ouvert à la suite de la guerre de Crimée (30 mars 1856), le comte de Cavour, représentant du Piémont, se servit de la parole et de la plume pour formuler contre le gouvernement du pape des attaques aussi injustes que surannées. Ainsi une guerre uniquement déclarée pour maintenir l'indépendance du Grand Turc et l'intégrité de ses États se termina, à l'improviste, contre l'indépendance du roi de Naples et du pape ; la *question italienne* (2) fut posée par le comte Walewski, président du congrès et ministre des affaires étrangères de France, et le Piémont qui avait contribué, par les armes, à soutenir la puissance ottomane menacée par la Russie, commençait, par la voie de la diplomatie, à travailler au démembrement, ou, comme on dit, à l'annexion des États pontificaux. La presse révolutionnaire joignit ses calomnies aux savantes combinaisons du diplomate italien. Elle inventa et fit paraître sous le jour le plus odieux et le plus perfide l'affaire

1. Pie IX, *Sa vie*, etc., p. 126, 128.
2. M. e comte de Falloux, *Question romaine.*

devenue si fameuse de l'infortuné Mortara : c'était un enfant né dans le judaïsme, qui, ayant été baptisé en péril de mort, avait été, conformément aux lois de l'Église et de l'État pontifical, séparé de sa famille, pour éviter le danger de perversion, élevé aux frais du Saint-Père, quoique d'ailleurs ses parents pussent le voir autant qu'ils le voulaient.

Cependant, malgré le *memorandum* de M. de Cavour et l'appel fait aux populations, l'Italie montrait plus d'indifférence qu'on n'avait pensé, et l'on pouvait croire que le traité de Paris était une lettre morte, quand une parole de l'empereur Napoléon III, au premier jour de l'an 1859, adressée au baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche, annonça pour le printemps une campagne en Italie. « Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé. » Il témoignait ainsi le mécontentement que lui avait causé le cabinet de Vienne en se montrant en Italie hostile aux concessions libérales.

L'alliance d'une princesse fille de Victor-Emmanuel avec le prince Napoléon resserra les liens d'intimité entre la France et le Piémont, et ne permit plus aucun doute sur une guerre prochaine. Bientôt en effet les hostilités commencèrent. L'empereur d'Autriche étant entré en campagne le 29 avril, Napoléon quitta Paris le 10 mai et se dirigea sur l'Italie afin de porter secours au Piémont. Nous n'avons pas à raconter ici les sanglantes journées et les admirables victoires de Montebello (21 mai), de Magenta (4 juin), de Marignan (8 juin), et de Solférino, dont la gloire revint à nos soldats et le profit à Victor-Emmanuel. Mais il est impossible de taire les conséquences de cette campagne, qui souleva l'Italie, déposséda les souverains de plusieurs petits États, et ne fit qu'irriter les convoitises révolutionnaires. Les préliminaires de la paix de Villafranca parlaient de modération et semblaient promettre la justice ; mais on sait qu'ils n'arrêtèrent pas un instant le Piémont.

Victor-Emmanuel fit en effet procéder dans l'Italie centrale à un vote qui, limité aux villes seules, devait nécessairement aboutir à un plébiscite en faveur de l'annexion au

Piémont. L'Assemblée ainsi formée abolit le gouvernement pontifical et appela Victor-Emmanuel (6 septembre). L'épiscopat catholique protesta avec énergie contre cet attentat politique, et les évêques français s'adressèrent à Napoléon, le priant d'y apporter remède. Celui-ci qualifia aussitôt de violence la liberté de leur langage, et les accusa de s'échauffer sans motif. Mais bientôt, ne pouvant plus résister aux manifestations des catholiques, il annonça l'ouverture d'un congrès européen pour régler les difficultés italiennes. Paris devait en être le siége. Déjà les diplomates allaient s'y rendre, lorsque (22 décembre 1859) parut une brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès*, et livrée aussitôt à l'avidité du public et aux commentaires de la presse. Elle démontrait que le pouvoir temporel du pape ne pouvait s'exercer que dans des limites territoriales de très-peu d'étendue, et que le pape devait commencer par renoncer aux Romagnes, sauf à renoncer aussi au reste de ses États, un peu plus tard, et à se contenter du Vatican avec un jardin autour, et un magnifique traitement fourni par les puissances catholiques (1). Le retentissement de cet écrit anonyme, approuvé par le gouvernement français, fut tel qu'il fit avorter le congrès. Les évêques élevèrent de nouveau la voix, constatant avec douleur que la brochure donnait gain de cause à la révolution ; et Pie IX la condamna, janvier 1860.

En dépit de ces réclamations, Victor-Emmanuel, par un décret du 18 mars suivant, annexa à ses États la Toscane, les duchés de Parme, de Modène et les légations, et par une entente hypocrite et sacrilége, il céda à la France abusée Nice et la Savoie (24 mars). La complicité de Napoléon ne pouvait être plus évidente. Pie IX répondit à cet audacieux sacrilége par une excommunication solennelle portée contre les spoliateurs des États de l'Église et par un appel à la justice de l'Europe entière.

Les gouvernements européens gardèrent le silence. Le Souverain Pontife résolut alors de soutenir ses finances avec les dons spontanés des fidèles, et de pourvoir à sa défense et à

1. Pie IX, *Sa vie*, etc., p. 138.

celle de son trône par le concours volontaire de la jeunesse catholique. Il se créa ainsi une petite armée dont il offrit le commandement au général La Moricière. Outre les frais considérables que dut entraîner après elle la création de cette armée, Pie IX se sentit obligé de payer jusqu'au dernier centime les rentes de la dette publique de tous ses États, sur le refus du Piémont d'en prendre sur lui une partie, proportionnée à l'importance des provinces qu'il occupe. L'emprunt pontifical et le *denier de Saint-Pierre* furent établis pour venir au secours du roi pontife, et la catholicité tout entière se fit un devoir et un bonheur de rendre au père commun des fidèles ce tribut de sa reconnaissance et de son amour.

Pendant que La Moricière s'occupait à former des zouaves et à discipliner un corps d'armée, Garibaldi débarquait en Sicile, et, soutenu en secret par le roi de Piémont qui désavouait l'aventurier à la face de l'Europe, renversait un autre roi dont le trône était déjà miné par la révolution : celui qui avait offert l'hospitalité à Pie IX était abandonné par la France ou trahi par l'Angleterre, et venait chercher à son tour l'hospitalité dans Rome.

Mais c'est à Rome que prétendait arriver Garibaldi, l'émissaire du Piémont. En face de si grands périls, aucune puissance ne semblait vouloir défendre la souveraineté temporelle du Saint-Siége. L'Autriche n'avait pas encore cicatrisé les plaies profondes que lui avaient faites nos armées dans la guerre d'Italie; l'esprit révolutionnaire s'était emparé d'elle comme de l'Espagne, dont le trône chancelant ne pourra pas lui-même se soutenir. L'Angleterre et la Russie voyaient dans l'abaissement de la papauté la satisfaction de leurs haines invétérées contre Rome, et dans l'élévation du Piémont un heureux contrepoids à l'influence et à l'autorité française.

La France seule pouvait être le salut de la papauté ; malheureusement il n'en fut rien. Napoléon III, en effet, passant à Chambéry, 4 septembre 1860, s'y ménagea une entrevue secrète avec le général piémontais Cialdini. D'après M. Thouvenel, ministre de France, et sa circulaire du 18 octobre

aux agents diplomatiques, l'empereur chargea le cabinet de Turin d'arrêter les prétendus progrès de Garibaldi sur le territoire pontifical; d'après Cialdini il l'autorisa purement et simplement à exécuter ses projets sacriléges : « Faites, mais faites vite, lui dit-il (1). »

Ainsi soutenu en secret, M. de Cavour se disposa à entrer sur les terres pontificales, il adressa au pape la demande formelle de licencier sa petite armée, et sans attendre sa réponse, il permit à Cialdini d'envahir avec 70,000 hommes les États du Saint Père. Huit jours étaient à peine écoulés depuis l'entretien de Chambéry. L'empereur était alors à Marseille sur le point de s'embarquer pour l'Algérie; il n'avait laissé aucune instruction à son départ. Les deux ministres, MM. Thouvenel et Billault, pris au dépourvu, ne purent que demander par le télégraphe ce qu'il fallait faire. Aucune réponse ne leur fut donnée; Napoléon venait de s'embarquer et ne devait revenir qu'au bout de douze jours. Ce fut alors que le duc de Gramont, ambassadeur de France, envoya à M. de Courcy, vice-consul de France à Ancône, la dépêche suivante que les événements sont loin de justifier : « L'empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne que si les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontifical, il sera forcé de s'y opposer. Des ordres sont déjà donnés pour embarquer des troupes à Toulon et ces renforts doivent arriver sans retard. Le gouvernement de l'empereur ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en conséquence. »

M. de Courcy fit parvenir cette dépêche à Cialdini, espérant ainsi arrêter l'effusion du sang. Cialdini, après l'avoir lue, la mit dans sa poche en disant au courrier : « J'en sais plus long que vous là-dessus ; je sors d'avec l'empereur, » et il continua l'invasion. A cette nouvelle, le général La Moricière partit immédiatement de Spolète où il se trouvait avec le peu de troupes qu'il avait près de lui, et donna l'ordre à la brigade du général de Pimodan de le rejoindre

1. Pie IX, *Sa vie*, etc., p. 187.

au plus tôt. Il venait de recevoir de Rome une somme considérable destinée à payer les dépenses des troupes et à l'approvisionnement d'Ancône. Son premier devoir était de la mettre en sûreté. Arrivé à Recanati, il put la faire parvenir par mer à sa destination. Dégagé de ce soin il occupa Lorette, le 17 septembre 1860. Les troupes étaient fatiguées, et le général de Pimodan ne le rejoignit que le soir du même jour.

Le choc était inévitable pour le mardi 18. Les Piémontais étaient échelonnés sur les collines qui descendent du mamelon de *Castelfidardo* ; deux fermes situées sur le versant étaient fortement occupées par eux.

A quatre heures du matin, les soldats du pape, les deux généraux en tête, se préparèrent à la mort par la communion. A huit heures Pimodan s'élança sur les deux fermes dont nous venons de parler. En quelques instants la première fut enlevée, mais il n'en fut pas ainsi de la deuxième ; l'excessive infériorité du nombre et la trahison rendirent la victoire impossible. Pimodan tomba mortellement blessé par la main du traître Brambilla ; les soldats suisses, italiens ou allemands prirent la fuite. Alors La Moricière, toujours calme au milieu de ce désordre, se multiplia avec ses braves franco-belges pour essayer de diriger cette retraite précipitée ; il n'y put réussir ; ce fut alors qu'à la tête de son escorte il s'ouvrit un passage au milieu de la ligne ennemie, et se dirigea sur Ancône qu'une escadre piémontaise était déjà en train de bombarder. Il y entra à cinq heures du soir. Il espérait recevoir des secours de l'armée française d'après le télégramme du duc de Grammont ; mais ce fut en vain. Napoléon avait promis de garder la neutralité. Après un bombardement de dix jours, Ancône fut obligée de capituler (29 septembre). La petite armée pontificale n'existait plus. C'est ainsi que les Marches et l'Ombrie furent enlevées à Pie IX, et si M. de Goyon n'avait pas envoyé un caporal et quatre hommes à la dernière frontière du patrimoine de saint Pierre, tout était pris.

Ces succès comblèrent de joie Victor-Emmanuel ; le 27 mars 1861 il se fit proclamer *roi d'Italie* et usurpa Florence

pour capitale. Dès lors le gouvernement piémontais donna un libre cours à sa haine contre la religion ; en 1850, l'archevêque de Turin avait été emprisonné, puis banni ; l'année suivante, le même traitement avait été infligé aux archevêques de Cagliari, de Pise et au cardinal *de Angelis*, et à d'autres. Mais à partir de 1861 la persécution devint plus violente.

On proscrivit les dames du Sacré-Cœur : toutes leurs maisons furent fermées, leurs élèves dispersées, et leurs biens, meubles et immeubles, affectés au Trésor public. Bref, 7850 religieux furent dépouillés et livrés à tous les besoins... C'est hier même que nous lisions dans tous les journaux les nobles paroles des évêques de Toscane « se déclarant prêts à aller demander à leurs fidèles le pain qu'eux-mêmes donnaient autrefois ». Il est facile de reconnaître à ces traits le caractère impie et subversif de toutes les révolutions, qui prennent le nom de *réformes* et qui ne savent que détruire.

Les choses allèrent si loin que Mgr Dupanloup pouvait écrire en 1864 (1) : « Au moment où j'écris, la moitié des évêchés du Piémont sont sans évêques, et il en est de même dans toute la péninsule. Les prêtres étaient mis sous la surveillance de la police, et poursuivis, non-seulement par les proclamations de Garibaldi, disant à Pavie, aux étudiants, de *prendre les pavés des rues pour exterminer les robes noires*, mais par des circulaires ministérielles, qui accusaient le clergé de tremper dans les émeutes pour la cherté des grains. Coup sur coup, on expulsait violemment les religieux de la Consolata et de Saint-Dominique, les prêtres même de Saint-Vincent de Paul, les religieuses oblates de Pignerol, les servites d'Alexandrie, qui venaient d'envoyer deux de leurs Pères à Gênes, pour en remplacer quatre autres morts au service des cholériques. Les femmes elles-mêmes, les sœurs de la Charité, n'étaient pas épargnées. Les montagnes de la Savoie ne dérobaient pas à la persécution l'antique compagnie des dames *de la Compassion*,

(1) Convention du 15 sept., p. 23.

pour le service des pauvres et des malades. Les carabiniers expulsaient nuitamment les religieuses de Sainte-Croix : « Je remercie Dieu, écrivait la supérieure, de ce qu'aucune de mes filles n'est morte dans la rue. »

Mais par la force du sentiment catholique qui continue à régner en France et qui ne fait que s'accroître dans les cœurs à la vue des envahisseurs du Piémont, l'empereur crut devoir maintenir à Rome le corps d'armée qui, depuis dix ans, avait mission de protéger le Saint-Siége contre les conspirations du dedans, sinon contre les attaques du dehors. Enfin, le 15 septembre 1864, la France est étonnée d'apprendre la convention italienne qui vient d'être conclue entre la France et le Piémont, toujours au sujet de Rome, que les révolutionnaires veulent pour capitale (1). Ce traité, fait sans le pape, a pour clause l'évacuation de Rome par le corps d'armée française dans le délai de deux années. Lorsque le terme est expiré, 6 décembre 1866, Pie IX donne sa dernière bénédiction aux soldats de la France, dont le drapeau a protégé son trône depuis dix-sept années ; il renvoie à d'autres toute la responsabilité d'une crise qu'il semble considérer comme imminente, quoiqu'il l'envisage d'un front serein. A peine nos soldats sont-ils partis de Rome, qu'il demeure démontré que la petite armée pontificale réorganisée par les soins du général Kanzler suffit pour protéger l'ordre public contre tous les troubles extérieurs d'une population, dont la presse étrangère a beaucoup exagéré le mécontentement. La Moricière était mort à la fin de 1865. Cependant, la révolution veut faire de Rome sa capitale et elle la demande à grands cris. A la tête de l'insurrection paraît Garibaldi, toujours désavoué par le Piémont en face de la France, à cause de ses engagements, mais poussé et soutenu par derrière par l'armée sarde. Cet agent déguisé du Piémont venait de promener de Londres à Genève des vociférations que la cité même de Calvin ne put entendre, jusqu'à la fin, sans dégoût ; les révolutionnaires oubliaient leurs anciennes inimitiés pour atteindre

1. Pie IX, *Sa vie, son siècle*, etc., p. 238.

leur but commun ; les bandes se recrutaient tous les jours sur le territoire italien et marchaient vers la frontière romaine, de compagnie avec les troupes qui devaient les empêcher de la franchir, en un mot, tout semblait prêt pour l'action. Le gouvernement français protesta contre ce mouvement, mais les assurances de Ratazzi, ministre de Victor-Emmanuel, retiennent notre flotte immobile à Toulon. En face des périls de la papauté, la petite armée du pape se recrute tous les jours de nouveaux volontaires, accourus de tous les points de la terre au secours de la commune patrie. Bientôt elle compte dans ses rangs des Français, des Anglais, des Espagnols, des Hollandais, des Belges, des Allemands, des Suisses et jusqu'à des Américains, des Brésiliens et des Canadiens. A côté d'eux s'avance la légion nommée la *légion d'Antibes*, composée de soldats de nos régiments, aguerrie comme eux, dévouée comme les volontaires. Enfin, pour les soutenir, les troupes indigènes, les gendarmes romains, mêlés à la vieille troupe des carabiniers suisses, marchent sans se compter sur les redoutables artisans de révolution que l'Italie possède. Ces combats ne sont d'abord que des escarmouches, livrées par surprise et dans lesquelles l'armée du pape maîtrise les bandes révolutionnaires. Les garibaldiens voulaient ainsi provoquer une insurrection intérieure et fatiguer les pontificaux. N'ayant point obtenu ce résultat, ils groupent en masses plus épaisses leurs bandes incessamment renouvelées, et s'assurent quelques points fortifiés pour leur servir de bases d'opération. Dès lors, aux escarmouches succèdent les assauts à recevoir. Les trois positions où ils se retranchent d'abord sont : Bagnorea, Monte-Libretti, Nérola. Il faut les reprendre et le succès couronne les efforts de la petite armée. La reprise de Bagnorea sauve la province de Viterbe. A Monte-Libretti, 80 zouaves luttent pendant trois heures contre 1200 garibaldiens et restent maîtres de la place (14 octobre 1867). Nérola capitule, dans deux heures, sous les efforts des zouaves, aidés des légionnaires. Ces victoires faisaient espérer que les bandes ne paraîtraient plus, et, au contraire, une invasion nouvelle se préparait. Garibaldi,

à la tête de ses volontaires mis à l'abri sur le territoire italien, ravitaillés par l'armée sarde, recrutés au besoin dans ses rangs, marche en personne sur Rome. Les pontificaux se replient immédiatement sur la Ville éternelle et y concentrent leurs forces. Pendant ce temps, Garibaldi avait choisi pour quartier général Monte-Rotondo, afin de s'élancer de là sur sa proie. Il avait 6,000 hommes et il rencontrait sur son passage 300 légionnaires qui l'arrêtèrent vingt-six heures avant de se rendre. Cette garnison de 300 hommes avait pour Léonidas le capitaine Costes ; elle avait vaincu, en arrêtant l'ennemi : l'heure de marcher sur Rome est passée pour lui ; les complots tramés, les mines chargées pour en ouvrir les portes ont éclaté avant qu'il arrive ; ses plus hardis affidés ont été saisis ou tués : enfin l'expédition française, quelque temps suspendue, débarque, et la Ville éternelle est préservée. Obligé de renoncer à Rome, Garibaldi, du fond des gorges de la Sabine, continue encore ses bravades, quand des troupes envoyées contre lui le rencontrent à Mentana (3 oct. 1867).

Il avait embusqué ses hommes sur des mamelons couverts de bois, ou les avait dispersés en tirailleurs dans les haies. Aussitôt les pontificaux engagent le feu ; mais un des vétérans de Castelfidardo, le lieutenant-colonel de Charette, comprenant qu'on n'arriverait à rien par la fusillade s'écrie: « Allons, mes zouaves ! à la baïonnette, et souvenez vous que l'armée française vous regarde. » « Vive Pie IX ! » répondent les zouaves, et ils s'élancent à sa suite. En quelques instants les garibaldiens sont débusqués des mamelons ; ils se retranchent dans la *Vigna Santucci* (série de vignes et de jardins étagés les uns sur les autres et entrecoupés de murs), puis dans le château de Mentana. La position est formidable; Charette voit ses soldats hésiter : il leur crie : « En avant, zouaves, ou je me fais tuer sans vous ! » et au même instant son cheval s'abat sous lui, percé d'une balle. Mais les zouaves escaladent les murs et franchissent les ravins sans s'occuper de ceux qui tombent. Tout à coup un cri se fait entendre : « Bravo ! bravo ! les zouaves ! » c'étaient les soldats français qui arrivaient à leur secours sous la con-

duite du colonel Saussier. En un instant les bandes de Garibaldi sont mises en déroute et repassent la frontière italienne, pendant que la petite armée pontificale et les soldats français rentrent dans Rome (1).

148. Nouvelle invasion des États romains par le Piémont, et prise de Rome au nom de Victor-Emmanuel. — Le succès de Mentana, dû à la valeur des soldats pontificaux et à la coopération de la France, contint un moment la révolution italienne, mais ne lui fit pas abandonner ses anciens projets. L'exécution en fut remise à des temps plus favorables, et la guerre d'Allemagne, qui devait être si funeste à la France, commença par livrer la ville de Rome à l'invasion de ses ennemis, lorsque l'empereur eut déclaré (27 juillet 1870) qu'il avait besoin de toutes ses forces, et qu'il se voyait dans la nécessité de retirer ses troupes de Civita-Vecchia. Il laissait, disait-il, au gouvernement italien le soin de protéger les frontières de l'État pontifical contre toute invasion garibaldienne, et la dépêche ajoutait que le gouvernement italien avait pris sur ce point des engagements formels. Cette clause, garantie par la parole d'honneur du Piémont, ne rassura point les catholiques dans leurs craintes, et ne gêna nullement les Italiens dans *leurs aspirations nationales*. L'évacuation entière de nos troupes fut le signal de ce nouveau genre de protection, offert à Rome par Victor-Emmanuel, lorsque ce prince *galant homme* donna l'ordre au général Cadorna d'envahir les États pontificaux du côté de Viterbe et du côté de Civita-Vecchia. Cet ordre, émané du cabinet de Florence, sur la proposition du conseil des ministres, portait la date du 11 septembre. Le même jour, la *Gazette officielle* publiait une circulaire, en date du 29 août, adressée par M. Visconti-Venosta aux représentants de l'Italie à l'étranger. Cette pièce tendait à justifier la présence des troupes italiennes sur différents points du territoire romain, comme une précaution devenue nécessaire pour assurer l'inviolabilité du sol italien et la sécurité du Saint-

1. Pie IX, *Sa vie*, etc. p. 274.

Siége. Pendant que de pareils documents étaient mis sous les yeux des puissances, déjà paralysées par l'appréhension de la guerre d'Allemagne, M. le compte Ponza di San Martino arrivait à Rome, porteur d'une lettre autographe du roi Victor-Emmanuel au Saint-Père. Le roi demandait dans cette lettre, pleine d'expressions de respect et de dévouement, qu'il fût permis à ses troupes d'occuper Rome et les provinces restées au Saint-Siége, pour éviter, disait-il, par une occupation calme et régulière, toute agression violente, menacée par le parti d'action, que l'on pouvait difficilement contenir dans le reste de l'Italie. La lettre, présentée au Souverain Pontife le 10 septembre, avec ses protestations d'attachement déjà réfutées par l'histoire même du passé, n'obtint que la courte réponse que nous allons transcrire :

« Au roi Victor-Emmanuel.

« Majesté,

« Le comte Ponza di San Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser ; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui s'est fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu, qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertume la première période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause, qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder des grâces abondantes à Votre Majesté, de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin.

« Du Vatican, le 11 septembre 1870.

« Signé : Pie IX, pape. »

Ce langage, aussi ferme que digne dans la bouche du Père commun des fidèles, n'arrêta point le roi de Piémont, ni la marche de ses armées. Victor-Emmanuel prétendit défendre le souverain de Rome envers et contre tous, contre le pape lui-même, au moment où il envahissait ses provinces et se disposait à entrer dans sa capitale, de la manière qui nous reste à raconter. Tout Rome était sur le pied de guerre (13 septembre) ; des portes avaient été murées, d'autres étaient défendues par des barricades et des canons, et les zouaves pontificaux, qui avaient dû se replier devant des forces considérables et des corps d'armée de vingt ou trente mille hommes, ne songeaient plus qu'à défendre le Saint-Père dans son dernier asile. Cependant, voulant jusqu'au bout rester fidèle au rôle de feinte modération qu'elle tenait à jouer en face de l'Europe d'ailleurs complice, l'Italie, qui avait déjà envoyé M. de San Martino vers le pape, lui dépêcha le 15 septembre M. de Caccialupi, pour l'engager à céder Rome sans combat. Le jour suivant, après l'occupation de Civita-Vecchia, un second parlementaire, le général de Malavolta, vint trouver le général Kanzler, et appuya cette nouvelle démarche sur la prise de Civita-Vecchia qui, par sa résistance, avait sauvé l'honneur des armes, et, par son occupation, rendait plus difficile la défense de Rome. Le 19, un autre parlementaire se présenta sans obtenir un plus favorable accueil. Il fallait en venir à une lutte suprême, bien qu'inégale, afin d'attester une fois de plus au monde entier, dans la personne de ce vieillard si doux et si faible, qui déjoue les ruses de la diplomatie et tient en échec une armée, que le *droit prime la force.*

Le bombardement commença, le 20 septembre, à cinq heures moins un quart du matin. L'armée piémontaise comptait 60,000 hommes, et 60 canons ; le pape n'avait pour se défendre que 10 à 11,000 combattants, tout au plus, et 18 canons. L'attaque principale eut lieu à la Porta Pia, à la porte Saint Jean et au camp prétorien.

L'armée pontificale fut admirable d'entrain, de solidité, de dévouement ; les troupes indigènes furent également

admirables. Le peuple romain était très-calme : pas un cri, pas un désordre, et cependant les boulets, les grenades, les obus, les bombes, pleuvaient littéralement sur la ville. Ce fut du côté de la Porta Pia que se porta tout l'effort des Piémontais. La brèche s'ouvrit sur les deux portes Salara et Pia, et sur une longueur de mur d'à peu près 300 mètres. La canonnade continua ainsi jusqu'à dix heures ; l'artillerie pontificale répondait victorieusement : malgré son peu d'effectif, elle fit au moins six fois, en différents endroits, taire les batteries ennemies. A dix heures et demie la brèche était faite. M. le commandant de Troussures expédia M. de Gastebois avec sa compagnie vers le point le plus attaqué. Les zouaves traversèrent, sous une grêle de boulets et de mitraille, la villa Bonaparte et la rue de la Porta Pia, et vinrent se placer en arrière de cette porte. Deux batteries pontificales placées près d'eux, dans les retraits de la Porta Pia, répondaient aux Piémontais, et croisant leurs feux leur faisaient éprouver des pertes considérables : ils avaient là 2,000 hommes mis hors de combat, tués et blessés. A onze heures, un dragon arrive de la place, portant un drapeau blanc et disant qu'il y avait ordre de cesser le feu et qu'on était en train de capituler.

M. de Troussures savait que le Saint-Père n'avait voulu faire résistance que pour rendre bien publics les actes de violence opérés contre lui ; il avait eu, comme tous les chefs de corps, connaissance de cette lettre écrite par sa Sainteté au général Kanzler :

« Monsieur le général,

« Maintenant que vont se consommer un grand sacrilége et la plus énorme injustice, que la troupe d'un roi catholique, sans provocation, sans même la moindre apparence d'un motif quelconque, investit la capitale de l'univers catholique, je sens en premier lieu le besoin de remercier, vous, monsieur le général, et toute votre armée, de la généreuse conduite qu'elle a tenue jusqu'à maintenant, du dévouement montré au Saint-Siége, et de la volonté de se

consacrer entièrement à la défense de cette métropole ; que ces paroles soient un document solennel qui certifie la discipline, la loyauté et le courage de l'armée au service du Saint-Siége.

« Quant à la défense, j'ordonne qu'elle consiste uniquement dans une protestation apte à constater la violence et rien de plus : c'est-à-dire, qu'il faut, à peine la brèche ouverte, ouvrir des pourparlers pour la reddition. Dans un moment où l'Europe entière déplore les victimes innombrables de la guerre élevée entre deux grandes nations, qu'on ne dise jamais que le vicaire de Jésus-Christ, bien qu'assailli injustement, ait consenti à une grande effusion de sang. Notre cause est de Dieu, et nous mettons dans ses mains toute notre défense. Je vous bénis de cœur, vous, monsieur le général, et toute votre armée.

« Du Vatican, 19 septembre 1870. »

Lorsque, d'après la volonté du pape officiellement connue, il fut décidé que l'on entrait en négociation, l'ordre transmis aussitôt par un officier d'état-major fit cesser le feu des deux côtés. Des conditions honorables furent offertes aux défenseurs du Saint-Père et acceptées par les zouaves pontificaux, qui ne tardèrent pas, du reste, à être rappelés en France, pour défendre leur propre patrie. On sait que ces vaillants soldats, conduits par M. de Charette, n'ont pas marchandé à la France le plus pur de leur sang, quand il s'agissait de repousser une autre invasion étrangère. Les zouaves de Mentana et de Rome sont encore les héros de Patay et d'Arthenay. Mais ce n'est pas le lieu de raconter ce qu'ils ont fait pour défendre l'honneur de notre drapeau. Ce qui nous intéresse, c'est d'établir la part glorieuse qui leur revient dans toutes ces protestations du droit contre la force, depuis la bataille de Castelfidardo et le siége d'Ancône, jusqu'à la prise de Rome par l'armée piémontaise donnant la main aux bandes garibaldiennes.

149. **Réclamations de l'univers catholique contre l'invasion et la prise de Rome.** — Il n'est pas néces-

saire de joindre à ces protestations, écrites avec le sang des martyrs, celles qui ont été rédigées par la plume des diplomates. Une lettre de Pie IX, en date du 29 septembre, adressée aux éminentissimes cardinaux, se plaignait non-seulement de voir Rome, le siége du suprême pontificat, tomber entre les mains des ennemis de l'Église, mais encore de voir enlever au vicaire de Jésus-Christ et au Père commun des fidèles la liberté nécessaire pour l'expédition des bulles ou des rescrits, lorsqu'on soumettait déjà à une perquisition ceux qui sortaient du domicile du Vatican. Pie IX alléguait en outre le dommage causé à l'instruction publique par la nouvelle organisation d'un enseignement livré à des maîtres suspects dans leurs mœurs ou dans leurs doctrines ; et le dommage porté aux lois en vigueur à Rome, et aux biens de l'Église envahis par des usurpateurs. Nous ne faisons que citer deux autres protestations du cardinal Antonelli, l'une en date du 9 novembre 1870 envoyée à tous les nonces du Saint-Siége, pour être communiquée aux gouvernements ; l'autre du 18 novembre, en réponse à la circulaire de M. Visconti-Venosta, qui prétendait justifier l'usurpation des domaines du Saint-Siége et l'acceptation du plébiscite romain par Victor-Emmanuel. Les protestations de nos évêques de France, avec l'adhésion des fidèles, sont venues consoler le Souverain Pontife dans ce nouveau genre de captivité qu'il subit au fond du Vatican. Parmi de si nombreuses adresses qui arrivent de tant de diocèses, et de tant de pays différents, qu'il nous soit permis d'en choisir une seule, émanée de la société d'union catholique de la Grande-Bretagne. Le duc de Norfolk et une quarantaine de députés de l'Union d'Angleterre l'ont présentée au Souverain Pontife, vers le commencement du mois d'avril 1871. C'est le langage de la haute raison et de la droite justice, le témoignage de la plus vive foi et du plus respectueux dévouement, qui respirent dans la bouche et dans le cœur de ces fidèles enfants de l'Angleterre et de l'Écosse :

« Comme chrétiens catholiques, nous réclamons tous la liberté du pontife roi ; nous le faisons aussi comme intéressés à la sécurité de tous les trônes de la terre, qui ne

dépend pas moins de l'inviolabilité du trône de Pierre. Sur ce droit reposent et la sûreté des gouvernants, et la liberté des nations. Mais ce trône est la plus haute expression du droit. Ce n'est pas seulement parce qu'aucun État particulier, monarchie ou république, ne peut se vanter de droits si augustes, si anciens, si sacrés. Sa haute consécration, c'est d'être le trône du Roi de justice ou de paix, supérieur à cet ordre temporel qu'il a recréé et remis en vigueur.

« Nous désirons l'établissement du denier de Saint-Pierre dans toute la famille catholique, tant comme l'œuvre de charité par excellence de nos temps que comme marque d'affection et de gratitude pour notre commun Père, et nous sommes heureux de cette occasion pour y apporter quelques offrandes dans cet esprit. Un fait : il n'est pas hors de propos de mentionner ici, que beaucoup eussent désiré partager notre bonheur en cette occasion et déposer personnellement leurs hommages à vos pieds ; mais les affaires les en ont empêchés en cette saison. Pour eux aussi bien que pour nous, nos familles et notre pays, nous demandons de Votre Sainteté la bénédiction apostolique. »

La bulle de suspension du concile du Vatican, décrétée par Pie IX, le 20 octobre 1870, n'a pas tardé à confirmer la légitimité de ces craintes et la sagesse de ses réclamations dans tout l'univers catholique. Cette suspension, devenue nécessaire, constate solennellement que le pape n'est plus libre. Voilà le mot de la situation, et c'est Pie IX lui-même qui déclare, en face du monde entier, qu'il est absolument sous la main d'une domination hostile et d'une puissance ennemie. « Sub hostili dominatione et potestate penitùs constituti sumus. »

L'encyclique du 1er novembre 1870, donnée près de Saint-Pierre, la 25e année du pontificat de Pie IX, dénonce une fois de plus les attentats du gouvernement piémontais ou subalpin, et le successeur de Pie VII s'engage, aussi lui, à défendre l'héritage de ses pères, comme Naboth défendit sa vigne au prix même de son sang.

Le dernier mot de la Providence sur l'issue de cette lutte est le secret de Dieu. Mais ce que les hommes ne sauraient ignorer, c'est que soixante-cinq papes, depuis l'établissement du pouvoir temporel, en ont été chassés par les séditions. Ils sont toujours revenus. Après avoir fait occuper Rome, à la fin de septembre 1870, le gouvernement subalpin s'est transporté lui-même en cette ville, pour en faire la capitale du royaume d'Italie : au commencement de juillet 1871, Victor-Emmanuel et ses ministres se sont installés en face du Vatican, au mépris des traités avec la France, de la convention de septembre en particulier et du droit public européen. L'attentat s'est consommé au milieu de l'indifférence diplomatique, et les grandes puissances paraissent sanctionner, au moins par le silence, un crime qui met le comble aux *aspirations* de la révolution italienne.

150. **Pie IX au Vatican. La parole du chef de l'Église n'est pas enchaînée.** — Le 13 mars 1871 fut promulguée une loi dite *des garanties*, qui déclarait la personne du Souverain Pontife sacrée et inviolable, lui reconnaissait la prééminence d'honneur décernée par tous les États catholiques, lui assurait une dotation annuelle de 3,225,000 francs, ainsi que la jouissance des palais du Vatican et de Latran et de la villa pontificale de Castel-Gondolfo, et pourvoyait à la complète liberté des futurs conclaves et des conciles œcuméniques. Cette loi *des garanties*, qualifiée par Pie IX de loi d'hypocrisie et d'iniquité, était un moyen de couvrir la spoliation des biens de l'Église sous prétexte de rendre hommage au pontife. Avant la fin de 1873, plus de cent maisons religieuses ou colléges se virent enlevés, en tout ou en partie, à leurs légitimes propriétaires. L'intervention de la diplomatie préserva une première fois le collége romain et fit seulement surseoir à cette spoliation nouvelle, qui fut consommée, en 1874, par l'expulsion des Pères jésuites de leur propre habitation. A leur place on établit un lycée, et l'on abattit la belle sculpture de marbre où était gravé le saint nom de Jésus, et qui ornait la porte, pour y mettre l'écusson en bois du roi

galant homme, Victor-Emmanuel. La pauvreté de Pie IX donna asile à la science. Les jésuites dispersés se réunirent, quoique fort à l'étroit, dans les salles du séminaire américain et dans celles du collége germanique, et continuèrent d'offrir au monde entier les leçons les plus doctes et les cours les plus étendus qui aient jamais existé. L'historien de Pie IX, M. Villefranche, fait remarquer que Rome comptait, en 1871, cent soixante-huit colléges ou écoles publiques, pour une population de 220,000 âmes. Depuis l'invasion, la révolution italienne a voulu établir des écoles *sans Dieu* dans la cité des papes; mais les nouveaux venus n'ont point osé chasser le P. Secchi de son observatoire; et le mouvement imprimé aux écoles chrétiennes par le gouvernement de Pie IX ne se ralentit pas, comme on le voit par l'accroissement considérable du nombre des élèves, même après 1870. Mais ce qu'on n'aurait jamais attendu, c'est que les spoliateurs eussent l'audace de porter les mains sur les biens des basiliques de Saint-Pierre et de Latran, réservées par eux expressément au Saint-Siége, et jusque sur les biens de la Propagande, qui avaient pour objet l'entretien des missions lointaines. Enfin vers le même temps on appliqua la loi, qui incorpore dans l'armée active tous les jeunes séminaristes, quand même ils seraient déjà engagés dans les ordres.

Le chef de l'Église, témoin de ces injustices et de ces usurpations du gouvernement subalpin, en était la première victime. Les maux qu'il souffrait ne lui rendaient que plus sensibles ceux de ses frères dans l'épiscopat. Vivant lui-même des aumônes de la chrétienté, il les partageait avec les évêques italiens dépossédés, fondait des caisses de secours pour les jeunes lévites soumis au service militaire obligatoire, refusait de licencier les nombreux ouvriers attachés à la fabrique des mosaïques du Vatican, et trouvait des ressources pour restaurer à ses frais le tombeau de saint Grégoire VII, et la belle épitaphe gravée sur la pierre sépulcrale par ordre de son prédécesseur, exilé à Salerne: « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, et voilà pourquoi je meurs en exil. »

Il se souvenait des exilés et des captifs, comme étant lui-même prisonnier, et ses lettres allaient porter la consolation dans les diocèses de Posen et de Paderborn, et jusque dans les forteresses allemandes où l'on avait renfermé ces vaillants évêques, Mgr Ledochowski et Mgr Conrad, en les déclarant même déchus de leur siége après les avoir privés de leurs biens (1875). Pie IX offrit la dignité de cardinal à Mgr Ledochowski, alors dans les prisons de l'empire, et le noble captif fut décoré de la pourpre, comme autrefois Fisher, évêque de Rochester, dans la tour de Londres. La persécution, moins sanglante que celle d'Henri VIII d'Angleterre, ne s'est pas montrée moins opiniâtre : elle s'astreint aux formes du dix-neuvième siècle, et ne s'arrête pas à un seul pays, comme la *révolution* que l'on dit être *cosmopolite*.

Les *vieux catholiques* d'Allemagne donnent la main à ceux de Genève et de la Suisse. L'expulsion de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron et vicaire-apostolique de Genève, la destitution de Mgr Lachat, évêque de Bâle, sous le simple prétexte de son adhésion publique aux décrets du concile, et les soixante-neuf curés catholiques du Jura bernois, restés fidèles à l'évêque de Bâle, suspendus de leurs fonctions, chassés de leurs cures, et enfin du territoire, sont autant de faits récents, qui déposent en faveur des victimes et restent à la charge des persécuteurs.

Ces glorieux confesseurs de la foi ont trouvé leur appui dans la parole de Pie IX, leur consolation dans le cœur affligé du pontife et dans l'accueil fraternel de l'hospitalité un nouvel encouragement à leur apostolat. Mais si la persécution du césarisme ou de l'esprit révolutionnaire afflige l'Église dans plusieurs contrées de l'Europe, à la faveur de la liberté religieuse qui lui a été rendue, l'Angleterre a vu le catholicisme, pendant le pontificat de Pie IX, faire des progrès étonnants dans toute la Grande-Bretagne. Ces progrès ont été accélérés par le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique dont nous avons déjà parlé. Rien ne saurait nous en donner une plus juste idée que la statistique suivante. Le nombre des prêtres catholiques en Angleterre et en Écosse depuis l'intronisation de Pie IX jusqu'en 1876, s'est

élevé de 820 à 968 ; celui des églises et chapelles de 626 à 1268; celui des communautés religieuses de 80 à 367; celui des écoles et colléges de 500 environ à 1300. Enfin Pie IX a créé plus de 125 siéges archiépiscopaux, épiscopaux ou vicariats apostoliques dans l'empire britannique. Loin de s'arrêter, le mouvement qui entraîne les anglicans vers l'Église romaine s'accentue tous les jours davantage. « On pouvait à peine trouver une famille en Angleterre, disait naguère Mgr Capel, qui ne dût avouer que l'un ou l'autre de ses membres, ou au moins une de ses connaissances, a quelque lien avec l'Église catholique ou observe une des pratiques de cette Église, soit la dévotion au Saint-Sacrement, soit la confession auriculaire, soit la dévotion à la sainte Vierge ou le respect des saints... Ce mouvement est si puissant dans ses proportions et si vivant dans son action, qu'aucun pouvoir sur terre, aucune persécution du protestantisme, du gouvernement ou de la presse ne serait capable de le supprimer. »

Pie IX a eu encore la consolation de voir l'oppression séculaire de l'Église dans les pays scandinaves, sinon tout à fait supprimée, du moins considérablement adoucie. En 1875 il a rétabli en Grèce la hiérarchie catholique, et il est permis d'espérer que cette mesure portera comme en Angleterre les plus heureux fruits.

L'Espagne, dit M. Villefranche, depuis la chute d'Isabelle II était maintenue par ses gouvernements successifs dans une sorte de schisme officiel. Prim était un fanatique d'incrédulité ; le roi piémontais Amédée, fils de Victor-Emmanuel, ne pouvait guère lier de relations amicales avec le Vatican ; le républicain Castelar plus honnête accepta les propositions de Pie IX de pourvoir aux évêchés vacants ; Serrano en revenant au pouvoir empêcha l'exécution de l'arrangement concerté entre Castelar et le Vatican ; mais Alphonse XII n'eut rien de plus pressé que de reprendre cet arrangement salutaire.

L'état prospère de l'Église en Hollande et en Belgique est bien fait pour réjouir le cœur de notre saint Pontife. Ce dernier pays, dit encore l'historien que nous venons de

citer, a vu, sous le patronage de Pie IX, la jeune université de Louvain arriver à être la première et de beaucoup de toutes les université du pays, il a vu se former au sein de cette université un clergé et un ensemble de citoyens qui font l'admiration du monde, il a vu grandir ce vaillant et sage parti catholique que M. de Bismarck honore de sa haine, et qu'il cherche par tous les moyens à précipiter du timon des affaires.

Enfin pour terminer par la France ce rapide tableau, si nous sommes obligés d'avouer une recrudescence d'impiété, nous constatons avec bonheur que le pontificat de Pie IX a été le témoin du magnifique réveil de la foi qui s'est opéré parmi nous. Le gouvernement de cet incomparable pontife a amené la disparition du gallicanisme, et le retour de tous nos diocèses à la liturgie romaine. C'est Pie IX qui a présidé à l'admirable développement des ordres religieux parmi nous, qui a encouragé les efforts qui nous ont valu la double conquête de la liberté de l'enseignement. C'est lui qui a béni les dévouements qui ont enfanté toutes ces œuvres catholiques, une des plus pures gloires de l'Église de France. Et pendant que le respect humain disparaît, que les classes supérieures de la société se signalent par un retour marqué vers la religion, la générosité des catholiques de France ne se lasse pas de venir en aide à la détresse du Souverain Pontife. Jamais cependant la quête de saint Vincent de Paul, jamais le sou de la propagation de la Foi, les centimes de la Sainte-Enfance, de saint François de Sales, des Orphelins, n'avaient donné autant de millions ; jamais tant de missionnaires et de sœurs de charité ne s'étaient élancés vers les missions lointaines.

Si donc d'un autre côté le mal se propage, s'il y a une recrudescence d'impiété, si le radicalisme s'essaie à monter à l'assaut du pouvoir, Pie IX a le droit de bien augurer de l'avenir réservé à un pays où la séve catholique est si généreuse et si féconde. Laissons-le nous exprimer lui-même ses espérances sur les destinées de notre chère patrie. « Depuis 1871, disait-il en 1874, il s'est fait en France un grand mouvement vers le bien, ce qui prouve que la France

reprend sa vie : mouvement à Paray-le-Monial, mouvement à Notre-Dame de Lourdes, mouvement à Notre-Dame de la Salette et à vingt autres sanctuaires ; mouvement surtout vers les bonnes œuvres, vers les œuvres de la foi et de la charité dont aucun ne reste en souffrance (1). »

Dans son allocution adressée aux cardinaux le 12 mars 1877, l'auguste Pontife, sans rien perdre de son calme au milieu de ses épreuves, parle des maux qui l'affligent et qui cependant ne brisent point son courage. (*Annalis cathol.* 24 *mars* 1877.) « Depuis le jour où, après l'usurpation de notre État, Nous prîmes la résolution de demeurer à Rome, plutôt que d'aller chercher une hospitalité tranquille dans des pays étrangers, et cela dans l'intention de monter une garde vigilante auprès du tombeau de saint Pierre, pour la défense des intérêts catholiques, Nous n'avons jamais cessé, avec le secours de Dieu, de combattre pour le triomphe de sa cause, et Nous combattons tous les jours, ne cédant nulle part à l'ennemi que repoussé par la force, afin de préserver le peu qui reste encore de l'irruption de ces hommes qui ravagent tout et qui s'efforcent de tout détruire. »

151. **La société du XIXe siècle devient la proie d'une légion de barbares, sans patrie, sans famille et sans Dieu.** — L'Église romaine partage elle-même les épreuves de l'Église catholique en France. La guerre étrangère n'a fait éclater qu'une partie du châtiment réservé à la France coupable, et la guerre civile est venue enfanter des horreurs, des abominations et des folies que la plume se refuse à décrire. Le souvenir de ces faits est trop présent à toutes les mémoires et afflige trop nos cœurs pour que nous ayons le courage de le retracer. Mais il importe de rechercher la cause de ces maux et de ne point fermer l'oreille à la voix de ces enseignements.

Le *socialisme* de nos jours s'est mis à l'œuvre, avec une puissance de destruction qu'il est aussi imprudent qu'inutile de se dissimuler. L'action latente de sociétés plus ou

1. Pie IX, par J. M. Villefranche, chap. 26.

moins occultes qui, sous prétexte d'améliorer le sort des travailleurs, ont établi dans ces dernières années une conspiration contre l'ordre social tout entier, est indiquée dans un rapport public, comme la cause principale des excès que nous avons sous les yeux (1). Les théories socialistes ne sont pas nouvelles dans le monde, remarque judicieusement l'auteur de ce rapport, et tant qu'elles sont restées dans le domaine de spéculation pure, elles ont peut-être trop échappé à l'attention des hommes d'État. Ces doctrines subversives remontent jusqu'en 1793, à l'époque qui suivit la terreur, et Babœuf nous apparaît comme l'ancêtre direct de la Commune de 1871, dans le célèbre *Manifeste des égaux*, rédigé par l'un de ses complices, Sylvain Maréchal, auteur du *Dictionnaire des athées*. Le système de Babœuf tomba sous le poids de la honte et du ridicule, et n'essaya de se relever qu'en 1830, sous la forme saint-simonienne, qui prêchait la réhabilitation de la chair. Pendant les dernières années du gouvernement de juillet, le socialisme fit invasion dans les livres et dans la presse, et eut cette singulière fortune d'être discuté dans les salons comme dans les ateliers. Il ne fut pas étranger à la révolution de février 1848, et les journées de juin furent le produit de cette alliance étroite du socialisme avec le jacobinisme. L'horrible pensée d'incendier Paris se retrouve dans le programme de ces hommes de juin, comme on peut le voir dans l'enquête, par le discours de Caussidière, prononcé le 3 avril 1848, où nous lisons ces paroles : « Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes nationaux, dites-leur que s'ils ont le malheur de se laisser aller à la moindre réaction, 400,000 travailleurs attendent le signal pour faire table rase de Paris ; ils ne laisseront pas pierre sur pierre, et pour cela, ils n'auront pas besoin de fusils : des allumettes chimiques leur suffiront. » La victoire de juin rassura la société, on la crut peut-être plus complète et plus décisive

1. Rapport déposé par M. Delpit, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition d'enquête sur les causes de l'insurrection de Paris.

qu'elle ne le fut en réalité. Les doctrines vaincues ne disparurent pas. Le 6 mai 1869, un membre de l'*Internationale* écrivait : « Ce que nous saluons avec bonheur, c'est la reconnaissance du socialisme en France, aussi croyant, mais plus scientifique et plus expérimenté qu'en 1848. » Comment le socialisme s'est-il ainsi développé sous l'empire ? Le soin d'examiner cette question est laissé à la commission d'enquête. Si l'on veut dès maintenant connaître l'organisation de l'*Internationale*, à laquelle l'opinion publique attribue une grande part dans l'insurrection de Paris, il faut savoir que l'idée-mère de cette société internationale appartient à des ouvriers français qui la transportèrent en Angleterre, lors de l'exposition de 1862. C'est là qu'est son foyer principal, et c'est de là qu'elle a rayonné sur le monde entier. L'association est fondée sur la solidarité des ouvriers des diverses contrées. Pour les affiliés, plus de frontières ; la patrie n'est qu'un mot vide de sens. Unis par l'affinité des intérêts et surtout par la communauté des haines, ils ont la prétention de former un peuple qui embrasse les salariés du monde entier. Il s'agit d'une conjuration contre tous ceux qui possèdent et contre toutes les lois divines et humaines, sur lesquelles repose la société moderne.

Les publicistes de l'*Internationale* ne se mettent pas en peine de cacher aux yeux de l'Europe leur but et leurs intentions. Au congrès de Bruxelles, en 1868, un de leurs orateurs les plus autorisés s'écrie : « Nous ne voulons plus de gouvernement, car les gouvernements nous écrasent d'impôts ; nous ne voulons plus d'armées, car les armées nous massacrent ; nous ne voulons plus de religion, car les religions étouffent l'intelligence. » Ces réformateurs, qui ne veulent plus être gênés dans leurs mouvements par aucun mode de répression, comme ceux qui redoutent les bagnes ou la camisole de force, suppriment la magistrature aussi bien que les armées permanentes : « Le prêtre, le soldat et le rentier sont pour eux trois fléaux continuellement en permanence, pour ronger les productions de l'humanité. » Et enfin ils poussent l'aveuglement jusqu'au blasphème, en

écrivant que le livre des livres, « la Bible, n'est que le code de l'immoralité. »

Voilà donc le progrès si vanté du dix-neuvième siècle, et le nouvel évangile élaboré par l'*Internationale*. Le *congrès* ou le parlement universel des classes ouvrières se réserve la plénitude de l'autorité législative et la souveraineté de juridiction, qui se trouve répartie entre des conseils généraux et fédéraux, pour former, avec tous ses rouages administratifs, une machine très-simple destinée à tout broyer par le despotisme de la secte ou de l'individu.

L'influence des sociétés secrètes, et de l'*Internationale* en particulier, n'a pu agir avec tant de force, que parce qu'elle a trouvé des éléments tout préparés, par la faute des gouvernements antérieurs, dans le développement trop rapide de la capitale et dans l'agglomération anormale d'une immense population ouvrière qui y a été appelée de toutes les parties de la France et du monde. Mais la cause morale de ces perturbations qui menacent de tout engloutir doit être cherchée plus haut. Notre littérature, nos arts, nos théâtres, nos journaux, continue l'écrivain distingué qui nous fournit ces principaux traits, n'accusent-ils pas depuis longtemps une société en décadence ? Les principes de morale comme les croyances religieuses n'ont-ils pas été en butte à des attaques incessantes, attaques d'autant plus graves qu'elles partaient de haut et revêtaient les formes apparentes du respect. L'affaiblissement du sentiment religieux a été signalé comme une des principales causes du mal étrange qui travaille notre société. La grande loi du respect de l'autorité, du respect des supériorités sociales a disparu. La famille elle-même a été viciée à sa source, et le père y a perdu en partie sa légitime autorité. L'enseignement public s'est trop préoccupé de l'instruction aux dépens de l'éducation. Il a cessé de faire des hommes. A une société sceptique dans le fond et devenue presque païenne dans la forme, l'*Internationale* a prêché l'athéisme ; à une société avide de jouissances matérielles, elle a prêché le néant des espérances éternelles et le culte exclusif des intérêts ! Qui s'étonnerait qu'elle ait si bien réussi ?

152. **La stabilité de l'Église catholique au milieu des vicissitudes des temps, des lieux et des personnes.**— Et maintenant tous ces périls de la religion et de la société doivent bien plus nous attrister que nous ébranler: car l'Église, nous le savons, a des promesses immortelles, et son histoire, où les ennemis de Dieu et du Christ ne voient que des défaillances, est pleine au contraire des signes de sa vie céleste et des miracles qui attestent sa stabilité divine. Avons-nous plus sujet de redouter les attaques de l'hérésie protestante, qui ne travaille qu'à se dissoudre elle-même, et les attaques de l'incrédulité, du rationalisme moderne, sous mille formes et sous mille noms différents, que les fidèles du quatrième siècle n'avaient à craindre les piéges et les persécutions de l'arianisme, et les savantes perfidies de Julien l'Apostat? Les luttes extérieures, dont nous sommes témoins contre la papauté, contre la paix de l'Église et le repos de l'Europe, sont-elles plus violentes, plus universelles et plus continues que ne l'ont été les irruptions des barbares, les conquêtes du mahométisme et ces guerres incessantes des Guelfes et des Gibelins, ces querelles fameuses du sacerdoce et de l'empire?

Les institutions humaines les plus robustes, selon la remarque de M. F. de Champagny, n'ont pas eu la durée que nous comptons en ce moment à l'Église. « Rome, cette cité dont le nom veut dire *force*, Rome n'a pas eu plus de treize siècles, à compter de ses fabuleux commencements jusqu'au temps où rien chez elle n'était déjà plus romain. Le mahométisme, cette conception si puissante, est mourant, de l'aveu de tous, aujourd'hui, au treizième siècle de son hégire. Ni l'hellénisme alexandrin, ni l'arianisme n'ont vécu plus de deux ou trois cents ans. Trois siècles n'étaient pas passés que le protestantisme n'était déjà plus reconnaissable. L'Église seule, si faible et si désarmée en apparence, l'Église seule a vécu jusque-là. Quand l'incrédule dit qu'elle a fait son temps, quand il la montre battue, affaiblie, entourée de présages sinistres, le chrétien parfois ne sait que répondre. » Il peut néanmoins toujours dire comme ce chrétien, interrogé, du temps de Julien l'Apostat, par le rhéteur

Libanius : « Que fait le Galiléen ? » — « Il fait un cercueil. » « Ainsi, ajoute le P. Lacordaire, quand Voltaire se frottait de joie les mains vers la fin de sa vie, en disant à ses fidèles : « Dans vingt ans, Dieu verra beau jeu ; » le Galiléen faisait un cercueil : c'était le cercueil de la monarchie française.

« Ainsi, quand une puissance d'un autre ordre, mais issue de la sienne à quelque degré, tenait le Souverain-Pontife dans une captivité qui présageait la chute, au moins territoriale, du vicaire de Jésus-Christ le Galiléen faisait un cercueil : c'était le cercueil de Sainte-Hélène. Et aujourd'hui, en regardant l'Allemagne agitée par les convulsions d'une science qui n'a plus de rives, et dont vous venez de voir un si lamentable travail, nous pouvons dire avec autant de certitude que d'espérance : le Galiléen fait un cercueil, et c'est le cercueil du rationalisme. Et vous tous, enfants de ce siècle, mal instruits par les misères des erreurs passées, et qui cherchez hors de Jésus-Christ la voie, la vérité et la vie, le Galiléen fait un cercueil contre vous, et c'est le cercueil de toutes vos conceptions les plus chères. Et toujours en sera-t-il ainsi, le Galiléen ne faisant jamais que deux choses : vivre de sa personne, puis, soit avec du sang, soit avec de l'oubli, soit avec de la honte, mettre au tombeau tout ce qui n'est pas lui. »

1. *Conférences* de Lacordaire, t. II, q. 631.

SUCCESSION DES PAPES

TABLE ANALYTIQUE ET SYNCHRONIQUE

(SUITE).

XVII

Les papes du XVIe siècle et le protestantisme : Pie III (23 sept. 1503 – 18 oct. 1503).

Pie III, neveu de Pie II, créé par lui cardinal de Saint-Eustache, après avoir été archevêque de Sienne, fut élevé, par le suffrage de trente-six cardinaux, sur la chaire de Saint-Pierre après la mort d'Alexandre VI. Recommandable par son talent dans l'art de bien dire et par ses vertus apostoliques, la gravité de ses mœurs et l'intégrité de sa vie, il n'eut pas le temps de déployer ses belles qualités sur le Saint-Siége qu'il n'occupa qu'un mois à peine.

Jules II et le cinquième concile œcuménique de Latran (31 oct. 1503 — 21 fév. 1513).

Jules II, ou Julien de la Rovère, successeur de Pie III, avait été légat en France et dans la Marche d'Ancone; il fit dominer la politique dans ses conseils, déploya une grande valeur à la guerre, et ne cessa pas de travailler à la restauration ou même à l'accroissement de l'autorité pontificale en Italie. Les Etats romains comptaient presque autant de petits souverains que de villes; seulement César Borgia, abusant de la faiblesse d'Alexandre VI, pour accomplir ses ambitieux projets, n'avait songé qu'à s'établir lui-même dans la Romagne, et, à force d'étendre son pouvoir par la ruse ou par les armes, il menaçait de tout envahir. Pontife guerrier, Jules II entreprit et exécuta la restauration de l'Etat ecclésiastique. Il se mit en possession des forteresses que défendait Borgia, et l'usurpateur ne se livra aux Espagnols que pour aller expier ses forfaits dans la forteresse de Médina del Campo. Jules II acquit à sa famille le duché d'Urbin, héritage de Gui d'Ubaldo, reprit Bologne à Bentivoglio, et, par la *ligue de Cambrai*, força les Vénitiens à restituer plusieurs villes usurpées, telles que Ravenne, Rimini et Faenza. Enfin, il rattacha au Saint-Siége les duchés de Parme et de Plaisance, alors soumis à Milan. Ce pape fit décorer le Vatican par Raphaël et jeta les fondements de la basilique actuelle de Saint-Pierre. Il ouvrit aussi le concile œcuménique de Latran, cinquième de ce nom, qui ne fut terminé que sous le pontificat de Léon X, et que l'on compte pour le dix-septième concile général.

Léon X et la réforme de Luther (11 mars 1513 — 1er décembre 1521).

A Julien de la Rovère succéda le cardinal Julien de Médicis, qui n'avait que trente-six ans et n'était que diacre. Né d'une famille opulente, où la générosité, la noblesse des sentiments et les talents poli-

tiques étaient héréditaires, il prit le nom de Léon X, qu'il mérita d'imposer à son siècle, par la protection qu'il sut accorder aux lettres et aux arts, dans le temps de la *Renaissance*. Il reprit le concile de Latran, interrompu par la mort de son prédécesseur, et parvint à supprimer la pragmatique sanction de Charles VII, qu'il remplaça par le concordat conclu avec François Ier. Les erreurs de Luther prirent naissance sous son pontificat et furent condamnées par une bulle de Léon X. Les négociations, l'anathème du pontife et l'appui de Charles-Quint furent impuissants pour arrêter le mouvement. Léon X mourut, âgé de quarante-quatre ans, regretté du peuple romain qui l'adorait à cause de ses largesses, des savants qui avaient en lui un protecteur généreux, et de toute sa cour où il avait rassemblé tout ce que l'Italie possédait alors d'hommes célèbres en chaque genre.

Adrien VI (9 janv. 1522 — 24 sept. 1523).

Le successeur de Léon X fut le cardinal Adrien, né à Utrecht, d'une humble condition, d'un genre de vie sérieux et même austère. Son règne ne dura pas deux ans.

Clément VII et le schisme anglican d'Henri VIII (19 nov. 1523 — 25 sept. 1534).

Le règne de Clément VII dura près de onze ans. Mais il n'en fut pas plus heureux. Les diètes de Spire, d'Augsbourg et de Nuremberg se tinrent sous son pontificat, et l'hérésie de Luther s'enracina en Allemagne, à la faveur de ces actes publics ou par la complicité de ces assemblées. Le protestantisme avait trouvé son nom et continuait sa marche envahissante. Rome fut prise et saccagée par les impériaux, la quatrième année du pontificat de Clément, et les négociations de ce pape n'arrêtèrent pas la rupture scandaleuse de l'Angleterre avec Rome et le Saint-Siége.

Paul III et l'ouverture du XVIIIe concile œcuménique à Trente (15 oct. 1534 — 10 nov. 1549).

Alexandre Farnèse, romain, doyen du Sacré-Collége, prit le nom de Paul III, en montant sur le trône pontifical.

Jules III (8 fév. 1550 - 23 mars).
Marcel II (9 avril 1555 — 1er mai 1555).

Jean-Marie Grocchi, cardinal del Monte, prit le nom de Jules III, lorsqu'il ceignit la tiare, et Marcel Cervini, son successeur, retint le nom de Marcel II. Ils avaient rempli l'un et l'autre l'office de légats au concile de Trente.

Paul IV (23 mai 1555 — 18 août 1559).

Paul IV, Jean-Pierre Caraffa, successeur de Marcel II, se donna tout entier, malgré son âge de plus de soixante-dix ans, au gouvernement de l'Eglise ; et pendant qu'il combattait la grande hérésie, il érigeait encore des évêchés dans les Indes et dans les Pays-Bas.

Pie IV et la fin du concile de Trente (26 déc. 1559 — 9 déc. 1565).

C'était à Pie IV, nommé auparavant Jean-Ange de Médicis, qu'était réservée la mission de terminer le saint concile de Trente, avec l'aide du cardinal Borromée, son neveu, qui eut tant de part à la promulgation de ses décrets. L'institution des séminaires, décrétée par le concile de Trente, remonte à cette époque.

Saint Pie V et la victoire de Lépante (7 janv. 1566 — 1er mai 1572).

A Pie IV succéda Pie V, né à Bosco près d'Alexandrie en Lombardie, d'où il prit le nom de cardinal alexandrin, lorsqu'il fut revêtu de la pourpre. Ce saint pape,

l'émule et l'ami de saint Charles Borromée, appartenait à l'ordre de Saint-Dominique. Il sut se montrer le défenseur des droits et des prérogatives de l'Eglise, et le gardien de la discipline et de la morale, en même temps que le fléau de l'hérésie et le sauveur de la chrétienté menacée par les Turcs. Conformément au décret du concile de Trente, il révisa le bréviaire et le missel romains, et sauf quelques exceptions indiquées dans sa bulle, rendit la liturgie obligatoire dans toute l'Eglise latine. Saint Pie V condamna par une bulle, en date du 1er octobre 1567, les erreurs de Michel Baïus, théologien flamand, qui préparait les voies du protestantisme mitigé de Jansénius. Il donna une publicité plus étendue à la bulle *in Cœna Domini*, qu'il prescrivit de lire dans l'Eglise entière, comme on la lisait à Rome, le jour du Jeudi-Saint. Il renouvela, contre la reine Elisabeth d'Angleterre, la sentence d'excommunication dont elle avait déjà été frappée, et prit la défense de la faiblesse et de la vertu persécutées dans la personne de l'infortunée Marie Stuart. La glorieuse victoire de Lépante, qui écrasa d'un seul coup les infidèles, fut l'œuvre de son patriotisme et de son zèle, et la récompense de ses prières. Ce pontife, si ardent à combattre les ennemis de la foi, turcs ou hérétiques, et si jaloux des droits de l'Eglise, était l'homme le plus humble et le plus charitable, dans la visite des malades et le soin des pauvres. Libéral avec prudence et discernement, il cherchait et protégeait les talents : mais pour les récompenser il exigeait que les bonnes mœurs en augmentassent le mérite.

Grégoire XIII et le calendrier grégorien (13 mai 1572 — 7 avril 1585).

Grégoire XIII, successeur de S. Pie V, est le réformateur du calendrier qui porte son nom. Il ordonna, par une bulle, que l'on retranchât dix jours à l'année 1582, afin de réparer l'erreur qui s'était glissée dans l'ancien calcul, au sujet de la fête de Pâques; il prévint de nouvelles erreurs, en convenant de supprimer, trois fois dans quatre siècles, le jour qui devrait s'ajouter à l'année bissextile, parce que l'excédant de onze minutes sur le cours du soleil, venant de l'addition des bissextiles, formait un jour entier, au bout de cent trente-trois ans.

Sixte V pape, législateur et prince (24 avril 1585 — 27 août 1590).

Sixte V, caractère ferme, sévère et résolu, tel qu'il le fallait sans doute pour déjouer la politique perfide des princes protestants de cette époque, avait été simple pasteur de troupeaux, dans sa ville de Montalte, et connu sous le nom de Félix Perati ou Peretti, avant d'entrer au couvent des Cordeliers et dans le Sacré-Collége pour devenir le pasteur des peuples et de l'Eglise entière.

Urbain VII (15 sept. 1590 — 27 sept. 1590).

Grégoire XIV (5 déc. 1590 — 15 oct. 1591).

Innocent IX (30 oct. 1591 — 31 déc. 1591).

Ces trois papes, qui vinrent après Sixte V, ne firent que paraître, et leurs pontificats réunis ne durèrent guère plus d'une année.

Clément VIII et la réconciliation d'Henri IV avec l'Eglise (29 janv. 1592 — 3 mars 1605).

Clément VIII, qui termine ce siècle, se rendit recommandable comme pape, comme savant et comme prince. Il fut assez heureux pour réconcilier Henri IV avec l'Eglise, la France avec l'Espagne. Il réunit Ferrare au Saint-Siége par suite de l'extinction de la maison d'Este, et encouragea la science et la vertu en honorant de la pourpre romaine Baronius, Tolet, Bellarmin, d'Ossat et du

Perron. Lorsqu'il mourut, il venait d'établir la congrégation fameuse *de Auxiliis*, pour examiner les questions ardues, soulevées alors par la controverse des Thomistes et des Molinistes.

XVIII

Les papes du XVIIe siècle, le jansénisme et le gallicanisme : Léon XI (1er avril 1605 — 27 avril 1605).

Alexandre Octavien, de la maison des Médicis, fut élu pour successeur de Clément VIII, et prit le nom de Léon. Il passait, à Rome et dans toute l'Europe chrétienne, pour l'un des prélats les plus éclairés et les plus vertueux qu'il y eût alors dans l'Eglise. La justesse de son esprit, la droiture de son caractère et le sens profond dont il était doué, s'étaient montrés avec éclat pendant sa légation en France. Il contribua de tout son pouvoir à dissiper les impressions qu'on avait données à Clément VIII contre Henri IV, et ce fut d'après ses conseils que le pontife romain termina cette grande affaire, qui porta le dernier coup à la Ligue, par la réconciliation du roi de France avec le Saint-Siége. Mais le nouveau pape mourut au bout de vingt-sept jours. Quoiqu'il fût âgé de soixante-dix ans, sa bonne constitution faisait croire qu'il fournirait une plus longue carrière, et sa fin si prompte fut pleurée, comme s'il eût été dans un âge où l'on pût se flatter de le posséder longtemps.

Paul V et la république de Venise (16 mai 1605-21 janv. 1621).

Paul V, Camille Borghèse, romain de naissance, remplaça Léon, et reprit les congrégations *de Auxiliis*, sur les discussions des dominicains et des jésuites. Ce ne fut qu'à la fin de 1607 qu'il congédia les deux partis, en leur laissant la liberté de soutenir l'une ou l'autre opinion, exempte de censure.

Grégoire XV et la congrégation de la Propagande (9 fév. 1621 – 8 juil. 1623).

Alexandre Ludovisio, successeur de Paul V, prit le nom de Grégoire XV. Lorsqu'il était archevêque de Bologne, sa patrie, le duc de Lesdiguières lui avait dit : « Je me ferai catholique, quand vous serez pape. » Le duc tint parole et abjura l'hérésie protestante. La première année de son pontificat, Grégoire donna une bulle qui prescrivait une nouvelle forme pour la tenue des conclaves. Jusque-là les cardinaux, rassemblés dans le but d'élire le pape, avaient donné leurs suffrages publiquement, ce qui gênait la liberté et rendait les factions plus entreprenantes. Grégoire XV voulut qu'à l'avenir on votât par scrutin secret. Ce pape établit la congrégation de la Propagande, pour connaître de toutes les affaires qui concernent les missions et la prédication de l'Evangile dans les pays infidèles. Il érigea le siége de Paris en métropole, et Jean-François de Gondi en fut le premier archevêque. Il confirma la congrégation de Saint-Maur, célèbre depuis par ses savants et ses utiles travaux. Il canonisa saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, sainte Thérèse et saint Philippe de Néri. Ce pontife prit une part active aux questions internationales de l'époque. C'est à son arbitrage que l'Autriche et l'Espagne déférèrent l'affaire de la Valteline. D'ailleurs, allié de l'empereur contre les protestants, il obtint dans la dépouille des électeurs palatins de riches collections d'ouvrages et de manuscrits pour la bibliothèque vaticane.

Urbain VIII et le procès de Galilée (6 août 1623-29 juin 1644).

Urbain VIII, Maffeo Barberini, élevé sur le trône pontifical après Grégoire XV, était un homme d'Etat, un savant distingué, un poëte de talent. Il fonda le collége adjoint à la congrégation de la

Propagande et enrichit les États de l'Église du duché d'Urbin, légué par le dernier héritier de la maison de la Rovère. La signature de ce pape n'a point été apposée au décret porté par l'inquisition romaine contre Galilée, plus habile astronome que théologien autorisé à faire parler nos saintes Ecritures. Ce procès, où l'on oublie de considérer les torts de Galilée, pour imputer le blâme à la sévérité et même à l'ignorance de ses juges, ne saurait compromettre, en aucune manière, l'infaillibilité du pape ou de l'Eglise, et n'accuse pas davantage la prétendue cruauté des inquisiteurs. L'ardeur d'Urbain VIII, pour élever et enrichir les Barberini, ses parents, donnait peut-être plus facilement prise à la critique dans un des plus longs pontificats qu'ait vus l'Eglise.

Innocent X et les cinq propositions de Jansénius (15 sept. 1644 – 7 janv. 1655).

Le cardinal Jean-Baptiste Pamphile, romain de naissance, d'une famille noble et ancienne, prit le nom d'Innocent X, en montant sur la chaire de saint Pierre. Il fit examiner avec soin l'ouvrage de Jansénius. Pendant l'espace de deux ans, cinq cardinaux et treize consulteurs tinrent trente-six sessions. Le pape présida lui-même les dix dernières. Alors, en 1653, parut le jugement de Rome, qui censurait et qualifiait les cinq fameuses propositions tirées de l'*Augustinus*. Sous Innocent X, le traité de Westphalie, en sécularisant une grande partie des biens ecclésiastiques des abbayes et des évêchés, affaiblit l'influence politique du Saint-Siége et sa considération aux yeux des peuples, tandis que le pouvoir spirituel du pape et les droits du docteur infaillible étaient l'objet des discussions jansénistes, et l'autorité de l'Église elle même sur les *faits* appelés dogmatiques servait de matière aux subterfuges de l'hérésie, par la distinction du *fait* et du *droit*. Innocent X posséda les qualités et les vertus qui doivent orner le chef de l'Eglise. Il avait beaucoup d'esprit, de sagesse et de discernement, de modération et de fermeté. Il était sobre, ennemi du luxe, et tout en évitant les dépenses superflues, il ne le cédait à personne en magnificence, dans celles qui étaient convenables. Son économie et l'ordre qu'il mettait dans sa maison lui donnèrent lieu d'amasser une somme de sept cent mille écus romains, quoiqu'il eût bâti deux palais superbes. Sa piété, qui l'avait rendu recommandable dans tous les temps de sa vie, éclata surtout à sa mort. Dès qu'on lui eut annoncé que sa fin était proche, il ne voulut plus entendre parler que de Dieu. Il envisagea son dernier moment avec ce calme qui est le fruit de la bonne conscience, et mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Alexandre VII et son formulaire sur les cinq propositions (7 avril 1655—22 mai 1667).

Alexandre VII, Fabio Chigi, né à Sienne, remplaça Innocent X sous le nom d'Alexandre VII. On vit les hérétiques opiniâtres de Port-Royal, opposer à la bulle de ce pontife et à son *formulaire*, les plus perfides et les plus misérables subterfuges.

Clément IX et la paix de l'Église de France (20 juin 1667—9 déc. 1669).

Le règne si court de Clément IX, Jules Rospigliosi, est connu par la paix qui porte son nom, et qui ne fut qu'une trêve à l'égard du jansénisme. Ce pontife essaya de persuader à Louis XIV, qu'il était de sa piété autant que de sa gloire de mettre des bornes à ses conquêtes ; et le roi de France s'honora lui-même en acceptant la médiation du chef de l'Eglise, et par les soins de Clément fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Il travaillait ainsi à la paix générale de l'Europe entre les princes chrétiens, afin que ceux-ci pussent tourner leurs armes contre les Ottomans. Mais tout le zèle et les efforts de ce magnanime pontife

ne purent empêcher la prise de Candie par les infidèles. Le chagrin qu'il en ressentit le conduisit au tombeau.

Clément X (29 avril 1670—22 juil. 1676).

Clément X, cardinal Altieri, était octogénaire lorsqu'il prit possession du Saint-Siége. Il sut garder une exacte neutralité entre l'Espagne et la France, sans donner aucun sujet de plainte à ces deux puissances rivales. En 1674, sur la demande de Louis le Grand, il érigea en évêché l'église de Québec, dans le Canada.

Innocent XI et l'affaire de la Régale (21 sept. 1676-12 août 1689).

Benoît Odescalchi, cardinal de la création d'Innocent X, fut donné pour successeur à Clément X, et prit le nom d'Innocent XI Né à Côme dans le Milanais, ce prélat, dont la vie fut toujours édifiante, avait un caractère ferme et donna des preuves de son habileté dans le gouvernement. Il commença par mettre tant d'ordre et d'économie dans l'administration des finances, qu'il parvint a combler le vide du trésor épuisé, et laissa même à sa mort des sommes considérables. Il ne travailla pas avec moins de succès à procurer la paix générale qui fut rendue à l'Europe par le traité de Nimègue. Mais la question des *Franchises* et l'affaire de la *Régale* amenèrent de très-vifs démêlés entre la cour de Rome et la cour de France. Innocent XI, voulant rétablir l'ordre dans la ville pontificale, crut devoir abolir le droit d'asile que les criminels trouvaient dans les palais des ambassadeurs. Les autres puissances renonçaient elles-mêmes à ce droit, qui avait dégénéré en abus. Louis XIV se montra irrité, et répondit à cette mesure aussi sage qu'elle était devenue nécessaire, par l'occupation immédiate d'Avignon. Le droit de *Régale*, qui attribuait au roi le revenu des évêchés pendant la vacance du siége, fut étendu par Louis XIV à toutes les églises du royaume, même aux églises qui étaient jusqu'alors demeurées exemptes. Innocent XI se déclara le défenseur des églises et des prélats persécutés et écrivit à leur occasion deux lettres à Louis XIV. Le roi ne daigna pas y répondre. Le pape lui envoya un troisième bref qui ne fit qu'émouvoir la hauteur de Louis XIV. L'assemblée de 1682, et la trop fameuse *déclaration* contenant les *quatre Articles*, bases des prétendues *libertés gallicanes*, suivirent cette inspiration funeste. Le Souverain-Pontife annula et cassa, dès leur apparition, ces *quatre Articles* rédigés par Bossuet et signés par trente-cinq archevêques ou évêques environ, qui composaient l'assemblée, avec autant d'ecclésiastiques du second ordre. La résistance prolongée du roi mit l'Église de France dans un état voisin du schisme, qui ne cessa que sous Innocent XII par la soumission de Louis XIV et l'investiture canonique accordée aux évêques déjà nommés et sortis du sein de l'assemblée. En 1679, Innocent XI condamna soixante-cinq propositions extraites des casuistes modernes. Il confirma, l'an 1687, le décret rendu par l'inquisition contre Molinos, auteur d'un système de quiétisme aussi absurde que périlleux.

Alexandre VIII (6 oct. 1689—1er fév. 1691).

Alexandre VIII, cardinal Marc Ottoboni, né à Venise, ne régna qu'environ seize mois. Louis XIV, qui avait fait saisir le comtat d'Avignon sur Innocent XI, le fit rendre, en 1690, au pape Alexandre VIII, ce qui n'empêcha point ce pontife de condamner les *quatre Articles* de 1682, et de continuer à refuser les bulles aux prélats qui avaient fait partie de cette assemblée.

Innocent XII et la soumission de Fénelon (12 juil. 1691-7 sept. 1700).

Innocent XII, napolitain, créé cardinal par Innocent XI, était de

la famille très-illustre et très-ancienne des Pignatelli. Il fit souscrire, après son élévation, par tout le Sacré-Collége, une bulle en date du 28 juin 1692, qui ôtait toute distinction extraordinaire aux neveux du pape, afin de remédier aux désordres du népotisme et d'en prévenir les scandales. Il écarta, suivant cette loi, tous ses parents des grandes dignités, et jamais il ne leur confia le maniement des deniers publics. Sa plus grande dépense était pour les pauvres, qu'il appelait ses neveux. Il ne leur épargnait rien et pourvoyait abondamment à tous leurs besoins. Il gémissait surtout en pensant aux guerres que les puissances chrétiennes se faisaient les unes aux autres, par jalousie ou par ambition, tandis que les infidèles se prévalaient de ces divisions pour étendre leurs conquêtes ou réparer leurs pertes. Il condamna, quoique à regret, le livre des *Maximes des Saints*, de Fénelon, qui donna l'exemple d'une soumission parfaite. Il termina les querelles avec Louis XIV, au sujet des *quatre Articles*, et reçut la soumission du grand roi. Ce pontife, à qui les protestants n'ont pu refuser des éloges, mourut au mois de septembre 1700, Rome étant remplie d'une prodigieuse quantité de pèlerins, que le jubilé de l'année sainte y attirait de toutes les parties du monde catholique. Il était dans la quatre-vingt-sixième année de son âge et avait commencé la dixième année de son pontificat.

XIX

Les papes du XVIII[e] siècle, le philosophisme et la révolution : Clément XI et la bulle *Unigenitus* (25 nov. 1700—19 mars 1721).

Clément XI, Jean-François Albano, né à Pesaro, après avoir fait connaître son habileté dans la conduite des affaires les plus délicates, sous Alexandre VIII et Innocent XII, fut choisi pour succéder à ce dernier pontife. Il n'accepta la tiare qu'après trois jours de résistance. Les circonstances où se trouvait le monde chrétien, lorsqu'il monta sur le trône pontifical, ne pouvaient être plus épineuses. L'Europe entière était en feu à l'occasion de la mort du roi d'Espagne, Charles II, et des prétentions formées par deux grands princes, l'un de la maison de France, l'autre de celle d'Autriche, sur les diverses parties de l'immense succession que cette mort laissait vacante. De plus, les affaires de la religion se compliquaient des querelles du jansénisme, ravivées par l'apparition et les transformations du livre de Quesnel. Clément XI protesta vainement contre l'érection de la Prusse en royaume, au nom de l'ancien droit de l'ordre Teutonique. Suzerain des royaumes de Naples et de Sicile, il fut obligé de donner l'investiture du premier à l'archiduc Charles d'Autriche, pour écarter la dévastation du territoire de l'Eglise ; il ne put empêcher le duc de Savoie de s'emparer de l'autre sans condition, et d'y abolir la juridiction ecclésiastique jusque-là respectée. La volonté du pontife, plus forte que sa puissance, ne fléchit pas, et un interdit frappa la Sicile ; mais sa voix et ses menaces n'étaient plus entendues, et déjà les princes catholiques, comme les souverains protestants, s'accoutumaient à ne se servir de la religion et du pape que dans des vues politiques ([1]). En 1702, on vit paraître un libelle intitulé : *Cas de conscience*, où l'on décidait que le silence respectueux sur le *fait* de Jansénius suffisait pour obéir à l'Eglise. Clément XI enleva ce subterfuge à l'hérésie et condamna cette doctrine par la bulle : *Vineam Domini Sabaoth*. Il condamna plus tard, en 1713, les *Réflexions morales* de Quesnel par la fameuse bulle *Unigenitus*, qui censurait *in globo* cent et une propositions extraites de ce livre. Le même pontife publia, en 1715, la bulle *Ex illa die*, qui condamnait les pratiques superstitieuses

1. *Mnémonique de l'histoire*, par M. l'abbé Nicole, 163.

et idolâtriques auxquelles les chrétiens convertis de la Chine continuaient de se livrer.

Innocent XIII (15 mai 1721—7 mars 1724).

Innocent XIII, qui succéda, par le choix unanime des cardinaux, au pape Clément XI, était romain, de l'illustre maison de Conti, dont il fut le huitième élevé au souverain pontificat. Il soutint, dans ce haut rang, la réputation de prudence, de modération et d'habileté qu'il avait acquise dans les postes inférieurs par où son prédécesseur l'avait fait passer. Il travaillait à pacifier les troubles de l'Église par son caractère doux et conciliant, par sa droiture et par ses lumières, lorsque la mort vint le surprendre. Comme on le pressait à cette heure suprême de remplir les places vacantes dans le Sacré-Collége : « Je ne suis plus de ce monde, » répondit-il, et il expira.

Benoît XIII (29 mai 1724—21 février 1730).

Benoît XIII, Vincent-Marie des Ursins, de l'ordre de Saint-Dominique, archevêque de Bénévent, fut donné pour successeur à Innocent XIII. Après avoir refusé avec larmes la dignité pontificale, il ne l'avait acceptée qu'en vertu de l'obéissance qu'il avait promise, comme religieux, au supérieur de son ordre. Il réunit, en 1725, un concile à Rome, pour y traiter de la réforme des mœurs, de la question des rites chinois et malabares agitée entre les missionnaires, et des affaires générales de la religion. Il termina les différends du Saint-Siége avec l'empereur et le roi de Sardaigne ; mais sa prudence ne put empêcher Jean V, roi de Portugal, de rompre avec Rome, pour le refus d'un chapeau de cardinal au nonce Bichi, dont le prince prétendait imposer la nomination au pape.

Clément XII et la condamnation de la franc-maçonnerie (12 juillet 1730—6 février 1740).

Clément XII, revêtu de la pourpre par Clément XI, appartenait à l'ancienne famille des Corsini de Florence, et, quoiqu'il fût âgé de soixante-dix-huit ans, il était en mesure de soutenir le poids du gouvernement pontifical par son application au travail, sa grande expérience, et plus encore par la vigueur et la fermeté de son caractère. L'esprit de conciliation et de douceur ne lui faisait pas défaut : il en donna une preuve, en accordant à Jean V ce que Benoît XIII lui avait refusé, afin de ramener ce prince aux sentiments de respect et de soumission qu'il n'aurait jamais dû perdre envers le chef de l'Église. Mais l'Espagne vint à son tour imposer son tribut d'humiliation. Il semblait que tous les gouvernements prenaient à tâche de remplacer par l'arbitraire l'antique respect qu'on témoignait aux papes, au point que certains princes réformés traitaient le Souverain-Pontife avec plus d'honneur et de déférence que la plupart des rois catholiques. Clément XII créa une école théologique en Calabre, pour la formation d'ouvriers évangéliques destinés aux missions chez les Grecs. Il approuva la Congrégation du Saint-Rédempteur, fondée par saint Alphonse de Liguori. Enfin, il publia contre la franc-maçonnerie, qui venait de paraître, un bref de condamnation, confirmé plus tard par Benoît XIV.

Benoît XIV, prince habile et savant théologien (17 août 1740—3 mai 1758).

Le nom de Benoît XIV, Prosper Lambertini, archevêque de Bologne, sa ville natale, suffirait, dit Son Éminence Mgr le cardinal Matthieu (*Pouvoir temporel des papes*, 564) pour illustrer le Saint-Siége au XVIIIe siècle. Il rappelle, en effet, la science, l'esprit, la prudence, la bonté, la connaissance du monde et l'amour de

Dieu. Ce pape célèbre était de petite taille; il avait le front large, le visage long. la vue perçante. un air fin et enjoué, qui dénotait la pénétration de son esprit, et la gaîté de son caractère.

Clément XIII et l'expulsion des jésuites (6 juillet 1758—2 février 1769).

Après la mort de Benoît XIV, Charles Rezzonico, vénitien, fut élu pape à l'âge de soixante-cinq ans. Sans avoir le génie et l'étendue des connaissances de son prédécesseur, aucune partie des sciences ecclésiastiques ne lui était étrangère Ce pape, qui occupa onze ans le trône de saint Pierre, vit partout éclater l'orage, précurseur du bouleversement général et de la révolution en Europe. Il eut la douleur d'assister à l'expulsion des jésuites en Portugal, en France, en Espagne et à Naples. Le duc de Parme frappa sans réserve toutes les franchises ecclésiastiques, et brava audacieusement les anathèmes pontificaux, appuyé par les autres princes de la maison de Bourbon, qui enlevèrent au pieux pontife, à l'ami des jésuites, d'une part Avignon, et de l'autre, Bénévent. Ni les violences, ni les conseils ne purent fléchir sa noble résistance : il mourut plein de douleur, mais plein de courage, regretté de son peuple dont il fut toujours l'ami et le père.

Clément XIV et la suppression des jésuites (19 mai 1769-22 septembre 1774).

Antoine Ganganelli, de l'ordre des franciscains, fut élu pour succéder à Clément XIII et prit le nom de Clément XIV. Environné de périls, obsédé par les représentants des cours, et surtout par le comte Florida Blanca, ambassadeur d'Espagne le nouveau pape fléchit. Il sacrifia les jésuites et abolit leur ordre (1773). A ce prix, il recouvra Avignon et Bénévent; mais il n'échappa point à la haine systématique dont le Saint-Siége était l'objet, et dont Pie VI fut la glorieuse et innocente victime.

Pie VI et la révolution française (15 février 1775—29 août 1799).

Pie VI, Jean-Ange Braschi, né à Césène dans la Romagne, inaugura son pontificat par des travaux utiles et magnifiques, et par de pieuses et charitables institutions; mais les réformes impies et violentes de Joseph II en Allemagne, trop fidèlement imitées par son frère en Toscane, vinrent alarmer le vigilant pontife. Il ne craignit pas de se rendre lui-même à la cour de Vienne. pour ouvrir les yeux à l'empereur philosophe. Mais, s'il vit les populations accourir sur sa route pour se prosterner devant l'envoyé de Dieu, il eut à subir à Vienne les dédains et les tracasseries de Joseph et de Kaunitz, son vieux et arrogant ministre. C'était le prélude de son martyre. La révolution française éclata. Obligé, par devoir, de protester contre la *constitution civile du clergé*, Pie VI se vit enlever le Comtat-Venaissin (1791). La mort de Basseville, secrétaire de légation, assassiné à Rome dans une émeute populaire (1793), fournit à la République un nouveau grief, et bientôt Bonaparte parut sur les terres de l'Eglise. Il fallut accepter le traité de Tolentino (1797), qui sacrifiait le Comtat réuni à la France, le Bolonais, le Ferrarais et la Romagne annexés à la république cisalpine. Une nouvelle émeute populaire et l'assassinat du général français Duphot rendirent même cette pacification inutile. Le général Berthier vint avec une armée proclamer à Rome la république romaine, dont la naissance fut célébrée par des orgies sacriléges. Le pontife octogénaire, arraché du Vatican, et traîné à Sienne, à Florence, et enfin à Valence, trouva dans cette dernière ville une douce et sainte mort, qui le sauva des tortures d'un nouvel exil. (*Mnémonique*, 163.)

XX

Les papes du dernier siècle et le triomphe de la chaire de Pierre : Pie VII et le concordat de 1801 (14 mars 1800-29 septembre 1823).

Six mois après la mort de Pie VI, trente-cinq cardinaux réunis en conclave à Venise proclamaient pape le cardinal évêque d'Imola, Grégoire-Barnabé de Chiaramonti, qui prit le nom de Pie VII. Le nouveau pape fut bientôt ramené à Rome et s'y vit accueilli avec le plus vif enthousiasme. Le traité de Lunéville lui enleva, il est vrai, les légations de Bologne de Ferrare, de Forli et de Ravenne ; mais la France renonçait à la souveraineté de Rome et bientôt les rapports d'une bienveillance réciproque s'établirent entre le pontife et le premier consul. Ces dispositions amenèrent le célèbre concordat, ménagé par les soins de Consalvi et signé par les représentants des deux puissances. L'exercice public du culte fut rétabli, et la paix sembla rendue à l'Eglise catholique en France. Aussi, malgré les restrictions apportées par les *articles organiques* aux libertés promises à l'Église, Pie VII crut devoir condescendre aux désirs du nouveau César, en venant lui-même le consacrer en France, avec le titre d'empereur. Ce voyage fut un triomphe pour le saint pontife, dont le séjour à Paris ne fut pas perdu pour la religion, malgré l'obstination du pouvoir civil à maintenir les *articles organiques* et les susceptibilités de Napoléon à l'égard du pouvoir spirituel et des droits du pape. Pie VII fut mal récompensé de la démarche qu'il venait de faire : à peine de retour dans sa capitale, il vit l'empereur, plus exigeant que jamais, prendre à tâche d'amener une rupture. Des évêques institués en Italie au mépris des exceptions stipulées par le concordat (1805), l'occupation d'Ancône (180), l'ordre donné au pontife de déclarer la guerre aux ennemis de Napoléon, de reconnaître, sans condition, Joseph Bonaparte comme roi de Naples, provoquèrent de la part de Pie VII d'énergiques protestations et un refus absolu. Alors, le général Miollis vint occuper Rome, puis les États de l'Église furent déclarés réunis ou annexés à l'empire français ; enfin, le pape lui-même, devenu prisonnier au Quirinal, se vit enlever de nuit par le général Radet, promené à courses forcées, malgré son grand âge, de Florence à Turin, puis à Grenoble, et après un long circuit, il demeura enfermé à Savone dans l'hôtel de la préfecture, qui lui servit longtemps de prison. La captivité de Savone fut échangée avec celle de Fontainebleau. C'est là que, dans un instant de faiblesse, le pontife s'était laissé arracher les préliminaires d'un nouveau concordat; encore, rendu à lui-même et à sa liberté, les rétracta-t-il bientôt. Il put rentrer à Rome et mourir après un long pontificat près du tombeau des Apôtres, pendant que Napoléon prenait une dernière fois la route de l'exil et mourait à Ste-Hélène.

Léon XII et les encycliques pontificales (28 novembre 1823 — 10 février 1829).

Léon XII, Annibal-François-Clément della Genga, fut donné pour successeur à Pie VII. L'attention de Léon XII se porta sur les plaies que la révolution faisait tous les jours à l'Eglise, et il les signala dans deux actes solennels. L'un est son encyclique, datée du 3 mai 1824, par laquelle il exhorte tous les évêques de la catholicité à prémunir les fidèles contre l'indifférence religieuse et les sociétés bibliques ; l'autre est la bulle *Quò graviora*, du 13 mars 1826, par laquelle il flétrit les sociétés secrètes. Ce pontife fit élargir et assainir le Ghetto, ou quartier des Juifs La noblesse romaine lui dut l'institution des Dames du Sacré-Cœur, appelées de Paris pour l'instruction des filles ; les malades, une fondation de sœurs hospitalières ; le

peuple, les Frères de la doctrine chrétienne.

Pie VIII et la révolution de juillet en France (31 mars 1829 — 30 novembre 1830).

Pie VIII, François-Xavier Castiglione, à peine élevé sur la chaire de saint Pierre, signala dans son encyclique *Tradita humilitati nostræ*, les efforts d'une multitude d'hommes qui, sous le manteau de la philosophie, cherchaient à renverser cette chaire divine, établie par Jésus-Christ comme le fondement de son Église. Il signalait une fois de plus comme le pilote jetant le cri d'alarme à la veille de la tempête, les progrès de l'esprit d'indifférence en matière religieuse, la propagande des sociétés bibliques, les menées des sociétés secrètes déjà flétries par Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII, et la plaie des mariages mixtes, cause des plus graves désordres. Le gouvernement français s'opposa à la publication de cette encyclique, et refusa d'entendre le pilote avant le craquement du navire. Le trône des Bourbons disparaissait, quelques mois après, dans la tourmente de la révolution de juillet. Pie VIII intervint alors en France, pour tracer au clergé sa ligne de conduite et l'autoriser à prêter serment au gouvernement établi; il intervint au Brésil pour déterminer l'empereur à l'abolition de l'esclavage dans ses États; et en Orient, pour ériger à Constantinople un évêché arménien, dont la Porte reconnut les droits.

Grégoire XVI et la révolution italienne (2 février 1831 — 1er juin 1846).

Le successeur de Pie VIII fut le cardinal Maur Capellari, humble et savant moine, qui avait été longtemps abbé du monastère de Saint-Grégoire le Grand au mont Cælius, et qui prit le nom de Grégoire XVI. Les premières années du nouveau pontificat furent très agitées. La révolution s'était remise à l'œuvre, et, après avoir bouleversé la France, elle menaçait de bouleverser l'Italie. Deux fois des soulèvements se produisirent dans les légations, et le contre-coup s'en fit ressentir jusqu'à Rome. L'intervention de l'Autriche mit fin au désordre; mais comme contre-poids à l'influence autrichienne, Ancône fut occupée militairement par la France; et le nom de Louis-Philippe, le souvenir de la révolution de 1830, entretinrent chez les mécontents des espérances, qui furent déçues, au moins pour un temps (1). Grégoire XVI, affermi sur le trône pontifical, condamna les doctrines du trop fameux Félicité de Lamennais, que l'orgueil poussa dans l'apostasie, et publia une admirable encyclique (15 août 1832), qui signalait toutes les erreurs contemporaines et montrait tous les dangers de la société. Il lutta avec énergie contre le gouvernement prussien, pour maintenir la doctrine de l'Eglise au sujet des mariages mixtes, c'est-à-dire des mariages entre catholiques et protestants, affaire dans laquelle monseigneur Droste de Vischering, archevêque de Cologne, acquit une immortelle renommée par sa fermeté et par son courage dans les persécutions. Il essaya de sauvegarder la liberté de l'Église en Espagne, en Portugal, en France, et il flétrit hautement les entreprises de la Russie contre la foi des Polonais. Au mois de décembre 1845, l'empereur de Russie, Nicolas, étant venu à Rome, le pape lui parla avec une liberté tout apostolique et avec une énergie admirable dans un vieillard de quatre-vingts ans au sujet de toutes les oppressions qui accablaient les fidèles catholiques en Russie et surtout en Pologne : « Je touche à la fin de ma vie, dit le pape en terminant : dans quelques mois peut-être j'irai rendre mes comptes à Dieu, et c'est pour acquitter le devoir de ma charge apostolique que je vous parle ainsi. Vous aussi, vraisemblablement plus tard que moi, vous comparaîtrez au tribunal du souverain Juge et vous aurez à

1. *Rome chrétienne*, par M. E. de la Gournerie, III. 280.

y répondre sur les mêmes choses. » Six mois après, Grégoire XVI mourait, plein de jours et de vertus : et dix ans n'étaient pas écoulés, que Nicolas, malgré la force de sa constitution et de son âge, succombait à son tour, avant la fin de la guerre qui aboutit à la prise de Sébastopol et à l'humiliation de la Russie (1).

Pie IX, glorieusement régnant, et les récentes épreuves de la papauté (16 juin 1846).

Jean-Marie Mastaï-Ferretti, né à Sinigaglia, le 12 mai 1792, élu archevêque de Spolète en 1827, évêque d'Imola en 1832, et déclaré cardinal en 1840, remplaça Grégoire XVI et prit le nom de Pie IX, quelques jours seulement après la mort de son prédécesseur. La première année de son pontificat, il publia une amnistie en faveur des condamnés et des exilés pour cause politique. Ce pape, accueilli par les ovations de son peuple, introduisit de nombreuses réformes dans l'administration des États de l'Église, et admit les laïques eux-mêmes aux plus hautes fonctions du gouvernement. Il donna une constitution le 25 avril 1848. Tout allait bientôt changer de face ; et comme l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem ne fut que le prélude des humiliations du Calvaire, les premiers jours du règne de Pie IX se convertirent en épreuves et les signes d'amour en monstrueuses ingratitudes de la part de ses ennemis. Le ministre Rossi, l'ancien chef des libéraux, fut traîtreusement assassiné le 15 novembre 1848 ; l'insurrection mugissait autour du pape, et le prélat Palma, auteur d'une histoire de l'Eglise, tomba à ses côtés. Pie IX, aidé de l'ambassadeur de Bavière, le comte de Spaur et des ministres de France et de Hollande, s'enfuit, dans la nuit du 24 au 25 novembre, et résida à Gaëte, où les cardinaux et le corps diplomatique s'assemblèrent autour de lui. La république fut proclamée à Rome. En mai 1849, la France envoya en Italie une armée qui entra à Rome le 2 juillet, et, l'ordre rétabli, remit Pie IX en possession de sa ville et de son trône, le 12 avril 1850. Mais après plusieurs années de paix, qui permirent à Pie IX de couvrir les dettes contractées par la république et d'accroître le bien-être de la population, l'esprit révolutionnaire, secondé par la diplomatie et favorisé par la guerre contre les Autrichiens, agita l'Italie. Les Piémontais s'emparèrent des légations, pénétrèrent dans les Marches et dans l'Ombrie, et le 8 septembre 1860, les troupes nombreuses de Cialdini écrasèrent la petite armée du pape, près de Castelfidardo. La forteresse d'Ancône, assiégée par terre et par mer, fut obligée de se rendre. Depuis lors les États de l'Église sont réduits au patrimoine de Saint-Pierre, le cinquième de ce qu'ils étaient auparavant, un demi-million d'habitants au lieu de trois millions. La victoire de Mentana, remportée par les Français sur les bandes garibaldiennes, a maintenu pour un temps les possessions du Saint-Père, et si la révolution, sous le nom du roi d'Italie, paraît maîtresse du Quirinal, l'auguste Pie IX, une seconde fois captif, réside encore au Vatican. C'est là qu'a été inauguré le dernier concile, où vient d'être proclamée l'infaillibilité du pape, après que Pie IX lui-même avait exercé son autorité doctrinale, en proclamant le dogme de l'Immaculée-Conception de Marie (1).

1. *Histoire de l'Eglise*, par M. J. Chantrel, t. II, p. 553. — *Rome chrétienne*, t. III, p. 286.

1. *Hist. de l'Église*, par J. Moehler, t. III, p. 448.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

TROISIÈME PÉRIODE.

L'Église et la société moderne. — Action de l'Église dans le monde envahi par le protestantisme.

—

Numéros. Pages.

CHAPITRE PREMIER.

Le prosélytisme de l'Église et la conversion des peuples infidèles au commencement de notre ère....................... 1

I

1 Les missions et l'apostolat dans l'Église.................... 1
2 Missions de la Chine et de la Tartarie....................... 2
3 Mission du franciscain Jean de Monte-Corvino................ 5
4 Apostolat des jésuites en Chine, les Pères dominicains...... 7
5 Le Père Alexandre de Rhodes, et la mission du Tong-King... 16
6 Apostolat de saint François-Xavier dans les Indes Orientales et dans le Japon.................................... 17
7 Prédication de l'Evangile dans les Indes Occidentales et dans l'Amérique.. 22
8 Progrès du christianisme dans les colonies françaises......... 26
9 La Nouvelle-Grenade et Carthagène. Le P. Claver, apôtre des nègres.. 27

II

10 La persécution et le martyre, inséparables de l'apostolat catholique.. 29
11 Persécution en Chine et zèle atroce des mandarins contre la foi chrétienne...................................... 31
12 Question épineuse des rites chinois et malabares.............. 38

Numéros. Pages.

13 Le protectorat portugais dans les Indes Orientales........... 43
14 La persécution du Japon.. 48

CHAPITRE II.

Obstacles à l'action de l'Eglise au sein même des Etats chrétiens et des sociétés modernes pendant les quinzième et seizième siècles.. 53
15 Triple genre d'obstacles et lutte incessante contre l'Eglise de Dieu... 53

ARTICLE PREMIER.

Obstacles à l'action de l'Eglise dans la lutte entre les deux pouvoirs.. 53
16 Le concile de Bâle et les pragmatiques....................... 53
17 Concordat entre le pape Léon X et le roi François Ier. Cinquième concile œcuménique de Latran........................... 60

ARTICLE II.

Obstacles à l'action de l'Eglise dans la lutte des passions et dans le relâchement des mœurs................................ 69
18 Les désordres moraux de l'humanité et la sainteté de l'Eglise dans tous les temps.. 69
19 Affaiblissement de la foi et des mœurs chrétiennes à l'époque de la renaissance... 76
20 Mœurs du clergé, réformation de la discipline. Le cardinal Ximénès... 82
21 Conduite des papes. Mœurs d'Alexandre VI, Rodrigue Borgia. 87
22 Caractère et politique de Jules II.............................. 90
23 Noblesse et aménité de Léon X. Sa sollicitude pour la réforme des mœurs. Cinquième concile œcuménique de Latran..... 92

ARTICLE III.

Obstacles à l'action de l'Eglise de la part de l'hérésie et du schisme.. 94
§ Ier. L'Eglise et le protestantisme, ou la prétendue Réforme.. 94

I

La réforme en Allemagne, en Angleterre et en France....... 94
24 Nature et caractère de l'hérésie protestante.................. 94
25 Causes des progrès de la prétendue réforme, et circonstances extérieures qui l'ont favorisée............................. 95
26 Rôle des réformateurs.. 98
27 Martin Luther: sa naissance et son éducation................. 98
28 Le docteur de Wittemberg, Tetzel et les indulgences......... 100
29 Luther en négociation avec Rome et à la conférence de Leipzig. 102
30 Luther condamné par Léon X : sa rupture avec Rome........ 105
31 Luther, mis au ban de l'Empire, est protégé par l'électeur Frédéric.. 105

Numéros. Pages.

32 Luther marié n'est plus qu'un moine apostat. Influence de sa parole et de ses écrits. Sa mort........................ 106
33 Doctrine de Luther.. 108
34 Henri VIII et le schisme d'Angleterre......... 110
35 Caprices amoureux d'Henri VIII. Catherine et Anne de Boleyn. 110
36 Absolutisme d'Henri VIII ; complicité de l'Episcopat et du Parlement dans le schisme..................................... 112
37 Cruauté d'Henri VIII, même envers ses épouses. Son avarice sordide.. 114
38 Les sacramentaires : Ulric Zwingle et Calvin................ 117
39 Calvin ; son éducation, son caractère et sa tolérance.......... 118
40 Calvin et sa doctrine...................................... 120

II

L'Eglise catholique au saint et œcuménique concile de Trente. Condamnation des erreurs du XVIe siècle et réformation des mœurs.. 128
41 Circonstances qui amènent la réunion d'un concile universel au seizième siècle.. 128
42 Ouverture du concile œcuménique de Trente................. 129
43 Durée du concile de Trente. Périodes diverses............... 130
44 Objet du concile de Trente sur la foi et la discipline.......... 133
45 Mesures disciplinaires pour la réformation des mœurs dans l'ordre pastoral et monastique et dans l'ordre social........ 142
46 Obstacles à la tenue du concile, et sagesse dans le mode des délibérations.. 145
47 Œcuménicité du concile de Trente ; son approbation par le pape, et sa réception 147
48 S. Pie V et la réforme liturgique. Grégoire XIII et Sixte V. Réforme grégorienne du calendrier.......................... 150
49 L'inquisition romaine et le procès de Galilée................. 154
50 La condamnation de Galilée et l'infaillibilité du pape........ 161
51 L'épiscopat et la discipline du concile de Trente. Saint Charles Borromée.. 164
52 Les ordres religieux et les formes variées de la perfection chrétienne. Saint Ignace et la Compagnie de Jésus.............. 168
53 Ordre de Saint-François et ses différentes branches.......... 170
54 Réforme de plusieurs ordres : Feuillans, Carmes et Carmélites. 171
55 Ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu.................... 172
56 Clercs réguliers : Théatins et Barnabites ; Somasques........ 173
57 Oratoire de saint Philippe de Néri.......................... 174

III

Les guerres de religion et la pacification religieuse au XVIe siècle. 174
58 Rénovation catholique, opérée dans l'Eglise par le saint concile de Trente.. 174
59 Guerres dites de religion en Allemagne, en Angleterre et en France.. 178
60 La Saint-Barthélemy, son vrai caractère et ses suites......... 192
61 Appréciation générale de la ligue.......................... 198
62 Abjuration de Henri IV, sa réconciliation avec Rome. Edit de Nantes... 201
63 Lutte pacifique de la douceur et de la charité pour convertir les hérétiques. Saint François de Sales et sainte Chantal....... 204

Numéros. Pages.

CHAPITRE III.

Les suites du protestantisme au seizième siècle.............. 209

I

Le jansénisme ou le protestantisme mitigé, sa résistance à l'Église... 209
64 Le jansénisme, ou la mitigation de l'hérésie protestante........ 209
65 Erreurs de Baïus dans les nouvelles controverses sur la grâce. 210
66 Erreurs de Jansénius : hypocrisie de doctrine, de soumission et de conduite.. 215
67 Erreurs de Quesnel et d'Arnaud : intrigues de Saint-Cyran.... 224
68 Coterie littéraire, alliée à Port-Royal ; Pascal et les *Provinciales*.. 232
69 La sainteté chez les jansénistes et les miracles des convulsionnaires.. 234

II

Le quiétisme de Fénelon et son entière soumission à l'Eglise. 242
70 Erreurs des quiétistes sur la doctrine de la grâce et sur la perfection chrétienne.................................. 242
71 Origine du quiétisme. Erreurs de Molinos.................. 242
72 Erreurs de madame Guyon et quiétisme de Fénelon.......... 247
73 Controverse engagée entre Bossuet et Fénelon............... 251
74 Condamnation du livre des Maximes........................ 256
75 Soumission de Fénelon au jugement du pape................ 258

III

Les libertés de l'Eglise gallicane et les quatre articles de 1682. 260
76 Libertés de l'Eglise gallicane, interprétées par les légistes, et condamnées par Fleury et par Bossuet.................. 260
77 Affaire de la régale. Assemblée et déclaration de 1682........ 262
78 Texte des quatre articles ; résistance du clergé à les admettre, et soumission finale de Louis XIV....................... 266

IV

Caractère religieux imprimé par l'Eglise aux hommes, aux lettres et aux institutions du dix-septième siècle.................. 273
79 Le cardinal de Richelieu et le cardinal de Bérulle............ 273
80 Congrégation de la Mission, fondée par saint Vincent de Paul à Saint-Lazare. Missionnaires du Saint Sacrement.......... 276
81 Les Eudistes et les prêtres de Saint-Sulpice. Education du clergé dans les grands et les petits séminaires............. 280
82 La religion et les lettres sous le règne de Louis XIV. Vie et œuvres de Bossuet....................................... 285

Numéros. Pages.

CHAPITRE IV.

L'Eglise et le philosophisme au dix-huitième siècle. — Conspiration de l'impiété voltairienne et de la démagogie...... 293

I

Insurrection contre l'autorité divine et le nom de Jésus...... 293
83 Le libre examen des protestants conduit à l'indifférence des religions et à l'athéisme.............................. 293
84 Travail précoce du rationalisme chez les Sociniens et les Arméniens, et progrès effrayants du mal dans les écrits de Jurieu, de Bayle et de Spinosa................................ 294
85 Foyer du rationalisme et de l'incrédulité en Angleterre....... 295
86 Organisation du complot philosophique en France et en Allemagne.. 297
87 Voltaire, chef de la conspiration. Sa naissance et son éducation. 297
88 Caractère de l'homme, plan d'attaque du philosophe et prodigieux esprit de l'écrivain que déploie Voltaire, le coryphée de l'incrédulité.. 299
89 Haine de Voltaire contre Dieu et son Christ, répandue dans ses libelles, sa correspondance, etc. ; moyens de propagande impie ; hypocrisie profonde et mort désespérée de Voltaire. 308
90 La franc-maçonnerie; Weishaupt et les illuminés. 313
91 L'expulsion de la Compagnie de Jésus du sein des États catholiques est l'œuvre de l'esprit incrédule et du jansénisme parlementaire.. 319
92 Carvalho et les jésuites du Portugal........................ 319
93 Choiseul et le Parlement contre les jésuites de France 322
94 Expulsion des jésuites d'Espagne.......................... 325
95 Clément XIII et Clément XIV. Suppression de la Compagnie de Jésus par le bref *Dominus ac Redemptor*............... 329

II

Insurrection contre les droits de l'Église et de la société 333
96 Pie VI et le joséphisme d'Allemagne........................ 333
97 Pie VI et la condamnation du synode de Pistoie............. 336
98 Pie VI et la Révolution française. Spoliation des biens et constitution civile du clergé.................................. 339
99 Conduite du clergé de France à l'égard de la constitution nouvelle.. 343
100 Attaques livrées au chef de l'Église. Traité de Tolentino, captivité et mort de Pie VI.................................. 349
101 Election de Pie VII.. 356
102 Pie VII, le cardinal Consalvi et le Concordat............... 356
103 Pie VII et le sacre de Napoléon. Réclamations contre les articles organiques annexés au Concordat.................... 360
104 Cause de refroidissement et de rupture entre Pie VII et Napoléon... 364
105 Enlèvement et captivité de Pie VII.......................... 365
106 Mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Conduite des cardinaux... 367

Numéros. Pages.
107 Napoléon et les évêques de France pendant la captivité de Savone.... 368
108 Commission ecclésiastique nommée par l'empereur. Séance solennelle tenue aux Tuileries.... 370
109 Députation envoyée à Savone avant le concile. Voyage du pape à Fontainebleau, et articles provisoires du nouveau Concordat.... 372
110 Napoléon abdique à Fontainebleau. Pie VII rentre à Rome... 377
111 Napoléon meurt à Sainte-Hélène et Pie VII dans la capitale de ses États.... 378

CHAPITRE V.

Situation de l'Église d'Orient. Le schisme grec et les sectes protestantes. — Le schisme gréco-russe dans la période moderne.... 381
112 Les épreuves de l'Église d'Occident et de l'Église d'Orient... 381
113 Chevaliers de Rhodes et de Malte. Principe d'unité, force de l'Église d'Occident : victoire de Lépante.... 383
114 Faiblesse de l'Église et de l'empire d'Orient, séparés de Rome : état servile du clergé et du peuple.... 387
115 Situation d'une partie de l'Église grecque, unie à la chaire de Pierre. Accord perpétuel de ses membres avec leur chef, en Orient et en Occident.... 393
116 Relations entre l'Église schismatique grecque et les sectes protestantes.... 395
117 Relations entre l'Église schismatique grecque et l'Église russe.... 396
118 Situation actuelle de l'Église catholique en Russie.... 402
119 Sectes orientales : les monophysites et les nestoriens.... 408

CHAPITRE VI.

La papauté et les luttes contemporaines.... 417

ARTICLE PREMIER.

Le pape et les missions.... 417
120 Action de la papauté sur les missions. Congrégation de la Propagande.... 417
121 La fécondité du sang pour propager la foi dans tous les siècles et dans tous les pays.... 419
122 Les martyrs de nos missions contemporaines : missions du Tong-King, de la Cochinchine, de la Chine et de la Corée, du Thibet et du Japon.... 420
123 Missions des Indes Orientales.... 433
124 Missions d'Afrique.... 436
125 Missions d'Amérique.... 450
126 Missions des Indes postérieures et de l'Océanie.... 472
127 Unité de l'Église dans son chef et dans sa foi. Universalité de l'Église dans ses membres, répandus en tous temps et en tous lieux. Hiérarchie et ordres religieux.... 477

Numéros. Pages.

ARTICLE II.

Le pape et l'enseignement catholique........................ 483
128 Le pape docteur infaillible et chef de l'Église................ 483
129 Léon XII et ses bulles doctrinales.......................... 483
130 Pie VIII et les encycliques pontificales...................... 487
131 Le libéralisme de 1830 et la révolution de juillet............. 490
132 Avénement de Grégoire XVI. La liberté d'enseignement en France.. 494
133 L'abbé de Lamennais; sa vie et ses erreurs.................. 499
134 Condamnation du système d'Hermès opposé au système de Lamennais... 507
135 Le naturalisme et le positivisme............................ 511
136 Élimination de tout ordre surnaturel par le rationalisme moderne.. 511
137 Le rationalisme et la parole de Dieu : l'histoire biblique défigurée par l'exégèse nouvelle du mythe et de la légende..... 512
138 Le rationalisme et la morale indépendante................... 522
139 Le rationalisme et l'ordre social............................. 525
140 Le rationalisme et l'ordre matériel ou le positivisme......... 529
141 Proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception........... 532
142 Proclamation du dogme de l'infaillibilité du pontife romain... 533

ARTICLE III.

Le pape et sa souveraineté temporelle....................... 537
143 La souveraineté temporelle des papes et les épreuves de Pie IX, pontife et roi.. 537
144 Actes et bienfaits de Pie IX. Ses réformes politiques et administratives... 539
145 Pie IX, prisonnier dans son palais, se retire à Gaëte......... 541
146 L'épée de la France remet Pie IX en possession de ses États.. 543
147 Pie IX et le Piémont. Castelfidardo et Mentana.............. 544
148 Nouvelle invasion des États Romains par le Piémont, et prise de Rome au nom de Victor-Emmanuel......................... 554
149 Réclamations de l'univers catholique contre l'invasion et la prise de Rome.. 558
150 Pie IX au Vatican. La parole du chef de l'Église n'est pas enchaînée.. 561
151 La société du dix-neuvième siècle devient la proie d'une légion de barbares, sans patrie, sans famille et sans Dieu... 566
152 La stabilité de l'Église au milieu des vicissitudes des temps, des lieux et des personnes................................. 570

Table analytique et synchronique des papes.

XVII

Pages.

Les papes du seizième siècle et le protestantisme : Pie III.—Jules II et le cinquième concile œcuménique de Latran.................. 573
Léon X et la réforme de Luther.................................... 573
Adrien VI. — Clément VII et le schisme anglican d'Henri VIII. — Paul III et l'ouverture du XVIIIe concile œcuménique à Trente.. 574
Jules III. — Marcel II.. 574
Paul IV. — Pie IV et la fin du concile de Trente................ 574
Saint Pie V et la victoire de Lépante.............................. 574
Grégoire XIII et le calendrier grégorien.......................... 575
Sixte V, pape, législateur et prince................................ 575
Urbain VII. — Grégoire XIV. — Innocent IV. — Clément VIII et la réconciliation de Henri IV avec l'Église...................... 575

XVIII

Les papes du dix-septième siècle, le jansénisme et le gallicanisme : Léon XI.. 576
Paul V et la République de Venise.................................. 576
Grégoire XV et la Congrégation de la Propagande............... 576
Urbain VIII et le procès de Galilée.................................. 576
Innocent X et les cinq propositions de Jansénius................ 577
Alexandre VII et son formulaire sur les cinq propositions........ 577
Clément IX et la paix de l'Église de France........................ 577
Clément X.. 578
Innocent XI et l'affaire de la Régale................................ 578
Alexandre VIII. — Innocent XII et la soumission de Fénelon... 578

XIX

Les papes du dix-huitième siècle, le philosophisme et la révolution: Clément XI et la bulle *Unigenitus*.......................... 579
Innocent XIII. — Benoît XIII.. 580
Clément XII et la condamnation de la franc-maçonnerie. — Benoît XIV, prince habile et savant théologien.................. 580
Clément XIII et l'expulsion des jésuites............................ 581
Clément XIV et la suppression des jésuites. — Pie VI et la Révolution française.. 581

XX

Les papes du dernier siècle et le triomphe de la chaire de Pierre : Pie VII et le concordat de 1801.................................... 582
Léon XII et les encycliques pontificales............................ 582
Pie VIII et la révolution de juillet en France...................... 583
Grégoire XVI et la révolution italienne.............................. 583
Pie IX, glorieusement régnant, et les récentes épreuves de la papauté.. 584

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS ET DES FAITS CONTENUS DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

A

Abailard (Pierre), son hérésie, sa condamnation, sa pénitence : II, 384-386, 446.
Abdon et ***Sennen***, I, 231.
Abou-Bekr, II, 161-165.
Abyssinie. Le monophysisme et le catholicisme dans ce pays : III, 408-409. Ses missions : III, 409, 444.
Acace, arch. de Césarée, semi-arien, I, 469.
Acace, patr. de C. P., eutychien, suggère l'*Hénotique* à Zénon ; schismatique, il est excommunié par Félix III ; II, 182, 183, 246-248.
Acemètes (les) : II, 35.
Acéphales (les) : II, 182, 183.
Acolyte (ordre d') : I, 399.
Adam de S.-Victor, ses poésies : II, 353.
Adon (S.), arch. de Vienne : II, 342.
Adoptiens. Leur hérésie, leur condamnation : II, 354.
Adrien I (S.), p. Ses rapports avec Charlemagne : II, [illegible], 74, 580 ; condamne Félix d'Urgel et Elipand de Tolède : 73, 74, 354 ; combat les Iconoclastes, 239-242.
Adrien II (S.), p. Combat le schisme grec, convoque le 4e concile de C. P. : II, 268-274, 583. Sa lutte avec Lothaire et Teutberge, 359-361.
Adrien III, p., II, 583.
Adrien IV, p., II, 324, 592.
Adrien V, p., II, 433, 594.
Adrien VI, p., III, 93, 574.
Adrien, emp. Son caractère, sa persécution : I, 205-208.
Aérius. Son hérésie : II, 534.
Aétius, général romain, vainqueur d'Attila : II, 21.
Aétius, év. arien, soutenu par Julien l'Apostat : I, 450.
Affre, arch. de Paris, demande la liberté d'enseignement ; sa lutte contre Louis-Philippe, sa mort : III, 495-497.
Afrique. Missions d'Afrique : III, 436-450.
Agapes (les) : I, 87.
Agapet I (S.), p., II, 35, 572.
Agapet II, p., II, 188, 586.
Agathe (Ste), v. m. : I, 232.
Agathon (S.), p., combat le monothélisme : II, 213-218, 577.
Agilulfe, roi des Lombards, II, 51-55 ; reçoit S. Colomban, 142.
Aglaë (Ste), I, 248.
Agnès (Ste), v. m., I, 247.
Agrèce (S.) év. de Paris : II, 91.
Aignan (S.), év. d'Orléans, arrête Attila : II, 20, 21.
Aiguillon (la duchesse d'). Son zèle pour les missions : III, 46.
Alains, II, 15, 27.
Alaric, II, 13, 18.
Albert le Grand, ses travaux : II, 444, 453.
Albert de Brandebourg, sa chute, III, 177.
Albigeois : leur hérésie réprimée : II, 419, 423, 544-547.—Continuée par Wicleff, 550.
Albornoz, reprend les Etats Romains ; II, 481.
Alcober (le Père), ses missions en Chine ; III, 34.

Alcuin, II, 68 ; son zèle pour l'étude des belles-lettres ; II, 337 ; convertit Félix d'Urgel ; II, 354.
Alembert (d') son impiété, sa mort : III, 303-313.
Alexandre de Rome (S.), m., I, 211.
Alexandre de Lyon (S.), m., I, 216.
Alexandre de Jérusalem (S.), m., I, 229.
Alexandre de Césarée (S.), m., I, 241.
Alexandre I (S.), pape, m., I, 369, 650.
Alexandre II, p., II, 307, 589.
Alexandre III, p. Sa lutte contre Frédéric Barberousse : II, 324, 326 ; contre Henri II d Angleterre, 326, 333, 592.
Alexandre IV, p., II, 431, 594.
Alexandre V, p , II, 501, 598.
Alexandre VI, p., envoie des missionnaires en Chine : III, 22 ; chefs d'accusation contre lui, sa mort ; III, 87-90 ; II, 600.
Alexandre VII, p., son zèle pour les missions d'Orient, III, 4 ; sa lutte au sujet des franchises, 27 ; condamne le jansénisme, 221 2 2 ; 7.
Alexandre VIII, p., condamne le jansénisme, III, 229 ; la déclaration de 1682, III 269, 578.
Alexandre de Rhodes (le Père) ; ses missions au Tonkin, III, 16 ; ses efforts pour soustraire les missions des Indes au protectorat portugais, 46.
Alexandrie érigée en siége patriarcal, I, 103.
Algérie, ses missions, III, 437.
Ali, II, 161-163.
Alphonse de Liguori (S.), assiste Clément XIV à la mort, III, 331 ; sa vie ses œuvres, 332-333.
Alumbrados. Leur faux mysticisme, III, 243.
Alype, ami de S. Augustin, I, 596, 612.
Amandin (S.), évêque, II, 92.
Amandus (S.), év. de Maëstricht, II, 116.
Amans (S.), év. de Rodez, II, 118.
Amateur ou *Amadour* (S.), fonde le sanctuaire de Roc Amadour, I, 147.
Amauri de Chartres, son erreur, sa condamnation, II, 421.
Ambroise (S.), diacre de Césarée, I, 228.
Ambroise (S.), év. de Milan, son caractère, I, 545-548 ; sa vie, ses œuvres, 587-594 ; sa conduite envers l'empereur Théodose et l'impératrice Justine, 63 -637.
Ame. Elle est la forme du corps, II, 474 ; III, 67.
Amérique, sa découverte, son évangélisation, III, 22-28 ; son état religieux actuel, 450-472.
Amphiloque (S.), arch. d'Icône, I, 573.
Anaclet I (S.), p., I, 153, 650.
Anaclet II, antipape, II, 379, 380.
Ananie, I, 8.
Anastase I (S.), p., I, 500, 657.
Anastase II (S.), p., I, 6 0 ; II, 31 ; félicite Clovis de sa conversion, II, 97 ; combat le schisme d'Acace, 247.
Anastase III, p., II, 85, 585.
Anastase IV, p., II, 592.
Anastase d'Argenton (S.), m., I, 242.
Anatolie (Ste , m., I, 231.
Ancône, bombardée par les Piémontais III 549.
Andéol (S.), m , apôtre du Vivarais I, 226
Andoche (S.), m , I, 218.
André (S.), apôtre, son martyre, I, 123-125.
Anegrai (monastère d'), II, 140.
Angleterre, sa conversion II, 42-44, 201 ; embrasse le protestantisme, III, 117, 180 ; rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays, III, 544 ; son état religieux actuel III, 565,5 4.
Anglo-Saxons, II, 5, 14 ; leur conversion, II, 42-44, 201.
Anicet (S.), p. I 372, 65 .
Annates. Leur institution, II, 492 ; leur conservation en France III, 68.
Anne de Boleyn, III, 111, 112, 115.
Anne Seymour, III, 115.
Annonciation (sœurs de l'), III, 73.
Anoméens. Leur hérésie, I, 489-496 ; leur réfutation 506.
Anscaire (S.), év. de Hambourg, apôtre de la Scandinavie, II, 128.
Anselme (S.), archev. de Cantorbéry ; sa vie ses ouvrages, sa science, II, 345-349, 46.
Anthère (S.), p , m ; établit des notaires apostoliques ; son martyre, I, 228 377 652.
Antioche, érigée en siége patriarcal, I, 103.
Antitrinitaires, I, 314, 315.
Antoine (S.), moine, I, 365, 642.

Antonin (S.), arch. de Florence, III, 76.
Antonin le Pieux, emp. ; sa persécution I, 208-212.
Apollinaire, év. de Laodicée ; son hérésie, I. 498.
Apollinaire (les deux), poëtes chrétiens, I, 449.
Apollinaristes. Leur hérésie, I, 498.
Apollonius (S.), m., I, 217.
Apollonius de Thyanes, I, 270.
Apo to iques (les). Leur condamnation, II, 474.
Apôtres (les). Leur Symbole, I, 101; leur dispersion, 103. — (Voir les noms des Apôtres.)
Appel au pape (droit d'). Exercé dès les premiers siècles, I, 476.
Aquitaines (les). Leur état au ve siècle, II, 93.
Arianisme, ses précurseurs : I, 314 ; son origine sa nature, ses progrès 4 2-460 : II, 33 ; sa condamnation au concile de Nicée I, 4 5-468 ; 47 -4 6. — Sa division, 468. — Ses intrigues, ses persécutions, 469-49 . Sa réfutation par les Pères, 548-610, passim. Sa disparition : II, 354.
Arianisme (*semi-*), I, 460 Sa victoire au concile de Séleucie, I, 485.
Aristide, son apologie, I, 205, 272.
Aristote Introduction de sa philosophie en Occident, II, 445.
Arius. (Voir *Arianisme*.)
Arméniens décret *ad Armenos* : II, 527. Leur situation religieuse actuelle, III, 40 -411.
Arminius (Jacques), fonde la secte des *Arminiens* : III 29 .
Arnauld (Antoine) de Port-Royal : III, 224 233.
Arnobe, son apologie : I, 455.
Artémon, gnostique : I 31 .
Articles (les quatre). Leur teneur, promulgation, condamnation : III 2 3- 72. Leur reprise au synode de Pistoie : III, 337.
Articles organiques : III, 59, 362.
Artotyrites (secte des) : I, 319.
Ascètes (religieux) : I 3 5
Ascites (secte des : I, 319.
Associations au moyen âge : II, 3 7 403.
Assomption de Marie, I, 127, 1 8.
Asturies (royaume des), sa fondation : II, 1 .
Athanase (S.), assiste au concile de Nicée : I, 466 ; sa lutte contre l'arianisme : 469-489. Ses apologies : 459 ; ses œuvres : 489-490. — Sa grandeur d'âme : 540-543.
Athénagore, son apologie : I, 273, 274.
Athénius (S.), év. de Rennes : II, 91.
Attale (S.), m. de Lyon : I, 214-216.
Attila : II, 13, 18-24.
Aubin (S.), év. d'Angers : II, 118.
Aubrac (abbaye d'), sa fondation : II, 40 -403.
Audo (Mgr), patriar. de Mossoul. Son schisme, sa soumission : III, 413, 414.
Audoëne, évêque, II, 92.
Augsbourg (diète et confession d') : III, 129.
Augustin (S.), év. d'Hippone : sa vie, ses œuvres : I, 594-607 ; — occasion de sa *Cité de Dieu* : II, 16 ; sa lutte contre les Ariens : I, 60 -60 ; contre les Pélagiens et Semi-Pélagiens : 03-50 ; 601-605 ; contre les Donatistes : 525, 603 ; contre les Manichéens : 601, 60 . Sa désolation à la vue de l'invasion barbare : II, 16.
Augustin (S.), arch. de Cantorbéry : II, 43.
Augustins (ordre des) : sa fondation, II, 458.
Augustinus de Jansénius (l') : son analyse, sa condamnation : III, 218, 219.
Aurélien, emp., sa persécution : I, 241, 242.
Aurélius, lecteur : I, 231.
Ausone (S.), év. d'Angoulême : I, 145.
Auspice (S.), év. de Toul : II, 91,
Australie : son état religieux : III. 47 -475.
Austremoine (S.), év. de Clermont : I, 142.
Authier (Christophe d'), fonde les missionnaires du S.-Sacrement : III, 279.
Aventin (S.), év. de Chartres : I, 146.
Avignon ; séjour des papes : II, 471-48 . Résultats de ce séjour : 47 , 478. Achat du comtat d'Avignon : 47 , son annexion à la France : III 49.
Avite (S.), év. de Vienne : II, 108-110 ; soutient les droits du pape : 32, 110.

Azyme (pain), prétexte du schisme grec : II, 279, 516, 524.

B

Babylas (S.) d'Antioche : I, 229, 440.
Bacon (Roger) : II, 444.
Baïus (Michel), son hérésie, sa condamnation : III, 210-212.
Bajazet, sa lutte avec Tamerlan : II, 528; III, 7.
Bâle (concile de), sa lutte avec Eugène IV, III, 54-57; sa dissolution : II, 520 ; III, 57.
Baltimore, III, 463. Fondation d'un séminaire, 464.
Baptême, liturgie ancienne: I, 392-394. Origine d'une seule immersion, II, 41. Doctrine du concile de Trente, III, 138.
Barbares, origine, mœurs, religion; causes, caractère, et résultats de leur invasion : II, 1-28. Leur conversion, 40-44 ; 70-71 ; 81-152.
Barbe (Ste), v., m., I, 228.
Bardas, soutient Photius ; II, 255-267.
Bardesanes, I, 311. Réfuté par saint Ephrem, 534.
Barnabé (S.), apôtre, sa prédication : I, 111, 172. Son Epître : 166-172.
Barnabites (les) : III, 173.
Baronius : III, 174.
Barthélemy (S.), apôtre : I, 126.
Barthélemy de Las Cazas : III, 23.
Barthélemy des Martyrs, arch. de Brague ; sa conduite au concile de Trente : III, 143. Son zèle pour en exécuter les décrets ; sa vie : III, 167.
Barthélemy (la *Saint*-): III, 192-198.
Basile le Grand (S.), év. de Césarée, persécuté par Valens, I, 492-495. Son caractère : 543-545 ; sa vie, ses œuvres, sa règle : 548-558.
Basile (S.), év. de Séleucie : I, 454, 563.
Basile (S.), prêtre d'Ancyre, m., I, 446-448
Basilide (S.), m., I, 226.
Basilides (gnostique), I, 311.
Basiliques constantiniennes, I, 432-434.
Basilique libérienne, 483.
Basilius (S.), év. d'Aix, II, 92.
Bathilde (Ste), II, 121.
Baudouin I, roi de Jérusalem, II, 373.
Baudouin III, II, 387.
Baudouin IV, II, 389.
Bayard, III, 8-80.
Bayle, philosophe, III, 295.
Bec (abbaye du), II, 345-349.
Bède (le vénérable) ; sa vie, ses écrits, II, 143-146 ; son amour pour les lettres, 336.
Béguards, *Béguins*, II, 474.
Belgique. Son état religieux au v[e] siècle, II, 91 ; à notre époque, III, 564, 565.
Bélisaire, II, 35, 181.
Bellarmin. Ses rapports avec Galilée, III, 158 , son livre des Controverses mis à l'index, et retiré, II, 312 ; ses ouvrages, III, 177.
Bénézet (S.), II, 400.
Bénigne (S.) de Dijon, m., I, 217, 218.
Benoît (S.), moine ; sa vie, sa règle, II, 130-135.
Benoît (S.) d'Aniane ; sa réforme monastique, II, 149.
Benoît I (S.), pape, II, 36, 573.
Benoît II (S.), p., II, 577.
Benoît III, p., II, 78, 275, 582.
Benoît IV, p., II, 584.
Benoît V, p., II, 290, 586.
Benoît VI, p., II, 291, 586.
Benoît VII, p., II, 291 ,586.
Benoît VIII, p., II, 588.
Benoît IX, p., II, 588.
Benoît X, antipape, II, 307.
Benoît XI, p., II 471, 596.
Benoît XII, p., II, 479, 480, 596.
Benoît XIII antipape. Son élection; sa pertinacité dans le schisme d'Occident ; sa fuite d'Avignon ; son séjour en Espagne; sa mort, II, 494-504.
Benoît XIII, pape, III, 580.
Benoît XIV. Son pontificat, III, 42, 43, 580 ; il condamne les rites chinois, 41 ; condamne la franc-maçonnerie, 316.
Berbères. Leur évangélisation, III, 448-450.
Bérenger. Sa vie ; son hérésie, II, 536-540 ; sa condamnation, 303, 305, 538, 539.
Bernard (S.), abbé de Clairvaux. Sa vie ; son action sur le cloître, la papauté, les croisades et le mouvement intellectuel, II, 375-387 ; il combat les Henriciens, les Vaudois, 541-543.

Bernard de Menthon (S.). Il établit les monastères du Grand et du Petit Saint-Bernard, II, 400, 401.
Bernardin de Sienne (S.). Sa vie, ses œuvres, III, 74, 75.
Berneux (Mgr), vicaire apostolique, III, 427-430
Bernon, abbé de Cluny, II, 377.
Berryer : III, 495.
Berthier (le Père), chassé de France : III, 324.
Bérulle (le cardinal de), fonde l'Oratoire de France : III, 174.— Sa vie, ses écrits : 274-276.
Beuth (le Père) : III, 35-36.
Birmanie (missions de) : III, 424, 425.
Blandine (sainte), m. de Lyon : I, 214-216.
Boëce, son livre de la Consolation : II, 34 ; — son ardeur pour les lettres : II, 335.
Bogomiles (les) : II, 540.
Bohême (les Frères de), leur origine : II, 547.
Boisgelin (Mgr de), archev. d'Aix : sa noble conduite pendant la Révolution : III, 343-344.
Bolingbroke, rationaliste : III, 296,
Bonald (le vicomte de) : III, 491-494.
Bonaventure (S.), sa vie, ses œuvres : II, 454-456.
Boniface Ier (S.), pape : I, 522, 658.
Boniface II, p. : II, 34, 572
Boniface III, p. : II, 201, 574.
Boniface IV, p. : II, 201, 574.
Boniface V, p. : II, 201, 574.
Boniface VI, p. : II, 584.
Boniface VII, antipape sous Benoît VI : II, 586.
Boniface VIII, p., son élection : II, 459, 595. — Ses démêlés avec les Colonne et Philippe le Bel : 460-469. — Sa mort, 470. — Sa justification, 473
Boniface IX : II, 492-499, 598.
Boniface (S.), m., ap. de la Germanie : II, 125-128.
Boniface (le comte), m. : I, 248.
Borgia (les) : III, 87-90.
Borgia (Alphonse), voir Calixte III.
Borgia (Rodrigue), voir Alexandre VI.
Borgia (St François de) : III, 88.
Borie (Pierre Dumoulin), év. d'Acanthe, III, 423.
Boson (le duc), se réfugie auprès du tombeau de saint Martin, II, 102.
Bossuet, év. de Meaux, sa vie, ses écrits : III, 290-292. — Sa lutte contre le jansénisme, 227. — Sa lettre aux religieuses de Port-Royal, 231. — Sa lutte avec Fénelon, 247-259. — Sa conduite dans l'affaire des libertés de l'Église gallicane et du gallicanisme, 260-272.
Bossuet (l'abbé), neveu du précédent.— Son ardeur contre Fénelon : III, 255.
Boucicaut (le maréchal), assiége Avignon : II, 495, 498.
Bourdaloue : III, 289.
Bourgeoye (la sœur Marguerite) : III, 455.
Bourguignons, leur conversion : II 33, 109, 110.
Brésil, son état religieux : III, 472.
Bretenières (le Père de), son martyre : III, 429.
Bretons, leur arrivée dans l'Armorique, leurs premiers évêques : II, 119, 120. — Leurs premiers monastères, 143.
Bréviaire. Règlement des prières canoniques: I, 500, 628. — Hymnes composées par S. Ephrem, 534 ; par S. Ambroise, 594 ; par Fortunat : II, 118 —Composition du Bréviaire romain : III, 151.
Brieuc (S.), II, 119.
Brigitte (Ste) de Suède : II, 482.— Sa vie, ses œuvres, ses révélations : III, 71.
Brunehaut, sa lutte contre S. Colomban : II, 141, 142 ; contre Frédegonde, 103.
Bruno (S.), fonde la Grande-Chartreuse : II, 403-407.
Buénos-Ayres, son état religieux : III, 25, 471.
Bulgares, leur conversion : II, 253, 274.

C

Caïus (S.), pape : I, 380, 654.
Cajetan, sa lutte contre Luther : III, 102 ; ses traités, 177.
Calendrier, sa réforme par Grégoire XIII : III, 150 ; calendrier de la révolution : III, 350
Californie (missions de) : III, 465.
Calixte I (S.), pape : I, 651. Accusé faussement, 373, 377.
Calixte II, p., et la querelle des investitures, II, 323. Il tient le

1er conc. général de Latran : 295, 591.
Calixte III, p. : II, 531, 599.
Calixtins : II, 549.
Calvin, sa vie sa doctrine, III, 118-127 ; sa condamnation, 134-142.
Calvinisme (le). (Voir Huguenots.)
Cambodge (missions du) : III, 424, 425.
Canada : sa conversion : III 26 ; son histoire : 450-463. M. Olier y établit une maison : 453 et suiv.
Canisius : III, 177.
Canons apostoliques : I, 385.
Cap (missions du) : III, 440, 441.
Capitulaires de Charlemagne : II, 67-69, 337.
Capistran (S. Jean de) : II, 531 ; sa vie : III, 75, 76.
Caprais (S.) d'Agen, m. : I, 247.
Capucins : III, 171.
Caracalla, sa persécution : I, 227.
Carbonarisme : III, 49 , 540.
Cardinaux : leur institution : I, 371 ; reçoivent le chapeau rouge, II, 431 ; cardinaux *noirs* : III, 368.
Carlostadt, son hérésie : III, 104.
Carmes (ordre des) : II, 458 ; sa réforme, ses branches : III, 171.
Carolins (livres) : II, 74, 241.
Carpocrates, gnostique : I, 309.
Carrolle (Mgr), év. de Baltimore : III, 463.
Carthagène : succès qu'y obtient le P. Claver : III, 27.
Cartier (Jacques). Ses voyages au Canada : III.450, 451.
Cas de conscience des jansénistes : III. 222.
Casimir (S.), roi de Pologne : III, 73.
Cassien, soutient le semipélagianisme : I, 506, 507.
Cassiodore : I, 3 5.
Castelfidardo (bataille de) : III, 549.
Catéchumènes : I, 392.
Cathares ; II, 419, 540.
Cathédrales : associations pour les bâtir : II, 398-400.
Catherine de Sienne (Ste) : sa vie, ses œuvres, sa conduite pendant le grand schisme d'Occident : II, 484, 489.
Catherine de Bologne (Ste) : III, 70.
Catherine de Gênes (Ste) : III, 70.
Catherine (les), épouses de Henri VIII : III,110-115.
Catherine de Médicis, ordonne la Saint-Barthélemy : III, 19 -197.
Catherine II, tzarine de Russie, persécute les catholiques en Pologne : III, 40 , 40 .
Cauchon (Pierre) év. de Beauvais, condamne Jeanne d'Arc : II, 513.
Caulet, év. de Pamiers. Sa conduite au sujet du jansénisme : III, 222 et dans l'affaire de la Régale : 264.
Cavaignac, secourt Pie IX : III, 543.
Cavour (comte de). Sa lutte contre Pie IX : III, 544-550.
Cécile (sainte), v., m., I, 220-222.
Ceignac (Notre-Dame de), I, 147.
Célerin (S.), lecteur, I, 231.
Célestin Ier (S.), pape : I, 658. Combat le Semipélagianisme : 507; et le Nestorianisme : 510-513. Il envoie des missionnaires en Irlande : II, 82.
Célestin II, p., II, 592.
Célestin III, p., II, 593.
Célestin IV, p., II, 430, 594.
Célestin V, p., II, 433 ; il abdique, 460, 595.
Célestins (ordre des), II, 459.
Célestius, pélagien : I, 502-505.
Célibat ecclésiastique, admis aux premiers siècles : I 364-3 8; autorisé civilement par Constantin : 425.
Celse (S.), m., I, 201.
Celse, phil. païen, I, 265-270.
Cencius, sa lutte avec S. Grégoire VII, II, 308.
Cerdon, gnostique : I, 313.
Cérinthe ; sectes fondées par lui : I, 299-300
Césaire d'Arles (S.). Sa vie, ses écrits, II, 110-113. Il combat le Semipélagianisme, I, 507. Il consulte S. Symmaque : II, 32.
César de Bus, fonde les Pères de la Doctrine chrétienne : III, 174.
Chablais, évangélisé par S. Franç. de Sales : III, 207.
Chaire de S. Pierre, sa description : I, 107.
Chalcédoine (concile général de) : I, 516-519.
Chaldée, son état religieux : III, 412-414.
Chanoines, leur origine ; II, 147.
Chant grégorien : II, 47.

Chapdelaine (le Père), son martyre : III, 426.
Chapitre (les trois), non examinés au concile de Chalcédoine : I, 519. Condamnés : II, 45, 182-192.
Charette (le général de), son dévouement à Pie IX et à la France : III, 553-558.
Charité. Cause de la propagation du christianisme : I, 358-364, 412.
Charivaris, condamnés par l'Eglise, III, 86.
Charlemagne : Sa vie : II, 66-75. Sa législation, ses capitulaires ; 66 67. Ses conquêtes : 65, 66 ; 69-72. Son ardeur pour les lettres : 68 Ses écoles : 337 Il est sacré empereur : 75. Il soutient les papes : 65, 66 ; 73-75. Ses rapports avec Haroun-Al-Raschid : 167 ; est-il canonisé ? 72.
Charles Borromée (S.) sa vie, son zèle pour l'exécution du concile de Trente : III 154-167.
Charles Martel, sa lutte contre les Lombards : II, 62, 63 ; contre les Sarrasins : 166.
Charles le Gros et *Charles le Simple*, leur lutte contre les Normands : II, 298, 299.
Charles VI, sa conduite dans le schisme d'Occident : 491-499.
Charles VII et Jeanne d'Arc : II 505-510. Nullité de sa pragmatique III, 7, 60.
Charles IX protége les protestants; il ordonne la Saint Barthélemy : III, 192-197.
Charles X, sa chute : III, 490-493.
Charles d'Anjou, roi de Sicile : sa lutte avec Conradin : II, 432.
Charles III, roi d'Espagne, fait chasser les Jésuites : III, 325-328.
Charles V, emp. d'Allemagne ; sa conduite à l'égard du concile de Trente : III 130-132.
Chartreuse (la Grande), sa fondation : II, 403-404.
Chauveau (Mgr), vic. apostolique : III, 431, 432.
Checa (Mgr), arch. de Quito, empoisonné : III 472.
Chefs (les), leur fonction : II, 170.
Chêne (conciliabule du) : I, 574.
Chevaliers, origine, but constitutions et espèces : II 39-40 — Leur relâchement à la renaissance : III, 77, 80-82.
Chili, son état religieux : III, 470.
Chilpéric, roi des Francs, sa lutte avec les évêques : II, 102-106.
Chine (missions de) : III, 1-16. — Persécutions, 29-36, 425, 426. — Question des rites chinois, 38-41.
Choiseul, fait chasser les Jésuites : III 322-325.
Christophe, pape : II, 585.
Christophe Colomb : III 22.
Chrodegan (S.), sa vie, sa règle : II, 146-149.
Cialdini, général piémontais : III, 547 et suiv.
Circoncellions : I, 524.
Citeaux (abbaye de), ses illustrations : II, 375 ; — sa réforme : III, 171.
Civita-Vecchia (origine de) : II, 80.
Clairvaux (abbaye de) : II, 377.
Claver (le Père), apôtre des nègres: III, 27, 28.
Clemangis (Nicolas de) sa conduite pendant le schisme d'Occident: II, 492-498.
Il demande la réduction du nombre des fêtes : III, 85
Clément I (S.) de Rome, pape ; son épître aux Corinthiens : I, 154, 155. — Ouvrages qui lui sont faussement attribués: 155; son épître aux Vierges : 366, 367. Il établit des notaires apostoliques : 156. Son martyre : 156.
Clement II, pape : II, 588.
Clément III, pape : II, 593.
Clément IV, pape : II 432.
Clément V. Il est le premier pape à résider en France : II 471. Au concile de Vienne, il abolit l'ordre des Templiers : 473-478, 596. Il soutient les missions en Chine : III, 5, 6.
Clément VI. Son pontificat : II, 480-481, 598. Il établit le jubilé cinquantenaire : 485.
Clément VII, antipape, ou Robert de Genève ; sa conduite dans le schisme d'Occident : II, 484-493.
Clément VII, pape : III 574.
Clément VIII, pape : III, 214, 575.
Clément IX, condamne le Jansénisme : III, 222, 577.
Clément X, pape : III, 578.
Clément XI, pape, condamne les rites chinois : III, 41 ; le jansénisme : 223 ; le quesnellisme : 227, 579.

Clément XII, condamne la franc-maçonnerie : III, 316, 580.
Clément XIII, défend et recueille les Jésuites chassés du Portugal, de France et d'Espagne : III, 320-329, 581.
Clément XIV, supprime les Jésuites : III, 329-332, 581.
Clergé, luxe du clergé romain critiqué par S. Jérôme : I, 620-622. Discipline relative à la continence et résidence des prêtres : 620, 624-629. Sa réforme par S. Chrodegang II, 147-149. Ses désordres au xe siècle : 284-291 ; sa réforme par Hildebrand : 306. Son relâchement et sa réforme au moyen âge : III, 82-92. Ses immunités défendues par Paul V : 214. Immunité de ses biens : II, 32. Spoliation des biens du clergé : III, 340.
Clermont (concile de). Première croisade, II, 372.
Clet (S.), pape, I, 153, 156, 649.
Cloches. Leur usage, II, 201.
Clotilde (Ste), II, 94-97.
Clovis. Sa conversion, II, 94-98 ; partage de son royaume à sa mort, 101.
Cluny (abbaye de). Sa réforme, II, 150, 377, 378.
Cochinchine (persécution en), III, 420-424.
Colette (Ste) de Corbie, réforme l'ordre de Sainte-Claire, III, 71.
Coligny (amiral de). Son assassinat, III, 194.
Colomban (S.), moine. Sa vie, sa règle, II, 139-143.
Commode, emp. Sa persécution, I, 217-222.
Communion pascale établie, II, 425.
Comte (Auguste). Son positivisme, III, 529-531.
Conception Immaculée de Marie. Décret de Sixte IV, à ce sujet, II, 532 ; institution de sa fête, III, 86 ; elle est admise par le concile de Trente, 135 ; par Paul V, 214 ; elle est définie par Pie IX, 532, 533.
Concordats, avec l'Allemagne, III, 60 ; avec François Ier, 62-67 ; concordat de 1801, 356-360.
Condorcet. Son irréligion, sa mort, III, 313.
Condren (le Père de), III, 274, 280, 282.
Confirmation, donnée par les Apôtres seuls, I, 92 ; sa liturgie ancienne 394 ; doctrine du concile de Trente, III, 138.
Congrégations romaines établies par Pie IV, III, 149 ; par Sixte V, 153 ; congrégation de *auxiliis*, 214 ; de *propaganda fide*, 417.
Conon, pape, II, 577.
Conon (S.), m., anachorète, I, 242.
Conon (S.), m., jardinier, I, 234.
Conrad Ier, emp. d'Allem., II, 322.
Consalvi, fait le concordat de 1801, III 356-359.
Constance (concile de). Election de Martin V, II, 501, 502 ; condamnation de Wicleff et de Jean Huss, 502, 550-556 ; quelle est sa valeur ? 502, 556.
Constantin (S.), pape, II, 61, 578 ; sa lutte avec Justinien II, II, 223.
Constantin I, emp. Sa conversion, I, 423 ; ses édits en faveur du christianisme, 425, 429-432 ; sa victoire sur Maximin et Licinius, 426-429 ; ses basiliques, 432-434 ; concile de Nicée, 465-468 ; baptême de Constantin, 434 ; reproches qu'on lui fait, 434-436 ; il est séduit par les Semi-Ariens, 472.
Constantinople. Premier concile général, I, 497 ; deuxième conc. général, II, 187-190 ; troisième conc. général, 212-218 ; quatrième conc. général, 268-274 ; ambition de ses patriarches, 244-251 ; sa prise par les Mahométans, 529, 530 ; son état misérable sous le joug musulman, III, 387-393.
Constitution civile du clergé : III, 339-349.
Constitutions apostoliques : I, 381-385.
Consubstantialité du Verbe : I, 462-496.
Continence des clercs : I, 364-368, 624-629.
Contre-Remontrants : III, 295.
Convulsionnaires, chez les Jansénistes : III, 238-240.
Copronyme (Constantin) : II, 227-234.
Coptes, leur état religieux : III, 411, 412, 444, 445.
Corbie (abbaye de), ses illustrations : II, 337, 340.
Corée (martyrs de), III, 426-430.
Cornay (le Père), son martyre : III, 425.

Corneille, le centurion : I, 99.
Corneille (S.), pape, I, 235, 378. Sa lutte avec les novatiens : 320. 378, 652.
Cornet, extrait des propositions de l'Augustinus : III, 219.
Cotton (le Père), soutient le jansénisme : III. 241.
Coudrin (l'abbé), fonde la congrégation de Picpus : III, 480.
Critique moderne (la) de Renan : III, 518-522.
Croisades, première idée : II, 344, 368 ; légitimité, origine, vicissitudes et résultats : 364-371.
Première croisade : 372-375.
Deuxième croisade : 376-388.
Troisième à huitième : 388-391.
Croix Invention de la vraie croix : I, 430. Son exaltation : II, 193.
Cromwell (Thomas) : III, 112-115.
Cyprien (S.), m de Carthage ; ses œuvres, sa lutte avec le pape Etienne, sa soumission : I, 349-353. Sa lutte avec Novat et Félicissime : 319-321 Sa charité : 360-362 ; son martyre : 353.
Cyran (l'abbé de Saint-). (Voir du *Vergier de Hauranne.*)
Cyrille (S., év. d'Alexandrie ; sa vie, ses écrits : I, 571-577. Son apologie contre Julien : 451, 454. — Sa lutte contre le nestorianisme, ses anathématismes : 510-513 ; 575-576.
Cyrille (S.), év de Jérusalem. Sa vie, ses œuvres : I, 569, 570 ; sa conduite pendant l'essai de reconstruction du temple de Jérusalem : 453, 569.

D

Dahomey (missions du) : III, 438-440.
Dalmace (S.), combat Nestorius : I, 512.
Damascène (St Jean) : sa vie, ses écrits : I. 232-235.
Damase Ier (S.), pape, I, 656 ; — Sa lutte contre Ursicinus, Macédonius et les Apollinaristes : 4[illegible]-50[illegible].
Damase II, pape : II, 588.
Daveluy (Mgr), vic. apost., m. : III, 427-429.
Dèce, sa persécution I, 228-235.
Déclaration de 1682 : III. 265-272.
Décrétales vraies : de S. Sirice ; I, 625 ; — d'Innocent Ier : 625 ; de saint Hilaire : 519 ; de S. Symmaque : II 322 ; leur collection par Denys le Petit : II, 317 ; par Isidore de Séville : ibid. ; par Gratien : 318 ; par Raymond de Pennafort : 428 ; par Boniface VIII (le Sexte) ; 465.
Décrétales fausses : II, 316-321.
Denier de saint Pierre : III, 547.
Denys (S.), pape : I, 379, 653.
Denys de Paris (S.), ou *l'Aréopagite* : sa conversion : I, 114. Sa mission apostolique, son identité avec l'Aréopagite : 134, 142-145 ; ses œuvres : 174-178.
Denys le Petit; son recueil de décrétales : II, 317.
Dervent-Water, introduit la franc-maçonnerie à Paris : III, 316.
Derviches : leur fonction : II, 170.
Diaconat, son institution : I, 90, 399.
Diderot, phil. : III, 303, 309 ; sa mort : 313.
Didier, roi des Lombards : II, 64, 65.
Didyme l'Aveugle ; sa vie, ses œuvres : I, 572.
Dieudonné I (S.), pape, 201, 574.
Dieudonné II p. : II, 212, 576.
Digestes de Justinien : II. 180.
Dimissoires, leur institution : I, 500.
Dioclétien, sa persécution : I, 242-248.
Diognète : Epître à Diognète : I, 172.
Dioscore (S.) m., I, 233.
Dioscore, év. d'Alexandrie, soutient Eutychès : I, 515-519.
Discipline des constitutions apostoliques : I, 38[illegible]-386 ; 364-368 ; et du concile de Nicée. 466 ; discipline relative aux clercs, aux vierges : 624-629 ; expliquée par Hincmar de Reims : II. 343 ; discipline des conciles de Latran II, 420-426 : III. 61-69, et du concile de Trente : III, 142-145.
Docètes. Leur hérésie : I, 301, 304 Leur condamnation : 325-329 ; 340.
Dodwell rationaliste : III 296.
Dœllinger se fait *vieux catholique* : III, 535.
Domaine temporel des papes : son origine apostolique : I, 97, 99 ; II, 48 ; son extension : II,

48-66, 310; sa nécessité et légitimité : 56-66 ; sa violation par les empereurs d'Allemagne : II, 323, 324 ; par Napoléon Ier : III, 354, 365-367 ; par Victor-Emmanuel : 546-562.
Dominicains : II, 439, 442. (Voir *Prêcheurs* frères).
Dominique (S.), son ordre : II, 439, 442, 546.
Domitien : sa persécution : I, 130, 201, 202.
Domitilla (Flavia), m. : I, 203.
Domnina (Ste) et ses filles, m. m., I, 247.
Domnus Ier, pape, combat le monothélisme : II, 21 , 213, 577.
Domnus II, pape : II, 586
Donat : I, 523-526. Réfuté par S. Augustin : 603 ; par S. Optat de Milève : 608.
Donatistes. (Voir Donat.) Leur continuation au moyen âge : II, 543.
Donus Ier (S.). (Voir Domnus.)
Dorie (le Père), m., III, 429.
Dragonnades (les) de Louvois : III, 287.
Druides, abolis par S. Martin : II, 86.
Druses (les) massacrent les chrétiens de Syrie : III, 415, 416.
Dualistes : I, 311, 312.
Dubois, ministre de Louis XV, flatté par Voltaire : III, 301.
Duel (le) au moyen âge : III, 80.
Dufresse (Mgr), vic. apost., m. : III, 425.
Duguesclin (Bertrand), sa mort : III, 77, 78.
Dulcinistes (les), condamnés : II, 474.
Dupanloup (Mgr) demande la liberté d'enseignement : III, 495. Combat les erreurs actuelles : 523-532.
Duval (Jean), év. de Babylone, fonde le séminaire des Missions étrangères : III, 47.

E

Eau bénite, son institution : I, 369.
Ebionites : I, 299.
Ebroïn, persécute S. Léger : II, 121-125.
Eck (le docteur), sa lutte avec Luther : III, 104.
Ecoles monastiques au moyen âge : II, 333-344. — Ecoles théologiques du Bec, de Saint-Victor : 344-354. — Ecoles gratuites : II, 424. (Voir Universités.)
Ecritures (les SStes), leur canonicité admise dès les premiers siècles : I, 388-390. — Leur canon, par saint Gélase : I, 609 ; par le concile de Trente : III, 134. — Travaux exégétiques des Pères : premier volume, passim ; le libre examen et l'interprétation des Ecritures : III, 293-295. — L'exégèse rationaliste : III, 512-522.
Ecthèse d'Héraclius : II, 198, 202.
Edouard VI, roi d'Angleterre : III, 115, 117.
Eginhard, secrétaire de Charlemagne : II, 73 ; sa piété pour les reliques, 361-363.
Eglise, ses origines chrétiennes : I, 89-421. — Sa vie publique aux quatrième et cinquième siècles : 422-618. — Sa vie sociale au moyen âge : II, 1-570. — L'Eglise et la société moderne : III, 1-571.
Eglise (Petite), III, 369.
Egypte (Missions de l'), III, 444, 445.
Eichhorn (Jean), III, 515.
Eleuthère (S.), pape, I, 372, 651.
Elipand de Tolède, condamné, II, 74, 354.
Elisabeth (Ste) de Hongrie, III, 70.
Elisabeth (Ste) de Thuringe, III, 70.
Elisabeth (Ste) de Portugal, III, 70.
Elisabeth, reine d'Angleterre, III, 112 ; elle établit l'hérésie, 117, 180 ; sa cruauté envers les catholiques et Marie Stuart, 180-190.
Eloi (S.) ou *Eligius*, év. de Noyon, II, 115.
Elvire (concile d'), I, 364, 385, 386.
Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Sa fermeté en face de Napoléon, III, 370-372 ; il établit un séminaire à Baltimore, 464.
Encratites (les), I, 272, 312.
Engratia (Ste), m., I, 247.
Eodald (S.), I, 146.
Eon de l'Etoile. Son hérésie, II, 386.
Eons (les) des Gnostiques, I, 310-312.
Eodald (S.) d'Espagne, I, 247.
Ephèse (concile général d'), I, 510-514 ; latrocinium d'Ephèse, I, 516.

Ephrem (S.). Sa vie, ses ouvrages, I, 530-536, 642.
Epiphane (S.), év. de Chypre. Sa vie, ses œuvres, I, 570-572, 642.
Epiphane (S.), év. de Pavie. Son action sur les Barbares. II, 25.
Episcopaux (les), III, 190.
Epitres de S. Pierre, I, 108.
» de S. Paul, 119-122.
» de S. Jean, 131.
» de S. Jacques, 198.
» de S. Jude, 127.
» de S. Ignace d'Antioche, 161.
» de S. Polycarpe, 144.
» de S. Clément, 154, 366.
» de S. Barnabé, 168.
» à Diognète, 172.
Epreuves judiciaires au moyen âge. Leur origine, nature, condamnation, II, 357-361, 423.
Equateur (République de l'). Son état religieux, III, 471-472.
Espagne. Son état religieux, III, 5[illegible]4.
Esprit (le S.). Sa divinité, I, 496-499, 548-610.
Esprit (Congrégation du S.-). Son histoire, III, 278-280.
Esprits forts (les) en Angleterre, en France, etc., III, 296 et suiv.
Etats-Unis. Leur évangélisation, III, 463-468.
Etienne (S.), diacre : I, 90, 91. — Découverte de son corps, 85.
Etienne Ier (S.), m., pape, I, 240; sa lutte avec saint Cyprien, 352, 379, 453.
Etienne II (III), pape : II, 64, 580.
Etienne III (IV), pape : II, 64, 580.
Etienne IV (V), pape : II, 76, 581.
Etienne V (VI), pape : II, 278, 583.
Etienne VI (VII), pape : II, 84, 584.
Etienne VII (VIII), pape : II, 286, 585.
Etienne VIII (IX), pape : II, 287, 585.
Etienne IX (X), pape : II, 305, 589.
Etienne d'Auxence ou le jeune (S.), m., soutient le culte des images ; son martyre : II, 2[illegible]8-[illegible]32.
Eucharie (S.) ou *Valère*, de Trèves : I, 14[illegible].
Eucharistie sa liturgie ancienne : I, 394-39[illegible] ; ses symboles, 402.
Niée, par Bérenger : II, 536-540 ;
» par Wicleff, 5[illegible]0 ;
» par Carlostadt : III, 106 ;
» par Zwingle : III, 118 ;
» par Calvin, III, 122. — Doctrine du concile de Trente, 138, 139.
Eucher (S.), év. de Lyon : II, 91.
Eudes (le Bienheureux Père), sa vie, sa congrégation : III, 280-282.
Eugène (S.), de Tibur, m. : I, 208.
Eugène Ier (S.), pape : II, 211, 576.
Eugène II, pape : II, 77, 581.
Eugène III, pape, son élection ; conseils qu'il reçoit de S. Bernard : II, 380-383. — Il fait prêcher la deuxième croisade, 387, 592.
Eugène IV, pape, sa lutte avec le concile de Bâle : II, 520, 599; III, 54-56. — Il réunit le concile de Ferrare et de Florence : II, 520-527 ; III, 56. — Son concordat avec l'Allemagne : III, 60.
Eulalius, antipape : I, 522.
Eunomius, arien : I, 552, 562, 578.
Euphraise (S.), év. de Clermont : II, 100.
Euphrone (S.), év. d'Autun : II, 91.
Euphrone (S.), év. de Tours : II, 102.
Eusèbe (S.), pape : I, 424, 655.
Eusèbe de Césarée, historien ; ses œuvres : I, 469-473. — Se fait semi-arien, 469.
Eusèbe de Nicomédie, soutient l'arianisme : I, 464, 466 ; et le semi-arianisme, 469-473.
Eusèbe de Dorylée, démasque Nestorius : I, 502 ; et Eutychès, 514, 515.
Eusébiens leurs intrigues contre S. Athanase : I, 469-473.
Eustochium (sainte), veuve, de Bethléem : I, 621-623, 502.
Eutrope (S.), m., de Porto-Romano : I, 242.
Eutrope (S.), év. d'Orange : I, 134, 142, 145.
Eutrope ; sa lutte contre S. J. Chrysostome : I, 654 ; sa disgrâce, 637.
Eutychès (S.), m., I, 203.
Eutychès : son hérésie, sa condamnation : I, 514-521 ; II, 90. Il est réfuté par les Pères : I, 578-592.
Eutychianisme (voir Eutychès) ; sa continuation par les Jacobites : I, 519 ; II, 183 ; et par les Monothélites : II, 194 : son

extension : II, 182, 183. Troubles qu'il cause : II, 182, 183. L'eutychianisme moderne : III, 408-414.
Eutychien (S.), pape : I, 380, 654.
Evariste (S.), pape m., divise Rome en paroisses : I, 156, 368, 650 ; son martyre, 202.
Evode (S.), év. d'Antioche : I, 104.
Exorciste (ordre d') : I. 399.
Extrême-Onction : sa liturgie ancienne : I, 398. Doctrine du concile de Trente : III, 140.

F

Fabien (S.), pape, m. : I, 231, 378, 652.
Fabiola : I, 616, 623.
Fakirs (les), chez les Indiens : III, 241.
Fantastiques. (Voir Docètes.)
Fauste, év. de Riez : I, 506 : II, 93.
Faustin (S.), m.: I, 205.
Félicissime (diacre), son schisme : I, 319.
Félicité (Ste) de Rome et ses enfants, m.m.: I, 208-218.
Félicité (Ste) d'Afrique et Ste Perpétue : I, 222.
Félix Ier (S.), pape: I, 380, 654.
Félix II (S.), d'abord antipape : I, 483, 522 ; puis vrai pape : I, 484, 656.
Félix III (ou II) (S.) p.: I, 659. Il condamne l'Hénotique de Zénon, II, 183, et combat le schisme d'Acace : 247.
Félix IV (ou III) (S.), p. : II, 34, 571.
Félix (S.) de Rome, m.: I, 210.
Félix de Nole (S.): I, 240 ; II, 537-539.
Félix de Valois (S.), fonde l'ordre de la Merci : II, 397.
Félix d'Urgel, condamné : II, 73, 354.
Fénelon, arch. de Cambrai, son quiétisme, sa lutte avec Bossuet, son livre des Maximes condamné, sa soumission : III, 247-259; ses ouvrages : 260.
Féodalité, ses mœurs barbares : II, 292-299. Ses abus détruits par les croisades : 369.
Ferrare (concile de) : II, 521.
Ferreolus (S.), m. de Besançon : I, 227.
Ferratius (S.), diacre, de Besançon: ibid.
Ferté (abbaye de la) : II, 377.
Fesch (le cardinal) : III, 364 ; sa conduite au sujet de l'institution canonique des évêques : 370-372.
Fétichisme (le), au Dahomey : III, 438-440.
Feuillantines (les), leur réforme : III, 171.
Feuillants (les), leur réforme: ibid.
Filioque ajouté au symbole : II, 76, 355. Controverse sur cette addition : 266, 278, 279. Cette formule est adoptée par les Grecs aux conciles de Lyon ; II, 517, et de Florence : 522, 523, 525.
Firmicus Maternus, apologiste : I, 459.
Fisher, év. de Rochester : III, 113.
Flavien (S.) év. de C. P., sa lutte contre Eutychès : I, 515-516. — Ses rapports avec saint Léon : 579.
Fleury, historien ; son opinion sur les libertés de l'Eglise gallicane et les quatre articles : III 260-272.
Florence (concile de), ses décrets : II 521-527.
Florendus (S.), év. : II, 92.
Foi (Ste), d'Agen, v. m.: I, 247.
Fontaines (monastère de) : II, 140.
Fontevrault (abbaye de) : II, 409.
Formose, pape : II 284, 584.
Formulaire d'Hormisdas : II, 33.
Formulaire, proposé à la signature des Jansénistes : III 222.
Fortunat (S.) d'Aquilée, m.: I, 201.
Fortunat (S.) de Valence, m. : I, 227.
Fortunat (*S. Venance*), év. de Poitiers, sa vie, ses œuvres : II, 117-119.
Foulques de Neuilly, prêche la troisième croisade : II, 389.
Franchises (droit de) : III, 271, 272.
Franciscains : II, 439. — Leurs branches : III, 170, 171.
Franc-maçonnerie, son origine, sa constitution, ses progrès : III, 313-319, 527-528, 567-569 ; — sa condamnation par Clément XII, Benoît XIV, 316 ; par Léon XII, 488.
François d'Assise (S.), fonde l'ordre des Frères-Mineurs : II, 439-442.

François de Borgia (S.) : III, 88.
François de Paule (S.), fonde l'ordre des Minimes : III, 74.
François de Sales (S.), évêque de Genève, sa vie, son apostolat, ses écrits : III, 204-209.
François Xavier (S.) : III, 168 ; ses missions, sa mort, ses miracles, 17-22.
François Fernandez de Capillas, premier martyr en Chine : III, 30, 31.
François Ier, roi de France, son concordat avec Léon X : III, 62-67. — Relâchement des grands à son époque, 80-82.
Françoise (Ste), veuve romaine, fonde la congrégation des Oblates : III, 71.
Francs (les), leur mission providentielle : II, 115 ; leur origine germaine : II, 5 ; leur invasion, 15 ; leur conversion, 93-98 ; ils soutiennent la papauté, 63-66 ; Gesta Dei per Francos 93, 115, 374 ; état religieux de la France actuelle : III, 563.
Fraticelles (les), condamnés : II, 474, 479.
Frayssinous (Mgr) : III, 491-494.
Frédégonde, persécute S. Prétextat et S. Grégoire de Tours : II, 103-105.
Frédéric Ier Barberousse, empereur d'Allemagne, réveille la querelle des Investitures : II, 324, 325 ; sa soumission, ibid.
Frédéric II, empereur d'Allem., ses luttes avec le S.-Siége : II, 426-434.
Frédéric II, roi de Prusse, ses rapports avec Voltaire, son irréligion : III, 300-303.
Frères voués à l'enseignement (congrégations de) : III, 481, 482.
Fronde (la) : III, 285, 286.
Front (S.), év. de Périgueux : I, 134, 142, 145.
Fulde (abbaye de) : II, 127 ; ses illustrations, 337-340.
Fulminante (légion), sa victoire : I, 212.
Fusca (Ste), v. m. : I, 232.

G

Gaëtan de Thienne (S.), fondateur des Théatins : III, 173.
Gageain (le Père) : III, 421.
Gaïnas, sa lutte avec saint Jean Chrysostome : I, 637-641.
Gal (S.), év. de Clermont : II, 99.
Galère, emp., sa persécution : I, 242-248, 353.
Galilée et le Saint-Office : III, 154-164; ses ouvrages retirés de l'index : 486.
Gallicanisme : III, 266, 267. Condamné par le concile du Vatican : 534.
Gallus, emp. ; sa persécution : I, 235.
Galy, missionnaire : III, 428.
Gamaliel : I, 84, 85.
Garcia-Moreno, président de la répub. de l'Equateur, assassiné : III, 472.
Garibaldi : III, 547-557.
Gatien (S.), év. de Tours : I, 142.
Gaules : origines apostoliques des Eglises des Gaules : I, 133, et suiv. Etat de la Gaule chrétienne au Ve siècle : II, 91-93.
Gélase Ier (S.), pape : I 659. Il condamne le semi-pélagianisme : 507 ; il publie un catalogue des Livres saints des conciles des Pères reconnus par Rome : I, 609. Il abolit les Lupercales : 618 ; sa lettre à l emp. Anastase sur la distinction des deux puissances : I 659 ; II, 30.
Gélase II, pape, combat les investitures : II, 323, 591.
Génébrard, bénédictin : III, 205.
Gengiskhan, ses conquêtes : II, 528; III, 7.
Gennade, de Marseille : I, 506.
Gennadius, patr. de C. P. : III, 387, 388.
Genséric, roi des Vandales : II, 13, 15-17, 24.
Gentils : leur état à la venue de J.-C. : I, 94. (Voir *Paganisme.*)
Georges (S.), du Velay : I, 134, 145.
Gerbert d'Aurillac. (Voir Sylvestre II.)
Germain (S.), patr. de C. P., combat les Iconoclastes : II, 226, 232.
Germain (la paix Saint-) : III, 193.
Germains; leur origine, leur religion : II, 4 10 ; leur invasion : 12-28; leur conversion : 125-128.
Germanies (les). Leur état religieux au Ve siècle : II, 91
Gerson : sa conduite dans le schisme d'Occident : II, 492-496.

Il fait établir la fête de saint Joseph : III, 86.
Gervais (S.), m : I, 201.
Gibelins, leur lutte avec les Guelfes : II 3.4, 414, 464.
Gilbert de la Porée : II, 446.
Gildas (S.) : II. 143.
Gilduin. (Voir Hilduin.)
Gladiateurs : I. 617.
Gnostiques : leur doctrine et leurs espèces : I, 303-317. Leur réfutation par les Pères : 324-342.
Godefroy de Bouillon : II 372-374.
Gomar et les *Gomaristes* : III, 295.
Gondebaud, roi des Bourguignons : II. 109.
Gotescale, sa condamnation : II, 338, 355 357
Goths ; leur origine et religion : II, 5-1 ; leur invasion : 12-28. Ils embrassent le catholicisme puis l'arianisme, 28. Leur disparition : 29.
Gozlin, év. de Paris, lutte contre les Normands : II 298.
Grâce (le dogme de la) attaqué par les Pélagiens, Semi-Pélagiens, Prédestinatiens, Wicléfites, Baïanistes, Luthériens, Calvinistes, Molinosistes, Quiétistes, etc., etc. (Voir ces différents mots.)
Gras (Madame le), fonde les sœurs de S. Vincent de Paul : III 278.
Gratien, fait un recueil des décrétales : II 318.
Grecs : 1° Leur schisme : II, 243-281 ; efforts des papes pour l'éteindre : 248-250, 4 0, 431, 433, 517 ; union momentanée, et schisme définitif : 517-527.
2° Lutte des Grecs contre les Turcs; prise de C. P. : 527-5 2
3° Etat de l'Eglise grecque schismatique depuis son schisme, jusqu'à nos jours ; ses rapports avec les Protestants et l'Eglise russe : III, 87-102.
4° Les Grecs *unis* : III, 393, 394.
Grégoire I ou le Grand (S.), pape : II, 573 ; sa vie, son action comme pontife et comme prince : II, 37-55 ; ses œuvres : 38, 4 ; ses rapports avec C. P. : 248-250 ; il fonde des écoles : 334.
Grégoire II (S.). pape; sa lutte avec les Lombards : II, 61, 579 ; et les Iconoclastes : II. 61, 235-2 9 ; ses rapports avec S. Boniface, apôtre de la Germanie : 126.
Grégoire III (S.), pape ; sa lutte avec les Iconoclastes : II, 239 ; avec les Lombards : 63, 579 ; il soutient S. Boniface : 127.
Grégoire IV, pape ; ses rapports avec Louis le Débonnaire : II, 77, 296, 581.
Grégoire V, pape : II, 291, 587.
Grégoire VI, pape : II, 588.
Grégoire VII (S.) ou *Hildebrand* ; son élection, ses travaux, ses luttes : II, 302-31 ; il condamne Bérenger : 343, 538, 539, 590.
Grégoire VIII, pape : II. 593.
Grégoire IX, pape ; il établit l'Inquisition : II, 561 ; III, 154 ; sa lutte avec Frédéric II : 426-430, 594.
Grégoire X, pape : II, 433 ; il réunit le deuxième concile de Lyon : 517, 518, 594.
Grégoire XI, p. ; son retour à Rome : II, 48, 597.
Grégoire XII, p. ; son élection : II, 499, 500 ; sa démission : 502, 598.
Grégoire XIII. p. : III, 152, 575 ; son attitude en apprenant la Saint-Barthélemy : 152, 197 ; il soutient les Grecs unis : 394.
Grégoire XIV, p.: III, 575.
Grégoire XV, p. : III, 215, 576.
Grégoire XVI p. : son pontificat : III, 494, 50-5 0, 58 ; il soutient les catholiques de Russie : 404-408 ; il favorise les missions : 410, 435, 494.
Grégoire (S.) le Thaumaturge, év. de Néo-Césarée : I, 363.
Grégoire (S.), év. de Nazianze, père: I, 550, 555.
Grégoire de Nazianze (S.), arch. de C. P. et év. de Nazianze (fils) ; ses relations avec S. Basile : I, 549-551, 553-558 ; sa vie, ses écrits : I, 553 560.
Grégoire de Nysse (S.), frère de S. Basile ; sa vie, ses œuvres : I, 560-562.
Grégoire (S.), év. de Tours ; sa vie, ses œuvres : II. 10-108.
Grégoire, évêque constitutionnel : il approuve le synode de Pistoie : III 338 ; il soutient la constitution civile du clergé : 343, 345.
Grenade (La Nouvelle-) : son état religieux : III. 27, 28, 470.
Guadeloupe (la) : son état religieux : III. 470.
Guelfes ; leur lutte avec les Gibelins : II, 324, 414, 464.

Guénée (l'abbé), ses Lettres de quelques Juifs : III. 307, 308.
Guéranger (Dom) : III, 522.
Guibert, antipape : II, 321, 322.
Guillaume le Conquérant : II, 345.
Guillaume de Champeaux, év. de Châlons : II, 349, 446.
Guinees (missions des) : III, 438.
Guise (les) ; leur conduite à la Saint-Barthélemy, et dans la ligue : III, 192-201.
Guy de Toscane : II, 286.
Guy de Lusignan, roi de Jérusalem : II, 389.
Guyane (la) : son état religieux : III. 470.
Guyon (Jeanne-Marie de la Motte), son quiétisme, ses ouvrages : III, 245-246. Sa conduite pendant la dispute de Bossuet et de Fénelon : 247-252.

H

Haïmon, év. de Halberstadt : II, 339.
Haine des Gentils contre le Christianisme : I, 248- 252 ; ses causes : 252-256.
Haïti (missions de) : III, 469.
Hamel (Henri du), curé de Saint-Merry . III, 235-238.
Harcourt (le duc d') sauve Pie IX : III, 542.
Haroun-al-Raschid : ses relations avec Charlemagne : II, 67.
Hassoun (Mgr), primat d'Arménie, III. 411.
Hégire, ère de l'hégire, II, 161.
Hélène (Ste), trouve la vraie croix : I. 430.
Héliogabale, emp. : I, 227.
Hénotique de Zénon, condamnée II, 182, 183.
Henri de Suso bienheureux : III, 70.
Henri II, roi d'Angleterre; sa lutte avec Thomas Becket : II. 326-333.
Henri VIII, roi d'Anglet : son schisme, sa cruauté, son avarice : III, 110-117.
Henri IV, emp. d'Allem.; sa lutte avec les Papes : II, 305, 322 324
Henri V, emp. d'Allem., sa lutte avec les papes, sa soumission ; II, 322-324.
Henri II, roi de France : III, 81.
Henri III, roi de France, III, 200
Henri IV, roi de France, son abjuration, sa réconciliation avec Rome, son édit de Nantes : III, 201, 202.
Henri de Lausanne, son hérésie : II, 386, 419, 540-542.
Henriciens. (Voir Henri de Lausanne.)
Heraclius, emp. d'Orient, recouvre la vraie croix: II, 193. — Son ecthèse : 196, 198 ; il la retire : 202. — Sa lutte contre les Mahométans : 165, 194.
Hermas, son livre du Pasteur : I, 157.
Herménégilde (S.), m. : II, 41.
Hermès, sa condamnation : III, 507, 510.
Hermias, son apologie : I, 276, 277.
Hermias (S.), m., I, 208.
Hésichiastes (les) condamnés : III, 243.
Hiérarchie (dans l'Eglise), ses différents degrés : I. 398-400, 404.
Hilaire (S.), pape, I, 659. Sa décrétale : 519.
Hilaire (S.) de Poitiers, sa lutte avec l'arianisme : I, 486-487 ; ses œuvres : 487 ; ses rapports avec S. Martin, II, 87.
Hilaire d'Arles (S.), sa luttea vec S. Léon I[er] : I, 644-647.
Hilarion (S.), moine, I, 642.
Hildebrand. (Voir S. Grégoire VII.)
Hilduin, abbé de St-Victor, II, 349.
Hincmar de Laon, 296- 98.
Hincmar de Reims, sa science, ses œuvres, II. 342, 343. Il combat l'erreur de Gotescalc, 356. Erreur d'Hincmar, 242, 274: sa soumission, 267
Hippolyte, prêtre de Rome, m., I, 228.
Hippolyte de Porto (S.), et l'auteur des Philosophumena, I, 374. Son livre de *chari matibus*, I, 384.
Holbach (le baron d') III, 309.
Hollande, son état religieux actuel III. 564. — La hiérarchie ecclésiastique y est rétablie, 514.
Honorius I[er], pape; sa conduite relativement au monothélisme : II, 197-202. — Son orthodoxie 197-199; 218- 22; 575. — Sens de sa condamnation au concile de C. P., 218-222.
Honorius II, pape, II, 379, 591.
Honorius III, pape, ses rapports avec Frédéric II : II. 4.., 593. Il approuve l'ordre des Frères-Mineurs, et celui des Frères-Prêcheurs : II. 439.

Honorius IV, pape : II, 433, 595.
Honorius, emp. d'Occident, supprime les jeux des Gladiateurs : I, 617.
Hopitaux les premiers de Césarée : I, 550 ; de Rome et d'Ostie : 616. (Voir *Hospitaliers*.)
Hormisdas (S.), pape : II, 571. Son formulaire, son jugement sur ces mots : unus de Trinitate passus est : II, 33, 183. Il condamne le schisme d'Acace : 247.
Hospitaliers :
1° *de S.-Jean* de Jérusalem : leur fondation, statuts : II, 394-397. Devenus chevaliers de Rhodes et de Malte, ils reçoivent les biens des Templiers : 476, 477. Leur victoire sur les Sarrasins : III, 384-387 ;
2° *du St-Esprit* : II, 398 ;
3° *de S.-Lazare* : II, 398 ;
4° *d'Aubrac* : II 402 ;
5° *de S.-Jean de Dieu* : III, 173.
Houbigant (le Père), III, 275.
Huc, missionnaire au Thibet, III, 431.
Huguenots : origine de ce nom : III, 190. Leurs guerres en France, leur massacre à la Saint-Barthélemy : III, 190-198. Double phase de leur secte, la sainte Ligue contre eux : 198-201; l'édit de Nantes en leur faveur : 202-204.
Hugues de S.-Victor : II, 350-352.
Huniade Corvin, ses succès contre les Turcs : II, 529 ; III, 76.
Huns (les) : leur origine, mœurs, religion : II, 5-12. Leur invasion : 12-28 ; sont combattus par Charlemagne : 70.
Hurons (les) : leur évangélisation : III, 451 et suiv.
Huss (Jean), ses erreurs, sa condamnation, sa mort : II, 549-556.
Hygin (S.), pape : I, 370, 650.
Hymnes de S. Ephrem : I, 534 ; de S. Ambroise : 594.

I

Ibas, év. d'Edesse : sa personne approuvée: I, 519. Sa lettre condamnée : II, 46, 184-191.
Iconoclastes. Origine, caractère, progrès de leur hérésie : II, 224-242, 253 ; leur condamnation : II, 44, 240, 253 ; III, 141. Leur hérésie reprise par Carlostadt : III, 107.
Ignace (S.) d'Antioche, son voyage à Rome ; ses lettres, sa lutte contre les Judaïsants et les Docètes: I, 159-161 ; 324-329.
Ignace (S.), patriarche de Constantinople ; sa lutte contre Photius: II, 254-274.
Ignace de Loyola (S.), sa vie, sa conversion ; il fonde la Compagnie de Jésus ; ses *Exercices spirituels* : III, 168-170.
Illuminés (les) : I, 305, 318 ; III, 313-319.
Imans (les) : II, 170.
Images (culte des) : II, 44, 45. (Voir Iconoclastes.)
Immunités ecclésiastiques (querelle des) en Angleterre : II, 326-333.
Imprimerie. Censures contre elle : III, 67. Elle favorise le protestantisme : 97.
Incarnation : attaquée par les Docètes, Gnostiques, Nestoriens, Eutychiens, Apollinaristes, Monothélites, etc., etc. (Voir ces mots.)
Indes. Missions *aux Indes orientales* : III, 1-22 ; 29-52 ; 419-436.
En Afrique : 436-450.
Aux Indes Occidentales et Amérique : III, 22-28 ; 450-472.
Aux Indes postérieures : III, 472-476.
Index (la congrégation de l'), son institution : III, 149. Valeur de ses décrets : 162.
Indifférentisme religieux condamné: III, 484, 488.
Indulgences (les) attaquées par Luther : III. 100, 101, 108. Approuvées par le concile de Trente: 142.
Infaillibilité du pape : I, 148-149. Non compromise par le pape Libère : I, 480 484 : ni par le procès de Galilée : III, 162.
Infaillibilité dans les faits dogmatiques : II, 186 ; III, 222. Sa définition au concile du Vatican: 534.
Innocent Ier (S.), pape, I, 657 ; sa lutte contre les Pélagiens : 502 ; sa décrétale : 625.
Innocent II, pape, son élection: II, 379, 409, 591.
Innocent III, pape : II, 410, 593. Il ordonne les 4e et 5e croisades: 389-390 ; ses relations comme

pontife et prince, avec les Etats catholiques : 414-418.
Sa douceur : 418 ; sa lutte contre les Albigeois : 420-426
Innocent IV, pape. Il établit l'inquisition : II, 561. Sa lutte avec Frédéric II ; il réunit le 1er concile de Lyon : II, 431, 594 ; il envoie des missionnaires en Chine : III, 4.
Innocent V, pape, II, 433, 594.
Innocent VI, pape, recouvre les Etats romains après le séjour des papes à Avignon : II, 481, 597.
Innocent VII, pape, II, 499, 598.
Innocent VIII, pape, II, 532, 600.
Innocent IX, pape, III 575.
Innocent X, pape, condamne le Jansénisme : III, 219-221, 577.
Innocent XI, pape, condamne le jansénisme : III, 229 ; et les erreurs de Molinos : 244 ; sa lutte avec la France au sujet de la régale, 264 ; des quatre articles, 270 ; et du droit de franchise, 271, 272, 578.
Innocent XII, pape; sa condamnation des rites chinois : III, 40 du livre des Maximes de Fénelon, 256-258 ; de la déclaration de 1682, 272, 578 ; sa réconciliation avec Louis XIV, ibid.
Innocent XIII, pape : III, 580.
Inquisition (l'). Son origine, son établissement, sa forme : II, 557-563.
L'Inquisition espagnole : ses périodes : II, 563-569. L'Inquisition romaine et Galilée : III, 154-164.
Institutes de Justinien : II, 180.
Institution canonique des évêques: conduite de Napoléon Ier à ce sujet : III, 368-377.
Internationale (l') : III, 527, 528 ; 567-569.
Investitures (querelle des) : II, 320-324.
Irène (Ste), m., I, 247.
Irène, impératrice : II, 252.
Irénée (S.) de Lyon ; m., I, 226. Ses ouvrages : 332-337.
Irlande. Sa conversion : II, 82-85. Son émancipation par O'Connell : III, 497-499.
Isidore Mercator : II, 318-321.
Isidore de Péluse ; ses œuvres : I, 577.
Isidore de Séville, fonde des écoles de clercs : II, 336 ; son recueil des décrétales : 317.
Islamisme. 1° *Comme système historique* : II, 152-155. Causes naturelles de son progrès : II, 156-168.
1re Période : 164-167 ; son extension, ibid. ; II, 69, 78-80.
2e Période : sa lutte pendant les croisades : 366, 369-374 ; 386-391. Prise de Constantinople : 527, 532.
3e Période : sa lutte contre les chevaliers de Rhodes, de Malte ; défaite de Lépante : III, 383-387.
2° *Comme système religieux* : Sa doctrine : II, 168-172. Son clergé : 170 ; double parti religieux : 165. Il est l'instrument de la vengeance divine : 172-174. Son influence pernicieuse sur la civilisation : 175-178. Son action sur l'Eglise grecque schismatique : III, 387-393.
Ismaël : Promesses qui lui sont faites par Dieu : II, 172
Issy (les articles d') sur le mysticisme : III, 248-251.

J

Jaccard, son martyre : III, 421, 422.
Jacobis (Mgr Georges de), vic. apost. : III, 409, 444.
Jacobites : I, 519. — Ils conservent l'Eutychianisme : II, 183 ; III, 410, 411, 527.
Jacopone, compose le *Stabat mater* ; ses rapports avec Boniface VIII ; sa conversion : II, 461.
Jacques le Majeur (S.), sa mort : I, 133 ; son corps est transporté en Espagne : ibid.
Jacques le Mineur (S.), son martyre : I, 102, 133, 197. Son Epître, 198.
Jacques Baradée, fondateur des Jacobites : I, 519 ; III, 410.
Jamaïque, son état religieux : III, 469.
Janissaires, leur institution : II, 528.
Jansénius, év. de Gand : ses commentaires sur l'Ecrit. sainte : III, 177.
Jansénius, év. d'Ypres : sa vie, son *Augustinus*, son hérésie : III, 215-219.

Jansénisme ; son exposé, ses phases diverses, ses condamnations : III, 216-234. Les convulsionnaires jansénistes : 234-241. Le jansénisme au synode de Pistoïe : 336-339. Agitation de la secte pendant la Révolution : 339-345. Condamnation des jansénistes d'Utrecht : 226-228.

Janvier (S.) de Rome, m., I, 210.

Japon : son évangélisation par S. François Xavier : III, 17-22. Ses 26 martyrs : 48-52. Députation japonaise à Paul V : 215. Il est rouvert aux missionnaires : 432-433.

Jean (S.) l'Evangéliste, ses écrits : I, 129-132.

Jean Ier (S.), pape : II, 33, 571.

Jean II (S.), pape : II, 34, 35, 572.

Jean III, pape : II, 36, 58, 573.

Jean IV, pape : II, 202, 575.

Jean V, pape : II, 577.

Jean VI, pape, et les Lombards : II, 60 ; et Justinien II : 223, 578.

Jean VII, et les Lombards : II, 61 ; sa lutte contre Justinien II : 223, 578.

Jean VIII, pape ; sa conduite à l'égard de Photius : II, 275-278. Ses rapports avec Hincmar de Laon : 297, 583.

Jean IX, pape : II, 584.

Jean X, pape : II, 285, 585.

Jean XI, pape. II, 285, 286, 585.

Jean XII, pape, ses crimes : II, 283, 288-290, 586.

Jean XIII, pape, confère des priviléges au Mont-Saint-Michel : II, 151, 291, 586.

Jean XIV, pape, }
Jean XV, pape, } II, 291, 587.
Jean XVI, pape, }

Jean XVII, pape : II, 587.

Jean XVIII, pape : II, 587.

Jean XIX, pape : II, 588.

Jean XX, pape : II, 588.

Jean XXI, pape : II, 433, 594.

Jean XXII, pape, condamne les Fratricelles : II, 479, 596 ; son sentiment sur la vision intuitive : II, 479. Il soutient les missions en Chine : III, 7.

Jean XXIII, son élection : II, 502. Sa démission : ibid., 597.

Jean et Paul (SS.) mm. : I, 445.

Jean (S.), év. de Châlons : II, 91.

Jean Chrysostome (S.), patr. de C. P., sa vie, ses œuvres, ses controverses : I, 562-569. Il combat le luxe et l'usure : 613-616. Il défend Eutrope et résiste à Gaïnas : 637-641.

Jean de Matha (S.), fonde l'ordre de la Merci : II, 397.

Jean de la Croix (S.), aide sainte Thérèse à réformer le Carmel : III, 171.

Jean de Dieu (S.), son ordre : III, 172.

Jean le Jeûneur, patr. de C. P. Son ambition : II, 248-250 ; elle est reprise par S. Grég. le Grand : II, 55, 248.

Jean d'Antioche, nestorien ; son schisme : II, 511-513.

Jean sans Terre, roi d'Anglet. ; sa lutte avec Innocent III : II, 417.

Jeanne d'Arc ; sa vie ses exploits, sa mort : II, 504-515.

Jeanne de Chantal (Ste), sa vie, son ordre : III, 208.

Jeanne de Valois (Ste), fonde l'ordre de l'Annonciation : III, 73.

Jeanne (la papesse) : II, 78. Elle n'a pas existé : 275.

Jérôme (S.), sa vie, ses œuvres : I, 583-587; sa lutte avec Pélage ; 502, 586 ; avec les autres hérétiques : 586. Sa lettre à Népotien : 621; sa critique du luxe clérical ; 621, sa tristesse en apprenant l'invasion des barbares : II, 16.

Jérôme Emilien (S.), fonde l'ordre des Somasques : III, 173.

Jérôme de Prague, son hérésie, sa condamnation, sa mort : II, 550-555.

Jérusalem. Organisation de son Eglise : I, 87. Concile de Jérusalem : 113, 299. Siége et prise de Jérusalem : 185-192. Vaine tentative de la reconstruction du Temple par Julien : 452-454. Fondation du royaume de Jérusalem par les croisés : II, 374. Sa ruine : II, 390.

Jésuites (les). Fondation, but, règles de leur société : III, 168-170. Leurs missions : 1-52 passim. Leur conduite dans la question des rites chinois et malabares : 40-42 ; sont calomniés par Voltaire : 298-300. Leur expulsion

du Portugal, de France, d'Espagne; 319-329. Leur suppression : 329-332. Leur rétablissement : 381.

Jésus-Christ; sa vie prophétique : I, 3-55 ; sa vie personnelle : 56-77 ; sa vie morale: I, 77 à fin ; II, III. (Voir les mots Incarnation, Consubstantialité, etc.)

Joachim, abbé de Flore, son erreur, sa condamnation : II 421.

Joseph (S.). Institution de sa fête : III, 86.

*Joseph I*er, roi de Portugal, chasse les Jésuites . III, 320, 321.

Joseph II, empereur d'Allemagne, favorise la franc-maçonnerie : III, 317, 318; son système du Joséphisme: 335-338.

Josèphe historien juif): I, 183-185.

Joséphine impératrice, son divorce avec Napoléon Ier: III, 368.

Joséphisme (le), sa condamnation: III, 335 338.

Jouffroy, philosophe: III, 491, 510.

Jovinien, hérétique, combattu par S. Jérôme: I, 536.

Jovite (S.) m.: I 205.

Jubilé, première idée du jubilé: II, 344. De 100 ans il est réduit à 50 ans puis à 25 ans: II, 465; III, 86.

Judaïsants: I, 298-300; combattus par S Ignace: 324-328, et par S. Justin: 329.

Jude (S.) ou Thaddée, apôtre: I, 126.

Jugements de Dieu.(Voir Epreuves judiciaires.)

Juifs, leur dispersion dans le monde. I, 82. leur évangélisation: 81-94 ; ils persécutent les apôtres : II, 190; fin de leur loi: 180 ; châtiment de leur déïcide: 181 ; leur guerre, défaite et ruine totale: 182-195.

Jules Ier (S.), pape: I, 656. Il combat l'Arianisme: 474-477.

Jules II, pape, convoque et commence le cinquième concile de Latran: III, 61, 62, 573. Sa lutte avec le deuxième concile de Pise et Louis XII: III 60-62. Il défend les Etats du Saint-Siége, son caractère: 9 -92.

Jules III, pape: III, 132, 574.

Julien d'Eclane: I. 504.

Julien l'Apostat, sa jeunesse, son apostasie, son hypocrisie : I, 436-443 ; sa persécution, ses institutions païennes, sa mort : 443-454.

Julienne (Ste), fait établir la fête du Saint-Sacrement: II, 452.

Jurieu: III, 295.

Justification (la) d'après Luther : III, 108-110 ; d'après Zwingle : 117 ; d'après Calvin: 120-127 ; d'après le concile de Trente: 136-138.

Justin (S.), philosophe, m., sa vie, sa conversion, ses apologies, son martyre : I, 279-285 ; ses controverses, son dialogue avec Tryphon: 329-332.

Justine, impératrice, est vaincue par S. Ambroise: I, 635.

Justinien Ier, emp. d'Orient ; sa législation. II, 178-181 ; sa lutte avec S. Agapet: 35; avec le pape Vigile: 18 -191.

Justinien II, emp. d'Orient; sa lutte avec les papes: II, 222-224.

Juvencus, poète, ses écrits: I, 540.

K

Kabyles (les); leur évangélisation: III, 44 -450.

Kalifes: II, 168, 170.

Leurs dynasties { de la 1re période de l'islamisme II, 164-167. de la 2e: 366, 369-371.

Leur lutte dans les croisades: 372-391.

Kanzler (le général): son dévouement à Pie IX: III, 551-557.

Kayïnie (les). I. 1 0.

Khalibs (les). I, 1 0.

Knox, protestant. Ses prédications en Ecosse: III 19 .

Koran (le). Son origine: II, 162, 171. Expliqué par la Sonna : 158. Sa doctrine: 168-172.

Koreichites (les). Leurs luttes avec Mahomet: II, 159-163.

L

Labarum: I, 423.

Labruyère. III 290.

Lachaise (le Père), combat Molinos : III. 244.

Lacombe (le Père) et Mme Guyon : III, 245.

Lacordaire (le Père) et Lamennais : III, 503-505.
Lactance ; ses œuvres : I, 456-458.
Lafayette : III, 493.
Laffitte (banquier) : III, 493.
Lafontaine (Jean de) : III, 288, 289.
Lamennais (l'abbé Jean de), établit une congrégation de frères : III, 482.
Lamennais (Félicité de) ; sa vie, ses erreurs, sa condamnation : III, 499-507.
Lamoricière, soutient Pie IX : III, 547-551.
Lancelot : III, 232.
Landon, pape : II, 285, 585.
Lanfranc, archev. de Cantorbéry : II, 346, 347.
Latran (conciles généraux de) :
Le premier : II, 295, 380.
Le deuxième : II, 380, 425.
Le troisième : II, 325, 423, 425.
Le quatrième : II, 420-426.
Le cinquième : III, 61-69.
Basilique de Latran : I, 432.
Laurent (S.), diacre, m. : I, 237-239.
Laurent Justinien (S.), év. : III, 76.
Laurent, antipape : II, 31.
Lavalette (le Père) : III, 322, 324.
Lavigerie (Mgr), secourt les chrétiens de Syrie : III, 416. Il établit des missionnaires pour le Sahara : 449.
Laynez (le Père) : III, 146, 168.
Lazare (S.), év. de Chypre, son voyage à Marseille, son martyre : I, 134-140.
Lazaristes (les) : III, 215, 276-278.
Lecteur (ordre de). I, 400.
Ledochowski (le cardinal). Persécuté en Allemagne : III, 563.
Léger (S.) év. d'Autun ; sa vie, son martyre : II, 120-125.
Légion fulminante : I, 212.
Légion thébéenne ; son martyre. I, 245, 246.
Légion d'Antibes : III, 552.
Lejeune (le Père) : III, 275.
Léon Ier le Grand (S.), pape : I, 658 ; sa vie, ses œuvres : 578-579 ; sa lutte avec les patriarches de C. P. : II, 246 ; avec le nestorianisme : I, 578, avec l'eutychianisme, 516-518 ; avec S. Hilaire d'Arles : 644-647. Il arrête Genséric et Attila : II, 23-25. Il aide S. Patrice : II, 84.
Léon II (S.), pape, combat les monothélites : II, 218, 221, 577.
Léon III (S.), p., ses rapports avec Charlemagne : II, 74, 75, 581.
Léon IV (S.), pape. Il combat les Sarrasins : II, 78-80, 275, 582.
Léon V, p. : II, 584.
Léon VI, p. : II, 286, 585.
Léon VII, p. : II, 287, 585.
Léon VIII, p. : II, 291, 586.
Léon IX (S.), pape, condamne le schisme grec : II, 279-281, et Bérenger : 538 ; il rétablit la discipline ecclésiastique : 302-304, 589.
Léon X, p., continue le 5e concile de Latran : III, 62-69, 573 ; son concordat avec François Ier : 62-67, son caractère : 92. Il réforme les mœurs : 92. Il condamne Luther : 102-104.
Léon XI, p. : III, 214, 576.
Léon XII, pape, III, 413, 483-487 : 58?.
Léon III, l'Isaurien, emp. d'Orient, iconoclaste : II, 62-64, 227, 232-239, 252.
Léon IV, emp. d'Orient : II, 252.
Léon V, l'Arménien, emp. d'Orient : II, 253.
Léonides (S.), m., père d'Origène : I, 222, 225, 292.
Léopold, archiduc de Toscane ; son influence au synode de Pistoie : III, 335-338.
Lépante (victoire de) : III, 387.
Léproseries : II, 398.
Lessius (Léonard) : III, 177.
Lettres (*Belles-*). Leur restauration par Charlemagne : II, 68 ; par Haroun-Al-Raschid : 168 ; leur étude au moyen âge en Europe : 353-354. (Voir *Universités*.)
Les belles-lettres { au XVIIe siècle : III, 260, 275, 289-292. au XIXe siècle à Rome, 486.
Lettres (*formées*) : I, 370.
Libéralisme de 1830 : III, 499 et suiv.
Libère (S.), pape : I, 656 ; son élection : 467 ; sa lutte avec l'arianisme : 477-485 ; sa prétendue chute, 48?-484.
Libermann fonde la congrégation du Saint-Cœur de Marie : III, 480.
Liberté d'enseignement en France demandée et obtenue : III, 495, 565.

Libertés de l'Eglise gallicane: III, 260-262.
Licinius, sa persécution, sa chute: I, 426-429.
Ligue de Smalkalde: III, 178.
Ligue (la Ste): III, 198-200.
Ligugé (monastère de): II, 87.
Lin (S.), pape: I, 153, 649
Liturgie, décrets divers: I, 368-373.
Liturgie des Sacrements: 390-404. Sa réforme par S. Grégoire le Grand: II, 46, 47; par S. Pie V: III, 151; retour vers la liturgie romaine: 151, 565.
Lombards (les), leur invasion: II, 10, 59; leur conversion, 41, 51; leurs luttes contre les papes: 51-66; destruction de leur royaume, 66.
Loménie de Brienne (cardinal), prête serment à la constitution civile du clergé: III, 348.
Lothaire, roi de Lorraine, ses rapports avec les papes: II, 76, 77, 296; son divorce avec Theuteberge: 359-361.
Louis le Débonnaire: II, 76, 77; sa déchéance: 295.
Louis VII, roi de France, va à la deuxième croisade: II, 387-388.
Louis IX (S.), ses croisades: II, 390, 391. Son dévouement au Saint-Siège, son caractère: 434-437; sa prétendue pragmatique: III, 58-60; il établit les Universités: II, 457; il envoie des missionnaires en Chine: III, 4; sa mort: II, 391; sa canonisation: 457.
Louis XII, sa lutte avec Jules II: III, 60-62.
Louis XIII, lutte contre les protestants: III, 273.
Louis XIV: sa lutte contre le Jansénisme: III, 223-240; contre Fénelon: 254-257; sa conduite dans l'affaire de la régale et du Gallicanisme; sa soumission: 263-272. Révocation de l'Edit de Nantes: 287.
Louis XV, flatté par Voltaire: III, 301, 302. Il chasse les Jésuites: 322-324.
Louis XVI: III, 344; sa mort: 351.
Louis-Philippe; son élection: III, 490, 493; sa lutte avec Mgr Affre: 495, 496.
Loup (S.), év. de Troyes, arrête Attila: II, 21.
Loup, abbé de Ferrières, sa science, ses œuvres: II, 339.
Louvois, ordonne les dragonnades: III, 287.
Luc (S.): I, 110 et suiv.
Luce Ier (S.), pape, m.: I, 235, 379, 653.
Luce II, pape: II, 592.
Luce III, pape: II, 592.
Lucien de Nicomédie, m.: I, 234.
Lucien (philosophe païen): I, 263-265.
Lucifer de Cagliari, légat: I, 477, 478; son schisme: 572. Il est combattu par S. Jérôme: 586.
Luitprand, roi des Lombards: II, 64.
Luitprand, historien: II, 284.
Luke-Thu; son martyre: III, 37.
Lupercales (les) abolies par S. Gélase: I, 618.
Luther; sa vie, ses erreurs, son apostasie: III, 98-108; sa doctrine: 108-110; sa différence avec Zuingle } 120-122; avec Calvin } 127. Progrès de son hérésie: 117; sa condamnation: 104.
Luxeuil (monastère de): II, 140.
Luxembourg (maréchal de): III, 289.
Lyon (conciles de). Ier: II, 431; IIe: II, 432, 516-518.
Lyon (martyrs de): I, 213-216, 226.
Lyonnaises (les) au Ve siècle: II, 91.

M

Mabillon: III, 275.
Macaire (S.), moine: I, 642.
Macaire d'Antioche, monothélite: II.
Macédonius, son hérésie, sa condamnation: I, 496-500. Sa réfutation par les Pères: 548-610, passim.
Macrine (Ste): I, 550.
Madagascar (missions de): III, 441-442.
Madeleine (Ste Marie-), son identité avec la pécheresse; son apostolat en Provence: I, 133-138.
Maglaire (S.): II, 143.
Mahomet Ier, sa vie, ses visions, ses succès: II, 156-164. Son système religieux: 164-170. Sa mort: 175.

Mahomet II, prend C. P. : II, 529, 530.
Mahométisme. (Voir Islamisme.)
Maillard (Olivier). Ses prédications : III, 175, 176.
Mainfroy, emp. d'Allem. : II, 431.
Maintenon (Mme de) : III, 285.
Maires du Palais : II, 121.
Malabares : leur conversion ; question des usages malabares : III, 41-43.
Malagrida (le Père), son supplice : III, 300, 321.
Maldonat : III, 177, 205.
Malebranche : III, 215, 275.
Malo (S.) : év., II, 119.
Malte (chevaliers de). (Voir Hospitaliers.) Leur victoire sur les Sarrasins : III, 384-387.
Mamert (S.), év. de Vienne : II, 92, 108.
Mance (Mlle), va au Canada : III, 455.
Mandchourie (la), ses missions : III, 428.
Manès (gnostique) : I, 316, 317.
Manichéisme, son origine : I, 314, 316.
Réfuté par les Pères : 578, 601, 602.
Renouvelé au moyen âge : II, 540, 547.
Manrèse (la grotte de) : S. Ignace s'y retire : III, 169.
Mansuy ou *Mansuet* (S.), év. de Toul : I, 146.
Marc (S.), évangéliste : I, 103.
Marc (S.), pape, condamne l'arianisme : I, 474, 655.
Marc, archev. de Ravenne, son schisme : II, 212.
Marc-Aurèle, sa persécution : I, 165-168, 212-222, 283-285.
Marcel Ier (S.), pape : I, 424, 654.
Marcel II, pape : III, 132.
Marcel d'Argenton (S.), m. : I. 242.
Marcellin (S.), pape : I, 380, 654.
Marchand (le Père), son martyre : III, 422.
Marcion (gnostique) : I, 312-314.
Sa réfutation par les Pères : 321 337-340.
Mariage : sa liturgie ancienne : I 398.
Restriction des degrés de parenté de sept à quatre : II, 425.
Doctrine du concile de Trente : III, 140, 141.
Marie (B. Vierge) : I, 57-77.
Son immaculée conception. (Voir Conception.)
Sa maternité divine définie au concile d'Ephèse : I, 508-514; soutenue par les Pères : 575-577.
Sa virginité défendue par S. Jérôme : 586.
Elle aide les apôtres, sa mort : I, 125-128.
Son assomption : I, 127 ; II, 107.
Marie-Antoinette, sa mort : III, 351.
Marie-Louise, son mariage avec Napoléon Ier : III, 368.
Marion de Brésillac (Mgr) fonde le séminaire des Missions d'Afrique : III, 438.
Marin Ier, pape : II, 278, 583.
Marin II, pape : II, 288, 586.
Maristes (les) : III, 481.
Marmontel, sa conversion : III, 313.
Marmoutiers (monastère de) : II, 87.
Maroc (missions du) : III, 437.
Maron (S.), moine, son zèle contre Eutychès : I, 520.
Maron (S. Jean), patr. d'Antioche, ses œuvres : II, 209-211.
Maronites, leur orthodoxie : I, 520; III, 210, 211; ils viennent au concile de Florence : II, 527 ; leur massacre par les Turco-Druses : II, 414-416.
Marot, ses écrits : III, 82.
Marozie, ses crimes : II, 285-286.
Marthe (Ste), son apostolat en Provence : I, 134-137.
Martial (S.), év. de Limoges, sa mission *apostolique* : I, 142 ; va à Ceignac, à Roc-Amadour : 147.
Martin Ier (S.), pape, sa lutte contre le Monothélisme ; son exil, sa mort : II, 203-207, 576.
Martin II, pape (appelé *Marin I*). Voir ce mot.
Martin III, pape (appelé *Marin II*). Voir ce mot
Martin IV, pape : II, 433, 595.
Martin V, pape, son élection au concile de Constance : II, 502, 599 ; jusqu'à quel point il approuve le concile de Constance : II, 502, 556, 557 ; il condamne Wicleff, Jean Huss, Jérôme de Prague : 556.
Martin (S.), év. de Tours. Sa vie, ses œuvres, sa mort : II, 85-90 ; miracles opérés à son tombeau : 101, 102, 363.
Martinique (la), son état religieux : III, 469, 470.

Martyre. Miracle du martyre chrétien : I, 256-262 ; III, 29, 419 ; preuve de la religion : I, 196, 413.
Massiliens : I, 507.
Massillon : III, 215, 275, 289.
Materne (S.), év. de Strasbourg : I, 146.
Mathilde (la princesse) soutient S. Grégoire VII : II, 308-310.
Matthias (S.), apôtre : I, 100, 126.
Matthieu (S.), apôtre : I, 125.
Maturus (S.), m. de Lyon : I, 214-216.
Maur (S.). II, 134.
Maurice (S.), soldat, m. : I, 247.
Maurice, emp. d'Orient : II, 193. Il fait élire pape S. Grégoire le Grand : 38, et le laisse sans secours contre les Lombards : 51-54.
Maury (le cardinal) : III, 340, 345, 369.
Maxence, vaincu par Constantin : I, 423.
Maxime (S.) d'Asie, m. : I, 234.
Maxime (S.), év. de Toulouse : II 92.
Maxime (S.), abbé de Chrysopolis, m. : II, 208.
Maxime le Tyran et S. Martin de Tours : II, 88.
Maximien d'Ephèse (S.), m. : I, 234.
Maximien-Hercule, emp., sa persécution : I, 242-248.
Maximilien (S.), m. : I, 444.
Maximin (S.), év. d'Aix, son apostolat en Provence : I, 134, 137.
Maximin (S.), m. : I, 444.
Maximin Daïa, sa persécution, sa chute : I, 426, 427.
Maximin Jules, emp., sa persécution : I, 227-229.
Mazarin : III, 285, 286.
Mazzini : III, 540 et suiv.
Mecque (la), prise par Mahomet : II, 160-163.
Médard (S.), év. de Noyon : II, 118.
Médine, centre de l'Islamisme : II, 159-161.
Mélanchthon : sa confession d'Augsbourg : III, 129. Ses rapports avec les grecs schismatiques : 395.
Melchiade (S). pape : I, 424, 655. Il combat les Donatistes : 523.
Melchior Canus : III, 176.
Melchites : III, 414, 445.
Mélèce, év. de Lycopolis ; son schisme : I, 463, 521, 584.
Mélétiens (les), condamnés : I, 278.
Memmie ou Menge (S.), év. de Châlons : I, 146.
Mendiants (ordres) : leur but, règles, espèces, services : II, 437-458 ; extension de leur vœu de pauvreté, 479.
Ménésianisme, condamné : III, 504-507.
Mentana (victoire de) : III, 553, 554.
Merci (ordre de la) : II, 397.
Mermillod (Mgr), son exil : III, 563.
Mesmin (S.), m. : II, 21.
Messe : additions faites : I, 369, 370 ; sa liturgie : I, 394-397. Etre debout pendant l'évangile : I, 501 ; elle est un vrai sacrifice : III, 139.
Mexique, ses missions : III, 465-468.
Mezzofante (cardinal) : III, 418.
Michel (abbaye du Mont-Saint) : II, 150-152.
Michel I, II, III, emp. d'Or. : II, 253-267.
Michelade (la) : III, 191.
Michel-ange : III, 131.
Michel Cérulaire, patr. de C P., consomme le schisme grec : II, 279-281.
Middleton, rationaliste : III, 296.
Migné (apparition d'une croix à) III, 492, 493.
Milan (les conciles de) sous S. Ch. Borromée : III, 164-166.
Milève (concile de) contre Pélage : I, 503.
Millénaires, leurs erreurs : I, 168.
Mineurs (frères) : II, 437-458. (Voir *Franciscains*.)
Minimes (ordre des) : III, 74.
Molinos (Michel) ; son quiétisme ; sa condamnation : III, 243-244.
Montcalm (le marquis de) ; sa lutte au Canada contre les Anglais : III, 458-460.
Monge (Pierre), év. d'Alexandrie : II, 182, 247.
Mongols ; leurs invasions : II, 528 ; III, 7 ;
Monique (Ste) : I, 595-598.
Monophysisme (voir Eutychianisme et Monothélisme) : II, 195.
Le monophysisme moderne : III, 408-414.
Monothélisme ; origine, caractère, progrès de cette hérésie : I, 495, 514 ; II, 195.

Sa condamnation : II, 195-218.
Montagnards (les ; leur schisme : I, 320.
Montalembert (le comte Charles de) ; ses rapports avec Lamennais : III, 503-505.
Il demande la liberté d'enseignement : 495.
Montan : I, 286, 287, 318.
Montanistes ; leur doctrine et leurs espèces : I, 318, 321, 376.
Tertullien montaniste : I, 286, 287, 318.
Leur réfutation par les Pères : I, 578.
Monte Corvino (Jean de) : ses missions en Chine : III, 5-7.
Montespan (madame de) : III, 287.
Montfaucon : III, 275.
Montlosier (le comte de) : III, 490, 491.
Montréal ; sa fondation : III, 451.
Monts-de-piété ; leur érection : III. 68.
Montz (de) colonise la Nouvelle-Ecosse : III, 451.
Morale indépendante (la) : III, 305, 522-524.
Morin (le Père) : III 215.
Muezzins (les) : II, 170.
Musique (la) au moyen âge : II, 335.
Sa réforme : III, 150, 151.
Mystiques (faux), condamnés : II, 474. (Voir *Quiétisme*).
Mythisme (le) : III, 217, 218.

N

Nantes (Edit de) : ses clauses, ses effets : III, 202-204 ; sa révocation : 287.
Napoléon Ier : son expédition contre Pie VI ; il le fait prisonnier : III, 353-356. Le concordat de 1801 : 356-360. Les articles organiques : 359, 362. Rupture avec Pie VII : 363. Mariage de Napoléon avec Marie-Louise 368. Sa conduite relativement à l'institution canonique des évêques : 368-377. Son abdication, sa mort : 377-380.
Napoléon III ; il soutient le Piémont contre le pape ; il retire ses troupes de Rome : III, 544-554.
Narbonnaises (les deux) au cinquième siècle : II, 92.
Naturalisme (le) : III, 511-522.
Nazaire (S.), m. : I, 201.
Nègres : leur traite condamnée par l'Eglise : III. 24. Leur conversion par le P. Claver : 27, 28.
Népomucène (Saint Jean), martyr du secret de la confession : III, 72.
Népotien : ses rapports avec S. Jérôme : I, 587, 621.
Nérée (S.), m. : I, 203.
Néron ; sa persécution : I, 199-201.
Nestorianisme (voir *Nestorius*) : il est réveillé en Espagne par Félix d'Urgel : II, 69, 73, 74. Il est introduit en Chine : III, 4. Le patriarche nestorien se soumet au pape : 215. Le nestorianisme à notre époque : 412-414.
Nestorius : son hérésie, sa condamnation : I, 507-514. Sa réfutation par les Pères : I, 548-610, et surtout : 575-578.
Nicanor, diacre : I, 90.
Nicée (conciles de) ; le Ier : I, 465-468. Son vrai texte découvert : 467. Le 2e : II, 73, 227, 239-242.
Nicéphore (S.) d'Antioche, m. : I, 241.
Nicet (S.) ou Nicetius, év. de Trèves : II, 113-115.
Nicolaïtes : I, 301.
Nicolas (diacre) : I, 90, 301.
Nicolas Ier, pape, et le schisme grec : II, 258-268, 582. Sa lutte avec Lothaire : 264, 359.
Nicolas II, pape : II, 307, 589. Il condamne Bérenger : 538.
Nicolas III, p : II, 433, 595.
Nicolas IV, p. : II, 433, 595. Il soutient les missions de Chine : III, 5.
Nicolas V, pape : II, 536, 599.
Nicolas, emp. de Russie ; sa persécution contre les catholiques : III, 403-408.
Nicole de Port-Royal : III, 232.
Nil (S.) moine, ses controverses : I, 577.
Nogaret (Guillaume de), son rôle contre Boniface VIII : III, 466-470.
Nominèque (S.), év. de Nantes : II, 91.
Norbert (S.), arch. de Magdebourg ; sa vie ; il fonde l'ordre de Prémontré, réforme le clergé : II, 407-409.
Normands (les) : leur invasion,

leurs ravages ; leur traité avec le roi de France: II, 298-299. Ils soutiennent S. Grég. VII : 310.
Notaires apostoliques ; leur institution: I, 156, 228.
Novat: sa révolte contre S. Cyprien: I, 319, 320.
Novatien, antipape: I, 320, 321, 652.
Novelles (les) de Justinien: II, 180.
Novempopulanie: son état religieux au cinquième siècle: II, 93.
Nureddin, sultan ; ses conquêtes, ses victoires sur les croisés: II, 386.

O

Oblates (les), leur fondation: III, 71.
Oblats de Marie immaculée: III, 481.
Occident (empire d'), sa faiblesse en face du Mahométisme : II, 164, 174 ; sa chute: II, 70.
Occident (grand schisme d'), son origine, sa nature, sa prolongation, sa fin: II, 482-504.
Océanie, son état religieux: III, 472-476.
O'Connel (Daniel), sa vie, il émancipe les catholiques d'Irlande : III, 497-499.
Odon (S.), de Cluny, sa réforme: II, 150 ; il va à Rome: II, 287, 288.
Odorico (le père), son martyre: III, 421.
Olier, sa vie, ses écrits, il fonde la congrégation de S. Sulpice: III, 283-285 ; il déplore les ravages du Jansénisme: 229, 235-238 ; son zèle pour la colonisation du Canada: 453 et suiv.
Olopen convertit la Chine: III, 2, 3.
Omar, kalife: II, 163, 165.
Ommiades (dynastie des): II, 165, 166.
Ophites (les): I, 310 ; III, 439.
Optat (S.) de Milève : ses œuvres, sa lutte contre les Donatistes : I, 524, 607-609.
Orange (2e concile d') contre les semi pélagiens: I, 507 ; II, 112.
Oratoire (l') de S. Philippe de Néri: III, 174.
Oratoire (l') de N.-S. J.-C. fondé par le P. de Bérulle: III, 215, 275 ; son approbation : 215, 275 ; ses illustrations: 215, 275; il tombe dans le jansénisme, malgré le zèle des supérieurs: 231.
Ses séminaires: 282.
Ordalies. (Voir *Epreuves*.)
Ordre (Sacrement de l'); sa liturgie ancienne : I, 398-400.
Doctrine du concile de Trente : III, 140.
Ordres religieux.
Leur origine ; I, 365.
Leurs avantages: II, 135-138.
Règles et ordre de S. Basile: I, 550, 643.
Ordre de S. Augustin: I, 643 ; II, 130.
Règle de S. Benoît; son but, son objet, son influence : II, 133-138.
Sa réforme : II, 149-152.
Règle de S. Colomban : II, 139.
Règle de S. Chrodegang: II, 146-149.
Ordres contemplatifs: II, 403-410.
Ordre militaire de S. Jacques: I, 133.
Ordres militaires des *Hospitaliers*, etc. (Voir Hospitaliers, Templiers.)
Leur réforme : III, 172.
Congrégations fondées depuis le XVIe siècle, III, 168, - 174, 274,- 289, 332 et 478-482.
Ordres mendiants: II, 437-458; III, 114.
Leur suppression en France à la Révolution : III, 339.
Orens (S.), év. d'Auch : II, 93.
Orient (empire d'); sa faiblesse en face de l'Islamisme : II, 164, 174, 178.
Lutte de plusieurs de ses empereurs avec les papes : 180-281.
Sa chute : 530.
Orient (schisme d'). (Voir schisme *Grec*.)
Origène ; sa jeunesse: I, 225.
Ses apologies: 291-296.
Ses controverses, ses œuvres, ses erreurs ; I, 346-349.
Origénisme, condamné: II, 190.
Réfuté par les Pères : I, 578, 586.
Osius de Cordoue, préside le concile de Nicée: I, 466, 468, et celui de Sardique : 476.
Sa lutte avec l'Arianisme : 466-468; 476-480.
Sa chute : 480.
Osouf (Mgr), vic. apostol.: III, 401.

Ostrogoths; II, 5, 27.
Othon Ier, emp. d'Allem.; sa lutte avec les papes : II, 289, 290.
Ottomans; leur apparition : II, 527, 528.
Ouen (S.), év. de Rouen : II, 115.

P

Pacca, sa captivité, ses mémoires: III, 366, 370-376.
Pacôme (S.), moine, sa règle : I, 642.
Paganisme : I, 94 ; raisons de sa LONGUE résistance : 611-613. 414-421 ; sa défaite en face du christianisme : I, 404-410; il est détruit par Constantin : 425, 429-432 ; relevé momentanément par Julien l'Apostat : I, 439-454.
Paléologue (Michel), sa soumission au concile de Lyon : II, 518.
Paléologue (Jean), vient au concile de Florence : II, 520-527.
Paléologue (Constantin), défend en vain C. P. contre les Musulmans: II, 527, 530.
Pallade (S.), apôtre de l'Irlande: II, 83.
Pallu (François), vicaire apost. : III, 46.
Pancirole : III, 205.
Pandectes (les) de Justinien: II, 180.
Papes, mode de leur élection : II, 423, 434 ; ils ne sont pas jugés : I, 477 ; II. 32, 290 ; III, 85. Résultats de leur séjour en France: II, 471-473 ; 478. Appel aux papes. (Voir *Appel*.) Leur *domaine* temporel. (Voir *Domaine*.) Leur *suprématie* temporelle. (Voir *Pouvoir*.)
Papias, sa collection des traditions apostoliques; il se fait millénaire : I, 168.
Pâque, sa célébration fixée par les papes : I, 322, 372.
Paraguay { sa conversion : III, 25; sa persécution : 471; son état religieux actuel : 471.
Parennin (le Père), missionnaire : III, 31, 32.
Parias (les). L'Eglise améliore leur sort : III, 42.
Pâris (François de), diacre, janséniste, ses prétendus miracles: III, 238-239.
Parmènas, diacre : I, 90.
Paroisses, leur établissement : I, 156, 369.
Pascal Ier (S.), pape : II, 76, 581.
Pascal II, pape, sa lutte avec Henri V: II, 322, 590.
Pascal III, antipape : II, 3?5.
Pascal de Port-Royal, ses Provinciales : III, 224, 232-234.
Paschase-Radbert, ses écrits : II, 340.
Patarins (les), leur hérésie : II, 540 ; leurs violences contre Pierre de Vérone : III, 155.
Patient (S.), év. de Lyon : II, 91.
Patrice (S.), apôtre d'Irlande : II, 82-85.
Patrologie, sa division en trois âges : I, 151-153. (Voir *Pères*.)
Paul (S.), apôtre des Gentils : I, 91; sa vie, sa conversion, son apostolat : 109-123 ; ses épîtres : 1 9-122.
Paul (S.) de Narbonne : I, 142.
Paul (S.), ermite : I, 365, 641.
Paul (S.) et S. Jean, mm. : I, 445.
Paul (S.) de Léon : II, 119.
Paul Ier (S.), pape : II, 64, 580.
Paul II, p. : II, 532, 600.
Paul III, p. : III, 131, 132, 574.
Paul IV, p. : III, 131, 132, 133, 574.
Paul V, p. : III, 214-215, 576.
Paul de Samosate : I, 315.
Paula, veuve de Bethléem : I, 502, 623.
Paulin (S.), de Bordeaux, év. de Nole ; sa vie, ses œuvres : I, 536-539.
Paulin (S.), de Pise, m : I, 201.
Paulinianistes : I, 315
Paulus (le docteur), rationaliste : III, 514 516.
Pauvres de Lyon (Voir Vaudois.)
Pékin, érigée en archevêché : III, 2-5.
Pélage Ier, pape : II, 36, 573.
Pélage II, pape : 36, 573.
Pélage : son hérésie : I, 501-507. Sa réfutation par S. Jérome : I, 584, 586, par S. Augustin ; 603-605.
Pélagianisme (semi-), exposé et condamnation de cette hérésie : I, 506, 507. 605.
Pélagie (Ste), d'Antioche, m. : I, 247.
Pèlerinages, à Jérusalem au XIe siècle : II. 365, 366.
Pénitence publique ancienne : I. 397, ses lois ; 630.
Pénitence de Théodose : 631-634.

La pénitence publique chez les Jansénistes : III. 234-241.
Pénitence (sacrement de) : sa liturgie ancienne : I, 397. Doctrine du concile de Trente : III, 139, 140.
Pépin le Bref : II, 64.
Perboype (Lazariste) : III, 425.
Pérégrin Protée : I, 261.
Pérégrinus (S.), év. d'Auxerre : I, 242.
Pères de l'Eglise, sens de ce mot : I, 149, 150. Leur rôle, leur mission : *ibid.* Tableau des erreurs combattues par eux ; 150, 151.
Pères apostoliques : I. 153-178.
Pères apologistes : 272-296 ; 454-459.
Pères controversistes des 1ers siècles ; 323-354 ; 527-610. Leur ascendant, leur influence ; 529, 610 leur autorité consacrée par Rome, *ibid.*
Pères moralistes : 610-617 (Pour les autres Pères voir le commencement du 2e volume, passim.)
Périer (Casimir) : III, 493.
Perpétue (Ste.) d'Afrique : I, 222.
Perpétue (S.). év. de Tours : II, 91.
Persécutions prédites : I, 248, 249. Leur atrocité, 198. Leurs causes 252-256. Tableau des persécutions des premiers siècles de la part des Juifs : 92, 196. 199-201 ; de la part des Gentils : 201-248.
Pétrarque : II, 480.
Philippe (S.), apôtre : I, 127,
Philippe (S.), diacre : I, 90, 92, 300.
Philippe de Néri (S.), fonde l'Oratoire : III, 174.
Philippe-Auguste, il va à la 3e croisade ; II, 389, sa lutte avec Innocent III : II, 415, 417, et avec Jean sans Terre ; 418.
Philippe le Bel, ses démêlés avec Boniface VIII ; ses indignes procédés : II, 462-470. Il veut le faire condamner par Clément V : 473.
Philosophie païenne : I, 262 et s. 404-410.
Philosophoumena : I, 374-375.
Photius, patr. de C. P. ; sa ruse, sa cruauté : II, 254-278.
Picpus (congrég. de) : III, 480.
Pie Ier (S.), pape : I, 371, 650.
Pie II, p., combat les Turcs : II, 531, 599.
Pie III, p. : III, 573.
Pie IV, p., confirme le concile de Trente : III, 133, 149, 574. Sa profession de foi : 149.
Pie V (S.), pape : III. 150-152, 574. Sa lutte contre Baius : 211 ; contre les Mahométans : 386.
Pie VI, pape. Il condamne le joséphisme, le synode de Pistoie : III, 333-339 ; la constitution civile du clergé : III, 339-348 ; son oraison funèbre de Louis XVI : 353 ; il est persécuté par Bonaparte ; son traité de Tolentino, son exil, sa mort : 353-356, 581.
Pie VII, p. : III, 356, 582. Il confirme le concordat : 356-360 ; réclame contre les articles organiques : 362 ; sacre Napoléon Ier : 360-362 ; son enlèvement, sa captivité à Savone, à Fontainebleau : 363-377 ; son retour à Rome ; rétablissement des jésuites ; sa mort : 377-381.
Pie VIII, p. : III, 410, 487-490, 494, 583.
Pie IX, p. Son pontificat : III, 584 ; son élection, son exil, son retour : III, 537-544 ; sa lutte contre Victor-Emmanuel : 544-563 ; il favorise les missions : 410, 413, 424, 435 ; définition de l'Immaculée Conception : 532 ; le Syllabus : 510, 531 ; le concile du Vatican : 533-536, 560 ; Pie IX prisonnier au Vatican : 561-566.
Pie (Mgr), év. de Poitiers, combat les erreurs modernes : III, 523.
Pierre (S.), apôtre : I, 83, 89 ; ses travaux apostoliques : 87-108, passim, 649 ; ses épîtres : 108 ; son martyre : 109, 123.
Pierre de Luxembourg (bienheureux). Sa vie, sa mort : III, 72.
Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Sa vie : II, 377 ; il combat les Henriciens : 542.
Pierre de Vérone (S.), m. : III, 155.
Pierre Nolasque (S.), fonde l'ordre de la Merci : II, 398.
Pierre Lefèvre, premier compagnon de S. Ignace : III, 168.
Pierre Lombard : II, 445.
Pierre l'Ermite, prêche la croisade : II, 372.
Pierre d'Ailly, év. de Cambrai. Sa conduite dans le schisme d'Occident : II, 492-498.
Pierre de Bruys. Son hérésie : II, 386, 419, 541.
Pierre Flotte. Son rôle indigne dans les démêlés entre Philippe

le Bel et Boniface VIII : II, 466-469 ; sa mort : 470.
Pierre Lefoulon, év. d'Antioche : II, 182.
Pierre Monge, év. d'Alexandrie : II, 182, 247.
Pierre de Léon, antipape : II, 379.
Pierre de Lune. (Voir Benoît XII.)
Pierre-Jean Olive, condamné : II 474.
Pierre Valdo. Son hérésie : II, 419, 542.
Pierre le Grand, emp. de Russie, donne une constitution à l'Eglise schismatique russe : III, 399-400.
Pighi (Albert) : III, 177.
Pimodan (général de), soutient Pie IX ; sa mort à Castelfidardo: III, 549.
Pirot (le docteur), prend part à la lutte du quiétisme : III, 252-257.
Pise (conciles de):
Premier : II, 501.
Deuxième : III, 61.
Pistoie (synode de), sa doctrine, sa condamnation : III, 336-339.
Plata (la), son état religieux : III, 471.
Pline, sa lettre à Trajan : I, 271.
Poésies de S. Ephrem : I, 534.
Poésies de S. Paulin de Bordeaux: I, 539.
Poésies de Juvéncus: 540.
Poésies de S. Grégoire de Nazianze: 560.
Poésies de S. Ambroise: 594.
Poésies de S. Sidoine-Apollinaire: II, 99.
Poésies de S. Fortunat: II, 118.
Poésies de Raban-Maur: 339.
Poésies d'Adam de S.-Victor: 353.
Pologne (la), sa conversion: III, 397-398. Son démembrement : 402. Persécution du catholicisme: 402-408.
Polycarpe (S.), m ; sa lettre, son martyre: I, 164-168.
Polyeucte (S.), m.: I, 234.
Polyglotte de Complut (la): III, 87.
Pombal (marquis de), fait chasser les jésuites du Portugal : III, 319-321.
Pompadour (madame de), flattée par Voltaire : III, 301. Elle pousse Louis XV à chasser les jésuites: 323.
Pontien (S.), pape et m.: I, 228, 377, 652.
Pontigny (abbaye de), sa fondation: II, 377.
Pontistes (frères): II, 400.
Portier (ordre de): I, 400.
Portugais, leur protectorat dans les Indes: III, 43-45, 434-435. Ils chassent les jésuites de leur pays: 319-322.
Port-Royal des Champs (abbaye de), tombe dans le jansénisme et en devient un foyer: III, 232. Pénitence des jansénistes: 234-241. Ses illustrations: 232.
Port-Royal de Paris (abbaye de), tombe dans le jansénisme : III, 232.
Positivisme: III, 529-531.
Potamienne (Ste), m. : I, 225-227.
Potentien (S.), év. de Sens, m.: I, 146.
Pothin (S.), év. de Lyon : I, 215.
Poulo-Pinang, fondation de son séminaire : III, 425.
Pouvoir du souverain pontife sur le temporel des princes ; sens, origine et preuves de ce pouvoir: II, 312-316.
Pragmatique de S. Louis, est supposée: II, 432 ; III, 58-60.
Pragmatique de Bourges ou de Charles VII, son annulation : III, 57-60, 62.
Praxéas, hérétique : I, 314.
Prêcheurs (frères), ou dominicains. II, 437-458.
Prédestinatianisme de Gotescalc : II, 355-357.
Prémontrés (ordre des) : II, 407-409.
Presbytériens (les): III, 190.
Prescriptions de Tertullien : I, 337.
Prétextat (S.), év. de Rouen, persécuté par Chilpéric : II, 103-105.
Principe (S.), évêque: II. 92.
Priscillianistes: I, 319 ; II, 89.
Prochore, diacre: I, 90.
Proclus (S.), év. de Cysique, sa vie, ses écrits : I, 577 ; il combat Nestorius: 510.
Propagande (collége de la), sa fondation: III, 417.
Propagation de la foi (œuvre de la), sa fondation: III, 417, 484.
Propagation de la religion. (Voir Eglise.)
Prosélytes de la porte, de la justice : I, 90.

Prosper (S.) d'Aquitaine : ses œuvres, sa lutte contre le semi-pélagianisme : I, 506, 507 ; 605-606.
Protais (S.), m. : I, 201.
Protestantisme, ses précurseurs : I, 305 318 ; — II, 532-552. Origine de ce nom : III, 107. Ses caractères : Ligue protestante de Spire, de Smalkalde } 129, 178.
Ses progrès : 117.
Sa lutte avec Paul IV : 132.
Introduction du protestantisme en Angleterre, en Suède, en Danemark : 117.
Il est cause de guerres et de troubles : 178-204.
Il enfante le rationalisme ; conséquences du libre examen. } 293 et suiv.
Rapports des protestants avec les Grecs schismatiques : 395,396. (Voir Huguenots.)
Prototectus (S.) de Césarée : I, 228.
Provinciales de Pascal (les) : III, 232-234.
Publius (S.), év. d'Athènes, m. : I, 208.
Pucelle (la). (Voir Jeanne d'Arc.)
Pudens (S.), reçoit saint Pierre : I, 107.
Pulchérie (Ste) : I, 516.
Purgatoire : son existence définie par les conciles de Florence : II. 522, et de Trente : III, 141. (Nié par Zuingle, 117, Luther : 109 Calvin 125.
Puritains (les). (Voir Presbytériens.)

Q

Quadrat (S.), év. d'Athènes ; son apologie : I. 205, 272.
Quartodécimans : origine, phases de leur erreur : I, 322, 373, 376; leur condamnation : I. 466.
Québec : sa fondation : III 451.
Quélen (Mgr), arch. de Paris ; sa conduite en 1830 : III, 490, 494.
Quesnel : sa doctrine, ses ouvrages, sa condamnation. } III, 223-228.
Quiétisme : 1° Des Béguards : II, 474; III, 242; 2° des Alumbrados : III, 243 ; 3° de Molinos : 243-244 ; 4° de Mme Guyon : 244-252,, 5° de Fénelon : 247-259.
Quinisexte (concile) : II, 222, 223.
Quintien (S.), év. de Clermont : II, 100.

R

Raban-Maur, arch. de Mayence, ses œuvres : II, 338, 339. Combat l'erreur de Gotescalc : 338, 356.
Rabelais : III, 82.
Racine (Jean), poëte : III, 232.
Radegonde (Ste), reine : II, 117, 118.
Raison (la déesse) : III, 350.
Rancé (l'abbé de), sa conversion : Il réforme la Trappe. } III, 288, 289.
Rationalisme, son apparition au XIIe siècle : II, 383 ; ses progrès au XVIIIe : III, 293-309.
Le rationalisme moderne ; ses conséquences : 511-531, 566-570; son erreur sur l'origine divine du christianisme : I, 414-421.
Ratran, moine de Corbie, combat Photius : II, 267.
Raymond de Pennafort, fonde l'ordre de la Merci, et fait une collection des décrétales : II, 428.
Raymond du Puy, donne une règle à l'ordre des Hospitaliers de S.-Jean : II, 394. 395.
Raymond VI, comte de Toulouse, soutient les Albigeois ; sa défaite : II, 420, 527.
Rebaptizants : II, 351-353; II, 386.
Reccarède (S.), roi : II, 41.
Récollets (les) : III, 171.
Réforme (la), son union avec les anciennes erreurs : I, 305, 318 ; II, 532-556. Son but indiqué par Wicleff, Jean Huss, et repris par Luther : II. 551 ; sa nature, son caractère, ses progrès et conséquences : III, 94-128, 178-204, 293-295.
Son organisateur, Calvin : 118.
Régale (la), son origine ; conduite de Louis XIV à ce sujet : III, 262-266.
Regina cœli, son origine : II, 39.
Reginald Polus, cardinal; son exil: III, 113, 134.
Reinkens, év. vieux catholique : III, 536.

Reinmarus (Samuel), rationaliste : III, 513, 514.
Reliques (culte des) : I, 248. Respect pour elles : II, 362, 363 Leur culte est approuvé par les conciles de Latran : II, 425, et de Trente : III, 141.
Remi (S.), év. de Reims, et les Francs : II, 93-98.
Remontrants (les) : III, 295.
Renaissance (la) : III, 70 ; Elle favorise le Protestantisme : 96.
Renan { son explication de la Bible, et sa morale indépendante. } III, 518-524.
Retord (Mgr), vic. apost. : III, 423, 424, 430.
Retz (le cardinal de), sa vie, ses mémoires : III, 286.
Révolution française de 1783; ses phases : III, 339-353.
Rhodes, prise par les Sarrasins : III, 384. (Voir *Hospitaliers* de S.-Jean.)
Ricci (le P. Matthieu), jésuite : III, 8-12.
Ricci (le P. Victor), dominicain : III, 15.
Ricci (le P.), général des jésuites, calomnié : III, 325.
Ricci, év. de Pistoie ; son action au synode de Pistoie : sa condamnation, sa conversion : III, 336-339.
Richard de S.-Victor : II, 352.
Richard Simon : III, 275.
Richelieu (cardinal de) : III, 273, 301.
Rienzi (*Nicolas*), tente d'établir une république à Rome : II, 480, 481.
Rimini (concile de) : I, 484.
Ripuaires (les) : leur invasion : II, 15.
Robert d'Arbrissel, fonde l'abbaye de Fontevrault : II, 409.
Robert de Genève (V. Clément VII).
Robespierre : III, 350-352.
Roc-Amadour (sanctuaire de) : I, 147.
Rochelle (*la*), reprise sur les Protestants : III, 273.
Rodriguez (le P.) : III, 168.
Roger Bacon : II, 444.
Roland : II, 69.
Rollin (Charles) ; sa vie, son jansénisme : III, 239, 240.
Rollon ; son traité avec Charles le Simple : II, 299.
Romain, pape : II, 584.
Rosaire (le), son institution : II, 438. La fête du S. Rosaire : III, 387.
Roscelin, ses erreurs : II, 383.
Rossi (le comte de), sa mort : III, 541.
Rousseau (J.-Jacques), ses rapports avec Voltaire, ses ouvrages, sa haine contre le christianisme : III, 310, 311.
Rufin, ministre de Théodose : I, 633.
Rufin, origéniste, combattu par S. Jérôme : I, 586.
Russie (la) : sa conversion : III, 397. Son schisme : 399-402. Persécution du catholicisme : 402-408.
Rusticus (S.), év. de Narbonne : II, 92.

S

Sa (Emmanuel): III, 177.
Sabas (S.), m.: I, 241.
Sabellius, Sabelliens : I, 314.
Sabinien (S.), pape : II, 201, 274.
Sabinien (S.), év. de Sens: I, 146.
Sacramentaires (les): II, 303. Zuingle, Calvin : III, 122, 126, 139.
Sacrements : (leur liturgie ancienne) ; I, 390-404.
Sacrement (fête du Saint-); son institution : II, 432
Sacrement (missionnaires du Saint) III, 279.
Sacy : III, 232.
Sahara; ses missions: III, 445-450.
Saint-Amour : janséniste, III, 219.
Saladin : ses conquêtes, II, 388-390.
Salle (l'abbé de la); ses frères: III, 481.
Salmeron (le Père): III, 146, 168.
Salvien, moine ; ses ouvrages; II, 17.
Samaritains : leur conversion par S. Philippe : I, 92.
Samosate (Paul de), et Samosaténiens : I, 315.
Samson (S.), abbé: II, 143.
Sanchez (Thomas): III, 177.
Sanctus (S.), de Lyon, m.: I, 214-216.
Saphire : I, 88.
Saprice ; apostat: I, 241.
Sardique (concile de): I, 476.
Sarrasins, origine de ce nom : leurs invasions : II, 167.

Battus en Italie : 78-80 ; 286.
» à Poitiers : 65.
» en Espagne : 69.
Saturnin (S.), év. de Toulouse : I, 142 ;
Son martyre : 203, 204.
Saturnin (S.), év. de Vienne : II, 92.
Saturnin, gnostique ; I, 311.
Saxons, vaincus par Charlemagne : II, 70-72.
Leur conversion : *ibid.*, 128.
Scandinavie : II, 128 ; son état religieux : III, 564.
Schall (Adam) : III, 12-14.
Schiites : II, 165.
Schismes des 1ers siècles : I, 319-322, 521-526.
Schisme *Grec* (voir Grecs.)
Schisme d'*Occident*. (Voir Occident.)
Schisme de Henri VIII : (Voir Henri VIII.)
Schisme d'*Utrecht* et *des vieux catholiques* (voir ces mots.)
Scholastique (Ste) : II, 132.
Sciarra Colonna et Boniface VIII : II, 466-469, 470.
Scillite (martyrs de) : I, 222-225.
Scolastique (méthode) introduite dans l'enseignement : II, 345.
Scot Erigène (Jean) ; son erreur sur l'Eucharistie : II, 303, 341, 357.
Sébaste (martyrs de) : I, 427, 429.
Sébastien (S.), soldat, m. : I, 247.
Secouristes (les), jansénistes : III, 240, 241.
Secret (loi du) : son but, son objet : I, 390-392.
Séleucie (concile semi-arien de) : I, 485.
Séminaires : leur origine : I, 628. Règlements donnés par le concile de Trente : III, 144 et appliqués par Grég. XIII : 152, 165. Leur fondation en France : 280-285.
Séquanaise (la) au ve siècle : II, 91.
Sergius I, pape : II, 60, 223, 577.
Sergius II, p. : II, 77, 582.
Sergius III, p. : II. 284, 585.
Sergius IV, p. : II, 588.
Sergius, patr. de C. P. ; ses intrigues contre Honorius : II, 196-200.
Serotin (S.) I, 146.
Servatius (S.), év. de Tongres : II, 19.
Sévère (Septime) ; sa persécution : I, 222-227.
Sévérien (S), év. des Gabales : I, 145.
Séverin (S.), pape : II, 202, 575.
Sévigné (Mme de) : III, 232.
Siam ; mission de Siam : III, 424.
Sidoine Apollinaire (S.), év. de Clermont : II, 26, 98. Sa vie, ses écrits : 98, 99.
Sigefroy, chef des Normands : II, 298.
Silence respectueux des jansénistes : III, 222, 223.
Silvère (S.), pape, son élection : II, 36, 181, 572. Son exil, sa mort : 181, 182.
Siméon (S.), év. de Jérusalem : I, 203.
Siméon Stylite (S.), I, 513, 643.
Simon (S.), apôtre : I, 126.
Simon le Magicien : I, 92, 104, 300-303.
Simon de Montfort : II, 420, 547
Simplice (S.), pape : I. 659.
Sirice (S.), pape : I, 500, 625, 657.
Sirmium (concile de) : I, 480.
Sisinnius, pape : I, 578.
Sixte I (S.), pape : I, 369, 650.
Sixte II (S.), pape, I, 236, 379, 653.
Sixte III (S.), pape : I, 514, 578, 659.
Sixte IV, pape : II, 532, 564, 600.
Sixte V (S.), p. : III, 153 ; 575.
Sixte de Sienne : III, 177.
Socialisme : ses persécuteurs : II, 419. — III, 525-529 ; 566-570.
Sociétés secrètes. (Voir franc-maçonnerie).
Sociétés bibliques : III, 484, 485, 488.
Socin et *Sociniens* : III, 294.
Sœurs grises (les) : III, 278.
Somasques (les) : III, 173.
Sonna (la) : II, 158.
Sophrone (S.), év. de Jérusalem : II, 197-200.
Sorbonne (la). Sa fondation : II 457.
Soter (S.), pape ; I, 372, 651.
Soto (Dominique) : III, 177.
Spinosa. III, 295.
Spire (ligue de) : III, 129.
Stabat Mater : sa composition : II, 461.
Strauss : son mythisme : III, 517, 518.
Stuart (Marie), reine, ses infortunes, sa mort : III, 180-190.
Suarez (François) : III, 177.

Suger : II, 377.
Suisse (la), son état religieux : III, 563.
Sulpice Sévère : II, 86, 88.
Sulpice (congrégation de Saint) : III, 283-285. Son établissement au Canada : 453, et suiv.
Suso (Henri de) : III, 70.
Syllabus (le) : III, 510, 531.
Sylvestre (S.), pap. : I, 432-435, 464-468, 474, 655.
Sylvestre II, (pape) : II, 291, 344, 587.
Sylvestre III, antipape : II, 588.
Symboles, ou figure des choses saintes : I, 400-404.
Symmaque (S.), pape : II, 31, 32, 110, 660.
Symphorose (Ste) et ses sept fils : I, 206-208.
Syrie ; massacres des chrétiens en Syrie : III, 411, 414-416.

T

Talassius (S.), év. d'Angers : II, 91,
Talleyrand, év. d'Autun : III, 340, 348,
Tamerlan : II, 528; III, 7.
Tancrède : II, 573.
Tarsitius (S.), m. : I. 240
Tartares : II. 528 ; III, 7.
Tartarie, missions de ce pays : III, 5, 7,
Tatien : I, 272. 312
Télesphore (S.), pape : I, 370, 650.
Templiers (les), leur fondation : II, 394. Leur abolition ; 474-478
Tertullien, sa vie, son apologie : I, 285-290; ses controverses : 337-342. Sa chute : 286; 318; 340.
Teutonique (ordre) : II, 394; devient hérétique : III, 177.
Thaddée (S.) (Voir S. Jude.)
Théatins (les) : III, 173.
Thècle (Ste) : I, 201.
Théodore Ier (S.) m: II, 202, 576.
Théodore II, pape: II, 584.
Théodore de Bèze: III. 119.
Théodoret de Cyr, ses écrits : I, 580-582. Sa condamnation: II, 46, 184-191. Sa personne approuvée: I, 519.
Théodore de Mopsueste; condamnation de son livre: II, 184-191.
Théodose Ier le Grand; I, 617, sa pénitence; 631-634.
Théodose II, le Jeune, son code: II 180.
Théologie scolastique : II, 345. Mouvement théologique après le concile de Trente: III, 176,177.
Thérèse (Ste); sa vie. ses écrits, sa réforme: III, 171, 182.
Thibet; son état religieux: III, 430, 432.
Thomas (S.), apôtre: I, 126.
Thomas Becket (S.), sa lutte avec Henri II: II, 326-333. Profanation de son tombeau: III, 116.
Thomas d'Aquin (S.), sa vie, ses œuvres: II, 446-454,
Thomas de Villeneuve (S.): III. 168.
Thomas, prieur de S. Victor : II, 350.
Thomas Cranmer; ses crimes: III. 111, 112.
Thomas More, son martyr: III, 113.
Thomassin (le Père) : III. 275.
Thomistes; leur lutte avec les Molinistes :III, 212-214.
Tiers-Ordre de S. François : III, 171.
Timothée (S.), 113, 122.
Tite (S.). : I. 115, 121, 122.
Titus, prend Jérusalem: I, 185-195.
Tolentino (traité de) : III, 354.
Tong-King, missions du Tong-King: III, 16. Persécutions : 37, 420-425.
Totila, arrêté par S. Benoît, : II, 135.
Traditeurs (les) : I, 229. 245. 524.
Tradition (la), elle est règle de foi: I, 334-338; 379, 582. III, 134.
Traditionalisme de Lamennais : III, 499, 502 et suiv.
Trajan, sa persécution : I, 160-164; 202-204.
Transfiguration (fête de la) : II, 531 : III, 85.
Trappe (la), sa réforme : III, 171, 288, 289.
Trente (concile de), sa tenue, sa doctrine : III, 128-158. Son exécution ; 150-154 : 164-175. Ses fruits : 174-178.
Trève de Dieu : II, 292-294.
Trinité (la), attaquée : I, 302, 303, 314 ; 462-500 ; défendue par les Pères : III, 548-610.
Tronson supérieur de S. Sulpice : III, 248-251.
Trophime (S.), d'Arles : I, 134, 141.
Trullo (concile in-) : 222, 223, 250.
Turcs (les), leur apparition, leurs conquêtes : II, 369-391; 5295-32 : III, 387-391.
Turenne, sa conversion : III, 289.

Type de Constant, condamné : II, 202, 203.

U

Unitaires (les) : I, 309, 310, 314-316.
Universités. Leur prélude: II, 350, 486; les principales: 458; introduction de l'étude des langues orientales : 474 ; leur réorganisation à Rome par Léon XII : III, 485, 486.
Urbain Ier (S.), pape : I, 377, 652.
Urbain II, pape : II, 322, 347, 372, 590.
Urbain III, pape : II, 593.
Urbain IV, pape : II, 432, 454, 594.
Urbain V, pape : II, 482, 519, 597.
Urbain VI, pape. Validité de son élection, son pontificat : II, 482-491, 597.
Urbain VII, pape : III, 575.
Urbain VIII, pape, et Galilée : III, 159, 215, 576 ; il condamne le jansénisme : 219 ; son zèle pour les missions : 418.
Ursin (S.) de Bourges : I, 134, 142.
Ursule (Ste) et ses compagnes : II, 22.
Uruguay, son état religieux : III, 471.
Usure condamnée : I, 615, 616 ; II, 425 ; III, 68.
Utrecht (schisme d') : III, 226-228.

V

Valdo. (V. *Pierre* Valdo.)
Valens, emp. d'Orient : I, 490-496.
Valentin, pape : II, 77, 581.
Valentin, gnostique : I, 310 ; sa réfutation : 331, 335, 336, 339.
Valérien (S.), m. : I, 220-222.
Valérien, emp.; sa persécution : I, 235-241.
Vallière (Mme de la), sa conversion: III, 285, 286.
Vandales, leur origine et religion: II, 5-10 ; leur invasion : 12-28 ; leur disparition : 28.
Vatican (concile du) : III, 533-536, 560.
Vaudois, leurs erreurs: II, 419, 542-544 ; leur condamnation : 326.
Veni, Creator, sa composition : I, 594.
Veni, sancte Spiritus, sa composition : II, 413.
Venise, son origine : II, 23.
Vêpres siciliennes ; II, 433.
Verger de Hauranne (Jean du), abbé de St-Cyran, son hérésie, sa perfidie : III, 216-231.
Vérolles (Mgr) : III, 4 8.
Viateur (clercs de S.) : III, 482.
Victoire (Ste) m. : I. 231.
Victor Ier (S.) pape : I, 322, 373, 376, 651.
Victor II, p. : 305, 589.
Victor III, p : II, 321, 590.
Victor IV, antipape, II, 324.
Victor (monastère de Saint-) de Marseille : I, 506.
Victor (monastère de Saint-) de Paris, ses illustrations : II, 349-354.
Victor-Emmanuel, roi d'Italie ; sa lutte contre Pie IX : III, 544-562.
Victorius (S.) év. du Mans : II, 91.
Victricius (S.) év. de Rouen : II, 91.
Vienne (concile général de) : II, 473-478.
Viennoise (la) au Ve siècle : 92.
Vieux-Catholiques (les) : III, 535, 536, 563.
Vigilance, son hérésie : I, 586 ; II, 534.
Vigile, pape ; son élection : II, 36, 182, 185, 572. Sa condamnation des trois chapitres : 182-191.
Ville-Marie, sa fondation : III, 453.
Vincent Ferrier (S.), sa vie, sa conduite pendant le schisme d'Occident : II, 490.
Vincent de Paul (S.), sa vie, ses travaux : III, 276-279. Sa lutte contre le jansénisme : 228-231.
Vincent de Lérins, ses œuvres : I, 182.
Virginité (la) en honneur dès les 1ers siècles : I, 364-368.
Vision béatifique accordée aux saints avant le jugement dernier : II, 479.
Visitation (fête de la) : II, 491 ; III, 85.
Visitation (ordre de la), sa fondation, ses règles : III, 208.
Vitalien, p., II, 211, 212.
Voltaire, sa vie, ses écrits, son impiété, son avarice : III, 297-313. Sa haine contre les jésuites : 298-300, 321, 324. Diffusion de sa doctrine : 491-493, 528.
Vulgate, sa révision par S. Jérome . I, 585. Son authenticité reconnue par le Concile de Trente : III, 135.

W

Weishaupt, son zèle pour la franc-maçonnerie : III, 316-318.
Westphalie (paix de) : III, 203.
Wicleff, son erreur : II, 547-550. Sa condamnation : 502, 555, 556.
Wisigoths, leur origine et invasion : II, 5, 25, 27. Leur conversion : 41. Leurs conquêtes en Auvergne : 25, 26, 99, 100. Destruction de leur royaume : 166, 167.
Witikind, roi de Saxe; sa conversion : II, 71, 72.

X

Ximenès (le cardinal), son zèle pour les études ; sa lutte contre les Musulmans : III, 86, 87.

Y

Yong-Tching, sa persécution contre les chrétiens de la Chine : 29-32.

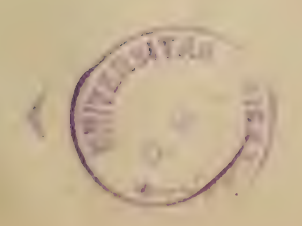
Z

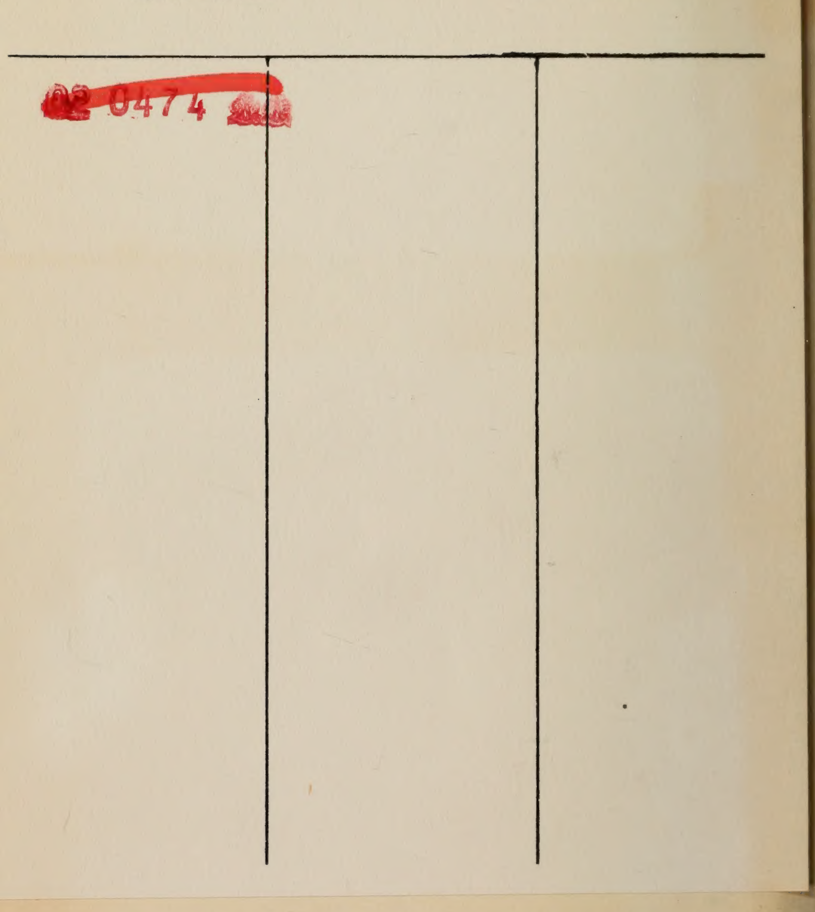
Zacharie (S.), pape : II, 64, 57[illegible]
Zanquebar (missions de) : 443.
Zélande (Nouvelle-), son état [illegible]gieux : III, 473, 475.
Zend-Avesta, sa doctrine : I, 421.
Zénon, son Hénotique : I, 182.
Zéphyrin (S.) pape : I, 374, 651.
Zoroastre, sa doctrine : I, 4[illegible] 421.
Zouaves, leur dévouement p[illegible] Pie IX ; leur retour en Franc[illegible] III, 547, 558.
Zozime (S.), pape : I, 503-505, 6[illegible] 657.
Zuingle, sa doctrine : III, 1[illegible] 118. Sa condamnation : 1[illegible] 142.

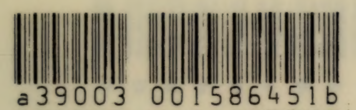
438. — Abbeville. — Typ. et stér. Gustave Retaux.

ERRATA.

Tome I, p. 387, *au lieu de* : § V, *lisez* : Chap. V.
Tome II, p. 1, *au lieu de* : Seconde période,
Vie sociale de l'Eglise au moyen âge,
lisez : Seconde période, IIe section,
Vie sociale de l'Eglise au moyen âge.
p. 29, *au lieu de* : Article premier, *lisez* : Article unique.
p. 516, *au lieu de* : § II, *lisez* : § III.
p. 532, *au lieu de* : § II, *lisez* : § IV.
Tome III, p. 94, *au lieu de* : § I, *lisez* : § unique.
p. 586, *au lieu de* : § I, *lisez* : § unique.






a39003 001586451b

